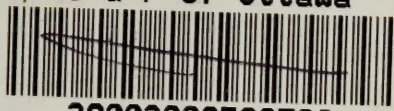


U d' / of Ottawa



39003000529726



UOC

300

EQUES

FRANCISCUS

EQUES A CAPITE GALEATO

UOC

PLATE I
THE GREAT GARDEN

300



Portrait de
l'« EQUES A CAPITE GALEATO »

d'après une gravure du temps

REL. SEP 12 1974

BENJAMIN FABRE

Un Initié
des Sociétés Secrètes supérieures

“ FRANCISCUS,
QUES A CAPITE GALEATO ”

1753-1814

Portrait et Documents inédits
Nombreuses reproductions en Photogravure

PREFACE
de COPIN ALBANCELLI

Université d'Orléans
BIBLIOTHÈQUE
PARIS
L. RENAISSANCE
3, rue de Solferino, 3

1913





Statue de
« EQUES A CARTE GALEATO »

des S

EQUES

P
Nombre

de

LA R

REL SEP 12 1974

BENJAMIN FABRE

Un Initié
des Sociétés Secrètes supérieures

“ FRANCISCUS,
EQUES A CAPITE GALEATO ”

1753-1814

Portrait et Documents inédits
Nombreuses reproductions en Photogravure

PRÉFACE
de COPIN-ALBANCELLI

PARIS
LA RENAISSANCE FRANÇAISE
3, rue de Solférino, 3

1913



HS
604
F2
1913

PRÉFACE

L'auteur du livre que nous présentons au public a écrit cette phrase :

« Une longue et sérieuse et impartiale étude, faite sur plusieurs milliers de documents originaux, nous a convaincu que toute l'organisation maçonnique est fondée sur la fraude, la tromperie, la fourberie, en un mot sur le mensonge élevé à la hauteur d'une institution. »

La Franc-Maçonnerie est admirablement peinte en ces quelques mots.

Les « documents originaux » dont il y est question sont de la plus grande importance. Ils émanent de l'un des hauts initiés qui s'adonnèrent aux besognes souterraines dans les années qui précédèrent la Révolution et, ensuite, pendant le Premier Empire. C'est la correspondance qu'entretint ce personnage qualifié du monde occulte avec d'autres habitués des Sociétés secrètes connus comme ayant exercé une grande influence dans les Loges maçonniques.

M. Benjamin Fabre ne désigne ce haut initié que par son prénom : Franciscus, François, et par le surnom sous lequel il était connu dans certains cercles occultes : Eques a capite galeato, le chevalier à la tête casquée. Son nom véritable est celui d'une vieille et noble famille dont les descendants existent encore. Et c'est

pourquoi l'auteur auquel ces documents ont été remis pour qu'ils servent à l'instruction de nos contemporains et pour que soit ainsi réparé, dans la mesure du possible, le mal fait jadis, considère que ce n'est pas à lui à prononcer ce nom. S'il le faisait, il n'ajouterait du reste rien à la valeur de sa démonstration. Et c'est pourquoi, ayant eu moi-même un grand nombre de ces pièces authentiques entre les mains, j'imité sa réserve, en remerciant, sans les nommer, ceux qui donnent une si grande preuve de la haute compréhension qu'ils ont de leurs devoirs civiques. Il existe certainement dans plus d'une famille des archives qui permettraient de jeter enfin une pleine lumière sur la Franc-Maçonnerie, de montrer les liens qui l'unissent aux autres Sociétés secrètes et de faire comprendre par toute l'élite de la nation l'espèce particulière de dangers auxquels les peuples modernes sont exposés. Les familles nobles ont été les premières à se laisser prendre au piège maçonnique. Il appartient à leurs représentants actuels de réparer cette faute souvent inconsciente en fournissant aux générations d'aujourd'hui les renseignements qui peuvent les aider à échapper aux conséquences créées. Les services qu'ils rendraient ainsi seraient certainement précieux. On ne saurait douter en effet que les Puissances occultes ne prennent toutes les mesures possibles pour faire disparaître des archives publiques tout ce que les chercheurs y trouveraient en documents vraiment révélateurs sur le mécanisme des Sociétés secrètes. C'est pourquoi nous devons être d'autant plus reconnaissants aux hommes de grand cœur et de haute intelligence qui veulent bien ouvrir aux spécialistes le trésor de leurs archives familiales.

L'origine des pièces publiées par l'auteur est, à elle seule, une raison suffisante pour que s'y intéressent les anti-maçons érudits et même les simples curieux. En voici une seconde qui devra solliciter plus encore l'attention des uns et des autres; c'est qu'un grand nombre de ces documents datent de l'époque du Premier Empire.

Quoi ! Au moment où Napoléon le Grand tenait la France courbée sous sa puissante volonté, se peut-il que tout un monde s'agitât secrètement sans qu'il s'en aperçût ? On s'imaginait que l'Empereur tenait les Loges — c'est-à-dire toute la Maçonnerie, pense-t-on — par le seul fait qu'un si grand nombre de ses officiers en faisaient partie. Est-ce donc là une erreur ? Napoléon, en dépit d'un génie servi par une volonté si vigoureuse, était-il donc trompé ? Il l'était en effet. L'Initiation à laquelle avaient été admis les compagnons d'armes de cet Empereur qui croyait être seul maître en France, n'était qu'une fausse initiation, celle qui est réservée aux maçons de trois, cinq et sept ans. Bien plus ! la lecture de quelques-unes des lettres reçues par Eques a capite galeato ou écrites par lui, prouve que l'un des principaux collaborateurs de l'Empereur, l'archichancelier Cambacérès, était en rapports fréquents avec ce monde occulte supérieur à celui des Loges. Servait-il deux pensées à la fois, celle du maître visible et celle des maîtres invisibles ? Ou bien n'en servait-il qu'une ? Et alors laquelle des deux trahissait-il ? Rien n'obligeait les membres de ce monde occulte supérieur à entretenir des rapports avec Cambacérès. S'ils le faisaient, malgré la situation qu'il occupait, c'est ou bien qu'ils avaient les preuves de son dévouement à leur cause,

ou bien qu'ils considéraient que le plus sûr moyen de jouer de ce haut personnage et de tromper l'Empereur était de faire figure de subordonnés. Cela seul nous permet de mesurer l'erreur où tombent certains défenseurs de la cause catholique et conservatrice lorsqu'ils s'imaginent qu'ils auraient chance de vaincre leurs adversaires en retournant contre eux la méthode de la Société secrète. Il leur arriverait ce qui est arrivé à Napoléon. Celui-ci était franc-maçon, ainsi que le prouvent certains des documents de M. Benjamin Fabre. Il croyait tenir les Sociétés secrètes sous sa dépendance. Il avait le pouvoir ; il était initié ; il s'appelait Napoléon ; et c'est lui qui était tenu, sans qu'il pût s'en douter !

Il s'imaginait vraiment avoir domestiqué les forces occultes et il représentait la Révolution couronnée... Cela n'empêche pas qu'il faut compter parmi les raisons de sa chute l'action d'une certaine partie de la Franc-Maçonnerie supérieure dont il ignorait peut-être jusqu'à l'existence, bien qu'il eût été aidé par elle au début de sa prodigieuse carrière. C'est là une leçon d'une singulière portée, que les catholiques et les hommes politiques de droite qui sont partisans de l'emploi de la Société secrète ne sauraient trop méditer.

Bien d'autres enseignements peuvent résulter pour nous de l'étude attentive des documents qui sont livrés au public par M. Benjamin Fabre.

Tout d'abord, ils prouvent clairement que nous nous exposons à nous tromper gravement, si nous nous obstinons à n'entvisager l'organisme maçonnique que dans les quelques grades où l'on s'est complu à le regarder jusqu'ici. L'ensemble de ces grades ne forme pas un

tout complet. Il est seulement l'une des parties d'un autre ensemble beaucoup plus vaste. Nous sommes donc condamnés à ne jamais le bien comprendre, si nous ne le considérons qu'en lui-même, si nous l'isolons de ce à quoi il est attaché et dont il dépend comme la main est attachée au corps et dépend de lui.

Le lecteur pourra se rendre pleinement compte de cette vérité en constatant que les chefs du Grand Orient de France, sous le Premier Empire, témoignaient les plus respectueux égards à des initiés dont ils ne pouvaient déchiffrer les brevets, parce qu'ils n'en possédaient pas la clef. Ces chefs du Grand Orient savaient donc qu'il existait des sphères occultes supérieures à celles dans lesquelles ils avaient accès.

D'autre part, en étudiant certaines parties de la correspondance d'Éques a capite galeato, on a l'impression très nette que tous ces initiés supérieurs cherchaient à se surprendre les uns les autres, à s'en conter, à se faire accepter pour ce qu'ils n'étaient peut-être pas. C'est assez pour nous faire comprendre que nous ne devons pas donner à l'expression « Pouvoir occulte » le sens absolu que veulent y voir quelques-uns, peut-être tout simplement pour la déconsidérer en exagérant la signification.

Lorsque je publiai en 1908 et 1909 mes deux ouvrages: *Le Pouvoir occulte contre la France et La Conjuración juive contre le monde chrétien*, j'avais pour but de prouver qu'il est possible à un pouvoir de s'exercer dans l'ordre politique, moral ou religieux, tout en demeurant invisible et je voulais montrer que l'organisme maçonnique permettait précisément le

fonctionnement d'un pareil Pouvoir. On commença à résister à cette idée à laquelle j'avais pourtant préparé un sort en lançant, dès 1902, une brochure intitulée : *Le Pouvoir occulte*, qui fut répandue à un nombre considérable d'exemplaires.

En fait, cette notion du Pouvoir Occulte ouvrait une brèche dans l'édifice de fausses apparences sous lesquelles sont cachés les vrais secrets maçonniques. Elle devait donc être combattue par l'ennemi inconnu auquel je m'en prenais. Mais elle ne pouvait l'être que sourdement et par des moyens tortueux. Puisque cet ennemi se refuse à se montrer, à dire son nom, il est en effet réduit à ne pouvoir agir qu'indirectement et par le moyen « d'influences individuelles soigneusement couvertes. » Pour contrebalancer l'effet de ma brochure, ces « influences » firent circuler l'idée qu'un Pouvoir, quel qu'il fût, ne pouvait s'imposer sans donner d'ordres; qu'en donnant des ordres, il se manifestait forcément; qu'il cessait par là même d'être occulte et qu'en conséquence, l'expression « Pouvoir occulte » était un non sens.

Il fallait une démonstration pour prouver que ce qui nous semblait impossible et ce qui l'était, en effet, dans l'ordre ordinaire des choses, pouvait devenir possible, grâce à un mécanisme imaginé et combiné tout spécialement dans ce but. C'est en vue de cette démonstration que furent écrits mes livres. Je montrai que le mécanisme nécessaire au fonctionnement d'un Pouvoir occulte existait et que c'était celui des Sociétés secrètes superposées comme le sont les Sociétés maçonniques; que, d'autre part, l'œuvre accomplie par ces dernières depuis deux siècles, ne pouvait s'expliquer, si l'on n'ad-

mettait un plan concerté par des chefs invisibles; et, en troisième lieu, que les procédés employés dans les milieux maçonniques, étaient précisément ceux qui correspondaient aux deux données du problème: l'œuvre accomplie, et l'incognito gardé jusqu'ici par ceux qui sont parvenus à la réaliser.

Après cette démonstration, et grâce aux travaux de tous les antimaçons depuis plus d'un siècle, l'antimaçonnisme était désormais en possession de trois données importantes qui étaient comme autant de positions prises sur l'ennemi: 1° la connaissance de l'œuvre accomplie par celui-ci; 2° la connaissance du mécanisme des Sociétés tantôt superposées, tantôt enchevêtrées de manière à tromper le public et les initiés eux-mêmes; 3° la connaissance des procédés si bien en rapport avec l'œuvre et le mécanisme. J'aboutissais ainsi à la conclusion qu'un Pouvoir occulte existe. J'allais même plus loin, puisque je le désignais en dénonçant la Puissance juive avec, pour collaboratrice, la Puissance protestante.

Mais j'indiquais en même temps que ce Pouvoir occulte, évidemment très puissant parce qu'il n'avait guère trouvé de résistance en raison de son invisibilité, ne pouvait cependant agir qu'avec une extrême lenteur, en raison du mécanisme et des procédés auxquels il était obligé d'avoir recours et qu'en outre, en raison de ce mécanisme et de ces procédés, il était fatalement destiné à se heurter à des résistances rencontrées par lui au sein même de l'organisation des Sociétés secrètes, telle qu'il l'avait conçue.

Le livre que M. Benjamin Fabre offre au public jette des lumières abondantes sur ce côté de la question. Il

nous montre que dans le monde occulte comme dans le monde visible, des passions et des intérêts individuels ou collectifs, peuvent se trouver en opposition avec le Pouvoir occulte initiateur et aboutir à la création d'autres Pouvoirs occultes pouvant un jour lutter contre lui.

Il est vraiment curieux de voir à quel point certains hauts initiés dont il est question dans ce volume, cherchent à pénétrer les secrets des organisations occultes qu'ils ignorent, tandis que d'autres s'efforcent au contraire de faire prévaloir ce qu'ils appellent leur rit. Ce serait incompréhensible si l'on admettait qu'il n'y a qu'une seule tête au sommet de la mystérieuse construction. Il y en avait évidemment plusieurs à l'époque dont il s'agit et il y avait aussi, manifestement, des tronçons d'organisations éparses qui, désassemblées, comme les Loges pendant la formidable tempête révolutionnaire qu'elles avaient préparée, cherchaient à se rejoindre, mais en tâtonnant, parce qu'elles dépendaient sans s'en douter, les unes du Pouvoir occulte initiateur, les autres des Pouvoirs occultes nés du fonctionnement même du mécanisme secret. Ceci demande quelque explication.

Que la Puissance juive soit, en dernière analyse, responsable de l'introduction de la Société secrète dans le monde chrétien, qu'elle ait rêvé et préparé cette introduction, tout en la faisant exécuter par des intermédiaires, aucun doute ne peut subsister sur cette question. Un pareil système correspond trop bien aux aptitudes du peuple juif, à son caractère, à sa situation, à ses rancunes jamais assoucies et au contraire toujours provoquées, ne serait-ce qu'en raison de sa situation même. Et d'ailleurs, ce peuple juif est le seul qui ait

suivi le Christianisme, depuis ses débuts jusqu'à nos jours; le seul qui se soit attaché à lui comme notre ombre s'attache à notre corps; le seul par conséquent qui ait pu inspirer la création de ces Sociétés secrètes que l'on aperçoit derrière toutes les hérésies au moment de la gestation de celles-ci; Sociétés secrètes constituées sur le type si particulier que nous retrouvons dans la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire par groupements superposés de manière à ce que les supérieurs se recrutent dans les inférieurs, grâce aux suggestions préparatoires qu'ils peuvent jeter dans ceux-ci, sans que les suggestionnés puissent s'apercevoir de l'opération.

Mais précisément parce que l'invisibilité était de rigueur pour la Puissance juive initiatrice, l'action des « influences individuelles (ou collectives) soigneusement couvertes » fut toujours indispensable. Indispensable fut aussi chez les intermédiaires représentant ces « influences » la conviction qu'ils travaillaient pour eux-mêmes, et non pour d'autres.

De ces nécessités qui s'imposaient à la Puissance prétendant au rôle de Pouvoir occulte, devait naître inévitablement, en de certaines circonstances, des oppositions d'intérêts entre elle et les intermédiaires qu'elle suggestionnait sans se laisser apercevoir.

Ces considérations peuvent nous aider à comprendre ce qui dut se passer sous le Premier Empire.

Des forces occultes avaient été organisées avant la Révolution, d'un côté, par la Puissance initiatrice juive et, d'autre part, par la Puissance protestante qui s'imaginait n'agir que pour son compte personnel. Ces forces occultes, après avoir été dirigées et lancées, furent lâchées et abandonnées à elles-mêmes pendant la tour-

mente révolutionnaire, parce qu'il était impossible qu'il en fût autrement. Piqueurs protestants et chasseurs juifs savaient d'ailleurs bien que le gibier étranglé par leurs meutes le serait à leur profit. Mais une fois l'halali terminé, il fallut ressaisir les meutes. Protestants anglais, protestants allemands, Juifs de tous les pays, durent s'y employer, chacun pour leur compte. Ceux des grands chefs de groupes qui avaient travaillé à la préparation de la Révolution d'une façon plus ou moins consciente et qui avaient survécu tandis que les principaux acteurs avaient péri, durent aussi essayer de reconstruire, peut-être au profit de passions ou d'intérêts purement personnels, des groupements analogues à ceux qu'ils avaient fait manœuvrer quinze ans plus tôt. Ils désirèrent jouir de nouveau des honneurs et des titres si ronflants qui leur avaient été décernés dans le monde occulte, disloqué tout comme l'autre dans la terrible tempête, et pour cela, ils s'appliquèrent à le réorganiser. De là, sans doute, le rassemblement de plusieurs des hauts initiés d'avant 1789 que nous retrouvons dans la correspondance de Franciscus, Eques a capite galato. De là leur physionomie si étrange et cette attitude de gens qui, appartenant au même monde, mais ayant pénétré dans des arcanes plus ou moins profondes, se regardent avec autant d'apparente considération que de défiance et semblent vouloir constituer des Pouvoirs occultes qu'une haine commune peut rassembler, mais qu'éloignent des intérêts divergents.

Tandis que Barruel et Cretineau-Joly nous ont montré ces impressionnantes concentrations de puissance occulte, le premier dans l'Illuminisme de Weishaupt et le second dans la Haute-Vente, M. Benjamin Fabre

nous fait toucher du doigt, par la correspondance si précieuse qu'il met sous nos yeux, une anarchie passagère dans les hautes sphères occultes. Il semble que les Puissances secrètes se soient blessées elles-mêmes en ébranlant comme elles l'ont fait les bases de l'ordre social. Il n'en pouvait être autrement. Ne voyons-nous pas, dans l'un des documents qui nous ont été fournis par Crétineau-Joly, que les membres de la Haute-Vente redoutaient pour eux-mêmes les conséquences des cataclysmes qu'ils préparaient ?...

Le livre de M. Benjamin Fabre vient donc combler une lacune entre les « Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme » de Barruel et « l'Église Romaine en face de la Révolution », de Crétineau-Joly. On s'imaginait qu'entre l'Illuminisme et la Haute-Vente, il n'y avait eu dans le monde occulte, après la mise en sommeil des Loges pendant la période révolutionnaire, que la Franc-Maçonnerie militaire du Premier Empire. Les documents que nous apporte l'auteur de *Franciscus, Eques a capite galeato*, nous font assister à l'effort fait par les membres des arrière-Loges, les uns suggestionnés, les autres agissant probablement pour leur propre intérêt, en vue d'une réorganisation des groupements secrets supérieurs. On s'imaginait aussi qu'entre Weishaupt et la Haute-Vente, il ne pouvait exister aucun lien. Or, nous apercevons, à la lecture de quelques-uns des documents de M. Benjamin Fabre, que Weishaupt avait tout au moins voix consultative dans les groupes secrets supérieurs sous l'Empire. Faisait-il partie de ces « Supérieurs Majeurs » dont l'existence est confessée, particulièrement dans une lettre de d'Harmensen à Eques ?...

Si les documents de M. Benjamin Fabre sont précieux à consulter pour démêler l'histoire secrète du Premier Empire, combien ils sont révélateurs aussi en ce qui concerne la période de préparation maçonnique de la Révolution française! Depuis Barruel, personne n'a rien publié, des archives des Sociétés secrètes antérieures à 1789, qui soit comparable aux fiches remises par le F. : Savalette de Langes à Eques a capite galeato, fin 1781, en vue du Convent de Wilhelmsbad.

Est-ce en Allemagne, après le Convent, que Eques a été en contact avec des « Supérieurs Majeurs » ? Mystère. En tout cas, il lutte d'astuce avec ses frères pour s'imposer à eux.

Leur est-il vraiment supérieur ? Cela ne nous est pas absolument prouvé. Mais ce qui est indiscutablement démontré, c'est l'avantage que l'atmosphère de la Société secrète assure à la fourberie. Combien la vie deviendrait insupportable, si un tel régime finissait par y prévaloir ! Tout est bon « pour les bêtes », pour « les buses », c'est-à-dire pour les frères des Loges blanches ou bleues, dit Eques, tout, sauf le fin mot, la vérité.

Il nous prévient, à propos d'un travail rédigé pour les hauts initiés :

« Qu'on a dû s'attacher à n'y compromettre aucun des secrets qui sont de l'essence de l'Art Royal. C'est dans cette vue que les phrases les plus clairement énoncées, les plus scientifiques en apparence, ne veulent à peu près rien dire, tandis que les Frères instruits retrouveront peut-être les documents les plus curieux, toute la pensée du Rit primitif, dans les expressions les plus simples, les plus insignifiantes et jusque dans les locutions les plus défectueuses. »

Le Philosophe inconnu, Saint-Martin, chef des Maçons judaïsants de Lyon, écrivait de son côté :

« Quoique la lumière soit faite pour tous les yeux, il est encore plus certain que tous les yeux ne sont pas faits pour la voir dans son éclat; et le petit nombre de ceux qui sont dépositaires des vérités que j'annonce, est voué à la prudence et à la discrétion, par les engagements les plus formels. Aussi, me suis-je permis d'user de beaucoup de réserve dans cet écrit, et de m'y envelopper souvent d'un voile, que les yeux les moins ordinaires ne pourront pas toujours percer, d'autant que j'y parle quelquefois de tout autre chose que de ce dont je parais traiter. »

Quel bel idéal de vie sociale, si un tel système se généralisait!

On sait que les membres de la Haute-Vente nourrissaient l'espoir de faire un jour un Pape « selon leurs besoins ». M. Benjamin Fabre nous met entre les mains la preuve que ce rêve était caressé aussi par les hauts initiés de 1809, puisqu'il produit une lettre du F. . . Pyron à Eques, dans laquelle on peut lire ce passage :

« Nous venons d'établir à Naples un Suprême Conseil du 33° degré et un Grand Consistoire. Ils doivent s'installer au moment où je vous en parle, et le Rit Ancien accepté va se promener dans les Etats. Vous voyez qu'il prospère. Je ne désespère pas de faire maçon le Saint-Père, car j'ai envoyé des instructions dogmatiques à Rome, et un 33° degré qui y est dans le moment, en espère beaucoup. »

Nos hauts maçons ne doutent de rien, on le voit. Mais aussi, pourquoi douteraient-ils, alors qu'ils ne reculent devant aucune perfidie ? N'est-elle pas prodigieuse à ce point de vue, cette lettre par laquelle Eques demande au F. . . d'Aigrefeuille d'insister auprès d'un

certain abbé d'Alès, ex-vicaire général d'un diocèse et en même temps haut initié, afin que celui-ci veuille bien préparer un rapport dans le but de tromper les catholiques sur les bulles lancées par les Souverains Pontifes contre la Franc-Maçonnerie.

« Ceux de mes frères, écrit « Eques a capite galeato », qui sont allés en Espagne ou ont lu ces ouvrages (où sont citées et commentées les bulles), ne veulent plus entendre parler de la Loge et de la Maçonnerie. Si donc tous les hommes timorés, qui, au bout du compte, sont pourtant les plus honnêtes gens, nous quittent, serons-nous bien flattés, vous et moi, de n'être en société qu'avec ceux qui n'ont ni foi ni loi? »

De tels documents n'offrent pas seulement un intérêt historique. Ils sont d'une utilité essentielle au point de vue de la lutte que les catholiques français ont à soutenir, s'ils ne veulent pas voir le Catholicisme chassé de leur pays. Et c'est par là que l'ouvrage de M. Benjamin Fabre présente un intérêt de premier ordre.

La France est en pleine guerre religieuse, comme au seizième siècle. La seule différence entre les deux époques consiste en ce qu'il y a quatre siècles, catholiques et protestants se battaient à coups d'arquebuse, tandis que, depuis cent soixante ans, la guerre faite au Catholicisme est conduite sous le couvert des Sociétés secrètes et c'est ce qui crée le vrai danger de la situation. Les assaillants anticatholiques ont imaginé de constituer des associations dans lesquelles ils préparent leurs attaques sans que le public s'en aperçoive. Ils attirent pourtant ces catholiques dans ces associations et cela semble, au premier abord, incompréhensible. Car, s'ils ouvrent

leurs groupements, maçonniques ou autres, aux Catholiques, comment peut-on dire qu'ils se cachent de ceux-ci ?...

Il faut savoir comment les choses se passent pour comprendre la fourberie de la manœuvre ainsi opérée.

Les Sociétés secrètes anti-catholiques comprennent, en effet, des compartiments différents et les catholiques ne sont attirés que dans ceux de ces compartiments où l'on se garde de manifester aucun anti-catholicisme. On leur ferme soigneusement la porte des autres dont ils ignorent jusqu'à l'existence. Ils servent ainsi à protéger leurs hypocrites ennemis; car, s'il arrive que quelqu'un accuse les Sociétés secrètes de préparer la ruine du Catholicisme, les initiateurs de cette infâme guerre occulte ont une réponse toute prête: « Ceux qui nous suspectent sont fous, disent-ils. Nos Sociétés secrètes ne sont nullement anticatholiques. La preuve, c'est que Messieurs X, Y, Z, braves gens, hommes d'ordre, voire même catholiques connus comme tels, en font partie. » Et le public qui ne sait pas, le public qui ne peut juger que sur les apparences, est convaincu que les accusateurs des Sociétés secrètes en général, et de la Franc-Maçonnerie en particulier, sont des menteurs ou des hallucinés. Le même esprit de fourberie caractérise toutes les autres manœuvres opérées dans les Sociétés secrètes. La conséquence d'un pareil état de choses, c'est que le Catholicisme est enveloppé silencieusement et de telle manière que le jour où un assaut lui est donné sur un point quelconque, la bataille est perdue d'avance pour lui. C'est ainsi qu'il a été chassé de tant de positions en France depuis un siècle et demi.

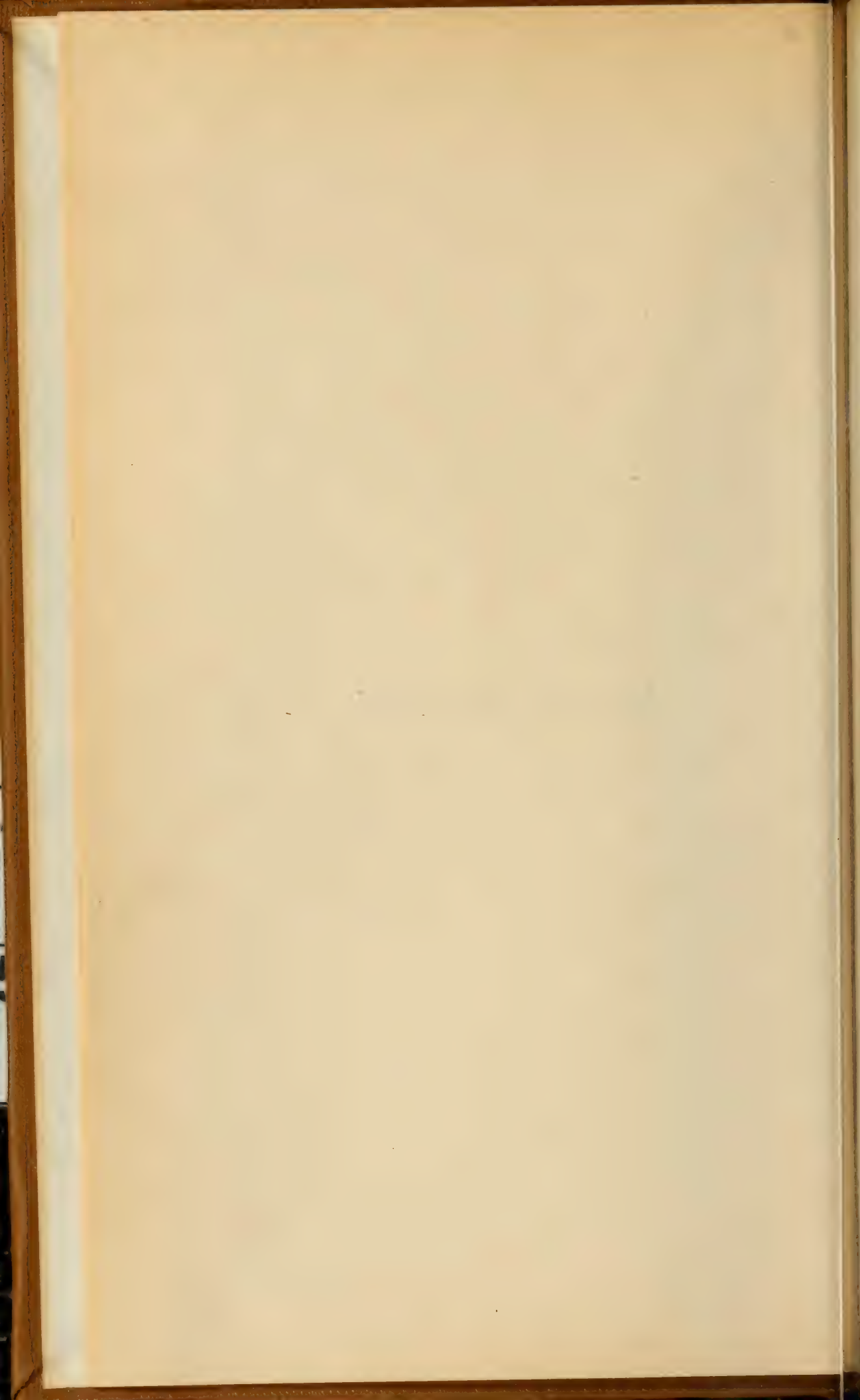
Nous sommes arrivés à une heure excessivement grave pour lui. Il s'agit, en effet, de savoir si les catholiques français vont continuer de se laisser duper comme ils l'ont fait jusqu'ici.

Pour qu'ils puissent échapper aux pièges qui leur sont journellement tendus, il faut qu'ils soient renseignés sur l'espèce de guerre qui leur est faite. Là est la première des conditions pour qu'ils puissent vaincre. A ce point de vue comme au point de vue historique, l'ouvrage de M. Benjamin Fabre, fortement pensé et supérieurement conduit, doit prendre place à côté de ceux de Barruel et de Crétineau-Joly. C'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

COPIN-ALBANCELLI.

LE RIT PRIMITIF

300



LE RIT PRIMITIF

Nous publions, en les accompagnant de commentaires destinés à les éclairer, des documents précieux pour l'histoire. Les lecteurs, bien informés, verront avec plaisir que la plupart de ces pièces sont inédites. Un grave motif nous a déterminé à livrer nos recherches au public : nous sommes convaincu que l'on ne saurait assez étudier la Secte Maçonnique, aujourd'hui maîtresse du monde et partout triomphante. Son insolente puissance tient, sous un joug de fer, les peuples et les rois. Nous pourrions même dire qu'il n'y a plus de peuples, ni de rois. Il n'y a plus qu'elle. Que savons-nous d'elle? — Au fond, peu de chose. Nous connaissons ses rituels, ses anciens mots de passe, ses innombrables symboles, ses cérémonies bouffonnes ou infâmes ; mais de ses origines, presque rien, du moins avec quelque certitude. Durant plusieurs siècles, les profanes ont ignoré son *but*, son *vrai but*, le *but* que les Hauts Initiés rappellent sans cesse, mais avec mystère. Il s'est enfin rencontré un homme d'une rare perspicacité, M. Copin Albancelli, qui, s'appuyant

sur Barruel et Deschamps, et ajoutant ses démonstrations à leurs observations, nous a dévoilé les desseins de la Secte. Sa puissante logique nous a montré et nous a fait toucher du doigt le Pouvoir Occulte qui est l'âme de la Maçonnerie Universelle. Les études profondes de ce maître, les conférences qu'il multiplie dans toutes les grandes villes, sans se lasser, ont forcé enfin l'attention.

Les historiens, les penseurs, les hommes politiques, les vrais Français, tous ceux qui voient avec désespoir notre patrie se consumer lentement, d'un mal étrange et mystérieux, ont enfin ouvert et prêté l'oreille. Il fut un temps où, pour notre malheur, on regardait comme un illuminé, et, si j'ose dire, comme un fou, tout homme qui prononçait le seul nom de *Maçon*, de *Société secrète*, de *Pouvoir occulte*. C'est la Secte elle-même qui nous avait fait cette mentalité. Dieu merci ! ces temps ne sont plus. Puissions-nous ne plus les revoir !

On ne saurait aimer ce que l'on ne connaît pas ; et donc, on ne peut haïr, d'une haine éternelle et sainte, le mal dont l'existence même n'est pas soupçonnée. Or, le mal, le grand mal des temps modernes, c'est la *Société secrète*, tant de fois condamnée par les Papes. Que la France, si elle veut guérir et revivre, et rentrer dans sa tradition séculaire, apprenne à la connaître. Heureux de l'y aider, pour notre faible part, nous apportons, aux fortes études des maîtres, cette contribution.

Nous laisserons le plus souvent les documents parler. Les figures se dresseront, comme d'elles-mêmes, devant nous. Nous considérerons, non sans stupeur, les grands ancêtres de nos modernes maçons, tels qu'ils se sont peints eux-mêmes ou tels que les ont crayonnés leurs frères et leurs amis.

CHAPITRE PREMIER

L'Éques a Capite Galeato, sa famille, ses grades.

Nos documents ont appartenu à l'un des Maçons des sphères supérieures, au XVIII^e siècle. Nous le désignons sous le nom caractéristique d'*Éques a Capite Galeato*, qu'il portait dans le régime de la *Stricte Observance*. Le lecteur chercherait en vain son nom profane dans l'œuvre de Michelet ou de Taine, dans l'histoire de Thiers ou d'Henri Martin.

Taine paraît avoir tout ignoré de sa vie, de son rôle. Deux ou trois auteurs, qui ont écrit des ouvrages spéciaux sur les *Sociétés Secrètes*, lui consacrent à peine quelques lignes. Barruel, Clavel et Deschamps passent à côté de lui, sans même soupçonner son autorité, sa prodigieuse activité et sa présence dans les conseils des Hauts Initiés. Il fut l'un des membres les plus actifs des principaux Convents, dont les résolutions hâtèrent l'effroyable catastrophe qui fit crouler un monde. Il fut l'ami des Talleyrand, des Mirabeau, des Dietrich, des Bode, surtout du chef des *Philalèthes*: *Savalette de Langes*, Garde

du *Trésor Royal*. Il fut plus que leur ami. Sa correspondance nous le montre leur conseiller et, parfois même, leur directeur. La *Société Secrète* reconnut et ne cessa d'aimer en lui un adepte digne d'être proposé comme un modèle : un ouvrier acharné à son labeur ; un initié circonspect, discret, ennemi du bruit, fuyant la lumière, travaillant dans l'ombre et le mystère, mais avant tout désintéressé. Il ne rechercha les grades de tous les *Régimes* et de tous les *Rites* connus à son époque, et ne les obtint, que pour rendre à la *Maçonnerie* de plus grands services. Il n'ambitionna point les honneurs. Très attaché aux domaines considérables que ses pères lui avait légués, âpre et tenace à en défendre, contre de nombreux envieux, les malheureux restes que la Révolution lui en avait laissés, il ne songea point à se prévaloir de ses *Hauts Grades* maçonniques, ni à rappeler les quarante années consacrées par lui au *Grand Œuvre*, ni à mettre en avant son influence, qui fut grande, pour se pousser aux premiers rangs et s'enrichir. Tandis que *Talleyrand*, *Fouché*, *Cambacérès*, *Fontanes* ; son cousin, *Charles d'Aigrefeuille*, les *Séjour*, *Rœttiers de Montalcau* — ses anciens amis du *Régime des Philalèthes* et de la *Loge des Amis-Réunis* — et d'autres venus plus tard, et qu'il avait *éclairés* — trônaient à Paris ou dans toutes les cours de l'Europe, il se contentait, héros modeste, d'occuper un siège au conseil municipal d'une ville du Midi.

Nous n'imprimerons point son nom véritable, considérant cette discrétion comme un regard dû à ceux par qui les documents publiés ci-après nous sont venus entre les mains, d'une manière toute providentielle.

L'Éques a Capite Galeato était issu d'une très ancienne et très noble famille de Bretagne, venue en France, dit-on, à la suite de la reine Anne, fille du duc François II, et femme de Charles VIII, puis de Louis XII. Ses aïeux avaient vaillamment guerroyé dans les armées du roi. L'un d'entre eux, Messire *Charles I^{er}*, reçut, à Cérises, vingt-sept blessures. Le fils de *Charles*

I^{er}, noble *René I^{er}*, en reçut vingt-huit, en combattant contre quatre, racontent les chroniqueurs.

A l'exemple de ses aïeux, lui-même avait embrassé la carrière des armes. Dans le tableau du *Régime* qu'il avait fondé, il rappelle, à la suite de son nom, ses principaux titres : « *Le marquis de C... d'A... (né en 1753), chevalier de MALTE, colonel de chasseurs au service de MALTE, ex-maître du GRAND-ORIENT, conseiller d'honneur du DIRECTOIRE ÉCOSSAIS DE SEPTIMANIE, et son député AU CONVENT DE LYON en 1778 ; représentant de la 3^e PROVINCE DE LA STRICTE-OBSERVANCE au Convent général de WILHELMSBAD, en 1782 ; de la 12^e Classe des AMIS-RÉUNIS de Paris ; commissaire aux Archives du RÉGIME DES PHILALÈTHES ; membre du Convent de Paris en 1785, etc... »*

La Franc-Maçonnerie lui prit le meilleur de son temps. Son père, le Vicomte de C... d'A..., chef de division des canonniers garde-côtes, et l'un de ses oncles y avaient été affiliés. Le Vicomte avait connu « quelques maçons Allemands, avec lesquels il avait toujours entretenu des relations. Il avait fait leur connaissance autrefois, lorsque ayant été blessé et fait prisonnier au siège de Prague, il leur avait été recommandé par son frère qui, depuis, fut tué d'un boulet de canon, au combat de Rosbach. »

Quant à lui, ses maîtres l'avaient affilié, à *Malte*, dès sa jeunesse. Il avait fallu, pour l'introduire dans les Loges, demander pour lui, aux *Supérieurs*, la dispense d'âge. Ses progrès furent rapides. Il devint bientôt l'un des adeptes les plus zélés, et fut rangé parmi les plus intelligents. En 1779, les *Chefs* lui donnent mission d'écrire une prétendue histoire de la Franc-Maçonnerie, qui est imprimée à *Nîmes* et que des colporteurs vendent en Allemagne, dans les foires de *Leipsick* et de *Francfort*. Il se reposait ainsi, dans le silence de l'étude, des rudes travaux du Convent des *Gaules*, qui s'était assemblé, l'année précédente, à *Lyon*, et dont il avait suivi les

séances du 14 novembre 465 au 29 novembre 465 (ère nouvelle). Il a pu y entrevoir un homme, alors jeune, brillant, actif, comme lui, mais appelé à de bien autres destinées : l'illustre *Joseph de Maistre*.

Alors déjà, l'*Éques a Capite Galeato* compte parmi les plus hauts dignitaires : il est grand inquisiteur, visiteur général du *Premier, Second et Troisième TEMPLE* ; maçon illustré des quatre-vingt-un grades du RITE FRANÇAIS et des *Grades de la STRICTE OBSERVANCE*. Il y a plus. Nous avons relevé, dans sa correspondance, un passage d'une lettre qu'il écrivit, le 23 janvier 1807, à son cousin Charles d'Aigrefeuille, 33^e degré du *Grand-Orient de France* : « *Je vous envoie, sur-le-champ, une*
« *empreinte pour vous et le frère Pyron, d'un sceau*
« *D'ORDRE que j'ai depuis l'année 1774 (l'Éques avait*
« *alors environ vingt et un ans), où je fus investi d'un*
« *grade maçonnique fort merveilleux, époque où j'étais*
« *certainement du très petit nombre, et où, tout aussi*
« *certainement, personne n'avait imaginé, soit dit entre*
« *nous, tous ces grades, qualifications et prétentions,*
« *plus MIRLIFIQUES les unes que les autres, que l'on fait*
« *sonner aujourd'hui. Transeat. Au reste, mon sceau ne*
« *saurait être taxé de plagiat; du moins, il y a plus de*
« *trente ans que j'en ai scellé des titres qui sont entre*
« *les mains des diverses Loges, avec lesquelles, je n'ai,*
« *depuis nombre d'années, aucun rapport. »*

Au sujet du fameux sceau, il écrivait le 20 avril de cette même année 1807, au frère PYRON, représentant à Paris du GRAND-ORIENT D'ITALIE : « *Sans autre-*
« *ment m'expliquer sur la nature de mes lumières, rela-*
« *tivement à divers RÉGIMES, que je respecte, je dois*
« *déclarer que mon sceau, ou caractéristique, et les con-*
« *naissances quelconques, que je puis avoir des deux*
« *montants, dont vous jugez qu'ils ne me sont point*
« *étrangers, me sont advenus d'un RIT que je ne dois*
« ***jamais nommer**, et qui n'a d'ailleurs rien à démêler*
« *avec le RIT PRIMITIF, RÉFORMÉ, RECTIFIÉ, et autres*

« *auxquels je m'honore de tenir par quelque endroit.* »

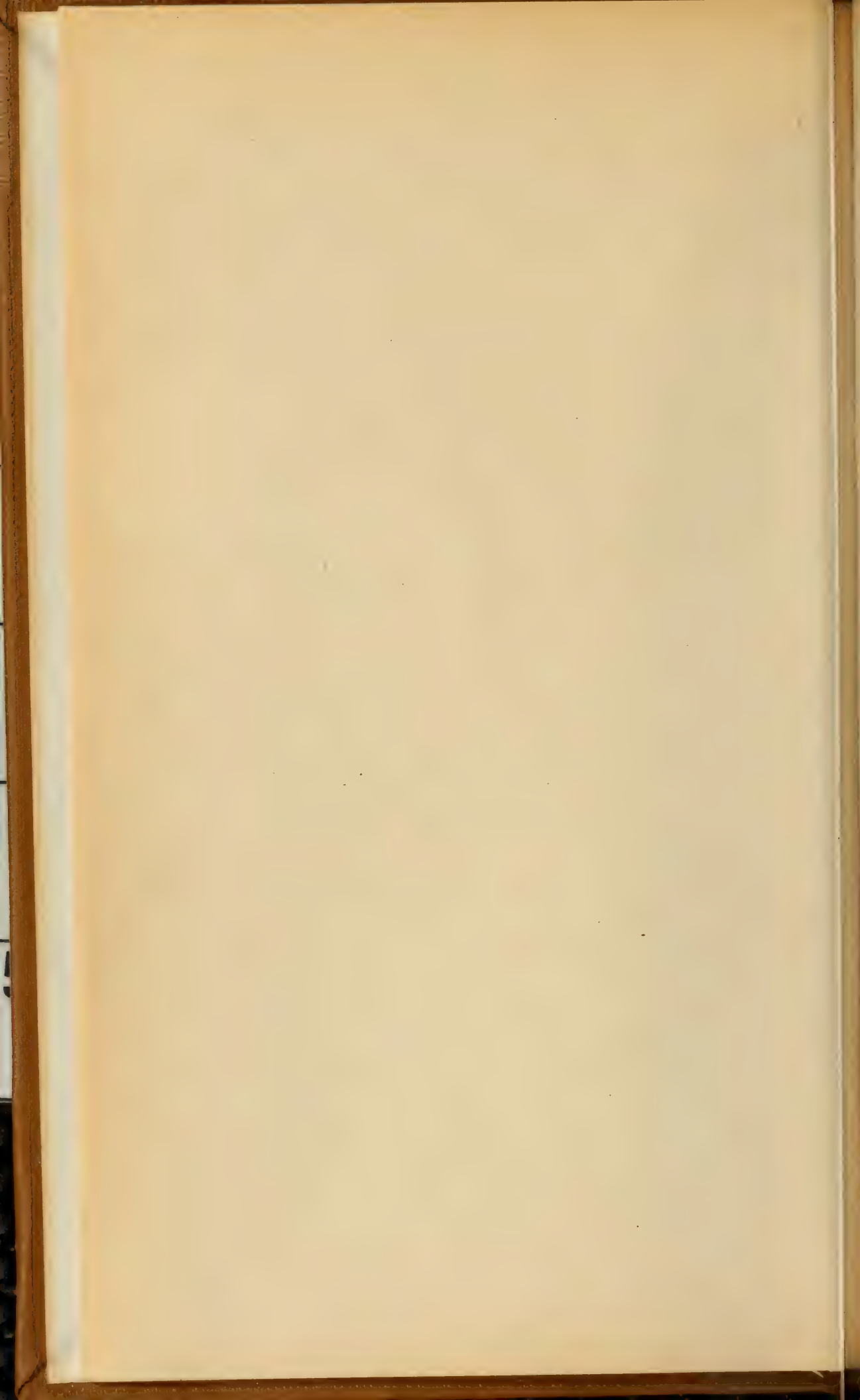
Mais, enfin, quel était donc ce sceau mystérieux ? — Le marquis, *Éques a Capite Galeato*, nous l'apprend lui-même dans une lettre, écrite à son cher cousin, le Très Illustre frère d'Aigrefeuille :

« Mon sceau ressemble, par tant d'attributs, à celui qui termine la planche du Très-Illustre Frère Pyron, que si j'avais tardé à l'envoyer, l'on aurait pu, sans me faire injure, soupçonner que je l'avais calqué, ce qu'il n'est pas possible d'admettre, à raison de la rapidité de mon envoi. Au reste, le mien se rapproche, peut-être plus que le sien, de celui qu'on attribuait, autrefois du moins, à un grade chevaleresque, dont on prétendait légèrement, un peu légèrement, que le roi de Prusse, Frédéric II, était le chef. Mon sceau, dans les lettres initiales, etc., porte confusément : *Liberté de Passage. — Nec plus ultra. — Obiit, sed Resurget.* »

Les lettres initiales sont : « L. N. O. P. S. U. R. » qu'il faut lire comme suit : « *L. P.* : Liberté de passage. — *N. P. U.* : Nec plus ultra. — *O. S. R.* : Obiit sed resurget ». Quant au sceau lui-même, c'était celui de *Commandeur AD VITAM*. Le marquis avait, quoique fort jeune, obtenu ce grade, après le grand *Frédéric* et le frère de *Grasse-Tilly*.

Voilà bien des titres, « *très saints et très sublimes* » — pour emprunter les propres expressions du marquis — posés sur la tête d'un jeune homme de vingt-et-un ans.

Après avoir pris part aux travaux, menés à bonne fin par le Convent des GAULES, l'*Éques a Capite Galeato* fit, pour les intérêts de la Maçonnerie, un voyage en Espagne et visita Madrid. A l'aller et au retour, il s'arrêta quelques jours dans sa ville natale, édifia ses concitoyens par sa piété, revit sa famille et goûta le bonheur imprévu de trouver ses cinq frères — que les hasards et les nécessités de la vie avaient dispersés — réunis autour du Vicomte, leur père.



CHAPITRE II

Une loge en famille. — Le Rit Primitif.

Une esquisse d'architecture maçonnique.

Le jeune chevalier de Malte voulut profiter de cette rencontre qu'il déclare, quelque part, *providentielle*, pour réaliser un projet étrange, qui le hantait depuis son séjour auprès des frères de Lyon. L'audacieux adepte avait rêvé de fonder un *Régime Maçonnique* nouveau, uniquement composé d'*initiés très sûrs*, ou de Grands-Officiers des divers Etablissements Maçonniques, alors existants, et de l'abriter dans l'enceinte même du foyer paternel. Dans l'histoire manuscrite de son RIT, il renvoie tout l'honneur de cette création à son père, Messire François VII Anne de C... d'A... Exemple assurément rare, peut-être même *unique* dans les

Fastes de la *Maçonnerie* : le chef de cette noble et illustre famille aurait conçu et réalisé l'extraordinaire dessein de fonder une *Loge*, dont lui-même et ses six fils seraient les premiers membres, une Loge en famille, qui, au besoin, se suffirait en quelque sorte à elle-même, en attendant qu'elle pût devenir comme un centre de ralliement pour les vrais, les purs, les plus fidèles adeptes de la SECTE.

Mais des preuves, aussi nombreuses que solides et convaincantes, nous autorisent à reporter la gloire de cette œuvre au fils aîné de cette famille, au frère *A Capite Galeato*. Rituels, insignes, emblèmes, instructions, cahiers historiques : tout a gardé son empreinte personnelle. Quelques jours lui suffirent pour décider tous les siens. Même en supposant que quelques-uns de ses frères aient été déjà gagnés aux idées et aux pratiques maçonniques, on ne saurait, en présence d'un tel résultat, dénier au prosélytisme du marquis une ardeur ; à l'ascendant, qu'il exerçait, une puissance ; à son zèle une activité ; à sa parole une force de conviction, qui légitimaient la respectueuse admiration avec laquelle les chefs du Grand-Orient, initiés inférieurs, accueillirent ses communications.

« Ce fut, écrit-il, le 19^e jour du mois d'avril, de l'année 1780, « jour à jamais mémorable pour la Révérende Loge, qu'il fut « procédé solennellement à l'inauguration de la Très Révé-
« rende Loge de Saint-Jean... Première Loge des *Free and*
« *Accepted Masons* du Rit Primitif, en France, et de tous les
« Ateliers, Collèges, Chapitres y annexés, dans les trois
« Classes, et toutes les Sections du Rit Primitif, selon les
« rites et les formes d'usage. »

En l'année 1790, le marquis fondateur traça et fit imprimer, dans le but de propager parmi les plus hauts initiés la connaissance de son Régime, ce que, dans le

bizarre jargon maçonnique, on appelle *une planche d'architecture*. C'est, en quelques pages, l'explication historique, scientifique, symbolique, hermétique, des divers grades auxquels les adeptes du Rit Primitif pouvaient aspirer, et le résumé — mais en termes voilés — des sublimes connaissances qu'un véritable ami de la vérité pouvait acquérir dans les trois classes.

Il nous serait absolument impossible de donner une idée de ce genre, inconnu dans notre littérature française, et si opposé à notre génie national, avant tout amoureux de lumière et de clarté. Les mots, les phrases, les périodes, les figures n'ont, le plus souvent, aucun sens littéral raisonnable. Les termes pompeux, magnifiques abondent et produisent l'effet d'oripeaux dont un homme, au maintien grave et à la démarche solennelle, s'affublerait pour se déguiser, un jour de mardi-gras. Une note, insérée en tête de cette esquisse, nous prévient d'ailleurs, non sans quelque franchise,

« qu'on a dû s'attacher à ne compromettre aucun des secrets
 « qui sont de l'essence de l'Art Royal. C'est dans cette vue
 « que les phrases, les plus clairement énoncées, les plus scienti-
 « fiques en apparence, ne veulent à peu près rien dire, tandis
 « que les Frères instruits retrouveront peut-être les docu-
 « ments les plus curieux, toute la pensée du Rit Primitif, dans
 « les expressions les plus simples, les plus insignifiantes, et
 « jusque dans les locutions les plus défectueuses. »

La Libre-Pensée n'aurait ni assez de railleries, ni assez de sarcasmes, si un écrivain catholique, sous le prétexte de ne point divulguer les dogmes et les mystères, se permettait de telles libertés avec la grammaire, la langue et le bon sens. Elle dénoncerait au monde ce fanatisme étroit, qui déforme les cerveaux et voile les intelligences. Elle réclamerait au nom de l'art, ou, plus simplement, au nom du bon goût.

Le style et la manière du marquis ne sont pas un accident isolé : ils sont dans les usages et dans la tradition de la Maçonnerie. Il suffit, pour en être convaincu, de parcourir quelques discours prononcés dans les Loges et les Convents, ou de lire — quand on a le rare bonheur d'en découvrir quelques-unes — les pièces de la correspondance échangée entre les *Hauts Initiés*. Le livre de Saint-Martin, intitulé *Des Erreurs et de la Vérité*, nous paraît être le chef-d'œuvre, fort admiré du reste, de ce genre, incompatible avec notre génie français. Le PHILOSOPHE INCONNU, le chef des Maçons Judaïsants de Lyon, a pris, d'ailleurs, les mêmes précautions que notre *Eques a Capite Galeato*.

« C'est pour avoir oublié, écrivait Saint-Martin, les principes dont je traite, que toutes les erreurs dévorent la terre, et que les hommes ont embrassé une variété universelle de dogmes et de systèmes... Cependant, quoique la lumière soit faite pour tous les yeux, il est encore plus certain que tous les yeux ne sont pas faits pour la voir dans son éclat ; et le petit nombre de ceux qui sont dépositaires des vérités que j'annonce, est vouée à la prudence et à la discrétion, par les engagements les plus formels. Aussi, me suis-je permis d'user de beaucoup de réserve dans cet écrit, et de m'y enlever souvent d'un voile, que les yeux les moins ordinaires ne pourront pas toujours percer, d'autant que j'y parle quelquefois de tout autre chose que de ce dont je parais traiter. »

L'*Eques a Capite Galeato*, qui avait été quelque temps à l'école de Claude de Saint-Martin, écrit — mais avec moins de perfection — dans la manière de son maître. Pour que chacun puisse, par quelques exemples, se faire une idée de ce style, éminemment maçonnique, nous citerons quelques fragments de cette *Ésquisse d'Architecture*, « tracée » par le marquis. Comme tous les fon-

dateurs des *Régimes Maçonniques*, si nombreux au XVIII^e siècle, l'ÉQUES A CAPITE GALEATO a voulu donner au sien l'antiquité la plus vénérable et la plus reculée. Il parle, en termes émus, des *Anciens Frères* du *Rit Primitif* — lesquels n'ont jamais existé — attendu que ce Rit eut pour père, entre 1785 et 1789, un chevalier qui avait à peine atteint l'âge de trente ans. En faisant l'éloge de ces illustres et sages ancêtres, c'est de lui-même, et de son père et de ses frères, qu'il entend parler. Il écrit :

« Liés l'un à l'autre par une confiance réciproque, et par
 « un zèle à toute épreuve, pour les progrès de l'Art-Royal, ils
 « ont saisi toutes les circonstances heureuses, qui les ont mis
 « en mesure d'explorer les ateliers les plus illustres du monde
 « connu. Les principaux Orients de France, d'Angleterre,
 « d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie ; ceux de la côte de *Syrie*
 « et des établissements Européens dans les deux Indes, ont
 « été visités par quelques-uns de ces Frères. On les a admis
 « avec urbanité dans les ateliers peu connus, qui existent en
 « Chypre, en Hollande, en Suède, dans la partie occidentale
 « de l'Ecosse, et dans les cercles mystérieux tracés au pied
 « des montagnes bleues. A une grande distance des sources
 « contestées du Nil, père des eaux, ils ont vu de très près le
 « prétendu Grand-Cophte, enseveli sous son grand voile noir.
 « Près des bords couronnés de laurier, ils ont pénétré dans la
 « Crypte auguste où *P. R. R.* présente aux regards et à la
 « réflexion des mortels étonnés, les trois clefs, en faisceau,
 « qui lui ont été confiées. Enfin, non loin des rives fortunées
 « du fleuve des délices, existe à jamais pour eux l'Orient de
 « tous les Orients de la terre, berceau originel de l'institut
 « fondamental et primitif de toute Franche-Maçonnerie...

« Quoi qu'il en soit, il est certain que les Frères anciens du
 « Rit Primitif n'ont rien négligé pour pénétrer dans le dédale
 « des connaissances dites maçonniques. Mais quelque succès
 « qu'ils aient eu dans leurs recherches, ils auraient savouré
 « avec peu de douceur les fruits qu'ils ont recueillis, si, pour
 « prix de leurs soins, de leurs travaux, de leurs sacrifices,

« ils n'avaient pas acquis le droit, ou plutôt, contracté le
 « devoir de sauver leurs fils, leurs neveux, leurs parents, leurs
 « amis, du danger où ils étaient exposés de parcourir la même
 « route d'une manière tout aussi pénible, tout aussi dispen-
 « dieuse, et, peut-être, sans parvenir jamais aux mêmes résul-
 « tats.

« C'est pourquoi les Frères anciens n'ont pas dû hésiter à
 « professer d'un franc courage, que l'ordre ou société des
 « Francs-Maçons du Rit Primitif avoue et reconnaît pour
 « base de sa réunion et de sa propagation, l'esprit de socia-
 « bilité, exprimé par l'adage : *Homo sum; nihil humani a me*
 « *alienum puto*; qui tend à faire de tous les hommes un peuple
 « de frères; et pour seconde base, l'esprit d'humanité et de
 « secours mutuel, qui découle du même principe, et revendique
 « le même adage pour son expression... »

Un peu plus loin, l'auteur expose l'économie du *Rit Primitif*, « cultivé » dans sa Loge de *Saint-Jean* : sa division en *Trois Classes*, en *Dix Degrés* — ses quatre *sublimes Chapitres*.

Après avoir traité de la *première classe*, composée de sept *degrés ou échelons* de connaissances; de la *seconde classe* qui ne comprend que deux *échelons*, il s'attache à faire connaître, admirer et révéler la *troisième classe*, la plus élevée, la plus mystérieuse de son *Rit*.

« La troisième grande division, composée d'un seul échelon,
 « le dixième et le complément de tout le système, indique la
 « haute importance de son objet, par le caractère même de son
 « titre. En effet, c'est là le *MODESTE CHAPITRE DES DISCIPLES*
 « *DU GRAND-ROSAIRE, AMATEURS de la VÉRITÉ, Frères Rose-*
 « *Croix de la Table du Banquet des Sages, MAGES, THÉOSO-*
 « *PHES.* On sent que toute définition, toute analyse serait dépla-
 « cée; le titre en dit assez : *Qui habet aures audiendi, audiat.*
 « Ce serait en vain qu'on en dirait davantage aux autres.

« Probablement on ne commettra point la méprise de ne voir,

« dans ce mode d'enregistrement, que trois classes, ou que
« dix degrés, pour conclure de là que les *Régimes* ou *Rits*,
« qui comptent les classes, grades ou degrés, par douzaines,
« ont donc des connaissances fort supérieures à celles des
« Frères du RIT PRIMITIF.

« Les Maçons instruits et observateurs discernent très
« bien, que les titres des classes ou degrés ne sont pas des
« désignations de tel ou tel grade, mais qu'ils sont des déno-
« minations de collections qu'il suffirait de dérouler, autant
« qu'elles en sont susceptibles, pour en faire jaillir un nombre
« presque infini de grades intéressants.

« Ils ne méconnaîtront point le motif du choix préfixe de dix
« degrés, puisqu'ils n'ignorent point que le nombre philoso-
« phique 10 est le tableau des merveilles de l'univers ; que
« le premier dénaire générateur enveloppe le germe plasti-
« que de tous ses multiples sans exception ; que si, en coho-
« bant tous les zéros dont l'imagination humaine peut conce-
« voir la série, le résultat définitif les réunit tous dans un
« seul zéro, second nombre du dénaire, on peut aussi, par
« l'acte inverse, en développant et dédoublant à l'infini cet
« unique zéro, le prototype, la matrice et le véhicule de tous
« les zéros possibles, rétablir dans toute son étendue, et même
« au delà, la file sans fin de 000 000 000 qui avait été le
« sujet de la première opération : et ceci leur sert d'exem-
« ple ou d'explication du système successif, et à volonté de
« concentration ou de déroulement des cahiers maçonniques
« que le RIT PRIMITIF a joints aux deux bases primordiales
« de la FRANCHE-MAÇONNERIE.

« D'ailleurs, tous les Maçons remarqueront sans doute, que,
« en outre des six premiers degrés, dont les collections sont
« très nombreuses, le PREMIER *Chapitre de Rose-Croix* pos-
« sède les connaissances qui, dans quelques Régimes, fixent
« le culte maçonnique, et la vénération d'une foule de respec-
« tables Frères.

« Le SECOND *Chapitre de Rose-Croix* est dépositaire de
« documents historiques très curieux par leur espèce, leur
« rapprochement et leur variété.

« Le TROISIÈME *Chapitre de Rose-Croix* s'occupe de toutes
« les connaissances maçonniques, physiques et philosophiques,

« dont les produits peuvent influencer sur le bonheur et le bien-
« être matériel et moral de l'homme temporel.

« Le QUATRIÈME et dernier *Chapitre des Frères-Rose-Croix*
« du GRAND-ROSAIRE fait son étude assidue de connais-
« ces particulières d'ontologie, de psychologie, de pneumato-
« logie ; en un mot, de toutes les parties des sciences que l'on
« nomme occultes ou secrètes, parce que, au-dessus de la por-
« tée de la multitude, elles sont même étrangères au vulgaire
« des gens instruits ; leur objet spécial étant la RÉHABILITATION
« et RÉINTÉGRATION DE L'HOMME INTELLECTUEL, dans son rang
« et ses droits PRIMITIFS.

« Il n'y a donc pas lieu de douter que les Maçons d'un cer-
« tain ordre concevront à merveille la fertilité de ce système
« d'instruction, et que tous les grades maçonniques possibles,
« faits ou à faire, sont censés lui appartenir ; puisqu'ils
« doivent nécessairement et naturellement s'encadrer dans
« quelqu'une de ses subdivisions. En effet, l'échelle dénaire
« élémentaire d'investigations du RIT PRIMITIF présente, dans
« ses formes, un nombre presque indéterminé d'échelons ou
« degrés d'étude, dont la classification permet de les contrac-
« ter à volonté, ou de les dérouler presque à l'infini,
« sans en déranger la série, et dont la coordination
« magnifique invite d'en adopter un à chacun des jours
« de l'année solaire ; d'en réserver de plus marquants
« pour le jour intercalaire du système *Gelaluddaulé-Melicxa* ;
« quelques autres pour la grande *période dyonisienne* et les
« autres grands cycles du temps, sans perdre jamais de vue
« qu'il restera toujours un *échelon* ineffable à monter en ce
« jour auguste et solennel, où la matière ayant fini son temps,
« et l'homme terminé son épreuve, les cieus seront ébranlés.
« la mer franchira ses limites, les planètes se froisseront
« dans une conjonction désordonnée, les éléments, brouillés
« et confondus, rentreront pour toujours dans la nuit du
« cahos, LA PAROLE DE CELUI QUI EST retentira encore une
« fois dans les voûtes incommensurables de l'abîme, et l'uni-
« vers temporel, consumé par un déluge de feu, s'évanouira
« dans le sein de l'IMMENSITÉ. »

Pour le fond ces déclamations pleines d'enflure, n'ont

la bien être Matériel & Moral de l'homme Temporal; le
quatrième & dernier chapitre de H. R. + du grand royaume
fait son étude apide de connoissance particulières &
D'Ontologie, de Psychologie, de Pneumatologie, en un mot
de tout les parties des sciences, que l'on nomme occulte ou
Secrètes, parce qu'au d'ap' de la portée de la multitude
elles sont même étrangères au vulgaire des gens instruits;
leur Objet Spécial étant la Rehabilitation & Réintégration de
l'homme intellectuel dans son Rang et des droits Primitifs
il n'y a donc pas lieu de douter, que les Macon d'un
certain ordre concourront à merveille la fertilité de ce
système d'instruction, et que tout les grades M^{es} possibles
faits et à faire sont capables lui appartenir, puis qu'ils

rien de bien extraordinaire. Elles n'ont pas même le mérite d'être originales. Le marquis rappelle, à mots couverts, quelques dogmes, empruntés au système Kabbalistique du Juif DON MARTINEZ DE PASQUALIS, arrangé par d'Hauterive, Savalette de Langes, Duchanteau et Saint-Martin. Quant à la forme, nous avons ici un horrible pastiche de Saint-Martin, déjà nommé, de quelques fragments écrits par un vieux fol, le colonel polonais de Thoux de Salvette, et de plusieurs versets d'une épître de l'Apôtre saint Pierre ; le tout est largement assaisonné d'humeur gasconne.

Quoi qu'il en soit, le Très Illustre frère *Pyron*, souverain grand inspecteur général du Grand-Orient de France, et l'un des fondateurs du Grand-Orient d'Italie, écrivait à l'auteur, dans les premières années de l'Empire :

« J'ai donné la plus grande attention au dernier paragraphe de la page 46 (l'un de ceux que nous avons cités), et je n'oublierai jamais que c'est à vous, Très Illustre Frère, que je dois d'avoir monté l'échelon de la troisième *Division*, dont la science fut souvent mon étude particulière... La notion générale qui, pour tout autre, pouvait être une science occulte, m'a fait recueillir, avec respect, votre précepte : « *Qui aures habet audiendi, audiat.* »

Un des maçons les plus savants, le plus savant, peut-être, à cette époque, de l'Europe et du Nouveau-Monde, le Très Illustre Frère *Bacon de la Chevalerie*, à peu près à la même date, écrivait au marquis :

« L'exemplaire (esquisse d'architecture du *Rit Primitif*) qui est dans nos mains, était destiné au cher frère de *Bondy*, qui se trouvait absent... Je me suis enfin déterminé à garder le trésor que je possédais. Je l'ai médité plusieurs fois et j'y suis toujours revenu avec plaisir. J'ai vu que dans les développements graduels que produit cet écrit, il ne laisse rien à désirer au Maçon instruit, et néanmoins ne compromet point les mys-

tères les plus graves et les plus importants. J'en ai porté certains traits sur mes lèvres avec respect. J'ai vu, enfin, avec délices, dominer dans ce précieux ouvrage, le principe vulgaire et sacré de l'amour des hommes, duquel dérive la bienfaisance obligatoire, en faveur de l'humanité, en général, et de la fraternité, particulièrement..... J'attache un prix infini à ce discours... Il n'a pas peu contribué à corroborer mon zèle maçonnique, auquel on porte de vigoureuses atteintes. Mais il entre du contrepoids dans la balance. Je le sens. »

Le marquis ne se laissait pas enivrer par ces louanges. Nous dirons bientôt l'opinion qu'il professait au sujet de tous les *Rits*, de tous les *Régimes*, de tous les *buts apparents* de la Maçonnerie. Tout bas, et comme *sub rosâ*, il convenait — et cet aveu ne lui coûtait pas beaucoup — qu'en soi son *Rit Primitif*, selon le mot de son cousin, le Très Illustre Frère d'Aigrefeuille, « *était moins que rien* ». Volontiers, car il n'était pas dupe de son propre enthousiasme, il eût appliqué à son œuvre le mot du fabuliste :

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Mais, comme il savait à fond son *Esquisse*, il eût pu, tout aussi bien, s'appliquer à lui-même le mot d'un ancien : *Timeo hominem unius libri*. Son œuvre était tout entière dans sa tête. Il en citait ou en débitait les mystérieuses tirades, dans ses lettres, dans ses discours. Il constate, maintes fois, — avec un plaisir non dissimulé et sans cesse renouvelé — que ses étranges élucubrations obtiennent toujours le succès le plus vif.

A cette *Esquisse* d'architecture maçonnique est annexée une pièce importante : le *Tableau de la Loge Saint-Jean*, c'est-à-dire, la liste des adeptes qui la composent. Ce *Tableau* est divisé en deux parties : dans la première sont inscrits les noms des membres *Fondateurs* de la *Loge*, et du *Rit* qu'elle abrite ; dans la seconde, sont rangés, par ordre d'ancienneté, les membres initiés directement ou associés à ce *Régime*.

CHAPITRE III

Composition de la Révérende Loge.

Voici les noms et les qualités des *Membres Fondateurs* :

Sous le n° 1 : Le vicomte de C... d'A..., chevalier de Saint-Louis, chef de division des canonniers garde-côtes..., conservateur du Régime. C'est le père.

Sous le n° 2 : Le marquis de C... d'A..., chevalier de Malte, colonel de chasseurs au service de Malte... Le vrai fondateur. C'est notre *Eques a Capite Galeato*, l'aîné de la famille.

Sous le n° 3 : le chevalier Marie-Paul de C... d'A... major en Amérique...

Sous le n° 4 : Le baron Paul-Serge-Anne de C... d'A..., chevalier de Malte, capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, fondateur de plusieurs Loges du *Rit Français*, de la 12^e classe des *Amis-Réunis* de Paris ; convoqué au Convent de Paris, en 1785.

Sous le n° 5 : Noble François VII, René de C...

d'A..., ancien page du *Grand-Maître* de Malte, prêtre gradué, chanoine de la cathédrale de...

Sous le n° 6 : Noble François VIII, Guillaume de *C... d'A...*, chevalier de Malte, lieutenant des vaisseaux du Roi, fondateur et membre de Loges de divers *Régimes*.

Sous le n° 7 : Le chevalier Gabriel de *C... d'A...*, chevalier de Malte, sous-lieutenant d'infanterie au régiment d'Anjou.



En tête des brevets, délivrés par la *Révérènde Loge*, était représentée une couronne de myrthe, ornée de sept grenades ; au-dessus, un ruban portait la devise : « *Coronam ne vellito* ». Or, un des adeptes les plus chers à la secte, le jeune chevalier suédois d'*Harmensen*, était venu chercher à Paris un asile, sous le Premier Empire. Le Grand-Orient accueillit le jeune adepte avec une faveur marquée. L'*Éques a Capite Galeato* était, à cette époque, en lutte ouverte avec cette grande Autorité Maçonnique, dont l'ambition et la tyrannie prétendaient absorber tous les autres *Régimes*. La discussion demeurait courtoise, quoique très vive. D'ailleurs, le Grand-Orient finit par s'incliner et reconnut qu'il avait trouvé

son maître. Quelques incidents de cette querelle mirent en relation le redoutable fondateur du *Rit Primitif* et le jeune chevalier suédois. Leur correspondance composerait un curieux chapitre de l'histoire de la Haute-Maçonnerie au commencement du XIX^e siècle. Le marquis conçut pour ce jeune adepte, déjà reçu dans les plus hauts grades, la sympathie la plus vive, et une estime voisine de l'admiration. Il lui ouvrit les bras et l'admit dans son *Rit*. D'*Harmensen* lui ayant demandé quelques éclaircissements sur la signification du timbre qui ornait son diplôme, le marquis répondit, le 22 novembre 1806 :

« Le timbre qui décore le haut de votre brevet est le timbre
« général de toutes les planches émanées de la Révérende Loge
« du Rit Primitif. Votre O. P. H. jeté presque impercepti-
« blement entre les lignes, et comme un trait de plume insi-
« gnifiant, ne m'est point échappé. Permettez-moi de vous
« dire que c'est sans doute comme pontife zodiacal que, pre-
« nant intérêt à la couronne, vous voudriez qu'elle fût escor-
« tée de la constellation que vous nommez *guitare*, et que nous
« appelons *lyre*. Notre Rit n'est ni ophique, ni orphique, et
« notre couronne n'est point celle d'Ariadne; le nombre des
« étoiles de la couronne boréale, différent de celui des gre-
« nades, qui décorent la nôtre, démontre cette vérité.

« En un mot, notre couronne n'est point du tout scienti-
« fique; elle est purement sentimentale : le myrthe et les gre-
« nades ont de tout temps été l'emblème de l'union sociale et
« fraternelle des membres de l'Ordre, ou de ceux d'une Loge ;
« et le nombre de Sept, en outre de ce qu'il est en soi maçon-
« nique, se réfère spécialement à mon respectable père et ses
« six fils, premiers fondateurs de la Loge, et formant ainsi
« une Loge juste et parfaite, bien intéressante aux yeux de
« tous les maçons sensibles. Croyez, Très Cher Frère, que je
« vous rends la justice de croire qu'elle le sera aux vôtres, et
« que, désormais, vous estimerez notre couronne autant que
« si elle était environnée de toutes les lyres et de tous les
« serpents de l'univers. »

Parmi les membres, initiés directement par la Loge, ou

affiliés et associés à son *Régime*, nous relevons les noms suivants :

Sous le n° 15 : L'abbé *Léonard*, prêtre conducher de la *Primatiale*. Initié le 22 février 1781.

Sous le n° 17 : L'abbé de *Vernon*, prêtre, chanoine de la *Primatiale*.

Sous le n° 23 : *Savalette de Langes*, garde du *Trésor Royal*, né à Tours, résidant à Paris ; Grand-Officier d'honneur au Grand-Orient de France ; fondateur des *Amis-Réunis* de Paris ; instituteur et commissaire aux archives du *Régime des Philalèthes* ; membre du Convent de Paris, en 1785.

Sous le n° 24 : Le comte d'*Aguilar*, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Pologne, né et domicilié à Perpignan. Associé le 22 juin 1783.

Sous le n° 25 : Le docteur *Giraud*, médecin consultant du roi de Sardaigne, né à Pignerol, domicilié à Turin. Associé le 18 décembre 1785.

Sous le n° 27 : *Taillepiéd de Bondi*, receveur-général des finances, né et domicilié à Paris. Associé le 17 décembre 1785 ; de la XII^e classe des *Amis-Réunis* de Paris, et commissaire aux *Archives du Régime des Philalèthes* ; membre du Convent de Paris, 1785.

Sous le n° 28 : *Dutroussel d'Héricourt*, président au Parlement de Paris. Associé le 18 décembre 1785 ; de la XII^e classe des *Amis-Réunis* de Paris, commissaire aux *Archives des Philalèthes* ; membre du Convent de Paris, 1785.

Sous le n° 29 : *Mesmer*, inventeur de la doctrine du magnétisme universel, et du magnétisme animal. Né à Zell, en Suabe (*sic*), résidant à Paris. Associé le 18 décembre 1785.

Sous le n° 32 : Le comte de *Szapary*, chambellan de l'Empereur, né à Podhragy, domicilié à Presbourg, en Hongrie. Associé le 18 décembre 1785 ; représentant de la 7^e province de la *Stricte Observance* au Convent général de *Wilhelmsbad*, 1782.

Sous le n° 33 : Le marquis de *Lezay-Marnesia*, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Georges, né à Metz, domicilié au château de Saint-Julien, en Franche-Comté. Associé le 17 décembre 1785.

Sous le n° 34 : *Rolin de la Farge*, de l'Académie de marine, né à Metz, domicilié à Brest. Associé le 18 décembre 1785.

Sous le n° 35 : Le comte de *Ros*, chevalier de Malte, capitaine chef d'escadron de dragons au régiment du Roi, né et domicilié à Perpignan. Associé le 23 avril 1786. Fondateur et Ex-Maître de la Révérende Loge du *Rit Français*, la *Sociabilité*, Orient de Perpignan.

Sous le n° 44. Le chevalier Jacques de *Çagar*, chevalier de Malte, lieutenant d'infanterie au régiment de Malte, né à Perpignan, résidant à Malte. Associé le 5 avril 1789.

Désormais, l'histoire de l'*Éques* se confond avec celle des Régimes dont il fut ou le fondateur ou l'un des chefs. Dans les tableaux fort variés qui vont se succéder sous ses yeux, le lecteur apercevra, souvent au premier plan, quelquefois au second, d'autres fois encore, perdu dans un coin, et comme enveloppé d'ombre, l'*Éques a Capite Galeato*. Mais pour que nous puissions mieux comprendre son œuvre, et mieux en mesurer la portée, il nous faut connaître le fond même de sa pensée et pénétrer son âme; il nous faut démêler les intentions, connaître les principes de cet émule des Grands-Maçons du XVIII^e siècle.

3
4
5

CHAPITRE IV

Portrait de l'Éques a Capite Galeato.

Au physique, le marquis se peint lui-même. De « taille courte, trapue et lourde », il jouit d'une santé robuste. Il est d'une activité prodigieuse. Il peut franchir d'énormes distances à marches forcées; tenir conseil au débotté; travailler, écrire, suivre les négociations les plus longues, les plus épineuses; passer de la salle, où il conspire, dans les lieux de plaisir où se réunit la plus brillante compagnie, sans en éprouver de fatigue. Il a l'esprit orné, le goût cultivé, l'imagination peu vive, mais la mémoire très fidèle. Vif, emporté, violent même, il sait dominer ses passions et maîtriser son bouillant caractère, lorsque la colère et l'impatience pourraient compromettre ses entreprises. Il a dans les idées une clarté merveilleuse. Il est souple, tenace, rancunier. Dès l'âge de vingt ans, il sait juger les hommes, les servir et se servir d'eux. Il est ami sûr, généreux, discret. Ne lui parlez ni *Maçonnerie*, ni *Régimes maçonniques*, ni *Sciences occultes* : vous le trouverez franc, loyal, juste, honnête homme, dans la belle acception du mot. Bon époux,

bon père, mais sans tendresse ; fort attaché à ses frères, mais plus encore par les liens de la *maçonnerie* que par ceux de la famille. Il est débarrassé de toute ambition, sauf d'une espèce d'ambition particulière : celle de connaître tous les *Régimes maçonniques*, d'en posséder tous les grades, de servir la *Société occulte*, de faire aboutir le GRAND ŒUVRE.

Est-il spiritualiste, positiviste, matérialiste, pyrrhonnien, épicurien, stoïcien ? Est-il catholique, calviniste, luthérien, bouddhiste, judaïsant, kabbaliste, mage, théosophe, astrologue ? — Il est tout cela, et il n'est rien de tout cela. Il est maçon, et c'est assez. La *Maçonnerie* est sa religion, son église, sa patrie, sa famille, sa vie même. Il ne respire, il ne vit que pour elle. La *Société secrète* l'a pris tout entier.

La France expirante, blessée à mort par la Révolution, ne lui arrache pas un cri de pitié. Il n'est pas citoyen français ; il est le citoyen de l'univers. Les hommes, qu'il se flatte souvent d'aimer, sont faits pour la *Maçonnerie*, et la *Maçonnerie* est trop auguste, trop sainte, pour être faite pour les hommes. Le mortel, qui parcourt, ici-bas, sa carrière temporelle, n'est maintenant qu'un instrument pour hâter le règne de la *Maçonnerie* universelle ; plus tard, encore, il ne sera qu'un instrument, pour maintenir la domination de la *Maçonnerie*. Que l'homme ne songe pas à se plaindre ; s'il est fait pour la *Maçonnerie*, la *Maçonnerie* est faite pour assurer le bonheur et la *régénération* de l'homme temporel.

Il n'y a point de peuples, séparés par des frontières. Si la nature physique a élevé des frontières, si l'ignorance, les intérêts, les préjugés les ont fait adopter, il faut abattre ces frontières. S'il y a des peuples, des nationalités, des races, il faut les rapprocher, les mêler, pour qu'il n'y ait plus que des frères. Il écrit, vers 1785 :

« Un bien réel, et que, peut-être, l'on n'avait pas prévu, « mais qui, certainement est résulté de l'Institut Maçonn-

« que, c'est qu'ayant occasionné le rapprochement des indi-
 « vidus et des nations, il a merveilleusement concouru à
 « propager les lumières et la raison, et à affaiblir les haines,
 « les préventions, les préjugés qui divisaient les hommes et
 « les peuples. » (Texte résumé d'après l'*Eques*. Voir le texte
 complet, p. 143.)

Devançant cette ère bienheureuse, où tous les peuples
 ne formeront plus qu'un seul peuple, il n'y a plus pour
 lui ni France, ni Allemagne, ni Espagne; il écrit : la
 france, l'Allemagne, l'Espagne. Il supprime tout ce qu'il
 y a de propre dans ces dénominations, en attendant que
 le progrès maçonnique les anéantisse. Il parle de cette
 Révolution formidable, qui a été le plus grand événement
 des temps modernes, comme d'un bouleversement cosmi-
 que, contre lequel les hommes ne peuvent absolument
 rien, et dont ils n'ont pas le droit de se plaindre. Voici
 un extrait des *Annales* de sa Révérende Loge, la pre-
 mière du *Rit Primitif*, en France, écrites par lui-même.
 Nous avons copié le texte dans le *Livre d'Or* du *Régime* :

« ANNEES 1787-1788-1789.

« Les années suivantes (ces trois années), s'écoulèrent
 « doucement, sans événements dignes de remarque. Il ne faut
 « cependant point passer sous silence que la *Révérende Loge*,
 « rendant hommage à l'administration éclairée et sage de
 « l'hospice de mendicité de cette ville, en vertu d'une décision
 « du Vénérable Conseil du 1^{er} avril 1789, fit délivrer la somme
 « de 120 francs (cent vingt), au Révérend Frère N^o 8, pour
 « la remettre, au nom de la *Révérende Loge*, à l'Hospice de la
 « Caisse de mendicité et en retirer un reçu.

« Les Frères continuèrent de goûter ainsi, en paix et sans
 « fracas, tout l'agrément de leur réunion, faisant de temps
 « en temps, d'heureuses acquisitions, toujours assorties au
 « module de la composition primitive de la *Révérende Loge*.

« ANNEES 1790-1791.

« Quelque innocent et paisible que fût l'objet des nos As-

« semblées, l'explosion délétère de cette Révolution sans exem-
 « ple dont nous nous prescrivons de ne dire que ce qui sera
 « indispensable pour la liaison et l'intelligence du discours, la
 « Révolution vint altérer la sécurité franche, qui donnait un
 « attrait de plus à la réunion des frères. Les séances devin-
 « rent moins fréquentes, moins nombreuses; les épanchements
 « mutuels de l'amitié ne se firent plus avec la même effusion.
 « Enfin, en dépit de la parenté, de l'habitude, de l'estime et
 « de la confiance réciproques, l'esprit et l'expression de la fra-
 « ternité étaient comme comprimés par des mains invisibles;
 « les frères se rapprochèrent donc moins souvent, et avec une
 « sorte de réserve.

ANNEE 1792.

« Mais lorsque dans la nuit du 5 au 6 août 1792, on fut par-
 « venu par d'audacieuses effractions, dont les Frères senti-
 « rent très bien qu'ils ne devaient faire entendre aucune
 « plainte, l'on fut parvenu à enlever le *Titre Constitutif*, les
 « principaux registres, portefeuilles, cartons, etc., de la *Révé-
 « rende Loge*, il fut dès lors bien décidément reconnu que la
 « plus grande circonspection devenait nécessaire; que, sans
 « doute, on n'avait enlevé nos livres et nos papiers que pour
 « y chercher des torts à nous imputer, pour nous perdre, et
 « que comme on n'y pouvait rien trouver de répréhensible,
 « l'on ne manquerait pas d'épier nos réunions pour les quali-
 « fier de conciliabules, ou de quelque autre dénomination
 « odieuse, qu'il fallait donc se plier, de bonne grâce, aux cir-
 « constances.

« En conséquence, il fut résolu : 1° De supprimer les As-
 « semblées générales; 2° de ne plus faire d'admission; 3° de
 « ne faire les travaux que par petits pelotons, variant, d'une
 « assemblée à l'autre, et l'assortiment des frères et le lieu de
 « leur séance; 4° de ne rétablir ni archives, ni registres, de
 « ne procéder aux élections et aux promotions que de vive
 « voix, en retenant des notes insignifiantes et fort rapides
 « pour conserver le souvenir des faits essentiels; 5° de ne per-
 « dre jamais de vue la nécessité indispensable, où nous nous
 « trouvions, de prendre toujours les précautions les plus mi-
 « nutieuses.

« C'est ainsi que les Révérends Frères ont traversé pénible-

« ment, mais sans faire tout à fait naufrage, les époques les
 « plus orageuses. C'est ainsi peut-être, que, par habitude, au-
 « tant que par découragement, ils auraient continué de jouir
 « d'une existence douce et peu marquante, et que la Révérende
 « Loge, sans éprouver ni trouble, ni secousse, se serait enfin
 « laissé couler dans le vague du néant, lorsqu'au mois d'avril
 « 1805, elle eut connaissance de l'union solennelle qui s'était
 « opérée entre le *Grand-Orient de France* et le *Rit Ecossais*
 « *Ancien Accepté*, à l'occasion de laquelle le *Grand-Orient de*
 « *France* déclare qu'il s'unit à tous les Frères, de quelque *Rite*
 « qu'ils soient. »

On éprouve, en lisant ces lignes, une tristesse poignante. Je ne sais quel sentiment pénible étreint le cœur et met des larmes dans les yeux. Eh ! quoi ! L'*Eques a Capite Galeato* fait le récit de ces convulsions effrayantes, en choisissant ses mots ! Les gens de bien partout traqués ; les sanctuaires profanés ; les ministres d'une Église, qui avait civilisé le monde, réduits à se cacher ou à s'exiler, ou condamnés à périr ; un glorieux régime qui s'évanouit, tandis que la luxure et le brigandage triomphent ; la société française, qui expire ; la patrie, qui agonise : aucune de ces grandes images d'un passé qui s'effondre, ne lui arrache un cri de douleur, une parole de regret !

Le gentilhomme maçon ne plaint ni le roi à qui son ami *Savalette de Langes* l'a plusieurs fois présenté, ce roi si faible, mais si bon, dont l'imprévoyance et la faiblesse lui ont rendu si facile son œuvre de démolition maçonnique, ni cette charmante *princesse de Lamballe* qu'il avait introduite plusieurs fois dans la Loge des *Amis-Réunis*, ni ces infortunés *Girondins*, qu'il avait initiés aux mystères de l'*Art Royal*, ni cette noblesse vaillante, généreuse, gaie, crédule dont il fait partie, ni sa famille, qu'il aime pourtant, et que l'affreuse tempête a dispersée.

Non, il ne se plaint de rien, et il ne plaint personne. Tandis qu'un monde s'écroule, l'Annaliste enregistre, pour que ses frères, tard venus dans le *Régime*, ne

l'ignorent pas, que la *Révérènde Loge* a fait à l'Hospice de la caisse de mendicité de sa ville, le don princier de 120 francs (cent vingt), dont le *Frère n° 8* a retiré un reçu. Tandis que ses frères cadets fuient au delà des frontières, la destinée lui permet encore de faire d'heureuses acquisitions, *toujours assorties au module de la composition primitive* de la *Révérènde Loge*. Il lui convient de se présenter en victime de *l'explosion délétère*. Mais si l'Annaliste ment, il ment dans l'intérêt de sa cause. Il ment pour tromper ses *vénérables Frères*, pour berner le Grand-Orient, pour éviter de produire l'Acte *Constitutif* de son *Régime*. Il était trop fin, trop avisé, trop prudent, pour laisser ses précieuses archives à la merci d'un coup de main. Et sa Loge, d'ailleurs, ne fut jamais envahie, ou ne fut envahie que par des complices. Après la Révolution, ses papiers étaient dans l'ordre le plus admirable. Nous les avons trouvés minutieusement rangés et catalogués, et dans un état parfait de conservation, après ces *audacieuses effractions*, dont il se proclame la victime muette et résignée.

Nous l'avons accusé de mensonge. L'imputation est grave; l'expression elle-même pourrait à quelques-uns paraître violente et peu parlementaire. Mais, il faut en prendre son parti et dire avec Boileau :

J'appelle un chat un chat, et Rollet, un fripon.

Une longue et sérieuse et impartiale étude, faite sur plusieurs milliers de documents originaux, nous a convaincu que toute l'organisation maçonnique est fondée sur la fraude, la tromperie, la fourberie, en un mot sur le mensonge élevé à la hauteur d'une institution. De cette assertion qui, d'ailleurs, n'est pas nouvelle, mais que les panégyristes patentés et les historiens officiels des *Loges* ont toujours ardemment contestée, nous fournirons, dans la suite de ce travail, des preuves nombreuses. Quant au marquis, il est juste de lui reconnaître, et nous l'avons fait, une nature rude,

franche, impérieuse. Mais, en lui, le maçon est constamment obligé de voiler sa pensée, de s'envelopper de nuages. Pour l'avoir pratiqué dès sa jeunesse, il est passé maître dans l'art d'employer des formules vagues, quelquefois pompeuses, toujours obscures, qui paraissent tout dire, et ne disent rien ou visent à faire entendre le contraire de ce qui est affirmé. Écrit-il aux adeptes des grades inférieurs; compose-t-il, à leur usage, quelque instruction sur l'origine, l'existence ou le vrai but de la *Maçonnerie*; on peut tenir pour certain que l'*Eques a Capite Galeato* trompera ses crédules disciples. Il a pour principe courant que tout est bon « pour les bêtes » ou « les buses »; — c'est-à-dire, pour les Frères des Loges blanches ou bleues — tout, sauf le *fin mot*, la *vérité*. Il trompera de même les frères des plus hauts grades qui ne sont pas, malgré leurs titres éclatants et leurs pompeuses décorations, de *vrais initiés*. Le lecteur désirerait, sans doute, pouvoir juger par lui-même, d'après quelques exemples. Les exemples abondent.

CHAPITRE V

Ruses et Fourberies.

L'Éques aux prises avec le Grand-Orient.

Les " Actes Constitutifs "

Le marquis ne cessait de répéter, par écrit et de vive voix, aux apprentis, aux compagnons, aux maîtres mêmes de sa *Loge Blanche*, ou *Loge d'initiation*, que la *Franc-Maçonnerie* est une coterie ou société de bienfaisance, entièrement dévouée à la Religion Catholique et Romaine; fort attachée à ses dogmes sublimes, révélés par un Dieu, à son culte plein de magnificence; ardente à pratiquer et à faire aimer sa morale inconnue des sages de l'Antiquité. Il déplore que la cour de Rome ait condamné cette association, si digne d'intérêt, sans même la connaître. Il a la ferme confiance que les Papes, revenus de leurs préventions — que l'ignorance peut seule expliquer — casseront leur sentence d'anathème et donneront à la Maçonnerie, leur plus puissante auxiliaire, sa place dans l'Église. Il annonce — toute modestie mise à part — que cette

place sera la première. Ailleurs, quelques *imprudents*, quelques *malintentionnés*, dans le but de compromettre une institution si sainte, ont peut-être — il ne sait — justifié les sévérités de Rome. Mais il se flatte que *tous les Evêques* et *tous les inquisiteurs de la terre*, rassemblés pour fouiller ses archives, pour examiner ses rituels et ses cahiers d'instruction, n'y trouveront rien, absolument rien, qui ne soit de *la plus pure orthodoxie*. En effet, ses cahiers, ses instructions, ses discours écrits ne sont que des homélies sur l'amour des hommes, sur la bienfaisance, sur la sublimité de la Science — centons de l'Écriture — pots-pourris laborieusement composés à l'aide de citations empruntées au Nouveau Testament et, plus particulièrement, aux Épîtres de saint Paul.

Mais déroulons une admirable pièce dont l'authenticité ne souffre aucun doute. Elle est demeurée pendant plus de cent ans enfermée dans un modeste cylindre en fer blanc. Une note manuscrite, où nous avons reconnu l'écriture du fils cadet de l'*Éques a Capite Galeato*, était roulée autour du vénérable parchemin ; nous la reproduisons :

« La Pièce maçonnique sur parchemin, qui est dans le
 « cylindre de fer blanc, est extrêmement curieuse. J'engage
 « mon héritier à ne pas s'en défaire facilement. Elle intrigua
 « beaucoup, dans le temps, les Officiers du Grand-Orient,
 « mais ils furent obligés de baisser leur pavillon. On trouve-
 « rait à cet égard, chez mon neveu François, une correspon-
 « dance intéressante entre mon père et les Officiers du Grand
 « Orient. On y trouverait également le tableau, au moyen du-
 « quel on peut déchiffrer les deux pièces chiffrées. Ce tableau
 « est une combinaison des lettres de l'alphabet, établies verti-
 « calement et horizontalement, dans le genre de la table de
 « multiplication. Et dans la case à laquelle on arrive en fai-
 « sant cadrer la première lettre avec celle d'un mot connu des
 « initiés on trouve une lettre ou un nombre que l'on écrit.

« Si l'on trouvait ce tableau à N..., je crois que pour la première colonne, le mot est *Cæli enarrant gloriam Dei*, et, pour la seconde : *Corpus quod*, etc. »

Nous avons eu le bonheur de retrouver cette correspondance. Ces documents précieux nous permettront de sonder en ce chapitre d'étonnantes profondeurs de ruse et de fourberie.

Nous savons, pour l'avoir lu dans un extrait des Annales, rédigées par l'*Éques* lui-même pour le Livre d'Or de son Régime, « qu'au mois d'avril 1805, la *Révérènde Loge, Première en France du Rit Primitif*, eut connaissance de l'union qui s'était opérée entre le *Grand-Orient de France* et le *Rit Écossais, Ancien-Accepté*, à l'occasion de laquelle le *Grand-Orient de France* déclare qu'il s'unit à tous les Frères de quelque *Rit* qu'ils soient ».

Cette union avait été imposée aux *Sociétés Secrètes* par l'*Empereur*.

L'*Empereur*, qui avait appris à connaître la redoutable influence de la *Maçonnerie*, voulait mettre la main sur la Secte, comme il l'avait mise sur tout ce qui pouvait, en France, gêner ses vues ambitieuses et son pouvoir absolu. L'union s'était faite, au profit du *Grand-Orient*.

Pour n'être point signalé au terrible Maître qu'adulait la France et devant qui tremblait l'Europe entière, comme un maçon schismatique, comme un rebelle et un conspirateur, dès le 28 avril 1805 l'*Éques a Capite Galeato* adressa deux lettres individuelles, l'une au Révérend Frère *Bacon de la Chevalerie*, Grand-Officier d'Honneur honoraire au *Grand-Orient de France*, l'autre au Très-Révérend Frère de *Montalcau*, Représentant particulier du Grand-Maître au *Grand-Orient de France* ; l'un et l'autre ayant coopéré à l'union du *Rit Français* avec le *Rit Écossais Ancien-Accepté*. Il

réclamait les bons offices du premier, « en qualité de collègue dans le *Rit de la Stricte Observance*, et à d'autres titres encore plus intéressants » ; il faisait valoir auprès du second la qualité « *de membres du Rit des Philalèthes*, qui les rapprochait ». Il joignit à sa dépêche une « *planche* » rédigée au nom de la Révérende Loge du Rit Primitif, « *coarctant* » l'offre de fraterniser et de recevoir des lettres d'agrégation au *Grand-Orient*. Le paquet renfermait en outre le tableau des Frères Fondateurs de la Révérende Loge.

Ce premier envoi resta sans réponse. Le marquis en fit un second, par duplicata du premier, vers la fin de juin de cette même année 1805.

En présence de toute demande de cette nature, les Règlements du Grand-Orient étaient formels. Ses Statuts n'étaient pas encore imprimés ; ils ne le furent que l'année suivante ; mais ils étaient déjà rédigés, approuvés, et avaient force de loi. On lit à la *Section III*, qui a pour titre : « *De l'admission des Rites, des Demandes en Constitutions et Lettres Capitulaires.* »

ARTICLE I

« Les ateliers pratiquant un Rite non encore reconnu par le « Grand-Orient, qui solliciteront leur agrégation ou l'admission de leur Rit, adresseront au Grand-Orient une délibération *ad hoc*, dans les formes prescrites par l'Article 1 de « la Section IV du présent Chapitre.

ARTICLE II

Ils y joindront l'original ou une copie authentique de leurs titres, et les instructions relatives au but et à la moralité du Rite.

ARTICLE III

Le tout sera envoyé au Grand-Directoire qui nommera une Commission de trois membres, au plus, pour examiner secrètement les instructions, et, sur son rapport, donnera son avis

au Grand-Orient, qui prononcera l'admission ou le rejet de la demande.

Au mois de février 1806, l'*Eques* reçut du Grand-Orient, par l'intermédiaire du Représentant particulier du Grand-Maitre, le Très Illustre Frère *Rættiers de Montaleau*, une réponse conforme aux Articles ci-dessus. On demandait à l'*Eques* « une communication des *Actes Constitutifs* de son *Régime* ». Mais ces pièces, connues des seuls Hauts-Supérieurs, étaient et devaient toujours demeurer secrètes. L'*Eques* répondit qu'il ne pouvait rien envoyer, puisqu'il ne possédait rien. Des perturbateurs ayant envahi le siège de la Loge et les Archives du Régime, et, par d'*audacieuses effractions*, ayant enlevé et fait disparaître les *Actes Constitutifs*, le *Livre d'Or*, les rituels et les cahiers d'instructions, les Frères n'avaient aucun document à présenter.

Ces réponses, faites avec une sorte de bonhomie naïve, convinquirent les Officiers du Grand-Orient de France que le Chef du *Rit Primitif* n'était qu'un petit gentilhomme de province, un mince personnage, avec qui l'on pouvait se permettre certaines libertés.

C'est ainsi que le Grand-Orient, trouvant « *fort jolie* » cette appellation de « *Rit Primitif* », qu'il ignorait et que la correspondance du marquis lui avait révélée, crut bon de s'en emparer pour la substituer à celle de son propre Régime, désigné jusqu'alors sous le titre, d'ailleurs très inexact, de *Rit Français*.

Une note curieuse, inscrite dans le calendrier du Grand-Orient, pour l'année 1806, mit l'*Eques a Capite Galeato* sur la voie. Cette note, que l'on retrouve à la page 175 de cet opuscule, portait : « Nota : Il existe à l'Orient de Paris, un *Chapitre Métropolitain* du Rit Primitif, dont les travaux remontent au 21 mars 5721 (1721), et confirmé par le Grand-Orient, à la date du

vingt-neuvième jour du onzième mois 5787 (1787) ; lequel *Chapitre* est composé de 7 Chapitres fondateurs et de plusieurs frères, chevaliers de la même vallée. »

A la découverte de ces lignes, l'*Éques* non moins surpris qu'intéressé, s'assura que dans le Calendrier de 1805, imprimé en mars, c'est-à-dire avant les premières ouvertures, faites par lui au *Grand-Orient* de France, le 28 avril 1805, et à la page 175, la note portait : « Il y a, à Paris, un *Chapitre Métropolitain* dont les travaux remontent à l'année 5271 (1721). Il est composé de sept Chapitres fondateurs et de plusieurs frères de l'*ORIENT* de Paris. »

L'*Éques* a *Capite Galeato* avait partout des amis et des affiliés. Il en comptait plusieurs parmi les Grands-Officiers du *Grand-Orient de Paris*. Une enquête, rapidement menée, lui permit d'apprendre que l'on avait changé les cuivres des brefs, au *Grand-Orient* de France, pour y insérer les mots de *Rit Primitif*, et que quelques frères du *Rit Français* avaient même reçu récemment des brefs expédiés au *Grand Chapitre Général* du *Grand-Orient* de France, avec cette qualification. L'auteur de ce pieux larcin maçonnique n'était autre que le Très Illustre Frère *Rættiers de Montaleau*, Représentant particulier du Grand Maître (1).

En même temps qu'il spoliait le marquis, *Rættiers de Montaleau*, s'appuyant encore une fois sur les *Articles* de la *Section III^e* des *Statuts*, le mettait en demeure d'envoyer au *Grand-Directoire* les *Actes Constitutifs* du *Régime* et les cahiers d'instruction. L'*Éques* se crut en droit de douter de la délicatesse de son correspondant et crut comprendre qu'après avoir dépouillé son *Régime* du titre qu'il avait porté jusqu'alors, le *Grand-Orient* brûlait d'envie de posséder les *Constitutions* et

(1) Nous donnons ci-contre la fin d'une des lettres du F. : de Montaleau à l'*Éques*.

connu que de ~~vous~~ moy, en cas de non remission,
(ce qui est inévitable) pruy bien en considération
mes observations, et fiez vous à un AR de la
classe la plus élevée dans ce site:

agney T. R. : f. mes sentiments fraternels, et
soyez bien sur que je me félicite de correspondre
avec vous

Jay la faveur d'être par T. L. N. : M. De

Notre affectueux et dévoué f.

Notre de moralité

Riding's maître

les *instructions secrètes* du *Rit Primitif*, pour enrichir de ces dépouilles le fameux *Chapitre Métropolitain*.

Mais ni les Grands-Officiers du Grand-Directoire, les *Thory*, les *d'Aigrefeuille*, les *Bacon de la Chevalerie*, les *Pajot*, les de *Beaumont*, les *D. Foissy*, les de *Joly*, les *Dubin*, les *Rættiers de Montaleau*, ni le *Grand-Orient* tout entier n'était capable de lutter avec un tel vétéran de la Maçonnerie, avec un Maître qui, depuis plus de trente ans avait été initié à tous les secrets de la Secte. Le fondateur du *Rit Primitif* s'appliquait à lui-même, non sans un sentiment de fierté, qu'il trouvait légitime, le vers du poète :

Nourri dans le sérail j'en connais les détours.

Il fit partir pour Paris une dépêche « *très minutée* ». Il racontait d'abord au Très Illustre Frère de *Montaleau* l'histoire des origines du *Rit* professé par sa Très Révérende Loge. Son récit est assez bien imaginé pour ne pas blesser la vraisemblance. Tout y est combiné pour tromper le Grand-Orient sur les origines d'un *Régime* que ses Grands-Officiers ne pouvaient et ne devaient jamais connaître. Voici le résumé très fidèle de cette histoire imaginée par l'*Éques* :

Son père, le vicomte *C... d'A...*, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de division des canonniers garde-côtes, vit se réunir autour de lui ses nombreux enfants, dont la plupart servaient dans diverses armes, et qui, tous, étaient devenus maçons. Cette réunion, aussi singulière qu'heureuse, réchauffa son zèle, et lui inspira l'idée d'organiser une Loge en famille. Il informa de ses vues quelques Maçons allemands de qualité, avec lesquels il avait toujours entretenu des relations. Il avait fait leur connaissance autrefois, lorsque, ayant été blessé et fait prisonnier au siège de Prague, il leur avait été recommandé par son frère qui, depuis, fut tué d'un boulet

de canon, à la tête des grenadiers de Piémont, au combat de Rosbach. Ces Frères, qui avaient conservé pour lui une estime et une amitié très distinguées, déterminés par ces sentiments, lui offrirent de l'adjoindre avec sa *Loge* à un *Rit* « peu connu », quoiqu'il fût « répandu un peu partout », et « où l'on s'attachait plus au choix qu'au nombre de ses membres ». Ils lui donnèrent un aperçu des obligations et des avantages, ainsi que les principales formes à remplir, pour parvenir à la réunion de la *Loge* au *Rit*.

« Les Frères n'hésitèrent pas un moment à adopter
 « un *Rit*, où chaque *Loge*, si elle le veut, possède et
 « propage l'ensemble et la totalité des connaissances
 « qui constituent le *Rit*; où la Franc-Maçonnerie rap-
 « prochée des principes Primitifs de son institution
 « est : 1° un délassement honnête autant qu'agréable ;
 « 2° une association bienfaisante ; 3° une occasion de
 « perfectionnement moral de ses membres, tant à rai-
 « son de leur fréquentation réciproque, qu'à raison de
 « la régularité des formes et d'emploi des outils sym-
 « boliques et expressifs qui servent à leurs études et
 « à leurs méditations ; où 4°, à l'exception du premier
 « hommage, versé à l'occasion du *Titre constitutif*, et
 « une quotité très légère, très rare, et volontaire, pour
 « les frais de chancellerie, l'ensemble et la totalité des
 « perceptions métalliques restent à l'usage et à la
 « disposition de chaque *Loge*; où, enfin, l'influence pa-
 « ternelle et douce, et presque inaperçue de l'Ordre,
 « ne se fait presque jamais sentir que par des marques
 « de bienveillance.

« Tout ayant été éclairci, préparé, convenu d'avance,
 « entre les Chefs du *Rit*, d'une part, et le Frère vi-
 « comte de C... d'A..., au nom de la *Loge*, de l'autre,
 « l'élection et l'installation provisoire des dignitaires
 « et officiers de la *Loge* eurent lieu le 27 novembre
 « 1779. Un mois après, la demande, requête, ou sup-
 « plique, fut signée et expédiée séance tenante, le 27

« décembre de la même année 1779. On rédigea et on
 « arrêta le tableau, avec le Numéro attribué à chaque
 « frère. Le mémoire dogmatique, qui avait été com-
 « posé à loisir, par des commissaires, au nom de la
 « Loge, fut approuvé et signé.

« Toutes les pièces furent adressées aux Chefs, par
 « voies qu'ils avaient indiquées au Frère N. 1°, (le
 « père du marquis) ; et, en attendant les titres et do-
 « cuments du Rit, la Loge se réunit, de temps en temps,
 « suivant les formes les plus simples et les plus géné-
 « ralement pratiquées.

« Dans le courant du mois de mars de l'année 1780,
 « la Révérende Loge eut avis qu'un commissaire vien-
 « drait incessamment lui remettre les titres et procéder
 « à son installation. En effet, ce commissaire ne tarda
 « pas à se présenter ; après quelques jours, pendant les-
 « quels il reçut des Frères de la Loge l'accueil frater-
 « nel et agréable qui lui était dû à tous égards, et
 « qu'il employa aussi à conférer avec eux sur toutes
 « les parties du Rit Primitif. Ce fut le dix-neuvième
 « jour du mois d'Avril 1780, jour à jamais mémora-
 « ble pour la Révérende Loge, Première Loge de
 « l'Orient des *Free and Accepted Masons* du Rit Pri-
 « mitif, en France, et de tous les Ateliers, Collèges,
 « Chapitres, selon les rites et les formes d'usage...
 « Ayant confié au Révérend Frère Numéro 1, en sa
 « qualité de Conservateur, le Titre Constitutif, les Ri-
 « tuels, et autres documents, il clôtura l'acte d'inau-
 « guration, à la satisfaction générale. Il n'accorda que
 « peu de jours aux invitations empressées des Frères
 « et les laissa pénétrés des plus justes sentiments de
 « l'estime. »

Après avoir fait l'historique de la Fondation de la *Vénérable et Sublime Loge*, dont il était présentement le *Conservateur*, l'*Éques a Capite Galeato* répétait, une fois encore, qu'il ne pouvait rien transmettre au Grand-

Orient de France, « les Archives du Régime ayant été anéanties dans une affreuse nuit du mois d'août de l'année 1792 ».

Le marquis procédant par interrogations et de la manière la plus habile, rappelait au Très Illustre Frère de Montaleau, qui paraissait les avoir profondément oubliées, quelques-unes de ses hautes qualités maçonniques. C'est ainsi qu'il lui demandait s'il n'était pas ce même Frère de Montaleau qu'il avait jadis connu, avant la Révolution, à la XII^e Classe des Amis-Réunis de Paris, et qu'il avait convoqué, en vertu de pouvoirs extraordinaires, au Grand Convent de 1785 (1).

Enfin, faisant allusion à la dénomination de *Rit Primitif*, dont le Grand Orient de France prétendait spolie la *Révérènde Loge, Première*, il concluait finement :

« Que quelque Maçon, peu délicat, en possession d'intriguer
 « dans les bureaux du Grand-Orient de France, avait trouvé
 « piquante et remarquable la dénomination de son Rit; qu'elle
 « lui avait paru fort bonne à mettre à l'encontre des préten-
 « tions que l'espèce de renaissance qu'éprouve la Maçonnerie
 « en France, fait comme jaillir de toutes parts, et sous toutes
 « sortes de dénominations; que, surtout, il avait regardé
 « comme insignifiant et facile à dépouiller de sa dénomination
 « caractéristique, un Établissement dont l'existence était pro-
 « blématique, sous certains rapports, et dont le petit nombre
 « de membres apparents ne s'exprimait qu'avec modération
 « et urbanité; que les Chefs du Grand-Orient de France, dis-
 « traits et occupés de mille affaires qui se succèdent sans
 « interruption, ne prendraient probablement pas garde à ce
 « petit tour de souplesse, pour ne pas dire mieux, et qu'en fin
 « de cause, sans doute, ils feraient grâce aux moyens, en fa-
 « veur de l'avantage qui devait en résulter pour le *Rit factice*
 « du Grand-Orient de France. »

(1) Nous reproduisons ci-contre le brouillon d'une des lettres de l'Éques à Montaleau.

M. De Montaleau Rue n°

à Paris

Carbonne.

1806.

Pour vous seul, absolument seul

Je presume, C. R. P., que vous êtes le même f. d. Montaleau que à

AR le 10. Janvier 1789.

~~Paris le 10. Janvier 1789.~~

La s. des amj. réunij existo-t-elle encore, ou non ? est-elle ou n'est-elle pas réunie au g. o. ? Les archives ont-elles été confisquées, ou spolées ? Est-elle ou quelque autre an a-t-il le dépôt ? quel sont les anciens philatélistes qui ont la bonté de se souvenir de moi ? si Delangy vivoit encore il nous auroit rapproché l'ay dont il y a long tems, et il pourroit vous mettre au fait de notre lit, parce qu'il en étoit instruit, et étoit même associé à notre d. D. i. l'ay, l'ay de Bondi la perre, et le président Thécouet en étoient aybi; mais il n'auroit pas m'y importance à son instruction. Durant dit moi si l'ay de Daigne est le Thory d'aley ou d'au. Quant à la R. R., ou s'il y ont quelque autre maître, comme on me l'a assuré, et l'hicoglyphe parait au notat. enfin je voy en conjure pour bonnes raisons, l'ay de l'ay, et mettez la moy de l'ay.

Le ton de cette longue dépêche, je ne sais quel mélange d'urbanité, de bonhomie, d'emportement contenu, de fierté dans l'accent, d'autorité dans l'expression, d'allusions voilées pour les profanes, mais suffisamment claires pour des initiés, déconcertèrent le Représentant particulier du Grand Maître.

Le Frère *Bacon de la Chevalerie* et plusieurs autres officiers du *Grand Orient de France*, notamment *Pyron*, l'un des fondateurs du *Grand Orient d'Italie*, *Charles d'Aigrefeuille*, cousin de l'*Éques a Capite Galeato*, *Thory*, l'ainé, grand trésorier de l'*Ordre Écosais Philosophique*, le Frère d'*Alès*, ci-devant comte de Vienne et vicaire-général de Bayeux, s'interposèrent, convinrent que le Très-Illustre Frère de *Montaleau* avait commis une faute grave en tentant de spolier un *Régime vénérable* de sa dénomination caractéristique, et promirent de faire disparaître le titre de *Rit Primitif* des cuivres du *Grand Orient*. Mais tous, d'une seule voix, suppliaient le marquis de faire parvenir au plus tôt les pièces originales des *Actes constitutifs* de sa Loge et de ses Chapitres, ou à leur défaut un résumé, un sommaire quelconque des instructions symboliques, un aperçu des connaissances et des Sciences particulières à son *Rit*. Ces correspondants lui révélaient que cette affaire commençait à s'ébruiter dans les Loges de la Capitale et que, tôt ou tard, le Grand-Maître *Cambacérès* et l'*Empereur* en seraient instruits.

La mise en demeure était formelle. Pour se dérober à ces instances, l'*Éques a Capite Galeato* ne pouvait prétendre qu'il ignorait absolument tout d'un *Régime* dont il était, depuis 1780, l'un des membres fondateurs et, depuis 1792, le *Conservateur* titulaire.

Avec beaucoup d'habileté, le marquis répliqua : qu'il ne pouvait rien envoyer, attendu que lui-même et les frères de sa *Révérènde Loge* n'étaient que les dépositaires de secrets et de hautes connaissances, dont les Constituteurs du *Régime* étaient les véritables posses-

seurs. Quels étaient ces *Constituteurs* ? Il était sur ce point dans l'ignorance la plus absolue. Son père, le premier *Conservateur* de la Loge et de ses quatre *Chapitres*, avait seul correspondu avec eux. Seul il avait leurs noms et possédait leurs adresses. Seul il eût pu les retrouver peut-être, après les bouleversements sans exemple dont la France, l'Europe, l'Ancien et le Nouveau Monde avaient été le théâtre. Mais son père n'était plus. Il avait emporté son secret dans la tombe.

Quant à lui-même, élu comme *Conservateur*, il avait parcouru plusieurs contrées à la recherche des Supérieurs inconnus : vaines démarches, inutiles tentatives, infructueux efforts. De supérieurs, de constituteurs, nulle trace. Ce projet de réunion auquel le *Grand-Directoire* mettait, comme à plaisir, tant d'obstacles, aurait peut-être (si, enfin, il pouvait aboutir), ce résultat inespéré, grâce à l'immense publicité dont disposait ce puissant Établissement Maçonnique, de signaler cette Loge, depuis si longtemps orpheline, ou plutôt cette fille inébranlablement fidèle, laissée par ses Pères dans le plus affreux abandon.

D'ailleurs ni lui-même, ni ses Collègues de la *Loge* et des *Chapitres* n'étaient en France les seuls survivants de ce Régime. Le *Grand Orient* de France en comptait plusieurs dans son sein. Rien n'empêchait qu'on les interrogeât. Ils répondraient, si, toutefois, le serment de discrétion leur permettait de parler.

Des membres du *Grand Directoire* avaient autrefois fait partie du Régime à jamais fameux des *Philalèthes*. Si leur mémoire était fidèle, ils pourraient se souvenir qu'entre les années 1784-1785, les deux Régimes, celui des *Philalèthes* et celui du *Rit Primitif*, s'étaient unis, comme visant au même but, par un solennel Concordat, longuement et mûrement discuté de part et d'autre.

Que demandait le *Conservateur de la Révérende*

Loge ? L'affiliation au *Grand Orient* de France et la faculté de correspondre. Qu'exigeait ce corps Maçonique ? Que l'impétrant se soumit aux Règlements. Mais au-dessus, bien au-dessus, à une distance infinie des Statuts arrêtés et promulgués par une Autorité déléguée, si puissante fût-elle, un véritable adepte pouvait et devait placer les *Lois fondamentales* et les deux *Articles de la Charte Maçonique*, qui peuvent se formuler ainsi :

1^{er} Article : NULLE PUISSANCE AU MONDE N'A LE POUVOIR DE DÉLIVRER UN ADEPTE DE SON SERMENT DE DISCRÉTION ;

2^e Article : CE N'EST JAMAIS AUX SUJETS QUE L'ON PEUT DEMANDER DES SECRETS, DES INSTRUCTIONS, DES CONNAISSANCES, MAIS A L'AUTORITÉ LÉGITIME QUI LES EN A CONSTITUÉS LES FIDÈLES DÉPOSITAIRES (1).

Les Grands-Officiers, chargés de cette affaire par le *Grand-Directoire*, convinrent entre eux qu'ils avaient trouvé leur maître. Ne sachant plus que répliquer, ils résolurent d'en référer à une *Assemblée plénière* des Grands-Officiers. L'affaire fut présentée le 27 juillet 1806. Le Très-Illustre frère *Thory* s'était chargé de soutenir et de faire triompher la thèse du mystérieux *Eques a Capite Galeato*. Les débats furent passionnés.

La plupart des officiers, fiers de leurs titres, de leurs décorations, de leurs bijoux, de leurs éblouissants costumes, s'imaginaient naïvement être devenus de sublimes mages, de puissants potentats. Créatures de l'Empereur, ils étaient persuadés que le culte bruyant, triomphant, exclusif du héros devait être le but, le vrai, l'unique but des Maçons régénérés. Les assemblées en Loges, les réunions en Chapitres, les Fêtes de

(1) Voir à ce sujet l'opinion de *Thory* ci-après, — et les lettres de l'*Eques* et d'*Harmensen* à la fin du volume.

l'Ordre étaient, à leurs yeux, uniquement destinées à réchauffer le zèle des adorateurs de ce *nouveau Dieu*. De la *Maçonnerie*, de ses lois fondamentales, de ses traditions, de ses *sublimes* doctrines, de ses *deux montants*, ils ne savaient rien ou à peu près.

Il suffisait aux vaillants maréchaux, aux brillants généraux, aux pétulants colonels, au comte *Cyrus de Valence*, au comte *Serrurier*, au Très Illustre et Révérend *Rouyer*, Trésorier de la neuvième cohorte de la Légion d'honneur, général de brigade, au Très Illustre comte *de Ségur*, Grand-Maître des cérémonies de Sa Majesté Impériale et Royale, au Très Illustre *Merle de la Gorce*, général de brigade, au Très Illustre Frère Général *comte d'Harville*, au Très Illustre et très intrépide général *de Lassalle*, au maréchal *Masséna*, au sénateur *Beurnonville*, au préfet de police *Dubois*, au président du Tribunal *Fabre de l'Aude*, au conseiller d'État *Joubert*, il suffisait, dis-je, à ces *Très Illustres*, *Très Révérends* et non moins *Sublimes* Maçons, de posséder un court résumé de leurs rituels, de faire correctement les gestes et attouchements hiératiques, et d'exécuter avec ensemble, dans les banquets, les *batteries* et les *salves d'allégresse*. Ce dernier art, accessible à ces valeureux capitaines et à ces manœuvriers consommés, était fort apprécié : « *La santé du Sérénissime Grand-Maître, écrivait en cette même année 1806, le Secrétaire-Général du Grand Orient, G. de Beaumont, a été portée avec l'enthousiasme que produit toujours sa présence; mais le vénérable frère Pajot aîné, premier surveillant, semble s'être surpassé par la fermeté du commandement, et tous les Frères, par l'ensemble et la précision de leurs feux.* »

Ces merveilleuses connaissances maçonniques étaient, on l'avouera sans peine, tout à fait insuffisantes pour discuter la thèse, habile et subtile, de l'*Éques a Capite Galeato*, l'un des plus purs et des plus savants initiés de cette époque, et le frère *Thory* pouvait lui écrire ces

lignes attristées : « *Il est certain qu'il n'existe peut-être pas vingt-cinq maçons parmi les deux cent mille qui couvrent aujourd'hui le sol de la France.* »

Et donc les débats furent orageux et confus. Enfin, le même frère *Thory* réclama la parole, il émit son opinion en ces termes :

« La discussion qui vient de s'engager, les observations lumineuses des membres du Grand-Directoire des Rits, l'importance de l'objet qui nous occupe, tout me fait un devoir de prendre aussi la parole dans cette circonstance. Une loge du Rit Primitif se présente au Grand-Orient de France et demande son agrégation au Centre commun des lumières maçonniques. Je pense que le Grand-Orient doit l'accueillir avec distinction et lui accorder l'objet de ses désirs.

« La Loge... en sollicitant cette faveur, a répondu à l'appel solennel que le Grand-Orient a fait à tous les Rits, comme à tous les cultes maçonniques; vous apercevrez dans cette démarche des Maçons qui rendent justice à la philosophie, à l'esprit de tolérance du Grand Orient de France, et qui professant un Rit secret, inconnu à la plupart d'entre nous, offrent de confondre leurs lumières et leurs affections.

« Je répondrai à quelques-unes des objections qui ont été faites, et je crois pouvoir vous démontrer que cette réunion entre dans les intérêts du Grand-Orient.

« On a dit dans la discussion : Quel est le Rit ? quelles en sont les bases, les principes ? Quels grades professent-ils ? Leurs cahiers sont-ils au Grand-Orient ?

« Remarquez bien, mes Frères, que ce n'est point le corps constituant du Rit Primitif qui se présente à vous. C'est un atelier, c'est un chapitre constitué qui vous dit : Vous appelez à vous tous les Rits ? Nous nous empressons de nous rendre sous vos bannières.

« Dans cette circonstance, les Frères de la Loge du Rit Primitif peuvent-ils, doivent-ils vous donner connaissance de leur doctrine ? Non, sans doute, ils n'en sont que dépositaires : le dogme appartient à leurs maîtres; eux seuls peuvent en unir le Rit au Grand-Orient.

« Quant à ses bases et à ses principes, il ne nous est pas
 « permis sur ce point de les interroger, il nous suffit de con-
 « naître la composition du Chapitre impétrant, et, sous ce
 « rapport le Grand-Directoire n'a rien à désirer.

« Une famille Illustre, d'anciens magistrats, de braves mi-
 « litaires, d'hommes intègres, enfin, forme, à elle seule, la
 « Loge et le Chapitre... Mais, a-t-on dit, ce Chapitre est com-
 « posé de la seule famille des C... d'A..., tous frères ou pa-
 « rents. Le Grand-Orient ne peut connaître des lumières, qui
 « sont une espèce d'hérédité pour les membres d'une même
 « famille... Eh bien ! ce qui vous paraîtra une singularité, je
 « le regarde, moi, comme un acte de prudence, malheureuse-
 « ment trop rare en Maçonnerie. Je n'examine pas si tous
 « les membres impétrants portant le nom de C... d'A... Il me
 « paraît évident que les Frères ont voulu conserver le secret de
 « leurs grades, en se réduisant à un très petit nombre ; il est
 « évident que ces grades ne sont point de nature à devenir
 « l'apanage de la multitude et que, bien différents de tous les
 « autres, connus, copiés, imprimés, ceux des impétrants ont
 « le mérite peu commun de n'avoir point encore été divul-
 « gués.

« Au surplus, je n'ai point l'honneur d'appartenir à ce Rit,
 « mais je puis assurer au Grand Directoire des Rits, que plu-
 « sieurs membres du Grand-Orient de France appartiennent
 « à son Association ; qu'il en existait un en atelier (sic) à
 « Paris, avant la Révolution, sous le titre d'Amis Réunis, pré-
 « sidé par le frère Savalette de Sange (sic) ; enfin, que par la
 « correspondance que j'ai encore maintenant avec un des
 « Chefs les plus distingués du Rit Primitif, je suis convaincu
 « que le but et les travaux particuliers de la Loge et du Cha-
 « pitre du Rit Primitif, tendent à la perfection des mœurs et,
 « peut-être, à des connaissances particulières auxquelles il
 « n'est pas permis à tous les hommes d'atteindre.

« Il est temps, mes Frères, de sortir du cercle des petites
 « vues et des petits intérêts de rivalité ; il faut que le Grand-
 « Orient soit Grand, en effet ; il faut qu'il soit convaincu
 « qu'il apprécie la démarche éclatante de ces Frères ; il faut
 « qu'il soit convaincu qu'il ne sera vraiment fort, j'ose dire
 « vraiment digne de la protection du gouvernement que lors-
 « qu'il aura su tout appeler à lui, et que les talents et l'es-

« prit de tolérance de ses officiers auront enfin employé tous
 « leurs moyens pour faire flotter dans cette enceinte les éten-
 « dards de tous les Rits.

« J'appuie de tout mon pouvoir la demande des Frères du
 « Rit Primitif, je conclus à ce que la correspondance du
 « Grand-Orient lui soit accordée; à ce que, conformément
 « au traité d'union de tous les Rits, le titre qui l'établit, ou
 « une copie certifiée par les membres du Chapitre soit visée
 « par le Grand-Directoire des Rits, et que cet Atelier de
 « Hauts Grades soit porté sur les états du Grand-Orient,
 « comme un Chapitre régulier, avec la date de son établisse-
 « ment et la dénomination de Chapitre de Rit Primitif. »

Ainsi, le Frère *Thory* avait appuyé la thèse de l'*Éques a Capite Galeato* sur tous les points, sauf sur un seul : le non-envoi des *Patentes Constitutives*. La tournure qu'avaient prise les débats lui avait fait comprendre que le *Grand Directoire* n'admettrait jamais une pareille exception en faveur d'une *Loge* ou d'un *Régime* quelconque. N'était-ce pas assez que les Grands-Officiers consentissent à n'exiger ni les cahiers du Rit, ni un sommaire des instructions ?

Le Conseil, faisant siennes les conclusions de *Thory*, arrêta :

« Le *Directoire* verra avec plaisir l'aggrégation du
Rit Primitif; mais il ajourne la demande jusqu'à ce
 que la copie promise du *Titre Constitutif* lui ait été
 transmise. Il nomme commissaires, à l'objet de lui en
 faire un rapport, les Frères de *Montaleau*, *Pajot* et
Thory. »

Malgré sa prodigieuse habileté, l'*Éques a Capite Galeato* se trouvait réduit à l'alternative cruelle ou de refuser la représentation du *Titre Constitutif*, ou de voir sa demande de réunion définitivement repoussée.

Les Grands-Officiers du *Grand Orient* ne doutaient pas qu'il se résoudrait enfin à prendre le premier parti. Ses amis eux-mêmes soupçonnaient quelque piège. Son

attitude avait fait croire que le *Titre* existait réellement, mais qu'il était, probablement, peu en règle, et ne résisterait pas à la critique sévère qu'on lui préparait.

En attendant, l'*Eques a Capite Galeato*

« crut s'apercevoir, écrit-il dans les ANNALES de son Ré-
 « gime, qu'on lui avait lancé un Frère très instruit, très ac-
 « tif, et très fin, dans la vue de le scruter. Et comme ce Frère,
 « très jeune encore, avait beaucoup voyagé, et été initié
 « partout aux mystères les plus secrets, qu'en conséquence
 « de ses lumières rares, on l'avait accueilli à bras ouverts
 « dans les Loges les plus merveilleuses de la Capitale et dans
 « les établissements scientifiques les plus prétentieux, on ne
 « douta point qu'il ne fût très en mesure d'apprécier les lu-
 « mières et les titres de la *Révérènde Première Loge*, et de
 « fixer le degré de considération qu'on devait accorder aux
 « uns et aux autres. »

Faisant donc une prompte volte-face, il écrivit à son cousin Charles d'*Aigrefeuille*, qu'il avait une bonne nouvelle à lui annoncer. Par le plus grand des hasards, ou, pour mieux dire, « par une providentielle rencontre », les *Actes Constitutifs*, que l'on pouvait croire à jamais perdus, venaient d'être retrouvés.

L'*Eques* faisait complaisamment le récit de cette bienheureuse trouvaille. Toute l'histoire, qu'on va lire, n'est d'ailleurs que pure invention.

« La même nuit où l'on arrêta les chanoines de Saint-Just
 « et autres prêtres, un particulier se portant sur le rempart
 « de derrière les Cordeliers, avec sa lanterne, selon la cou-
 « tume de tous les jours, avait trouvé au pied de la monti-
 « cule, du côté du marin, un paquet enveloppé dans une pièce
 « d'étoffe. S'étant hâté de satisfaire au premier but de sa pro-
 « menade, il avait emporté le paquet en question chez lui.
 « L'ayant déployé, il y avait vu plusieurs grands livres dont

« un *surdoré*, un tuyau en fer blanc renfermant un parche-
« min écrit, beaucoup de papiers. Il pensa tout de suite que
« cela appartenait au Chapitre, et il cherchait dans sa tête
« comment il devait s'y prendre pour le lui rendre. Mais la
« peur l'ayant saisi, il avait cru prudent de bien cacher sa
« trouvaille, et de n'en faire confiance à qui que ce fût, jus-
« qu'à ce qu'il n'y eût plus rien à craindre. Les années s'étaient
« ainsi succédées l'une à l'autre, et il ne songeait presque plus
« à son aventure, lorsqu'il avait entendu par hasard, dans un
« cabaret, deux hommes qui s'entretenaient des recherches
« que les Francs-Maçons faisaient pour retrouver des regis-
« tres et papiers qu'on leur avait pris, dans les premières
« années de la Révolution. Présument alors que le paquet
« trouvé pouvait être ce qu'on cherchait, et connaissant la
« probité et la générosité de ces Messieurs, il s'était hasardé
« à leur faire part de ces faits.

« Il fut unanimement déterminé par les Membres de la
« Révérende Première Loge que les Révérends Frères Conser-
« vateurs et Grand Trésorier traiteraient définitivement et
« selon qu'il leur paraîtrait bonêtre (*sic*) avec l'individu.

« Vingt-quatre heures après cette mission, les Révérends
« Frères se hâtèrent d'informer le Vénérable Conseil qu'im-
« médiatement au sortir de la séance de la veille, ils s'étaient
« ménagé une entrevue avec le profane... que réduisant leur
« conférence à ce qu'il y a d'essentiel, il suffisait de dire qu'il
« espérait premièrement de leur bonté qu'ils jureraient (il se
« contenta de leur parole d'honneur) de ne le nommer ni
« donner à connaître dans aucun temps, ni à qui que ce soit :
« 2° de lui payer tout de suite, avant d'enlever le paquet, cin-
« quante louis d'or, si le paquet leur appartient ; 3° s'il n'est
« pas à eux, de lui dire avec vérité à qui il appartient, sans
« en rien dire eux-mêmes aux personnes que cela pourra
« regarder.

« Le tout ainsi respectivement arrêté et convenu, le parti-
« culier, après avoir été chez lui, pour éloigner son monde,
« vint reprendre les Révérends-Frères, et les conduisit dans
« son petit jardin, où, au pied d'un figuier touffu, quelques
« coups de bêche suffirent pour exhumer nos infortunées
« dépouilles. La vue de divers registres, du prétendu livre sur-
« doré, qui n'est autre chose que le Livre d'Or, et surtout du

« cylindre du Titre Constitutif, ne laissa pas le temps aux
« Frères de douter de leur droit de revendication sur ces
« objets.

« Fidèles avec raison à la convention, ils payèrent les cin-
« quante louis ; et le particulier porta le paquet chez eux,
« enveloppé dans un de ses draps de lit, attendu que la pre-
« mière enveloppe était entièrement pourrie et tombée en
« loques. »

L'*Éques a Capite Galeato* finissait en assurant son cousin que le *Grand-Orient* pourrait enfin examiner les *Patentes authentiques de la Révérende Première Loge*.

Mais le marquis ne se pressa point de les envoyer.

Sa correspondance avec ce jeune adepte, le Chevalier d'*Harmensen*, que le *Grand Orient* venait de lui opposer, avait promptement tourné à l'aigre. Le *Vénérable Conseil de la Révérende Loge du Rit Primitif* avait reconnu « qu'il fallait jouer, comme on dit, jeu serré ».

En tacticien expérimenté, l'*Éques* avait dressé un plan de campagne contre le *Grand Orient*, ses officiers, et ses auxiliaires venus de Suède, d'Allemagne ou d'ailleurs.

Lui-même va nous en développer les grandes lignes. A l'exemple de César, dans ses *Commentaires*, il parle de lui-même à la troisième personne :

« Pour bien saisir tout le mérite de son travail (écrit-il dans
« les *Annales de son Régime*), il faudrait réunir une foule de
« petits détails, trop fugitifs pour être enregistrés ; il fau-
« drait surtout lire l'ensemble de la correspondance. Il suffit
« de dire ici que *son art* consista : 1° à témoigner aux princi-
« paux interlocuteurs, que la plupart des Frères fatigués et
« dégoûtés des lenteurs et des difficultés qu'on leur avait fait
« éprouver, ne mettaient plus d'intérêt à l'aggrégation ; que
« néanmoins on enverrait incessamment les Copies des Titres,
« par égard pour eux, en ce qu'il serait inconvenant qu'une

« négociation entamée par des députés aussi distingués, res-
 « tât indécise, et sans résultat ; 2° à improviser, comme
 « d'abondance, par une autre dépêche, toutes les plus fortes
 « objections qu'il était possible de faire contre les titres, de
 « manière à enchérir sur l'idée défavorable qu'il paraissait
 « qu'on avait à Paris ; et, annonçant toujours l'envoi des
 « titres comme très prochain ; 3° à débattre et résoudre
 « quelque temps après, et comme en se ravisant, toutes ces
 « objections d'une manière aussi rapide que négligée, mais
 « cependant par des solutions tellement imprévues et tran-
 « chantes que l'on trouverait ridicule d'y répliquer ; 4° enfin,
 « à envoyer immédiatement, par le courrier suivant, les
 « Copies, tant réclamées, tant attendues ; les livrant, comme
 « de guerre lasse, sans observation, sans préambule, disant :
 « *Ecce ; examinez, jugez ; poussez ou renvoyez* » ; ajoutant :
 « Nous n'avons plus d'explications, interprétations, rensei-
 « gnements quelconques à donner. Nous comptons donc sur
 « votre zèle, pour faire décider l'affaire *in statu quo.* » Au
 « Post-Scriptum, il est dit : Il peut s'être glissé quelque
 « méprise dans les passages des langues étrangères que nous
 « ne possédons pas, et dans les colonnes secrètes que nous
 « entendons tout aussi peu. »

L'exécution de ce plan, si merveilleusement étudié, valut à l'*Éques a Capite Galeato* le triomphe le plus éclatant.

« La marche de la *Révérènde Première Loge*, ajoute-t-il,
 « avait été calculée avec tant de mesure et de justesse, que les
 « divers personnages, qui devaient prendre connaissance des
 « Titres, chacun avec des dispositions particulières quant à
 « l'accueil qu'on leur ferait, tous également imbus de l'idée
 « qu'ils étaient ou défectueux, ou insignifiants, à leur aspect,
 « restèrent *Tous* muets d'admiration, ou de surprise. De
 « toutes parts, l'étonnement était sans bornes, et les plus
 « instruits, surtout, ambitionnèrent d'être affiliés à un éta-
 « blissement aperçu sous des formes aussi extraordinaires,
 « aussi inattendues. De sorte que désormais la décision de
 « l'affiliation ne fut susceptible d'aucune objection. »

En étudiant la volumineuse correspondance du marquis, nous avons pu nous convaincre que ces dernières lignes écrites par lui, dans les *Annales*, ne contiennent pas un seul mot d'exagération.

Le 4 septembre, son cousin, le Très Illustre Frère d'*Aigrefeuille* lui mandait, dans une lettre confidentielle :

« Lorsque je vous ai écrit que votre Titre Constitutif ne me paraissait pas être le Pérou, j'étais loin de penser qu'il fût tel qu'il se trouve. Malgré mes faibles lumières, et sans avoir recours aux sublimes connaissances du Frère d'Harmensen, ni lui faire des questions auxquelles il n'aurait peut-être pas voulu répondre, je n'ai pas balancé à penser qu'il émanait de la meilleure source, et de l'autorité la plus légitime ; qu'il ne pouvait sous aucun rapport être contesté et qu'il serait adopté avec empressement par le Directoire des Rits près le Grand-Orient. »

Mais la lettre la plus étonnante est celle qu'écrivit, à la même date, le Très Illustre Frère d'*Harmensen*, ce jeune adepte suédois qui avait visité les ateliers les plus mystérieux de l'Europe et, sans doute, servait d'intermédiaire entre les hauts Maçons des pays du Nord et ceux du Midi. En prenant fait et cause pour le *Grand Orient de France*, il ne s'était pas douté qu'il allait attaquer l'un des hauts Initiés les plus respectés de la MAÇONNERIE INTERNATIONALE. Comme les bouillants héros de l'Antique Grèce, il s'était exposé au déplorable malheur de blesser un dieu de l'Olympe, caché sous l'armure d'un simple guerrier. L'aspect du *Titre Constitutif* lui dessilla les yeux. Comme tous les Officiers du Grand Orient à qui on l'avait montré, il avait dû se déclarer impuissant à le déchiffrer. Les deux colonnes de hiéroglyphes, dressées à droite et à gauche du texte des *Patentes* écrit en clair, aussi bien pour lui que pour les plus habiles, étaient restées muettes. Mais tel

et tel mot, tel et tel chiffre, tel et tel symbole, l'avaient comme terrassé de surprise, de stupeur et d'admiration.

Pour réparer le mal que, dans son ignorance, il avait pu causer à l'un de ses Chefs, il prit le parti de lui écrire comme une longue confession. Et donc, il découvrit à l'*Éques* les machinations ourdies contre la *Révérénde Première Loge*, les conseils qu'il avait lui-même donnés et les mesures hostiles qu'il avait proposées. Il suppliait son Très Illustre et Très Vénéralé Supérieur de lui pardonner tous ses torts et de les oublier. Le chevalier d'Harmensen finissait en conjurant le Sublime Conservateur de l'affilier à son *Régime*.

L'*Éques a Capite Galcato* daigna se montrer satisfait de ces explications complètes et de ces humbles excuses. Il gourmanda doucement le jeune adepte et lui donna quelques conseils de prudence. Pour mieux prouver que son cœur ne gardait aucune amertume, il se hâta d'expédier un diplôme d'agrégation. Le Très Illustre Frère d'Harmensen, devenu Souverain Prince de la Table d'Hérodon, chevalier de la Table-Ronde du roi Arthur, membre du Sublime et Magnifique Chapitre de la Confraternité Rose et Or, des Rose-Croix de la Table d'Émeraude, du T. S. T. P. et T. S. Hermès Trismégiste, disciple du Modeste Chapitre du Grand Rosaire, Amateur de la Vérité, Frère Rose-Croix de la Table du Banquet des Sages, Mages, Théosophes, le Très Illustre Frère, disons-nous, répondit à son initiateur par une longue lettre de remerciements écrite sur le ton lyrique. Cet homme du Nord, ce diplomate si fin, si froid, si réservé, devient aussi exubérant qu'un Méridional de Toulouse ou de Marseille. Voici les passages les plus saillants de cette longue dépêche. (1).

(1) Le texte intégral est reproduit à la fin du présent ouvrage.

Le lecteur saura lui-même en souligner l'importance.

Paris, ce 4 septembre 1806.

Le Frère d'Harmensen au Très-Dévoué, Très Révérend,
Très Illustre Frère de C...

Très Dévoué, Très Eminent, Très Cher Frère,

« Lorsque l'on s'est servi d'expressions tortes pour exprimer un désir ardent, il est pénible de n'en point trouver
« qui suffisent aux sentiments de gratitude et de reconnaissance que l'on ressent ; il est doublement malheureux de
« ne pouvoir les peindre, lorsqu'on les éprouve avec ardeur.
« En comblant la mesure, en m'accordant plus que je ne
« demandais, vous avez usé de votre puissance de bonté, vous
« avez voulu suivre l'exemple du Grand Eternel, qui nous
« dispense plus de biens que nous ne méritons, afin de nous
« mettre à même d'être plus tôt digne de ceux qu'il nous
« réserve. Depuis longtemps, je m'empressais de vous chérir,
« de vous honorer, Très Digne Frère. Mais aujourd'hui, il me
« faut joindre à ces sentiments ceux de la gratitude ; ils ne
« gâteront rien, j'espère, à ce qui était... Quand (le duc de
« Sudermanie) m'aurait donné, de sa propre main, un Bref,
« portant tout ce qu'il aurait voulu y mettre de chimérique et
« d'admirable, une seule ligne de votre précieux et à jamais
« cher diplôme d'agrégation à la R. Première Loge du Rit
« Primitif, m'aurait mieux servi, et, surtout, plus honoré.
« Qu'il me soit permis, à cette occasion, Très Sublime et Très
« Digne Frère, de vous dire une vérité, que je n'aurais jamais
« pu connaître, et découvrir, sans l'envoi de la Copie de votre
« Titre d'Installation ; tant il est vrai que, de loin, et par
« écrit, il est difficile de se bien approfondir, surtout lorsque
« la sagesse dicte une juste retenue envers des personnes que
« l'on ne connaît pas assez, et vous étiez dans ce cas vis-à-vis
« de moi, non point que vos lumières ne l'emportent de beau-
« coup sur les miennes, puisque je me fais gloire de vous
« rendre foi et hommage, mais encore pour le peu que je
« sais, ne l'aurais-je pas dit.

« D'abord, mon Très Digne Frère, votre Révérende Première Loge est la seule, en France, régulièrement constituée. Marseille, Strasbourg, et autres, ne seront probable-

« ment que de bien petites-filles, alors que vous serez grand'-
 « mère. Il est même étonnant pour moi d'avoir vu un pareil
 « titre, qui réunit toute la puissance constitutive, tandis que
 « les autres n'ont reçu l'existence que d'une émanation dont le
 « droit est trop petit pour régulariser rien.

« Mon Maître (1) en a été frappé et m'a dit: J'en ai vu plu-
 « sieurs en France, mais jamais d'aussi entier. Au surplus
 « cette perle va être enfouie (au G.-Orient) dans un fumier,
 « et vous savez comme moi que les pourceaux qui se vautrent
 « sur le fumier ne sont point des lapidaires, et que par consé-
 « quent la perle sera plus en sûreté que ne le serait un crottin
 « de cheval.

« Par conséquent aussi, la faveur que vous m'avez accor-
 « dée est si précieuse et si importante que je ne saurais assez
 « vous en remercier.

« ... Au surplus, accablé d'affaires civiles, je n'ai que le
 « temps de griffonner cet informe brouillon maçonnique ; mes
 « idées affaiblies par la fièvre et distraites par des intérêts
 « majeurs et pressants ne sont pas trop concordantes, ni en
 « ordre. Pardonnez-moi donc ce difforme imbroglio.

« Je le ferme, cependant, avant de le remettre au frère d'Ai-
 « grefeuille, car, depuis que j'ai vu ce Titre Constitutif et que
 « j'ai résolu de vous en dire mon avis, je n'ai pas cru et ne
 « crois pas pouvoir lui laisser parcourir ce bavardage, tout
 « insignifiant qu'il est, et cela pour m'épargner des questions
 « auxquelles je ne puis, ni ne dois répondre, malgré ma sin-
 « cère et véritable amitié pour lui, dont les fruits me sont si
 « précieux, puisque c'est à lui que je dois vos bontés et
 « votre connaissance.

« Veuillez bien aussi me répondre sous couvert, parce que
 « probablement je serai parti et qu'alors c'est le seul moyen
 « de ne pas laisser courir à vos pensées les chances que, par-
 « fois, la négligence pardonnable d'un instant peut occa-
 « sionner.

« A vous à jamais, et à jamais éternelle gratitude.

« D'HARMENSEN. »

(1) Son « Maître » ? Qui ? Encore un Supérieur inconnu.
 (N. de l'A.).

Le Grand Orient était enfin en possession d'une copie de ce fameux *Titre Constitutif*. Cette pièce rare était pour tous le sujet de l'admiration la plus vive. Mais la majorité des Grands-Officiers exigeait que les deux colonnes de signes conventionnels, placées à droite et à gauche, fussent déchiffrées. C'était le conseil donné par le célèbre *Weishaupt*, consulté par les Officiers du Grand Orient (1). L'*Eques a Capite Galeato* répondit à cette prétention, en reproduisant le fond et même la forme des dépêches qu'il avait expédiées à son cousin d'Aigrefeuille :

« Il est très probable, expliquait le marquis, que le premier Conservateur de la Révérende Première Loge, qui avait reçu immédiatement les Titres Constitutifs des mains du Commissaire installateur, et qui, seul, entretenait la correspondance, avait sur tout ce qui concerne le Rit, une infinité de données ; elles sont perdues pour la Révérende Loge Primitive, parce que ce frère est mort dans les temps orageux, et où la plupart des membres étaient dispersés. Soit qu'il eût brûlé les papiers, soit, ce qui est plus vraisemblable, que l'on ait spolié, soit en partie l'un et l'autre, nous n'avons rien trouvé.

Je ne dois pas négliger de vous dire que le commissaire installateur que nous avons vu dans le temps, n'a pas signé d'un nom de guerre, mais du nom de Pen, étant parent du fameux législateur de la Pensylvanie. Il était par conséquent Anglais de naissance, ou du moins d'origine. Mais quoi qu'il parlât très bien le français, un petit accent peu sensible pouvait facilement le faire prendre pour un Allemand, d'autant plus qu'il parlait souvent des villes d'Allemagne, et jamais de l'Angleterre. Du reste, il était très poli, très doux, très instruit : en un mot, tel que je me figure que serait le Frère d'Harmensen, dans les mêmes circonstances.

Quant aux deux colonnes de caractères, l'une en chiffres, et

(1) Voir à la fin du présent livre les extraits de la correspondance du F. Pyron, pages 362 à 367.

l'autre en lettres sans suite, qui sont peut-être un fait exprès insignifiant, destiné à embarrasser les curieux, j'ai avancé cela un peu légèrement, et je ne dois faire aucune difficulté de vous dire, comme on nous l'a donné, que ces colonnes servent à certains grands-officiers à se reconnaître entre eux, lorsqu'ils se rencontrent à portée d'une de nos Loges, attendu qu'ils ne portent d'ailleurs aucun certificat, ni indice de leur qualité. Demandez à tous les Frères de la Révérende Première Loge, l'un après l'autre, le comment ou le pourquoi ; *fouillez-les* plutôt, car ils n'en savent rien. Voilà mes contes, ou plutôt ne les voilà pas..., car depuis longtemps, l'incendie en a fait justice. »

Le Grand Orient de France s'inclina. Les lettres d'agrégation furent expédiées sur parchemin. Elles portaient la signature de *Cambacérès*, GRAND-MAITRE, de *Rattiers de Montalcau*, Représentant particulier du Grand-Maître, de *Bacon de la Chevalerie*, grand-officier d'honneur honoraire, du marquis d'*Aigrefeuille*, grand-officier d'honneur.

Ainsi le Grand Orient, trompé par l'habile *Eques a Capite Galeato*, n'a jamais pu percer le mystère de ces fameux Actes Constitutifs. Plus heureux que lui, nous pourrons en parcourir le texte sans la moindre difficulté. Nous laisserons au lecteur lui-même le soin de décider si la doctrine de ce chef maçonnique était, comme il s'en vantait lui-même très haut, conforme à la plus pure orthodoxie catholique.

Les *Actes Constitutifs* sont écrits sur une feuille de parchemin large de 54 centimètres sur une hauteur de 34 centimètres et demi. Cette feuille est divisée en trois parties ou colonnes. La colonne du milieu, près de deux fois et demie plus large que les colonnes latérales, a été réservée aux *Patentes* qui sont rédigées en clair. Elle est surmontée du *Timbre* de la Révérende Première Loge et de ses quatre sublimes *Chapitres*. Dans un cercle, est représenté un écu sur lequel est gravé le

triangle radieux accompagné du tétragramme sacré. Au-dessous de l'écu, séparé par une ligne horizontale, le chiffre mystérieux du *Régime*, M IV 16. Au-dessus du bouclier ou de l'écu, sur un ruban qui flotte, on lit les lettres suivantes: I.P. I.PR. O.PH.

Le titre général des *Actes Constitutifs* est composé de cinq lignes distribuées comme suit : La première ligne prend toute la largeur de la colonne centrale et domine le timbre. Les quatre autres lignes encadrent ce timbre, qui les partage également par le milieu. Voici le texte :

« **Sous l'espérance de la protection des Souverains respec-**
 « **tifs, et sous les auspices de la Tolérance expresse, ou tacite**
 « **des Magistrats locaux, Au Nom des Supérieurs généraux,**
 « **majeurs et mineurs de l'O. des Free and accepted Masons du**
 « **Rit Primitif, F. de la Lance d'Or, des M. P. et par la bien-**
 « **veillance de nos FF. généraux et majeurs, le premier d'entre**
 « **les mineurs, du premier cercle de la première province du**
 « **Saint Ordre et Rit Primitif. »**

Immédiatement au-dessous du Timbre, on peut lire ensuite :

« **A Tous qui verront les présentes, Salut,**

« **Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo ibi sum**
 « **in medio eorum. Vu la demande harmonique et régulière,**
 « **qui nous a été présentée au nom des frères, qui composent,**
 « **subsperati, la juste et parfaite Loge de Saint-Jean, à**
 « **l'Orient de N..., au royaume de France, ladite demande, en**
 « **date du 27^e jour du mois de décembre dernier, vu le tableau**
 « **de ladite Loge, et vu le mémoire dont il y a lieu d'augurer**
 « **la concordance de cette Loge avec celles de notre Rit et**
 « **Régime, qui embrassent tous les rayons du grand cercle,**
 « **depuis la circonférence jusqu'au centre. Voulant traiter favo-**
 « **rablement lesdits frères dans leurs vues louables, usant quant**
 « **à ce, de notre puissance et autorité maçonnique, nous créons,**
 « **érigions, constituons, et, en conséquence, nous avons créé,**

« érigé et constitué à présent et pour toujours, à l'Orient de
« **N...**, France, la Première Loge de Saint-Jean, réunie sous
« le Rit Primitif audit pays de France, pour, par ladite Loge,
« porter désormais la dénomination et titre distinctif des P...,
« et prendre rang entre les Loges du Rit Primitif, notamment
« en ce qui concerne les deux bases fondamentales et primi-
« tives, qui sont reconnues, avouées et professées, comme
« constitutives de l'essence de l'Ordre et Rit Primitif.

« **A** ces causes, il sera incessamment pourvu, par un com-
« missaire par nous délégué à l'inauguration de la Loge des
« **P. Orient de N...** et à l'installation définitive de ses Offi-
« ciers.

« **Et**, pour dispenser cette Loge des P. et les Frères, qui la
« composent, de l'encombrement indéfini de chartes et diplô-
« mes, il est raisonnable, juste, et nous ordonnons que les pré-
« sentes lettres patentes leur tiennent lieu de tous autres
« actes et titres d'autorisation que puisse être, notamment des
« **Lettres de constitution des grades de Entered prentica, fellow-**
« **craft and Master-Mason de la Grande-Loge de Londres, ou**
« **de la Grande et Parfaite Loge d'Ecosse ; de titres capitu-**
« **laires des Hauts-Grades, y compris, les Maître-Parfait,**
« **Ecossais, Chevalier d'Orient, C. S. P. D. R. C. (Chevalier**
« **Souverain Prince de Rose Croix), et leurs analogues, les-**
« **dits Titres datés de l'Orient de l'Univers et autres lieux res-**
« **pectifs, enfin des diplômes capitulaires de R. C. de la T. R.**
« **(Rose-Croix de la Table Ronde), de R. C. de la T. d'E. (Rose-**
« **Croix de la Table d'Emeraude), et de R. † du G. R.S.R.**
« **(Rose-Croix du Grand-Rosaire), émanés immédiatement ez**
« **chancelleries des Chefs d'Ordre de ces Chapitres.**

« **Nous** entendons de même que les présentes opèrent en rem-
« placement, un remplacement pareil, quant aux titres et diplô-
« mes spéciaux des degrés et réunions d'Adoption, de Philan-
« thropie et de Musique, invitant et en tant que de besoin,
« priant les chefs et les membres des Rits et Régimes Maçon-
« niques, qui veulent bien favoriser le Rit Primitif de leur
« correspondance fraternelle, d'avoir pour agréables les dis-
« positions ci-dessus, et en conséquence d'accueillir nos
« Frères, en raison des degrés auxquels ils auront été admis ;
« leur offrant notre bienveillance fraternelle et toute récipro-
« cité. Nous ne négligerons pas de rappeler à nos Frères que

« toute puissance établie vient de Dieu ; que, conséquemment,
 « ils sont sans qualité, pour s'ériger en juges des volontés de
 « ceux à qui l'exercice de la puissance est déferé ; et, s'il arri-
 « vait, ce qu'à Dieu ne plaise, que les dépositaires de l'autorité
 « voulussent prohiber les assemblées et réunions de Maçons
 « du Rit Primitif, nous enjoignons à nos Frères d'obéir, sans
 « hésiter et sans murmurer : Aux grands jours, il leur sera
 « tenu compte de leur adhésion passive, et même de leur
 « silence. En attendant, ils cultiveront, individuellement, en
 « paix et sans trouble, les deux bases fondamentales et primi-
 « tives, comme font les profanes bien nés.

« Ainsi prononcé et expédié ; scellé du sceau de l'Ordre, signé
 « par nous, et contresigné par le Chancelier : A. l'O. (l'Orient)
 « concentré de tous les O. (Orient) concentriques du p. c. d. l.
 « p. p. (Premier Chapitre de la Première Province) de l'O.
 « (l'Ordre) des Free and Accepted Masons, Rit Primitif, par
 « les 20° (degrés) et plus de longitude, et les 40° (degrés) et
 « plus de latitude septentrionale: dat. ap. Heb. primit. (dat.
 « apud Hebraeos primitiv.), le soleil étant dans le quatrième
 « degré du signe du Bélier, le seizième jour du mois Ve Adar,
 « l'an 5540 de l'Ere Hébraïque, le 23 mars 1780 de l'Ere
 « chrétienne. »

« Le Chevalier de la LANCE D'OR.

« Le Chevalier de la CUIRASSE D'OR.

« Le Chevalier PEN, G. O. (Grand-Officier) de l'Ordre des
 « Free and Accepted Masons du Rit Primitif, à tous les Frères
 « présents et à venir : Salut. Savoir faisons que, en vertu de
 « la commission qui nous a été conférée par son E. Monsei-
 « gneur le Chevalier de la Lance d'Or, chef des Supérieurs
 « Mineurs du présent cercle Maçonique, et en développe-
 « ment de nos instructions, Nous avons procédé aujourd'hui,
 « 19 avril 1780, après-midi, à l'inauguration de la Révérende
 « Loge de Saint-Jean, surnommée des P. Orient de N..., et à
 « l'installation définitive de ses officiers, selon les us et cou-
 « tumes du Rit, et, successivement de degré en degré, nous
 « avons inauguré de même les divers Chapitres, ateliers, sec-
 « tions, réunions, et installé les dignitaires et officiers res-
 « pectifs.

« Après quoi le F. Conservateur de la Révérende Première

L. Ch. Pen g. a. de L. O. Sur free land accepted Masons du Ritgriu.

L. Ch. de la Lane Fox, chef des Superieurs ministres du present cercle M

□ de S. E. Jean, Sarisommée des Philadelphes, O. T. H. H. H.

inauguré le même des divers chapitres, ailleurs, Section, reunion, Spin

en nos mains. Engagement en tel cas requit, Nous avons remis ce

après avoir fait couche sur des du dit like notre represente lettres de

Philadelphes de Marbome, le jour, moi et an que

« **Loge**, ayant préalablement prononcé en nos mains l'engage-
 « ment en tel cas requis, **Nous** avons remis et confié à sa garde
 « et vigilance, le **Titre Constitutif de la Révérende Loge des P.**
 « et des **Chapitres y annexés**, après avoir fait coucher au dos
 « dudit **Titre**, notre présente lettre d'attache que nous avons
 « signée de notre seing p. a., et fait contresigner par ledit
 « **Conservateur.**

« **A l'Orient des Ph. de N...**, les jours, mois et an que dessus.

« **Le Chevalier PEN, Commissaire.**

« **Le Vicomte de C. d'A., Conservateur.** »

Tel est le texte de ces fameuses *Patentes* qui frappèrent de surprise et d'admiration les membres les plus remarquables du *Grand Orient*. Nous avons dit que ce texte est flanqué, à droite et à gauche, de deux colonnes, de caractères *hiéroglyphiques*, selon l'expression du marquis lui-même.

La colonne, qui s'offre à notre gauche, présente des lettres disposées de la manière qui suit : *ExiflmrunA*, etc... En tête de cette colonne qui compte trente-quatre lignes, est écrite, en beaux caractères grecs, la célèbre maxime de Pythagore : Γνωθι σεαυτον (Connais-toi toi-même). Voici le texte authentiquement déchiffré par l'*Éques a Capite Galeato* :

« **Chercheur**, homme de désir, **Amateur de la Vérité**, quelle
 « est ton inconséquence ! **Tu** veux soumettre à tes recher-
 « ches, à tes procédés analytiques, tous les règnes, toutes les
 « familles, tous les individus de la nature, et ils sont hors de
 « toi, et tu ignores toi-même (sic), qui la touches par tant de
 « points !

« **Tu** t'élances d'un vol téméraire, pour fouiller dans le laby-
 « rinthe immense des cieus, et tu ne vois pas immédiatement
 « devant toi la fosse prête à t'engloutir ! **Tu** veux savoir, tu
 « veux connaître tout ce qui est au delà de la couche légère
 « d'atmosphère qui t'entourne, et tu ne sais pas encore ce
 « que c'est que ton corps, ton âme, ton esprit, d'où tu viens,

« qui tu es, où tu vas ! Non in depravatis, sed in iis qui bene
 « secundum Naturam se agunt, de Hominum naturâ conside-
 « randum est. »

« Etudie essentiellement Dieu, médite secondairement sur toi-
 « même, contemple et apprécie tes vrais rapports avec l'Être
 « des Êtres, et toutes les merveilles de l'Univers visible et
 « invisible se dévoileront sans effort aux yeux de ton intelli-
 « gence, pour rendre hommage, honneur, et gloire Immuable
 « de toutes choses. Cœli enarrant gloriam Dei. »

Enfin, la colonne de droite est formée d'une série de chiffres : 65, 57, 86, 96, 25, etc... En tête deux mots hébreux, empruntés au Livre des PSAUMES, sont écrits en caractères carrés et sans points voyelles ; ils signifient :

« Vous êtes des dieux. »

Voici la traduction en clair de cette colonne de droite, telle que nous l'avons trouvée dans les archives de la Révérende Loge. (Le fac-simile est à la p. 70.)

« Pur souffle de l'Éternel, embarrassé dans des organes hété-
 « rogènes à ta nature primitive, égaré de ta voie par l'usage
 « erroné de ta volonté, fournis avec résignation la carrière tem-
 « porelle qu'il t'est donné de parcourir ; subis sans murmurer
 « ton épreuve expiatoire. Mais ne perds jamais de vue ton
 « origine céleste : Corpus quod corrumpitur aggravat animam.
 « Prête une oreille attentive aux conseils salutaires qui ne
 « t'abandonnent jamais !

« Image et Lieutenant de l'Éternel dans ce vaste univers,
 « manifeste en tout temps, autant qu'il est en toi, par tes
 « œuvres et par tes paroles, que tu es l'instrument et l'or-
 « gane de la divinité, jusqu'à ce qu'ayant accompli ta loi tem-
 « porelle, rétabli dans ta voie première et tes droits Primi-
 « tifs, tu puisses de nouveau te dire Fils de Dieu, purifié, pur
 « et parfait, et te confondre sans obstacle dans le sein ineffa-
 « ble d'où tu es émané. »

Ici, quelques mots allemands, probablement mal écrits, dont l'*Éques* a donné cette traduction :

Du estier p. 81. 6.

Pur souffle de l'Éternel, ^{ambassadeur} ~~ambassadeur~~ d'un
des organes hétérogènes à la nature primitive
Égaré de la voie par l'usage éternel de la
volonté; fournis avec, et signation la carrière
temporelle qu'il t'est donné de parcourir; et
sans murmurer ton épreuve expiatoire et
ne regardes jamais de vue ton origine céleste
corpus quod corrumpitur, aggravat ainsi
prête une oreille attentive aux conseils
salutaires qui ne t'abandonnent jamais
image et lieutenant de l'Éternel dans
vaste univers, manifeste en tout temps, et
qu'il est en toi, par tes œuvres et par tes
paroles, que tu es l'instrument et l'organe
de la divinité; jusqu'à ce qu'ayant accompli
la loi temporelle, rétabli dans la voie primitive
et tes droits primitifs; purifié, pur,
parfait, tu puisses de nouveau le Dieu
de Dieu, et le confondre sans obstacle
le sein ineffable d'où tu es émané.

« Dieu est esprit, et ceux qui le prient doivent l'invoquer en esprit et en vérité. »

Nous trouvons dans ces phrases mystérieuses, qui voudraient atteindre à la majesté du style de Bossuet, mais ne sont qu'amphigouriques et creuses, un écho à peine adouci de la doctrine émanatiste et kabbalistique du Juif don *Martinez de Pasqualis*. Ce titre constitutif n'est ni Allemand, ni Anglais, ni Français d'origine. Il vient directement de l'occultisme judaïque. Comme tous les TITRES CONSTITUTIFS DES HAUTS RÉGIMES FONDÉS SUR LE CONSEIL ET AVEC L'APPUI D'UN POUVOIR qui se dérobe à nos recherches, celui-ci n'est qu'un FAUX. Il est antidaté. Ce n'est pas en 1780 que l'*Éques a Capite Galeato* rédigea cette pièce vraiment extraordinaire, mais entre 1785 et 1789, c'est-à-dire, après le Grand Convent de Paris dont *Savallette de Langes* fut l'âme, et lui-même l'organisateur le plus actif. Ce *Chevalier de la Lance d'Or*, c'est lui; ce *Chevalier de la Cuirasse d'Or*, c'est encore lui. Ce commissaire *Pen*, attendu impatiemment par la famille du vicomte de C... d'A.. pour la constituer en juste et parfaite Loge, n'est pas, comme l'*Éques* nous l'affirme, un adepte d'origine anglaise. Ce prétendu parent du législateur de la Pensylvanie, ce jeune homme au caractère plein de douceur, aux manières affables et polies, c'est lui, toujours lui. Si le jeune Commissaire s'exprimait fort bien en français avec un léger accent allemand, s'il parlait beaucoup plus des villes d'Allemagne que des villes d'Angleterre, quoi d'étonnant ? En 1780, notre jeune officier était en garnison à Strasbourg, depuis quelques années, et faisait de fréquents voyages dans les pays du Nord, pour les intérêts de la Secte. Ce nom de *Pen* dont il signait comme Commissaire des Très Illustres Chevaliers de la Lance d'Or et de la Cuirasse d'Or, n'est pas un pseudonyme. L'*Éques a Capite Galeato* s'est uniquement contenté de reprendre

la première syllabe, ou la première moitié du nom breton qu'avaient porté jadis ses ancêtres, avant de venir en France à la suite de leur compatriote, la reine Anne.

Cet épisode dont nous nous sommes plu à raconter les moindres incidents, parce que tous les détails sont caractéristiques, n'éclaire-t-il pas d'une vive lumière l'âme complexe de l'*Éques a Capite Galeato* ? Voilà un des plus hauts, un des plus conscients Initiés de la Secte antichrétienne, qui multiplie ses protestations d'inviolable fidélité à l'Église, à sa divine constitution, à ses dogmes, à ses lois, à sa moralité, et le *Régime* dont il est le fondateur et le *Grand-Maitre*, professe l'émanatisme, le panthéisme et la *Kabbale*. Voilà un allié du *Grand Orient*, qui, à tous moments, proclame sa franchise, sa bonne foi, son absolu dévouement, et qui ne lui écrit pas une page, une seule page, où nous ne puissions relever, par un patient contrôle, plusieurs mensonges formels, longuement étudiés et savamment présentés. Pourquoi toutes ces hypocrisies ? Qui a pu si complètement transformer en maître fourbe un loyal officier français et en judaïsant Kabbaliste un descendant d'illustres preux catholiques ? C'est ce qui va être examiné maintenant.

CHAPITRE VI

**L'Éques a Capite Galeato,
le F. : Marquis Savalette de Langes,
et... Falc " Chef de tous les Juifs "**

Ici nous touchons peut-être à l'arcane des arcanes. En effet, les documents d'un intérêt passionnant que nous possédons, nous incitent avec force à cette conclusion : Ce serait d'un Juif — du mystérieux Falc — que l'*Éques a Capite Galeato* tiendrait et ses pouvoirs suréminents et ses Titres Constitutifs qui rendirent « muets d'admiration et de surprise » les plus « Illustres » Frères du Grand-Orient. Sans doute virent-ils en lui un des chefs, un de ces Supérieurs Inconnus qui se cachent derrière de si épaisses ténèbres.

Comment pourrait-on nier l'existence de Puissances occultes superposées aux Puissances maçonniques ordinaires, quand on touche du doigt les manuscrits secrets où apparaît le nom du Juif que nous venons de dire et qui, entre 1770 et 1790, passait pour être « *le chef de tous les Juifs* » ! Dans la série d'ouvrages qui, s'il plaît à Dieu, suivront le présent livre, nous étudierons en détail cette question : QUI fut le suprême

initiateur de l'Éques ? Le Juif Falc ou d'autres ? Mais en attendant, notre étude actuelle serait incomplète à nos yeux, si nous ne soulevions pas dès aujourd'hui un coin du voile qui enveloppe le Juif Falc « *Chef de tous les Juifs.* »

On a vu plus haut (p. 5), qu'en 1782 l'Éques fut « Représentant de la 3^e Province de la Stricte Observance au Convent général de Wilhemsbad ». C'est pour guider l'Éques dans le voyage qu'il fit en Allemagne, lors du Convent de Wilhemsbad et des grandes réunions maçonniques qui se tinrent à Francfort à la même époque, que lui furent confiées certaines *fiches* secrètes. Ces fiches — dont nous n'avons pas besoin de souligner l'importance — sont de la main d'un des plus dangereux conspirateurs du XVIII^e siècle, le F. : marquis *Savalette de Langes* qui manifesta de prime abord à l'Éques l'amitié la plus vive, sans doute parce qu'il lui savait les rares qualités nécessaires à un adepte appelé à pénétrer dans les plus hautes sphères des Sociétés secrètes.

Voici le *fac simile* intégral de ces fiches — écrites à la fin de 1781 — avec leur texte imprimé en regard, pour que la lecture en soit plus facile. Nous mettons en capitales ce qui a trait au Juif FALC, et à certains personnages qui paraissent avoir joué un rôle analogue au sien.

REPRODUCTION INTÉGRALE

EN PHOTOGRAVURES

ET EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

DU

CAHIER DE FICHES MANUSCRITES

REMIS PAR

LE F. MARQUIS SAVALETTE DE LANGES

A

L'ÉQUES A CAPITE GALEATO

à la veille

du Convent de Wilhelmsbad

Pour le f. . Marquis de C...

La manière singulière dont s'est formée, liée et resserrée notre connaissance, mon cher ami, m'étonne moins encore que l'extrême confiance que vous m'avez presque subitement inspiré. Malgré la vive impulsion qui m'y forçait pour ainsi dire, je suis trop franc pour ne pas convenir, au moment où vous me quittez, que c'est malgré moi que je m'y suis livré, tant elle est contraire au plan de réserve que je m'étais promis de suivre. Ma crainte n'est pas que vous en abusiez ; je ne puis à ce point m'être trompé sur votre compte. Mais elle peut me faire tort dans votre esprit, et j'en serais sincèrement fâché ; cependant l'objet qui m'anime occupe tellement toutes les facultés de mon âme, que je n'aurai pas de regret au tort que j'aurai pu me faire, si je n'en ai pas fait au succès des Vues qui, dans ce moment réunies à mon impétuosité naturelle, à ma confiance dans mes semblables, dont rien n'a pu me corriger, peuvent seules justifier la promptitude, l'abondance avec laquelle je vous ai depuis huit jours accablé de communications de tout genre : si vous ne voyez dans ma conduite avec vous, que de l'imprudence, vous me jugez mal ; mais si vous en profitez pour vous et pour moi, comme je l'espère, je m'en console. Dans toutes les suppositions possibles, je n'ai regret à rien et je recommencerais encore si j'avais à le faire. Vous avez assez d'esprit et de sens froid pour faire un usage prudent de tout ce que je vous ai dit, fait lire et écrit. Vous devez penser que je n'ai pu prévoir toutes les conséquences, ni prévenir tous les inconvénients de communications aussi variées et faites avec autant de précipitation. Vous en ferez usage plus à loisir que je ne les ai rassemblées, je m'en rapporte à votre prudence.

A un peu d'orgueil près, Tiéman est absolument tel que je le peins à son article, mais ce que je n'ai pu vous dire et ce qu'il faut que vous sachiez, c'est qu'il a beaucoup d'analogies avec Saint-Martin

Pour le si Marquis de C.

La maniere singuliere dont s'est formee tiee et relevee
notre conversation, mon cher ami, m'etonne moins encore
que l'extreme confiance que vous m'avez prelee subitement
malgre l'avis impulsion qui m'y foroit pour ainsi
dire je lui trop frane pour ne pas convenir au moment ou vous
me quittez que c'est malgre moi que je lui suis lier tant elle
est contraire au plan de reserve que je m'etois promis de suivre.
ma crainte n'est pas que vous en abusiez je ne puis a ce point
m'etre trompe sur votre compte. mais elle peut me faire tort dans
votre esprit, et j'en aurais si merement faché cependant l'objet qui
m'aime occupe tellement toutes les facultes de mon ame que je
n'aurais pu de regret au tout que j'aurais pu me faire si j'en eu ai
pu fait au lieu des vagues qui dans ce moment reunies a mon
impetivite naturelle a ma confiance ~~naturelle~~ dans mes
semblables dont rien n'a pu me corriger peu ou les justifier
la promptitude de l'abondance avec laquelle je vous ai depuis huit
jours accablés de communications de tout genre. si vous ne voyez
dans ma conduite avec vous que de l'imprudence vous me ferez
mal mais si vous en profitez pour vous et pour moi comme je
l'espere je m'en ardoie. Dans toutes les suppositions possibles je
n'ai regret a rien et je recommencerais encore si j'avois ale faire.
vous avez alle de spirit et de bon sens pour faire un usage prudent
de tout ce que je vous ai dit fait lire et écrit. vous devez penser que je
n'ai pu prévoir toutes les consequences ni prevenir tous les
inconvénients de communications aussi variees et faites avec
certain de precipitation sans en faire usage plus de l'utile que je ne
laisse remblees je m'en rapporte a votre prudence.
a un peu d'irregulier pres le manuscrit est absolument tel que je le peins
un article mais ce que je n'ai pas pu dire lui ce qui fait que vous
sachiez c'est qu'il a beaucoup d'analogies avec et merite et

et Willermoz. Son style dans ses lettres, depuis qu'il a vu Willermoz, vous l'annonce assez. Je vous recommande d'oublier avec lui que je vous ai confié sa vision, ses lettres et celles de Willermoz sur la vision. Je vous en ai parlé vaguement, mais sans prononcer même le mot de vision, mais seulement en vous conseillant de tâcher de vous faire conter un trait intéressant par lui, qui vous confirmerait dans l'opinion où vous êtes de la possibilité des communications des esprits. Sur les lettres, (*dites seulement*) que je vous en ai montré des fragments.

Mais à cela près, c'est un excellent homme et dont vous serez content.

Pour le baron (1), sur les lettres, comme avec Tieman, il faut un peu le chauffer et lui donner avec précaution des preuves que vous avez eu ma confiance entière. Elle excitera la sienne. Il est inutile de vous dire de n'apprendre à personne en combien peu de temps.

Je joins quelques noms sur lesquels je n'ai point de renseignements ou que je ne crois pas nécessaire durant ce moment. Ils seront sans ordre et tels qu'ils me viendront. Si vous relisez quelquefois ceci, souvenez-vous que de bonne foi mon cœur, malgré ma raison, m'a plus porté que les circonstances à l'excès d'ouverture que j'ai eu vis-à-vis de vous, et quelque imprudent qu'il ait été, je n'en ai d'honneur ni regrets ni inquiétude.

(1) De Gleichen, probablement. (N. de l'A.)

et Willemur surtelle d'années lettes depuis qu'il en
Willemur un homme alle. je vous recommande
doublement l'usage que je vous ai écrit sur votre lette
lettre et celles de Willemur sur la vision je vous en
ai parle vaguement mais leue prouvez me le
mot de vision mais seulement en vous conseilant de
toucher de vous faire couter un trent interellemt par lui
qui vous confirmeront de me l'opinion de vous et de la
possibilité des communications de esprit. sur le
lettre que je vous en ai écrite des fragueurs.
mais a cela près c'est un excellent homme et doit vous
très content.

pour le bon sur les lettres commises le euen il faut
un peu le chasser et lui donner une precaution de
preuue que vous ayez en ma confiance entire elle
excitera la haine il est inutile de vous dire de n'apprend
a personne sa couleur pres de temps.

Je vous quelques noms sur la que je n'ai point de
reueignement ou que je n'ai point de necessiter d'auant
ce moment. Il seroit bien vray et les qu'il n'iraient
li vous relirei quelque fois ces nouvelles vous qui de bon
sur mon œur me l'avez marquées en la plus part que
les e'criventures a l'heure d'ouverture que j'ai en
vri avis de vous et quelque imprudent qu'il ait été
je n'en ai d'honneur ni regret ni inquietude.

En tête de cette page, sont des signes que nous remplaçons dans le texte imprimé, par le sens qu'ils expriment. Les signes indiquent les « *Choens* » (ou *Cohens*) du F. : juif Martinès de Pasqually et du F. : de Saint-Martin, c'est-à-dire les Martinistes ; les « *Directoires* » (de la *Stricte Observance*) ; les « *Théosophes* » ; les « *Hermétiques* », et enfin l'imbécile « *Maçonnerie ordinaire* », tout aussi imbécile alors qu'aujourd'hui.

De Grainville, Rose Croix, Officier d'infanterie. Est à Lyon ou en Dauphiné.

Champoléon — id. — Je ne sais où.

Comte de Luzignan — id. — à Paris. Ne s'en mêle plus.

Abbé Fournier. A Bordeaux. Il est chargé de l'éducation du fils de Pasqualis.

Abbé Bulet, Rose Croix. A chaviré depuis et travaillé dans la magie. Il était aumônier du régiment de Foix (1).

Leman, ELEVE DE FALC, depuis avec le chevalier de Luxembourg.

Bauer un des témoins des apparitions de Schraepfer. Est en Angleterre. Bon allemand mais sans aucunes lettres.

Zuirleim à Westlard, un des écoliers de Schraepfer.

Eccleff, suédois, maître de Zinnendorf. C'est Scherer de Strasbourg qui peut en donner des renseignements.

Weiler était un des assistans du baron de Hund. C'est lui qui a fondé les Directoires de Lyon et de Bordeaux.

Schemeteau, tenant du schisme de Zinnendorf, dont il a tâché de fonder une loge à Paris, qui est tombée. Officier au service de Prusse.

Baron de Triest, autre tenant de Zinnendorff. Il est le chambellan d'un prince de Limbourg qui est à Paris, perdu de dettes et de débauches.

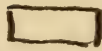
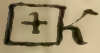
(1) Dont Saint-Martin était Lieutenant-Colonel (N. de l'A.)

cheu

Orreclous

Normete

meucombrouri



de grainville R + off: d'ouffantem et a lyon en d'ouffantem
d'ampoleon - w - jeun l'us on

ouille de l'ouquau d' - aparis ne l'en xule plus/pouy que le
abbe Tourmies abondeant d'archery, del'edreent. On fult de
abbe oulet. R + a cheuie depuis il trouuait d'ouille d'ouille
et est euenue d'un regiment de p'us.

deuain. elwe de fule depuis au le ch: de l'oucarbony.

ouer un du tenours de apparitions de kreyhes: est
un angletone. bon alteruand mais leus euenus lettres.

Zuirlein a Westland un des eccl'iers de h'arendes

eccl'ff. Meuris meuris de si'ueuors i' est deheren
de l'oubruy qui peut en donner du reuleigement.

Neiler et est un du ch'rtain de l'oubruy de hant
en lui qui a fonde les H de lyon et de bordeaux.

3 chemeteun tenent du lehu me de si'ueuors d'ont
de l'oubruy de p'uder une □ aparis yubest l'oubruy.

Offices au l'oubruy de p'udle.

l'oubruy de M'iet euenus tenent de si'ueuors d'ou
cheuubellum d'un p'uce de l'oubruy yubest aparis
verun de deptes et de debauches.



**Notice de noms de ff. : instruits
dans différents genres**

Bauer allemand (1).

BEYERLÉ

Cons^{er} au parlement de Nancy. Chef des Loges rectifiées de Lorraine. Il a la réputation d'un maçon instruit et zélé. Un des Amis-Réunis XII^e degré qui a eu quelques conversations avec lui le soupçonne d'avoir adopté pour but l'alchimie, surtout la médecine spagirique. Il a quelques relations avec l'ami de Langes (2), mais peu suivies jusques à ce moment.

BIRGEM

Il est de Westlard (c'est-à-dire Wetzlar), ou du moins il y a longtemps habité. Son nom seul nous est connu. C'est un des trois élèves du Rose Croix *Srheder*, collègue de Wakenfelds. C'est le Prince Frédéric de Hesse-Darmstadt qui a donné son nom.

Brooks, Caerni, Abbé Bulet, Bodleyenne à Oxford (1).

CAGLIOSTRO

Voyez le cahier d'Instructions.

PRINCE DE CAROLATH

Ce jeune seigneur prussien dans son voyage en France a été porté dans l'intérieur des Directoires. Il a rencontré les chefs de Montpellier, ceux de Lyon et même il a par là lié connaissance avec les membres des Cohens qui avoient assez intéressé M. d'Hauterive pour lui pour qu'il l'ait adressé à St-Martin. Ce dernier l'a trouvé trop jeune pour se livrer. D'ailleurs il n'aime pas à s'ouvrir avec des sujets qu'il

Castillon de Berlin et Castillon de Montpellier. Champoléon (1).

(1) Noms ajoutés par l'Éques. (N. de l'A.)

(2) Savalette de Langes parle de lui-même à la 3^e personne. (N. de l'A.)

Notre de nom de ff. Jutmits
deux differens yeures
baner allemand

Beyerte.

un portement a namy chef de \square rectifées de
maine il a la reputation d'un maure Jutmit et y ele un
de \square R qui a eu quelques conversatims avec lui le long d'une
son arpte pour but l'alchimie surtout la medecine
surginque. il a quelques relations avec l'ame de l'uyed
un peu suivres jalyes a ce moment

~~Birgem~~

Birgem.

let de Westhard ou du milieu il y a longtemp habite
en mon teul nom est connu cet un de tuis elevés de
R + Stephan Szhever. colieque de Wakenfelda
et le P. Frederich de Hehe - Darmstadt qui a donne un
abbé bulet. ⁶⁰⁰ Bayern a oxford

Cagliostro.

voyeu le cahier d'Instructeurs.

Prince de Carlatto

ce jeune seigneur prattica de milieu voyays en France
a ete porte dans l'intérieur de \square il a raconté les deus
de Montpellier cemp de Lyon et meme il a pu le
ne conversance avec des membres de \square qui avoient
cette Juterelle W. d'hauteurs pour lui pour qu'il l'ave
sireli a y martin u demeur la trouve tuz jeune pour le
lures d'ailleurs il n'ait pas a l'ouris avec des sujets qu'il
Castillon de Baderin & Castillon de Montpellier - Champagne.

ne peut suivre. Cette liaison a eu peu de suite. Il avoit entendu parler de l'ami de Langes, car l'ayant rencontré dans une loge, il a fait toutes les avances et a mis le plus grand empressement à lier connoissance. Sa candeur, son zèle et surtout la pureté de ses principes moraux et de la nature de ses désirs en fait de connoissances maçonniques ont intéressé ce dernier qui lui a communiqué plusieurs choses intéressantes. S'il est au Convent, les députés peuvent compter qu'il sera favorable aux Amis-Réunis dont il a pris la meilleure idée.

Dournay. Eggleff, suédois (1).

Docteur FALC, en Angleterre.

Ce docteur FALC est connu de beaucoup d'allemands. C'est un homme à tous égards très extraordinaire. Les uns le croient LE CHEF DE TOUS LES JUIFS et attribuent à des projets purement politiques tout le merveilleux et le singulier de sa conduite et de sa vie. Il en est question d'une manière très singulière et comme d'un Rose Croix (2) dans les mémoires du chevalier de Rampsow. Il a eu des aventures avec le maréchal de Richelieu, grand chercheur de pierre philosophale. Il a eu avec le prince (de Rohan) Guéménée et le chevalier de Luxembourg une histoire singulière relative à Louis XV dont il a prédit la mort. Il est presque inabordable. Dans toutes les sectes de savans en sciences secrètes, il passe pour un homme supérieur. Il est à présent en Angleterre. Le baron de Gleichen en peut donner de bons renseignements. Tâcher d'en obtenir de nouveaux à Francfort.

Florence

Abbé Fournier (1)

(1) Noms ajoutés par l'Eques. (N. de l'A.)

(2) Ceci cadre bien avec les affinités juives de la Rose-Croix. (N. de l'A.)

ne peut luvre. cette liaison un peu de suite il vint
eutenr parler de l'ami de luyes au l'usant reuente
Deuit un l'oye il a fait toutes les avances et a mis le
plus grand empressement a les conuaincre l'acceder
son ele a surtout la purete de les principes moraux et
de la nature de les deira enfant de conuaincre les
mouuoniques ont interelles le dernier qui lui a conuainque
plusieur choses interuellement. l'el est au conuient les deptes
peuent compter quel leur tourable a A R dont il a
pris la meillere idee.

Douray

eggleff suedois

Orateur fable en angleterre

ce orateur fable est connu de beaucoup d'allemands cest
un homme a tous egards tres extraordinaire les uns le
croient le chef de tous les juifs et attribuent a des projets
purement politiques tout le maliceux et le malin de
sa conduite et de sa vie. il en est question d'une maniere
très singuliere et comme d'un Rapering dans les memoires
du ch.^r de Rampure. il a eu des aventures avec le ch.^r de
Richelieu grand chercheur de prene philosophe.
il a eu avec le prince de queneme et le ch.^r de Luxembourg
une histoire singuliere relative a Louis XV. dont il a prete
la mort. il est presqu'incroyable. dans toutes les lettres de
l'europ en l'europ l'europ il pull pour un homme l'europ
il est a present en angleterre. le baron de Gleick en a peut
donna de bons renseignements. tuchus de a obtenu de
nouueaux a peu esor.

Florence

abbé Fourrier

DUCHANTEAU

Prévenu comme vous l'êtes sur cet homme, votre opinion doit être décidée sur son compte. Il est convaincu d'avoir des vices les plus bas et les plus honteux. Quant à moi, je lui verrois ressusciter un mort, qu'il ne seroit pas mon prophète. Il faut faire parler sur son compte Salzman (1). Si vous voyez Gleichen, lui dire ce que j'en pense mais l'assurer qu'à son retour à Paris, il trouvera son histoire dans le plus grand détail, et que je ne le perds pas de vue ; qu'au surplus il est devenu tout Théosophe.

FRÉDERICSTEIN

C'est un château dépendant du comte de Neuvied que des maçons la plupart négocians et banquiers ont acheté dans l'intention, disent-ils, d'y établir une république maçonne. La loge qui a fait cet établissement avoit pour titre la *Vraie Espérance*. Mais le prospectus de l'établissement étoit accompagné de deux prospectus fiscaux, l'un d'une caisse de viduité, l'autre d'une banque de fortune dont les bénéfices en apparence très modérés devoient fournir aux premiers frais de l'établissement. Cette loge avoit pour député un baron de *Staal* qui a pris en arrivant deux adjoints inutiles à nommer, mais qui n'ont pas augmenté son crédit, et je crois que faute de souscripteurs, les députés du moins le baron ont disparu de Paris et même on prétend qu'il y a laissé des dettes. Comme le baron depuis longtemps ami du f. . de Chaumont, secrétaire du duc de Chartres, avoit engagé ce f. . à le protéger auprès de ce prince auquel on avoit présenté le diplôme de protection du comte de Neuvied en faveur de la Société de Frédéricstein et même une lettre de ce souverain directement adressée au prince, ce dernier avoit aveuglement signé ce que lui avoit présenté Chaumont, secrétaire des commandemens maçonniques. Ils ont fait imprimer le tout

(1) C'étoit l'un des principaux Lieutenants de Willermoz. (N. de l'A.)

Frédéricstein

prevenu comme vous l'êtes tout homme votre opinion doit
être décidée sur son compte et est assurément de voir le plus tôt
et le plus honnêtement quand à moi je lui venais recueillir son
mort qu'il ne revint pas mon prophète. il faut faire passer sur
son compte fidèlement. si vous voyez Gleichen lui dire ce qui peu
peut mais l'illuminer qui à son retour a prouvé et montrera son honneur.
D'autant plus quand de tout et que je ne le perd pas de vue, qu'un
surplus il est devenu tout théophraste.

Frédéricstein

c'est un château dépendant du comté de Neuwied que des
maisons la plus part négociants et banquiers ont achetées
dans l'intention d'iceux ils dy établis une république maigre
la loye qui a fait cet établissement avoit pour titre la vraie
esperance. mais le prospectus del'établissement étoit un ouvrage
de deux prospectus fiscaux l'un donne caisse de vérité l'autre
d'une banque de fortune dans les bénéfices en apparence très
modérés devroient fournir aux premiers frais de l'établissement
cette avoit pour député à prouvé un baron de Staud qui a
pu en arrivant deux adjoints inutiles à nommer mais qui n'ont
pas augmentés son crédit et je crois que toute de tout compteur
les députés du comté le baron ont été priés de prouvé et même ont
prétendu qu'il y a toute des deptes. comme le baron de prouvé longuement
ami du Staud de chancellerie de prouvé de chancellerie pour leur
honneur avoit engagé 10 fl. à le protéger auprès de 10 prouvé au
quel on avoit présenté le diplôme de protection du comté de
neuwied en faveur de la société de Frédéricstein et même une lettre
de consolation directement adressée au prince ce dernier avoit
également signé ce que lui avoit présenté chancellerie l'inscription
des commandements successifs qui ont été faits sur prouvé le tout

et en ont distribué des exemplaires avec assez de profusion, mais malgré le diplôme du comte de Neuvied, le visa même de la recommandation du duc de Chartres, le G. . O. . a refusé net son approbation et même a fait imprimer son refus, et l'a adressé à toutes les loges de sa correspondance. Si dans ses courses le f. . de C..... approchoit de Frédéricstein et qu'il pût aller voir sur les lieux ce que c'est au vrai que cet établissement, il obligerait les Amis-Réunis 12^e degré de lui en adresser des renseignements.

Frölich (1).

BARON DE GLEICHEN

Ce digne f. . est membre de la Société des Amis-Réunis 12^e degré, et a été reçu par St-Martin dans les Cohens, dans les premiers grades. Il est curieux, érudit et instruit. Il a toujours témoigné de la confiance et de l'amitié au f. . de Langes. C'est de tous les correspondants étrangers de la Société des Amis-Réunis 12^e degré celui dont elle a le plus à se louer. Le f. . marquis de C..... a pu juger, par les parties de ses correspondances que le f. . de Langes lui a pu communiquer, de son zèle et de ses lumières. Son domicile paroît fixé maintenant à Ratisbonne. Il est douteux qu'il aille à Francfort parce qu'il n'est pas des Directoires (*Stricte Observance*) et n'a pas voulu prendre de nouveaux engagements. Il est en liaison intime avec *Wecter* et *Wakenfeldt*. Voyez leurs articles. IL CONNOIT FALC, le prince de *Nassau Usingen*. C'est en un mot un de nos amis le plus instruit. Il est froid, peu communicatif, mais quand il connoit et qu'il aime, il devient tout autre. Avant son départ de Paris, il paroissoit plus occupé d'Hermétique et de panacée que de spirituel, mais il a changé, du moins à en juger par sa correspondance. Il a des renseignements aussi sur les Rose-Croix autres que ceux (*du rite des*) Cohens (2).

(1) Nom ajouté par l'Éques. (N. de l'A.)

(2) Voir la note (2) à l'article du Juif Falc. Il est une fois de plus manifeste que, pour Savalette, il y a de grandes affinités entre le Juif, la Rose-Croix et les Cohens ou Martinistes. (N. de l'A.)

et en ont distribué des exemplaires avec assez de profusion mais
malgré le diplôme du comte de Newied le vray usage la
recommandation du duc de chartres le J. On a refusé
son approbation et même a fait imprimer son refus, et l'a
adressé a toutes les loges de la correspondance et dans les
armes le J. de c. approchoit de Fredericstein et
qu'il put aller voir sur les lieux ce que c'est un vrai que cet
établissement il obligeront les A^{XII}R de lui en adresser des
renseignements. frölich

Baron de Gleichen

ce digne J. est membre de A^{XII}R et a été reçu par et
martin dans F^K dans les premiers grades il est curieux
érudit et instruit bon observateur et toujours tenu que
de la confrérie et de l'unité au J. de langues ces de tous les
correspondants étrangers de A^{XII}R celui dont elle a le
plus à le louer le J. M⁴ de c. a pu juger par les
preuves de la correspondance que le J. de langues lui a pu
communiquer de son zèle et de ses lumières. son domicile
paroit fixé maintenant a reutubonne il est orléans qu'il
a été a peine fort parce qu'il n'est pas de F^K et n'a pu
vouloir prendre de nouveaux engagements. il est en liaison
intime avec Westen et Wakenfeld voyez leurs articles
il connoit fales le prince de Nassau Vinyen. c'est en un mot
un de nos amis le plus instruit, il est fort peu communicatif
mais quand il connoit et qu'il aime il devient tout autre
avant son départ de paris il paroîtroit plus occupé de F^K
et de pratique que de spirituel mais d'adhance du monde
à ce juger par la correspondance il a des renseignements
sur toutes R. +. surtout que ceux de F^K

GARNER

J'ignore si cet homme étoit maçon. Il étoit curé catholique en Souabe. Je n'ai sur lui que des renseignements très imparfaits. Il attiroit il y a quelques années les yeux de l'Allemagne par des guérisons miraculeuses qu'il opéroit par des prières, des exorcismes et l'imposition des mains. Il seroit bon d'avoir sur lui des renseignements plus précis, s'il est possible de s'en procurer.

Gratmann (1).

PRINCE LOUIS HÉRÉDITAIRE D'HARMSTAD

Ce f. : est aussi membre de (*la société des*) Amis Réunis 12^e degré et dans les charges des Directoires. Il a travaillé dans sa jeunesse avec UN JUIF QU'IL CROIT ELEVE DE FALC. Il prétend même avoir opéré (2), mais il a tout à fait abandonné cette partie. Il croit aux esprits bons et mauvais et même aux esprits des morts. Il a témoigné beaucoup d'amitié au f. : de Langes. Il est moins instruit et moins zélé que le baron de Gleichen, mais il est honnête, aimable. S'il est au Convent, sûrement il sera pour (*la soc. des*) Amis Réunis 12^e degré. Il a fait des promesses à (*la soc. des*) Amis Réunis 12^e degré, notamment d'un Robert Fludd (3), mais j'ai peur que Duchanteau, dans son dernier voyage d'Allemagne, ne l'ait rengagé dans ses filets dont je l'avois sorti, car il a rapporté d'Allemagne ce livre et plusieurs autres qu'il nous avoit promis, et depuis ce temps nous n'avons pas entendu parler de lui. Cela paroît d'autant plus apparent que nous ignorons où s'est passé le voyage de Duchanteau, et que le comte de Schoenbourg qui étoit son protecteur connoît beaucoup le prince Louis. C'est une chose intéressante à éclaircir.

(1) Nom ajouté par l'Eques. (N. de l'A.)

(2) Terme consacré pour désigner les opérations magiques des Martinistes Kabbalistes. (N. de l'A.)

(3) Célèbre Rose-Croix anglais du 17^e siècle. (N. de l'A.)

Gabner.

J'ignore si cet homme étoit maçon et étoit cure catholique
d'ambulation. Je n'ai vu lui que des renseignements très
imparfaits d'ailleurs il y a quelques années les yeux de
l'Allemagne par des querelles miraculeuses qu'il opéroit
par des prières des ~~exorcismes~~ exorcismes et l'imposition
des mains et leur bon savoir lui des renseignements
plus précis s'il est possible de s'en procurer.

gratmann

P.² Louis vice-roi d'Allemagne

est un membre de AXUR et dans les charges de
F. il a travaillé dans la jeunesse dans la ~~triste~~ cabale
avec un juif qu'il croit élève de Stile il prétend même avoir
opéré mais il a tout à fait abandonné cette partie et croit aux
esprits bons et mauvais et même aux esprits des morts
d'Allemagne beaucoup d'années. De langues il est moins
instruit et moins zélé que le baron de Glesken mais il est
honnête aimable s'il est un anneau sûrement il sera pour
AXUR il a des promesses à AXUR notamment d'un
Robert fluid mais j'ai peur que Duchautem dans son dernier
voyage d'Allemagne ne l'ait renvoyé dans les filets dont je
l'avais sorti car il a rapporté d'Allemagne ce livre et plusieurs
autres qu'il nous avait promis et depuis ce temps nous n'avons
pas entendu parler de lui. cela prouve d'ailleurs plus apparent
que nous ignorons en s'est prouvé le voyage d'Allemagne de
Duchautem et que le comte de Schoenbourg qui étoit son
protecteur connaît beaucoup le prince Louis. C'est une chose
mise en suite à éclaircir.

FREDERICK PRINCE DE HESSE

DARMSTAT

Second frère du premier. Il est aussi membre de (*la Soc. des*) Amis Réunis 12^e degré. Le f. : de Langes l'a même connu le premier à l'occasion de Duchanteau et c'est par lui qu'il a fait ensuite connoissance avec l'ainé. Les circonstances ont décidé son admission dans (*la soc. des*) Amis Réunis 12^e degré que sa jeunesse et la légèreté de son caractère auroient éloigné d'abord. Il a témoigné le plus grand zèle. Nous lui devons même plusieurs ouvrages allemands qu'il a donnés à la bibliothèque et qui sont très intéressants. Mais ensuite il a paru totalement nous avoir oubliés. L'ami de Langes a même lieu de soupçonner que ce Jeune homme a parlé plus que légèrement du régime particulier de (*la soc. des*) Amis Réunis 12^e degré, mais il n'en est pas assez instruit pour en avoir abusé. Si le marquis de C..... le rencontre, il nous fera plaisir de l'observer et de nous rendre compte de ses dispositions. Il étoit, lors de son passage à Paris, mal noté dans les Directoires à cause de quelques étourderies, mais plutôt des enfances (*sic*) que des torts graves.

CHRÉTIEN, PRINCE DE HESSE DARMSTAT

Nous ne connoissons ce dernier que de réputation. Il est comme ses deux frères dans les Directoires. Tous les deux m'ont fait l'éloge de sa douceur, de ses mœurs et de son esprit, surtout l'ainé qui l'aime tendrement. Il faudroit savoir de lui ce que les deux autres lui auront dit de (*la soc. des*) Amis Réunis 12^e degré, et s'ils ont revu Duchanteau.

Federick prince de helle

Devant

seigneur pere du premier. il est aussi membre de **A^{xii}R**
le f. de langes l'a même comme le premier a l'occasion de
Duchantoum et est pour lui qu'il a fait cette amitié
avec l'aine. Les circonstances ont décidé son admission dans
A^{xii}R que sa jeunesse et la légèreté de son caractère auraient
éloigné d'abord de la téméraire plus grand zèle pour lui —
devenu même plusieurs ouvrages appartenant qu'il a données
à la bibliothèque ce qui l'ont très intéressés mais ensuite
il a paru totalement sans avoir publié l'un de langes a —
même lieu de l'impression que ce jeune homme a parlé plus
que légèrement du régime particulier de **A^{xii}R**
mais il n'en a pas été instruit pour en avoir abusé.

Si le roi de

le remontre d'un tiers plusieurs

de l'obtenir et de vous rendre compte de ses dispositions
il est bon de son passage a Paris mal noté dans le
F a cause de quelques étourderies mais plutôt de ces
craintes que de torts graves.

Christien prince de helle

Devant

comme vous l'avez le dernier que de réputation il est
comme ses deux frères dans le **F** tous les deux
n'ont fait l'éloge de la maison de ses parents et de son
esprit surtout l'aine qui l'aime tendrement il faudrait
avoir de lui ce que les deux autres lui auraient dit de **A^{xii}R**
et s'ils ont vu Duchantoum.

D'HECKH (LE PROFESSEUR)

Ce maçon a été l'élève de Srepher (V. son article) et c'est celui qui passe pour le plus instruit. Il est professeur à l'université de Leipsick. Je n'ai su son nom que par le f. : Otto qui est secrétaire de l'envoyé de Saxe en France et qui lui-même étoit un des élèves de Srepher.

Heseltine, Hohenlohe, Hotchan, Kings Chapel (1)

KØERNER (DOCTEUR)

Ce jeune homme est de Leipsick. Il voyageoit cet hiver avec un jeune prince allemand, le comte de Schoenbourg. (V. son article). Il arrivoit de Suisse où il avoit beaucoup vu les ff. : Lawater dont l'un est un des correspondants du f. : de Langes. Il lui fut adressé : débuta par la plus entière et la plus vive confiance. Il avoit quelques principes analogues à (Cohens) et venoit d'être reçu à Zurich dans l'intérieur des (Directoires). Il visita les travaux de (Amis-Réunis) dans les 8 premières classes et le f. : de Langes l'ayant pris en amitié, l'avoit déjà présenté comme un correspondant intéressant pour Leipsick où (Amis-Réunis) n'en avoit point. Le comte ayant rencontré le f. : Duchanteau, le fit connaître à son ami Koerner qui, malgré tout ce que (Amis-Réunis 12° degré) ont pu lui dire de ce faux prophète, s'y est tellement livré qu'il a tout quitté pour lui, l'a conduit en rentrant à Zurich pour éclairer Lawater et est parti de ce pays persuadé du moins en apparence, que cet homme lui avoit donné la vérité. Nous n'avons plus entendu parler de lui, mais à le juger par sa conduite à Paris, c'est un fou.

KUKUMUR OU CUCUMUR

Nous n'avons pas encore sur cet homme des renseignements bien clairs. Il a joué quelque temps un rôle brillant dans la

(1 Noms ajoutés par l'Eques. (N. de l'A.)

D'Heekh, (le professeur)

Il en a été l'élève de Stepha (V. un artiste) et c'est celui
qui parle pour le plus instruit des professeurs à l'université de
Leipzig ~~de Leipzig~~ se u ai tutori nom que pour le fa Otto et
est secrétaire de l'université de Leipzig en France et qui lui-même
était un des élèves de Stepha, ~~hoenloha hotchar~~
Koenig ~~chapet~~

Koerner (Docteur)

Cet homme est de Leipzig il voyageait cet hiver
avec un jeune prince allemand le comte de Schœnbrunn.
(un artiste) il arrivait de Niha sur un beau coup vu les
Luwater ont l'un ou l'autre des correspondants inf. de
Luzern. il lui fut adressé: Debuta par la plus entière solu-
tionnaire critique il avait quelques principes analytiques à
K et venait d'être reçu à Zurich de la l'interieur de
il vit les travaux de A R de la 8. première
l'aller et le 3. de l'angst l'atout pris en amitié l'avait déjà
reçue comme un correspondant intellectuel pour
Leipzig. or A R n'en avait point. Le comte ayant remarqué
le 3. De haut en bas l'écriture à son ami Koerner qui
analysé tout ce que A R veut plus lui dire de ce temps
prophète s'y est tellement livré qu'il a tout quitté pour lui
on conduisit à Leipzig à Zurich pour l'éclaircir. Luwater
et en partie doucement persuadé de moins en apprenant que cet
homme lui avait donné la vérité nous n'avons plus entendu
parler de lui mais à le juger par sa conduite à Paris est
un ton

Kii Kii m. ou Cuccurduul

mais nous n'avons pas encore vu cet homme des nouvelles
rien d'ailleurs il a joué quelques temps au work brillant. Debut

maçonnerie allemande et prétendoit avoir obtenu dans un voyage fait par lui dans l'Italie pour cet objet un des renseignements qui existent en Allemagne des connoissances particulières et qui lui donnoit le moyen d'opérer des choses extraordinaires. Mais il paroît par le récit de nos correspondants qu'après avoir beaucoup excité l'attention, rassemblé beaucoup de disciples, les effets n'ont pas répondu aux paroles, et il a perdu son crédit. Il est à présent ou mort ou au moins ignoré. L'on dit pourtant qu'il a de l'esprit, qu'il ne manque point de connoissances. Tâchez de savoir au juste son histoire et ce qu'il est devenu.

LAWATER (LE DOCTEUR)

Ce f. : est à la tête des maçons de (Directoires) de Suisse ou tout au moins de Zurich. Il est ardent pour les connoissances et connu pour son zèle. Il est probable qu'il sera au Convent. La liaison avec (Amis-Réunis 12° degré) n'a jamais existé que par lettre et il ne peut connoître son régime que par ouï dire. Il est entré, du moins le f. : de Langes a lieu de le soupçonner, dans (Cohens). Cependant il est possible que les indices qu'il en a trouvés dans sa correspondance viennent des cahiers (des Directoires) du Convent de Lyon. Koerner et Duchanteau, dans leur voyage, avoient un peu détourné ce f. : du f. : de Langes, mais Tiéman depuis a tout réparé, comme le prouvent des lettres postérieures du f. : Lawater. Son frère le Théologien n'est pas maçon. Du moins il ne s'avoue pas pour tel ; mais il est naturellement philalèthe. Il est célèbre par un

mauvaise allemande et prétendit avoir obtenu d'un
un voyage fait par lui dans l'Italie pour cet objet les
des renseignements qui existent en Allemagne de
convertissement prouti culeres et qui lui donnaient le moyen
d'opérer des choses extraordinaires mais il parut
protéger de ses correspondances quoy qu'on beaucoup
excite l'attention remarquable beaucoup de disciples les effets
n'ont pu reproduire sans paroles et il a perdu son crédit
et est apertement ou mort ou d'univers ignora. On dit
pourtant qu'il a de l'esprit qu'il ne manque point de
convertissement. tache de le voir sur juste son histoire
et ce qu'il est devenu.

L'Avater. (L'Avater)

est. est à la tête des Maures de F de l'Inde ou tout
univers de Zurich et est ardent pour les conversions
et pour son zèle il est probable qu'il sera un
comme la hennin avec A^x R^x n'a jamais existé que
sans lettre et il ne peut connaître son pays ni qu'on
vrai dire. il est aussi d'univers le fils de l'univers et l'un
de la l'improuver d'une. F K cependant il est probable
que les indices qu'il en a trouvés dans les correspondances
revenus des cultures F du ardent de Lyon.

Koerner et d'ailleurs dans leur voyage avaient
un peu déterminé est. d'après de l'univers mais très peu
depuis a tout repris. comme l'improuver des lettres
porteurs du fils l'indicateur. son frère le Theologien a eu
sans aucun du univers il ne l'avait pas pu voir tel mais il
est aussi remarquable par sa lettre. il est célèbre par un
le Theologien

ouvrage immense sur la physionomique et par des écrits polémiques sur les miracles de Garner et les apparitions de Srepher.

Leman, DISCIPLE DE FALC. — *Cte de Luzignan* (1).

LIOI, DE NAPLES

Il seroit possible que ce célèbre deffenseur des maçons de Naples, toujours exilé de sa patrie, et qui a, je crois, acquis des loges aux Directoires en Italie, fut député par elles au Convent. Il est membre honoraire des Amis-Réunis, mais il n'en connoît rien par delà la (cinquième classe des Amis-Réunis). Il a de l'esprit, des connoissances temporelles, mais il est vif, ardent, enthousiaste, Italien au superlatif. Il faut avec lui se tenir en garde. Mais on en pourroit tirer un précis historique de la révolution de Naples qui nous manque et des renseignements sur la maçonnerie en Italie.

Lewenhæck (1).

LEUWENSTEIN (BARON DE)

Ancien colonel au service de Wurtemberg dont il porte la croix militaire, il est dans l'intérieur de (Directoires). Mais je crois qu'il y a été reçu comme le prince de Carlath avec lequel il voyageoit. Le f. de Langes n'a pas pu le juger parce qu'il est peu communicatif. C'est un homme qui a été subjugué par des malheurs et des revers de fortune de tout genre qui l'ont même accablé et presque absorbé. Il a la ferme persuasion du rapport des êtres intermédiaires avec les hommes, et croit surtout que ses songes lui sont donnés pour le prévenir sur des évènements intéressans. Il en a conté réellement des plus

(1) Noms ajoutés par l'Éques. (N. de l'A.)

ouvrage immense sur la philologie et sur des
centi protestiques sur les murales de Garmar et sur
appartenance de Naples.
Lemar d'après le de falc de Luzzignar

Livi. de Naples

il serait possible que ce célèbre descendant des maîtres de
Naples toujours en tête de la patrie et qui a je crois acquis
des \square a \square civitatis fut député pour elles au conseil
il est membre honoraire des A R mais il n'en
compte rien pour de la A R il a de l'esprit des
lumières nouvelles temporelles mais il est visiblement très
enthusiaste glorieux au superlatif. il faut avoir lui
se tenir en garde mais on ne pourrait tirer un précis
historique de la révolution de Naples qui nous manquait
et des renseignements sur les maîtres en Italie

Leventhorck

Leuwerstein. (baronde)

ancien colonel au service de Wurtemberg dont il porte
l'écuyer militaire il est dans l'histoire de H mais
ce n'est qu'il y a été reçu comme le prince de Carleth
mais qu'il voyageait. le fait de la guerre n'a pu le
aider parce qu'il est peu communicatif. c'est un homme
qui a été subjugué par des malheurs et des revers de
fortune de tout genre qui l'ont même anéanti et
qui l'ont brisé. il a la ferme persuasion du rapport de ce
intermédiaire sur les hommes et sur l'histoire qu'il
l'aurait lui tout donné pour le prévenir sur des événements
intéressants et en attendant réellement Jules



singuliers par leur rapport avec ce qui lui est arrivé. Du reste il est doux, honnête, et de très bonnes mœurs, ayant de la piété, ne désirant que la tranquillité physique et spirituelle pour se livrer tranquillement aux esprits dont il se croit entouré pour obtenir par leur communication toutes les vérités utiles à son bonheur temporel et spirituel.

Cte de Manteufel (1)

MOSSÉDER (DOCTEUR)

Voyez son article dans les Instructions.

Mietau (1).

NASSAU USINGEN (PRINCE DE)

Ce prince habite le château de Briberich. Mais j'ignore où est ce château. Je sais seulement qu'il n'est pas loin de Strasbourg. Nous ne connoissons de lui que sa correspondance que vous avez vue. Le baron de Gleichen a mandé qu'il étoit lié très intimement avec Wakenfeld : nouvelles présomptions que les Rose Croix de Westlard ont la plus grande analogie avec les (Cohens). Il seroit fort intéressant de connoître où il en est et ce qu'il sait. Il jouit d'ailleurs à tous égards de la meilleure réputation. La mission du f. : m^{ls} de C....., s'il voyoit ce prince, seroit de reconnoître s'il est réellement plus avancé dans les connoissances spirituelles que le f. : de Langes, et s'il y a des rapports réels entre (les Cohens), son affaire et celle de Westlard.

(1) Noms ajoutés par l'Eques. (N. de l'A.)

si singuliers pour leur rapport avec ce qui lui est arrivé.
Dirent il est d'avis honnête et de très bonnes meures
croyant de la piété ne desirant que la tranquillité physique
et spirituelle pour leur tranquillité corporelle
ont il écrit entiers pour obtenir pour leur
communication toutes les verités utiles à leur bonheur
temporel et spirituel. C^{te} de Martenfeld

M. Medes. (Dresde)

voyez son article de dans les quatre lettres
mietail

Nathan usinger. (primidi)

exprime l'habite le chateau de Brubeck la main yure
n est ce chateau je lui seulement qu'il n'est pas le
de Strasbourg. nous ne connaissons de lui que le
correspondance que vous avez avec le baron de Gledchen
et demande qu'il est lié très intimement avec Westphal
Waltensfeld nouvelle présomption que les R + de
Deuband ont la plus grande amitié avec [K] et les
très intéressant de connaître tout ce qu'il fait
il y a de si beaux à tous égards de la meilleure réputation
à l'union du f. Mⁿ de C. s'il vivait ce prince
serait de reconnaître s'il est réellement plus avancé dans
les connaissances spirituelles que le f. de Cuyed. et s'il y
de rapports réels entre [K] son affaire et celle de
Westphal.

OTTO

Il est secrétaire de l'envoyé de Saxe. C'est une très nouvelle connoissance. Il étoit témoin oculaire des apparitions de Srepher. Son nom n'est icy que pour en parler à ses collègues ,et prendre en Saxe, si le f.: de C..... y va, des renseignemens sur lui. De même à Leipsick où demeure le professeur D'Heckh, dont il est intime ami.

M. de Rosskampf Riga (1).

DE ROSCHAMPH

Conseiller privé de M. le 1^{er} Bourgmestre à Heilbrunn (1).

Je ne sais ni qui il est ni où il habite. Il est membre de (Directoires). Son nom de chev. est *ab equite vehicolo* (?). J'ai son nom et son surnom par le prince frederich de Hesse Darmstat. Il est un des élèves de Shereder, le maître de Westlard (c.à.d. : *Wetzlar*).

Savalete, Salzmann (1).

SRHEPHER

Célèbre par ses prestiges, apparitions, etc., et par sa fin tragique dans un jardin près Leipsick. Il y a un livre en deux volumes écrit en allemand sur lui, plus un ouvrage d'un docteur sur lui et sur les miracles de Garner. Nous en savons assez pour n'avoir pas besoin d'en faire plus longue mention.

SHEREDDER

Autre chef non moins fameux que l'on confond souvent avec l'autre quoique très différent. Il est mort jeune. Il étoit le maître de plusieurs maçons que l'on croit Rose Croix. Le principal de ses élèves est Wakenfeld. Sa science, à en juger par ce que nous en pouvons connoître a du

(1) De la main de l'Eques. (N. de l'A.)

Otto.

il est revêtu de l'envoye de l'empereur c'est une très
nouvelle commission et est le témoin oculaire de
apparitions de Stepher son nom n'est ny que pour en
porter a ses collègues et prendre en l'empereur le f. de
chef de breu ou de quelque nom ou lui. demeure
a Leipzig ou demeure le professeur d'hekkh. dont il est
intime ami.

M. de Rosskamp De vire triumph. Conf. privé de maison
de l'empereur maître a heilbrunn
Je ne suis ni qui il est ni ou il habite il est membre de I
son nom de chev. est ab equite belicosa. son nom est
son nom pour le prince frederich de hesse durant et est
un des élèves de Shereder le maître de Westlard.

Salzmann
Srephew.

celebre pour les prestiges apparitions et est proutus
unique dans un journal par Leipzig. il y a un livre
de deux volumes écrit en allemand sur lui. plus un ouvrage
d'un docteur ecclésiastique sur lui et autres miracles de
jeunes. nous en avons aussi autres pour nous en parler
de la plus longue mention.

Shereder.

ceste chef non miris fameux que l'on croit avoir
ou l'autre quoique très différents. il est mort jeune et est
mentionné de plusieurs maçons que l'on croit R + le
sina pul de ses élèves est Walkaufeld. plusieurs a
quelques jours que nous en pouvons connaître a de

rapport avec (les Cohens). Il avoit eu pour maître UN VIEILLARD DE SOUABE dont Wakenfeld a conté l'histoire au F. : Tiéman. Il est mort très jeune surtout pour un sage et sa mémoire est honorée non seulement de ses élèves mais même de tous ceux dont il étoit connu. Les princes d'Harmstat le connoissoient ainsi que ses élèves qu'ils appellent les Rose Croix de Westlard.

SCHÉRER

Maître de langues et je crois interprète à Strasbourg. Il a beaucoup voyagé dans le nord et se prétend très savant en maçonnerie. Il tient au schisme de Zinnendorf. Il est fondateur à Strasbourg de la Loge d'Isis dont est membre le docteur Wurtz qui maintenant est à Paris chargé des pouvoirs de la Loge d'Isis pour l'affilier à quelque loge de Paris. Nous avons plus d'une raison de le croire un charlatan, mais s'il pouvoit nous donner de bons mémoires sur les loges de Suède, il ne seroit point à négliger.

Comte Schænbourg, Comte de Schmetau (1).

Spence Schuing (?).

STAAL (BARON DE)

V. : fredericstein. C'étoit l'agent de cette loge et le député. Grand charlatan mais trop facile à connoître. Très ignorant en maçonnerie mais fort savant dans la science des nombres en fait de calculs d'intérêts et de loterie ; en tout homme à projets.

Stamph (1).

(1) De la main de l'Éques. (N. de l'A).

rapportera \oplus K. il avoit eu pour maître l'université
 de Loube dont Wattenfels a compte l'histoire en se.
 Neveu. il est mort très jeune sans d'ailleurs pour
 un sage et sa mémoire est honorée non seulement
 de ses élèves mais même de tous ceux dont il
 étoit connu les princes d'Allemagne le comblent
 ainsi que les élèves qu'ils appellaient le α + de
 Westland.

Schérev.

maître de langues et je crois interprète à Strasbourg.
 d'abord un voyage de la nord et le preteur lui succéda
 en succession il trouva au schisme de Zimmendorf.

d'est fondateur à Strasbourg de \square d'Alsie dont est
 membre le d'ancien Wurte qui maintenant est pour
 charge des provinces de \square d'Alsie pour l'Alsie à
 quelque \square de Paris. non moins plus d'un certain de
 le croire un chancelier mais s'il pouvoit non donner
 de bons mémoires les \square de Suède il ne seroit plus
 à négliger. ^{C. de Schoenberg}
^{C. de Schomberg} ^{penice Schuing}
 Steal (Baronde)

V. Frédéricstein cetor luyent de cette \square et \square
 Depute. grand chancelier mais trop facile à croire
 son ignorance ex succession mais fut l'écrit dans
 la revue des nouvelles eurent de calculs d'histoire
 de l'histoire eurent l'homme à projet.

Stamp

STEUBEN (BARON DE)

Officier autrefois dans les troupes du roy de prusse, maintenant officier général au service des Insurgens. Il étoit dans la (Stricte Observance) du temps du baron de Hunt et a même été prier d'une province en allemagne, mais il avoit cessé de s'en occuper parce qu'on lui avoit promis une pension de 3000 l. qui n'est pas venue. Il a donné les premiers renseignements de la (Stricte Observance) au f. : de Langes ou plutôt a confirmé ceux qu'il avoit tiré de pétersbourg. Il n'est pas en Europe et plus longue notice sur son compte seroit absolument inutile.

Touzai du Chanteau (1).

DE TOUX DE SALVERTES

C'est un savant français autrefois maître de loge du bon pasteur tenant à l'ancienne grande loge de france et a été toujours mystique cabalistique et hermétique. C'est lui qui a été le 1^{er} maître de Duchanteau. Il y a dans la baze de son système des ressemblance avec (Cohens). Il est depuis longtemps à Varsovie où il a je ne sais comment, obtenu le rang de colonel et vivote des secours de quelques seigneurs maçons, à peu près comme faisait Bauchesne à Paris. Quand Cagliostro fut en Pologne, il étoit, dit-on, à la mort et ce savant spagyrique l'a ressuscité. Il entretient ses disciples de l'espérance d'un grand événement qui va toujours arriver mais jamais n'arrive. Son style ressemble beaucoup à celui d'Ézéchiél et de l'Apocalypse. Il passe en Pologne pour un vieux fou, mais il a quelques disciples qui ont confiance en lui. Jè le crois un fou fort gueux et un peu fripon, mais il a dans ses idées, dans sa manière de voir et dans son style des choses singulières.

(1) Nom ajouté par l'Èques. (N. de l'A.)

Steuben (baronde)

officier militaire deus les troupes du roy de prusse
maintenant officier general au service des Autrichiens
il est deus la F du temps du baron de Mout et a même
ete prisonnier d'une province en Allemagne mais il aort celle
de se venger pour que l'on lui aort promis une pension
de 3000^l qui n'a pas veue et a donne les 1^{rs} realisemens
de la F au si de l'argent ou plutôt a confirme ceux qu'il
aort tire de pétémbourg il n'a pas eu en Europe et plus long
notre lui un compte seint absolument inutile.

^{Louzai de A}

De Loup de Rubentes

C'est un savant françois militaire de \square du bon
prince de Prusse et l'ancienne grande \square de France et a
ete toujours militaire cubulistique et hermetique cest
lui qui a ete le 1^{er} militaire de Duchantou et y a dans la
langue de lui le theme de ressemblance avec \square et est de puis
longtemps a Varsovie ou du jeu lui comment obtenu le
titre de colonel il aort de deus de quelques seigneurs
militaires a peu peu comme tu voit d'ailleurs a Paris quand
cay l'ort fut en pologne il est dit ou a lui aort et ce
savant prussien de la science et entretient ses disciples
de l'esperance d'un grand evenement qui interrompra un
suis jamais si on ne son stile ressemble beaucoup a celui
de resnel et de l'apocalypse il prouve en pologne prouve
vieux son mais il quelques disciples qui ont confesse en lui
celonni tu son fort queux et un peu fu prou mais il aort
tandis dans la memoire de vous d'ailleurs son stile de l'histoire
singuliers.

TIÉMAN

Il est saxon, âgé d'environ 38 ans. Il voyage depuis 5 ans comme ami et tuteur d'un jeune seigneur livonien de la plus haute espérance et qui est un des (*plus*) aimables et singuliers jeunes hommes que je connaisse. Il aime tendrement son mentor et chacun dans son genre est vraiment aimable.

Tiéman a éprouvé des choses singulières et intéressantes dans le genre dont s'occupe (Amis Réunis 12° degré). Il a d'ailleurs un zèle ardent mais pur et éclairé. C'est un de nos meilleurs correspondants et un de ceux sur lesquels (Amis Réunis 12° degré) a le plus de raison de compter. Il a reçu les mêmes instructions ou à peu près que le f. : m^{is} de C..... Il est au même point que le f. : de Langes dans (Cohens) et à la porte de l'intérieur dans (Directoires). Il est plein de connoissances, possède outre le grec, le latin et un peu d'hébreu presque toutes les langues de l'Europe. Nous avons lieu d'espérer, s'il se trouve au Convent de Francfort, qu'il se réunira de bon cœur à nos députés. Si le f. : C..... peut le joindre, je les recommande vivement l'un à l'autre. Ils sont faits tous deux pour se connoître et s'apprécier et ont en moi un ami commun, qu'ils aiment sûrement et dont ils sont tendrement aimés. Je les exhorte mutuellement à la confiance. Ils y gagneront tous les deux des encouragements mutuels pour suivre leur carrière dans laquelle je me félicite de les avoir affermis l'un et l'autre, ce qu'ils m'ont bien rendu. Je suis respectivement leur caution entre eux qu'ils n'auront nul regret de s'être ouverts et qu'ils s'aimeront bientôt autant que je les aime.

Tirnav. Baron de Triest. Turckheim (1).

(1) Noms ajoutés par l'Eques. (N. de l'A.)

Nieman.

Il est l'un des plus beaux esprits de son temps et depuis 5
ans communié et tuteur d'un jeune religieux homme de
la plus haute expérience et qui est un des aimables et singuliers
jeunes hommes que je connaisse et que je tiens pour le meilleur
et le plus digne de son genre et vraiment aimable.

Il a éprouvé des choses singulières et intéressantes dans
le genre d'âme d'âme **A^uR**. Il a d'ailleurs un zèle ardent
mais pur et éclairé c'est un de nos meilleurs correspondants
et au de ceux sur lesquels **A^uR** a le plus de raisons de
compter il a reçu les mêmes instructions un peu plus que
le **si** M^u de **c** et est au même point que le **si** de

langue dans **[+K]** et a la portée de l'intérêt dans **F**
il est plein de connaissances possède outre le ^{grec} le latin et
un peu d'hebreu presque toutes les langues de l'Europe
non avoir lieu d'espérer s'il le trouve un courant de
sujet qu'il le ramène de bon cœur à son départ. Si le

si peut le trouver je le recommande vivement
l'un à l'autre ils sont faits tous deux pour se connaître et
s'apprécier et ont en eux un ami commun qu'ils aimeraient
tous deux et dont ils sont tendrement aimés. Je les exhorte
mutuellement à la confiance ils y gagneront tous les deux
de encouragement mutuel pour vivre leurs carrières dans
laquelle je me félicite de les avoir affermis l'un et l'autre ce
qu'ils se font beaucoup de bien. Je leur respectivement leur attention
entre eux qu'ils n'aient nul regret de s'être vus et
qu'ils se tourneront bientôt à l'avenir que je les aime.

Nieman David Luyt Lucchini

Baron de Waldenfelds (1).

WALDENFELDS A WESTLARD

Il est assesseur où je ne sais pas le titre, membre de la Chambre Impériale de Westlard. C'est celui des élèves de Shereder qui jouit de la meilleure réputation à tous égards et qui passe pour le plus instruit. Je n'ai eu nulle relation directe avec lui, mais si j'avois le temps et l'argent, surtout le temps, je ferois le voyage de Francfort où il sera très vraisemblablement pendant la foire, uniquement pour avoir sa connoissance. C'est d'après tout ce que j'en sais par le baron de Gleichen, les princes de Darmstat, Tiéman et quelques autres, l'homme le plus intéressant à connoître pour vous et moi. Si nous faisons sa connoissance, il peut nous donner sur tous les objets les plus intéressants de ces instructions les meilleurs renseignements. IL CONNOIT FALC et Wecter. Il est lié d'amitié avec le baron de Gleichen et le prince de Nassau Usingen. Je crois même que c'est à lui que le prince doit toutes ses instructions et cela me confirmeroit l'opinion où je suis depuis longtemps que les Rose-Croix et (les Cohens) sont frères (2), et nous aurions dans ce cas ensemble les plus grands rapports. De tous les hommes que vous pouvez voir, c'est un de ceux qui peuvent nous être le plus réellement utile, si j'en juge par tout ce que l'on m'a dit de lui.

Zuirleim. Valencey (1).

(1) De la main de l'Eques. (N. de l'A.)

(2) Et frères en Kabbale juive, ajouterons-nous. (N. de l'A.)

Baron de Waldenfels

Waldenfels à Westland

C'est avec plaisir que j'ai vu par le titre membre de la chambre
impériale de Westland ce celui des élèves de Sheredes
qui jouit de la meilleure réputation à tous égards et qui
votre pour le plus instruit j'en ai eu même relation directe
avec lui, mais si j'avais le temps et l'argent mais surtout
ce temps je serais auprès le voyage de Francfort où il sera
très vraisemblablement pendant la fin uniquement pour
avoir la connaissance. c'est d'après tout ce que j'en ai pu dire
Baron de Gleichen le prince de Dornstet Viennais et
quelques autres l'homme le plus intéressant à connaître
pour vous et pour moi touché de le connaître et de vérifier
s'il est tel que me l'annoncent tous ceux dont il est connu
il m'aurait été possible de me lier de correspondance avec lui
vous me feriez le plus grand plaisir et cela je crois un
très bon fruit de votre voyage pour vous et pour la science
faulx la connaissance. il peut nous donner sur tous les
objets la plus intéressante de ces instructions les meilleures
réellement il connaît fide et West. il est lié
d'amitié avec le Baron de Gleichen et le prince de Lubau
Wurtemberg. Je crois même que c'est à lui que le prince écrit
toutes les instructions et cela me confirmerait l'opinion
que j'ai depuis longtemps que les R + et [K] sont
frères et nous curieux d'un tel cas excellent le plus
grand rapport. de tous les hommes que vous pouvez voir c'est
un de ceux qui peut nous être le plus réellement utile. Si
je n'ai plus tout ce que l'on m'a dit de lui

Waldenfels

Valencay

(En caractères allemands) : *Waechter* (1).

WECTER

Vous avez dû voir par plusieurs passages des correspondances du baron de Gleichen et de Tieman que je vous ai fait lire chez moi que c'est un homme qui maçonniquement attire sur lui l'attention de toute l'Allemagne. Il étoit avocat à Stuttgart, peu riche mais pourtant ne manquant pas du nécessaire, instruit dans la maçonnerie à ce qu'on dit par UN VIEILLARD DE SOUABE (ceci ressemble à Schereder). Il tint tête à Kukumur dans une grande assemblée où celui-cy réussit si mal, et partit pour l'Italie sur des renseignements qui l'ont conduit, dit-on, à rencontrer à Florence ou dans les environs UN HOMME QUI N'EST PAS EUROPEEN et qui l'a parfaitement instruit. Il est revenu dans son pays, a reçu dans la maçonnerie (*à ce qu'il dit par ordre exprès de ses supérieurs*) trois princes allemands dont un est le prince Ferdinand de Brunswick, et depuis ce moment a fait un très riche mariage, a reçu l'ordre de Danemark, est envoyé de cette cour à celle de Souabe et nage dans les honneurs et s'entoure même d'opulence. Tout cela ressemble plus à Calioastro qu'au sage que nous cherchons, mais Tieman d'après Willermoz, Gleichen d'après les informations nous disent de suspendre notre jugement. C'est donc un homme à suivre avec attention et si vous lui trouvez de bons principes, tâchez de l'intéresser à (Amis Réunis 12^e degré) et même parlez comme député. Nous vous enverrons s'il est nécessaire mission expresse et demande en règle. Mais il faut attendre l'événement du Convent où sans doute il doit jouer un grand rôle.

(1) De la main de l'Éques. (N. de l'A.)

Weeter Wäster Wäster

un avec d'ovis pas plusieurs pillages du compositum
du brun de glect en ce de venant que je vous ai fait lire
du moi que deit un homme qui merveilleusement attirer
lui l'attention de toute l'Allemagne et être arrivé à
Stonyard première mais pourtant ne venant pas
du venant intrins de la manœuvre de ce qu'on dit
pas un vieillard de d'ovis (cei ressemble à Schereder).
il tint tête à Kuhnner dans une grande assemblée ou
celui y venait si mal, et partit pour l'Italie avec de
seulement, qui l'ont ardent dit on ardent à
Florence ou dans les environs un homme qui est pour
européen, et qui l'a prudemment intrins de ce venant dans
un pays avec de la manœuvre (ce qui dit pas voir capri
de ce l'opérateur) trois princes allemands dont un est
le prince Ferdinand de Brunswick, et depuis ce moment
est un très riche mariage avec l'ordre de Danemarck
en voyant de cette sorte à cela de d'ovis et moi dans les
honneur et l'admiration même d'opérateur, tout cela ressemble
à ce qu'on dit qu'on dit que vous chercher mais de
dans l'opérateur glect en d'opérateur nous orient
de l'opérateur nous l'opérateur c'est donc un homme à lui
attention et si vous les trouvez de bon principes têtes de
Kuhlerella **A XII** et même pour la somme de ce que nous
un événement il est nécessaire d'opérateur et de ce de
avec le moi il faut attendre l'événement d'opérateur
toute doit jouer un grand rôle.

ELEVE DE FALC..., IL CONNAIT FALC..., ces mots-chefs dominant les autres dans les fiches du Haut Initié Savalette de Langes. Que de pensées ils évoquent ! En outre, une légende martiniste affirme qu'en Angleterre, avant la Révolution, Falc « le célèbre grand rabbin Falck-Schelck » avait donné au duc d'Orléans, Grand-Maître du Grand-Orient de France, un *talisman* qui devait le faire arriver au trône (1).

Le Juif Falc suggérant l'usurpation du trône au prince Gr. : M. : du Gr. : Or. : de France ! Le Juif Leman, « élève de Falc », « AVEC » le F. : chevalier de Luxembourg ! Et ces « *vieillards de Souabe* », et cet homme « *qui n'est pas européen* » instruisant Wecter (2) lequel « reçut dans la Maçonnerie (à ce qu'il « dit par ordre exprès de ses Supérieurs) » le prince de Brunswick ! Que d'êtres mystérieux auprès des chefs apparents (les têtes postiches !) des Maçonneries française et allemande !

Si l'on doute encore que les FF. : désignés ci-dessus à l'*Éques* par Savalette fussent du nombre des « Supérieurs Inconnus », on ne doutera plus quand on retrouvera plus loin (p. 398) les plus importants d'entre eux signalés cette fois par l'*Éques* au haut initié d'Harmensen, dans une lettre évocatrice du 21 août 1806.

Remarquons en outre qu'un lien étroit réunit tous ces hauts initiés : l'occultisme judaïque et kabbalistique, qu'il leur vienne des *Cohens* Martinistes du Juif Martinès ou des « Rose Croix de Wetzlar » — Wetzlar dont la célèbre Loge, étroitement liée à la Loge de Francfort, avait à sa tête en 1782 le F. : Abel. Or, le

(1) Fréd. Bulau, *Personnages énigmatiques*, 1861, t. I. p. 395.

(2) Le F. : baron de Wächter. Voir plus haut, p. 112.

F. : Abel était l'arrière-grand-père de l'éminent prédicateur viennois, le P. Abel, S. J. dont on connaît la révélation si émouvante publiée par M. Gall dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 30 mai 1912 : ce F. : Abel, dans un congrès maçonnique à Francfort, avait proposé « l'assassinat de tous les monarques conservateurs de l'Europe ! » Mais si le F. : Abel était le chef apparent des FF. : de Wetzlar, — « le plus instruit » d'entre eux, « l'homme le plus intéressant » aux yeux de Savalette, c'était à Wetzlar le F. : baron de Waldenfeld, celui qui « CONNAIT FALC » ! Et nous voici ramenés à l'idée qui transpire à travers toutes les pages de notre étude : derrière les maçons les plus en vue, coupables parfois des pires actions, mais suggestionnés, poussés, parfois à demi inconscients, — il y a... *les vrais initiés*.



CHAPITRE VII

Kabbale, Martinisme et Anarchie

Nous avons déjà dit que l'*Eques a Capite Galeato* n'est, au fond, ni un protestant, ni un musulman, ni un catholique ; il est, uniquement, un pur adepte de la *Maçonnerie*. Mais son *Rit Primitif* ne professe-t-il pas les dogmes Martinistes ? Sans doute, car tout *Régime Maçonnique* doit professer une doctrine philosophique et religieuse, quelle qu'elle soit. C'est au XVIII^e siècle la loi fondamentale de toutes les Sectes que nous avons étudiées. Extérieurement donc, et bien qu'il soit athée, le marquis professe, enseigne, défend la doctrine Martiniste dans les Loges des hauts initiés. Mais les dogmes du Juif *Martinez*, exposés par d'*Hauterive*, et brillamment expliqués par *L. Cl. de Saint-Martin*, ne sont point faits pour gêner les conceptions du marquis. Ils viennent au contraire appuyer ses idées les plus subversives. En quelques brèves formules, que nous lui empruntons, voici le résumé de ce que nous n'osons appeler son système religieux et philosophique : *Dieu est un et*

trine : intelligence, force, volonté ; père, fils, esprit. L'Éternel est un centre. La création est sa circonférence. L'Éternel émana l'Homme ou Adam, ou le Mineur. Adam, ou HOMME ROUX ou RÉAUX, signifie : Être REHAUSSÉ EN GLOIRE SPIRITUELLE divine. L'Éternel ÉMANA Adam dans un corps de gloire incorruptible, qui n'était assujéti à aucune influence de la partie élémentaire. Immatériel, l'Homme n'avait aucun besoin d'un aliment matériel, toute sa forme étant purement spirituelle. En l'émanant, Dieu lui avait donné pour mission d'attaquer, de combattre, de réduire les esprits pervers, et d'opérer ainsi leur réconciliation. L'Homme se serait perpétué par son VERBE, en opérant une forme de gloire, semblable à la sienne, dans laquelle Dieu aurait fait descendre un esprit. Quelle fut la faute d'Adam ? Pur souffle de l'Éternel, il osa, malgré Dieu, prétendre lire dans l'infinité de Dieu, et mérita d'être opprimé par la majesté divine. Les esprits pervers, qu'il avait mission de combattre et de réduire, pour opérer leur réconciliation, eurent bientôt conscience du grave attentat commis par l'Homme contre l'Éternel. Ces esprits démoniaques firent dévier la pensée d'Adam. L'Homme convoita les plaisirs sensibles ; sa convoitise donna l'existence à l'OBJET et à la COMPAGNE de son malheur : la femme. Si l'Homme n'eût jamais péché, la femme n'eût jamais été.

Précipités par la justice de l'Éternel du centre des régions célestes, l'Homme et sa compagne furent contraints d'aller se revêtir dans les abîmes de la terre d'une forme semblable à celle que nous avons. Le couple humain devint sombre et ténébreux, par le crime de l'Homme et par la nudité où il se trouva. L'Éternel dépouilla Adam de son corps de gloire, ainsi que l'Écriture le raconte d'une manière emblématique, en disant que Dieu leur fit des habits. Or l'habit, qu'il leur fit, n'est autre chose que la forme matérielle, qui couvre

notre *être spirituel*. L'Homme parcourra désormais sa carrière temporelle, pour parvenir à sa *réintégration*. C'est par la pensée *active* et par la pensée *seule* qu'il pourra se purifier, et s'unir directement à l'*Eternel*.

Ce que nous appelons le *corps* n'étant qu'une enveloppe ÉPHÉMÈRE, un élément HÉTÉROGÈNE, une sorte d'*entrave*, une *logette obscure*, où l'âme est comme enfermée *in carcere duro*, l'*esprit* immatériel et pensant n'a pas à se préoccuper de ce qui se passe dans ce corps matériel-temporel. Les souillures de ce *fantôme* ténébreux, les actions les plus abominables de cet odieux *étranger* ne sauraient pénétrer jusqu'à la forme spirituelle et doivent la laisser indifférente. L'Esprit purifié par la pensée, remontera un à un, grâce aux esprits demeurés bons, et malgré les esprits diaboliques, les degrés de cette échelle du haut de laquelle son orgueil le précipita. Parvenu au terme, dépouillé enfin de son enveloppe *mortelle*, par ce que nous appelons très improprement la *mort*, et que nous devrions nommer la *réintégration*, il rentrera pour toujours dans le sein qui l'avait émané.

Fils de Dieu, *Dieu* lui-même, il ne saurait trouver dans ses semblables un être supérieur à lui. Il est l'égal de tous les autres esprits et tous les autres esprits sont ses égaux. Tous les êtres matériels, qui nous entourent, cette nature visible, ces mondes qui roulent au-dessus de nous, ne sont que le *prolongement* de notre corps, et donc, ne sont pour l'*esprit* qu'une *prison* agrandie. Temporelles, caduques, faites pour retourner au néant, ces choses doivent être pour nous comme si elles n'étaient pas.

Tel est en résumé le système de l'*Éques*. Ce n'est pas autre chose, redisons-le, que du Martinisme, c'est-à-dire au fond, de la Kabbale juive.

On entrevoit déjà les conséquences de pareils principes : Point d'*autonomie*, et, donc, point de gouvernement ; point de lois, et, donc, point de législateur ; point

de famille; point de société; plus de nationalités; plus de frontières; plus de patries. La Religion naturelle n'est qu'un vain mot. Et donc, c'est l'athéisme pratique le plus affreux; c'est le plus abject matérialisme; c'est le nihilisme le plus absolu.

Nous laissons de côté les combinaisons et les considérations mystiques, fondées sur les nombres et les Rites pratiqués par les adeptes, et les évocations, les conjurations en honneur parmi eux...

Voilà donc le système théosophique de l'*Éques a Capite Galeato*. Qu'on relise attentivement le texte entier des *Actes Constitutifs* de son *Régime*. Qu'on relise en particulier ces déclarations : « *Nous ne négligerons pas de rappeler à nos Frères que toute puissance éternelle vient de Dieu, que... etc.* » Cette pièce unique, admirée par les Grands-Officiers du *Grand Orient de France*, et par les Maîtres les plus savants de cette époque, ne nous apparaît-elle pas comme un monument de la plus insigne mauvaise foi ? N'est-elle pas bien faite pour éclairer les aveugles volontaires, et pour forcer la conviction des plus incrédules ?

Or, cette pièce est pour nous peu de chose. Pour pénétrer l'âme de l'*Éques a Capite Galeato*, il faut lire ce qu'il a écrit, il faut entendre l'écho fidèle de ce qu'il a dit. En lisant ce qui va suivre, le lecteur doit avoir constamment présents à la pensée, la doctrine historique, politique, religieuse, philosophique et morale du créateur du *Rit Primitif*, et le but où il tend, c'est-à-dire l'anéantissement de toute autorité et de la Religion catholique.

CHAPITRE VIII

Comment " l'Éques " écrit l'Histoire.

Nous citerons d'abord, en les commentant, quelques pages d'histoire, écrites, en forme d'*Annales*, pour les adeptes de sa Loge bleue. Il ne faut pas oublier que cette Loge est composée de simples apprentis, compagnons et vénérables Maîtres, c'est-à-dire « de *bêtes* et de *buses* », selon les expressions chères au marquis. L'Éques raconte à ses disciples l'histoire de la Loge Ancienne qu'il restaura, en 1779, pour y abriter le *Rit Primitif* :

« La Franche-Maçonnerie, introduite en France par quelques Anglais, il y a environ cinquante années (1720-1725), y fut accueillie avec empressement et s'y propagea même avec plus de sécurité que partout ailleurs. »

Telle est donc pour l'*Éques a Capite Galeato* l'ori-

gine de la Franc-Maçonnerie. Elle est née en Angleterre et nous est venue d'au-delà du détroit.

Seule la Secte, si elle l'eût voulu, eût pu écrire sa véridique histoire. Elle ne l'a pas fait. Nous pouvons hardiment avancer qu'elle ne le fera jamais :

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Comme le serpent, pris pour symbole dans quelques-uns de ses systèmes, elle tient sa tête soigneusement cachée. Ses lointaines origines seront-elles jamais connues ? Les chercheurs tenaces, les explorateurs patients nous apporteront-ils jamais des preuves sans réplique ? Il ne faut point désespérer. Cette passionnante étude provoque de toutes parts les efforts les plus méritoires et les plus constants.

Mais la Société secrète fera tout pour égarer nos recherches. Elle a créé et entretenu une perpétuelle confusion entre elle-même et la Franc-Maçonnerie. Elle nous apprend à raisonner ainsi : « La Franc-Maçonnerie a paru à telle époque, à telle heure, et l'on est convenu de l'appeler une Société secrète. Donc aucune Société secrète n'a existé avant elle. »

Argument vraiment puéril ! Apprenons enfin à dégager la vérité historique de l'ombre, où tant d'astuce et de si savantes manœuvres ont réussi à la retenir.

Et d'abord, observons qu'elle nous trompe, au moment même où elle semble nous apporter volontiers son acte de naissance. La Maçonnerie fut introduite en France par quelques Anglais. Mais qui l'avait enfantée ? Le marquis voudrait-il nous rappeler le vers du poète :

Natum sine semine prolem ?

Sous un nom nouveau, celui de *Franche-Maçonnerie*, la Société Secrète poursuivait avec ardeur le but des *Associations* antérieures. Elle est plus ancienne que l'Eglise. Dès les premiers jours elle se dressa con-

tré cette Épouse du Christ. L'histoire des peuples chrétiens est, en partie, à refaire. Une donnée inconnue, et pourtant nécessaire à la solution des plus hauts problèmes, a toujours échappé aux regards de l'historien, du critique, du penseur. La cause éloignée des événements est demeurée cachée. Quelles pages eussent écrit Bossuet, de Maistre, Veuillot, si Barruel, Deschamps, Cl. Jannet, Delassus leur eussent révélé et surtout si Copin-Albancelli leur eût expliqué ces mystères d'iniquité que le grand Evêque de Meaux ignora, que les deux autres illustres écrivains ont à peine soupçonnés. Leurs cris puissants, leurs clameurs d'alarme eussent peut-être réveillé le monde catholique.

Vainement plusieurs Papes élevèrent leur voix. Ni les rois, ni les peuples ne surent l'entendre. Quelques rares Evêques seulement s'en firent l'écho. Jusqu'en 1789, et même plus tard, on écrivait : « L'Enfer à telle époque déchaîne sa fureur contre l'Eglise. » Cela fut et demeure vrai. Mais l'Enfer s'était forgé un instrument terrible : la Société Secrète.

On surprend la main de ses adeptes dans toutes les hérésies qui ont déchiré le sein de l'Eglise, de Marcion à Loisy, et des Judaisants aux modernistes ; dans toutes les révolutions qui ont ébranlé le monde. Quelques imbéciles officiers du Grand Orient l'avouent et le proclament insolemment aujourd'hui, parce que leur influence triomphante se croit assez forte pour s'afficher au grand jour. Mais ce langage inconsidéré n'est pas dans la tradition de la secte. « Il faut tenir cachées les lointaines origines » : voilà le mot d'ordre. Si des secrets ont été surpris : qu'on les divulgue ; mais en mêlant le faux et le vrai, qu'on fasse si bien que les plus avisés et les plus sagaces eux-mêmes ne puissent démêler l'écheveau.

C'était la bonne méthode, celle qu'avait apprise et que ne cessait de préconiser le Marquis, vrai géant de

la Maçonnerie, auprès duquel nos chétifs *Lafferre, Cocula, Guyot et Bouffandeau* ne sont que des pygmées.

En 1784, il écrivait aux *Philalèthes* :

« Dans ma notice sur les *Compagnons du devoir*, on a vu
 « mon opinion sur l'histoire de la Maçonnerie. *Le Livre des*
 « *Constitutions*, imprimé par les soins de la Grande-Loge de
 « Londres, mes recherches continuelles depuis quinze ans, et
 « la conversation des plus zélés maçons des différentes par-
 « ties de l'Europe, m'ont forcé de renoncer à l'opinion que
 « je nourrissais avec fanatisme sur l'antiquité prodigieuse de
 « la Maçonnerie. Enfin, j'ai dû voir le vide des illusions dont
 « je m'étais bercé à cet égard, et aujourd'hui, je *suis intime-*
 « *ment, et de BONNE FOI*, convaincu que l'Ordre des Francs-
 « Maçons est d'institution très moderne. »

Or, ce revirement d'opinion coïncide avec l'élévation du Marquis aux plus hauts grades. Désormais il ne souffrira pas que l'on discute sérieusement cette question redoutable.

En 1782, à l'occasion du fameux Convent de Wilhelmsbad, les agents du *Pouvoir occulte* furent quelque temps comme débordés. La Maçonnerie universelle était extrêmement agitée par cette double question, à laquelle, pensait-on, les Députés donneraient enfin une réponse définitive : Quels sont les Supérieurs ? Quelle est l'origine vraie de la Maçonnerie ? Quelques adeptes fort instruits, fort estimés, mais imprudents, multiplièrent les recherches pour démontrer que les Maçons étaient les successeurs légitimes des *Chevaliers du Temple*, héritiers eux-mêmes de quelque *Association secrète* antérieure. *Beyerlé, Willermoz* et les frères de Lyon, le prince *Charles de Hesse Cassel* et le baron de *Gleichen* étaient parmi les plus zélés. L'illuminé *Bode* soutenait même, dans un but que nous révélerons plus tard, que les *Bénédictins* ou les *Dominicains* d'Angleterre avaient servi comme d'intermédiaires entre les *Templiers* et les *Maçons* du XVIII^e siècle.

L'*Eques a Capite Galeato* prend la plume et les réfute :

« Je n'entre pas, écrit-il, dans la discussion de la foule des
« médailles, chartes et monuments tronqués et supposés, par
« lesquels on prétend étayer la fable de l'antiquité de l'Ordre
« des Francs-Maçons. La réunion de quelques mots ou de
« quelques symboles que le hasard ou le caprice d'un artiste
« a rassemblés, suffit à la plupart des Frères, pour en déduire
« une analogie, un rapport, une filiation. Laissons ces hochets
« à ceux qui sont susceptibles de s'en amuser, et puisque nous
« aimons et cherchons la vérité, soyons soigneux à observer
« les caractères qui la constituent en toute chose. »

Après une si noble et si belle déclaration, deux charmantes anecdotes :

« Pour nous donner quelque méfiance sur l'authenticité et
« l'importance des prétendus monuments maçonniques, rap-
« pelons-nous l'aventure du Révérend-Frère de *Langes*. Il
« voyageait en Picardie ; il entra dans la maison d'une com-
« manderie de Malte ; il apprit qu'elle avait appartenu aux
« Templiers. Imbu des contes que font beaucoup de gens, des
« rapports qu'il y a entre les Templiers et les Francs-Maçons,
« ainsi que des traces qu'on prétend en avoir trouvées en
« quelque mausolée, il recherche et visite tout avec la plus
« grande attention.

« Il fut dans les transports de joie, lorsque, dans une cui-
« sine et sur le vaste chambranle d'une cheminée, il découvrit
« trois gros maillets sculptés en relief. Le Frère Radel était
« avec lui et fut, à l'instant, prié de tracer le croquis de la che-
« minée, et, surtout, des sacrés maillets.

« Le Frère de *Langes* se proposa de dresser lui-même le
« procès-verbal de cette découverte précieuse, et, bientôt, ce
« monument incontestable, vérifié par un maçon aussi éclairé
« que zélé, et qui jouissait de la plus grande considération,
« allait rendre pour jamais inexpugnable la liaison des Tem-
« pliers avec une des trois lumières d'une Loge de Francs-
« Maçons.

« Mais heureusement, ou malheureusement, un commandeur

« qui était au fait de l'historique de son local, vint dissiper
 « l'illusion, et apprit à nos Frères que la maison avait été
 « restaurée anciennement par un commandeur du nom de
 « Mailly, dont on avait mis les pièces d'armoiries sur cette
 « cheminée, aussi bien qu'en d'autres endroits qui s'étaient
 « moins conservés.

« Si l'on examine attentivement cette anecdote, et que l'on
 « apprécie tous les autres monuments maçonniques, d'après
 « l'événement de celui-ci, on ne pourra se dispenser de con-
 « venir, que d'après les préventions établies en faveur du
 « système des Maçons-Templiers, les trois maillets étaient
 « plus propres que toute autre chose à faire illusion à un
 « maçon, quelque éclairé et réfléchi qu'il puisse être. »

L'aventure est curieuse et le récit qu'en fait l'*Éques*
 ne manque pas de piquant. Notre conteur mis en verve
 se fera surprendre en flagrant délit de mensonge. C'est
 sciemment qu'il altérera la vérité :

« Rappelons encore une aventure de Turin, qui tend à prou-
 « ver également les effets de la prévention. En 1779-1780,
 « le cardinal *des Lances* abusa de la confiance du roi de Sar-
 « daigne et l'engagea à persécuter les Francs-Maçons. Il fut
 « informé qu'un graveur de Turin faisait des bijoux maçon-
 « niques. On fit une descente chez le pauvre graveur ; on
 « saisit ; on verbalisa. Pendant l'énumération des pièces, le
 « graveur fait ses représentations sur une plaque en taille-
 « douce, qu'il avait gravée, pour Monsieur le docteur *Giraud*.
 « On lui objecte le serpent qui entoure le nom.

« Il a beau répondre que Monsieur le docteur *Giraud* est
 « médecin, et que le cartouche de ses billets de visite est ana-
 « logue à sa profession, dont le serpent est un emblème,
 « reconnu par toutes les iconologies ; l'inquisiteur obstiné
 « prescrit au greffier d'écrire et s'écrie, avec emportement :
 « *No, no; questo e Maçonico! Questo e Maçonico!* »

Le marquis conclut :

« Ces deux exemples, l'un, d'un maçon ; l'autre, d'un *pro-*
 « *fane*, doivent nous rendre circonspects dans notre confiance
 « aux prétendus monuments, ainsi qu'aux relations, même
 « revêtues de formalités et d'actes juridiques. »

Ce récit, qui représente le cardinal *des Lances* et l'Inquisiteur dans une attitude encore plus odieuse que ridicule, serait très plaisant si nous ne savions trois choses, que le marquis oublie de faire connaître à ses Frères et à ses futurs lecteurs : 1° Il est vrai de dire que le serpent est l'emblème de la profession médicale; mais il n'est pas moins vrai d'affirmer qu'il est un des symboles de la Maçonnerie; 2° Ce docteur *Giraud*, médecin consultant du roi de Sardaigne, était un adepte, et des plus hauts grades. Il assiste au Convent Général de *Wilhelmsbad* en 1782; il avait assisté au Convent des *Gaules*, tenu à Lyon en 1778. *Savalette de Langes* et l'*Eques a Capite Galeato* le convoqueront en 1784 au Grand Convent de Paris. 3° C'est à *Wilhelmsbad*, et de la bouche même de « Monsieur le docteur *Giraud* » que l'*Eques* avait appris le récit de cette aventure, qui faillit tourner fort mal pour le médecin consultant de Sa Majesté Sarde.

Et, donc, le Révérendissime Frère *Eques a Capite Galeato* — s'il eût été sincère — eût pu nous dire si le serpent du docteur *Giraud* était un emblème professionnel ou un attribut maçonnique, ou l'une et l'autre chose à la fois.

Il savait donc — on le voit — même quand il promettait la vérité, toute la vérité à ses Frères, mêler savamment le vrai et le faux. Nous avons retrouvé, dans ses papiers, cinq « *disquisitions* » différentes, et toutes écrites de sa main, sur les *origines* et le *but* de la « *Franche-Maçonnerie* ». L'une d'entre elles est une sorte d'histoire abrégée, de cette « Sainte et Vénérable Institution », destinée à être répandue dans le peuple, à circuler partout, dans la boîte et sur le dos des colporteurs et à paraître dans les foires, sur la table des petits étalagistes. Deux ou trois de ces *disquisitions* étaient jointes, comme instructions historiques, aux cahiers mis aux mains des adeptes du *Rit Primitif*. Les variations, les contradictions que nous y avons relevées

sont assez notables pour nous faire croire que l'*Éques* tenait à tromper tout le monde. S'il enseigne au peuple que l'*Illustre* association des *Franco-Maçons* est une institution toute moderne, vouée au culte de la *Bienfaisance*, très attachée aux *gouvernements* établis, invinciblement fidèle à *la plus sainte des religions*, il ne craint pas de révéler aux membres de sa *Loge bleue* que son origine est antique comme l'homme et que, par Jésus-Christ, Platon, Pythagore, les Égyptiens, Moïse, Abraham, Noé, les patriarches, elle se rattache à sept fils d'*Adam*, notre premier père.

Ce serait donc relativement assez tard que la Franche-Maçonnerie aurait été introduite en France. Et en effet, la renaissance des Sociétés Secrètes date du premier quart du XVIII^e siècle. Ce fut par des Anglais que les premières Loges furent établies dans notre patrie. L'envahissement semble avoir commencé par les villes qui étaient en relations commerciales plus suivies avec la grande île, notre voisine. Dunkerque eut sa loge en 1721 ; Paris, en 1735, d'après quelques auteurs, notamment Deschamps ; Bordeaux, Valenciennes, Le Havre suivirent à peu d'années d'intervalle : 1732, 1733, 1739.

Dans une disquisition mise en tête du huitième degré de son *Rit Primitif*, le marquis nous fournit, sur l'apparition du *Rit Anglais*, quelques détails précieux à conserver :

« Si comme toutes les familles, les nations, les associations, celle des Franco-Maçons s'est donné une origine aussi
 « reculée que romanesque, on doit convenir cependant qu'elle
 « a eu la bonne foi de ne point dissimuler ses commencements modestes, en quelque sorte marqués au coin de l'hésitation et du tâtonnement. »

Admirons, en passant, la prodigieuse habileté, l'astuce consommée dont l'*Éques a Capite Galeato* fait ici preuve. Il parle, comme en souriant et avec une char-

mante bonhomie, de cette manie innocente qu'ont toutes les sociétés de se vieillir, de se donner d'illustres ancêtres. La *Franche-Maçonnerie* n'en fut pas exempte. Mais, semble-t-il dire, avec Juvénal :

Stemmata quid faciunt?

Du même coup, il fait honneur à cette société nouvelle « de la bonne foi qu'elle a eue de ne pas dissimuler ses commencements modestes ». Mais l'*Eques* s'est laissé tomber dans une contradiction qui nous étonne : l'innocente manie de se donner une origine reculée et d'illustres ancêtres est-elle conciliable avec la bonne foi « de ne point dissimuler ses modestes commencements » ?

Le marquis parle de « bonne foi ». C'est la bonne foi du serpent qui cache sa tête.

Le marquis poursuit :

« Dans quelques éditions du Livre des Constitutions, imprimé par les ordres de la Grande-Loge, de Londres, on voit que le n° 1, de la Série des Grands-Maîtres, est placé à la marge, vis-à-vis du nom de sa grâce le duc de *Montaigu*, élu et installé Grand-Maître en 1721. En effet, c'est alors que cette coterie ayant pris un caractère plus décent et plus agréable par les soins du docteur Théophile *Désaguliers*, du mathématicien *Anderson*, et autres gens de lettres, sortit naturellement et se sépara toujours davantage de la fraternité des ouvriers mécaniques, tout en conservant une partie des formes et du ton de couleur qu'elle y avait puisés. »

Ruinons cette nouvelle légende, inventée de toutes pièces et répandue par la *Secte*. Cette Institution se serait confondue, à l'origine, avec la corporation des architectes et des ouvriers, ès pierres vives, qui élevèrent nos merveilleuses cathédrales et bâtirent ces palais que notre génération peut encore admirer.

Il n'en est rien. L'*Eques* en recourant à cette légende, obéit au mot d'ordre qu'il avait reçu et qu'il

passait lui-même à ses successeurs. En réalité, la Franche-Maçonnerie prit à la corporation des maçons bâtisseurs ses emblèmes, ses insignes, ses symboles, comme les *Rose-Croix* empruntèrent aux premiers alchimistes leurs bizarres formules, comme l'*Éques a Capite Galeato* lui-même trouva, pour les « *Modestes et Magnifiques* Chapitres de son Rit Primitif », dans les Chansons de Geste et jusque dans les institutions de l'Église, les titres, « *Majestueux et Sublimes* », de *Chevaliers d'Arthur* et de la *Table-Ronde*, et de Disciples du GRAND-ROSAIRE :

Faux masques posés sur de vilains visages.

Ce qui suit n'est pas moins intéressant. On y découvre le même art de mêler le vrai et le faux, les données historiques et la légende. Mais le lecteur averti saura tout débrouiller.

« C'est en 1724 que le Grand-Maître, lord *Delkeit*,
 « proposa à cette Assemblée de pur agrément de se
 « donner en même temps un but utile par des actes de
 « bienfaisance. Ce ne fut qu'en 1729 que le *Comité*
 « *de Charité*, quoique applaudi et goûté, dès le pre-
 « mier moment, reçut sa sanction et fut mis en acti-
 « vité. A peu près à la même époque, on voit naître et
 « s'organiser les différentes charges, offices et fonc-
 « tions ; alors aussi cette association, devenue intéres-
 « sante par les manières et le choix des personnes,
 « dont elle était composée, prit un accroissement pres-
 « que incroyable, et forma des colonies à peu près
 « dans toutes les villes bien habitées du monde en-
 « tier. »

L'habileté du narrateur consiste ici à nous persuader que la « *coterie* » des Francs-Maçons fut, dès son origine, une institution fort peu mystérieuse et tout à fait inoffensive : elle ne fut d'abord qu'une association de pur agrément. Ses membres sentirent bientôt le noble

besoin de se donner un but plus élevé. Tout en se réunissant pour goûter les charmes de la conversation et de la bonne compagnie, ils n'oublièrent point le reste des hommes, ni, surtout, les infortunés. Et donc, ils résolurent de se consacrer à l'exercice de la bienfaisance : pensée très belle, résolution généreuse, qui exigea plusieurs années de réflexion pour se préciser et se traduire en actes. Enfin le *Comité de Charité* fut mis en activité. Ce besoin nouveau créa de nouveaux organes. On vit dès lors naître ces différentes charges, ces offices, ces fonctions, ces grades qui depuis ont paru si bizarres et si redoutables. La Maçonnerie se montra comme ceinte d'une auréole. Quoi de plus noble que de se vouer ensemble au soulagement des misères dont l'humanité est accablée ! Les siècles passés n'avaient jamais rien soupçonné de pareil ! Les adeptes accoururent en foule ; c'étaient des adeptes choisis, des hommes que distinguaient le rang, la fortune, le talent, le génie.

En vérité, comment se défier d'un historien qui raconte, avec une simplicité si touchante, les humbles origines d'une Institution fondée uniquement pour le perfectionnement de ses membres et le bonheur du monde !

En 1735, une députation des Loges de Paris vint à Londres postuler un diplôme de *Loge Centrale*. Cette demande ne fut agréée qu'en 1743. La *Loge Centrale* de Paris eut pour premiers Grand-Mâîtres deux Anglais : lord *Derwent-Waters* et lord d'*Harnouester*. Leur successeur, troisième Grand-Mâitre, fut le duc d'*Antin*, élu en 1738 ; le comte de Clermont prit sa place en 1743.

Dès cette année, les Loges se multiplièrent avec une étonnante rapidité. La France en est semée. Les Rites les plus étranges, les Régimes les plus variés, foisonnent jusqu'à la veille de la Révolution. Parmi ces

innombrables établissements destinés à satisfaire tous les goûts, à utiliser toutes les aptitudes, on distingue le Grand-Orient, la Mère-Loge ou Grande Loge Anglaise, la Grande-Loge Écossaise du Comtat-Venaissin, la Grande Loge du Rit Philosophique Écossais, à Paris ; les Quatre Directoires Écossais de l'Ordre du Temple ; le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident ; la Mère Loge du Rit Égyptien, à Lyon ; le Grand-Chapitre Général de France ; le Grand-Chapitre de Hérédome de Kilwinning, à Rouen ; le Chapitre de Clermont et celui d'Ivry, à Paris.

L'Éques constate — non sans une visible satisfaction — que la *Franche-Maçonnerie se propagea chez nous avec plus de sécurité que partout ailleurs.*

Ni l'Église de France, ni la Monarchie ne s'émurent de cet envahissement rapide. Pas une voix autorisée ne s'éleva pour donner l'éveil et prévenir la société, si dangereusement menacée. Le marquis écrit : « *Les gens « du monde les plus distingués, à la cour, dans la capi- « tale et dans les provinces goûtèrent à l'envi ce nou- « veau mode d'association et de réunion.* »

Les nobles furent les premiers complices. C'est appelée et initiée par eux que leur perfide rivale, la bourgeoisie, pénétra dans les Loges. La légèreté proverbiale de la noblesse française, ses mœurs de jour en jour plus relâchées, son incrédulité raisonneuse la firent donner, tête baissée, dans le piège qui lui était tendu. Elle ne vit dans ce nouveau mode d'association qu'un moyen de plus d'orner son existence. Cette noblesse charmante et fière, spirituelle et brave, généreuse et frondeuse, que les historiens patentés et les panégyristes intéressés de la Révolution s'obstinent à nous peindre sous les plus noires couleurs : jalouse de ses droits, pleine de morgue, entichée de ses titres, murée dans sa caste, accepta, comme dit le marquis, avec enthousiasme, ce dogme que tous les hommes sont égaux, pourvu qu'ils soient aimables, sceptiques, sensibles, de bonne compagnie, assez riches

des biens de la fortune pour payer, argent comptant, leurs grades, leurs cordons, leurs décorations et leur part de dépense,

*Surtout, dans les temps de frérie (sic),
Temps auquel l'aimable Comus,
Suivi de Bacchus, de Cythère,
Ordonne de la bonne chère
En maître d'hôtel de Momus.*

Ainsi la barrière élevée entre la noblesse et la bourgeoisie était jetée à terre. Un peu plus tard, au moment propice, la Secte ouvrira les portes au peuple, non pas au peuple laborieux, mais à la lie des villes et à l'écume des campagnes. La nuit du 4 août avait été longuement préparée, sinon même devancée, au sein des Loges.

Mais d'autres barrières furent renversées. L'autorité paternelle s'effaça. Dans un atelier maçonnique, le père, le fils, devenaient des frères ; et, dans les *Loges d'Adoption* (le plus grand nombre, sinon toutes furent fondées pour le plaisir), la fille devait donner le nom de sœur à sa mère. Un droit nouveau, le droit maçonnique, se superposait à tous les droits, et les absorbait tous, même le droit naturel. Un nouveau dogme était proclamé ; une société nouvelle s'organisait.

La noblesse n'y prit pas garde. Mais une partie du Clergé, et non la moins distinguée, fut peut-être plus coupable que l'ensemble de la noblesse. Pour entrer dans un atelier maçonnique, il fallait renoncer par intermittence, et tout le temps que durait la tenue des travaux, aux droits sacrés, aux privilèges inaliénables que confère la dignité sacerdotale. Le prêtre maçon n'est qu'un frère parmi des frères. Son caractère divin s'éclipse devant le caractère maçonnique.

Certes ! que l'on ne crie pas à l'exagération ni au paradoxe. Que l'on ne dise point : Tirer de pareilles conséquences de réunions où la fleur de la société Française,

insouciant, amie du badinage, légère sans doute, mais point méchante, nullement anti-religieuse, ne songeait qu'à se divertir, c'est chose excessive.

Nous répondons d'abord que tous les amusements ne sont pas inoffensifs, qu'il y a des jeux et des amusements très dangereux. Nous ajouterons que nous savons trop à quoi nous en tenir sur les innocents badinages auxquels se livraient les adeptes, dans le mystère des arrières-loges, et sous le sceau du secret.

Ce qui est évident, c'est que la Franc-Maçonnerie, sous une forme badine et apparemment inoffensive, se substituait, d'un seul coup, à l'ancien ordre social tout entier. Elle courbait tous ses disciples sous le niveau symbolique. Elle arrachait à l'Église et à l'État leur double magistère.

Comment de pareilles conséquences qui sapaient les bases de la société domestique, religieuse, sociale, ne s'imposèrent-elles pas à l'attention des premiers adeptes, recueillis par la Maçonnerie parmi les nobles et les hommes d'Église?

Quelques historiens et des moralistes indulgents, plaidant en faveur de la noblesse et du clergé les circonstances atténuantes, répètent à l'envi que de très honnêtes gens, des âmes loyales, d'excellents chrétiens, des prêtres intelligents, sérieux, vraiment vertueux, sincèrement pieux, n'entrevirent, ni ne soupçonnèrent jamais le but pervers, abominable, satanique, que se proposaient les fondateurs et les initiés les plus avancés.

On peut, on doit même en convenir. Mais ces réunions dans le mystère ; mais cet amour de l'ombre ; mais ces initiations, scellées par le serment solennel de ne rien révéler aux profanes ; mais l'indifférence religieuse érigée en principe, puisque les hommes professant les religions les plus diverses, ou même les repoussant toutes, étaient accueillis avec la même faveur ; mais la supériorité, au moins tacitement enseignée, pratiquement admise, de tout ce qui est maçonnique sur tout ce qui est

étranger à la « coterie » : tout cet ensemble de pratiques immorales, de maximes anti-sociales, déjà condamné par le Pape, soigneusement caché à l'Église et à l'État, eût dû frapper les esprits les plus distraits et alarmer les consciences de ces hommes intelligents, de ces ecclésiastiques vertueux.

Le marquis poursuit, sur le même ton de bonhomie souriante et de candeur naïve :

« Nos grands-pères qui, à raison de leur naissance et de leurs alliances, se trouvèrent en relation avec tout ce qu'il y avait de grand dans le Royaume, ne tardèrent pas à suivre le torrent, et la Loge de N... fut composée de tout ce qu'il y avait de mieux dans la ville et dans les environs. La noblesse, qui en formait la majeure partie, vit avec joie se réunir plus intimement à elle, à titre de maçons, tous les hommes nés dans une bourgeoisie, aussi honorable qu'ancienne, et que leur éducation, leurs manières, leurs sentiments avaient déjà fait admettre, sans aucune difficulté, dans la bonne compagnie.

« A cette époque, les Frères, étrangers à toutes ces Maçonneries, compliquées et scientifiques, dont, s'il est permis de parler ainsi, on a, comme inondé l'Association, ne connaissaient dans l'hérarchie (*sic*) des grades, que l'Apprenti, le Compagnon, et le sublime Grade de Maître.

« Le but de cette société, s'il était un secret aux yeux des profanes, ne l'était pas, du moins, pour les Maçons même Apprentis. Alors, et c'était l'Age d'Or de la Maçonnerie, on fraternisait avec franchise et gaieté.

« Les réunions avaient lieu partout où l'on se flattait d'être commodément et agréablement. La fête de Saint-Jean était surtout marquée par le rassemblement de tous les Frères. Bonnement, c'est-à-dire, par un principe et une habitude de piété, simple, sans affectation, comme sans hypocrisie, les Frères allaient ensemble entendre la messe, qu'ils faisaient dire aux Capucins.

« Ensuite, ils élaient les officiers, faisaient des réceptions de leurs parents ou de leurs amis, en se permettant à titre d'épreuves, quelques niches innocentes.

« Le banquet copieux et gai, qui couronnait la journée, et

« qui était le véritable dénouement de tous ces préludes, pou-
 « vait faire comprendre aux observateurs que le léger tissu
 « mystérieux dont les Francs-Maçons feignaient de s'enve-
 « lopper, n'avait pour objet que de provoquer la curiosité des
 « prosélytes, et de rire, en même temps, des vaines conjec-
 « tures du public.

« Il ne faut pas négliger de dire que, en s'occupant ainsi
 « de leur plaisir, et, tout en cherchant, sous les formes
 « Maçonniques, un délassement à la fois piquant et honnête,
 « à la suite de leurs occupations essentielles et sérieuses, ils
 « n'oubliaient pas d'exercer, en commun, et en qualité de
 « maçons, les actes de bienfaisance et de libéralité qui leur
 « étaient déjà familiers comme hommes sensibles et bien
 « élevés. »

Tel est le tableau charmant que l'*Eques a Capite Galcato* nous fait des premières années de la « Franche-Maçonnerie. » C'était, dit-il, l'AGE D'OR.

Ces ravissantes couleurs sont d'un peintre passé maître, dans l'art de créer des illusions. Elles pourraient aujourd'hui séduire quelque naïf apprenti. Mais, les initiés ne seraient point dupes. En réalité, dès les premiers jours, la Secte maçonnique attirait ses crédules et frivoles adeptes par l'appât des dignités, des grades, des décorations, des secrets et des mystères. Elle a toujours été de l'avis de La Bruyère : « Il faut aux enfants les verges
 « et la férule ; il faut aux hommes faits une couronne,
 « un sceptre, un mortier, des fourrures, des faisceaux,
 « des timbales, des hoquetons. »

Que l'Ancienne Loge de N..., la Loge proprement dite, n'ait été composée que des trois degrés d'apprenti, de compagnon, de maître, nous l'admettons sans peine. Partout, il en est encore ainsi. Mais la Loge *blanche ou bleue*, n'est que le vestibule du *Temple*. Au delà est le saint des saints ; au delà sont les chambres du milieu, les chambres du fond : repaires ténébreux, aussi jalousement fermés aux adeptes mineurs qu'aux profanes.

Il y eut, donc, dès l'origine, une superposition de grades et de dignités, de secrets et de mystères, que l'*Éques* semble ici proscrire, et dont on pourrait croire qu'il déplore l'introduction dans la « *Franche-Maçonnerie* », si intéressante et si belle, à son AGE D'OR.

Mais, pour bien l'entendre, il faut connaître le fond de sa pensée. Or, quiconque aurait, comme nous, dépouillé sa vaste correspondance, et noté les aveux qu'il doit nécessairement laisser échapper — l'homme le plus fourbe et le plus hypocrite étant obligé, par la force même des choses, à dire quelquefois ce qu'il pense — serait promptement persuadé que ce Maître brusque, impérieux, décidé à tout, livré corps et âme à la Secte, mais d'une rare prudence, a toujours présent le *but*, le *vrai but*, le « *fin mot* », vers lequel tend l'Institution.

En quelques formules concises, voici le résumé de sa doctrine :

La Franc-Maçonnerie est une.

Les multiples Rameaux Maçonniques ne sont que des rameaux issus du même tronc.

Une même fin, poursuivie par des moyens différents, et quelquefois même opposés entre eux — en apparence — est commune à tous les Rits.

L'idéal — mais sera-t-il jamais accessible à des hommes qui ne seront toujours que des enfants? — serait de n'avoir nul besoin de leur proposer des grades, des décorations, des hochets. Un petit nombre de supérieurs inconnus ; la masse des adeptes dégagés de tous les anti-ques préjugés ; le secret le plus profond ; point d'écrits : telle devrait être la constitution maçonnique.

Mais les Rites sont diversifiés à l'infini, et, malheureusement, doivent l'être, « afin d'attirer et de captiver les divers tempéraments. »

Toutefois, les rituels, les cérémonies, les cahiers d'instruction, les emblèmes, les discours d'initiation, « ne sont qu'une *écorce* ».

Les grades ne sont rien par eux-mêmes. Ils sont plus ou moins pompeux, selon les temps, les lieux, les circonstances. Ils sont conférés à des intervalles, plus ou moins éloignés, pour permettre aux Supérieurs d'opérer une intelligente sélection ; de faire de leurs disciples des hommes nouveaux ; de les débarrasser des préjugés philosophiques, religieux, politiques ; de les rendre dociles à toutes les impulsions venues d'en haut ; de les conduire, comme par la main, jusqu'au sanctuaire, où le vrai but, enfin, se révèle, sans que l'initié s'en étonne, ou que sa conscience, depuis longtemps cautérisée, en soit alarmée.

Il y a des « mortels heureux », qui, sans avoir jamais été initiés, sans avoir fréquenté les Loges, sont arrivés, par la seule force de leur génie, à penser, à sentir, à agir en vrais Francs-Maçons. Sans appartenir au *corps* de la Maçonnerie, ils appartiennent à *son âme*.

Se complaire aux dignités, aux grades, aux cordons, aux sciences mêmes d'un Régime, c'est « *embrasser des écorces* », c'est faire « *sa fin*, de ce qui n'est qu'un *moyen* ».

Pour l'*Éques a Capite Galeato* un vrai Maçon serait celui qui consentirait à demeurer toute sa vie, jusqu'au dernier souffle, un apprenti, c'est-à-dire un adepte vivant sous la suggestion incessante du Maître ; toujours penché sur les doctrines mystérieuses, pour en découvrir le vrai sens ; l'œil toujours fixé sur les hiéroglyphes, pour démêler leur signification réelle, que *le véritable adepte sait fort bien être contraire au sens littéral qu'ils présentent de prime abord*.

Rappelons ici ce que nous avons cité, pages 11 et 12, de l'*Éques* et de *L. Cl.* de Saint-Martin. Les Initiés des Sociétés Secrètes supérieures emploient ce procédé de Tartufes quand il s'agit pour eux de tromper les dupes des Loges inférieures. « *les buses* » et « *les bêtes* ».

Dans son *Esquisse du Rit Primitif*, qu'il attribue aux

Fondateurs lointains et demeurés inconnus de son Régime, bien qu'il en soit l'unique rédacteur, il écrit :

« L'intérêt bien entendu des Frères les plus empressés de s'instruire, exige que l'on retrace ici ce passage, extrait des Règlements Généraux, Ch. IV, Tit. I, Parag. 6. : « Le grade « d'apprenti est celui qui convient le mieux à l'homme dans « sa situation présente, c'est celui qu'il doit prendre habituel- « lement pour texte de ses méditations maçonniques; c'est « enfin celui dont les instructions, les emblèmes et les allégo- « ries sont les plus propres à lui rappeler les moyens de sa « réintégration.

« Il serait bien à désirer que les Frères ne connussent pen- « dant longtemps que le grade d'apprenti ; ils le méditeraient « avec réflexion, et sous toutes ses faces ; ils saisiraient « ainsi les vérités qu'il cache, et celles qu'il présente sans « voiles ; ils deviendraient Maîtres sans s'en apercevoir, et « leur avancement maçonnique serait d'autant plus avanta- « geux pour eux, et d'autant plus solide, qu'ils ne le devraient « qu'à leur propre travail. »

Dans une dépêche au *Très Illustré Frère Pyron*, 33^e degré du *Grand-Orient* de France et Fondateur du *Grand-Orient* d'Italie, il félicite son *Sublime* correspondant d'avoir sous sa direction le Frère *Salfi*, maçon aussi savant que zélé, dont la Loge de Livourne a couronné l'ouvrage *Della Utilità della F. : Massoneria sotto il rapporto filantropico e morale*. L'*Eques* écrit :

« L'ouvrage du Frère *Salfi* est toujours digne de la répu- « tation de ce bien Révérend Frère. Quoique je n'aie fait que « parcourir le tout avec autant de rapidité que d'avidité, j'y « ai remarqué avec une sorte de joie des opinions semblables « à celles que nous professons au Rit Primitif, notamment « au paragraphe de la page 69. »

Voici la traduction de ce passage du F. : *Salfi*, signalé par l'*Eques* :

« Après les considérations déjà faites, nous devrions dès
 « maintenant conclure que le secret, si fréquemment et si
 « fortement recommandé par la Maçonnerie, lui confère plus
 « de puissance, pour atteindre son but. Très utile est donc
 « l'absolue obligation qu'elle impose à ses disciples de ne rien
 « communiquer au vulgaire profane, ni non plus aux néophy-
 « tes qui ne seraient pas capables de supporter un degré de
 « lumière supérieur à leur talent.

« De là procède l'origine et la méthode progressive des
 « grades qu'elle confère de temps en temps, et qui sont, pour
 « celui qui en comprend l'usage et la valeur, des espèces de
 « connaissances grandissantes, lesquelles supposent des apti-
 « tudes convenables et un développement nécessaire en celui
 « qui voudrait les recevoir utilement.

« Ainsi, prudente et rude, pour un temps, par le travail
 « qu'elle exige, la Maçonnerie prend l'homme des mains de
 « l'ignorance, pour l'élever insensiblement à un état meilleur,
 « et le conduit pas à pas à la connaissance de cette vérité et
 « à la pratique de cette vertu, que, sans cet efficace magis-
 « tère, ou il n'aurait pas vraiment comprises, ou qu'il aurait
 « peut-être prises en dégoût. »

Il convient donc de se mettre en garde contre les dires hypocrites du marquis annaliste. Il faut accepter, sous bénéfice d'inventaire, des affirmations aussi tranchantes que celle-ci : « Le but de cette Association, s'il était un secret aux yeux des profanes, ne l'était pas du moins pour le maçon même apprenti. »

Tout ce qui suit est encore moins fait pour nous inspirer confiance. *L'Éques a Capite Galeato* aurait beau jeu si nous étions tentés de contrôler son récit. — A quelle date précise fut érigée l'Ancienne Loge ? — Quel Rit abritait-elle ? — De quelle autorité légitime tenait-elle son investiture ? — Qui l'inaugura ? — Les noms de ses fondateurs, de ses membres, de ses correspondants ?

L'historien-annaliste, qui écrivait pour ses disciples présents et futurs, les supposait bien peu curieux. Aucun de ces points essentiels ne lui a paru digne d'être relaté et conservé. Mais l'*Éques* est un homme prudent. La

seule indication du Régime, auquel la Loge Ancienne était soumise, nous révélerait la doctrine philosophique, religieuse et morale qui y était professée. — Les noms des Loges qui correspondaient avec elle nous mettraient sur la voie de ses relations, et donc, de ses tendances : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Il n'est pas possible que, durant les quarante années de son existence paisible, l'Ancienne Loge « fondée, administrée, maintenue florissante » par des hommes, qui, « à raison de leur naissance et de leurs alliances se trouvèrent en relation avec tout ce qu'il y avait de grand dans le Royaume », n'ait reçu quelques visiteurs de marque. Il suffirait de les connaître, pour être en mesure de faire quelques conjectures. Mais le marquis a pris toutes ses précautions. Pas un seul mot de son récit ne laisse filtrer un indiscret rayon de lumière.

Pourquoi ces réticences ? — Pourquoi cette histoire insignifiante, sans caractère, sans couleur, sans vie, d'une Loge qui, pendant près d'un demi-siècle, groupa les principaux représentants de la noblesse et les membres les plus qualifiés de la bourgeoisie ? — L'Ancienne Loge de N... vit se rassembler, à la faveur du mystère, les jeunes officiers de la garnison, les vieux serviteurs du roi, des magistrats, des ecclésiastiques, des bourgeois, de gracieuses dames, de brillantes demoiselles. Les réunions animées, les conversations aimables de cette compagnie frivole et charmante, insouciante et spirituelle, amie des banquets, des ris et des plaisirs, dominée par un tableau superbe, représentant un amour qui vient de souffler dans un chalumeau et regarde en souriant monter des bulles de savon, symbole de notre vie si fragile, étaient dignes de tenter la plume d'un historien. *L'Eques a Capite Galeato* était un observateur avisé. Rien n'échappait à son regard aigu. Il avait fréquenté et connaissait admirablement les hommes de son temps. Il savait ce que pensaient les autres ; bien peu d'adeptes surent

ce qu'il pensait lui-même. Il savait vers quel but, non plus lointain, mais très proche, l'*Occulte Pouvoir* dont l'âme était passée dans la « Franche-Maçonnerie » entraînait la France et le monde.

Mais il a rédigé ses *Annales* entre les années 1806 et 1808. Il s'est proposé, en écrivant : -1° de tracer une esquisse destinée à tranquiliser les honnêtes gens qui, depuis la grande et terrible Révolution ne veulent plus entendre parler de *Sociétés Secrètes*; 2° de ne rien révéler de l'histoire vraie de la Maçonnerie ; 3° de ne rien laisser échapper qui pût permettre aux plus habiles eux-mêmes de soupçonner que l'histoire, telle qu'il la compose, n'est qu'un hypocrite récit, une odieuse falsification.

Il voulait tranquilliser et comme endormir les braves gens, nobles, bourgeois, et, surtout, curés et chanoines, terrifiés par les abominables excès de la Révolution où l'on soupçonnait la main de la Maçonnerie. Il voulait, d'une manière indirecte, sans en avoir l'air, sans trop appuyer, combattre l'effet des foudroyantes révélations contenues dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme* de l'abbé Barruel, fort répandus, avidement lus, passionnément commentés à cette époque. Les ouvrages du probe et savant abbé; les condamnations portées par Rome contre la Franc-Maçonnerie, étaient le cauchemar de l'*Éques a Capite Galcato*. Non, certes, qu'il s'en préoccupât le moins du monde pour lui-même, mais il cherchait, sans parvenir à le trouver, le moyen d'en neutraliser sinon d'en anéantir l'influence dans l'esprit de ceux, écrivait-il, « qu'il faut appeler, comme feu Monsieur de Voltaire, les *honnêtes gens* ». Il voulait, enfin, donner aux adeptes, destinés à parvenir aux plus hauts grades, l'exemple de la discrétion et de la prudence la plus consommée. L'histoire effrayante et les aventures — divulguées par l'abbé Barruel — de la Secte des Illuminés, dont les archives et les papiers

secrets avaient été saisis par l'Electeur de Bavière, en 1786, lui avaient fait prendre la résolution ferme de ne rien abandonner au hasard, de ne transmettre qu'oralement les vraies connaissances historiques, morales, théosophiques de l'Art Royal. Il dit et reedit, avec complaisance, à ses correspondants, et, notamment, à son cousin d'*Aigrefeuille*, qu'en vain l'on fouillerait les cartons de ses archives : tous les Evêques du monde, le Grand Inquisiteur en tête, ne trouveraient rien, ne relèveraient rien, ni dans ses lettres, ni dans ses cahiers, qui fût contraire à la plus pure orthodoxie. Nous avons vu que l'*Eques*, plus au courant des choses Maçonniques, du Martinisme et de la Kabbale, que des doctrines catholiques, se faisait étrangement illusion.

Quoi qu'il en soit, c'est à ces multiples préoccupations, dont l'aveu perce fréquemment dans sa correspondance, que nous devons ce tableau trompeur d'une Société secrète, uniquement avide de fêtes, d'aimables réunions, de doctes entretiens, de découvertes scientifiques, d'efforts généreux vers la *réintégration* des êtres, et enfin ce dernier trait destiné à faire valoir tout l'ensemble : ces pieux frères qui vont en corps à la messe « *tout bonnement* », c'est-à-dire « par un principe et une habitude de piété, simple, sans affectation, comme sans hypocrisie ».

Durant sa longue vie d'adepte, l'*Eques* a refait cent fois l'apologie de l'Institution Maçonnique. On retrouverait ses *disquisitions* un peu partout. A la manière dont écrivent et parlent encore aujourd'hui les représentants les plus perfides du *Grand-Orient de Paris*, il n'y a pas à douter que ce centre de la Secte ait hérité des procédés des *Philalèthes*, dont l'*Eques* fut un des chefs les plus féconds et les plus actifs. Que l'on nous permette encore quelques citations :

« Un bien réel, écrit-il, que peut-être l'on n'avait pas prévu, « mais qui est certainement résulté de l'Institut Maçonnique,

« c'est qu'ayant servi de motif et d'occasion au rapproche-
 « men des nations et des individus, il a contribué plus que
 « toute autre chose à la propagation des lumières, des
 « connaissances, et de la saine raison ; les langues ont été plus
 « cultivées, et les Français, principalement, ont commencé
 « à se familiariser davantage qu'auparavant avec la langue
 « anglaise, à la même époque où ils ont commencé à connaître
 « ce nouvel Institut.

« Par l'esprit d'union et de fraternité qu'il a introduit entre
 « tous les hommes de diverses nations et de diverses condi-
 « tions, il a affaibli et détruit en grande partie les préven-
 « tions d'état, les préjugés, et les haines nationales qui divi-
 « saient les hommes et les peuples ; enfin, après les avoir
 « accoutumés à se considérer comme membres d'une même
 « confrérie, il a été facile de leur faire oublier les distances
 « variées qui les séparent, de les faire prendre intérêt au
 « bonheur et au bien-être les uns des autres, de les lier
 « par le sentiment noble autant que doux d'une bienveillance
 « mutuelle et générale, et de leur rappeler enfin qu'ils sont
 « tous membres d'une même famille.

« Il y a plus : par un bienfait du Grand Architecte de l'Uni-
 « vers, les égarements des Maçons, et leurs tentatives titani-
 « ques, s'il est permis de parler ainsi, n'ont pas été sans
 « fruit pour eux. Nous avons vu, en effet, la Maçonnerie s'éle-
 « ver au sein de la confusion, de l'incertitude et des préten-
 « tions contradictoires, profiter des emblèmes, des lois, des
 « usages, qu'une foule de hasards a rapprochés, et attirer par
 « là nos regards sur quelques éléments d'une doctrine satis-
 « faisante dans son application, autant que sublime dans sa
 « théorie.

« Après avoir fait parcourir au Maçon, à la vérité d'une
 « manière bien irrégulière, le cercle immense des connais-
 « sances physiques, on l'a enfin rappelé à ces hautes connais-
 « sances, qui fixent sa pensée sur ce qu'il a été, ce qu'il est,
 « ce qu'il sera ; sur son origine, sur ses devoirs actuels, et
 « sur sa destination, lui indiquant ainsi, *d'une manière très*
 « *précise*, la marche qu'il doit suivre, pour jouir d'un bonheur
 « complet et éternel.

« On le conduit, ou l'on le ramène, progressivement, à étu-
 « dier et à reconnaître sa propre nature et celle de tous les

« êtres ; on l'invite à prévoir et même à goûter, par antici-
 « pation, la douceur de ses hautes destinées, à faire un exer-
 « cice continuel et régulier des facultés dont il est doué, à
 « s'avancer toujours davantage vers la perfection, à s'assurer
 « enfin par la jouissance non interrompue de la vraie félicité,
 « qui est à sa disposition, un droit imprescriptible et juste à
 « la félicité sans bornes, qui sera son apanage à la fin des
 « temps.

« Mais, c'est assez pour la Maçonnerie d'avoir su fixer nos
 « regards sur ce magnifique et sublime tableau : le vrai
 « bonheur est le but placé au bout de la carrière qu'il nous est
 « donné de parcourir ; la voie qui y conduit est étroite et
 « mobile entre deux abîmes effrayants : l'impiété et la
 « superstition. Comme hommes religieux et comme citoyens
 « nous avons des guides légitimes et avoués ; et ce n'est que
 « par une coupable audace que quelques thaumaturges insen-
 « sés voudraient, à l'abri du mécanisme de la Maçonnerie,
 « régenter nos opinions et diriger nos démarches. S'ils abu-
 « sent des bornes de nos lumières, s'ils abusent de notre cré-
 « dule confiance, pour nous débiter leurs doctrines hétéro-
 « doxes, d'un style ampoulé, diffus, inintelligible ; s'ils
 « affectent d'alimenter la curiosité, qu'ils ont eu l'adresse de
 « nous inspirer eux-mêmes, et si les explications qu'ils nous
 « donnent de leurs allégories et de leurs emblèmes ne sont
 « que des énigmes, présentées sous une autre face ; si tout
 « ce qui nous vient de leur part a besoin de commentaire :
 « loin de nous égarer avec eux, nous leur dirons, avec le
 « Président d'Aurillac :

*Mon ami, chasse bien loin
 Cette noire rhétorique,
 Tes ouvrages ont besoin
 D'un devin qui les explique :
 Si ton esprit veut cacher
 Les belles choses qu'il pense,
 Dis-moi, qui peut l'empêcher
 De te servir du silence ?*

« Pour ce qui nous concerne, Mes Frères, nous nous plai-
 « rons uniquement à justifier le titre distinctif que les institu-
 « teurs de notre Régime ont adopté : Nous ramènerons la

« Maçonnerie, autant qu'il dépendra de nous, aux errements
 « primitifs de son institution ; nous la considérerons comme
 « un délassement décent et agréable ; nous laisserons à nos
 « plaisirs le voile léger qui semble les dérober aux yeux du
 « vulgaire, et les rendre par là plus piquants ; nous nous livre-
 « rons avec joie aux actes de bienfaisance, qui nous sont
 « prescrits comme Maçons, et qui étaient déjà au nombre de
 « nos devoirs, comme hommes.

« Quant à l'art de devenir bon et parfait, il n'est pas dou-
 « teux que tout le monde doit désirer de le connaître ; mais il
 « est moins douteux encore qu'il y aurait de la folie et de
 « l'impiété à le chercher péniblement, avec incertitude, au tra-
 « vers des ombres fantastiques de la Maçonnerie, tandis que
 « nous devons le chercher et nous pouvons le trouver avec
 « autant de certitude que de facilité dans les enseignements de
 « notre Sainte Religion, et en suivant exclusivement les voies
 « que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même nous a tracées :
 « *Venite ad me omnes qui onerati estis et ego reficiam vos.* —
 « *Jugum meum suave est, et onus meum leve.* « (Math. xi.
 « 28-30.)

« Sans cesser de regarder tous les hommes, comme nos
 « frères, nous nous lierons plus étroitement avec ceux à qui
 « le goût des mêmes vertus inspirera la même manière de les
 « manifester. Nous nous encouragerons les uns les autres à
 « notre amélioration, par la réciprocité de l'exemple et par
 « le souvenir de quelques maximes choisies. Une correspon-
 « dance confiante et régulière portera la circonférence de
 « notre union fraternelle jusqu'aux confins de l'univers ; et
 « les sentiments vertueux dont nous aurons contracté l'heu-
 « reuse habitude, peints dans la sérénité de nos regards, et
 « dans le jeu de notre physionomie, montreront à tous les
 « yeux que nous ne sommes point indignes de la protection
 « du ciel et de la bienveillance des hommes. »

Nous recommandons ces pages à tous ceux qui ont
 parfois désiré connaître l'âme d'un véritable Initié des
 Sociétés Secrètes. En voici un, et voilà ce qu'il a écrit
 au lendemain d'une sanglante Révolution. Ces pages
 méritent d'être conservées comme un monument de la
 fourberie la plus insigne. Nous tenons comme sous notre

main et sous notre regard un homme qui accumule tous les genres de trahison : Protestation de soumission aux puissances légitimes, de fidélité aux enseignements de l'Église ; le salut et le baiser de Judas donné par ce chevalier de Malte à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pourquoi prétend-on que les loups ne se dévorent pas entre eux ? Voici notre *Éques a Capite Galcato*, qui prend la houlette et l'habit du berger, et marche d'un pas vaillant contre quelques thaumaturges insensés, assez audacieux pour prêcher de nouveaux dogmes. Mais en même temps, à mots couverts, ce vengeur de l'orthodoxie, sûr d'être compris « *de ceux dont l'esprit est monté au même diapason que le sien* » rappelle et magnifie l'hérétique doctrine de la *Réintégration*, que nous avons exposée et qui lui est si chère.

Vraiment ! nous aimerions à savoir si la Révérende Loge de N... allait en corps aux Capucins, bannière déployée ; si les frères arboraient tabliers et cordons ; si les dames et les demoiselles de la *Loge d'Adoption* portaient leurs gants et leurs bijoux. Nous aimerions surtout à savoir si les frères fredonnaient tout bas soit à l'aller, soit au retour, les étranges couplets que cette noble compagnie entonnait, après avoir tiré à table de nombreuses salves d'artillerie.

Faut-il craindre, pourrait-on nous blâmer de reproduire les strophes ignominieuses que nous trouvons dans les papiers de la Colonne d'Harmonie de la Révérende Loge, et qui contribuaient sans doute à ces délassements *décents et agréables*, tant vantés par l'*Éques*:

Il faut ch..., c'est la loi de nature.

Ch... amis, c'est le plaisir des dieux.

-De cette loi vainement on murmure ;

Et comme nous les grands sont des ...eux.

Nous n'avons point le courage de transcrire le reste. Cela était chanté sur l'air : « *Il faut aimer, c'est la loi*

de Cythère. » Le marquis avait raison d'écrire : « Nous
« laisserons à nos plaisirs le voile léger, qui semble les
« dérober aux yeux du vulgaire, et les rendre par là
« plus piquants à nos yeux. »

C'est par de tels divertissements que les ancêtres vénérables de la Loge, dont l'*Éques* a rédigé les *Annales*, préludaient à leurs actes de bienfaisance et s'exhortaient à parcourir leur « *carrière temporelle* » en purifiant « *leur forme spirituelle* », et en pratiquant les « *plus sublimes vertus* ». C'est ainsi qu'ils s'élançaient à la conquête « *du vrai bonheur* », n'oubliant pas que la voie qui y conduit, « *étroite et mobile, est entre deux abîmes effrayants : l'impiété et la superstition* ».

Que faisaient « *de leurs guides légitimes et avoués* » ces hommes religieux, ces bons citoyens ? Ces « *guides* » n'étaient pas plus respectés que la décence et la morale.

CHAPITRE IX

L'Ennemi de la Religion et de la Monarchie, des prêtres et des rois.

Le 21 août 1782, à *Wilhelmsbad*, comme le prince *Ferdinand de Brunswick*, comme le prince *Charles de Hesse-Cassel*, comme les barons de *Wachter* et de *Dittfurt*, comme *Bode* et le comte de *Haugwits*, comme tous ses collègues du *Rit de la Stricte Observance* réunis en Convent-Général, l'*Éques a Capite Galeato* avait prononcé ce serment d'une prodigieuse hypocrisie, rédigé par WILLERMOZ :

« Nous avons résolu de déclarer comme nous déclarons et
« protestons... que l'unique but de notre Association est de la
« rendre, ainsi que chacun de ses membres, recommandable
« et utile à l'humanité, par l'amour et l'étude de la vérité, par
« l'attachement le plus sincère aux dogmes, devoirs et prati-
« ques de Notre Sainte Religion chrétienne, par notre sou-
« mission et obéissance aux Souverains et aux lois de nos
« patries respectives, par une bienfaisance éclairée et univer-

« selle, dans le sens le plus étendu, enfin, par une pratique
 « constante de toutes les vertus religieuses, morales, patrio-
 « tiques et sociales. »

A son retour du fameux Convent, l'*Éques a Capite Galeato* écrivait, pour ses bien-aimés *Philalèthes de Paris*, une sorte de pieuse méditation dont nous avons retrouvé les deux fragments suivants :

JESUS-CHRIST

« J'exhorte mes Frères à lire les observations du R. F. *Court de Gébclin*, qu'ils trouveront à l'article *Jésus-Christ*, des *Extraits de la Correspondance*.

« Qu'il nous soit permis de rappeler à cette occasion que la
 « lecture des Livres Saints, et, surtout, du Nouveau-Testa-
 « ment, non seulement n'est point étrangère aux Maçons, mais
 « même leur est absolument nécessaire.

« Il n'est point indifférent pour eux d'avoir ou de n'avoir
 « pas une opinion arrêtée sur cet être surnaturel, connu sous
 « le nom de *Jésus-Christ*.

« La lecture fréquente et réfléchie des Livres Saints, et des
 « méditations faites dans le silence des passions et des pré-
 « jugés frivoles, mettront à portée d'apprécier l'*homme-dieu*
 « et sa doctrine sublime.

« L'approbation que l'on ne pourra s'empêcher d'accorder
 « à ses préceptes, donnera peu à peu le désir et le goût de
 « les pratiquer ; par un heureux retour, cette sainte pratique
 « réactionnera et étendra le goût avec les lumières ; et, par
 « là, on parviendra, sans incertitude et sans obstacles, à la
 « perfection, au bonheur et à la science divine, qui sont le
 « but sublime, où tendent tous les travaux des vrais et légi-
 « times frères-maçons. »

L'*Éques a Capite Galeato* riait volontiers des « *capucina-
 des emportées, grotesques et fanatiques* », de ses frères, les Martinistes Lyonnais. Mais, quand il veut imiter leur genre, il demeure, faute d'habitude, bien inférieur à ses émules. *Claude de Saint-Martin*. *Willer-*

moz et leurs disciples ont une certaine onction. Au contraire, le style, le ton, l'accent, tout est détestable dans ce prêche d'un soldat, mieux fait pour manier le sabre et le mousquet que le rameau de buis bénit, ou le goupillon.

Quant à la sincérité, aux sentiments intimes du prêcheur, on pourra mieux en juger, après avoir lu le second fragment ; c'est une fière prosopopée. Le morceau pourrait porter pour titre : « *Rome* ».

ROME

« Ville altière et superbe qui dominais d'un pôle à l'autre, « qui donnais des lois à tout l'univers, qu'est devenu ton « pouvoir ? A quoi tes triomphes t'ont-ils servi ? Le souvenir « de ta gloire s'est conservé ; ton nom subsiste encore ; mais « il existe seul, et toi, tu n'es plus.

« Cette autorité redoutée, qui faisait trembler tous les mor- « tels, s'est évanouie, et tu ne règnes plus que sur les êtres « imbéciles qui ne savent pas apprécier l'infamie de leurs fers, « et sur les êtres pusillanimes et plus vils encore, qui ne les « rejettent pas.

« De quel droit voudrais-tu encore conserver l'Empire ? — « La bassesse et l'ignorance sont ton apanage ; quelques plai- « sirs sensuels et bornés font toutes tes délices et sont l'unique « objet de ton ambition. Renonce donc à une suprématie qui « est hétérogène à l'état de ton âme, et, puisque par une révo- « lution continuelle, autant qu'universelle, tout change dans le « physique, dans le moral, dans l'intellectuel, ne sois point « étonnée de voir l'empire, la noblesse, l'activité, l'intelli- « gence, passer sous d'autres climats ; rends-toi justice, et « ploie, de bonne grâce, en attendant que la série des Révo- « lutions te rende la faculté de sentir avec énergie, de penser « avec sublimité, et de commander à juste titre. »

Voilà « *le fin mot* » de ce que l'*Éques* pensait de la Ville Éternelle devenue le siège des Papes et la maîtresse du monde. Le dédaigneux prêcheur ne s'abaisse pas à nommer ces Pontifes, ces Rois, ces Pères, qui du haut de leur trône dix-huit fois séculaire, veillent sur les desti-

nées de l'humanité. C'est à l'antique reine du monde qu'il s'adresse :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment!

L'*Éques a Capite Galeato* fait un pénible effort pour se hausser jusqu'au ton des imprécations cornéliennes. Sa fureur maçonnique le laisse bien loin du grand tragique. Mais ces déclamations emportées auront bientôt de puissants échos, en deça et au delà des Alpes. Les *Piccolo Tigre*, les *Nubius*, les *Mazzini*, les *Cavour*, les *Gavazzi*, tous les chefs, tous les complices de la *Haute-Vente* et du *Carbonarisme* pourront compter au nombre de leurs précurseurs le mystérieux *Éques a Capite Galeato*. Tandis que soutenu et guidé par ce maître expérimenté, le *Grand-Orient d'Italie* s'organisait puissamment vers 1806, 1807, l'*Éques* préparait un livre qui devait être comme le testament d'un maçon dont la vie avait été consacrée tout entière au triomphe de la sainte cause et qui « jusqu'au dernier souffle avait travaillé pour elle, à TOUTE ÉREINTE » (sic).

Ce livre n'a pas été publié, la mort ayant été plus prompte que la main de cet ouvrier infatigable. Mais l'*Éques a Capite Galeato* avait déjà minutieusement décrit, pour inspirer et guider le graveur, l'ensemble et les détails de l'estampe qui devait orner le frontispice de son ouvrage :

FRONTISPICE.

« Le frontispice présentera un cadre fort simple, dont la
« moitié supérieure sera entièrement remplie par un grand
« voile noir (en hachures croisées), parsemé d'étoiles blan-
« ches (à vuide sur le noir), et le mot *Mystère*, en gros carac-
« tères blancs, au milieu du rideau. Deux cordons paraîtront
« enlever ce voile, comme on lève les toiles du théâtre.

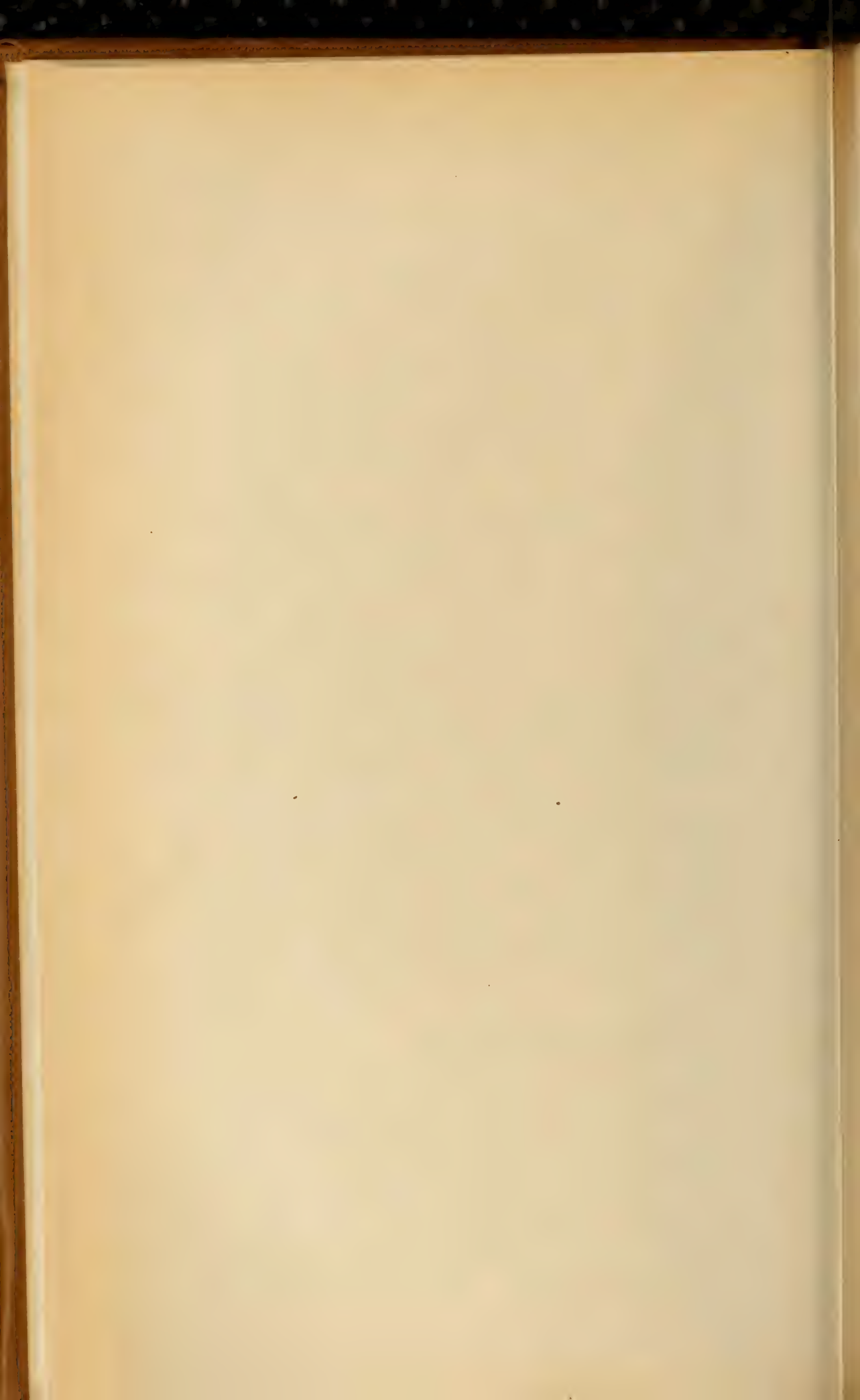
« Quatre génies, placés au bas du Tableau et sur les côtés,

« tireront avec effort les deux cordons ; mais ils auront la tête tournée vers leurs trois camarades.

« La partie inférieure laissera voir l'intérieur d'une loge de francs-maçons, principalement le tapis maçonnique, et le trône du vénérable. Sur les marches du trône, il y aura trois génies, qui paraîtront parler aux quatre autres, et en même temps rejeter avec le pied, de dessus les marches du trône, un tas de rubans de toutes couleurs, au bout desquels sont divers ornements, tels que des croix épiscopales, croix de chevalerie, étoiles, épées, soleil, lune, pélican, aigle, globe impérial, clefs, etc.

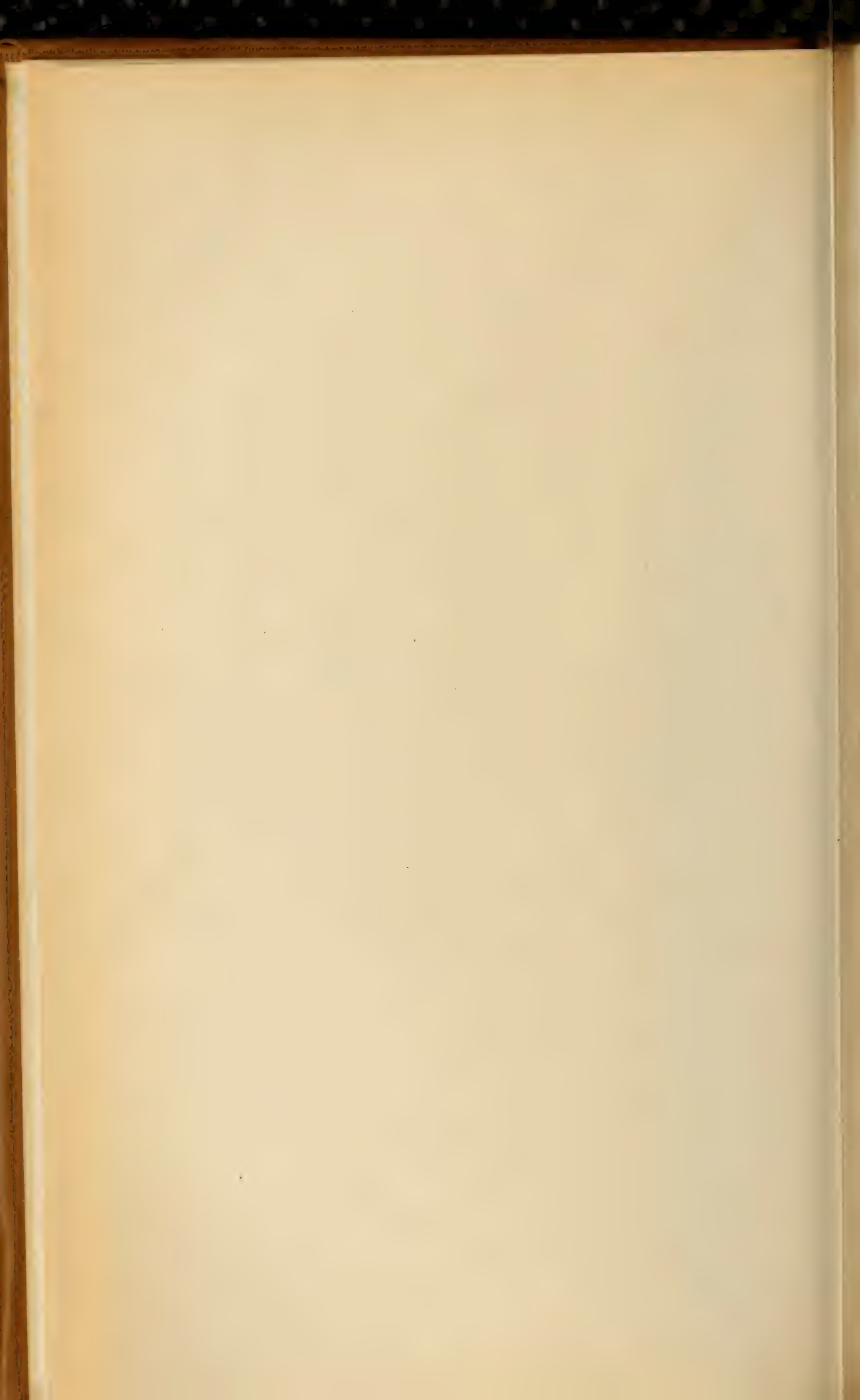
« Au-dessous du frontispice, on lit ces mots : Montrons à tous les yeux que nous ne sommes point indignes de la protection du ciel et de la bienveillance des hommes. »

Ainsi l'*Éques a Capite Galeato* mourra fidèle à son idéal Maçonnique : Point de prêtres ; point de rois ; point de lois ; point de peuples ; point de frontières ; point de ces fastueux grades dont les *Sociétés secrètes* sont comme inondées. Pour commander, quelques chefs ; pour obéir, tous les hommes devenus maçons, vivant pour la Sainte Maçonnerie, et, par elle rendus bienheureux.



LA FRANC-MAÇONNERIE
ET LA ROYAUTE

1100



CHAPITRE PREMIER

Les Origines de la Grande Loge.

Les trois premiers Grands-Maîtres.

Le Grand Orient de France est le fils de la Grande Loge de France. Mais ce fut un fils révolté; longtemps en guerre avec sa mère, il ne s'est réconcilié avec elle que fort tard (en 1799).

Voici quelles furent les origines de la Grande-Loge d'où le Grand-Orient de France est sorti. Vers l'année 1725, un Anglais jacobite, lord *Derwent-Water*, remplissait pour la France les fonctions de Grand-Maître, bien que le titre ne lui en eût pas été officiellement reconnu. Paris comptait alors environ six Loges, émanées de la Grande-Loge d'Angleterre. En 1736, le lord jacobite repassa le détroit et regagna sa patrie. Plusieurs années après, saisi, convaincu de conspirer contre la dynastie régnante, condamné à mort par les

juges du roi Georges, lord *Derwent-Water* fut exécuté.

Après son départ, les Loges de Paris tinrent une assemblée générale pour lui donner un successeur. Un maçon fameux, dont les avatars furent singuliers, *Ramsai*, fut nommé orateur et prit la parole au nom des députés. Un autre réfugié anglais, lord d'*Harnouester*, fut élu. On lit à son sujet dans l'*Acacia*, Revue mensuelle d'Études *Maçonniques*, juin 1912, p. 420, une note ainsi conçue :

« Il semble établi que ce lord Harnouester n'a jamais
« existé. Est-ce une corruption de Derwent-Water? Les ren-
« seignements de Lalande à ce sujet ont été contestés. Le
« nom de lord Harnouester a été supprimé en 1910 dans
« l'Annuaire du G. : O. : D. : F. : et l'*Acacia*, dans son nu-
« méro d'avril 1910, a apporté le texte de la rectification his-
« torique publiée dans cet annuaire. »

Le Grand-Orient est d'accord avec Henri Martin. Henri Martin! Très mince autorité! Henri Martin ignore ou veut ignorer tant de choses! A la page 118 de son *Histoire Pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, Clavel rapporte ces mêmes faits sans indiquer ses sources.

Or, nous avons trouvé les noms des deux lords jacobites dans les notes de l'*Equus a Capite Galeato*. Nous maintenons par suite ces détails. Il ne faut pas oublier que les écrivains officiels de la Maçonnerie retracent l'histoire en général, et, en particulier, celle de leur Ordre, en dénaturant les faits et en les pliant à leur système.

Il est indiscutable par ailleurs que Derwent-Water, Harnouester, le chevalier Maskeline, d'Héguerty, Ramsai, le fameux disciple du pieux archevêque de Cambrai, Ramsai, à qui la Franc-Maçonnerie doit tant, et Stuart le Prétendant, qui portait le titre de Grand-Maitre, n'ont jamais été regardés, par les *vrais chefs*, que comme ces « bêtes et ces buses » aristocratiques dont la Secte a toujours su tirer un merveilleux parti. La Maçonnerie,

qui se sert de ces pauvres dupes, se réserve le droit de les désavouer et de les rejeter hors de son sein, selon les circonstances.

Il est encore indiscutable que le *Régime* maçonnique des deux lords jacobites ne fut jamais considéré comme un établissement émané d'une autorité « légitime ».

C'est de cette piètre source qu'est sorti le Grand-Orient de France.

A la fin de l'année 1737, le Grand-Maître Harnouester retourna lui-même dans sa patrie. Un moment, les frères de Paris furent effrayés des menaces du roi Louis XV. Fort mécontent des complots politiques ourdis à l'ombre des Loges par les Anglais réfugiés ou vivant à Paris, ce monarque avait annoncé qu'il ferait saisir et mettre à la Bastille le Grand-Maître que les Maçons se proposaient de nommer, si l'élu était un de ses sujets. Le duc d'*Antin* fut néanmoins nommé et proclamé à la grande fête de la Saint-Jean, le 24 juin 1738.

Les foudres royales n'avaient point empêché les frères de se réunir, ni le grand-seigneur élu, d'accepter la Grande-Maîtrise qui lui était offerte. Louis XV, d'ailleurs, ne songea plus à sévir.

L'historien Henri Martin, au tome XV de son Histoire de France, d'une manière fantaisiste, c'est-à-dire parfaitement maçonnique, résume les faits que nous venons de raconter.

« En 1738... les Loges Maçonniques se donnèrent pour
« Grand-Maître un grand seigneur français, le duc d'*Antin*,
« puis un prince du sang, le comte de *Clermont* (1743). Ce
« haut patronage ne les préserva pas des tracasseries de la
« police. Le cardinal de Fleuri, ennemi de toute nouveauté,
« fit fermer les loges des maçons, comme il avait fait fermer
« le club de l'Entre-sol. Après la mort de Fleuri, le Châtelet
« continua de rendre sentence sur sentence contre les francs-

« maçons qui ne s'en multiplièrent que davantage et qui se
« répandirent de Paris dans les provinces. » (Tom. xv, p. 400).

L'historien renvoie ses lecteurs à l'ouvrage de Clavel : *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*. Or voici tout ce que cet auteur peu suspect a trouvé à conter sur les persécutions dont la Maçonnerie fut victime, à cette époque, dans la capitale :

« Vers la même époque, les réunions maçonniques éveillaient en France la sollicitude des magistrats. Le 10 septembre 1737, le commissaire de police (1) instruit qu'il devait se tenir une assemblée très nombreuse de *freys-maçons* chez Chapelot, marchand de vins, à la Rapée, à l'enseigne de Saint-Bonnet, s'y transporta, accompagné de Vierzet, exempt de robe courte, et de quelques soldats, dans l'intention de dissoudre l'assemblée. Arrivé sur les neuf heures et demie du soir, il y vit, suivant les termes de son rapport, « un très grand nombre de personnes, la plupart desquelles avaient toutes un tablier de peau blanche devant eux et un cordon de soie bleue qui passait dans le col, au bout duquel il y avait attaché, aux uns, une équerre ; aux autres, une truelle ; à d'autres, un compas, et autres outils servant à la maçonnerie. Les avenues étaient occupées par un très grand nombre de laquais et de carrosses, tant bourgeois, de remise, que de louage.

« Soit que les dispositions qu'il apportait ne fussent pas bien hostiles, soit que l'affluence qu'il aperçut lui inspirât quelques craintes sur les suites de la rigueur qu'il pouvait déployer, Lespinay ne pénétra pas dans le salon où les frères étaient réunis, et il remarqua de loin seulement qu'une table y était dressée et qu'il y avait une grande quantité de couverts. Cependant il crut de son devoir de représenter du moins aux personnes qui lui semblaient faire partie de la société « que de telles assemblées étaient

(1) Jean de Lespinay.

« prohibées par les dispositions générales des ordonnances
« du royaume et des arrêts des Parlements ».

« La plupart de ceux à qui il s'adressa se retranchèrent
« dans l'ignorance où ils étaient du texte de la loi, et pro-
« testèrent qu'en se réunissant ainsi, « ils ne soupçonnaient
« pas qu'ils fissent rien de répréhensible. »

« Mais les réponses que reçut le commissaire ne furent
« pas toutes aussi modérées : le duc d'*Antin*, qui survint, le
« rudoya violemment et lui ordonna de se retirer.

« Quelques considérations que pût faire valoir ensuite, pour
« sa justification, le cabaretier *Chapelot*, il fut assigné à
« l'audience de la Chambre de police du Châtelet du 14 du
« même mois, où, n'ayant pas comparu, il fut condamné
« par Hérault, lieutenant de police, à mille livres d'amende.
« En outre, son cabaret fut muré et demeura fermé pendant
« six mois.

« Toutefois, les maçons n'en continuèrent pas moins leurs
« assemblées. Hérault se crut alors obligé de sévir contre
« eux-mêmes. Le 27 décembre 1738, il se rendit en personne
« à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Écus, s'empara de plu-
« sieurs frères, parmi un plus grand nombre qui célébraient
« la fête de l'Ordre, et les fit enfermer dans les prisons de
« For-l'Évêque.

« Ces mesures ayant été sans effet, la chambre de police
« du Châtelet rendit, le 5 juin 1744, une sentence renouve-
« lant les défenses faites aux francs-maçons de se former en
« loges, et interdisant aux propriétaires de maisons et aux
« cabaretiers de les recevoir, à peine de trois mille francs
« d'amende. En exécution de cette sentence, le commissaire
« Lavergée se transporta, le 9 juin 1745, à l'hôtel de Sois-
« sons, où des frères étaient occupés à faire une réception,
« dispersa les membres et saisit les meubles et les ustensiles
« de la loge. L'hôtelier, nommé *Le Roy*, fut condamné quel-
« ques jours après à une amende de trois mille livres. »

Toute l'histoire des vexations et des persécutions
dont la Franc-Maçonnerie aurait été victime se réduit
à ces incidents qu'Henri Martin n'a même pas tenté de
reproduire ou de résumer, tant ils lui ont dû paraître

insignifiants. Bien mieux que lui l'*Eques a Capite Galeato* avait su donner la note juste, lorsqu'il écrivit ces lignes, que nous avons déjà citées :

« La Franc-Maçonnerie, introduite en France par
« quelques Anglais, il y a environ cinquante années, y
« fut accueillie avec empressement et s'y propagea
« même avec plus de sécurité que partout ailleurs. »

Le duc *d'Antin* remplit les fonctions de Grand-Maître jusqu'à sa mort, en 1743.

CHAPITRE II

La Grande-Maîtrise du comte de Clermont.

1° *Le nouveau Grand-Mâitre.*

Trois concurrents se disputèrent la charge et se présentèrent aux suffrages de leurs frères : le comte de *Clermont*, le prince de *Conti* et le *maréchal de Saxe*.

Clermont fut élu. Frère cadet de ce prince qu'on nommait Monsieur le Duc, *petit-collet* de sang royal, Clermont était abbé commendataire de l'illustre abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ces deux tristes descendants de la maison du grand Condé faisaient mépriser en leur personne l'un des noms les plus glorieux et les plus révéérés de notre histoire nationale. La Franc-Maçonnerie cherchait et trouvait la grandeur unie au vice : la grandeur pour s'en servir comme d'un rempart ; le

vice, pour que la grandeur ne rougît point de venir jusqu'à elle.

Clermont ne prit jamais au sérieux son titre de Sérénissime et ne daigna jamais s'occuper activement des intérêts de l'Ordre maçonnique. Il s'était contenté, dès les premiers jours, de se donner un substitut, le banquier *Baure*, qui gouvernait et administrait la société en son nom. A son tour, ce banquier véreux s'inquiétait peu des doctrines et des sublimes secrets de l'Art Royal. On l'accusait même de trafiquer, pour accroître sa fortune, de l'influence que lui procurait son titre.

2° *Le désordre et l'anarchie.*

Le désordre et l'anarchie s'introduisirent dans les Loges. Les aigrefins, les fripons, les marchands de cordons accoururent. Les personnes de distinction qui jusqu'alors avaient fréquenté les ateliers, les désertèrent en masse, ou s'affilièrent à d'autres *Régimes*. Les vénérables et les officiers furent en majorité recrutés parmi les membres de la petite bourgeoisie et jusque dans la boutique des simples artisans. On dit que les séances étaient néanmoins tenues fort régulièrement et que le Conseil de la *Grande-Loge* tentait de ramener partout l'ordre et la discipline. Mais son prestige était nul et son autorité fort peu respectée.

Les vénérables maîtres des Loges parisiennes, sous un Sérénissime Grand-Maître qui rappelait le gouvernement des rois fainéants, imitèrent les grands vassaux d'autrefois. Ils se rendirent peu à peu indépendants et s'attribuèrent le droit de constituer de nouveaux ateliers, soit à Paris, soit dans les provinces. On achetait les titres, les grades, les diplômes, les lettres patentes, argent comptant. Les ateliers nouvellement constitués en établissaient d'autres. Plus la maçonnerie élargissait

ses cadres, plus se relâchaient les liens qui rattachaient ses divers établissements au centre administratif.

3° *Les Mères Loges.*

En 1755, la *Grande-Loge* débordée, imagina pour arrêter le désordre et conjurer un affreux désastre, de créer des *Mères-Loges*, destinées à surveiller dans les provinces les petits ateliers turbulents et indisciplinés. La mesure, en soi, était excellente. Mais en l'état des choses, elle ne fit qu'augmenter le désordre. Bientôt, ces *Mères-Loges*, secouant le joug de la *Grande-Loge*, s'organisèrent en autant d'autorités indépendantes, ou se firent affilier à d'autres Régimes. La plupart laissèrent tomber leur correspondance. Et donc, un vent impétueux d'indépendance soufflait sur la Franc-Maçonnerie.

4° *Rupture avec la Grande-Loge d'Angleterre.*

En 1758, la *Grande-Loge*, impuissante à faire respecter son autorité par ses indociles sujets, espéra reconquérir tout le prestige qu'elle avait perdu, en s'insurgeant elle-même contre l'autorité légitime, dont elle était l'émanation. Elle se déclara indépendante de la *Grande-Loge de Londres* et à son titre primitif de *Grande-Loge anglaise*, substitua le nouveau titre de *Grande-Loge de France*. Elle modifia sa constitution et arrêta de nouveaux statuts.

Les Maîtres de Paris étaient déclarés inamovibles. On donnait ce nom à tous les vénérables qui présidaient, dans la capitale, une Loge régulièrement établie.

Les Maîtres de Paris, à l'exclusion de tous les Maîtres présidant les Loges de Province, avaient la direction et le gouvernement de l'Ordre.

Le pouvoir de juridiction, au premier degré, était remis à un conseil composé de dix-huit membres, neuf officiers et neuf maîtres, formant ensemble l'Assemblée du *Conseil*.

Au-dessus était la *Loge de communication de quartier*. Cette Assemblée, dont les membres étaient élus au scrutin et renouvelés tous les trois ans, était comme une cour d'appel investie du pouvoir d'approuver ou de réformer les décisions de la chambre précédente.

Ces deux Assemblées composaient la *Grande-Loge* qui comptait ainsi dix-huit membres de l'*Assemblée du Conseil*, trente membres de la *Loge de communication de quartier*, le substitut du Grand-Maître et, enfin, le Grand-Maître lui-même, soit, au total quarante membres, autant que l'Académie Française.

Pour les besoins de la correspondance, et en vue des informations à recueillir, sur la vie, les aptitudes et la moralité des frères, on créa une Chambre des *Dépêches* (*bureau des fiches*). Elle se composait de quinze membres : neuf officiers et six vénérables Maîtres.

La *Grande-Loge* connaissait de l'appel de tous les jugements rendus par les ateliers inférieurs, et percevait un tribut annuel sur toutes les Loges et autres établissements qui relevaient de sa juridiction.

Remarquons que les officiers, sans exception, étaient tenus de solder par une cotisation annuelle l'excédent des frais exigés par l'administration générale du Régime. Cette cotisation devint extrêmement onéreuse. L'un des plus anciens officiers du Grand-Orient, *Bacon de la Chevalerie*, avouait avoir dépensé 120 mille livres pour soutenir cette vaste machine, aussi coûteuse que fragile.

On ne voit pas que l'indolent Grand-Maître ait beaucoup contribué à l'établissement de toutes ces réformes, ni que le pouvoir royal, malgré les dires de

l'historien Henri Martin, ait sérieusement menacé l'avenir de la Maçonnerie.

5° *Le Substitut Lacorne.*

Le vrai danger n'était ni à la cour, ni au Châtelet. Il était à l'intérieur : plus le nombre des Frères et des Loges allait croissant, plus le désordre grandissait. En 1761, la *Grande-Loge*, découragée, épuisée par ses vains efforts, constatant son impuissance absolue à ramener à elle les dissidents, fatiguée des scandaleux marchandages de *Baure*, substitut du Grand-Maître, pria le comte de *Clermont* de désigner un autre représentant. *Clermont* était aussi incapable de redonner un peu de lustre à son Ordre que de mener nos troupes à la victoire. Choisi par la favorite pour remplacer Richelieu à la tête de nos armées d'outre-Rhin, *Clermont*, brave officier mais piètre général, plus au courant des intrigues de boudoirs que des secrets de la stratégie, avait obtenu du Saint-Siège de porter les armes, sans avoir à renoncer à ses riches bénéfices.

Le Grand-Maître de Paris fut battu honteusement par le futur Grand-Maître du Régime Rectifié de la Stricte-Observance, le duc de Brunswick, *Éques a Victoriâ*. Le 14 mars 1758, *Clermont* perdit cinq mille hommes, assiégés dans Minden, abandonna la Westphalie sans combat, repassa le Rhin à Wesel, le 3 avril, et laissa onze mille hommes, malades ou prisonniers, entre les mains de l'ennemi. Avec des forces supérieures en nombre, le prince-abbé perdit, le 23 juin, la bataille de Crevelt, qui ouvrait aux armées prussiennes la route de Bruxelles.

Cédant la place au marquis de Contades, *Clermont* revint à Paris. Après avoir rendu grâces au Grand-Architecte de l'Univers, qui avait daigné conserver le Sérénissime et Très Illustre Grand-Maître à leur ten-

dresse, les Frères, pour célébrer son heureux retour, tirèrent à table de bruyantes salves d'artillerie : « *Feu, feu en l'honneur du Sérénissime Frère, notre très illustre Grand-Maître, Monseigneur le comte de Clermont.* »

Le vaincu de Crevelt, remis de ses émotions guerrières, traita les intérêts de la Maçonnerie aussi légèrement que ceux de la France. Peut-être par dérision, peut-être par caprice, le comte de Clermont se choisit pour substitut, à la place du banquier *Baure*, un homme que la voix publique désignait comme le pourvoyeur de ses amours clandestins, le maître de danse *Lacorne*.

Les officiers et les Maîtres de Paris, qui composaient la *Grande-Loge*, froissés et furieux d'un choix qui les couvrait de ridicule, se regimbèrent. Ils refusèrent unanimement de se rendre aux convocations. Le substitut *Lacorne*, profondément humilié et fort dépité de cet accueil, se tourna d'un autre côté. Il recruta de plus dociles adeptes dans les cabarets et les tripots ; choisit parmi eux ses officiers, et afficha la prétention *d'édicter de nouvelles constitutions*.

6° *La faction Lacorne. Les deux Grandes Loges rivales.*

Il y avait donc deux *Grandes-Loges de France*. Les deux rivales s'excommunièrent mutuellement. Les foudres, lancées avec fureur de part et d'autre, ne blessèrent personne. Les belligérants couchaient sur leurs positions. Le public s'amusait fort de cette guerre intestine. Quant au comte de Clermont, il paraissait absolument étranger aux querelles de ses pupilles indisciplinés.

Cependant, l'année d'après, ému des remontrances, à lui faites, par les vrais membres de la *Grande-Loge*, il consentit à révoquer les pouvoirs du maître de danse, *Lacorne*, et lui donna pour successeur un digne frère, *Chaillon de Jonville*. Les deux factions parurent un

moment s'être réconciliées. Mais entre elles aucune entente durable n'était possible. Le premier parti était celui des nobles, des bourgeois influents. Les adeptes recrutés par *Lacorne*, qui formaient le second parti, étaient des gens grossiers, des hommes obscurs, la lie de la plèbe parisienne. Par leurs manières rustiques ils froissaient leurs frères, parfaits hommes du monde, et gens de cour pleins de distinction. Les querelles étaient fréquentes, car tous ces vilains étaient fort agressifs.

Enfin, pris de dégoût, les membres du premier parti se concertèrent, et, aux élections triennales du 22 juin 1765, éliminèrent, de tous les emplois et de toutes les charges d'officiers, ces intrus égarés dans les ateliers de la Maçonnerie *très noble et très sainte*. Leurs victimes crièrent, protestèrent, se séparèrent de la *Grande-Loge* et écrivirent contre elle des mémoires injurieux qu'ils répandirent à profusion dans le public. La *Grande-Loge* les accusa d'avoir manqué au serment de discrétion, et les excommunia. De nouveaux libelles, plus violents encore, répondirent à cet acte. Les exclus ne se contentèrent point de protestations verbales ou écrites. Le 4 février 1767, faisant irruption dans la salle où les membres de la *Grande-Loge* célébraient la fête de l'Ordre, ils injurièrent les assistants et se portèrent même contre eux aux voies de fait les plus graves. Le lieutenant de police dut intervenir pour faire cesser le scandale ; peu de jours après, il publia une ordonnance qui interdisait les réunions de la *Grande-Loge*.

Les membres de la faction *Lacorne* n'étaient pas hommes à s'embarrasser de scrupules. Mettant à profit le silence et l'inactivité, auxquels leurs adversaires, moins audacieux, se trouvaient condamnés, ils tinrent les réunions à l'insu du gouvernement, et s'empressèrent de faire savoir aux Loges des provinces qu'à la suite de l'ordonnance du lieutenant de police, la *Grande-Loge* avait nommé trois délégués, munis de pleins pouvoirs pour correspondre, ériger de nouveaux ateliers, délivrer des diplômes, faire, en un mot, durant l'intérim,

tous actes de juridiction. Ces trois délégués étaient, disait-on dans la lettre circulaire, les Frères *Peny*, *Duret* et *Léveillé*.

Il y eut des dupes en grand nombre. Des particuliers sollicitèrent des diplômes et les payèrent un bon prix. Mais quelques Loges, trouvant, au bas des circulaires, des noms de frères qu'on leur avait précédemment dénoncés comme excommuniés, avant les incidents de 1767, conçurent des doutes sur la sincérité des « déclarations contenues en icelles ». Elles demandèrent des explications à Paris. Le frère *Chaillon de Jonville* se chargea de répondre lui-même et publia, une nouvelle fois, la liste de tous les frères excommuniés par l'autorité légitime.

Ces derniers, plus furieux que jamais, continuèrent de se réunir et poursuivirent leurs menées occultes. Les Chapitres de Paris et de nombreuses Loges prirent même fait et cause pour eux et accusèrent la *Grande-Loge* d'intolérance. Hors d'haleine, réduite à l'impuissance, la *Grande-Loge* essaya d'attendrir le lieutenant de police et lui demanda l'autorisation de se réunir. Elle n'obtint, hélas ! qu'un refus mortifiant. Elle convoqua néanmoins ses membres pour une réunion générale, fixée au 28 février 1770. La majorité s'étant abstenue d'y paraître, les membres présents furent contraints, après avoir beaucoup gémi, de se séparer sans avoir délibéré.

Tout semblait perdu, lorsque la *Grande-Loge* apprit une nouvelle qui lui fit prendre décemment le deuil, mais la combla de joie : le *comte de Clermont*, son *Sérénissime Grand-Maître*, était mort (16 juin 1771).

CHAPITRE III

La Paix est rétablie.

1° *Le Duc de Chartres*

Toujours féconds en ressources, les membres de la faction *Lacorne* préparèrent un merveilleux plan de restauration et eurent l'incroyable bonheur de le réaliser. Grâce aux bons offices du duc de *Luxembourg*, ils purent parvenir jusqu'au duc de *Chartres*, lui offrirent la Grande-Maîtrise de l'Ordre et le conjurèrent d'accepter cette charge, pour le salut de la Maçonnerie expirante. Ce prince, dont la réputation était déplorable, qu'on disait à la cour fort poltron, que la voix publique accusait, mais, peut-être, à tort, de s'être caché à fond de cale, tant qu'avait duré le combat d'Ouessant, commençait à cette époque à ressentir pour Louis XVI cette haine fatale qui devait le conduire, un jour, jusqu'au Régicide. Le roi venait de lui conférer le titre de colonel des hussards, à la place de celui de grand-ami-

ral auquel Chartres prétendait avoir droit, comme beau-fils du duc de Penthièvre, qui en était possesseur.

Le duc de *Chartres* accepta l'offre qui lui était faite. Il se donna pour substitut le duc de *Luxembourg*.

2° Réconciliation.

Fiers d'avoir à leur tête un prince du sang aussi dégagé qu'eux de tout scrupule, les frères exclus poursuivirent, avec une activité fiévreuse, la réalisation de leur plan. L'acceptation écrite du duc leur parvient le 16 juin (1771); ils convoquent, pour le 24, non seulement leurs amis, mais encore leurs rivaux, c'est-à-dire les membres de la vraie *Grande-Loge*.

A l'Assemblée générale, qui se réunit, en effet, ce jour-là, ils annoncèrent, au bruit des batteries d'allégresse, le complet succès de leurs démarches, firent entrevoir les heureuses conséquences qu'elles pouvaient avoir pour tous les Maçons, et devenus magnanimes dans leur triomphe même, demandèrent à leurs adversaires d'oublier le passé, de retirer les excommunications lancées, et de les recevoir dans la *Grande-Loge*. La paix fut conclue.

3° Préparation d'une Loge Nationale.

Dès ce jour, le travail de réorganisation fut mené rapidement. Les circonstances exigeaient impérieusement une nouvelle forme dans l'administration de l'Ordre. Vainqueurs enfin, grâce à leur ténacité, les anciens exclus se sentirent d'autant plus forts que leurs nobles adversaires de la veille se montraient plus surpris de ce brusque revirement de la fortune. A l'instigation des partisans de *Lacorne*, les Chapitres, qui avaient pris parti pour les excommuniés, sommèrent la *Grande-Loge* de les reconnaître, promettant d'ailleurs de n'avoir point d'autre chef, à l'avenir, que le Sérénissime Grand-Maître, Mgr le duc de *Chartres*. Leur réclamation, pré-

sentée et appuyée par le duc de Luxembourg, fut agréée. Un membre proposa de s'occuper de la réforme des abus et d'appeler toutes les Loges du Régime à concourir aux futures délibérations. Après des débats fort animés et même tumultueux, la motion fut votée. Huit commissaires furent désignés pour s'occuper de ce difficile travail. Ils appartenaient en majorité à l'ancien parti des exclus.

Pendant six mois, les huit commissaires examinèrent divers projets, élaborèrent de nouveaux Statuts, préparèrent, en un mot, toutes les questions sur lesquelles la future Assemblée serait invitée à délibérer. Ils lancèrent en même temps d'éloquents circulaires, où ils conjuraient toutes les Loges, qui dépendaient du Régime, de venir au secours de la Maçonnerie en danger et d'envoyer des députés *pour concourir aux opérations de la Grande-Loge nationale, conjointement avec ses officiers.*

4° *Les Députés à Paris.*

Près de *quatre-vingts* députés arrivèrent à Paris ; ils représentaient *trois* ou *quatre cents* loges. Parmi eux, nous distinguons de *Bauclas*, du régiment de Vivarais ; le comte de *Busançois*, du régiment d'Hainaut ; le chevalier de Champeaux, représentant Sedan, Régiment Dauphin et Dragons ; le marquis de *Clermont-Tonnerre*, représentant Besançon, Dôle, Grey, Lons-le-Saulnier, Luxeuil, Poligny, Salin ; *Datessen*, du régiment de Waldener ; le chevalier *Destours*, du régiment d'Hainaut ; le comte d'*Ossun*, représentant Carcassonne ; le marquis de *Fits-James* ; le chevalier de *Flexenville*, du régiment d'Hainaut ; *Guillot*, représentant Angoulême, Montauban, Toulouse ; l'abbé *Jossot*, représentant Carcassonne ; *Labady*, député de vingt-sept loges, parmi lesquelles quatre de Perpignan ou du Roussillon, Angers, Clermont-Ferrant (*sic*), Guadaloupe (*sic*), Poitiers, Romans, Rouen, Thiers et régiment de Walde-

ner ; *La Croix*, du régiment de Lyonnais ; *Lamarque l'Américain*, député des loges de Saint-Domingue ; le duc de *Launzun* ; *Le Lorrain* ; l'abbé *Lucas de Boulainvilliers* ; le chevalier de *Luxembourg* ; de *Narboud*, de Saint-Domingue ; le comte de *Périgny* ; le prince de *Pignatelli* ; *Pingré*, chanoine et bibliothécaire de Sainte-Geneviève, chancelier de l'Université de Paris, de l'Académie des Sciences, vénérable de la Loge de l'Étoile polaire de l'Orient de Paris et député des Loges de l'Heureuse Rencontre, de Brest, et de Saint-Louis, du régiment de Guyenne ; *Prost de Larry*, de Saint-Domingue ; l'abbé *Raymond*, député de Valence, en Dauphiné ; le prince de *Rohan-Guéméné* ; le baron de *Ros*, capitaine de dragons au régiment de Custine, député de Perpignan ; l'abbé *Rozier*, chanoine de l'Église de Lyon, de l'Académie Royale des Sciences, Beaux-Arts et Belles-Lettres de Lyon, de Villefranche, de Dijon, de Marseille, de la Société Impériale de physique et de botanique de Florence, de la Société Économique de Rome, des Bureaux d'Agriculture de Lyon, de Limoges, d'Orléans, ancien Directeur de l'École Royale de Médecine Vétérinaire, député de Loges de Bordeaux, de Lyon, de Metz, de Montauban et de Reims ; *Savalette de Langes* ; le marquis de *Seigneley* ; le marquis de *Saisseval* ; le comte de *Stroganoff*, représentant de toutes les Loges de la Franche-Comté ; le marquis de la *Tour-du-Pin-Montauban*, député de Carcassonne ; le baron de *Toussaint* ; le chevalier de *Touzzart*, député du Corps du Génie de Mézières ; le duc de la *Trémoille* ; *Varenne de Béost* ; *Willermoz*, de Lyon.

Ce fut un véritable Convent. Les députés des provinces se firent connaître, montrèrent leurs pouvoirs et se mirent au travail. Les réunions se tinrent à l'hôtel de Chaulnes, sous le maillet du duc de *Luxembourg*. Du 5 mars au 26 juin 1773, nous comptons quinze Assemblées solennelles, dont nous rendrons un compte assez rapide, bien que fort exact, d'après les procès-verbaux que nous avons sous les yeux.

CHAPITRE IV

Les Séances de la Loge Nationale.

PREMIÈRE SÉANCE, LE 5 MARS.

Lecture fut faite aux représentants des provinces d'un projet de deux premiers chapitres de nouveaux Statuts, arrêtés par les huit Commissaires nommés par les Maîtres de Paris.

DEUXIÈME SÉANCE, LE 8 MARS.

Assemblés, pour la seconde fois, le 8 mars, les représentants des provinces confirmèrent, par acclamation, la nomination faite, le 24 juin 1771, par les Maîtres de Paris, du *Sérénissime Frère Duc de Chartres*, pour Grand-Maître, et du *Très Illustre Frère, Duc de Luxembourg*, pour Administrateur-Général.

Au cours de cette séance, les représentants nommèrent trois députés, « pour se joindre à ceux qui seraient nommés de la part des Maîtres de Paris, pour faire part à ces respectables Chefs de leurs confirmations, et les prier d'accepter les fonctions de leurs charges respectives ». Ils arrêterent ensuite de s'occuper conjointement avec les Frères de Paris, du bien général de l'Ordre.

TROISIÈME SÉANCE, LE 9 MARS.

Le lendemain, 9 mars, le corps des Députés des provinces se réunit, sous le maillet du *Duc de Luxembourg*, aux Commissaires nommés par les Maîtres de Paris.

Et d'abord, l'Assemblée se proclame *seul et unique Tribunal de l'Ordre*, sous le titre distinctif de GRANDE-LOGE NATIONALE DE FRANCE, en laquelle se réunissait, en ce moment, la plénitude des pouvoirs dans l'Ordre.

Il fut ensuite arrêté de députer sept Commissaires, présidés par M. le duc de *Luxembourg*, pour faire part au *Sérénissime Frère Duc de Chartres* de son élection et lui demander son acceptation. Voici les noms de ces députés : Le Très Illustre Frère, *Duc de Luxembourg le comte de Buzançois, Bacon de la Chevalerie, Ricard de Bégnicourt, Baron de Toussaint, de la Lande, Bruneteau.*

Enfin, les membres de l'Assemblée arrêterent le projet de deux premiers chapitres de nouveaux *Statuts*, sous la réserve de l'interprétation à faire par des règlements, et nommèrent neuf Commissaires pour ladite interprétation. Voici les noms de ces *respectables* Commissaires :

Comte de Buzançois, Bacon de la Chevalerie, Chevalier de Champcaux, Ricard de Bégnicourt, de Bauclas, Morin, Baron de Toussaint, de la Lande, Bruneteau. — Au mois de juin (le 2), on leur adjoignit trois

autres Commissaires : *Marquis de Tonnerre, Varenne de Béost, Leroy.*

QUATRIÈME SÉANCE, LE 7 AVRIL.

Une grande agitation régnait parmi un certain nombre de Maîtres de Paris. L'Assemblée avait porté la main sur leurs privilèges les plus chers. Le projet de deux premiers chapitres de nouveaux *Statuts*, qui avait été renvoyé à l'examen des neuf Commissaires, supprimait purement et simplement l'inamovibilité des vénérables Maîtres. Quelques députés avaient porté contre eux les accusations les plus graves. Les récentes haines étaient encore mal éteintes. Les orateurs, préluant à cette phraséologie creuse, mensongère, mais retentissante, qui devait avoir en France de si *heureuses* destinées, avaient soutenu que la *Sainte Assemblée*, réunie sous le *maillet* du *Très Illustre Frère le duc de Luxembourg*, tenait ses pouvoirs de la *nation elle-même*, qui les avait choisis, pour extirper les abus et faire régner l'égalité.

Dans l'intervalle des deux séances, du 9 mars au 7 avril, on disputa et l'on intrigua ferme. Les Maîtres de Paris, formant cinq divisions, exigèrent que l'Assemblée reçut dans son sein quatorze députés, nommés par eux et chargés de leurs pouvoirs, pour les représenter à la *Grande-Loge Nationale*. Nous avons retrouvé le tableau des cinq Divisions et les noms des députés :

Première Division.

Vingt vénérables Maîtres : trois députés : De Mery-Darcy, Leroy, Mangean.

Deuxième Division.

Quinze vénérables Maîtres ; deux députés : Regnard, Guillard.

Troisième Division.

Onze vénérables Maîtres ; trois députés : Richard, Joubert de la Bourdinière, le comte de Jagny.

Quatrième Division.

Quatorze vénérables Maîtres ; 3 députés : Hérault, Packault, Théolon.

Cinquième Division.

Vingt vénérables Maîtres ; trois députés : Gerbier, Martin, Caseuil, le jeune.

Le Frère Baron de Toussaint fut nommé Secrétaire Général d'Office de la Grande Loge Nationale.

CINQUIÈME SÉANCE, LE 14 AVRIL.

Les Vénérables de Paris exigent que la Grande Loge Nationale s'adjoigne les trois députés élus par les Maîtres formant la cinquième division.

SIXIÈME SÉANCE, LE 17 AVRIL.

Lecture du premier Chapitre des *Statuts*, réformé par les Commissaires ; acclamation de cette réforme.

SEPTIÈME SÉANCE, LE 22 AVRIL.

Lecture du second Chapitre des *Statuts*, approuvé en partie.

« Une forme toute nouvelle d'administration exigeait
« une nouvelle nomination d'Officiers ; cette opération
« aurait pu devenir l'écueil de l'harmonie et exciter des

« mécontentements ; la *Grande Loge Nationale* crut
« trouver dans la prudence et la sagesse de son *Très*
« *Illustre Administrateur Général, le duc de Luxem-*
« *bourg*, le moyen sûr d'éviter ce danger » ; elle lui
déféra donc, pour cette fois, la nomination de la tota-
lité des Officiers.

HUITIÈME SÉANCE, LE 24 MAI.

Le *Frère Savalette de Langes*, de la *Loge des Amis-Réunis*, prononça un discours. Il apprit à l'Assemblée que le *Frère Chaillon de Jonville*, ancien substitut général du *Sérénissime Grand-Maître, feu le Comte de Clermont*, l'avait chargé de faire savoir qu'il reconnaissait le *duc de Chartres* pour *Grand-Maître* et le *duc de Luxembourg* pour *Administrateur Général*, et qu'il offrait sa démission, sous condition d'obtenir des lettres de *substitut* honoraire.

Le procès-verbal se tait sur les suites données par l'Assemblée à cette communication officielle. Nous croyons que les représentants passèrent purement et simplement à l'ordre du jour.

En conséquence on donna lecture du premier *Chapitre des Statuts*, qui fut définitivement arrêté par acclamation.

NEUVIÈME SÉANCE, LE 28 MAI

Cette réunion fut une des plus solennelles, des plus gaies et des plus bruyantes. La *Grande-Loge Nationale* procéda, par la voie du scrutin, à l'élection de son *Grand-Conservateur*. Le *Très respectable, Très vénérable et Très cher Frère Paul-Étienne-Auguste de Beauvilliers, Comte de Buzançois, Grand d'Espagne de la première classe, colonel d'infanterie, orateur de la Loge*

de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg, fut élu, proclamé et mille fois acclamé.

Cette élection fut suivie de la nomination et de la proclamation des quinze *Officiers d'Honneur*, choisis par le *duc de Luxembourg*. Il est intéressant de connaître tous ces personnages. Tous sont décorés du titre de *Très respectables*.

1° Représentant du Grand-Maître :

Frère le Prince de *Rohan-Guéménée*, capitaine-commandant de la Compagnie des gens d'armes du Roi, Mestre-de-Camp de Cavalerie, second surveillant de la Loge Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

2° Premier Grand-Surveillant :

Frère Anne-Paul-Emmanuel de *Montmorency*, Chevalier de *Luxembourg*, capitaine des Gardes-du-Corps de Sa Majesté, Mestre-de-camp de cavalerie, premier surveillant de la Loge de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

3° Deuxième Grand-Surveillant :

Frère le duc de *Lauzun*, colonel d'infanterie, capitaine aux Gardes-Françaises, secrétaire de la Loge de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

4° Grand-Orateur :

Frère Jean-Jacques *Bacon de la Chevalerie*, colonel d'infanterie, Ex-Maître de la Loge Militaire Saint-Jean de Lyon.

5° Grand Secrétaire :

Frère Louis-Jean-Baptiste, marquis de *Scigneley*, Brigadier des Armées du Roi, colonel du Régiment de Champagne, Maître des cérémonies de la Loge de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

6° Grand-Roi d'Armes :

Frère Jean-Bretagne, duc de la *Trémoille* et de *Thouars*, prince de *Tarente*, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, membre de la Loge Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

7° Grand Expert :

Frère le Prince de *Pignatelli*, Grand d'Espagne, de première classe, Mestre de camp de Dragons.

8° Grand Garde des Sceaux :

Frère Anne-Émélie-Jean-Baptiste, vicomte de *Rouault*, colonel d'infanterie, membre de la Loge de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

9° Grand Trésorier :

Frère Pierre-Catherine *Giraud Destours*, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, Trésorier de la Loge de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

10° Grand Garde des Archives :

Frère Adrien-Jean-Charles, chevalier de *Launey*, colonel d'infanterie, officier major des Gardes-Françaises, Maître d'Hôtel de la Loge de Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg.

11° Grand Architecte :

Frère le comte d'*Ossun*, Grand d'Espagne, de la première classe, colonel d'infanterie.

12° Grand Introducteur :

Frère le Marquis de *Clermont-Tonnerre*, Mestre-de-Camp de cavalerie.

13° Grand-Maitre des Cérémonies :

Frère le marquis de *Fitz-James*, brigadier des armées

du Roi, colonel d'infanterie, Grand-Expert de la Loge de Saint-Jean de Montmorency.

14° Grand-Hospitalier :

Frère comte de *Périgny*, membre de la Loge de Saint-Jean de Montmorency.

15° Grand-Aumônier :

Frère Marquis de *Bréqueville*, maréchal des camps et armées du Roi.

On remarquera que l'Administrateur-Général, *duc de Luxembourg*, choisit la plupart de ses *Officiers d'Honneur* parmi les membres de la Loge qu'il avait fondée lui-même, et qui portait son nom. Tous ces maçons, épris d'égalité, se montrèrent ravis de ce choix ; le Grand-Orient, à son origine, tenait à se parer des plus beaux noms de France, pour attirer à lui un plus grand nombre d'adeptes.

DIXIÈME SÉANCE, LE 2 JUIN.

Confirmation de la nomination des Officiers, déferée au Très Illustre Administrateur-Général.

Lecture du second Chapitre des *Statuts*, définitivement arrêté.

ONZIÈME SÉANCE, LE 7 JUIN.

Confirmation authentique des premiers Chapitres des *Statuts*, arrêtés définitivement dans les Assemblées des 24 mai et 2 juin.

DOUZIÈME SÉANCE, LE 14 JUIN.

En vue d'apaiser les Maîtres de Paris, furieux de se voir privés de leurs anciennes prérogatives et de ce

titre de Présidents inamovibles, qu'ils avaient payé à beaux deniers comptants, et dont ils retiraient des profits, considérés comme légitimes jusqu'à ce jour, les membres du Convent cherchèrent du moins à panser les cruelles blessures faites à l'amour-propre de ces respectables maîtres et présidents. C'est à trouver le baume que fut consacrée la majeure partie de la séance du 14 juin. Nous citons, presque *in-extenso*, l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée de ce jour :

« Ce jourd'hui, quatorzième jour du quatrième mois
« de l'an de la vraie lumière sept-cinq-mil cent-soixante-
« treize (*sic*) (5773), la Grande-Loge Nationale, régu-
« lièrement convoquée et ouverte, etc., sur les repré-
« sentations faites par les Maîtres, auxquels jusqu'à ce
« jour ont été délivrées des constitutions personnelles,
« en ce qui concerne l'Article IV de la Section I^{re}, du
« premier Chapitre des Statuts, déroge auxdites consti-
« tutions personnelles, et rend aux Loges l'exercice du
« droit de se choisir, aux époques qui seront fixées par
« les règlements, chacune un autre Maître, il a été, par
« la Loge Nationale, statué que ledit Article sera exé-
« cuté selon sa forme et teneur ; et cependant, pour
« conserver auxdits Maîtres porteurs des constitutions
« personnelles des marques qui les distinguent de la
« classe ordinaire des Maçons, dans laquelle l'amovi-
« bilité de la Maîtrise de leurs Loges peut les faire ren-
« trer, a été arrêté que le pourvu de Constitutions per-
« sonnelles qui a actuellement une Loge formée, pourra
« y conserver le titre d'ancien Maître et Fondateur, s'il
« l'est, en effet, après néanmoins qu'elle aura été
« réconstituée (*sic*) inamovible, et qu'elle aura rem-
« boursé à son Maître ce qui pourrait lui être dû, tant
« pour le prix des Constitutions à lui personnelles, dont
« il lui cédera le titre distinctif et le rang d'ancien-
« neté, que pour les dépenses qu'il aurait pu faire
« pour les meubles et bijoux de la Loge ; et le titre
« d'ancien Maître et Fondateur de ladite Loge sera

« mentionné dans les nouvelles Lettres qui lui seront
 « accordées sous le même titre, et à la même date que
 « les constitutions personnelles.

« Qu'il pourra être promu à l'Office de Maître amovible de ladite Loge, sans qu'on puisse l'y charger d'aucun autre Office, que de son consentement.

« Que dans le cas où il ne sera pas élu Maître, il aura constamment la séance immédiatement après le Maître en exercice ; et, dans le cas d'absence dudit Maître en exercice, il présidera la Loge par préférence à tous autres, même aux Ex-Maîtres et Surveillants.

« Qu'il pourra porter sur la bayette de son tablier le bijou de Maître, brodé.....

« Que le pourvu de Constitutions personnelles, qui n'a pas de Loge formée, sera tenu de s'agrèger à une Loge pourvue de constitutions nouvelles, dans laquelle il jouira des privilèges ci-dessus, même de celui de pouvoir y être élu Maître ; à la réserve qu'il ne pourra y présider qu'en leur absence, et même en celle de Surveillants, à moins que par délibération particulière, la Loge ne lui confère le privilège d'y présider les Surveillants.

« A statué que tout pourvu de Constitutions personnelles qui, sans avoir de Loge, ne s'agrègera à aucune, sera réputé abdiquer la qualité de Maître ; et, comme tel, l'Assemblée le déclare Maître irrégulier, inadmissible, comme Visiteur, en cette qualité dans aucune Loge régulière ; pourra cependant être réhabilité, par son agrégation à une Loge régulière, si cette agrégation s'opère dans les trois années de ce jour..... »

La matière ayant été mise en délibération et passée au scrutin, l'amovibilité fut prononcée sur le concours de vingt-sept voix contre six.

TREIZIÈME SÉANCE, LE 21 JUIN.

Le Secrétaire Général, frère le baron de *Toussaint*, est chargé de faire imprimer les trois premiers Chapitres des *Statuts*, dont le troisième a été définitivement arrêté dans cette Assemblée.

QUATORZIÈME SÉANCE, LE 24 JUIN.

Après plusieurs mois de persévérants efforts, la *Grande Loge Nationale* de France touchait presque le but et arrivait, enfin, au terme de ses importants travaux. La Grande Fête d'été de l'Ordre Maçonique allait lui permettre de porter jusqu'aux cieux et le succès de ses opérations et le zèle de son Très Illustre Administrateur Général. Elle tint, ce jour-là, une Assemblée de table. Voici en quels termes, remplis d'émotion, le Baron de *Toussaint*, secrétaire général du Grand-Orient, fit part aux Frères de Paris, des provinces et des îles, des splendeurs et des réjouissances de cette solennité :

« Cette Fête fut donnée, par le *Très-Illustre Administrateur Général* à toute la *Grande-Loge Nationale*, le 24, jour
« de la Saint-Jean, fête générale de l'Ordre, qui jamais
« n'avait été célébrée avec tant de pompe, de magnificence et
« d'éclat. Il s'y trouva, par un hasard singulier, mais d'un
« augure favorable pour la Maçonnerie, QUATRE-VINGT-
« UN Maçons.

« C'est aujourd'hui, dit le Frère Orateur, le jour qu'un
« usage ancien et respectable a consacré dans notre Ordre
« pour la réunion la plus générale et la plus solennelle des
« Maçons de chaque Orient particulier; mais la Fête qui
« nous rassemble, est la première où l'on ait vu tous les Ma-
« çons de France représentés par des députés de toutes les
« parties de ce vaste Royaume, et même du Nouveau-Monde.
« Celui à qui nous devons cette satisfaction, après avoir été

« le restaurateur de nos travaux, la source de notre gloire,
« le protecteur et le guide de nos opérations, a voulu être
« encore l'auteur de nos plaisirs. Il donne à notre réunion
« tous les agréments que produit la magnificence, la géné-
« rosité et le goût, tout l'éclat qui accompagne le rang le
« plus illustre, toute la joie qu'inspire le triomphe des plus
« puissants obstacles, toute la confiance d'une fraternité dont
« il est le lien.

« Nos frères des Provinces avaient été convoqués pour la
« cérémonie la plus brillante de notre Ordre (*sans doute*
« *l'installation du Grand-Maître*); ils auront assisté du moins
« à celle qui était la plus propre à en donner une juste idée;
« ils auront vu tout ce que la Maçonnerie présente de plus
« éclairé, de plus actif, des Frères distingués par leur nais-
« sance, par leur réputation dans les séances ou par les ser-
« vices militaires, rassemblés autour d'un Chef qui réunit
« lui-même tous ces titres de gloire, avec tous les droits qu'il
« a acquis sur nos cœurs...

« Dans ce jour, ou plutôt dans ce moment même, où cent
« mille Maçons, répandus sur les deux hémisphères, réunis-
« sent leurs voix et leurs acclamations pour former des
« vœux en notre faveur, nous allons leur répondre par les
« signes les moins équivoques de notre joie; et nous leur
« apprendrons bientôt quel est le digne Chef à qui nous rap-
« portons et la source de notre bonheur et l'hommage de
« notre reconnaissance.

« Ce fut dans ces dispositions de joie et de fraternité que
« l'on tira, au son des instruments, et au bruit des décharges
« multipliées, la santé du Roi, celle du Sérénissime Grand-
« Maître, du Très-Illustre Administrateur-Général, de la
« Grande-Loge, de tous les Maîtres de Loges du Royaume,
« et de vous tous, nos Très chers Frères, que nous suppo-
« sons animés du même zèle, et dont l'attachement pour
« l'Ordre qui nous unit augmentait la tendre effusion avec
« laquelle chacun de nous se livrait à de si délicieux senti-
« ments.

« Plusieurs discours, qui furent prononcés dans ce Ban-
« quet, annoncèrent les dispositions de tous ceux qui assis-

« taient à cette Fête, et la prolongèrent fort avant dans la
« nuit. »

QUINZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE, LE 26 JUIN.

Lecture fut donnée du quatrième Chapitre des *Statuts*, qui fut définitivement arrêté ; et son impression ordonnée.

CHAPITRE V

La Constitution du Grand-Orient de France.

1° *Le Titre des Statuts.*

Il sera non moins instructif qu'intéressant, d'étudier les ressorts et les rouages compliqués de cette grande machine qui fonctionna jusqu'à la Révolution. La *Grande Loge* était complètement restaurée et comme remise à neuf. L'Ordre était constitué sur des bases toutes nouvelles. Pour mieux comprendre son organisation, prenons en mains les *Statuts* arrêtés par le Convent.

En tête, un titre fabuleux : STATUTS DE L'ORDRE ROYAL DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN FRANCE.

Ce titre pompeux tendait à créer une équivoque. Les rédacteurs semblaient vouloir faire entendre qu'il n'y avait en France qu'un *seul* Corps Maçonique *légitime* et que cette Institution était présidée par la *Grande*

Loge Nationale de France au *Grand-Orient*. Les profanes s'y trompent, et bien des historiens même s'y sont laissés prendre. Le supposer après eux serait ignorer la vraie histoire. Nous verrons que le *Grand-Orient* eut toujours à compter avec des Régimes rivaux, et surtout avec des Puissances maçonniques bien plus fortes que lui, et auprès desquelles il fut toujours bien peu de chose.

2° *Division des Statuts.*

Ces fameux *Statuts*, comme nous l'avons appris déjà par la lecture des procès-verbaux, sont partagés en quatre Chapitres :

Chap. I^{er} : De la Constitution de l'Ordre ;

Chap. II : Des Elections et Nominations des Officiers de la Grande-Loge de France ;

Chap. III : Des Assemblées de l'Ordre ;

Chap. IV : Des fonctions des Officiers.

3° *Le Chapitre premier*

Le Chapitre premier : *De la Constitution de l'Ordre*, est de beaucoup le plus important. Il comptait huit sections :

Première Section. — DU CORPS MAÇONNIQUE EN FRANCE.

1° Le Corps de l'Ordre Royal de la Franc-Maçonnerie, sous le titre de *Corps Maçonnique de France*, sera composé des seuls Maçons Réguliers, reconnus pour tels par le Grand-Orient.

2° Le *Grand-Orient* de France ne reconnaîtra désormais, pour Maçons Réguliers, que les seuls membres des Loges Régulières.

3° Le *Grand-Orient* ne reconnaîtra désormais pour Loges Régulières que celles qui seront pourvues de Constitutions accordées ou renouvelées par lui; et il aura seul le droit d'en délibérer :

4° Le *Grand-Orient* de France ne reconnaîtra désormais, pour Vénérable de Loge que le Maître élevé à cette dignité par le choix libre des membres de sa Loge.

5° Le Corps Maçonnique de France sera représenté au *Grand-Orient* par tous les Vénérables en exercice ou Députés des Loges.

II^e Section. — DU GRAND-ORIENT DE FRANCE.

1° Sa composition : Le *Grand-Orient* sera composé de la Grande-Loge et de tous les Vénérables en exercice, ou Députés des Loges, tant de Paris, que des Provinces, qui pourraient s'y trouver lors de ses Assemblées.

2° Son siège : Le *Grand-Orient* de France sera toujours invariablement fixé à Paris.

3° Droit de législation : Le *Grand-Orient* aura seul le droit de législation dans l'Ordre.

III^e Section. — DE LA GRANDE-LOGE DE FRANCE.

I Sa composition : La Grande-Loge sera composée de 77 membres. Savoir :

Trois Grands Officiers,
 Quinze Officiers d'Honneur,
 Quarante-cinq Officiers en exercice,

Sept Vénérables en exercice et sept Députés des Loges des Provinces, et de tous les Officiers Honoraires du *Grand-Orient*.

2°) Grands-Officiers :

Le 1^{er} : le Grand-Maitre,

Le 2^e : l'Administrateur-Général,

Le 3^e : Le Grand-Conservateur.

3°) Officiers d'Honneur : ceux que nous avons déjà fait connaître plus haut : le Représentant du Grand-Maitre, le premier Grand-Surveillant, etc.

4°) Quarante-cinq Officiers en exercice :

Trois Présidents,

Trois Premiers Surveillants,

Trois Orateurs,

Un Vérificateur général,

Un Secrétaire général,

Deux Secrétaires particuliers,

Un Garde des Sceaux,

Un Garde des Archives,

Trois Maîtres des Cérémonies,

Un Architecte, vérificateur de la Caisse,

Un Trésorier,

Vingt-deux Experts.

5°) Objet de ses Assemblées : Il sera rendu compte à la Grande-Loge de France, par les Orateurs, des opérations respectives de leurs Chambres.

IV^e Section. — DE LA LOGE DE CONSEIL.

1° Sa composition : La Loge de Conseil sera composée de trente-six Officiers. Savoir :

Les trois Grands-Officiers :

Six Officiers d'Honneur, à tour de rôle, suivant l'ordre du Tableau ;

Les sept premiers Officiers en exercice de la Chambre d'Administration;

Deux des autres Officiers de la même Chambre, à tour de rôle, suivant l'ordre du Tableau.

Les Présidents, Orateurs et Secrétaires des deux autres Chambres;

Enfin, six autres Officiers de chacune des dites Chambres, à tour de rôle, suivant l'ordre des Tableaux;

Et de tous les Officiers Honoraires du *Grand-Orient*.

2° Sa juridiction: La Loge du Conseil connaîtra, en dernier ressort, des décisions qu'aura rendues chacune des trois Chambres.

V° Section. — DU GOUVERNEMENT DE L'ORDRE.

Le Gouvernement de l'Ordre sera administré par trois Chambres.

Savoir :

La première, la Chambre d'Administration;

La seconde, la Chambre de Paris;

La troisième, la Chambre des Provinces.

Pour rompre la monotonie de cette analyse, il nous a paru intéressant de joindre ici, au texte des Statuts, les noms des Frères qui furent les premiers titulaires de ces emplois. Ce sont des renseignements fort précieux pour l'histoire générale. Il n'est pas sans utilité que nos lecteurs les trouvent ci-dessous commodément rassemblés.

VI° Section : DE LA CHAMBRE D'ADMINISTRATION

1° Sa composition: La Chambre d'Administration sera composée de vingt-un officiers, savoir :

Les trois Grands Officiers et trois officiers d'honneur, à tour de rôle. Nous connaissons déjà leurs noms.

Un Président, Jean-François de *Mery-Darcy*, Directeur de la Compagnie des Indes, vénérable de la Loge de la Paix de l'Orient de Paris, nommé le 14 juin 1773.

Un Premier Surveillant: Auguste-Louis-Fidèle-Armand, comte de *Lespinnasse-Lanjeac*, colonel d'infanterie, nommé le 12 juillet 1773, député de la Loge de la Parfaite Union du Puy, en Velay.

Un second Surveillant: Joseph-Alphonse *Daubertin*, conseiller du Roy, greffier-commis en chef du Conseil d'État Privé, et caissier de l'artillerie et du génie, nommé le 12 juillet 1773.

Un Orateur: Jérôme *de la Lande*, de l'Académie Royale des Sciences, Avocat au Parlement de Paris, Lecteur royal en Mathématiques, Censeur Royal, Membre de l'Académie de Londres, de Pétersbourg, de Berlin, de Stockholm, de Rome, de Florence, etc., vénérable de la Loge des Sciences, de l'Orient de Paris, nommé le 14 juin 1773.

Un Vérificateur général: Claude-Marc-Antoine *Varenne de Béost*, Receveur général de la Province de Bretagne, correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris et membre de celle de Clermont-Ferrand, membre de la Loge de Saint-Jean de Montmorency, nommé le 14 juin 1773.

Un Secrétaire général: Joseph-Félix de *Toussaint*, libre baron du Saint-Empire, conseiller des Finances, docteur ès-droits, Avocat au Parlement de Paris, nommé le 14 juin 1773, vénérable et Garde des Sceaux de la Loge Saint-Jean de la Vraie Lumière, de l'Orient de Paris, député de la Loge du Puy en Velay.

Un Maître des Cérémonies, Charles-Pierre-Paul *Savalette de Langes*, Chevalier, Conseiller du Roi en ses conseils, Garde du Trésor-Royal, vénérable de la Loge des Amis Réunis, de l'Orient de Paris, nommé le 21 juin 1773.

Un Garde des Sceaux, Louis Hue de *Bréval*, commis des Finances, vénérable de la Loge de la Sympathie, de l'Orient de Paris, nommé le 12 juillet 1773.

Un garde des Archives.....

Un Architecte vérificateur de la Caisse: *Pierre Poncet*, Entrepreneur des Bâtimens du Roi, député des Loges de la Province de Bourgogne, nommé le 21 juin 1773.

Un trésorier: Lazare Philibert *Bruneteau*, Directeur d'une Maison d'éducation militaire pour la jeune noblesse, vénérable de la Loge de Saint-Lazare, de l'Orient de Paris, nommé le 21 juin 1773.

Un premier expert: Alexandre, comte de *Stroganoff*, Conseiller privé, Chambellan actuel de l'Impératrice de Russie, Chevalier des Ordres de l'Aigle blanc, de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas, des *Amis Réunis*, nommé le 20 juillet 1773.

Un second expert: François *Richard*, Licencié ès-Lois, Négociant, vénérable de la Loge de la Concorde Fraternelle, de l'Orient de Paris, nommé le 21 juin 1773.

Un troisième expert: Humbert *Gerbier de Werschamp*, Docteur en médecine, membre de l'Université de Paris, nommé le 21 juin 1773, vénérable de la Loge de la Parfaite Unité, de l'Orient de Paris.

Un quatrième expert: Joseph-Jacques *Gardane*, Docteur Régent des Facultés de Médecine de Paris et de Montpellier censeur royal, membre de plusieurs Académies, membre de la Loge du Très Sérénissime Grand-Maitre; député de celle de Jeanne d'Arc, à Orléans, nommé le 21 juin 1773.

2° Sa juridiction: La Chambre d'Administration connaîtra de l'emploi des fonds du *Grand-Orient*.

Elle expédiera tous les Actes qui émaneront du *Grand-Orient*.

Elle fera le renvoi des demandes et des affaires contentieuses aux Chambres qu'elles concerneront, et tiendra les Sceaux. Ses jugemens seront exécutoires, sauf appel à la Loge du Conseil.

VII° Section: DE LA CHAMBRE DE PARIS.

1° Sa composition: La Chambre de Paris sera composée de vingt-un Officiers, savoir, outre les trois Grands Officiers et trois Officiers d'Honneur à tour de rôle :

1° Un Président: Gabriel-Henri de *Bauclas*, ancien Lieutenant général des Maréchaux de France et Procureur-Général d'un Bureau du Conseil de Sa Majesté, vénérable de la Loge Saint-Henri, de l'Orient de France, et député de celle du Régiment de Vivarais, nommé le 14 juin 1773.

2° Un *Premier Surveillant* : De Champeaux, de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Capitaine de Dragons Dauphin, nommé le 21 juin 1773.

3° Un second surveillant: N...

4° Un Orateur: Louis-François *Leroy*, Avocat au Parlement, vénérable de la Loge des Cœurs Simples, de l'Orient de Paris, nommé le 21 juin 1773.

5° Un Secrétaire: Charles-Pierre *Morin*, employé à l'École Militaire, premier surveillant et trésorier de la Loge de la Vraie Lumière, de l'Orient de Paris, et député de celle de Saint-Pierre de Castres, nommé le 21 juin 1773.

6° Un Maître des cérémonies : Chevalier *Dufay*, Mousquetaire de la Compagnie du Roi, député de la Parfaite Union et de la Parfaite Vérité, réunies, de l'Orient de Carcassonne, nommé le 21 juin 1773.

7° Un premier expert: Guillaume *Mariette*, ancien officier de Marine, député de la Loge de la Bonne Union de Valenciennes, nommé le 21 juin 1773.

8° Un second expert: Pierre-Jean *Mangean*, bourgeois de Paris, vénérable de la Loge de Saint-Pierre des vrais Frères, de l'Orient de Paris, nommé le 21 juin 1773.

9. Un troisième expert: Jacques de la *Bourdinière*, dessinateur et décorateur, nommé le 21 juin 1773, Vénérable de la Loge de Saint-Rémy, Orient de Paris.

10. Un quatrième expert: Jean *Guainard*, citoyen de Genève, Vénérable de la Loge de Saint-Jean des Frères choisis. Orient de Paris, nommé le 21 juin 1773.

11. Un cinquième expert: Baron de *Salis*, nommé le 12 juillet 1773.

12. Un sixième expert: Bernard *Mazère*, membre de la

Loge de Saint-Jean de Jérusalem, du Cap Français, nommé le 12 juillet 1773.

13. Un septième expert: Jean-Étienne *Théaulon*, négociant Vénérable de la Loge de Henri IV, Orient de Paris, nommé le 12 juillet 1773.

14. Un huitième expert: Charles *Génin*, avocat, Vénérable de la Loge de l'Amitié, Orient de Paris, nommé le 12 juillet 1773.

15. Un neuvième expert: Pierre-Louis *Gouillard*, ancien avocat au Parlement, et docteur agrégé de la Faculté des Droits en l'Université de Paris, Vénérable de la Loge de Sainte-Sophie, Orient de Paris, nommé le 20 juillet 1773.

2° Sa Jurisdiction: La Chambre de Paris connaîtra de toutes les affaires contentieuses qui pourraient naître dans les différentes Loges de l'Orient de Paris, des demandes faites au Grand-Orient, à fin de constitutions de Loges et de certificats pour l'Orient de Paris. Ses jugements seront exécutoires, sauf l'appel à la Loge du Conseil.

VIII^e Section: DE LA CHAMBRE DES PROVINCES

1° Sa composition: Composée, comme les deux Chambres ci-dessus, de vingt-un Officiers, savoir: Les trois Grands-Officiers, et trois Officiers d'Honneur à tour de rôle.

1. Un Président: *Abbé Jean-Baptiste Rozier*, chanoine de l'Église de Lyon, etc., ex-maître des deux Loges réunies de Lyon et Député des Loges de Bordeaux, Metz, Montauban et Toulouse, et des Loges réunies sous la dénomination de Grande Loge de Lyon, nommé le 14 juin 1773.

2. Un premier surveillant: Baron de *Ros*, capitaine de Dragons au Régiment de Custine, nommé le 21 juin 1773.

3. Un second surveillant: l'Abbé *Alexandre-Guy Pingré*, chanoine et bibliothécaire de Sainte-Geneviève, etc., vénérable de la Loge de l'Étoile Polaire, Orient de Paris, etc...

4. Un orateur: Joseph-Ignace *Guillot*, docteur-régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, orateur de la Loge de la Concorde Fraternelle, Orient de Paris, député des Loges de la Parfaite Union d'Angoulême, de Saint-Jean d'Ecosse de Toulouse et de Montauban, nommé le 21 juin 1773.

5. Un secrétaire: Jean-Baptiste-Pierre-Julien *Pyron*, avocat en Parlement, député de la Loge de Saint-Jean de Thémis de Caen, nommé le 21 juin 1773.

6. Maître des cérémonies: Marquis de *Saisseval*, capitaine de Dragons, nommé le 21 juin 1773.

7. Un premier expert: Edme Charles-Sévère *Ducoudray*, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, ancien Brigadier des Gardes du Corps, ex-maître de la Loge de la Parfaite Cordialité du Grand-Andely, député de cette Loge et de celle de Vernon, nommé le 21 juin 1773.

8. Un second expert: Antoine *Lucadou*, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, membre et député de la Loge de la Parfaite Union et de la Parfaite Vérité, qui doit prendre le nom de Saint-Jean de Castres, nommé le 21 juin 1773.

9. Un troisième expert; Jacques-Henri de *Frauger*, chevalier, seigneur d'Igneaucourt, membre de la Loge du Bon Zèle, Orient de Paris, nommé le 21 juin 1773.

10. Un quatrième expert: Jean-Baptiste *Jossot*, *prêtre*, membre de la Loge de Valence, en Dauphiné, et député de celle des Commandeurs du Temple de Carcassonne, nommé le 21 juin 1773.

11. Un cinquième expert: Basile-Chrysostôme-Sosthène de *Saint-Furcy*, député de la Loge de la Parfaite Union de Quimper, nommé le 21 juin 1773.

12. Un sixième expert: Antoine-Félix de *Saint*, négociant, député de la Loge de Saint-Quentin, nommé le 21 juin 1773.

13. Un septième expert: Baron des *Clauzel*, Mousquetaire de la Compagnie du Roi, vénérable de la Loge militaire de Saint-Alexandre, Orient de Paris, nommé le 12 juillet 1773.

14. Un huitième expert: François *La Marque*, l'*Américain*, négociant de Saint-Domingue, ancien vénérable de la Loge des Frères Réunis des Cayes, membre des Loges de la Parfaite Union du Port-au-Prince, de la Concorde de Saint-Marc, et de l'Amitié Indissoluble de Léogane, et député de ces Loges au Grand-Orient de France, nommé le 12 juillet 1773.

15. Un neuvième expert: Philippe-Charles de *Philippe*, chevalier de *Beaumont*, vénérable de la Loge de Saint-Philippe de la Concorde de Lizieux, et son député au Grand-Orient, nommé le 20 juillet 1773.

4° *Le Chapitre deuxième*

Le Chapitre II, intitulé : « *Des Élections et Nomination des Officiers de la Grande Loge* », était divisé en cinq sections : *Du Grand-Maître*, de l'*Administrateur-Général*, du *Grand Conservateur*, des *Officiers d'Honneur*, des *Officiers en exercice*.

Dans une série d'articles, la Grande Loge Nationale de France arrêta le mode d'élection ou de nomination des Dignitaires de l'Ordre, et fixa la durée de leur mandat.

Le Grand Maître est déclaré inamovible. Il est élu par le *Grand-Orient*, à l'Assemblée du 27 décembre, qui suivra le décès de celui qui était titulaire de la Grande-Maîtrise.

L'Administrateur-général, comme le Grand-Maître, est toujours inamovible. Il est élu par le *Grand-Orient*, dans la même forme et aux époques indiquées pour l'élection du Grand-Maître.

Le Grand Conservateur est inamovible. Il est élu par le *Grand-Orient*, à la première de ses Assemblées qui suivra le décès du titulaire.

Le Grand-Maître nomme ses quinze Officiers d'Honneur. L'exercice de ces dignitaires dure jusqu'à l'installation du nouveau Grand-Maître inclusivement.

Le *Grand-Orient* nomme les quarante-cinq officiers en exercice. Ils sont renouvelés par tiers, tous les ans, dans l'Assemblée du 27 décembre, à raison de cinq par chaque Chambre. Ils sont indéfiniment rééligibles.

5° *Le Chapitre troisième*

Ce Chapitre se divise en quatre sections : 1° Des *Assemblées du Grand-Orient* ; 2° des *Assemblées de la Grande-Loge* ; 3° des *Assemblées de la Loge du Conseil* ; 4° des *Assemblées des Trois-Chambres*.

Le *Grand-Orient* de France a, chaque année, trois Assemblées générales d'obligation :

La première, le 24 juin, jour de la Saint-Jean d'Été ;

La deuxième, le 25 du même mois ;

La troisième, le 27 décembre, jour de la Saint-Jean d'Hiver.

A l'Assemblée du 24 juin, l'on procède aux élections pour les offices vacants, depuis la dernière Assemblée, et l'Orateur y rend compte de toutes les opérations depuis la dernière Assemblée.

A l'Assemblée du 25 juin, les orateurs de chaque Chambre prononceront des discours relatifs à l'Ordre, et les éloges des Frères vertueux, décédés pendant le courant de l'année.

A l'Assemblée du 27 décembre, il est procédé aux élections fixées à cette époque.

La Grande-Loge de France a, chaque année, quatre Assemblées de quartier, le troisième dimanche de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre.

La Loge du Grand-Orient s'assemble régulièrement le second dimanche de chaque mois.

Enfin, les trois Chambres s'assemblent régulièrement, savoir :

La Chambre d'administration, tous les lundis ;

Celle de Paris, tous les jeudis ;

Celle des Provinces, tous les samedis de l'année.

Le Grand-Orient, la Grande-Loge et la Loge du Conseil ne peuvent être extraordinairement convoqués que sur un mandat du Grand-Maître ou de l'Administrateur général, ou en vertu de la délibération de la Grande-Loge, munie de l'agrément de l'Administrateur général.

6° *Le Chapitre quatrième*

Ce Chapitre se divise en dix-sept Sections. Il règle les prérogatives et les obligations des Dignitaires.

Le Grand-Maître est le premier Officier de l'Ordre. En cette qualité, il nomme ses quinze Officiers d'Honneur et peut se présenter et présider à toutes les Assemblées de l'Ordre.

Les Constitutions des Loges, les provisions de tous ceux qui sont élus par le *Grand-Orient*, les lettres des Officiers Honoraires, sont scellées de son sceau; tous les Actes du Grand-Orient sont expédiés sous ses auspices et en son nom.

Le Grand-Maître ne pouvant se livrer au détail de l'Administration, peut s'en décharger sur l'Administrateur général.

L'Administrateur général est le second Officier de l'Ordre. Il fait installer, en son nom, ou installe lui-même tous les Officiers de l'Ordre, sans exception.

Il peut se présenter à toutes les Assemblées de l'Ordre et y présider, à moins que le Grand-Maître lui-même n'y préside.

Il fait convoquer toutes les Assemblées extraordinaires au Grand-Orient.

Il signe et paraphe la première et la dernière page du Livre d'Or et de tous les registres du *Grand-Orient*, les procès-verbaux des Assemblées auxquelles il aura présidé, ainsi que tous les Actes qui émaneront du *Grand-Orient*.

Le Grand Conservateur est le troisième officier de l'Ordre.

Il est le dépositaire du Glaive de l'Ordre, et veille particulièrement à l'observation des statuts et règlements.

Il remplit les fonctions de l'Administrateur général, dans les cas d'absence ou d'empêchement, par décès ou démission de l'Administrateur général.

Il peut se présenter dans toutes les Assemblées de l'Ordre,

sans exception, et y présider, en l'absence du Grand-Maître et de l'Administrateur général.

Les quinze Officiers d'Honneur, sous la présidence des trois Grands Officiers, seront juges du point d'honneur dans l'Ordre.

Ils seront invités pour toutes les Assemblées où l'on sera prévenu que le Grand-Maître aura l'intention de se rendre, afin de l'accompagner, et de lui rendre les honneurs qui lui sont dûs.

Les Présidents sont chargés de maintenir la paix, l'harmonie et la régularité entre les membres de leurs Chambres.

Dans les affaires contentieuses, lorsque les avis seront partagés, celui du Président prévaudra toujours.

Ils distribuent les rapports des affaires contentieuses aux membres de leurs Chambres.

Les Surveillants maintiennent la décence et le silence, sur leurs colonnes respectives.

Les Orateurs demandent directement la parole au Président et l'obtiendront de préférence. Lors de l'installation d'un Grand-Maître, d'un Administrateur général, d'un Grand Conservateur, ou d'un Officier d'Honneur, les Orateurs les complimentent au nom de leurs Chambres dans l'Assemblée générale.

Ils sont chargés de rendre les comptes. Ils doivent être attentifs à tous les objets de délibérations, à l'effet de résumer les avantages et les désavantages des différentes opinions qui auront été proposées, et de présenter sommairement d'une manière claire, distincte et précise, les objets qui devront être décidés par scrutin.

Il ne sera prononcé aucun discours, qu'il n'ait été préalablement communiqué à l'Orateur.

Le Garde des Sceaux. — Il y a au Grand-Orient, trois Sceaux, savoir :

Le premier, celui du Grand-Orient, qui sera désormais invariable :

Le deuxième, celui du Grand Maître :

Le troisième, celui de l'Administrateur général. Ces deux derniers changent autant que ceux dont ils portent les armes.

Il n'y a qu'un seul timbre, dont seront nécessairement marqués tous les parchemins et papiers qui seront employés pour les expéditions.

Les Sceaux et le Timbre sont renfermés dans une cassette sous trois clefs, qui sont confiées, la première au Garde des Sceaux; la deuxième au Secrétaire Général; la troisième à l'Architecte Vérificateur.

La cassette n'est jamais ouverte qu'en présence du Vérificateur, du Secrétaire Général et de l'Architecte Vérificateur, qui doivent eux-mêmes ouvrir les serrures et enregistrer toutes les appositions qui ne peuvent être faites par le Garde des Sceaux qu'en leur présence.

Le Garde des Archives tient deux registres: le journal et le registre des Archives. Il est tenu de travailler à l'Histoire de l'Ordre, année par année, conformément aux pièces qui sont et seront déposées aux Archives. Son travail sera soumis à l'examen du Vérificateur Général et du Grand-Orient.

Tels sont ces fameux Statuts qui ont régi le Grand-Orient jusqu'à l'année 1799 — dans leur esprit au moins — car la Révolution disloqua les ressorts de cette importante machine. Ils furent l'œuvre de maçons instruits, versés dans les matières d'administration, et doués de beaucoup d'intelligence. Le triomphe du *Grand-Orient*, dans sa lutte pleine de péripéties contre l'Ancienne Grande Loge, est la victoire du Tiers-État contre la noblesse maçonne.

CHAPITRE VI

Nouveau Schisme.

Le *Grand-Orient* était fier de son œuvre. Mais, au lendemain du 24 juin 1773, après les brillantes fêtes du Vauxhall de Torrè, l'avenir, aux yeux des plus clairvoyants, se montrait encore bien incertain et chargé de gros nuages. Un grand nombre de Maîtres de Paris s'étaient insurgés contre les décisions du Convent qui, en décidant l'amovibilité des vénérables, les avait spoliés de la propriété de leurs Loges.

« Les discussions et les scissions, écrit l'*Éques a*
« *Capite Galeato*, auxquelles les deux factions rivales
« s'étaient livrées, les anathèmes réciproquement lan-
« cés entre elles, et les indécentes diatribes, prodiguées
« de part et d'autre, étaient plus que suffisants pour
« imposer de l'éloignement pour l'un et l'autre parti.
« La plupart des vrais Maçons espéraient trouver ail-
« leurs plus de mesure et d'aplomb. »

1° *Le Grand-Orient excommunié.*

Et la lutte continua. Le scandale s'étendit. L'*Ancienne Grande-Loge*, en face de ce pouvoir illégitime, de cette Institution révolutionnaire qui s'était arbitrairement constituée, en dehors d'elle, au-dessus d'elle et contre elle, releva le gant et revendiqua les droits acquis. Elle s'était réunie, dès le 17 juin 1773, et, après une séance tumultueuse, avait anathématisé les huit Commissaires qu'elle avait députés pour assister aux réunions de l'Hôtel de Chaulnes, participer aux travaux et lui en faire le rapport, et qui avaient trahi sa confiance. Elle déclara le nouveau corps, désigné sous le titre de *Grand-Orient*, SUBREPTICE, SCHISMATIQUE et FACTIEUX. Elle excommunia, dégradà, rejeta dans le monde profane tous ceux qui avaient reconnu ce pouvoir illégitime; défendit à ses Loges de les recevoir, sous peine d'encourir son indignation et, enfin, se proclama *seule, unique et auguste* détentrice de l'Autorité Maçonnique en France.

2° *Le Grand-Orient et le duc de Chartres.*

Le Grand-Orient méprisa tous ces anathèmes et feignit même de les ignorer. Dans tous ses Actes officiels, l'Ancienne Loge est pour lui comme si elle n'existait pas. Mais pour achever de ruiner sa rivale, il eut recours au bon vouloir de cette police, que l'historien Henri Martin nous montre acharnée à la ruine de la Maçonnerie. Le 27 juillet de cette année 1773, un libelle diffamatoire ayant été publié contre lui, il déclara que les auteurs en seraient recherchés et punis. Passant à l'offensive, il décide, le 1^{er} septembre, que « tout détenteur des Archives de la ci-devant Grande Loge de

« France devra les rapporter au centre maçonnique, « sous peine d'être rayé des tableaux ». Peu après, il obtint, par surprise, un ordre du lieutenant de police et fit jeter en prison le garde des Archives et plusieurs Officiers de la « *ci-devant Grande Loge de France* », sous prétexte qu'ils détenaient des papiers, des documents, des meubles et autres objets, qui étaient devenus sa propriété.

Cependant, de pareils coups de force n'étaient point faits pour accroître son prestige. Le duc de *Chartres* était l'enjeu du combat que se livraient les deux factions rivales. Le *Grand-Orient* n'était pas sans inquiétude. Les espérances très douces, dont ses fondateurs s'étaient longtemps bercés, de procéder à l'installation du prince comme Grand-Maître, en la Fête solennelle du 24 juin, ne s'étaient point réalisées. La désillusion fut grande et le regret fut amer. L'orateur fit une allusion discrète à cet échec, qu'on ne pouvait taire absolument :

« Nos Frères, des Provinces, avaient été convoqués « pour la cérémonie la plus brillante de notre Ordre : « ils auront assisté du moins à celle qui était la plus « propre à en donner une juste idée. »

Le 9 mars 1773, dès le début de la séance qui avait lieu ce jour-là, il avait été d'abord arrêté, écrit le baron de *Toussaint*, secrétaire général, de députer sept Commissaires présidés par l'Illustre Administrateur-Général, pour faire part au *Sérémissime Frère Duc de Chartres*, de son élection et lui demander son acceptation : « ce qui fut exécuté à la plus grande satisfaction de l'Ordre ». Nous savons que la députation ne fut point reçue par le prince, et nous doutons fort, quoi qu'en dise le baron de *Toussaint*, que ce mortifiant refus ait donné à l'Illustre Compagnie la plus grande satisfaction. Quelques mois plus tard, le 30 août, le *Grand-Orient* députa de nouveau plusieurs Frères pour soumettre au

Duc le résumé de ses opérations. Les Députés déclarèrent dans leur rapport « qu'ils n'avaient pu s'acquitter de leur commission comme ils l'auraient désiré ». Croyons-les sur parole, car ils avaient été éconduits.

Le Duc hésitait-il? Craignait-il de se compromettre? Obéissait-il à un caprice, puisqu'il avait, par écrit, accepté la Grande-Maîtrise? Voulait-il se faire prier? Ou bien sa conscience, déjà fort chargée, faisait-elle entendre une dernière protestation? Entre les deux factions rivales refusait-il de se prononcer?

Quoi qu'il en soit, ce fut le jour même de la naissance du duc de Valois, plus tard Louis-Philippe, roi des Français, qu'il consentit enfin à recevoir les hommages, les félicitations et les vœux des Députés. Il les admit en sa présence, écouta la lecture des *Statuts*, approuva les nobles travaux de l'Assemblée, dont il loua beaucoup la sagesse, et, à la grande joie de ses visiteurs, daigna fixer son installation à une date rapprochée.

« Cette installation, raconte *Clavel*, eut lieu, en effet, le 22 du mois d'octobre, dans la petite maison du prince, appelée la Folie-Titon, où plus tard s'accomplirent les mystères des chevaliers et des nymphes de la rose. L'Assemblée se tint dans une vaste salle tendue de rouge, dont la voûte azurée était parsemée d'étoiles. Trente-et-un frères étaient présents. Le grand-maître, introduit, prêta son obligation entre les mains du duc de *Luxembourg*, qui l'ayant reçue, lui donna le baiser de paix, l'installa dans sa dignité, lui remit le maillet de direction, et prêta ensuite entre ses mains sa propre obligation. Le banquet suivit l'installation; le Grand Maître n'y assista point; il fut présidé par le duc de *Luxembourg*. C'est dans cette Assemblée que le mot de reconnaissance, appelé mot de *semestre*, fut donné pour la première fois. »

Sous une si puissante égide, le *Grand-Orient* se crut désormais invulnérable et invincible. C'est lui que l'*Éques à Capite Galeato* désigne, à mots couverts, dans

ses *Annales*, lorsqu'il parle — assez dédaigneusement — de « ce noyau qui, d'une manière ou d'une autre, « avait su obtenir ou feignait d'avoir obtenu l'autorisation plus ou moins marquée du gouvernement ».

Cependant *Chartres*, dès les premiers jours, parut vouloir prendre son rôle plus au sérieux que ce petit collet de sang royal, son prédécesseur, le comte de *Clermont*. Dans le voyage qu'il fit, en 1776, à travers les Provinces du Midi, et qui fut officiellement annoncé aux Loges, le nouveau *Sérénissime* reçut partout, sur son passage, les hommages et les vœux des Frères. Toutes les Loges lui envoyèrent des députations. Il visita la Loge de *La Vraie Lumière*, à Poitiers ; posa la première pierre de l'édifice qui devait abriter les travaux de la Loge *La Française*, à Bordeaux, et, à Toulouse, concilia les différends qui divisaient les diverses Loges de cette ville, une des plus chères, dès cette époque, à la Maçonnerie.

Cette protection déclarée d'un prince du sang, habilement exploitée par le *Grand-Orient*, fit peu à peu tomber les anciennes préventions et lui amena un grand nombre d'établissements jusqu'alors demeurés fidèles à la ci-devant *Grande-Loge de France*. Les nouvelles Loges qui se fondèrent se tournèrent vers ce soleil levant et les Régimes rivaux, feignant de se soumettre eux-mêmes, finirent par solliciter des lettres d'agrégation, qui ne gênaient en rien d'ailleurs leur *liberté respective*.

3° *Décadence de l'Ancienne Grande-Loge.*

Quant à la ci-devant Grande-Loge, elle semblait avoir été frappée d'une sorte d'impuissance et d'imbécillité qui étonne. Incapable — dirait-on — d'avoir une pensée, de former un dessein, de concevoir un plan d'attaque ou de défense, d'agir par elle-même, elle se

contentait d'imiter son infatigable rivale. La nouvelle *Grande-Loge Nationale* s'étant donné le titre de *Grand-Orient*, l'ancienne prend ce titre à son compte et se proclame : *Scul et unique Grand-Orient de France*. Le *Grand-Orient* avait nommé *Chartres* comme Grand-Maître, et *Chartres* avait accepté de présider ce corps maçonnique en révolte. En 1777, la ci-devant Grande-Loge nomme trois représentants du Grand-Maître et trente officiers qui furent installés en 1778 au nom et sous les auspices de qui ? Du duc de Chartres, devenu ainsi, malgré lui, son Grand-Maître.

Nous ne comptons plus que les sursauts, les gémissements et les vains appels d'une Société jadis puissante et qui se sent mourir. Pour atteindre son ennemi triomphant elle multiplie les décrets de proscription. Elle dénonce « des grades dangereux, factices ou illusaires, qui se sont introduits dans la Maçonnerie, soit « par l'ambition, l'ignorance ou la cupidité des Nouveaux. » C'est ainsi « que l'an de G.-L. sept mille sept cent quatre-vingt, vingt-troisième jour de la lune de « Nisan, neuvième jour du premier mois de l'année « maçonnique; cinq mille sept cent quatre-vingt et de « la Naissance du Messie, mil sept cent quatre-vingt », elle condamne « le Petit-Elu, l'Elu des Neuf ou de « Pérignan, l'élu des Quinze, le Maître Illustre, le chevalier de l'Ancre ou de l'Espérance », déclarant que ces Grades ne sont que « les échelons d'une morale répréhensible qui conduit au grade affreux de « G. I. G. E. ou Chevalier Kados, ou Chevalier Elu « ou Chevalier de l'Aigle-Noir, surmonté de commanderies illusaires et parasites dans celui de Souverains « Commandeurs du Temple. »

Elle jette l'anathème sur le Grade d'Eccossais de Saint-André d'Écosse, « imaginé et apporté à Paris, « en 1766, par le feu baron de T..., qui se reproduit « aujourd'hui dans les Directoires Écossais de Dresde, « adoptés à Lyon, Strasbourg et Bordeaux.. qui d'im

« peuple de sages en (sic) ferait un peuple d'assas-
« sins. » (1).

Elle arrête : « Que le soi-disant Grade de Rose-
« Croix et adhérents, présente des absurdités, qui
« pourraient être autrement qualifiées, si le masque de
« la Maçonnerie, dont il se couvre, n'arrêtait nos ex-
« pressions ; Que celui de Chevalier d'Orient, sur-
« monté des Commandeurs d'Orient, production
« niaise et bâtarde, sans principes, comme sans utilité
« ne présente qu'un faux développement de la Lettre
« Maçonnique, sans pouvoir s'adapter à son esprit.
« etc., etc., etc. »

En même temps qu'elle brandissait, contre les intrus
et les hérétiques, le glaive sacré de l'Ordre, la *ci-devant*
Grande-Loge multipliait ses touchantes protestations
d'attachement, de soumission et de fidélité à la Reli-
gion et à la Monarchie :

« Ceux, disait-elle, qui n'ont du Maçon qu'une écorce gros-
« sière, nous accuseront, peut-être, de dévoiler les plus hauts
« Mystères de l'*Art-Royal* ; mais nous leur répondrons qu'il
« est plus avantageux au Vrai Maçon d'être connu de l'Eglise
« et du Magistrat, en se montrant à découvert, que de con-
« server les abus qui ont régné depuis décembre 1765, jus-
« qu'en décembre 1771, et depuis 1773 jusqu'à ce jour, dans
« ces repaires qui arrêtent la vigilance des Puissances, en
« couvrant d'un voile épais les opérations qui s'y trament.

« Nous leur dirons encore qu'en 1773, la *Souveraine Grande*
« *Loge* sollicita la présence d'un Officier public, qui aurait
« été nommé par le Magistrat, afin de lui rendre compte de
« toutes les opérations de la *Souveraine Grande Loge*, dont
« il aurait été le témoin. Les maux que cette présence aurait
« obviés, les biens qui en auraient suivi, et la gloire que le
« nom de Maçon aurait acquis, sont bien à regretter, et nous
« les regrettons bien sincèrement !

(1) Ici, l'infortunée Grande-Loge n'a-t-elle point prophétisé ?
(N. de l'A.)

« C'est peu dire, que les Maçons eussent constamment
 « trouvé les secours dont ils auraient eu besoin; que l'humani-
 « tité eut été soulagée; que la vertu eut été honorée! Trois
 « vaisseaux offerts à Sa Majesté, et, si elle l'eût voulu per-
 « mettre, montés par des Maçons, auraient appris à l'univers,
 « ce que des hommes, que la soif de la vertu et l'amour de son
 « Roi inspirent, sont capables de faire. Nous devons ici un
 « hommage public au Cher Frère Chevalier *de la Lourie*
 « (alors 1772), Enseigne des Vaisseaux de Sa Majesté. Son
 « zèle a pressenti le nôtre, et à ce titre, il eût mérité d'en
 « commander un.

« Telle a été la quiétude de la *Souveraine Grande Loge*,
 « depuis 1771 jusqu'en 1773. Elle cherchait à mériter la pro-
 « tection du Gouvernement: elle l'eût sans doute obtenue.
 « L'harmonie qui régnait dans toutes les Provinces du
 « Royaume, à l'exception de trois ou quatre Loges, la véné-
 « ration que nos rivaux eux-mêmes avaient pour la Maçon-
 « nerie Française, assuraient cet espoir! Par quelle fatalité
 « faut-il que cette Maçonnerie Française ait été sacrifiée à
 « l'orgueil insatiable de ces trois ou quatre Loges! »

Les excommunications solennelles, les plaintes à demi-étouffées, les tendres appels, les retours vers le passé, laissèrent insensibles les frères dissidents.

L'infortunée Grande-Loge, emportée par le courant, essayait en vain de se raccrocher à quelque chose de solide. Elle s'était unie à la Mère-Loge Écossaise du Grand-Globe Français : « J'ai reçu, écrivait à *Sava-*
 « *lette de Langes*, le marquis de *Gages*, une lettre des
 « frères *Bruncteau* et de ... qui prennent le titre de
 « *Grande-Loge Écossaise*. Ils ont adressé pareille let-
 « tre circulaire à d'anciens maçons de cette ville, dont
 « quelques-uns ne sont plus membres et d'autres ne
 « sont plus admis. Leurs lettres ont couru les « Caf-
 « fés » (sic) et ont occasionné différentes plaisanteries
 « parmi les profanes. »

En 1780, la *Mère-Loge Écossaise*, réunie dès 1772 à la ci-devant *Grande-Loge*, était devenue le *Souverain Conseil Sublime de la Mère-Loge des Excellents*. Mais

elle avait beau changer d'enseigne, la clientèle ne venait pas.

En 1782 un découragement profond semble s'être emparé des principaux chefs. Nous en trouvons une preuve certaine dans les deux lettres suivantes, écrites à *Savalette de Langes*, et retrouvées par nous dans les papiers de l'*Éques a Capite Galeato* :

« Frère Labady, du Grand Globe Français, dixième jour
« de la lune de Tanès 7782, dix-neuvième jour du quatrième
« mois de l'an Maçonique, 5782, au Frère de Langes :

« J'ai pensé de vous offrir de réunir le *Souverain Conseil*
« à votre Conseil des *Echarpes Blanches*, de déposer en votre
« Loge, non seulement les archives du Souverain Conseil,
« mais encore celles de la *Très Révérende Grande Loge*, qui
« ne sont pas en petit volume et qui sont en ma possession.
« Par là votre Loge réunira en elle l'antiquité, les droits, les
« instructions de cette ancienne *Mère Loge Écossaise*, dont
« la Très Révérende *Mère Loge* elle-même a reconnu la su-
« périeurité, dès le 24 janvier 1764. Et ma retraite n'étant plus
« un objet de rivalité ou d'envie pour les arcs-boutants de
« la *Loge Nationale*, aujourd'hui *Grand-Orient*, vous réta-
« blirez le calme, l'ordre et la paix, en vous unissant à lui,
« et vous parviendrez facilement à réprimer la rivalité des
« Directoires *Écossais*, des *Écossais du Contrat Social*, et
« d'une foule de tribunaux prêts à éclore, qui ne sont faits
« que pour la destruction de la vraie Maçonnerie, en donnant
« au Sérénissime Grand Maître, et aux Révérends Frères que
« vous choisirez, le grade de Vénérable Maître Régulier de
« Loge, arrêté en 1773. »

« Frère Labady.

Paris, 19 février 1783.

« En faisant à votre Révérende Loge le dépôt de la majeure
« partie des archives de la Grande Loge, et me proposant d'y
« joindre ensuite celles (*sic?*) du *Souverain Conseil*, autre-
« fois *Mère Loge Écossaise*, qui sont en ma possession, je

« n'ai eu pour but que de mériter votre estime, en mettant
« votre *Révérènde Loge* à portée de représenter ce grand
« corps, qui seul a droit à la vénération des Maçons. »

4° *Dernier coup porté à l'Ancienne Grande-Loge.*

En 1786, le *Grand-Orient* parvint enfin à porter à sa rivale un coup si terrible qu'elle ne put s'en relever. L'épisode, que nous allons brièvement raconter, nous conduira — par une transition toute naturelle — à préciser le véritable caractère, et à définir la situation du *Grand-Orient de France*, au vrai point de vue Maçonique.

Vers 1870, il s'était formé, à Paris, un Chapitre des Hauts Grades, présidé par un des Anciens Maîtres, le frère *Poilet*. Cet établissement s'intitulait : Grand Chapitre Général de France. Un bon nombre de Loges dépendaient de lui ; et lui-même n'avait pas cessé de reconnaître la ci-devant *Grande-Loge de France*. Le *Grand-Orient*, vers 1786, entama des négociations pour attirer à lui ce grand corps et l'enlever à son ennemie. Les pourparlers allaient aboutir. Alors survint un fameux Fr. :.-Maç. :., le docteur *Gerbier de Werschamp*, Ancien Maître de Paris et membre de l'Université. Il pria le *Grand-Orient de France* de l'admettre aux conférences. Sa demande fut agréée. Une fois admis, le docteur *Gerbier* produisit des pièces qui le constituaient président d'un Chapitre de Rose-Croix. Ses patentes, à l'entendre, lui conféraient la suprématie aussi bien sur le Grand-Chapitre Général de France que sur les Chapitres de Hauts Grades établis dans toute l'étendue du Royaume, attendu que ses lettres constitutives étaient de beaucoup antérieures à celles qu'on pouvait lui opposer, puisqu'elles avaient été délivrées dès l'année 1721 au Duc d'*Antin*, pair de France, par la *Grande-Loge d'Édimbourg*. *Gerbier* montrait des documents qui l'éta-

blissaient *Très Sage* et *Président*, comme second successeur du Sérénissime Grand-Maître, le Duc d'*Antin*.

Le Grand-Orient s'empessa de reconnaître, comme authentiques, toutes ces pièces suspectes; il réunit à lui ce Chapitre et le Grand Chapitre Général de France, fit remonter leurs travaux à l'année 1721 et contraignit tous les Régimes rivaux à s'incliner devant sa juridiction suprême. Les Loges, bannières déployées, suivirent docilement le Grand-Chapter Général de France. La ci-devant *Grande Loge de France* ne mena plus qu'une vie languissante.

CHAPITRE VII

Rang occupé par le G.-O. de France dans la Hiérarchie des Régimes Maçonniques.

1° *Orgueil et Prétentions du G.-O.*

Dans toutes les circonstances à temps et à contre-temps, comme tous les autres Régimes, d'ailleurs, le *Grand-Orient* a exalté les hautes, sublimes et inaccessibles connaissances de ses Grands Chapitres. Or, les Grands Chapitres et le *Grand-Orient* lui-même n'étaient rien ou si peu de chose. Le *Grand-Orient* ? Un régime bâtard. La Société secrète prit ce bâtard à son service, mais elle ne le légittima jamais. *Chartres* se vit offrir le titre de Sérénissime Grand-Maître. En réalité, le duc ne fut jamais l'un des Hauts-Supérieurs de la Secte; pas plus d'ailleurs que le duc de *Brunswick*, Grand-Maître du Régime Rectifié de la Stricte-

Observance, ni que le duc de *Sudermanie*. C'est à propos de ce dernier que le chevalier d'*Harmensen*, écrivant à l'*Éques a Capite Galeato*, nous donne ce renseignement précieux : « Vous savez d'ailleurs qu'aucune
 « rectification n'ADMET DE GRAND-MAITRE, et, quand
 « même celui dont je parle (1) m'aurait donné de sa
 « propre main un bref portant tout ce qu'il aurait voulu
 « y mettre de chimérique et d'admirable, une seule
 « ligne de votre précieux et à jamais cher diplôme
 « d'agrégation, à la Révérende Loge Première du Rit
 « Primitif, m'aurait mieux servi et surtout plus ho-
 « noré. »

Quant à ses Sublimes Chapitres, le Grand-Orient s'en montrait fier et portait leur gloire jusqu'aux nues.

En 1806, le Frère Roëttiers de Montaleau, représentant du Grand-Maître *Cambacérès*, en parlait ainsi à l'*Éques a Capite Galeato*, qu'il prenait d'abord pour un petit maître de Loge, aussi ignorant et crédule que tous les Frères provinciaux :

« Vous savez comment la Maçonnerie a été restaurée en
 « France; c'est à l'époque où les Loges prenaient de la
 « vigueur à Londres, au moment de la promulgation (sic) de
 « l'ouvrage d'*Addison* : *The Constitution*, etc.; que l'on attri-
 « bue aussi au Grand-Maître *Désaglier* (sic); que milord
 « *Derwen-Water* (sic) et d'autres Anglais ont constitué
 « une Loge à Paris, et lui ont remis les documents Maçon-
 « niques en 1725.

« Dès 1721, il existait des constitutions de Chapitre accor-
 « dées au Duc d'Antin, pair de France. Ces constitutions don-
 « nent la faculté de constituer des Chapitres de Rose-Croix,
 « dans toute l'étendue des Gaules, et qualifient ce Chapitre de
 « *Magnum Capitulum R. C. apud Gallos*.

« Ce Chapitre, en vertu de ses pouvoirs, a donné des Cons-
 « titutions, quand il l'a jugé convenable. Il avait dans son
 « arrondissement un très grand nombre de chapitres, tant en

(1) Le F. duc de Sudermanie. (N. de l'A.)

« France que hors de France, lorsqu'il a fait hommage au
 « *Grand-Orient* de ses titres et documents, à la date de fé-
 « vrier 1786. Il s'en est suivi un concordat, dont l'effet a été
 « la création d'un chapitre Métropolitain dont les travaux
 « remontent à 5721 (1721), avec autorisation de continuer à
 « suivre son Rit.

« Ainsi, point de doute, que tels (sic) soient les connais-
 « sances du Chapitre Métropolitain, figurant au lieu et place
 « du Grand Chapitre général de France. Son Rit est le plus
 « ancien pratiqué dans la domination Française, soit en
 « France, soit aux Iles, soit aux Indes.

« Le premier dépositaire a été le Duc d'*Antin*; le second
 « a été le marquis de *Fallins*, représentant du Grand Maître,
 « le comte de *Clermont*, pour la partie des Hauts Grades; le
 « troisième, le docteur *Gerbier*; le quatrième, le *Frère Ræt-*
 « *tiers de Montaleau*, qui en a fait la remise aux archives
 « secrets (sic) du *Grand-Orient*.

« J'ai remarqué que la Loge des Amis Réunis s'était adres-
 « sée au Grand Chapitre, et en avait obtenu des capitulaires.

« Le Grand Chapitre de France (aujourd'hui le Chapitre
 « Métropolitain) a toutes ses connaissances divisés (sic) en
 « cinq Ordres, lesquels ont des classements de 9 en 9, et se
 « terminent à 81 :

« Le premier Ordre termine ses travaux à l'Écocisme, ex-
 « clusivement;

« Le deuxième Ordre renferme l'Écocisme;

« Le troisième Ordre s'occupe de la Chevalerie qui traite
 « de la réédification;

« Le quatrième Ordre professe la Rose-Croix;

« Le cinquième Ordre admet les diverses Chevaleries et les
 « Sciences Occultes, considérées physiquement ou théosophi-
 « quement.

« Il existe, dans ce cinquième Ordre, un Conseil de neuf
 « membres. Ces neuf Chevaliers ne peuvent admettre à leurs
 « connaissances que très rarement, et avec la plus grande
 « réserve. »

2° *L'opinion des Maîtres.*

Rœtters de Montaleau écrivait ainsi comme un chef
 dont la conscience est bien tranquille. Il ajoutait même :

« Le Grand-Orient dit les choses comme elles sont. »
 L'*Éques a Capite Galeato* n'avait plus, dans ses archives, ni la copie authentique des *Constitutions*, dites du duc d'*Antin*, ni le texte des protestations solennellement élevées par *Édimbourg* contre ce titre supposé. Mais il savait qu'une copie authentique des originaux se retrouverait aisément aux Archives du Souverain Tribunal des Grands Inspecteurs Commandeurs attachés à la Révérende Mère-Loge Écossaise de France, à l'Orient de Paris. Il fit un signe à *Thory*, grand-officier de l'Ordre Écossais Philosophique et conservateur *ad vitam* de l'Ordre, en même temps que 33° degré au Grand-Orient. Il le pria de lui procurer les *duplicata* de toutes ces pièces. Manifesté par un tel Maître, ce désir était un ordre. *Thory* copia lui-même ces documents, et se hâta de les expédier, en joignant à son envoi une « planche » explicative.

Nous publions cette intéressante correspondance. Il est utile de posséder des pièces sur lesquelles le Grand-Orient n'est pas fort aise que les profanes portent un regard indiscret. L'on verra quel amour tendre avaient les uns pour les autres, même après leur réunion au centre, ces membres de Régimes rivaux. Il est nécessaire de faire remarquer que *Thory* écrit sa lettre et annonce les divers documents comme s'il prévenait un désir de son Très Illustre Correspondant :

Paris, le 19 février 1807.

TRÈS DIGNÉ ET TRÈS RÉVÉREND FRÈRE,

« Je profite de l'occasion de l'envoi de quatre exemplaires
 « du tableau de notre Révérende Mère Loge, pour vous
 « donner un renseignement précieux sur l'un des articles de
 « votre correspondance avec notre cher et révérend Frère
 « d'*Aigrefeuille*. Les diverses questions que vous lui faites
 « sur les motifs qui ont pu déterminer le *Grand Orient* de

« France, ou plutôt son Grand Chapitre, à usurper, depuis
« deux ans, le Titre de Rit Primitif, m'ont donné l'occasion de
« faire une recherche dans les archives générales de notre
« Rit, dont je suis le conservateur *ad vitam*.

« J'y ai trouvé une copie figurée de l'*Acte Constitutif* de ce
« Chapitre. Il est en latin, et revêtu du sceau de la Grande
« Loge du duc d'*Antin*. Je vous en fais passer une expédition,
« ainsi que de la traduction. J'y ai joint deux pièces éma-
« nées d'*Edimbourg*, relatives à ce titre, et dans lesquelles il
« est gravement contesté. D'après l'intention, que vous avez
« manifestée à notre cher Collègue d'*Aigrefeuille*, d'écrire
« sur l'origine de la Maçonnerie et sur les divers Établisse-
« ments Maçonniques, j'ai cru qu'il vous serait agréable
« d'avoir ces copies. Je vous invite à y avoir entière con-
« fiance, j'en ai vu souvent les originaux.

« Vous avez jugé comme nous, Très Digne Frère, que ce
« n'est que depuis votre correspondance avec le frère N° 50
« (*Rattiers de Montaleau*), qu'il a imaginé de prendre ou de
« faire prendre le titre de *Rit Primitif*. Il a cru — avec rai-
« son — que tout ce qui vient de vous doit avoir quelque
« importance, et comme au Grand-Orient *on ne saurait trop*
« *prendre*, il a usurpé le titre de la Loge de N..., et il a même
« poussé le zèle, jusqu'à faire *changer les cuivres* des Brefs,
« de manière qu'il y a, selon lui, autant de membres du Rit
« Primitif (*celui de l'Eques*) que de Rose-Croix de Judée,
« dans la France.

« Sans doute, cela n'est point inquiétant pour les vrais sec-
« taires du Rit Primitif, qui sauront toujours bien reconnaî-
« tre l'ivraie; cependant ce *rare et sublime effort de l'imagi-*
« *nation du N° 50* entraîne une sorte de confusion assez
« désagréable pour notre Rit (Thory y avait été Associé par
« l'*Eques*), d'autant plus qu'il ne s'est point restreint à donner
« cette qualification aux membres du Grand Chapitre de
« France, mais qu'il la fait donner par le *Grand-Orient* au pre-
« mier venu qui demande un bref, pourvu qu'il donne sept
« francs.

« Est-ce envie, est-ce le désir d'avilir, ou de s'amalgamer
« pour s'ennoblir?... Je ne saurais le deviner; ce qui est cer-
« tain, c'est que j'ai vivement réclamé contre cette nouveauté,
« qui date de moins de deux ans, au Grand Chapitre général,
« mais toujours en vain.

« Me serait-il permis, Très Digne Frère, de vous proposer
 « un moyen, que je regarderais comme infaillible, pour dé-
 « jouer tous ces amateurs du nom de Rit Primitif ? Le voici :
 « Que la *Loge de N...* et le Conseil adressent une circulaire
 « à tous les membres et ateliers du Rit pour les prévenir
 « contre cet envahissement de titre, en leur déclarant que
 « tous porteurs de brefs du *Grand-Orient* de France avec la
 « qualification de Rit Primitif n'appartiennent point à ce Rit,
 « mais au Grand-Orient de France et à son Grand Chapitre,
 « lesquels depuis 1806, seulement, ont cru devoir ajouter ce
 « titre à ceux qu'ils avaient déjà. Cette circulaire contien-
 « drait les noms des frères qui tiennent véritablement à ce
 « Rit et annulerait de fait tous ces brefs. J'abandonne ce
 « moyen, ou cette rêverie à vos lumières; les miennes ne
 « sont pas suffisantes pour décider si une pareille circulaire
 « serait du goût de nos Supérieurs... (1).

« Je me suis dispensé de toute réflexion sur les pièces dont
 « je vous envoie copie; mais vous verrez qu'il est évident
 « qu'*Edimbourg* n'a jamais écrit en latin, et que tout ce qui
 « en sort est écrit en langue nationale. Il circule ici des
 « on-dit sur ce titre, desquels il résulterait qu'il est de fabri-
 « que. On dit qu'il a été fabriqué au cabaret, il y a une tren-
 « taine d'années par défunt le *Frère Gerbier*, qu'à l'occasion
 « des mots *Discipuli Salvatoris* qui sont renversés, il y a eu
 « altercation; que la bouteille est tombée sur le titre et l'a
 « taché de vin: en effet, l'original en est couvert. L'un des
 « entrepreneurs a depuis divulgué le secret, dit-on encore :
 « mais sur tout cela je n'ai aucune certitude... » (2).

Ainsi que nous l'avons dit, cette lettre accompagnait les trois pièces suivantes : 1° La copie du Texte Constitutif; 2° un extrait d'une lettre écrite par le Frère *Murdoch*; 3° un extrait des Archives du Souverain Tribunal des Grands Inspecteurs. Voici ces documents :

(1) Quels étaient ces « Supérieurs » ? Mystère (N. de l'A.).

(2) Tout ce pot aux roses et aux faux maç. a été, depuis, entièrement découvert (N. de l'A.).

1° *Traduction du Texte Latin du Titre Constitutif.*

« *De l'Orient du Monde et Sanctuaire d'Édimbourg,*
 « *où règnent la Foi, l'Espérance et la Charité, dans la*
 « *paix, l'unanimité et l'égalité. Le 21^e jour du 1^{er} mois*
 « *d'Hiram 5721, et, d'après l'hiéroglyphe posthume du*
 « *Sauveur, 1688.*

« *Salut, salut, salut.*

« Nous, Soussignés, disciples du Sauveur, à tous ceux qui
 « ont ou pourront y avoir intérêt, savoir faisons que nous
 « avons créé, en faveur des Français, un Grand-Chapter de
 « la Rose-Croix, dont le siège suprême, au nom et sous la
 « pleine puissance et l'autorité de notre Frère Duc d'An-
 « tin, pair de France, d'une réputation digne de ce rang, ou
 « de quelqu'un du Frère Chevalier, accompli en tous points,
 « qui devra être muni, par le Chapter ou par la Loge du Rit,
 « de lettres authentiques, résidera à perpétuité à Paris, pour
 « y jouir des privilèges de propagation et de constitution,
 « seulement dans l'intérieur de la France. A ces conditions,
 « nous consentons, par ces présentes munies de notre sceau
 « et de notre signature, que ledit Chapter suive librement
 « son génie naturel. En conséquence, qu'il soit béni, honoré,
 « et que foi lui soit ajoutée. »

Donné à l'Orient du Monde, la 33^e année de notre règne.

DE HALES, JEAYEME, BARBOUX, BARLAY, etc...

BRUNET, *secrétaire.*

2° *Extrait d'une Lettre écrite par le Frère Murdoch,*
Grand Sociétaire de la Grande Loge royale de
H. R. D. M. (Hérodom), à Édimbourg au F. Matheus,
Grand-Maître Provincial dudit Ordre, en France, à
l'Orient de Rouen.

Le 14 octobre 5786.

« La Grande Loge Royale d'Hérodom, ou de Saint-André,
 « sise à *Édimbourg*, en Écosse, y existe de temps immé-
 « morial.

« Elle a pris le titre de Loge Royale, parce que les Rois
 « d'Écosse l'ont anciennement présidée en personne, et qu'elle
 « a continué de regarder comme son Grand Maître le roi
 « d'Écosse, maintenant roi de la Grande-Bretagne.

« Bien avant 1720 et 1721, des circonstances fâcheuses ont
 « forcé la Maçonnerie de demeurer dans l'obscurité, et la
 « Grande-Loge Royale est restée très longtemps ensevelie
 « dans un profond sommeil.

« En 1736, le Frère Sainclair de Roslin, qui n'était que
 « Maître, établit à Edimbourg une Grande-Loge de l'Ordre
 « de Saint-Jean, à laquelle il transmet l'autorité qui avait été
 « donnée autrefois à quelques frères de sa famille pour rem-
 « plir la place de Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean.
 « Cette Grande Loge ne s'occupa jamais que de la Maçonne-
 « rie Symbolique. Elle a aujourd'hui pour Grand-Maître
 « milord Hadde, dont le substitut est le frère Hay.

« Ce ne fut que quelques années après 1736 que la Grande-
 « Loge Royale sortit du nuage qui la tenait depuis long-
 « temps enveloppée. Ses travaux reprirent alors vigueur, et
 « elle ne s'occupa plus que de ce qui concernait la Haute-
 « Maçonnerie, laissant la connaissance de la Maçonnerie
 « Symbolique à la Loge Saint-Jean, dont les membres passent
 « ensuite à la Grande-Loge Royale pour y être reçus aux
 « Grades Supérieurs.

« Ainsi la Grande-Loge Saint-Jean reçoit les Maçons aux
 « trois premiers grades, et la Grande-Loge Royale ne reçoit
 « aucun membre s'il n'est Maître ; elle les avance dans les
 « Hauts Grades. C'est ainsi qu'elle a avancé plusieurs Grands-
 « Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean, tels que les comtes de
 « de Levin et de Melville, le chevalier Adolphe Oughton,
 « généralissime de l'armée en Écosse, milord Westhall, l'un
 « des juges supérieurs du Royaume, et le chevalier Georges
 « Bonnout.

« La Grande-Loge Royale m'a donc commandé de vous
 « instruire de tout ceci, et de vous assurer qu'elle n'a
 « jamais donné à aucune Loge de France, ni à aucun Maçon
 « français en particulier, aucune patente de quelque nature
 « que ce soit, et encore moins dans les années 1720 ou 1721,
 « où longtemps avant et longtemps après elle ne s'est per-
 « mise (*sic*) aucune fonction ; que ce n'a jamais été son

« usage d'écrire en latin les patentes qu'elle donne, attendu
 « que son Ordre étant écossais, elle ne peut se servir à cet
 « égard que de la langue nationale ;

« Que si les patentes, dont quelques Frères se prévalent,
 « sont de la Grande-Loge Saint-Jean d'Edimbourg, qui se
 « permet d'écrire en toutes langues, elles ne peuvent avoir
 « une date antérieure à 1736, époque de son origine, et les
 « pouvoirs ne peuvent s'étendre au delà des trois grades
 « symboliques ;

« Qu'enfin la Grande-Loge Royale, qui s'est réservée (*sic*)
 « le droit exclusif de donner des patentes constitutives pour
 « les Hauts Grades, n'en accordera en France que sur la
 « demande qui lui en sera faite par son Grand-Maître Pro-
 « vincial. »

3° *Extrait des Archives du Grand, Suprême et Souve-
 rain Tribunal des Grands-Inspecteurs Commandeurs,
 attachés à la Révérende Mère-Loge Écossaise de
 France, à l'Orient de Paris. N° 328.*

« Nous chevalier *William W-s-d-m (Wisdom)*, Président
 « des Juges et Conseil du Grand Sanhédrin, Député Grand-
 « Maître et Gouverneur du Sublime et Honorable Ordre de
 « Hérodom de Kilwinning, en Écosse ; Chevalier *William*
 « *S-t-r-e-n-g-t-h (Strenggth)*, premier Grand-Surveillant, et
 « autres Chevaliers, compagnons de l'Ordre Royal de R. :
 « C. : X. : (Rose-Croix), assemblés en Grande Loge,
 « Certifions, déclarons et affirmons qu'aucune Charte,
 « Patente ou Constitution, de quelque espèce qu'elle soit, n'a
 « été accordée par notre Grande Loge à aucune Loge ou
 « Société de Francs-Maçons en France, antérieure à celle
 « donnée par nous au Très Révérend Chevalier *Jean Ma-
 theus*, notre Grand Maître Provincial, pour tenir une
 « Grande Loge et Grand Chapitre à Rouen, en Normandie,
 « et une autre au Très Révérend Frère Chevalier *Nicolas*
 « *Chabouillé*, pour tenir le Chapitre du Choix à Paris ; et
 « nous déclarons aussi que la Patente, que l'on dit avoir été
 « obtenue de notre Grande Loge, en 1720 ou 1721, et que
 « l'on prétend être actuellement entre les mains de certains
 « Francs-Maçons en France, n'est point émanée de notre

« autorité, ni de celle de nos prédécesseurs, la Maçonnerie
 « ayant été alors dormante dans le Royaume, et jusqu'en
 « 1736, époque à laquelle la Grande Loge de l'Ordre de
 « Saint-Jean a repris ses travaux, et celle de notre Royal
 « Ordre n'est entrée en vigueur que plusieurs années après :
 « C'est pourquoi cette prétendue patente, qui nous paraît
 « être une usurpation de notre nom et autorité, ne peut for-
 « mer aucun titre valable. Nous déclarons en outre que nous
 « ne reconnaissons pas d'autres Loges en France, qui aient
 « été constituées par notre Grande Loge, et que nous ne
 « connaissons d'autres Constitutions que celles mentionnées
 « ci-dessus, et accordées par nous à Nos Très Chers Révé-
 « rends Frères *Jean Matheus* et *Nicolas Chabouillé*, ainsi que
 « celles que nous donnerons à l'avenir aux Chapitres dans
 « le Royaume, sur la demande spéciale de notre Grande Loge
 « de Rouen, en Normandie.

« Donnée sous nos mains et sceaux de l'Ordre, à *Edim-
 « bourg*, le 11 décembre, étant le jour de Saint-André et de
 « la Maçonnerie 5785.

« Signé :

« *William Wisdom* (en français : Force), Député Grand-
 « Maître et Gouverneur ;

« *William Strenght* (en français : Sagesse), Premier Grand
 « Surveillant ;

« *Jean Beauty* (en français : Beauté), Deuxième Grand
 Surveillant ;

« *Jean Sobriety* (en français : Sobriété), Grand Secré-
 « taire. »

Ces pièces irréfutables, ces témoignages écrasants étaient bien connus de *Rættiers de Montaleau*. Mais le Représentant particulier du Grand-Maître *Cambacérès* avait écrit et argumenté comme si rien n'en avait jamais existé. Armé de ces documents redoutables, l'*Eques a Capite Galeato* lui répondit assez durement :

— Qui êtes-vous ? Vous n'êtes que le néant. Le néant ne peut enfanter que le néant. Avez-vous un nom ? Êtes-vous Anglais ? Êtes-vous Écossais, ou peut être Français ? Le Chapitre Métropolitain, l'auguste et gé-

néreux distributeur de Hauts Grades, n'est rien de tout cela sans doute, puisqu'il cherche encore sa qualité. Las de chercher, il a fini par prendre à mon Régime ce titre de Rit Primitif que les oreilles parisiennes doivent trouver fort joli. Vos grades sublimes, vos quatre-vingt-un, ou quatre-vingt-dix-sept degrés, ne sont que de la *crème fouettée*. Vos constitutions sont apocryphes. Les prétendues sciences enseignées dans vos ateliers ne sont qu'un amalgame de connaissances, pillées à tous les Rits, mal digérées, un amas indigeste, un vrai chaos, un dédale où se perdraient vos disciples infortunés, si une Providence secourable ne leur mettait dans la main le fil conducteur.

La réponse était cruelle. Le représentant particulier du Grand-Maître se garda bien de la relever. Cette sévère condamnation n'était que l'écho d'un jugement porté depuis bien des années sur le Grand-Orient par l'intime ami de l'*Éques a Capite Galeato*, le marquis *Savalette de Langes*.

C'était en 1782. L'Éques était alors en garnison à Strasbourg et se disposait à partir pour *Wilhelmsbad*, où un Grand Convent devait tenir ses assises. *Savalette de Langes* écrivait à son ami :

De Langes, Paris, 13 juillet 1782.

« Le Grand-Orient est près de se dissoudre par deux
« motifs : l'un, qu'il manque de fonds, et qu'il n'a con-
« fiance, ni crédit d'aucune sorte sur les Loges bien compo-
« sées ; l'autre, qu'il veut entreprendre une réforme sur les
« Hauts Grades, entreprise pour laquelle il n'est que trop
« connu, qu'il manque de lumières, et qui peut d'autant moins
« réussir que les rédacteurs sont des hommes très ordi-
« naires, qui n'ont aucune espèce de titre à la confiance du
« public maçon, qui, dans ce pays, comme dans les autres, a
« de grandes prétentions à la science et peu de dispositions
« à se laisser conduire. »

CHAPITRE VIII

L'utilité du G.-O.

1° Comment la Société Secrète a su s'en servir.

Telle est l'opinion des adeptes les plus avancés. Mais comme nous l'avons déjà dit, la Société Secrète a su merveilleusement tirer parti de ce Régime. Une institution Maçonnique, présidée par un prince du sang, fréquentée par toute la noblesse française : conçoit-on une meilleure enseigne pour attirer et retenir ces « honnêtes gens » que la Secte veut et doit avoir pour elle ; « *cés bêtes, ces buses* » de haut rang, qui aiment les rubans, les médailles, les titres pompeux, que le mystère attire, qu'amuse les galantes aventures des Loges d'adoption ?

Que sont les connaissances plus ou moins sublimes, promises à leurs adeptes par des Régimes plus « régu-

liers » ? Au fond, tous ces mystères ne sont rien, ou ne sont qu'une écorce. Ceux qui aiment à « embrasser ces écorces » trouveront ailleurs à se satisfaire. Le Philalèthe, le Martiniste, le Rose-Croix, en un mot l'adepte qui fuit le bruit des fêtes, trouvera des loges reculées, ténébreuses, solitaires, et pourra s'y livrer à ses méditations profondes. Mais la Société Secrète, par des routes diverses mène au même but le Rose-Croix, le Martiniste, le Philalèthe et le galant gentilhomme, Le baquet Mesmérien, où l'on expérimente le magnétisme animal; le tableau, chargé d'hiéroglyphes, de l'alchimiste; le banquet où « l'on démolit les matériaux au bruit des salves d'artillerie », servent, d'une manière également efficace, les desseins de la Secte. Les Loges luxueuses, brillantes, charmantes, bruyantes du *Grand-Orient* sont des salles d'observation et comme des manèges de dressage. Combien s'y amuseront et y feront mille folies, jusqu'au jour où la Révolution, mettant sur eux sa main brutale, les chassera du sol de leur patrie ou leur fera gravir les marches de l'échafaud ! *Guillot*, l'orateur de la Chambre des Provinces, combine peut-être déjà le plan de la hideuse machine. Et les yeux ne seront point dessillés. Après, comme avant « l'explosion délétère », pour parler le langage de *l'Éques a Capite Galeato*, tous ces nobles seront « les buses et les bêtes », c'est-à-dire, les dupes éternelles dont la Société Secrète s'entourera pour cacher son but et faire de nouvelles victimes.

2° *Le rôle des adeptes plus avancés.*

De vrais Initiés se sont glissés dans cette institution irrégulière. Ils y occupent la seconde place, ou quelquefois même la place la plus modeste. *Bacon de la Chevalerie* s'y contente de son titre d'Orateur, bien

qu'il soit l'un des chefs du Martinisme. *Savalette de Langes* y est simple Maître des Cérémonies, mais il est aussi le premier des Philalèthes. *Willermoz* n'est qu'un modeste Vénérable de province; mais il est le premier disciple de Saint-Martin et l'un des pontifes de la Stricte-Observance. L'*Éques a Capite Galeato* passe à peu près inaperçu, mais il connaît tous les Rits, appartient à tous les Régimes, et multiplie partout les prosélytes.

Ces Maîtres forment des disciples. Sans quitter le Grand-Orient, ces disciples agrégés à des Régimes supérieurs montent vers la lumière, entendent « *le fin mot* », et apprennent sans frémir les secrets les plus terribles.

Entre les naïfs, « *les buses et les bêtes* », et ces vrais Initiés, s'agite l'immense multitude de ceux que la Maçonnerie soumet à sa discipline et dont elle déforme les idées par une lente mais sûre méthode de perversion.

En tant que Corps Maçonnique, le Grand-Orient n'eut aucune influence au sein de ces réunions solennelles, ou Convents, qui précédèrent la Révolution et, sans doute, la préparèrent. Il ne fut pour rien dans les délibérations du Grand Convent des Gaules qui fut assemblé à Lyon, en 1778.

Ni le prince *Ferdinand de Brunswick*, l'*Éques a Victoriâ*, ni le prince *Charles de Hesse-Cassel*, l'*Éques a Leone Resurgente*; ni *Willermoz*, l'*Éques ab Éremo*, n'acceptèrent que le Grand-Orient envoyât des députés au fameux Convent Général, tenu, en 1782, à *Wilhelmsbad*. A ce sujet, nous avons retrouvé une intéressante dépêche de *Savalette de Langes* à l'*Éques a Capite Galeato* :

19 août 1782.

« Le commis du Grand-Orient m'a écrit que le Grand-Orient aurait arrêté que trois commissaires, le duc de

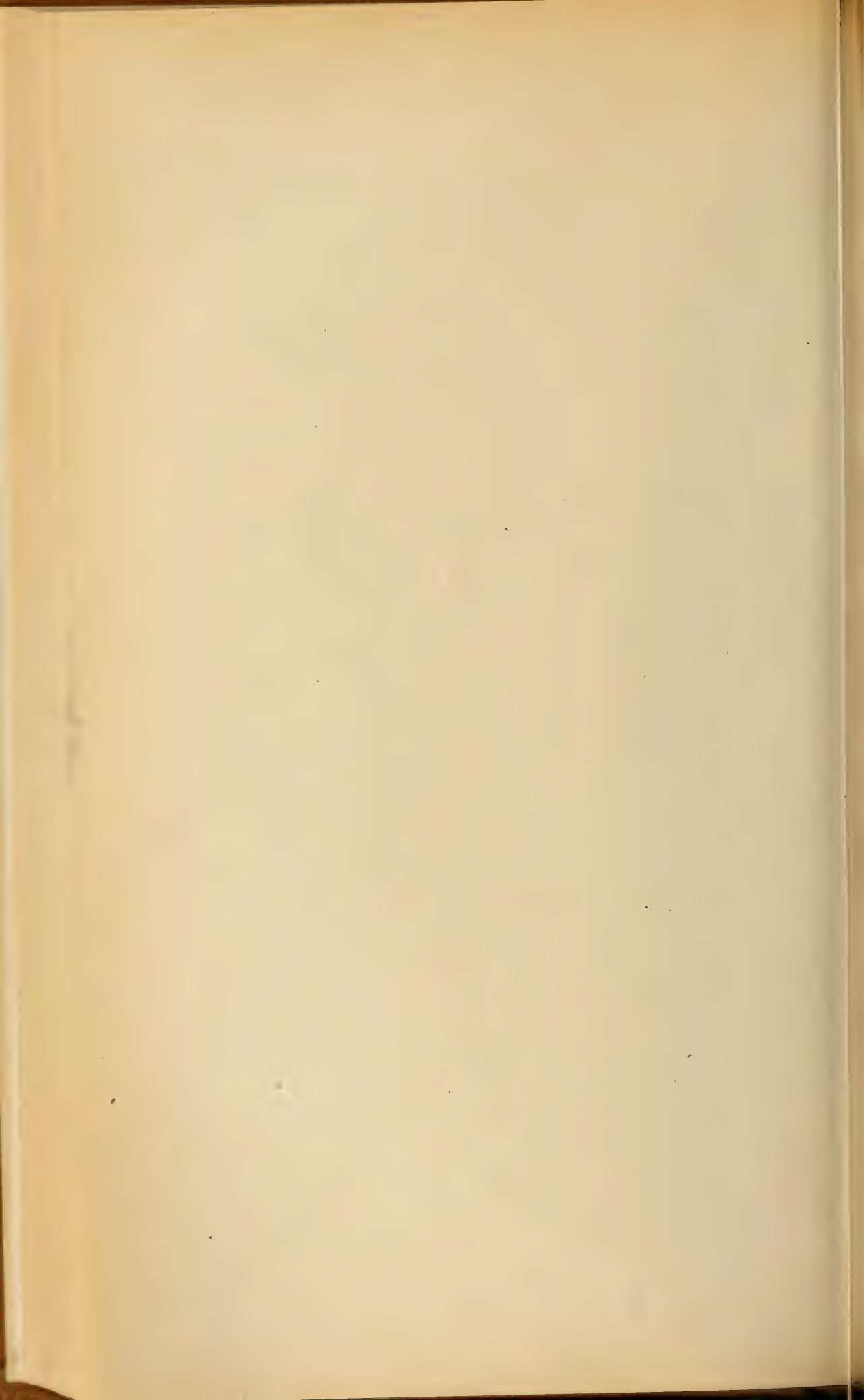
« Luxembourg, le comte de la Rochefoucault et moi, écri-
 « raient une lettre au prince Ferdinand, pour lui demander
 « des éclaircissements sur le Convent, et que j'étais chargé
 « de la rédaction de cette lettre. J'ai répondu que toute
 « démarche de cette nature étant contre mon avis, je ne me
 « chargeais pas de rédiger la lettre, que, puisque l'on voulait
 « en envoyer une, il fallait prendre celle qu'avait rédigée le
 « Frère de la Chevalerie ; que, puisque j'étais nommé, je la
 « signerais, comme commissaire du Grand-Orient, mais qu'en
 « même temps je la désavouerais, quant à moi, par une lettre
 « particulière. »

Savalette de Langes, au courant des dispositions des députés réunis à Wilhelmsbad, ne se faisait aucune illusion sur le prestige et l'autorité dont jouissait le Grand-Orient et refusait de prêter son concours. Ce Maître très fin ne se souciait pas de courir au-devant d'un échec certain, ni d'enregistrer un refus humiliant. La lettre ne fut pas écrite.

Quant au célèbre Convent de 1784, auquel *Savalette de Langes* lui-même et l'*Éques a Capite Galeato* convoquèrent les députés de tous les Rits et de tous les Régimes alors existants, le Grand-Orient affectant une attitude boudeuse refusa d'y participer. Les philalèthes n'en furent que médiocrement affligés. Ainsi les choses importantes se faisaient en dehors du Grand-Orient, souvent malgré lui, quelquefois contre lui.

La Révolution approchait. « Ayons de vrais Maîtres ; formons de sûrs apprentis : le moment venu, il nous sera facile d'avoir le nombre, le peuple, la force » : c'est dans cette formule concise que l'*Éques a Capite Galeato* résumait toute la tactique de la Maçonnerie. Les terribles secousses qui ébranlèrent jusque dans ses bases l'antique société française obligèrent les Loges à suspendre leurs travaux réguliers. Les ateliers se fermèrent, mais l'esprit maçonnique fut soudainement partout à la fois : dans les villes et à l'armée, dans les

campagnes, dans les clubs, les cercles, les cafés et les tripots. Les initiateurs cédèrent le pas aux hommes d'action : *Saint-Martin, Willermoz, Bacon de la Chevalerie, L'Éques a Capite Galeato, Thory, Pyron, Dubin, Beyerlé, d'Héricourt, de Bondi* se tiennent dans l'ombre, contemplent « la catastrophe », et traversent les mauvais jours sans être sérieusement inquiétés.



CHAPITRE IX

Le demi-sommeil du G.-O.

1° La Démission du Grand-Maître.

Nous savons cependant que quelques Loges continuèrent à s'assembler, que ce qui restait du *Grand-Orient* expédia, le 20 décembre 1792, des Constitutions à la Loge *la Bonne Amitié, de Marmande*. L'historien Clavel assure que « trois Loges de Paris ne cessèrent « pas de se réunir au fort même de la Terreur : « c'étaient les Amis de la Liberté (depuis le Point Par- « fait), la Martinique des Frères Réunis et le Centre « des Amis ».

« Entre autres assemblées, qu'avait eues le *Grand-Orient*, « il faut citer particulièrement celle du 13 mai 1793. Ce « jour-là, le président donna lecture d'une lettre du duc de

« Chartres (alors duc d'Orléans), insérée le 22 février, dans
 « le *Journal de Paris*, et signée Egalité. Cette lettre était ainsi
 « conçue : « *Voici mon histoire maçonnique. Dans un temps*
 « *où assurément personne ne prévoyait notre Révolution, je*
 « *m'étais attaché à la Franc-Maçonnerie, qui offrait une*
 « *sorte d'image d'égalité, comme je m'étais attaché au Par-*
 « *lement, qui offrait une sorte d'image de liberté. J'ai depuis*
 « *quitté le fantôme pour la réalité. Au mois de décembre*
 « *dernier, le secrétaire du Grand-Orient s'étant adressé à la*
 « *personne qui remplissait près de moi les fonctions de secré-*
 « *taire du Grand-Maître, pour me faire parvenir une demande*
 « *relative aux travaux de cette société, je répondais à*
 « *celui-ci, sous la date du 5 janvier : « Comme je ne connais*
 « *pas la manière dont le Grand-Orient est composé, et que,*
 « *d'ailleurs, je pense qu'il ne doit y avoir aucun mystère ni*
 « *aucune assemblée secrète dans une république, surtout au*
 « *commencement de son établissement, je ne veux me mêler*
 « *en rien du Grand-Orient ni des assemblées des Francs-*
 « *Maçons. »*

« Cette lettre fut entendue en silence. Le président provo-
 « qua les observations, et le silence continua de régner. Sur
 « les conclusions du frère orateur, tendant à ce que le duc
 « d'Orléans fût déclaré démissionnaire, non seulement de son
 « titre de grand-maître, mais encore de celui de député de
 « Loge, les frères donnèrent une adhésion muette. Alors le
 « président (1) se leva lentement, saisit l'épée de l'Ordre, la
 « brisa sur son genou et en jeta les fragments au milieu de
 « l'assemblée. Tous les frères tirèrent une batterie de deuil
 « et se séparèrent. »

2° *Le Grand-Maître fantôme.*

Nous avons déjà dit ce qu'il faut, à notre avis, penser de la Grande-Maîtrise du duc de Chartres. Ce prince qui n'avait vu, dans les Loges, « qu'une sorte

(1) Nous croyons que ce président n'était autre que *Rattiers de Montaleau* (N. de l'A.)

d'image d'égalité », ne fut jamais lui-même qu'une sorte « d'image », qu'un fantôme de Grand-Maitre. Perdu de mœurs, peu embarrassé de scrupules, ambitieux et vain, il avait, jusqu'au dernier moment, espéré que la Franc-Maçonnerie lui ouvrirait l'accès du pouvoir et le porterait au trône. Il s'était flatté de dominer la Secte et de faire d'elle son docile instrument. Il s'aperçut trop tard que la Secte était le plus tyrannique des souverains et qu'il n'était lui-même que le plus méprisé de ses sujets. Depuis longtemps *Savalette de Langes* et *l'Éques a Capite Galeato* en France, *Bode* et les *Illuminés de Bavière* en Allemagne, se moquaient de son auguste titre de Sérénissime, uniquement destiné à tenir voilés les vrais chefs, à couvrir les desseins perfides, à garantir les Loges des censures de l'Église et des sévérités du Pouvoir et à répandre, enfin, sur la Maçonnerie universelle un peu de cet éclat qui suivait partout un prince de la maison de France.

3° *L'échafaud.*

Le duc d'Orléans, devenu régicide, parut accepter la République avec enthousiasme. Mais il était déçu, le dépit le rendit imprudent. En signant sa lettre de démission de Grand-Maitre, il signait son propre arrêt de mort. Qu'on se rappelle les dates. Leur seul rapprochement est éloquent. Cette lettre fameuse est publiée le 22 février 1793. Ce qui reste encore du Grand-Orient s'assemble le 13 mai. Le 6 novembre suivant, Philippe-Egalité posait sa tête sur le billot de la hideuse machine à laquelle le premier orateur de la Chambre des Provinces, Guillotin, avait donné son nom. Avant de mourir, le malheureux prince revint à Dieu. Il reconnut et déplora ses erreurs. Celui que l'opinion publique accusait de poltronnerie sut affronter l'échafaud avec

courage. Les hommes des faubourgs, les escarpes, les amis des tricoteuses, les clubistes, les émeutiers, les meneurs, tous les sans-culottes, les innombrables courtisans de la veille, dont il avait flatté les vils instincts, poursuivaient le condamné de leurs outrages. Le prince dédaigna ces basses insultes et se contenta de murmurer : Ils m'applaudirent.

Les Loges étaient fermées. Le Grand-Orient n'avait plus de Grand-Maître.

Cependant les principes de l'*Eques a Capite Galeato*, de ses maîtres, de ses collègues, ces merveilleux principes qui pouvaient se résumer en quelques brèves formules : plus de lois ; plus de gouvernements ; plus de religion ; plus de prêtres ; plus de frontières ; plus de peuples, mais des maçons, venaient d'avoir des conséquences tout à fait imprévues. L'immense et patient effort avait abouti à quoi ? « à la catastrophe » ; « à l'explosion délétère ». Les admirables projets de la Haute-Maçonnerie, bien loin de charmer le monde, l'avaient rempli d'épouvante et d'horreur. Leur exécution soulevait d'insurmontables difficultés. La Révolution s'avouait incapable de refaire une société nouvelle. L'Esprit humain n'était pas encore mûr. Les prêtres savaient mourir ; les fidèles s'obstinaient à prier et l'Église prouvait qu'elle avait la vie dure. La France attendait avec impatience le retour de l'ordre. L'ordre ne devait se rétablir ni en dehors des Sociétés Secrètes, ni, surtout, contre elles.

CHAPITRE X

Le Réveil.

1° *Rættiers de Montaleau.*

Dès l'année 1795, un ancien membre de la XII^e Classe des Amis Réunis, le Philalèthe *Rættiers de Montaleau*, résolut de tirer la Maçonnerie Française de sa léthargie. Ce nom, presque inconnu des profanes, est béni au Grand-Orient. La mort de ce restaurateur de l'Art Royal répandit le deuil dans les Loges des bords de la Seine jusqu'aux rivages du Nouveau-Monde, et fit, par métaphore, couler bien des larmes. Les archives de l'*Éques a Capite Galeato* nous ont conservé l'oraison funèbre de ce grand Maçon prononcée, en présence du *Sérénissime Cambacérès*, par le vénérable *Frère Mauget*, orateur titulaire de la Grande Loge Symbolique.

Les passages suivants nous permettront de connaître les œuvres et les mérites de ce personnage :

« Depuis longtemps, l'horizon maçonnique offrait à nos regards satisfaits un ciel pur et sans orages.

« Depuis longtemps, la Diète des Maçons inscrivait dans ses fastes les rapides progrès de l'Art-Royal, et comptait des jours heureux et sans nuages.

« Depuis longtemps, notre attention se portait vers cet auguste sanctuaire ; nous y voyions briller les astres protecteurs du peuple Maçon, et leur présence faisait rejaillir sur l'Ordre entier un bonheur sans amertume.

« Nous allions oublier peut-être, au milieu de tant de jouissances, que l'homme est né pour la douleur, et qu'il s'égaré, s'il marche trop longtemps dans la route trompeuse d'une prospérité non interrompue.

« Mais le Maître des Maîtres a voulu nous rappeler à cette vérité terrible, sa main s'est appesantie sur la famille des enfants d'Hiram ; elle l'a plongée dans un océan de regrets ; la tombe s'est ouverte et ne s'est refermée qu'après avoir englouti l'un des plus précieux ornements de l'Ordre, l'un de ses plus estimables membres, l'une de ses plus fortes colonnes, le Vénérable Frère *Rattiers de Montalcau* père, Représentant Particulier du Grand-Maître, ex-Directeur de la Monnaie de Paris, candidat au Corps Législatif. Nos regards comme nos cœurs se tournent vers ce fauteuil, où tant de fois il défendit la Maçonnerie contre ses ennemis ; il en fit observer les lois ; il en éloigna les dissensions ; il y cimenta la paix ; il y donna l'exemple de toutes les vertus qui conviennent au Chef d'un Ordre aussi illustre.

« C'est en vain, mes Frères, que vous l'y cherchez ; il en est disparu pour jamais ; une urne funéraire vous présente la triste image de ce qui nous reste de sa dépouille mortelle. Nos larmes couleront longtemps sur sa cendre chérie ; son souvenir, cher à l'immense famille dont il fut le père, passera d'âge en âge ; les générations transmettront sa mémoire aux générations suivantes, et la propageront ainsi jusqu'au terme et au temple de l'immortalité.

« Ombre à jamais vénérée ! entends la voix de la recon-

« naissance s'unir à celle de la douleur, pour célébrer à la
« fois tes vertus et nos regrets.

« O combien sa perte déchire nos cœurs ! Combien nous
« sommes dominés par le sentiment profond de notre dou-
« leur ! puisque dans ce jour, où nous jouissons de la pré-
« sence du Sérénissime Prince, objet constant de notre véné-
« ration et de notre amour, nos premiers chants n'ont pas été
« des chants d'allégresse.

« Daignez, illustre protecteur des Maçons, excuser cette
« innovation ; elle ne change rien aux affections profondes de
« notre respectueux dévouement : pleurer devant vous celui
« qui vous représentait si dignement en votre absence, c'est
« vous avoir montré combien nous savons aimer ; c'est vous
« avoir fait lire jusqu'au fond de nos cœurs ; c'est vous
« avoir fait parcourir notre domaine dans toute son étendue.

« Et ne croyez pas que ce soit ici le langage rampant de
« l'adulation qui retrace, à cette illustre Assemblée, les sen-
« timents dont chacun de ses membres est pénétré. C'est une
« reconnaissance profondément sentie, dont les expressions
« peuvent retentir sur l'autel de la Vérité.

« Qui ne sait les services rendus à l'Ordre par le Frère
« que la mort nous a ravi ? Quel est celui qui conserva le
« feu sacré pendant la tourmente révolutionnaire ? Quel est
« celui qui osa soustraire au vandalisme destructeur (?) les
« archives de nos Ateliers ? Quel est celui qui sut dérober
« aux perquisitions (?) les outils destinés à la reconstruction
« du Temple, pour en armer un jour la main des ouvriers
« anciens et des nouveaux prosélytes ?

« Quel est celui sous les auspices duquel quelques Maîtres
« zélés se réunirent au milieu des dangers (?), pour se livrer
« à l'étude de la sagesse, et nous conserver intact le dépôt
« sacré de la parole innominée (*sic*) ? Quel est celui dont
« la voix se fit entendre, après les jours de deuil, pour rappé-
« ler les enfants de la Veuve aux travaux de leurs Ate-
« liers ?

« Quel est celui qui le premier posa les bases de ce Con-
« cordat heureux, qui nous réunit à nos Frères de Clermont,
« pour ne faire plus qu'une famille unie de deux familles
« divisées ?

« Quel est celui qui amena dans cette enceinte ces Grands-

« Dignitaires, l'honneur et l'éclat de l'Ordre, qui ne dédaignent pas de venir orner ce Temple par l'éclat de la pourpre et la gloire des lauriers ?

« Quel est celui qui, par une douce réunion, éteignit un nouveau schisme dont la Maçonnerie était menacée, et confondit dans un seul faisceau, et des Rits divergents, et des Frères dissidents, et des haines qui auraient fini par jeter sur tous les partis tous les maux que la discorde enfante et traîne à sa suite ?

« Quel est enfin celui qui apporta dans les discussions relatives à la législation de l'Ordre les lumières qui ont fait, sinon un Code parfait, au moins un Règlement utile, et dont le temps et l'expérience amèneront graduellement la perfection ?

« A toutes ces questions vos cœurs ont répondu sans peine ; le même nom était sur vos lèvres, et chacun de vous aurait dit : l'auteur de tant de biens et de travaux était le frère Roëttiers de Montaleau.

« Ombre à jamais vénérée, entends la voix de la reconnaissance s'unir à celle de la douleur, pour célébrer à la fois et tes vertus et nos regrets. »

Le secrétaire-général, G. de Beaumont, fait suivre ce discours des réflexions suivantes :

« Ce discours, aussi éloquent que pathétique, rouvre une blessure encore fraîche ; tous les yeux sont humides ; c'est le tribut de l'amitié ; mais bientôt, sur le signal du Sérénissime Grand-Maître, celui de la reconnaissance éclate, et ce discours est applaudi à l'égal de la douce émotion dont tous les cœurs sont pénétrés. Le vénérable frère Maugeret remercie par les batteries usitées, lesquelles sont couvertes avec les marques de la plus franche cordialité. »

L'orateur du Grand-Orient a résumé avec assez de bonheur, tout en l'embellissant et en dissimulant les échecs et les fautes mêmes, l'œuvre accomplie par le restaurateur de l'Ordre, à Paris et dans le reste de la France. Mais l'histoire exige plus de précision que l'éloquence et surtout que l'éloquence maçonnique montée à de telles hauteurs.

Alexandre-Louis *Rættiers de Montaleau* naquit à Paris. Il était, avant la Révolution, conseiller-maître en la Chambre des Comptes. Dans une lettre, écrite à l'*Eques a Capite Galeato* et datée du 24 décembre 1806, il fait lui-même connaître ses titres, grades et qualités :

« Décoré de tous les grades de divers Rites, ancien vé-
 « nérable, et membre de la XII^e Classe des Amis Réu-
 « nis de Paris, membre du Convent de Paris (1784),
 « Rose-Croix de Kilwinning, fondateur de plusieurs
 « Loges, ancien Grand-Maître du Grand-Chapitre de
 « France; ancien Grand-Vénérable du Grand-Orient
 « de France; grand-inspecteur du 33^e degré; Représen-
 « tant Particulier du Grand-Maître au Grand-
 « Orient de France. »

Malgré tous ces titres, aussi nombreux què pompeux, *Rættiers de Montaleau* n'est, au vrai point de vue maçonnique, qu'un petit personnage, une sorte de grand dignitaire administratif. En 1795, et depuis, jusqu'à sa mort, nous avons la conviction qu'il n'agit qu'en sous-ordre. Qui le pousse, le conseille, le soutient et, au besoin, le défend ? Nous n'avons pu découvrir l'homme, ou la Société, qui le met en avant et se cache derrière le nuage.

2^o Reprise des travaux.

Quoi qu'il en soit, vers 1795, Louis *Rættiers de Montaleau* rédigea une circulaire pressante et l'adressa discrètement à tous les anciens Maîtres de Paris. Il les suppliait de ranimer leur pieux zèle, de réveiller la « Sainte Maçonnerie », de reconstruire son « Temple auguste » au milieu des ruines accumulées « par la catastrophe ». Il les exhortait à rouvrir les « Ateliers », à nommer des députés, à reprendre avec une nouvelle ardeur les travaux trop longtemps interrompus. Ce

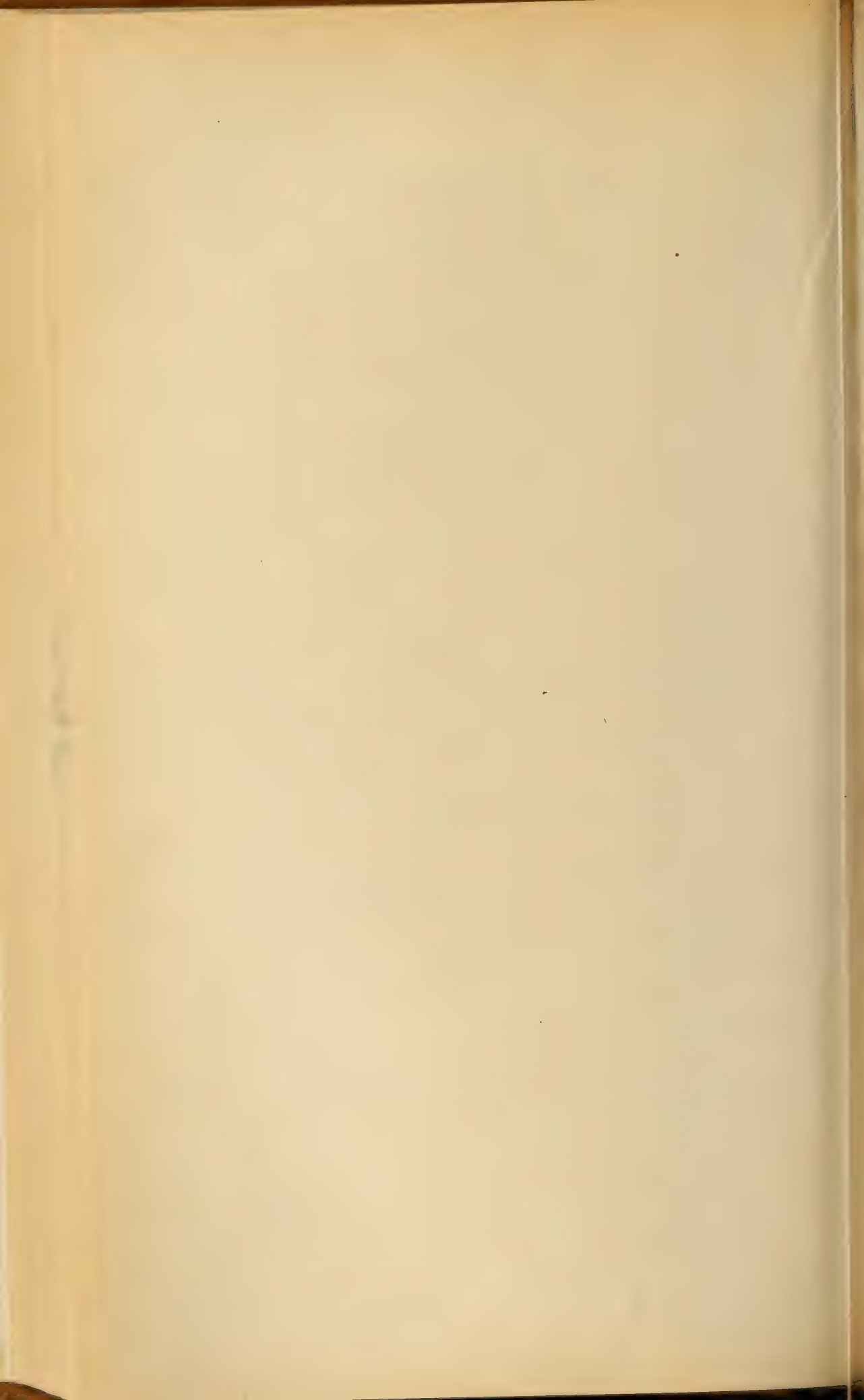
premier appel trouva les maçons inquiets et, surtout, méfiants. Les adhésions furent d'abord peu nombreuses. Néanmoins, quelques Loges se reconstituèrent. Bientôt après, *Rættiers de Montaleau* se vit offrir la Grande-Maîtrise de l'Ordre. Il la refusa et se contenta de prendre le titre plus modeste de Grand-Vénérable.

Homme d'un esprit borné, rempli ou, pour mieux dire, farci de secrets merveilleux, de connaissances hermétiques, théosophiques et kabbalistiques, mais incapable de les comprendre; né pour l'action plutôt que pour l'étude et la réflexion; très entreprenant, patient et ferme, prudent et obstiné; nullement inquieté par les ombrageux pouvoirs qui se succédèrent en France, le Grand-Vénérable poursuivit son but : Faire du Grand-Orient le centre de la Maçonnerie Française. Stimulées par lui, les Anciennes Loges reprenaient vigueur. De fervents prosélytes en fondaient de nouvelles. Comme l'antique Phénix, le Grand-Orient renaissait de ses cendres.

3° Réconciliation.

A côté de lui, les autres Régimes sortaient de leur léthargie et s'agitaient. La ci-devant *Grande-Loge* sentit se réveiller sa vieille ardeur et se montra prête à recommencer les hostilités contre celui qu'elle appelait un fils révolté. Le Grand Vénérable multiplia les démarches, les prières et les appels les plus touchants à l'union fraternelle. Il fut assez heureux pour gagner à sa cause, et faire entrer dans ses vues, les membres les plus influents de ce corps, affaibli sans doute par les épreuves anciennes et les malheurs récents, mais encore redoutable. Le 21 mai 1799, la ci-devant *Grande-Loge de France* et le *Grand-Orient* conclurent un traité d'union dont la clause principale était l'amovibilité des Maî-

tres ou Vénérables. C'était — nous l'avons vu — la question essentielle, et sur laquelle la Grande-Loge n'avait jamais voulu transiger. Désormais, *Rættiers de Montaleau* se crut assez fort pour réunir à lui les membres de tous les autres Régimes.



LA FRANC-MAÇONNERIE
ET L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

Napoléon Bonaparte et le Grand-Orient.

1° Les Régimes Écossais.

Il y avait à Paris la Mère-Loge du Rit Écossais Philosophique, et, à Rouen, la Loge Provinciale d'Hérodome de Kilwinning ; Marseille possédait un établissement de ce Régime, sous le nom de Mère-Loge. Il y avait en outre des Chapitres isolés, présidés par des hommes tarés, notamment par un juif du nom d'*Abraham*, qui se livrait au trafic, honteux mais lucratif, des Hauts Grades Maçonniques. Un autre aventurier, le fameux comte de *Grasse-Tilly*, de la noble famille des Guzman, à peine sorti des prisons d'Angleterre, était venu porter à Paris la série des 33 Grades du Rit Ancien Écossais.

Tous ces Frères se reconnaissaient membres d'une même famille. Ils résolurent de s'organiser en dehors du

Grand-Orient, et même contre lui. Entre les Français et les Écossais les hostilités commencèrent. Dès le début, la lutte fut assez vive pour permettre d'augurer qu'elle serait longue, opiniâtre et, peut-être, mortelle pour l'un des deux rivaux. Cependant la querelle s'apaisa tout-à-coup. Les deux factions s'embrassèrent. L'union parut faite, mais l'accord n'était qu'apparent.

2° *Un point d'histoire fort obscur.*

Bien peu d'historiens ont tenté d'éclairer ce point obscur de la vaste question Maçonique. Tous se contentent de rapporter des faits recueillis çà et là. La raison des choses leur échappe. La lumière ? Inutile de la demander à quiconque tient ou de près ou de loin aux Sociétés Secrètes. Cependant, l'examen patient, l'étude attentive et prolongée de la Correspondance très variée de l'*Éques a Capite Galeato* nous a, peut-être, livré la clef du mystère. (Voir plus loin, p. 257, lettre de *Pyron*.)

La question est encore plus complexe qu'on ne pourrait d'abord le supposer. Il est sûr que BONAPARTE était Maçon. *Pyron*, un vrai chef de la Maçonnerie, l'affirme ou plutôt le rappelle, en passant. Il ne prétend annoncer rien de bien nouveau, rien surtout qui puisse surprendre l'*Éques a Capite Galeato*, son correspondant. L'Empereur avait été autrefois admis dans un Régime Écossais. En quel lieu et quand ? Bonaparte aurait été initié à Malte, après la prise de cette île. L'historien *Clavel* a recueilli cette tradition. Et donc les Frères du Régime Écossais étaient les Frères de sa Majesté l'EMPEREUR. Néanmoins, l'Empereur exigea que les adeptes de l'Écosisme se soumissent au *Grand-Orient*, et en agissant ainsi, l'Empereur trahissait ses FF. : Écossais.

Le mot n'est pas trop fort. L'Empereur méconnaiss-

sait, humiliait, énervait le Régime qui l'avait initié et qui, en retour, avait reçu ses serments.

En manifestant ses préférences pour le *Grand-Orient*, l'Empereur violait les lois fondamentales de la *Sainte Maçonnerie*, puisqu'un Régime *régulier* ne peut jamais être soumis à un Régime *illégitime*, un Rit *supérieur* à un Rit *inférieur*.

L'Empereur ignorait-il ces règles essentielles ? Cette ignorance nous surprendrait. Les avait-il oubliées ? Quoi qu'il en soit, le puissant Empereur passa outre. Le *Grand-Orient* reçut officiellement son patronage. Par ce patronage l'Empereur donnait force de loi aux *Constitutions* de ce Régime et, notamment, aux Articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

« L'Ordre Maçonnique en France n'est composé que de
« Maçons reconnus pour tels, réunis en Ateliers régulière-
« ment constitués, à quelque Rit que ce soit.

ARTICLE II.

« Chaque Loge, chaque Chapitre a un Représentant ; et
« les Représentants réunis forment la Diète Maçonnique, sous
« la dénomination de Grand-Orient de France.

ARTICLE III.

« Le Grand-Orient est le Législateur de l'Ordre ; il en a
« aussi le Gouvernement ; il réunit tous les pouvoirs ; il
« est invariablement fixé à l'Orient de Paris.

ARTICLE IV.

« Au Grand-Orient seul appartient de constituer des Loges
« et des Chapitres et de leur faire expédier des Chartes
« constitutionnelles et capitulaires.

ARTICLE V.

« Il ne reconnaît pour Chartes régulières que celles éma-
« nées de lui ou revêtues de son visa ?

ARTICLE VI.

« Il ne reconnaît pour Vénérables des Loges, pour Prési-
« dents des Chapitres et pour Représentants élus, que ceux
« nommés par le choix libre des Membres qui composent les
« Loges et les Chapitres. »

Ainsi, parmi tous les Régimes, le Grand-Orient est préféré. La raison de cette préférence n'est pas malaisée à entrevoir, si, d'un côté, l'on étudie la Constitution du *Grand-Orient*, et si, de l'autre, on veut bien se rappeler quelle fut la grande pensée impériale.

Et d'abord le *Grand-Orient* avait son siège « invariablement fixé » à Paris. Il avait vu le jour dans cette Grande-Loge de France qui, secouant le joug étranger, avait jadis rompu tout rapport avec la Grande-Loge de Londres, sa fondatrice. Il proclamait qu'il n'était ni Anglais, ni Ecossais, ni Prussien, ni Bavarois, ni Suédois, ni Egyptien : il se déclarait Français, l'*Éques a Capite Galeato* lui ayant interdit de s'intituler *Primitif*. Il voulait amener par la douceur, par la ruse, au besoin même par la force, tous les Rits professés et connus en France, les Ecossais, les Anglais, les Illuminés, les Martinistes, les Philalèthes, les Directoires, les partisans du Régime Rectifié de Wilhelmsbad, les Egyptiens, à s'unir à lui, à lui présenter leurs Constitutions plus ou moins secrètes, leurs buts plus ou moins mystérieux. Enfin, par tradition, le Grand-Orient ne voulait avoir à sa tête qu'un personnage rapproché le plus possible du Pouvoir : par suite, le Grand-Maître devait être Français.

Comment Napoléon n'eût-il pas opté en faveur de ce Régime ? Jeter en moule ses idées et marquer toutes les

institutions de son empreinte, n'était-ce pas la pensée dominante de l'Empereur ? Or, le moule Maçonique existait. Que l'on nous permette un rapprochement singulier, mais intéressant, et qui n'a rien d'odieux pour le terme auguste de notre comparaison : ayant à choisir parmi les sociétés religieuses qui s'offraient à lui, Napoléon n'hésita pas : il opta pour l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Ainsi, parmi les multiples Régimes Maçoniques, le *Grand-Orient* mérita ses préférences. L'Empereur imposa l'objet de son choix. Il comptait noyer les Loges dans le flot de ses fonctionnaires, de ses créatures, de ses compagnons d'armes, de ses admirateurs passionnés. Il comptait mettre au service de son ambition cette force qu'il jugeait considérable mais inférieure à celle de ses armées. Il comptait la réduire et l'attacher au char de sa fortune. Depuis qu'il y avait au monde des Sociétés Secrètes et un *Pouvoir occulte*, jamais mortel eut-il l'espoir plus fondé de réussir ? Napoléon échoua. L'immense machine, la Maçonnerie cosmopolite, broya l'invincible EMPEREUR. Malheur aux arrière-neveux qui tenteraient d'imiter le grand homme !

Où le père a passé, passera bien l'enfant.

Alfred de MUSSET.

Régimes Ecosais, Chapitres Ecosais, Loges Ecosaises, Frères Ecosais se soumirent, ou, plutôt, firent semblant de se soumettre. Ils portèrent au *Grand-Orient* leurs constitutions, leurs rituels, la série de leurs Hauts-Grades, quelques cahiers d'instructions, c'est-à-dire des *écorces*, au fond : rien, le néant.

Ces frères Ecosais avaient la prétention d'être des vrais fils de lumière. Ils aimaient à se dire les légitimes successeurs des grands ouvriers d'autrefois. Possédaient-ils la vraie doctrine ? Les emblèmes, les symboles sacrés, les devises, sont susceptibles de mille interpré-

tations. — Entrevoyaient-ils la véritable ? Connaissaient-ils le vrai but ? Avaient-ils entendu et compris, et pouvaient-ils répéter « le fin mot » ?

L'*Éques a Capite Galeato* les traitait en enfants. Il gourmande *Thory*, *d'Aigrefeuille*, l'*abbé d'Alcz* et *Pyron lui-même* ; il leur reproche d'ambitionner des grades, des cordons, de vains titres, de n'embrasser que des fantômes. Il se plaint que ses correspondants laissent passer, sans les apercevoir, les petits mots voilés, jetés çà et là, comme négligemment, dans ses lettres. Il les juge et les déclare incapables de se mettre au *diapason* (sic). Cependant il les honore comme de vrais disciples, tandis qu'il affecte d'ignorer les adeptes du Grand-Orient. Il loue leur bonne volonté, seconde leurs efforts, les associe à son Régime, et les excite à courir dans la carrière qui leur est ouverte.

Ces considérations répandront une vive lumière sur les faits que nous devons raconter.

CHAPITRE II

Les Régimes Écossais et le Grand-Orient.

1° Une levée de boucliers Maçonniques.

Vers 1795, les Loges Écossaises, imitant l'exemple du *Grand-Orient*, reprirent leurs travaux et se cachèrent, pour y tenir leurs Assemblées, dans un souterrain, boulevard Poissonnière. Le Grand-Orient, abusant de son pouvoir, leur avait fait interdire tous les locaux maçonniques de la Capitale et de la banlieue. En 1804, le 22 décembre, raconte Clavel, de *Grasse-Tilly* « institua
« un Suprême Conseil, et l'installa dans le local de la
« rue Neuve-des-Petits-Champs, connu depuis sous le
« nom de Galerie de Pompéi. Cette nouveauté eut bien-
« tôt de nombreux partisans, qui firent cause commune
« avec les autres Écossais. Tous résolurent de constituer
« une Grand-Loge Générale Écossaise, qui serait divisée

« en autant de sections qu'il y avait de systèmes dans
 « l'Écossisme. La Mère-Loge du Rit Philosophique
 « prêta son local, situé rue Coq-Héron, pour l'assem-
 « blée où cette organisation fut discutée et arrêtée. Le
 « 22 octobre, la Grande-Loge fut proclamée; elle pro-
 « céda à l'élection de ses officiers; et elle obtint l'adhé-
 « sion de toutes les Loges Écossaises. »

Le *Grand-Orient* prit l'alarme. L'historien déjà cité ajoute : « Cette levée de boucliers était formidable... Le
 « Frère Rœtters de Montaleau entra en pourparlers
 « avec le Frère Pyron, secrétaire de la Grande-Loge, et
 « le plus influent de tous ses membres, à l'effet d'opérer
 « la réunion des deux corps. »

2° *Accord et désaccord. — Récit du Frère Pyron.*

Le Frère *Pyron* écrivit lui-même tous les détails de cette négociation à l'*Éques a Capite Galeato*. On ne lira pas sans intérêt le récit de ce témoin :

« Le *Grand-Orient* persécutait depuis longtemps, non seu-
 « lement le Rit Écossais, mais tout ce qui n'était pas Rose-
 « Croix de Judée, habillé à sa manière, qui n'est ni la vôtre,
 « ni la mienne, ni de ceux (*sic*) auxquels il est permis de
 « s'asseoir sur les hautes bases. Plusieurs maçons zélés
 « et possesseurs du Rit Ancien-Accepté, divisé en cinq
 « classes, subdivisées en 33 degrés, au lieu de se réfugier à
 « *Hérodome*, vinrent s'unir aux Écossais — démolis d'inten-
 « tion, et non pas de fait, par les chevaliers de la Judée
 « moderne.

« Nous assemblâmes les Princes Maçons dans la Loge de
 « Saint-Alexandre d'Écosse, ainsi que les Vénérables et
 « Présidents des Loges et Chapitres, et nous érigeâmes une
 « Grande-Loge Générale de France du Rit Écossais Ancien
 « et Accepté. J'en fus le Grand-Orateur. Les Écossais en
 « général sont brutaux, et nous devenions pour la Judée

« moderne une puissance formidable, parce que notre Rit se
« propageait avec une rapidité étonnante.

« Le Grand-Orient chercha à sortir de sa léthargie, nomma
« un Grand-Maître, des grands officiers d'honneur ; nous en
« fîmes autant. Il prit des nôtres ; nous primes des siens.
« Et nos batteries étaient en présence, lorsque SA MAJESTÉ
« L'EMPEREUR ET ROY, MEMBRE DE NOTRE RIT, DÉSIRA LA
« RÉUNION DE CES DEUX RITS EN UN SEUL CORPS MAÇON-
« NIQUE.

« L'ouverture en fut faite par son *Altesse le Prince Archi-
« chancelier de l'Empire* au maréchal *Kellermann*, au Grand-
« Commandeur de *Grasse-Tilly*, et à moi. Nous fûmes nom-
« més, par la Grande-Loge Générale, ses Commissaires, pour
« cette grande œuvre. Le Grand-Orient en nomma neuf de
« son côté.

« Et le résultat de nos opérations fut, à la fin de l'une de
« nos séances en Grande-Loge Générale, et d'accord avec
« quelques chefs du *Grand-Orient*, d'envoyer chercher, à
« minuit plein, une vingtaine de voitures de place. Nous y
« mîmes notre Bannière, et j'allai à la tête des officiers et
« des membres de la Grande-Loge Générale de France, plan-
« ter à l'est du Grand-Orient la Bannière du Rit Ancien-
« Accepté. »

Les deux Régimes signèrent un concordat en vertu
duquel le corps Maçonique, en France, reconnaissait
désormais comme Grand-Maître, Sa Majesté le Roi de
Naples, *Joseph Bonaparte*, frère de Sa Majesté l'Em-
pereur et Roy, et pour Grand-Maître Adjoint, Son Al-
tesse le Prince Archi-Chancelier *Cambacérès*. Deux Re-
présentants particuliers suppléaient le Grand-Maître Ad-
joint : le Grand-Commandeur de *Grasse-Tilly*, pour le
Rit Ancien et Accepté, et *Rættiers de Montaleau*, pour
le Grand-Orient. Ce traité d'union est daté du 3 décem-
bre 1804. Quoi qu'en aient dit les historiens, Napoléon
ratifia sans difficulté cet accord. Il l'avait désiré. Un
desir impérial était un ordre. Les deux Représentants
particuliers du Grand-Maître furent maintenus dans
cette dignité par Arrêté du 5 vendémiaire, an 14.

La Maçonnerie Française paraissait enfin marcher l'égale de l'Église, de l'Université : elle était une institution reconnue par l'État. Mais l'accord dura peu. En vain le Frère *Maugeret* exaltait « cette douce réunion
« qui éteignit un nouveau schisme, dont la Maçonnerie
« était menacée, et confondit dans un seul faisceau et
« des Rits divergents et des frères dissidents. »

Les alliés se séparèrent. L'historien *Clavel*, favorable au Grand-Orient, est très sévère pour le frère *Pyron*, qu'il dénonce comme « un brandon de discorde ».

« Ce frère vain et tracassier, dit-il, qui avait été habitué à dominer dans toutes les Loges Écossaises, avant le concordat, ne pouvait se résigner au rôle secondaire que le nouvel ordre de choses lui avait assigné, etc... » *Clavel* est ici l'écho du Grand-Orient. Mais dans ses lettres à l'*Éques a Capite Galeato*, l'accusé se défend avec beaucoup d'énergie. Voici quelques extraits fort intéressants de son apologie :

« Cette expédition nocturne (voir plus haut, p. 257) ne plaisait pas à tout le monde : «*Manebat altâ mente repositum.* » Les chevaliers de la Moderne Judée furent accusés de conspirer dans le secret contre nous, d'avoir des comités nocturnes d'insurrection, dans lesquels on fabriquait des adresses au nom des Loges et Chapitres des départements, et qu'on envoyait, pour être renvoyées au *Grand-Orient*, comme actes de protestation contre l'union du Rit Ancien au *Grand-Orient*.

« La dénonciation en fut faite dans le Grand-Chapitre Général dont j'étais jadis Grand-Orateur titulaire. Les faits étaient si graves, Vénérable Maître, les documents et les preuves écrites, si nombreux, mais administrés sous le sceau du secret maçonnique, que la Grande-Loge arrêta que tous ces renseignements seraient remis de confiance à son Orateur, pour en faire le rapport dans une séance extraordinaire.

« Je fis ce rapport appuyé de pièces. Neuf des premiers membres du Grand-Orient furent reconnus chefs du complot. Le Grand-Chapitre rendit contre eux une plainte et

« envoya le tout au Suprême Conseil du 33^e degré, pour juger
 « dans les formes maçonniques, après avoir fait entendre les
 « témoins, et faire les informations par les Grands-Inspec-
 « teurs-Inquisiteurs, 31^e degré du Rit Ancien.

« Le *Grand-Orient* s'assembla. Les inculpés manœuvrè-
 « rent en tout sens, et l'on exigea de moi, séance tenante, de
 « représenter les pièces qui avaient servi de base au rapport
 « et de nommer ceux qui avaient donné les documents. Je
 « m'y refusai. Nouvel ordre d'y satisfaire, à peine d'être ré-
 « puté calomniateur, et auteur de la dénonciation, qui ce-
 « pendant avait été faite en Grand-Chapitre Général, par le
 « Vénérable et les Lumières et Dignitaires de la Loge des
 « Etrangers, précédemment fulminé par le Grand-Orient
 « comme Loge Écossaise.

« Le Grand-Chapitre s'assembla, prit une délibération dans
 « laquelle il déclara qu'il prenait mon fait et cause, que je
 « n'avais parlé qu'en son nom, et comme son orateur; qu'il
 « était lui-même le dénonciateur de la conspiration, qu'au
 « surplus, pour le bien de la paix il retirait sa dénonciation,
 « l'annulait, et qu'il défendait de reproduire cette affaire,
 « sous aucun prétexte quelconque.

« Le *Grand-Orient* s'assembla de nouveau, ordonna de
 « rechef que, malgré la révocation, faite par le Grand-Cha-
 « pitre-Général, de sa dénonciation, je produirais les pièces
 « et nommerais les dénonciateurs, à peine d'être déchu de
 « mon office. J'observai qu'il n'était pas de mon pouvoir d'al-
 « ler contre les délibérations du Grand-Chapitre-Général,
 « dont j'étais l'Orateur, ni de produire une dénonciation qu'il
 « avait retirée, encore moins de nommer des personnes, qui
 « s'étaient présentées de confiance, et sur la promesse du se-
 « cret.

« Je fus déclaré déchu de mon office, et non démoli, ce
 « qui n'était ni dans leur volonté, ni dans leur puissance de
 « faire. J'ai porté l'appel de cet Arrêté du *Grand-Orient*,
 « fondé, 1^o :

« Sur ce que la dénonciation étant l'ouvrage du Grand-
 « Chapitre, qui l'avait retirée, je n'étais point garant, ni pre-
 « nable de ses opérations; 2^o :

« Sur ce que l'Arrêté du *Grand-Orient* était une violation

« de tous les principes, qui n'est point un tribunal maçon-
 « nique, judiciaire, mais un corps Législatif et Administra-
 « tif; que l'on avait encore violé les formes et formalités
 « prescrites, par les Constitutions, pour les procédures Ma-
 « çonniques emportant peine et punition; 3° :

« Sur ce que je n'avais pu être jugé par des degrés de
 « la nature de ceux dont je suis pourvu, et non par des de-
 « grés inférieurs et des Maîtres Symboliques.

« J'ai dédaigné de donner suite à cet appel, et j'ai pris cet
 « Arrêté pour ce qu'il vaut, quoiqu'il dépende de moi de re-
 « prendre cette affaire. Mais je suis bien dédommagé de cette
 « infamie par les bontés qu'a pour moi son Altesse Mgr le
 « Prince Archi-Chancelier, Chef-Suprême du Rit Ancien-
 « Accepté; par l'amitié, la liaison, et l'intimité qui règnent
 « entre une grande partie des Grands-Officiers d'Honneur et
 « moi; par le bon accueil que me font beaucoup d'officiers
 « du Grand-Orient; par les premiers rangs dans la Société,
 « et, je puis le dire, par la considération dont je suis en pos-
 « session dans les premières Loges des deux Rites, et qui
 « toutes gémissent sur cette violation des constitutions et sur
 « une usurpation d'autorité que rien ne peut réprimer, attendu
 « que *le Grand-Maître n'a point de juridiction, et qu'il n'y*
 « *a point d'autorité Maçonnique appelée à rectifier les actes*
 « *du despotisme du GRAND-ORIENT de France.* »

A la suite de ces démêlés, les deux Régimes se séparè-
 rent. Mais le divorce ne fut point prononcé, ni le Traité
 d'union dénoncé. Les deux factions rivales continuèrent
 à reconnaître comme Grand-Maître Son Altesse le
 Prince Archi-Chancelier, *Cambacérès*.

CHAPITRE III

Cambacérés.

1° *La famille.*

Arrêtons-nous un instant devant ce personnage on-doyant, avisé, prompt aux volte-face, qui traversa, sans trop souffrir, les plus violents orages, et, au milieu des ruines accumulées autour de lui, sut asseoir les bases de la plus haute fortune.

Jean-Jacques Régis de *Cambacérés* naquit à Montpellier le 15 octobre 1753, d'une ancienne famille de robe, noble mais pauvre, qui avait donné à la France d'éminents magistrats. Il était neveu du célèbre prédicateur de ce nom et frère du cardinal-archevêque de Rouen.

2° *La ville natale.*

Montpellier, sa cité natale, était une des villes du royaume les plus attachées aux Sociétés Secrètes et les plus chères à la Maçonnerie. Dès l'année 1723, Monsieur de Roquelaure y découvrit une secte très curieuse, dite des *Multipliers*, et apprit que les membres de cette association tenaient leurs assemblées dans une maison « dite de la *Verchand*, dans la rue qui va de la *Triperiz*, « droit au *Puits du Temple*. »

On s'empara des principaux sectaires et on saisit leurs papiers.

« Le catalogue de ceux de leur secte, raconte l'historien de « Montpellier, d'Aigrefeuille, est daté du 6 juin 1722. Il a » pour titre : Original des noms et surnoms des Enfants de « Sion. Leur nombre montait alors à deux cents trente-deux « personnes, des différents lieux des Cévennes et des envi- « rons de Lunel.

Les membres de la secte étaient tous des artisans et de pauvres gens du peuple.

« On eut des preuves convaincantes par leurs propres « écrits, qu'ils faisaient la cène, et que Jean Vesson, en qua- « lité de ministre, l'avait souvent administrée. On trouva « l'acte par lequel il avait été élevé à cette charge, de simple « tonnelier qu'il était auparavant, par l'imposition des mains « de toute l'assemblée.

« Le grand nombre de visions, de prophéties et de sermons, « qui se trouva parmi leurs papiers, donna bien de l'exer- « cice aux commissaires, tant par la longueur des lectures, « que par les folies qu'ils y trouvèrent. En voici quelques « échantillons : « Dieu m'a fait voir, dit Anne-Robert, (c'est « la même que la *Verchand*), la parole magnifique, en pré- « sence de quatre témoins : j'ai vu une clarté et une étoile. « et le fil d'or, et, dans une autre plus grande clarté, j'ai vu « une corde d'or, et une colombe de l'esprit de vie. Pierre « Félix, Pierre Portalez, Suzanne Guérine, sont témoins que

« j'ai vu le palais de gloire, le 8 septembre 1722; Signé :
« Anne Robert.

« Une de leurs prêchuses, parlant de l'arbre de vie, dont
« ils avaient la représentation dans leur résidu (c'est ainsi
« qu'ils nomment leur lieu de réunion) s'explique en ces
« termes : Je vous parlerai du premier homme, nommé
« Adam, et d'Eve, sortie de son côté, dont mon premier
« point sera sur l'arbre; le second, sur le diable, en forme
« de serpent, et le troisième, sur l'homme et la femme.

« Jacob, dans un sermon prophétique, du 22 décembre
« 1722, dit ces paroles honorables pour l'Eglise Romaine :

« Dieu a béni et sacré du plus haut des cieux, les trois
« sacrificeurs par le sel et l'huile de la grâce; il a choisi
« la Veuve (c'est la Verchand) pour représenter son Eglise,
« qu'il veut faire fleurir et triompher sur la terre; la dite
« Eglise Romaine ayant demeuré veuve jusqu'à présent et
« asservie au bergant de l'Eglise Romaine; mais il faut
« qu'elle soit abattue avec les bergants, et que sa honte se
« montre à la face de tout le monde, après avoir été cachée
« aux Rois et aux princes par science humaine. »

« Le reste de leurs écrits contenait mille extravagances
« dont ils faisaient auteur le Saint-Esprit. On trouve pres-
« que partout : Voici ce que dit l'Esprit-Saint; voici ce que
« le Saint-Esprit m'ordonne de vous dire. Ils l'employaient
« jusque dans la marque des chaises, qui était dans le résidu,
« et qui avaient toutes une inscription pareille à celle-ci :
« Chaise marquée par le Saint-Esprit pour Jeanne Mazau-
« rigne, le 2 janvier 1723. »

Le même historien d'Aigrefeuille nous fait connaître
l'issue de cette singulière affaire :

« Enfin leur procès se trouva pleinement instruit vers la
« fin du mois d'avril par les soins et la diligence du sieur
« Jérôme Loys, sub-délégué de M. de Bernage, intendant,
« qui avait eu, depuis le commencement de cette affaire, un
« arrêt d'attribution pour les juges avec les officiers du pré-
« sidial de Montpellier. Le grand nombre de coupables sauva
« la vie à plusieurs : Pierre Cros et Marguerite Verchand
« furent mis hors de cause et de procès; Victoire Bourlette,

« Françoise Delort et Suzanne Delort, Louise et Philippe
 « Comte, renvoyés à un plus amplement acquis ; trois femmés,
 « savoir : Anne Robert, dite la Verchand, Jeanne Mazaurigue,
 « et Suzanne Loubière, furent condamnées à être rasées et
 « enfermées pour le reste de leur vie dans une prison ; cinq
 « hommes, savoir : Jacques Bourrely, dit Paul, sacrificeur,
 « âgé seulement de seize ans, Pierre Figarut, André Comte
 « et François Baumès, furent envoyés aux galères ; Jean
 « Vesson, comme ministre, Jacques Bonicel, dit Galantini, le
 « premier des sacrificeurs, et Antoine Comte, dit Moïse,
 « son collègue, furent condamnés, comme atteints et convain-
 « cus d'avoir tenu des assemblées illicites, et contrevenu aux
 « ordres de Sa Majesté sur la Religion, à faire amende ho-
 « norable devant la porte de la citadelle, et ensuite à être
 « pendus sur l'esplanade, avec Marie Blaine, dite Marie-
 « Marguerite, convaincue d'avoir fanatisé, et d'être la prin-
 « cipale motrice de ces assemblées. Leur sentence, qui est
 « datée du vingt-deuxième avril, fut exécutée le même jour ;
 « et peu de temps après, on rasa, jusqu'aux fondements,
 « la maison où ils avaient tenu leurs assemblées, selon un
 « des articles de la sentence qui porte qu'elle ne pourra plus
 « être réédifiée. »

Nous avons retrouvé ces notes curieuses dans les pa-
 piers de l'*Eques a Capite Galcato*. Ce savant Maître dans
 les *Sciences occultes* recueillait avec soin tout ce qui, de
 près ou de loin, lui paraissait appartenir à l'histoire des
 Sociétés Secrètes et de la Maçonnerie. Dans une de ses
 « Disquisitions », il a écrit sur cette même Secte des
 Multipliants cette page à remarquer :

« Ce ne sera pas sans surprise que nous reconnaitrons dans
 « cette Secte la *source* et le *modèle* de plusieurs *usages*, *déco-*
 « *rations*, *expressions* et *principes*, qu'on *retrouve* dans cer-
 « tains *grades* de quelques *Régimes* Maçonniques.

« Les Multipliants n'étaient eux-mêmes que les *imitateurs*,
 « les *successeurs* ou les *disciples* de cette chaîne de nova-
 « teurs, toujours brisée et toujours renaissante, et qui, sans
 « cesse, a fatigué l'Église, sous le nom de Gnostiques, Basi-

« lidiens, Manichéens, Ariens, Cathares, Vaudois, etc.... (1).

« Revenons aux Multipliants. Madame la comtesse de « Bénévent, qui dans ses premières années a vu les chefs « des Multipliants, le jour même où ils ont été arrêtés, nous « les a dépeints comme de jeunes hommes de bonne mine, « bien frisés, revêtus d'aubes blanches, et coiffés de bonnets « rouges. Elle a ajouté qu'une chaire, dont ces sectaires fai- « saient usage, a été donnée à l'église de Sainte-Catherine « de Montpellier.

« Chacun de nous pourra reconnaître, dans l'histoire de « ces infortunés, l'origine de certaines *couleurs*, de certaines « *expressions*, et des *instructions* allégoriques, dont quelques « francs-maçons semblent avoir hérité. »

Les « Enfants de Sion » ou Multipliants datent de 1722-1723.

Quelques années plus tard, Montpellier se couvrit de Loges fréquentées par les officiers, les magistrats, les professeurs et les étudiants de l'Université. Cette ville devint même le siège du Directoire de la 3^e Province du Rit de la Stricte-Observance, celle de Septimanie, dont l'*Éques a Capite Galeato* fut l'unique représentant au Convent Général de *Wilhelmsbad*.

3^o *La carrière civile et politique.*

Jean-Jacques Régis de Cambacérès grandit dans un milieu maçonnique et parmi des magistrats affiliés à la Secte. Il embrassa la carrière d'avocat et se fit bientôt remarquer par son talent brillant et souple, par sa verve abondante et facile.

(1) Notons que cette opinion de l'*Éques* est la même qu'ont soutenue depuis nombre d'antimaçons. Lire à ce sujet *Les Sociétés secrètes et les Juifs*, brochure magistrale de M. Louis Dasté (Librairie de la Renaissance Française). (N. de l'A.)

En 1771, il était conseiller à la Cour des Comptes. Choisi comme électeur de la noblesse, il fut nommé rédacteur des séances tenues en vue de régler les cahiers et de nommer les députés aux États-Généraux.

En 1792, élu lui-même député à la Convention, il s'y occupa beaucoup, mais dans les comités, et, particulièrement, des questions administratives et judiciaires.

Appelé à opiner dans le procès du Roi, Cambacérés vota coupable. Voici en quels termes il motiva son vote sur cette troisième question : — Quelle peine sera infligée à Louis ? — dans la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793 :

« Citoyens »,

« Si Louis eût été conduit devant le tribunal que je prési-
« dais, j'aurais ouvert le code pénal, et je l'aurais condamné
« aux peines établies par la loi contre les conspirateurs ;
« mais ici j'ai d'autres devoirs à remplir. L'intérêt de la
« France, l'intérêt des nations, ont déterminé la Convention
« à ne pas renvoyer Louis aux juges ordinaires, et à ne
« point assujettir son procès aux formes prescrites.

« Pourquoi cette distinction ? C'est qu'il a paru nécessaire
« de décider de son sort par un grand acte de justice natio-
« nale ; c'est que les considérations politiques ont dû préva-
« loir dans cette cause sur les règles de l'ordre judiciaire ;
« c'est qu'on a reconnu qu'il ne fallait pas s'attacher servile-
« ment à l'application de la loi, mais chercher la mesure qui
« paraissait la plus utile au peuple.

« La mort de Louis ne nous présenterait aucun de ces
« avantages ; la prolongation de son existence peut au con-
« traire nous servir ; il y aurait de l'imprudence à se des-
« saisir d'un otage qui doit contenir les ennemis intérieurs et
« extérieurs.

« D'après ces considérations j'estime que la Convention
« nationale doit décréter que Louis a encouru les peines
« établies contre les conspirateurs par le code pénal ; qu'elle
« doit suspendre l'exécution du décret jusqu'à la cessation
« des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement pro-

« noncé par la Convention ou par le Corps législatif sur le
« sort de Louis, qui demeurera jusqu'alors en état de déten-
« tion; et, néanmoins, en cas d'invasion du territoire fran-
« çais par les ennemis de la République, le décret sera mis à
« exécution. »

Après la condamnation du roi, dans la séance du samedi 19 janvier, qui ne fut levée qu'à trois heures après minuit, 20 janvier 1793, Cambacérès demanda la parole :

« Citoyens, dit-il, en prononçant la mort du dernier roi
« des Français, vous avez fait un acte dont la mémoire ne
« passera point, et qui sera gravé par le bûrin de l'immor-
« talité, dans les fastes des nations.

« Le salut public a pu seul vous prescrire cet important
« décret; aujourd'hui qu'il est rendu, je viens au nom de
« l'humanité appeler votre attention sur celui qu'il va frap-
« per. Ménageons-lui des consolations, et prenons des mesu-
« res propres à empêcher que l'exécution de la volonté natio-
« nale ne soit entachée d'aucune souillure. Je fais en consé-
« quence les propositions suivantes :

Cambacérès lut alors un projet de décret qui, avec quelques amendements de rédaction, fut adopté en ces termes :

« Il sera envoyé à l'instant au conseil exécutif une expé-
« dition du décret qui prononce contre Louis la peine de
« mort.

« Le conseil exécutif sera chargé de notifier dans le jour
« le décret à Louis, et le faire exécuter dans les vingt-quatre
« heures de la notification, de prendre pour cette exécution
« toutes les mesures de sûreté et de police qui lui paraîtront
« nécessaires. Il rendra compte de ses diligences à la Con-
« vention.

« Il sera enjoint aux maires et officiers municipaux de
« Paris de laisser à Louis la liberté de communiquer avec
« sa famille, et d'appeler auprès de sa personne les ministres

« du culte qu'il indiquera pour l'assister dans ses derniers
« moments. »

4° Frère Jean-Jacques Régis Ordre.

Quelques historiens ont fait honneur à Jean-Jacques Régis de *Cambacérès* de ses sentiments libéraux, tandis que se jouait ce drame terrible qui épouvanta la France et consterna le monde. C'est faire injure au Maçon, qui portait, dans le Régime Écossais, le nom *couvrant* de *Jean-Jacques Régis Ordre*. C'est méconnaître les mobiles secrets qui déterminèrent l'habile conduite du Conventionnel.

Récapitulons ses actes durant ces journées à jamais déplorables :

A la séance du 15 janvier, la Convention procéda au premier appel nominal. A cette première question : — Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? — Six cent quatre-vingt-trois membres, sur sept cent quarante-neuf, répondirent oui. *Cambacérès* fut des six cent quatre-vingt trois.

A la seconde question : — Le jugement de la Convention Nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? — *Cambacérès* répond non et donne de son vote l'explication la plus étrange : « Nous
« devons aussi renvoyer à la sanction du peuple le dé-
« cret par lequel nous nous sommes constitués juges de
« Louis; nous ne l'avons pas fait; je dis non. »

Le savant jurisconsulte raisonnait ainsi : Nous avons cru bon de violer une première fois la Constitution; soyons hardiment logiques; ne craignons pas de la violer une seconde fois. Désormais l'issue du procès ne paraissait plus douteuse. L'habile légiste va nous présenter un visage plus humain.

A la troisième question : — Quelle peine sera infligée à Louis ? — Cambacérès répond, mais sa réponse est oblique. Son vote est très étudié. Cet épicurien est maître de ses nerfs. Le trouble qui règne autour de lui, dans la salle, ne lui a rien enlevé de son sang-froid. Nous avons lu dans les historiens — et dans le dictionnaire de Feller — que *Cambacérès* eut le méritoire courage de contester à la Convention le droit de juger le monarque infortuné. Qu'on relise sa courte harangue. Le préopinant s'applique à prouver que l'Assemblée, expression de la volonté nationale, n'a point à s'assujettir aux formes prescrites. Il semble s'attacher à calmer les consciences, et, devant le poète, n'hésite pas, lui le jurisconsulte réputé, lui dont l'opinion fait loi, à dire à chacun des Conventionnels :

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité.

Sans doute il ne dit pas : Je vote la mort ; je tue ; tu peux tuer. Cambacérès a beaucoup fréquenté les Martinistes — qui sont les ultrà-Tartufes de la Maçonnerie. Un Tartufe est un habile homme, et un homme même trop habile. Et donc, parlant en jurisconsulte, *Cambacérès* déclare que la Convention Nationale doit décréter que Louis a encouru les peines établies par le code pénal contre les conspirateurs.

Ainsi, ce n'est pas Cambacérès qui parle, c'est la loi, c'est l'inflexible justice. — Or, « la peine contre les conspirateurs est la mort », dira le marquis de *Condorcet*. Quelle peine a donc votée *Cambacérès* ?

Au quatrième appel, il vote le sursis, mais l'exécution immédiate de l'arrêt, si la France est envahie.

Après la condamnation il remonte à la tribune et y présente cette fameuse motion que l'Assemblée adopte avec quelques légères modifications. De la courte harangue qu'il prononça, et qui, malgré les sourds murmures

des Montagnards, rallia la majorité, la première phrase mérite d'être lue, relue, et attentivement méditée :

« Citoyens, en prononçant la mort du dernier roi des Français, vous avez fait un acte dont la mémoire ne passera point, et qui sera gravé par le burin de l'immortalité, dans les fastes de la nation. »

Dirons-nous que ce sont là les expressions du style révolutionnaire ? Ce ne serait pas assez dire. Nous reconnaissons ici le langage voilé, compris des plus hauts initiés. Qu'on se rappelle les conséquences de la doctrine Martiniste professée par les vrais Maîtres, et, notamment par l'*Eques a Capite Galeato*, l'ami de *Cambacérès* : plus de dogmes, plus de prêtres, plus de lois, plus de rois, plus de frontières, plus de peuples. La Secte croyait toucher le but. Louis sera le dernier roi des Français. La chute de son trône présage celle de tous les trônes ; et la libération de la France, la libération du monde. La France n'est qu'une des provinces de la Maçonnerie. Les nations ne formeront plus qu'un peuple : le peuple maçonnique. La date du 20 janvier sera gravée, par le burin de l'Immortalité, dans les fastes des nations soumises à la Maçonnerie.

Le reste de la harangue n'est qu'artifice. Le maçon jurisconsulte parle au nom de l'humanité. Après avoir exalté les bourreaux, l'avocat s'attendrit sur la victime. Il veut donner au crime le plus atroce les apparences de la plus impartiale justice. Il importe que tout se passe déceimment dans le sein de l'Assemblée. Il ne faut pas que le régicide soit, ou puisse être considéré, par la France, par l'Europe, par la postérité, comme un lâche assassinat, comme un parricide, ni que l'exécution de la volonté nationale — une autre expression du langage maçonnique — soit entachée d'aucune souillure. *Robespierre*, *Danton*, *Barbaroux*, *Marat* et leurs émules, furent les exécuteurs du plan monstrueux qui aboutit au plus monstrueux des attentats. Le doux *Cambacérès*, le libéral, le juste *Cambacérès*, se fait le panégyriste qui

couvre le crime accompli par la Convention du voile de la Loi, de la pourpre de la jurisprudence, des fleurs de sa rhétorique. Frère Jean-Jacques Régis *Ordre* devient la pleureuse officielle qui mène le deuil, au nom de l'humanité. Le bon frère Écossais met en pratique ce précepte que nous avons retrouvé dans les papiers de l'*Éques a Capite Galeato* : « *In cœmeterio threnos pro fratre canta, quem merito trucidasti.* » (1).

A la séance du 10 mars 1793, *Cambacérès* demande que la Convention décrète l'organisation du tribunal révolutionnaire. Il est élu membre du Comité de Salut Public le 15 brumaire de l'an III. Son concours est fort apprécié. Il est réélu le 15 frimaire, le 15 nivôse, le 15 pluviôse, le 15 germinal, le 15 floréal, le 15 prairial, le 15 messidor, le 15 fructidor et enfin le 15 vendémiaire, an IV.

Il préside la Convention, du 17 vendémiaire, an III, au 2 brumaire.

Au mois de janvier 1795, il y avait à peu près six ans que la Révolution était commencée. Elle n'avait été « qu'une catastrophe. » Ses excès, en épouvantant la nation, avaient dévoré ses meilleurs partisans. Les premiers meneurs, les plus fanatiques, avaient disparu. Les survivants étaient las et désemparés. Il restait, malgré les proscriptions, cette partie du peuple, pacifique, laborieuse et saine qui demandait au gouvernement, quel qu'il pût être, deux choses : l'ordre et la sécurité. *Sieyès* rentrait en scène et se présentait lui-même à la France dans une brochure fameuse. Il fallait ressaisir l'opinion et préparer l'avenir. Les Loges sortaient de leur sommeil et reprenaient leurs travaux. *Cambacérès* demeura le jurisconsulte de la Maçonnerie. Toutes les fois qu'il s'agit des Bourbons, il reparait sur la scène.

(1) « Au cimetière, chante des hymnes funèbres en l'honneur du frère que tu as tué comme il le méritait. »

Il est le vrai détenteur de la doctrine de la Secte. Le 22 janvier 1795 (3 pluviôse), il lit à la tribune « *un rapport à l'égard des individus de la famille Capet, actuellement en France. Il dit qu'il serait impolitique, pendant la guerre, de mettre en liberté les membres de cette famille, et propose de passer à l'ordre du jour. (Adopté.)* »

Un moment on vit pâlir l'étoile de cet homme heureux. Le grand jurisconsulte, le Conventionnel avisé se trouva tout à coup compromis dans la correspondance qui fut saisie chez Lemaître, ancien secrétaire des finances. Parmi les hommes jugés comme utiles à un plan de restauration monarchique, les correspondants de Lemaître nommaient *Laharpe*, *Lacretelle*, *Richer-Sérizy*, et parmi nombre d'autres personnages, *Cambacérès* et *Gamon*. Cambacérès se défendit publiquement avec beaucoup de véhémence, et en faisant un grand étalage des plus purs sentiments révolutionnaires. Mais nous croyons qu'en comité secret il donna des explications plus convaincantes. Glisser des adeptes dans tous les partis, pour les trahir tous plus sûrement, n'est-ce pas dans la tradition maçonnique ?

Qu'on réfléchisse d'ailleurs à la situation difficile, pour ne pas dire inextricable, dans laquelle se trouvaient les vrais chefs de la Secte. Leurs vastes desseins n'avaient abouti qu'à « une catastrophe », selon l'expression de *Rœttiers de Montaleau*, qu'à « une explosion délétère », écrivait *l'Éques a Capite Galeato*. Le Pouvoir occulte avait été débordé et comme emporté par le torrent des passions qu'il avait soulevées. Il fallait rétablir un certain ordre, constituer un gouvernement fort, assurer les conquêtes et se remettre à la tâche, mais avec plus de prudence.

A qui confierait-on les rênes de l'État ? Quelle serait la forme définitive du Gouvernement ? Nommerait-on des Directeurs, des Consuls ? Choisirait-on un homme nouveau ? Appellerait-on un prince étranger ? Mon-

sieur, frère du Roi, était un Bourbon ; mais son esprit voltairien, son tempérament d'épicurien, son caractère enclin aux tractations, paraissaient offrir des garanties. Au moment où les Loges se réorganisaient de toutes parts, nous sommes convaincus que les chefs de la Maçonnerie agitaient ces graves problèmes. Sur toutes ces questions, il leur était difficile de s'entendre ; il leur était plus difficile encore de se faire écouter et comprendre, à demi-mot, des adeptes inférieurs.

Quoi qu'il en soit, *Cambacérès* était compromis. Mais l'orage, qui avait quelques heures menacé sa tête, se dissipa comme de lui-même. L'ancien avocat languedocien va prendre son vol. L'enfant du Midi ne s'arrêtera que sur les plus hauts sommets.

5° *Cambacérès et Bonaparte.*

Il est nommé aux Cinq-Cents. Il entre à l'Institut National, dans la classe des sciences sociales et législatives, pour passer bientôt dans celle des lettres. Il obtient de Siéyès, devenu Directeur, le ministère de la Justice.

Après le 18 brumaire, *Cambacérès* glorifie le vainqueur. Le jurisconsulte sait trouver d'éloquents formules pour légitimer le nouvel ordre de choses :

« Depuis longtemps, citoyens, la voix publique appelait des
« changements dans les dispositions organiques de notre
« pacte social.

« Ces changements se feront.

« On va préparer dans le calme de la méditation et discuter
« avec sagesse des codes établis sur les bases immuables de
« la liberté, de l'égalité des droits et du respect dû à la pro-
« priété.

« Alors, tous les cœurs se rattacheront au système repré-
« sentatif, et la République recevra de la législation un éclat
« non moins brillant que celui qu'elle tient des triomphes de
« ses défenseurs.

« C'est afin de parvenir à ce but si désirable que les re-

« présentant de la nation ont décrété les mesures con-
 « crées dans la loi du 19 de ce mois, que je vous transmets
 « avec cette lettre.

« Recevez cette loi comme un bienfait, et secondez de tous
 « vos moyens les efforts généreux des consuls, qui travail-
 « leront sans relâche à donner à la patrie des jours de paix
 « et de prospérité.

« Je recommande aux administrations centrales de pro-
 « céder avec pompe à la publication ordonnée, et de veiller à
 « ce que des exemplaires du placard de la loi soient affichés
 « sur les lieux accoutumés...

Salut et fraternité. *Signé* : CAMBACÉRÈS.

Bonaparte est proclamé premier Consul. *Cambacérès*, son frère en Maçonnerie dans le Régime Écossais, travaille activement, en sa qualité de second Consul, à consolider la fortune inespérée du général. L'habile légiste apprend à son puissant collègue à fausser la constitution sans la déchirer.

Enfin l'Empire est offert à BONAPARTE. Le frère *Fouché*, le frère *Lacépède*, le frère *Talleyrand*, beaucoup d'anciens Terroristes, pour barrer la route du pouvoir aux Bourbons, résolurent le rétablissement de la monarchie sur la tête du premier Consul. Les corps électoraux, provoqués par ces meneurs, aidés des Loges, présentèrent des adresses demandant à BONAPARTE de se sacrifier au bonheur de la patrie et d'accepter le fardeau.

Henri Martin, parmi les historiens dévoués à la Secte, explique fort superficiellement le rôle de *Cambacérès* dans ces graves circonstances. Nous pensons qu'il est intéressant de faire une remarque. La Maçonnerie était devenue sous l'Empire une institution d'État. *Henri Martin*, initié à ses dogmes et à ses mystères, se crut sans doute astreint par son serment de discrétion à la passer sous silence. Dans les huit volumes de son Histoire de France de 1789 à nos jours, pas un mot de la Secte.

Il écrit :

« Il fallait maintenant mettre en mouvement le Sénat, qui
« se laissait habituellement conduire par *Cambacérès*. *Cam-*
« *bacérès* résista, ainsi qu'il l'avait fait dans l'affaire du duc
« d'Enghien : c'était un homme sans caractère, mais de beau-
« coup de jugement et de pénétration. Il remontra au Pre-
« mier Consul qu'un changement de titre lui créerait de nou-
« velles difficultés, et de nouveaux dangers, sans rien ajou-
« ter à son pouvoir, qui n'avait en réalité, aucunes bornes;
« qu'il était habile et prudent de garder le nom de la Répu-
« blique, après avoir supprimé la chose.

« Bonaparte avait son parti pris. La vanité et l'imagina-
« tion l'emportaient chez lui sur les intérêts positifs. *Cam-*
« *bacérès*, en le quittant, dit au troisième Consul Lebrun :
« C'en est fait, la monarchie est rétablie; mais j'ai le pres-
« sentiment que ce qu'on édifie ne sera pas durable. Nous
« avons fait la guerre à l'Europe pour lui donner des Répu-
« bliques, filles de la République Française; nous la ferons
« maintenant pour lui donner des monarques fils ou frères
« du nôtre, et la France épuisée finira par succomber dans
« ces folles entreprises. »

Ces paroles, prononcées en manière de prophétie, nous paraissent avoir été arrangées après coup. Les hésitations de *Cambacérès* s'expliquent moins par les prétendues raisons avancées par *Henri Martin*, et surtout par les paroles qu'il lui prête (des monarques *fils* ou frères du nôtre), que par la situation pleine d'embaras où se trouvaient les fauteurs de la Révolution et les Chefs secrets de la Maçonnerie.

Bien que reconstituées depuis près de dix ans, les Loges étaient dans le désarroi. On comprend que les délégués des Hauts Initiés, contraints de se tenir voilés, ne pouvaient — et n'ont pu, à toutes les époques, — diriger leurs adeptes que par des influences couvertes, par des suggestions, par des insinuations plutôt que par des commandements.

Certains Maçons, Martinistes, Écossais, Illuminés, Philalèthes, Philadelphes, avaient connu le vrai but : L'univers tout entier vivant *par* la Maçonnerie et *pour* elle. Inutile et dangereux même de parler à ces adeptes de rois, d'empereurs, de monarchies héréditaires. On n'avait longtemps travaillé dans l'ombre, on n'avait lutté et souffert, beaucoup de frères n'étaient morts, que pour renverser les trônes et les tyrans, que pour briser toutes les entraves, que pour effacer les vestiges d'un odieux passé.

Proclamer BONAPARTE Empereur, souffrir que le pouvoir devint héréditaire dans sa famille, c'était renoncer à l'idéal maçonnique. A ce renoncement les adeptes inférieurs, mais fanatiques, ne voulaient à aucun prix consentir. C'est ce qui explique l'opposition irréductible que l'Empereur rencontrera parmi quelques-uns de ses frères en maçonnerie.

C'est ce qui explique l'attitude embarrassée de *Cambacérès*. Mais la Secte est souple, ondoyante, perfide. Le serpent est l'un de ses emblèmes. Elle en a la prudence. Avant tout elle vise à sauver sa tête. Le Premier Consul s'était soudainement dressé devant elle. Bonaparte avait pour lui l'armée, peuplée de maçons, et les grandes masses populaires. Il avait une formidable ambition, et, au service de cette ambition, un incomparable génie. La Secte comprit qu'il faudrait composer avec lui.

D'autre part, la France avide d'ordre et de tranquillité, demandait un Maître. Il se trouvait que ce futur Maître était un fils de la Révolution et un initié de la Maçonnerie. La Maçonnerie pourrait avec lui fixer à jamais le passé, c'est-à-dire assurer et recueillir le fruit des conquêtes de la Révolution, et préparer l'avenir, c'est-à-dire multiplier les adeptes et les mener avec prudence, d'un pas lent mais sûr, au vrai but assigné aux ouvriers de l'Art-Royal.

Si le Premier Consul, enflammé d'un saint zèle pour l'auguste cause de la sublime Maçonnerie et renonçant à ses vues ambitieuses, eût daigné être pour elle ce que Charlemagne fut jadis pour la Papauté, pour Rome, pour l'Eglise catholique ! Instrument docile des « Princes Maçons », le Premier Consul, entouré de ministres maçons, eût, au nom et sous les auspices de la Maçonnerie, gouverné la France très chrétienne devenue un peuple de maçons. Partant avec elle pour une croisade à rebours, il eût peut-être jeté le monde dans les bras de la Maçonnerie.

Rêve superbe ! Rêve caressé par l'*Éques a Capite Galeato* ! Rêve qui s'évanouissait ! Ce qui avait manqué à la Maçonnerie, initiatrice du mouvement révolutionnaire, c'était un gouvernement. Le tribun *Carnot* l'avouait, non sans amertume, dans le fameux discours qu'il prononça le 1^{er} mai 1804 (11 floréal an XII : « *Nous n'avons pas pu établir parmi nous le régime républicain, quoique nous l'ayons essayé sous diverses formes plus ou moins démocratiques.* » L'orateur plaide les circonstances atténuantes : « *Mais il faut observer que de toutes les constitutions qui ont été successivement éprouvées sans succès, il n'en est aucune qui ne fût l'ouvrage de circonstances aussi impérieuses que fugitives : voilà pourquoi toutes ont été vicieuses.* » Après tant d'avortements aussi humiliants que douloureux, la Révolution avait enfin enfanté un gouvernement fort. « *Mais depuis le 18 brumaire, ajoutait Carnot, il s'est trouvé une époque, unique peut-être dans les annales du monde, pour méditer à l'abri des orages, pour fonder la liberté sur des bases solides, avouées par l'expérience et la raison.* »

Carnot parlait en véritable adepte. Mais la lassitude, l'ambition, les intérêts personnels, la nécessité avaient fermé les oreilles. L'appel suprême du tribun demeura sans écho. La Franc-Maçonnerie accepta l'Empire et se promit d'en tirer le meilleur parti possible.

6° *Les Grands-Corps de l'État et Cambacérès.*

Le Sénat, qui était aux ordres de *Cambacérès*, son président, prit l'initiative. Le Conseil d'État se montra moins empressé. Il ne consacra pas moins de quatre séances à discuter la question de l'hérédité du pouvoir. Sur vingt-sept conseillers, sept opinèrent pour l'ajournement de la mesure. Les francs-maçons *Berlier*, *Treilhard*, *Boulay de la Meurthe*, parlèrent contre l'hérédité. *Berlier* osa même dire que « *c'était un pas rétrograde, que c'était manquer le but de la révolution* ». Le 25 avril 1804 (3 floréal), le Tribunal suivit l'exemple du Sénat. Un tribun obscur, du nom de *Curée*, déposa sur le bureau « une motion d'ordre tendant à ce que Napoléon Bonaparte, actuellement Premier Consul, fût déclaré Empereur des Français et à ce que la dignité impériale fût déclarée héréditaire dans sa famille ». Cette motion fut mise à l'ordre du jour du 10 floréal, en séance extraordinaire.

Au jour fixé, le Tribunal s'assembla. *Curée* monta à la tribune. Citons la péroraison de son discours. Ce sont des accents que nous entendrons bientôt retentir dans les Loges :

« Hâtons-nous, mes collègues (plus de citoyens!) de démander l'hérédité de la suprême magistrature; car en votant l'hérédité d'un chef, comme disait Pline à Trajan, nous empêcherons le retour d'un maître.

« Mais en même temps donnons un grand nom à un grand pouvoir; concilions à la suprême magistrature du premier Empire du monde le respect d'une dénomination sublime.

« Choisissons celle qui, en même temps qu'elle donnera l'idée des premières fonctions civiles, rappellera de glorieux souvenirs, et ne portera aucune atteinte à la souveraineté du peuple.

« Je ne vois pour le chef du pouvoir national aucun titre plus digne de la splendeur d'une nation que le titre d'Empereur.

« S'il signifie consul victorieux, qui mérita mieux de le
 « porter ? Quel peuple, quelles armées furent plus dignes
 « d'exiger qu'il fût celui de leur chef ?

« Je demande donc que nous reportions au Sénat un vœu
 « qui est celui de toute la nation, et qui a pour objet :

« 1° Que Napoléon Bonaparte, actuellement Premier Con-
 « sul, soit déclaré Empereur et, en cette qualité, demeure
 « chargé du gouvernement de la République Française ;

« 2° Que la dignité impériale soit déclarée héréditaire dans
 « sa famille ;

« 3° Que celles de nos institutions qui ne sont que tracées
 « soient définitivement arrêtées. »

Pressez un peu cette emphatique harangue, toute gonflée d'expressions maçonniques ; il n'en sortira que l'hypocrisie et l'adulation.

Ce fut comme une ruée vers la servitude. Vingt-quatre tribuns demandèrent aussitôt la parole, pour appuyer la motion. Voici leurs noms que nous avons retrouvés, pour la plupart, dans les tableaux des Loges : *Arnould, Albisson, Carion-Nisas, Carrot, Chabaud-Latour, Chabot, Costas, Challan, Chassiron, Delaître, Delpierre, Duveyrier, Duvidal, Favard, Faure, Fréville, Gallois, Gillet, Grenier, Jaubert, Koch, Perrin, Sahuc, Siméon*. Tous lurent des discours, préparés à l'avance, en faveur de l'hérédité.

Seule, une voix s'éleva pour protester, la voix de *Carnot*. Du discours très étudié qu'il prononça nous avons déjà cité des extraits. Quatre tribuns montèrent à la tribune pour le réfuter. Grenier rappela durement au Conventionnel qu'il avait fait partie du Comité du Salut Public, et ses collègues s'étonnèrent « qu'il osât ne pas laisser l'oublier ». Mais *Cambacérès* aussi fut du Comité du Salut Public, et qui donc eût osé ne pas l'oublier ?

Le 13 floréal (3 mai 1804), au nom d'une commission où nous retrouvons les noms des mêmes comparses,

le tribun Jard-Panvilliers fit son rapport sur la motion de *Curée* et en proposa l'adoption.

Voici le projet d'arrêté dont le rapporteur fit lecture au Tribunal. Les fauteurs du mouvement révolutionnaire exécutent un tête-à-queue déconcertant :

« Le Tribunal, considérant qu'à l'époque de la Révolution
« où la volonté nationale put se manifester avec le plus de
« liberté, le vœu général se prononça pour l'unité individuelle
« dans le pouvoir suprême, et pour l'hérédité de ce pou-
« voir ;

« Que la famille des Bourbons, ayant par sa conduite
« rendu le gouvernement héréditaire odieux au peuple, en
« fit oublier les avantages, et força la NATION à chercher
« une destinée plus heureuse dans le gouvernement démo-
« cratique ;

« Que la France ayant éprouvé les divers modes de ce
« gouvernement, ne recueillit de ces essais que les fléaux
« de l'anarchie :

« Que l'Etat était dans le plus grand péril lorsque Bona-
« parte, ramené par la Providence, parut tout-à-coup pour
« le sauver :

« Que sous le gouvernement d'un seul, la France a recou-
« vré, au dedans, la tranquillité, et acquis, au dehors, le plus
« haut degré de considération et de gloire ;

« Que les complots formés par la maison de Bourbon, de
« concert avec un ministère, implacable ennemi de la France,
« l'ont avertie du danger qui la menace, si venant à perdre
« Bonaparte, elle restait exposée aux agitations inséparables
« d'une élection :

« Que le Consulat à vie, et le droit accordé au Premier
« Consul de désigner son successeur, ne sont pas suffisants
« pour prévenir les intrigues intérieures et étrangères qui
« ne manqueraient pas de se former lors de la vacance de la
« magistrature suprême ;

« Qu'en déclarant l'hérédité de cette magistrature on se
« conforme à la fois à l'exemple de tous les grands Etats an-
« ciens et modernes, et au premier vœu que la nation ex-
« prima en 1789 ;

« Qu'éclairée par l'expérience, elle revient à ce vœu plus
« fortement que jamais, et le fait éclater de toutes parts ;

« Qu'on a toujours vu, dans toutes les mutations politi-
« ques, les peuples placer le pouvoir suprême dans la famille
« de ceux auxquels ils devaient leur salut ;

« Que la France conservera tous les avantages de la Révo-
« lution par le choix d'une dynastie aussi intéressée à les
« maintenir que l'ancienne le serait à les détruire ;

« Que la France doit attendre de la famille de Bonaparte
« plus que d'aucune autre, le maintien des droits et de la
« liberté du peuple qui la choisit, et de toutes les institutions
« propres à les garantir ;

« Qu'enfin il n'est point de titre plus convenable, à la gloire
« de Bonaparte et à la dignité du chef suprême de la nation
« française, que le titre d'empereur ;

« Le Tribunat, exerçant le droit qui lui est attribué par
« l'article 29 de la Constitution, émet le vœu :

« 1° Que Napoléon Bonaparte, premier consul, soit pro-
« clamé Empereur des Français, et en cette qualité chargé
« du gouvernement de la République Française ;

« 2° Que le titre d'Empereur et le pouvoir impérial soient
« héréditaires dans sa famille de mâle en mâle, et par ordre
« de primogéniture ;

« 3° Que, faisant dans l'organisation des autorités consti-
« tuées les modifications que pourra exiger l'établissement
« du pouvoir héréditaire, l'égalité, la liberté, les droits du
« peuple soient conservés dans leur intégrité.

« Le présent vœu sera présenté au Sénat par six orateurs,
« qui demeurent chargés d'exposer les motifs du vœu du
« Tribunat. »

Nous ferons remarquer, en passant, cette dernière, mais bien timide protestation en faveur de l'égalité, de la liberté (expressions toutes maçonniques) et des droits du peuple, dont le Premier Consul depuis quatre ans avait fait litière. Le Sénat la réitéra d'une manière plus expresse, mais avec aussi peu de conviction.

C'était comme le cri étouffé de la Maçonnerie vain-

cue, contrainte de transiger avec un de ses fils. Elle cédait, les bras levés vers l'image que lui avait montrée son rêve merveilleux, désormais évanoui.

Le Tribunal, son président Fabre de l'Aude en tête, signa le vœu qui venait d'être proclamé. Les tribuns Albisson, Challan, Goupil de Préfelin, Lahary, Sahuc, Jard-Pranvilliers, nommés pour porter ce vœu au Sénat, s'y rendirent le lendemain 14 floréal (4 mai). Jard-Pranvilliers porta la parole.

Un franc-maçon, ancien membre du Directoire, *François de Neufchâteau*, vice-président du Sénat, félicita le Tribunal, en la personne des six orateurs, d'avoir si bien usé de cette initiative populaire et républicaine que leur avaient déléguée les lois fondamentales. Comme vous, ajouta-t-il, nous voulons élever une nouvelle dynastie; comme vous, nous voulons que l'égalité, la liberté, les lumières, ne puissent plus rétrograder.

Le Sénat n'attendait que cette solennelle démarche pour se mettre lui-même en mouvement. Sans désespérer, il rédigea sa réponse au message du 5 floréal. Il est inutile de citer tout au long cet emphatique document. L'œuvre de *François de Neufchâteau* ne brille ni par la concision du style, ni par la sincérité de l'accent.

On y lit :

« La gloire, la reconnaissance, l'amour, la raison, l'intérêt de l'État, tout proclame Napoléon Empereur héréditaire... Le gouvernement Impérial doit être inébranlable... Il faut que la liberté et l'égalité soient sacrées; que le pacte social ne puisse pas être violé; que la souveraineté du peuple ne soit jamais méconnue, et que, dans les temps les plus reculés, la nation ne soit jamais forcée de ressaisir sa puissance et de venger sa majesté outragée. »

Ainsi parlaient ces rhéteurs et ces sophistes à l'homme qui avait faussé la Constitution, fait taire toutes les oppositions et confisqué à son profit toutes les libertés publiques.

On y lit encore :

« L'amour des Français pour votre personne, transmis
« à vos successeurs avec la gloire immortelle de votre nom,
« liera à jamais les droits de la nation à la puissance du
« prince.

« Le pacte social actuel bravera les temps.

« La République, immuable comme son vaste territoire,
« verrait en vain s'élever autour d'elle les tempêtes politi-
« ques.

« Pour l'ébranler il faudrait ébranler le monde ; et la pos-
« térité, en rappelant les prodiges enfantés par votre génie,
« verra toujours debout cet immense monument de tout ce
« que vous devra la patrie. »

Ces froides et ridicules déclamations étaient signées de *François de Neufchâteau*, vice-président, de *Morard-de-Galles* et *Joseph Cornudet*, secrétaires.

A cette réponse était joint un mémoire secret dans lequel le Sénat « développe les dispositions qui lui paraissent les plus propres à donner à nos institutions la force nécessaire pour garantir à la nation ses droits les plus chers... ». Mais ces citoyens, épris de liberté et d'égalité, ces courageux défenseurs des droits de la nation, ne s'oubliaient pas eux-mêmes. Ils rendaient un service. Ils voulaient un salaire. Ils ne rougirent pas de le demander. Les sénateurs concluaient leur mémoire par cinq demandes :

- 1° Que la dignité de sénateur fût héréditaire ;
- 2° Que les sénateurs ne pussent être jugés que par leurs pairs ;
- 3° Que le Sénat eut l'initiative des lois ou au moins le veto ;
- 4° Que le Conseil d'État ne pût interpréter les sénatus-consulte ;
- 5° Que deux commissions fussent instituées dans le

sein du Sénat, l'une pour protéger la liberté de la presse ; l'autre pour garantir la sûreté individuelle.

C'était un suprême effort tenté par les fauteurs de la Révolution, et les vrais adeptes de la Maçonnerie, pour obtenir le partage du pouvoir et une sorte de gouvernement constitutionnel. Mais les hommes, employés par eux comme instruments, leur glissaient dans la main. Le Premier Consul déclara ces demandes monstrueuses. Pour réduire les dernières oppositions, il se contenta d'appeler l'un après l'autre les hommes les plus influents. Ces citoyens vertueux se vendirent. Désormais le Sénat s'inclina devant toutes les volontés de son futur Maître.

Cependant les membres du Corps Législatif étaient dans la plus profonde désolation. Ce corps n'était point en session. Les Législateurs, moins heureux que leurs collègues du Sénat et du Tribunat, ne savaient comment manifester leur enthousiasme et leur zèle. Fontanes, leur président, en réunit le plus grand nombre possible et leur fit délibérer une adresse. Ensuite, à la tête d'une députation, il alla saluer le Premier Consul et l'assura que le Corps Législatif était animé envers lui des mêmes sentiments que le Sénat et le Tribunat.

7° Discours de Cambacérès au Sénat.

Toutes les routes étaient ouvertes. Ce fut dans la séance du 26 floréal an XII, présidée par Cambacérès, qu'eut lieu au Sénat la proposition directe de l'institution impériale et d'un sénatus-consulte organique. A l'ouverture de la séance, Cambacérès prononça le discours suivant :

« Citoyens sénateurs, c'est un beau spectacle que celui
« d'une grande nation qui à peine sortie de la révolution
« la plus terrible, vient, dans le silence de tous les partis
« et dans le calme de toutes les passions, choisir elle-même

« les institutions les plus convenables à sa gloire et à son
« bonheur.

« Citoyens sénateurs, vous avez communiqué au Premier
« Consul votre pensée sur la nécessité de donner un principe
« de permanence à l'ordre actuel, et vous l'avez éclairé sur
« les circonstances qui déterminent l'urgence et l'opportunité
« de cette disposition.

« Avec un peu de réflexion, l'esprit occupé d'un but aussi
« important ne voit, pour l'atteindre, que l'établissement d'un
« gouvernement héréditaire.

« Votre prudence a pressenti le vœu de la nation; elle vous
« a fait connaître que l'opinion était mûre pour le retour
« d'une institution dont la conservation nous parut néces-
« saire, lorsque l'effervescence des passions n'avait point en-
« core confondu toutes les idées, et vers laquelle tout nous
« ramène depuis que les faits ont détruit les illusions ins-
« pirées par le zèle bien plus que par la prévoyance.

« Aussi le bruit de votre démarche s'est à peine répandu
« que des milliers de voix ont réclamé un chef héréditaire
« sous un titre qui fût tout à la fois digne de la grandeur de
« la nation, et compatible avec les exigences de nos lois
« constitutionnelles (!)

« Toutes ont déferé à Napoléon Bonaparte, ce témoignage
« de la confiance la plus signalée, et de la reconnaissance la
« plus universellement sentie.

« Les adresses des tribunaux, des administrations, des mu-
« nicipalités, celles des armées, le cri de tous les bons ci-
« toyens, ont annoncé un élan dont le gouvernement n'a pu
« ni méconnaître, ni négliger l'expression, et que votre sa-
« gesse, de concert avec lui, est appelée à diriger.

« Citoyens, le projet de sénatus-consulte organique, soumis
« à votre délibération est fondé sur cette grande base de
« l'organisation sociale :

« Il confie le soin de régir la France au héros qui l'a retirée
« de l'abîme;

« Il le transmet héréditairement à sa descendance, et au
« défaut de celle-ci à des souches de sa ligne collatérale;

« Il sanctionne les acclamations du peuple entier.

« Ce peuple demande au ciel que le sauveur de la Répu-

« blique puisse être longtemps le sauveur de sa gloire, et que
« des rejetons de sa race, imitateurs de ses vertus, puissent
« étendre jusqu'à nos derniers neveux le bonheur que nous
« lui devons.

« Sénateurs, lorsque vous avez provoqué la grande dispo-
« sition qui nous occupe, vous avez senti que tout ce qui pou-
« vait exister avait besoin d'être mis en harmonie avec
« elle.

« Cette indication a été suivie, et, en resserrant le principe
« et l'action du gouvernement, toutes les institutions ont été
« conservées et n'ont suivi que des modifications comman-
« dées par le nouvel ordre de choses.

« Vous le savez, le grand art du législateur consiste à ré-
« générer les États sur les bases existantes, et sa tâche est de
« subvenir aux circonstances avec les matériaux qu'il a sous
« la main.

« Vos yeux exercés reconnaîtront, dans le projet que l'on
« vous présente, l'empreinte du génie qui l'a tracé.

« Si ce projet n'a pas atteint toute la perfection dont une
« imagination hardie conçoit la possibilité, il renferme du
« moins les éléments qui peuvent l'y conduire.

« Les améliorations durables sont toujours l'ouvrage de
« l'expérience et du temps.

« Vous y trouverez d'ailleurs des garanties contre les écarts
« de l'ambition, tout ce qui est nécessaire pour assurer l'in-
« dépendance et la dignité des grands corps, et la création
« des premières places dont les fonctions seront souvent uti-
« les et toujours nécessaires pour ajouter à la pompe qui
« doit environner le chef de l'État, dans les actes éclatants
« de la puissance publique.

« Il est glorieux pour vous, sénateurs, d'être dans une épo-
« que aussi mémorable, les interprètes et les arbitres d'une
« grande nation, et de concourir à assurer sa prospérité sur
« des bases inébranlables.

« S'il était permis de mêler le langage des affections per-
« sonnelles à la pensée des plus grands intérêts, je vous dirais
« qu'en terminant la carrière à laquelle la confiance du Pre-
« mier Consul et le suffrage de la patrie m'avaient appelé,
« il est doux pour moi de déposer dans votre sein l'expres-
« sion de mon admiration, de ma reconnaissance, et de mon

« respectueux dévouement pour celui que nous nommons à
« juste titre le père et le chef du peuple français. »

8° *Projet de Sénatus-Consulte.*

Nous ne nous attarderons pas à relever, encore moins à commenter les formules étudiées mais menteuses que le légiste perfide emploie, comme un somptueux manteau, pour couvrir l'ambition effrénée de son Maître despotique. Les sénateurs, ses collègues et ses complices, n'étaient pas dupes. Le peuple, toujours aveugle, s'y laissa tromper. Dans cet art, Cambacérès était passé maître. Ses travaux dans les Ateliers Maçonniques avaient contribué à développer un talent qui lui était naturel. Nous avons cité le texte complet de cette harangue sénatoriale pour que le lecteur puisse, grâce à des documents aussi nombreux que variés, étudier l'âme de cet adepte. Pour nous, qui nous plaçons au seul vrai point de vue de l'histoire, nous avons ici l'impression bien nette que le Frère Écossais Jean-Jacques Régis-Ordre, Frère. . du F. . Écossais Napoléon Bonaparte, se sent le cœur bien tranquille. Il n'hésite plus. Il est désormais soutenu et *couvert* par ses *Hauts-Supérieurs*. Ses discours respirent sinon la franchise, du moins le calme d'un orateur maître de lui-même.

Après la harangue très applaudie du second Consul, le conseiller d'État Portalis, prenant la parole, exposa les motifs du projet de sénatus-consulte organique.

Voici les grandes lignes de ce fameux projet, rédigé avec l'aide de Cambacérès, sous l'inspiration du Premier Consul. Les « yeux exercés » des Sénateurs y devaient reconnaître « l'empreinte du génie » qui l'avait « tracé ».

Le Gouvernement de la République est confié à un Empereur (le titre de Roi était odieux à Napoléon).

Bonaparte, Premier Consul actuel de la République, prend le titre d'Empereur des Français.

La dignité impériale est héréditaire dans la descendance *directe, naturelle et légitime* de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, et à l'exclusion des femmes et de leur descendance. Napoléon peut adopter les enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et que lui-même n'ait point d'enfants mâles au moment de l'adoption.

A défaut d'héritiers naturels ou adoptifs, la dignité impériale était dévolue et déférée à Joseph Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes; à défaut d'eux, elle revenait à Louis Bonaparte. Les deux autres frères de Napoléon n'étaient point nommés et, donc, se trouvaient exclus. « Lucien et Jérôme étaient exclus, écrit Henri Martin, pour avoir contracté des mariages contre le gré de Napoléon. » Nous ferons cependant remarquer que le futur Empereur s'était réservé le droit, en vertu du sénatus-consulte lui-même, d'adopter « les enfants ou petits-enfants de ses frères, sans distinction »).

Les titres suivants du projet traitent de la famille impériale, de la régence, des grandes dignités de l'Empire, des Grands-Officiers, du Sénat, du Conseil d'Etat, du Corps législatif, du Tribunat, des Collèges électoraux, de la Haute-Cour Impériale, de l'ordre judiciaire. Enfin le Titre XVI^e et dernier portait : « La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du peuple, dans les formes déterminées par l'arrêté du 20 floreal, an X :

« Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la
 « descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Na-
 « poléon Bonaparte, et dans la descendance directe, natu-
 « relle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bona-
 « parte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte orga-
 « nique. »

En relisant ce projet nous avons été frappé de l'allure du style, et du ton et des expressions. Nous avons déjà trouvé tout cela. — Où ? — Dans les documents Maçonniques. Nous prions nos lecteurs de lire attentivement les deux titres du projet du sénatus-consulte organique : *Des Grandes Dignités de l'Empire* (Titre V), et *Des Grands Officiers de l'Empire* (Titre VI). Qu'ils prennent ensuite en main les *Statuts du Grand-Orient* arrêtés en 1773, et refondus en 1804. L'épreuve sera pour eux intéressante et sans réplique. Les Grandes Dignités, la longue série des Grands-Officiers, leurs titres pompeux, fastueux, excitent la verve de l'historien Henri Martin. « Le nouveau trône fut « entouré de grands dignitaires affublés de titres pom-
« peux et somptueusement rétribués. Il y eut un grand
« électeur qui fut « le prince » Joseph Bonaparte ; un
« archichancelier d'Empire, qui fut Cambacérès... ; un
« archichancelier d'État, un connétable... ; un grand
« amiral. A côté de ces grandes charges politiques et
« militaires reparaissent des charges de cour à la façon
« de l'ancien régime : un grand aumônier, un grand-
« chambellan, un grand veneur..., un grand-écuyer, un
« grand-maître des cérémonies, un grand-maréchal du
« palais... » Ces titres fastueux rappellent moins l'An-
cien Régime que les Régimes Maçonniques du *Grand-Orient* et du *Rit Ecossais*.

Le sénatus-consulte, lu au Sénat, fut présenté au Conseil d'État et fut accepté. Un franc-maçon, *Lacépède*, lut sur ce projet un rapport, au nom de la commission spéciale composée de dix membres, tous francs-maçons. Voici leurs noms : *François de Neufchâteau*, *Fouché*, *Ræderer*, *Lecoulteux-Canteleu*, *Boissy-d'Anglas*, *Vernier*, *Lacépède*, *Vaubois*, *Laplace*, *Fargues*.

A la suite de ce rapport, le projet de sénatus-consulte organique fut voté à l'unanimité, moins trois voix : celles (dit-on) de Grégoire, de Garat et de Lanjuinais.

En même temps qu'il adoptait le projet, le Sénat

décrétait qu'il présenterait en corps, immédiatement après la séance, le sénatus-consulte de ce jour à Napoléon Bonaparte, Empereur des Français.

9° *Au Château de Saint-Cloud.*

C'était le 28 floréal, an XII. « Les Sénateurs, écrit Henri Martin, coururent à Saint-Cloud. » Le F. : historien veut faire de l'ironie. Mais si le mot n'est pas bien méchant, il est encore moins exact. Tout se fit décemment, sans hâte, avec une gravité majestueuse, et solennelle. Les scènes tumultueuses de la Révolution n'étaient plus de mise. Le Sénat se formant en corps prit la route de Saint-Cloud où l'attendait le Premier Consul. Le cortège était précédé, suivi et comme enveloppé de brillants escadrons de cavalerie. Le temps était merveilleusement beau. Pas un nuage au ciel. Le clair soleil de floréal mettait la nature et les hommes en rumeur et en fête. Les Parisiens aiment le soleil et les spectacles rares. Ils s'étaient massés en curieux sur le passage du cortège. La foule se montrait les deux consuls, Cambacérès et Lebrun. Dès que l'approche du Sénat lui eût été annoncée, Napoléon Bonaparte, accompagné de Joséphine, quitta ses appartements pour se rendre dans la grande salle du château. A son arrivée le Sénat fut admis à l'audience.

Bien que tous les détails eussent été réglés d'avance, comme pour une représentation scénique, tous les acteurs étaient émus.

Napoléon était debout dans une attitude grave jusqu'à la raideur. Près de lui, sa femme était assise, toute pâle et les yeux mouillés de larmes. Derrière le groupe impérial, les membres de la famille et les officiers de la maison militaire.

Cambacérès s'avança vers Bonaparte, lui remit le sénatus-consulte organique et prit la parole. On dit que

l'orateur ne put maîtriser son émotion, et qu'il commença d'une voix tremblante :

« Sire,

« Le décret que le Sénat vient de rendre, et qu'il s'empresse
« de présenter à Votre Majesté Impériale, n'est que l'expres-
« sion authentique d'une volonté déjà manifestée par la na-
« tion.

« Ce décret, qui vous défère un nouveau titre, et qui après
« vous en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien à vos
« droits.

« L'amour et la reconnaissance du peuple Français ont de-
« puis quatre années confié à Votre Majesté les rênes du
« gouvernement, et les constitutions de l'État se reposaient
« déjà sur vous du choix d'un successeur.

« La dénomination plus imposante qui vous est décernée
« n'est donc qu'un tribut que la nation paie à sa propre di-
« gnité, et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque
« jour des témoignages d'un respect et d'un attachement que
« chaque jour voit augmenter.

« Eh ! comment le peuple Français pourrait-il trouver des
« bornes pour sa reconnaissance, lorsque vous n'en mettez
« aucune à vos soins et à votre sollicitude pour lui !

« Comment pourrait-il, conservant le souvenir des maux
« qu'il a souffert lorsqu'il fut livré à lui-même, penser sans
« enthousiasme au bonheur qu'il éprouve depuis que la Pro-
« vidence lui a inspiré de se jeter dans vos bras ?

« Les armées étaient vaincues, les finances en désordre, le
« crédit public anéanti ; les factions se disputaient les restes
« de notre antique splendeur ; les idées de religion et même
« de morale s'étaient obscurcies ; l'habitude de donner et de
« reprendre le pouvoir laissait les magistrats sans considéra-
« tion, et même avait rendu odieuse toute espèce d'autorité.

« Votre Majesté a paru... La Religion a vu relever ses
« autels... Enfin, et c'est là sans doute le plus grand des mi-
« racles opérés par votre génie, ce peuple, que l'effervescence
« civile avait rendu indocile à toute contrainte, ennemi de
« toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter

« un pouvoir qui ne s'exerçait que pour sa gloire et son
« repos.

« Le peuple Français ne prétend point s'ériger en juge des
« constitutions des autres États.

« Il n'a point de critiques à faire, point d'exemples à sui-
« vre; l'expérience désormais devient sa leçon.

« Il a, pendant des siècles, goûté les avantages attachés à
« l'hérédité du pouvoir.

« Il a fait une épreuve courte, mais pénible, du système
« contraire.

« Il rentre, par l'effet d'une délibération libre et réfléchie,
« dans un sentier conforme à son génie.

« Il use librement de ses droits pour déléguer à Votre Ma-
« jesté Impériale une puissance que son intérêt lui défend
« d'exercer par lui-même.

« Il stipule pour les générations à venir, et, par un pacte
« solennel, il confie le bonheur de ses neveux à des rejetons
« de votre race.

« Ceux-ci imiteront vos vertus.

« Ceux-là hériteront de notre amour et de notre fidélité.

« Heureuse la nation qui, après tant de troubles et d'in-
« certitudes, trouve dans son sein un homme digne d'apaiser
« la tempête des passions, de concilier tous les intérêts, et de
« réunir toutes les voix !

« Heureux le prince qui tient son pouvoir de la volonté, de
« la confiance et de l'affection des citoyens !

« S'il est dans le principe de notre constitution, et déjà
« plusieurs exemples semblables ont été donnés, de soumet-
« tre à la sanction du peuple la partie du décret qui concerne
« l'établissement d'un gouvernement héréditaire, le Sénat a
« pensé qu'il devait supplier Votre Majesté Impériale
« d'agréer que les dispositions organiques reçussent immé-
« diatement leur exécution, et, pour la gloire comme pour
« le bonheur de la République, il proclame à l'instant même
« Napoléon Empereur des Français. »

Les applaudissements éclatèrent et couvrirent les der-
niers mots de la harangue sénatoriale. Une joie bruyante
succéda pendant quelques minutes à l'émotion qui
étreignait les cœurs. Après une pause, Napoléon fit une

courte réponse. Il admirait, aimait et savait pratiquer, dans les circonstances solennelles, cette *imperatoria brevitatis* si vantée par les vieux Romains, qu'il avait pris pour modèles.

L'Empereur répondit en ces termes :

« Tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie est essentiellement lié à mon bonheur.

« J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.

« Je sou mets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille.

« Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus avec ma postérité le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation. »

Le Sénat fut ensuite admis à l'audience de Sa Majesté l'Impératrice. Cambacérès prit encore la parole et prononça le discours suivant :

« Madame,

« Nous venons de présenter à votre auguste époux le décret qui lui donne le titre d'Empereur, et qui, établissant dans sa famille le gouvernement héréditaire, associe les races futures au bonheur de la génération présente.

« Il reste au Sénat un devoir bien doux à remplir, celui d'offrir à Votre Majesté Impériale l'hommage de son respect, et l'expression de la gratitude des Français.

« Oui, Madame, la renommée publie le bien que vous ne cessez de faire; elle dit que toujours accessible aux malheureux, vous n'usez de votre crédit auprès du chef de l'Etat que pour soulager leur infortune, et qu'au plaisir d'obliger Votre Majesté ajoute cette délicatesse aimable, qui rend la reconnaissance plus douce et le bienfait plus précieux.

« Cette disposition présage que le nom de l'Impératrice Joséphine sera le signal de la consolation et de l'espérance;

« et que, comme les vertus de Napoléon serviront toujours
 « d'exemple à ses successeurs, pour leur apprendre l'art de
 « gouverner les nations, la mémoire vivante de votre bonté
 « apprendra à leurs augustes compagnes que le soin de sé-
 « cher leurs larmes est le moyen le plus sûr de régner sur
 « tous les cœurs.

« Le Sénat se félicite de saluer le premier Votre Majesté
 « Impériale; et celui qui a l'honneur d'être son organe ose
 « espérer que vous daignerez le compter au nombre de vos
 « plus fidèles serviteurs. »

Un nouveau Régime était fondé. Beaucoup de ces hommes qui acclameront la Restauration, comme ils acclament aujourd'hui l'Empire, se vantèrent d'avoir rendu à jamais impossible le retour des Bourbons. Très fiers de leur œuvre et d'eux-mêmes, les Sénateurs se retirèrent par groupes. L'ex-consul Cambacérès fut retenu au château, et reçut ce jour même le prix de ses bons et constants services. Sa Majesté l'Empereur lui remit la lettre suivante :

« Citoyen consul Cambacérès, votre titre va changer, vos
 « fonctions et ma confiance resteront les mêmes. Dans la
 « haute dignité d'Archi-Chancelier de l'Empire dont vous
 « allez être revêtu, vous manifesterez, comme vous l'avez
 « fait dans celle de consul, la sagesse de vos conseils et les
 « talents distingués qui vous ont acquis une part aussi im-
 « portante dans tout ce que je puis avoir fait de bien.

« Je n'ai donc rien à désirer de vous que la continuation
 « des mêmes sentiments pour l'État et pour moi. »

Archi-Chancelier, prince de Parme, *Frère Jean-Jacques Régis Ordre* fut encore nommé par l'Empereur, qui ne se fiait qu'à lui, *Grand-Surveillant de la Maçonnerie Française*. C'est à ce dernier titre qu'il nous appartient.

CHAPITRE IV

Le Sérénissime Grand-Maître Cambacérés et le Grand-Orient

1° Zèle du Grand-Maître.

Le prince Archi-Chancelier, que les documents désignent toujours sous le titre de Sérénissime Grand-Maître, n'était, nous l'avons déjà dit, que le Grand-Maître Adjoint. La Grande-Maîtrise avait été déferée et dévolue au frère de Sa Majesté, Joseph Bonaparte. Nous n'avons cependant trouvé nulle part, dans les archives de l'*Éques a Capite Galeato*, que le frère aîné de l'Empereur ait jamais présidé les tenues solennelles du Grand-Orient. Le frère *Cambacérés* exerçait en réalité toutes les fonctions et remplissait toutes les obligations de cette « sublime » dignité.

Sans doute, au Régime du *Grand-Orient* il préférait le Régime Écossais ; puisqu'il appartenait à ce dernier Régime, l'aimer était pour lui un droit, et le préférer, un devoir. Néanmoins, il mit tout en œuvre pour rendre le *Grand-Orient* chaque jour plus prospère. Dès l'année 1806, les nouveaux *Statuts* du Régime furent imprimés et envoyés à toutes les Loges régulièrement constituées. Comme la constitution politique de la France, la *Constitution du Grand-Orient* n'avait été modifiée que dans les *détails*. Toutes les innovations étaient impérieusement réclamées par les circonstances et par les étonnants progrès que faisait le *Régime*. La direction des travaux était confiée à des Officiers, dont le nombre était porté à 169, nombre symbolique : 1 plus 6 plus 9 égale 16, c'est-à-dire, le carré du nombre 4, le nombre « parfait » aux yeux des Maçons.

Avant la « catastrophe », le Grand-Orient possédait trois Chambres. Après la Révolution, il eut six Ateliers :

- 1° Une Grande-Loge d'Administration ;
- 2° Une Grande-Loge Symbolique ;
- 3° Un Grand-Chapitre ;
- 4° Une Grande-Loge de Conseil et d'Appel ;
- 5° Une Grande-Loge des Grands-Experts ;
- 6° Un Grand-Directoire des Rits.

Après la réunion du Rit Écossais au Grand-Orient, la Maçonnerie Française eut, à son sommet, le 33° degré. « création politique », ainsi que l'avouent les correspondants de l'*Éques a Capite Galcato*.

Cambacérès, le Sérénissime Grand-Maître, était le maçon le mieux désigné pour présider le *Régime*, et lui conférer ce prestige et cet éclat qui attirent les pauvres dupes et les retiennent. Intrépide convive, il aimait le faste, les banquets, les fêtes, les spectacles, les magnifiques réceptions. Il s'acquittait avec plaisir de « ses

augustes fonctions ». Il apportait, dans les tenues solennelles, la bonne grâce, la dignité, le grand air, la distinction aisée, l'exquise politesse du gentilhomme. S'il abandonnait à d'autres les écrasants détails de l'administration, il suivait d'un œil attentif les progrès de la propagande Maçonnique. Plus de douze cents Loges se fondèrent sous sa Grande-Maîtrise.

2° *Un voyage dans le Midi.*

En 1807, il fit un voyage dans le Midi, pour aller présider à Bordeaux les opérations du Corps Electoral. Plusieurs maçons fidèles lui préparèrent les voies. Le Grand-Maître n'oublia pas de visiter Montpellier, sa ville natale ; Toulouse, la grande cité Maçonnique ; Narbonne, dont une des Loges lui expédiait ces fameux perdreaux de la *Clappe*, préférés à tous autres. Un courrier, traversant la France, et courant à franc-étrier, lui apportait à Paris ce gibier succulent.

Le compte-rendu de la Fête de l'Ordre, présidée par lui, le 28^e jour du dixième mois de l'année 1807, renferme quelques détails intéressants sur ce voyage électoral et Maçonnique :

« Le Sérénissime Grand-Maître annonce que l'ordre des
 « travaux appelle le compte de semestre à rendre par le
 « Frère *Delahaye*, Orateur du Grand-Chapitre ; mais
 « qu'avant de lui accorder la parole, il se plaît à rendre lui-
 « même compte au *Grand-Orient* des hommages qu'il a reçus
 « de tous les Ateliers réguliers, dans le voyage qu'il vient de
 « terminer : le Sérénissime Grand-Maître daigne entrer dans
 « plusieurs détails, pour prouver, dit-il, l'excellent esprit
 « dans lequel le *Grand-Orient* de France entretient les Ate-
 « liers de son Gouvernement : le Sérénissime Grand-Maître
 « ajoute, avec son aménité et son affabilité ordinaires, qu'il
 « ressent une véritable satisfaction de rendre, en ce jour de
 « solennité, cette justice éclatante aux soins, à la sollicitude

« et aux principes qui dirigent constamment le *Grand-Orient*
« de France, pour la plus grande gloire de l'Ordre et le
« bonheur de l'humanité.

« Le Sérénissime Grand-Maître annonce, en terminant,
« qu'il a reçu des députations de tous les Ateliers, que la
« brièveté de son séjour dans les divers Orients ne lui a pas
« permis de présider, et que partout il a trouvé amour et
« fidélité à sa personne, et dévouement sans bornes au *Grand-*
« *Orient* de France.

« Le Respectable Représentant *Rattiers de Montaleau*
« obtient la parole pour régulariser les applaudissements que
« chacun était impatient de donner au Sérénissime Grand-
« Maître ; et, sur la proposition de son Représentant et les
« conclusions du Frère Orateur, le *Grand-Orient* arrête qu'il
« sera écrit, tant aux Ateliers qui ont envoyé des députa-
« tions au Sérénissime Grand-Maître, qu'à ceux qui ont eu la
« faveur d'être présidés par lui, pour les féliciter, et charge
« la Grande-Loge d'Administration de l'exécution. »

CHAPITRE V

Essai de reconstitution historique des Grandes Fêtes de l'Ordre.

Nous venons de faire entendre au lecteur un écho des fêtes du *Grand-Orient* de France. Peut-être aimerait-on à jeter un regard à l'intérieur du Temple, à revoir un moment ces solennités fameuses, ces splendides réunions qui réunissaient la Diète Maçonnique, aux deux grandes fêtes de l'Ordre. On y voyait accourir et s'y presser toutes les illustrations de l'Empire : les maréchaux, les généraux, les hommes d'État, les magistrats, les hommes de lettres, les artistes, les comédiens, toute la nouvelle noblesse, de nombreux représentants de l'ancienne, et même des hommes d'Église.

Prenons en main les *bulletins* du *Grand-Orient*. Ces

brochures, aux couvertures rouges, sortaient des presses de l'Ordre, *rue de la Pôterie*, ou de l'imprimerie du franc-maçon *Poulet, quai des Augustins*.

Pour que notre essai de reconstitution historique soit aussi exact que possible, nous veillerons à n'employer que les expressions mêmes des *Compte-rendus*. A partir de 1806, un frère, qui portait un des beaux noms de France, exerce les fonctions de Secrétaire-Général. C'est G. de *Beaumont*. Il ne passe aux yeux de ses « vénérables », « respectables », ou « illustres » frères, ni pour un savant adepte, ni pour un profond philosophe. Il ne fut pas non plus, le lecteur pourra s'en convaincre, un maître écrivain.

« Le vingt-quatrième jour du quatrième mois (24 juin, l'année Maçonnique commence au mois de mars) ou « le vingt-huitième jour du dixième mois (28 décembre), le Grand-Orient » formant la *Diète Nationale* « régulièrement convoquée, se réunit fraternellement sous le point géométrique, connu des seuls « vrais frères, dans un lieu très éclairé, très régulier et « très fort, où résident le silence, la paix et l'équité, « *midi plein.* »

Cette dernière expression ne doit pas être prise à la lettre. A sept heures du soir, à neuf heures, à minuit moins quelques minutes, à quelque heure que les frères se réunissent, il est pour eux midi plein, lorsque leurs travaux commencent ; il est toujours minuit, lorsqu'ils cessent.

Le Représentant particulier du Sérénissime Grand-Maître, le « Respectable Frère » *Rattiers de Montaleau*, est à son fauteuil. Les Grands-Orateurs des divers Ateliers siègent à leurs places respectives. « Les Présidents des trois grands Ateliers et officiers honoraires décorent l'Orient. Les frères de Paris et les députés des Loges de Province ornent leurs colonnes. » Tous ont revêtu leurs insignes, suspendu à leur cou leur

cordons et ceint leur tablier. « Le Président annonce qu'il a ouvert les travaux pour mettre le *Grand-Orient* à portée de faire les préparatifs pour l'introduction du Sérénissime Grand-Maître. » On procède à la nomination des frères qui doivent composer la députation « à l'effet de recevoir à son arrivée et conduire au local accoutumé le Sérénissime Grand-Maître. »

Silencieuse et, parfois, longue attente. La députation s'est rendue à son poste. Le roulement d'une voiture. « Des sons harmonieux, symbole de l'hilarité générale (sic) qu'inspire toujours cet illustre Chef, « sont le signal de l'arrivée du Grand-Maître. »

Enfin « au grand désir de tous les Frères, le Sérénissime Grand-Maître est annoncé et introduit avec « les honneurs dûs à sa Suprême Dignité. » Les « Grands-Officiers en exercice composent sa brillante « escorte. A la fête de la St-Jean d'Hiver 5807 (1807) « il est accompagné des Très Illustres et Très Révérends Frères, le maréchal *Masséna*, Grand-Conservateur, et le sénateur *Valence*, son Grand-Representant; suivent les Très Illustres Frères de *Lacépède*, Grand-Chancelier de la Légion d'honneur; « *Beurnonville*, sénateur; *Davous*, sénateur, l'un des « commandants de la Légion d'honneur; *Clément de* « *Ris*, préteur du Sénat; d'*Aigrefeuille*, administrateur du dépôt littéraire; *Duvidal*, législateur, officier de la Légion d'honneur; *Chasset*, sénateur, et « *Serrurier*, maréchal de l'Empire. »

Parfois, d'illustres personnages se joignaient aux Grands-Officiers : les princes d'*Isembourg*, le prince *Askéri-Khan*, ambassadeur de Perse à Paris; le prince de *Saxe-Weimar*, *Horace Vincentini*, fondateur de la Loge la Vertu Triomphante (Sa Majesté l'Empereur) à Rome, le comte *Miollis*, général de division, gouverneur-général de Rome, protecteur de la Loge sus-nommée; *Camille Borgia*, « digne rejeton de cette illustre

« famille, dont le nom est fameux dans l'histoire d'Es-
« pagne et d'Italie. »

« Le Sérénissime Grand-Maître parvient au trône
« sous la voûte d'acier, et reçoit de son Représentant
« particulier, *Rattiers de Montaleau*, le premier mail-
« let de l'Ordre. » « Il est placé lui-même au trône
« ayant (1807) à sa droite le Grand-Conservateur ma-
« réchal *Masséna*, et à sa gauche son Grand-Représen-
« tant le sénateur général Valence. » Un triple vivat
retentit en son honneur.

Dans le Temple, superbement décoré d'après les indications des *Petit-Radel*, des *Lemot*, des *Sauvage*, des *Prudhon*, des *Carles*, des *Poussin*, c'est un éblouissement de costumes et d'habits chamarrés de dentelles, de galons, de revers de velours. C'est un ruissellement de perles et de pierres fines. Les bijoux d'or, les nacres, les brocards, les bandes d'argent étincellent. Les diamants jettent mille feux. Les dentelles, les blondes étalent leur richesse. Des cordons de toutes largeurs, de toutes couleurs ravissent les yeux. Des fleurs rares embaument l'air. Les mains frôlent des porcelaines de Sèvres. Les pieds foulent des tapis de Sallandrouze. Tous ces « Illustres » enfants de « la Veuve » tiennent à faire honneur à leur « auguste » mère, de ses magnificences, qu'ils tiennent un peu d'elle.

Le plus profond silence règne dans le Temple. Tous les yeux sont fixés sur le Grand-Maître.

« Le Révérend frère *Rattiers de Montaleau* lui rend compte
« que les Travaux viennent d'être ouverts, en la forme ordi-
« naire, et que le Secrétaire attend ses ordres pour la lecture
« de la Planche des derniers Travaux.

« Cette lecture étant faite, sur l'ordre du Sérénissime
« Grand-Maître, la planche reçoit la sanction d'usage. »

Lorsque, durant le cours du semestre écoulé, des vacances se sont produites, ou à l'expiration de leur exercice triennal,

« le Grand-Maitre annonce que l'ordre du jour appelle
 « la proclamation des Officiers Dignitaires élus ou réélus
 « par la Grande-Loge du Conseil, sur la présentation des trois
 « Grands-Ateliers. En conséquence, il invite les frères Pre-
 « mier et Second Surveillants à proclamer les noms sur leurs
 « colonnes respectives, comme il les proclame lui-même.

« Sur le signal du Sérénissime Grand-Maitre, les applau-
 « dissements les plus unanimes sanctionnent le choix de la
 « Grande-Loge du Conseil. »

Les frères élus pour la première fois, ou élevés à une
 dignité supérieure, sont invités à se joindre aux dépu-
 tés des Loges des Provinces, admis à la séance,

« pour prêter avec eux l'obligation voulue. En consé-
 « quence, sur l'ordre du Sérénissime Grand-Maitre, les frères
 « Maîtres des Cérémonies les conduisent au trône.

« Tous ces frères, après avoir prêté leur obligation entre
 « les mains du Sérénissime Grand-Maitre, sont proclamés
 « par lui, reconnus et applaudis dans leurs qualités respec-
 « tives. Ces frères remercient par les mêmes batteries, qui
 « sont couvertes avec la plus grande cordialité.

« Le Sérénissime Grand-Maitre annonce que l'ordre des
 « Travaux appelle le compte de semestre à rendre »

par les orateurs des divers Ateliers.

La série des lectures et des discours commence. Les
 orateurs se succèdent à la tribune. Lorsque chacun
 d'eux a fini de parler, le Sérénissime Grand-Maitre
 donne le signal des applaudissements.

L'ordre des Travaux étant épuisé,

« les portes du Temple s'ouvrent. Les Frères *Bertin, Lafo-*
 « *rêt, Lefèvre, Fasquel*, et autres artistes distingués, s'avan-
 « cent au milieu de l'enceinte. C'est le signal des chants de
 « victoire et d'allégresse ; la symphonie la plus noble et la
 « plus majestueuse est le prélude des hymnes en l'honneur
 « du *Héros Pacificateur*.

« Les chants les plus mâles et les plus harmonieux célèbrent
 « ses hauts faits. Des accents guerriers retentissent en l'hon-
 « neur du *Héros de la France*, et des prodiges opérés par son

« génie, son courage et la valeur des braves, qu'il conduit
« de victoire en victoire.

« Ce concert de louanges, ou plutôt ce récit de faits si glo-
« rieux pour la France, excite un enthousiasme général, et,
« sur le signal, donné par le Sérénissime Grand-Maître, reçoit
« les applaudissements unanimes.

« Les frères *Laforêt, Fasquel* et autres artistes, qui se sont
« surpassé en cette circonstance solennelle, se joignent au
« frère *Bertin*, qui avait demandé et obtenu la parole pour
« remercier, et qui dirige leurs batteries, lesquelles sont cou-
« vertes avec les marques du plaisir qu'ils viennent de faire
« éprouver.

« Le concert est fini, que chacun des frères répète encore
« le refrain chéri :

*Vive Napoléon, nouveau Mars des Français;
Honneur aux Compagnons de ses brillants succès.*

« Le Sérénissime Grand-Maître annonce qu'il va donner le
« mot de semestre ; tous les membres du Grand-Orient for-
« ment la chaîne. « Le mot circule, et, ayant été reporté
« dans toute sa pureté au Grand-Maître, par le frère Maître
« des Cérémonies, la Planche qui le contenait est brûlée.
« Tous les frères prêtent le serment ordinaire entre les
« mains du Sérénissime Grand-Maître, qui les invite à repren-
« dre leurs places.

« Le tronc de bienfaisance ayant circulé, le Sérénissime
« Grand-Maître annonce que les travaux sont suspendus
« pour passer dans l'ordre ordinaire au Banquet.

« Les matérieux sont consciencieusement démolis... » « La
« santé de l'Empereur et Roi, de son auguste Épouse, de
« toute la famille Impériale a été commandée par le Séré-
« nissime Grand-Maître, et exécutée par le triple feu de
« Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna, c'est-à-dire par le feu
« français, au son d'une harmonie d'autant plus délicieuse
« qu'elle exécutait l'air analogue : *Vive Henri IV.*

« La seconde santé, celle de Sa Majesté le Roi Joseph
« Bonaparte, est commandée de même et exécutée avec le
« zèle et le respect ordinaires. Une symphonie majestueuse
« et douce exprime ces sentiments des Maçons français pour
« leur Chef Suprême.

« Le Sérénissime Grand-Maître ayant annoncé que les tra-

« vaux étaient suspendus, invite les Frères à reprendre leurs
« places en reprenant lui-même la sienne.

« Après quelques instants donné aux doux plaisirs de la
« réunion fraternelle, un coup de maillet se fait entendre à
« l'Occident, et le Sérénissime Grand-Maître, en répondant
« par un autre coup, annonce que les travaux suspendus
« reprennent vigueur. Tous les frères se lèvent *sponta-*
« *nément* pour la santé du Sérénissime Grand-Maître,
« laquelle a été annoncée dans les formes ordinaires par
« les Frères premier et deuxième Surveillants. Le Très Révé-
« rend Frère *Regnaud de Saint-Jean-d'Angely*, Grand-Ora-
« teur d'honneur du Grand-Orient, en annonçant de même
« cette précieuse santé, exprime avec l'éloquence qui le carac-
« térise, les sentiments de tous les Maçons Français, pour le
« Sérénissime Grand-Maître.

« Les feux les plus vifs et les plus réguliers, les batteries
« les plus éclatantes et les plus unanimes, célèbrent, en ce
« jour solennel, la santé de l'Illustre Chef de l'Ordre, pour
« l'intérêt et la splendeur duquel il donne tous les jours les
« preuves les moins équivoques de sa puissante protection.

« L'orchestre exécute l'air chéri des Maçons : *Où peut-on*
« *être mieux ?* »

En la Fête de la Saint-Jean d'Hiver 5812 (1812)
le Grand-Maître trouva des accents « sublimes ». Il
dit :

« Si la France était en danger, j'appellerais autour de ma
« personne tous les enfants de la Veuve ; et, avec ce batail-
« lon sacré, en marchant aux factieux, je prouverais au
« monde entier que l'Empereur n'a pas de plus fidèles sujets
« que les Maçons Français. » — « Les acclamations géné-
« rales et les applaudissements sans nombre ont sanctionné
« et gravé ces paroles dans le cœur de tous les frères. »

Quelquefois, les frères *Alizan-Chazet*, de *Lagarde*, Préfet
du département de Seine-et-Marne, de l'*Espiney*, Directeur
de la Monnaie, *Lelièvre-Villette*, Maître des Cérémonies de
la Grande-Loge d'Administration, *Emmanuel Dupaty*, le *géné-*
ral Lassalle, et d'autres favoris des muses, « embellissent de
leurs compositions ces séances mémorables. »

Mais les jours les plus beaux sont aussi les plus courts. « L'aurore vient surprendre les heureux convives. » Le Grand-Maître annonce qu'il est minuit. « Les refrains de « clôture ont retenti, et le Sérénissime Grand-Maître a fermé « les Travaux du *Grand-Orient* de France en la manière « accoutumée. La députation ordinaire a reconduit jusqu'à sa « voiture le Sérénissime Grand-Maître avec les honneurs « suprêmes qui lui sont dûs ; et chacun s'est retiré en paix. »

Notre essai de reconstitution demeurerait incomplet si nous ne faisons entendre un écho des harangues enflammées qui retentirent sous les voûtes du grand « Temple » Maçonique. » Nous regretterions aussi d'avoir laissé de côté ces Épitres, ces Odes, ces allégories, ces boutades, ces bouts-rimés, qu'inspire une muse ignorée du Parnasse antique, la muse Maçonique. Nos extraits permettraient aux admirateurs du *Grand-Orient* Impérial, s'il en est encore, et en tout cas, aux lecteurs curieux, de se faire une idée exacte de ce genre d'éloquence, qui n'a pas encore trouvé sa place dans nos manuels de rhétorique. L'éloquence Parlementaire était muette. L'éloquence Maçonique la remplaça. Les Conventionnels et les révolutionnaires convertis, et richement nantis, retrouvèrent une tribune. Leur enthousiasme est aussi fervent, mais il n'a plus le même objet.

Les frères de *Beurepaire*, de *Joly*, *Régnaud de Saint-Jean d'Angély*, *Maugeret*, de *Beaumont*, *Houel Delahaye*, dont les noms sont pour la plupart tombés dans un oubli aussi juste que profond, ont laissé à nos modernes *louveteaux*, leurs futurs émules, des modèles de tous les genres d'éloquence, depuis le compliment, écrit dans le style le plus fleuri, jusqu'à l'oraison funèbre.

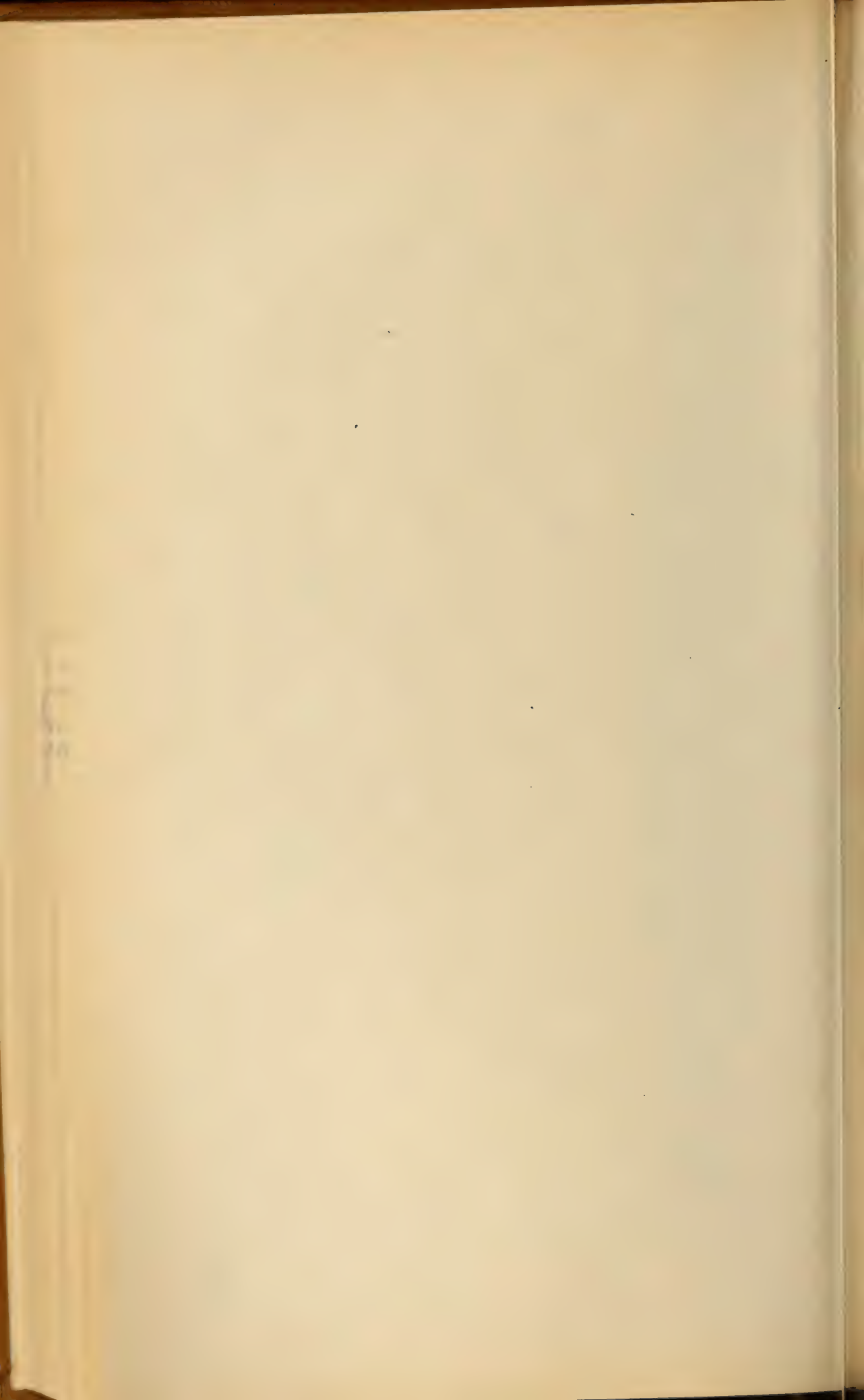
Mais la prose n'a pas suffi à ces ouvriers « sublimes » qui travaillèrent sous la Grande-Maîtrise du Sérénissime frère Jean-Jacques Régis *Ordre*, prince de Parme. La poésie leur prêta ses ailes.

Trop modestes, vraiment, les panégyristes et les chantres du « Héros de la France », du « Nouveau Mars », de « ses braves Compagnons », ne furent jamais tentés de réunir ces choses « charmantes, spirituelles », pour en composer une Anthologie.

Nous ne prétendons point garder pour nous seuls ces richesses littéraires. Nous sommes un profane. Nous craindrions que quelque adepte, pour qui tout ce qui est maçonnique est sacré, l'œil courroucé, et la lèvre dédaigneuse, nous lançât le méprisant : *Barbarus has segetes*. Aux admirateurs des grands ancêtres nous avons voulu donner cette Anthologie.

Cependant une considération — plus haute — anime et soutient notre zèle. Nos extraits n'offriront pas un simple intérêt de curiosité. Ils semblent avoir une certaine importance au point de vue historique. Nous verrons dans quelle mesure les adeptes de la Maçonnerie possèdent ce tact, cette délicatesse, cette dignité, cette élévation que nous admirons dans les belles pages de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue.

Quoi qu'il en soit, il convient de suivre un ordre. Nous donnons le premier rang à la prose. Nous rangeons nos extraits sous les titres suivants : Compliments au Grand-Maitre. — Panégyriques de l'Empereur. — Apologie de la Maçonnerie. — Eloges funèbres. — Le Roi Joseph.



CHAPITRE VI

Anthologie Maçonnique.

PREMIÈRE SECTION. — PROSE.

Compliments au Grand-Maître.

Du frère Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, 28 décembre 1807.

« Qui mieux que vous, Sérénissime Grand-Maître, peut
« être l'organe des sentiments, des cœurs vraiment français
« et vraiment Maçons ?

« Vous venez de parcourir une des plus belles parties de
« cet Empire, heureux en même temps des bienfaits qu'il a
« reçus et des bienfaits qu'il attend encore de son Souve-
« rain.

« On a fait autour de vous retentir dans les cités, dans les
« villages les noms glorieux de Napoléon, et l'écho des hym-
« nes d'amour que les Maçons ont fait entendre dans leurs

« religieux et civiques concerts, semble résonner jusque dans
« ce Temple.

« Elle est mémorable aussi pour les Représentants des
« Révérendes Loges de France, la Fête où ils reçoivent leur
« Grand-Maitre à peine de retour dans la capitale.

« En allant remplir une des plus importantes fonctions de
« l'ordre politique, vous avez porté l'espérance au sein des
« plus riches provinces, des plus importantes cités.

« Depuis de longues années, vous aviez semé dans ces
« belles contrées, les bienfaits, les consolations ; tant de villes
« vous doivent de bons magistrats ; tant de familles vous
« doivent leur père ou leur appui ; tant de citoyens, un patro-
« nage généreux ; les villes, les familles, les citoyens ont
« essayé de s'acquitter, et l'émotion dont vous n'avez pu
« essayer de vous défendre a prouvé que son cœur les avait
« entendus. Quand l'idiome profane a manqué d'expressions
« pour peindre les sentiments qu'on voulait nous transmettre,
« les Maçons ont fait parler la langue sacrée, et ses termes
« mystérieux, ses symboliques allégories ont servi à mieux
« peindre la reconnaissance des peuples envers leur Souve-
« rain et envers le premier des dépositaires civils de sa
« confiance.

« Le Grand-Orient de France, Sérénissime Grand-Maitre,
« s'unit aux sentiments qui vous ont été exprimés, et s'il
« pouvait les rendre avec plus d'énergie et de vérité, c'est
« que ses membres approchant plus souvent de votre per-
« sonne, ont plus d'occasions d'en apprécier la justice. »

« Ce morceau d'architecture, écrivait le frère G. de Beau-
« mont, Secrétaire-Général, si conforme aux sentiments de
« l'Assemblée, reçoit, sur l'ordre et le signal du Grand-
« Maitre, les applaudissements les plus unanimes. »

Discours du Frère Delahaye, prononcé à la même date.

« La solennité qui nous rassemble ne peut que nous être
« bien agréable, puisqu'elle est l'heureuse époque à laquelle
« nous voyons réunie la grande majorité des Représentants
« du Grand-Orient.

« Ce qui lui donne un avantage de plus à nos yeux, c'est

« que c'est presque la seule à laquelle nous puissions jouir
« de la faveur de posséder dans notre sein les Grands-Offi-
« ciers d'Honneur du Grand-Orient.

« Mais ce qui nous rend cette solennité si belle, si pré-
« cieuse, c'est qu'elle est la seule qui nous procure le bonheur
« de voir le Grand-Orient éclairé de la présence infiniment
« chère du Sérénissime Grand-Maitre.

« C'est quand nous avons la faveur de travailler sous
« votre maillet, Sérénissime Grand-Maitre, que nous pouvons
« dire, que nous disons réellement : « C'est aujourd'hui pour
« nous un jour de fête. »

« Si nous n'avons pas souvent cet avantage, nous n'osons
« pas nous en plaindre : les hautes fonctions auxquelles vous
« appellent et vos lumières, et le choix du Souverain, vous
« imposent des obligations dont nous ne pouvons pas désirer
« de vous distraire, puisqu'elles contribuent au bonheur géné-
« ral ; mais dans ces moments trop courts que vous voulez
« bien nous accorder, voyez quel accord, quelle union règnent
« parmi nous.

« Composé de Maçons qui obéissent à des Rits différents,
« le Grand-Orient n'a cependant qu'une volonté, qu'une
« âme.

« Divisés d'opinions sur le cérémonial de nos rits, nous
« cessons de l'être au moment où il s'agit de chercher ensem-
« blé la vérité.

« Et si nous avons l'air de suivre un chemin différent, nous
« ne tendons, nous n'arrivons pas moins ensemble au même
« but.

« Semblables à deux fleuves qui promenant dans le même
« lit, sans les confondre, leurs ondes calmes et paisibles, les
« conduisent ainsi jusqu'à l'océan, où, sans bruit, sans fracas,
« elles se mêlent à l'immensité des mers, et ne laissent pas
« même l'idée de leur désunion antérieure ;

« Les différents rits qu'a reconnus le Grand-Orient de
« France, suivant chacun séparément leurs cérémonies parti-
« culières, viennent se confondre dans le centre commun des
« lumières de la Maçonnerie, et ne laissent pas même soup-
« çonner qu'il est un point de vue sous lequel ils diffèrent
« l'un de l'autre.

« Et cette concordance parfaite d'opinions que vous remar-

« quez dans le Grand-Orient, croyez, Sérénissime Grand-
« Maître, qu'elle est la même dans chacun de ses Ateliers.

« Les discussions peuvent y être graves, sérieuses, profon-
« des, mais elles n'y sont jamais animées par l'esprit de
« parti.

« Nous cherchons la vérité, et nos discussions n'ont d'au-
« tre but que celui de la trouver.

« *Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.*

« Virg. AENEID. LIB. X.

« Nous devons être justes ;

« Nous voulons l'être ;

« Nous le sommes.

« Nous pouvons nous tromper ; mais si l'erreur nous abat,
« jamais la passion ne nous aveugle.

« C'est vous, Sérénissime Grand-Maître, que nous pre-
« nons pour modèle.

« Nous ne voulons pas être indignes du chef qui veut
« bien nous donner l'exemple. »

Discours du Frère Houel, 26 juin 1809.

« Fidèles au but, fidèles aux emblèmes de notre Ordre,
« c'est surtout en ce jour que nous aimons à nous considérer
« comme des ouvriers exécutant avec zèle les ordres d'un
« architecte habile, lui rendant compte de nos travaux et sol-
« licitant de nouvelles instructions.

« C'est sous ce rapport; Sérénissime Grand-Maître, que
« nous sommes tentés de nous féliciter de ce que vos impor-
« tantes occupations, votre haut rang dans l'État, ne vous
« permettent pas de présider nos séances ordinaires ; quel-
« que avantage que l'Art-Royal en retirât, quelque bonheur
« qui en résultât pour tous les Membres du Grand-Orient,
« nous y perdriions, je ne crains pas de le dire, nous cesse-
« rions d'avoir cette crainte régulatrice qui préside à toutes
« nos délibérations, tout se ferait de confiance, et sûrs de ne
« pas nous égarer en suivant notre voie, nous n'aurions plus
« devant les yeux le désir, le besoin de justifier votre indul-
« gence, nous serions dispensés de nous dire à chacune de nos

« délibérations, qu'elles doivent toutes être dignes de notre
« Chef : *sint Consule dignæ*.

« Ce désir a toujours été présent à notre pensée depuis que
« le soleil remonte vers l'équateur, comme dans ses phases
« antérieures ; puisse le compte auquel vous daignez prêter
« attention, vous en offrir la preuve. »

Discours du Frère de Beaurepaire, 26 juillet (?) 1809.

« Tel, l'astre radieux de lumière, répandant ses plus dou-
« ces influences et ses bienfaits sur toute la nature, l'éclaire,
« l'âme, et l'échauffe en tempérant ses feux ;

« Tel, Sérénissime Grand-Maître, vous répandez sur nous,
« sans intermédiaire, vos faveurs les plus chères, et, sur
« tous les Maçons, votre protection et vos plus doux bien-
« faits, en les animant du feu le plus pur de la sainte amitié.

« L'éclat et la majesté que vous donnez en cet instant au
« Sénat Maçonique assemblé ;

« Le cortège imposant des Illustres Frères Grands-Offi-
« ciers dignitaires qui vous entourent, et dont les talents
« comme les vertus sont en harmonie avec l'Orient qu'ils
« décorent, en faisant une illusion bien douce à nos cœurs
« et à nos yeux, nous représentent en ce jour de fête, les
« richesses éblouissantes du céleste séjour, et le bonheur de
« l'Empyrée.

« Recevez, avec nos vœux, l'hommage que nous devons à
« vos vertus et à vos bienfaits.

« Pardon, Mes Très Révérends-Frères, si j'ai osé mêler
« ma voix aux accents mélodieux de l'orateur (frère Houel)
« qui m'a précédé ;

« Je sens mon insuffisance et je redescends à ma place... »

Discours du F. G. de Beaumont, 25 juin 1812.

« C'est un hommage que nous vous devons, Sérénissime
« Grand-Maître, et que nous nous plaçons à vous rendre
« dans ces jours solennels, où nous célébrons sous vos
« yeux la fête de l'Ordre ! Les lumières que vous répandez

« sur nous, votre candeur (!), la grâce avec laquelle vous pré-
 « sidez nos sublimes travaux, font disparaître l'homme
 « d'État, pour ne nous montrer que le parfait Maçon ; vous
 « embrasez nos cœurs de ce feu brûlant qui vivifie, et le
 « sentiment que votre sagesse y fait naître ne peut se
 « payer que par le tribut de la plus tendre reconnaissance
 « que nous vous vouons à jamais.

« Le jour précieux de votre naissance, vous reçûtes le nom
 « de Jean, qui est aussi le patron des Maçons ; on prévoyait
 « déjà que vous seriez la colonne de l'Ordre Maçonnique.

« Rien ne se fait au hasard ; vous avez rempli vos des-
 « tins.

« Qu'il nous soit donc permis, Sérénissime Grand-Maitre,
 « de joindre à la solennité de ce jour l'expression du senti-
 « ment qui nous anime ; c'est l'hommage de notre respect,
 « de l'attachement le plus inviolable, que nous vous offrons
 « pour bouquet.

« Je laisse au Frère Grand-Orateur à développer avec
 « cette sensibilité qui le caractérise, le sentiment que je ne
 « fais qu'esquisser. »

Discours du Frère Houel, même date.

« Vos cœurs s'élancent vers le trône, Mes Frères ; vous
 « attendez impatiemment la fin de mon discours, parce que
 « vous espérez présenter vos vœux annuels au Sérénissime
 « Grand-Maitre, en ce jour qu'une douce habitude vous fait
 « regarder comme celui de sa fête patronale.

« Vous brûlez de lui témoigner combien, suivant l'expres-
 « sion d'un poète latin, il est doux, lorsque tant d'hommes
 « s'égarant dans les routes incertaines d'une vie agitée, de
 « tenir étroitement embrassée une des colonnes du temple où
 « il prononce les oracles de la sagesse :

*« Nil dulcius est, bene quam munita tenere
 Edita doctrinâ sapientum Templâ sercnâ.*

« Peu s'en est fallu, Mes Frères, que vos espérances ne
 « fussent trompées ou au moins retardées. On a douté si le

« Prince qui nous gouverne a pour patron saint Jean *l'évan-*
 « *géliste*, ou saint Jean *l'apôtre* (*sic*).

« Entre le sage du désert et le patriarche de la charité,
 « entre le précurseur du Christ et son disciple bien-aimé,
 « nulle raison ne semblait devoir faire pencher la balance ; ils
 « sont l'un et l'autre les protecteurs de l'Ordre (!) ; ils sont
 « l'un et l'autre les modèles de son Chef.

« Mais il faut de puissants motifs pour retarder les plaisirs
 « du cœur, et nous avons senti que nous serions mal accueil-
 « lis en vous proposant de les différer. Rassurez-vous donc,
 « Mes Frères, et que l'Orateur qui me succédera à la pro-
 « chaine fête de l'Ordre se console ; il saura donner un nou-
 « vel éclat aux fleurs que nous présentons aujourd'hui, et
 « ranimer l'expression de sentiments toujours renaissants ;
 « il aura encore des bienfaits à célébrer. Les grands desseins
 « de Napoléon accomplis... peut-être son retour... celui de son
 « auguste compagne, lui fourniront une ample matière pour
 réclamer votre attention sans crainte de la fatiguer.

« De grands souvenirs, de prochaines espérances, voilà ce
 « que nous devons au héros dont la destinée est de tracer la
 « limite de son Empire. Cultivons soigneusement pour lui
 « les lauriers et l'olivier ; mais épuisons en ce jour les roses
 « pour l'homme de son choix. »

II. — ELOGE DE SA MAJESTE L'EMPEREUR.

Discours prononcé par le Très Cher Frère de Joly,
avocat au Conseil d'État et en la Cour de Cassation,
Orateur du Grand-Orient en sa Grande-Loge d'Admi-
nistration.

« Mes Frères, la paix règne parmi le peuple Maçon : il
 « peut se livrer sans inquiétude et sans trouble à cette mis-
 « sion sainte de vivifier toutes les affections, d'éclairer, de
 « diriger toutes les passions douces et bienfaisantes, qui font
 « le bonheur de l'humanité ou la consolent dans ses afflic-
 « tions.

« Mais ! qui donc a placé ce mur d'airain entre nous et

« ces effroyables tempêtes qui ravagent les contrées lointaines ? Quel génie tutélaire a préservé l'arche sacrée de cette désolation commune ?

« Ah ! mes Frères ! je porte mes regards dans cette enceinte, naguère resplendissante des rayons de gloire de tant de valeureux guerriers ; je cherche les généraux d'Alexandre, ils l'ont suivi ; hier encore ils s'associaient à nos paisibles travaux... ; et déjà l'empire de *Darius* est détruit, le trône de *Sidon* relevé. Mais plus sage que le fils de Philippe, leur auguste Chef saura mettre des bornes même à sa fortune.

« Quel tableau que celui de ses grandes actions ! La France arrachée à l'anarchie ; les ressorts *usés de l'antique Monarchie*, retrempés par son génie ; les horreurs de la révolution oubliées, ses bienfaits conservés : l'Europe forcée d'être aussi heureuse que la France.

« Oh ! Henri IV, on admira longtemps comme un beau rêve le projet qui occupa tes dernières années, et ce tombeau que tu voulais aller creuser à l'ambition autrichienne, au sein même de la Germanie : le plus digne de tes successeurs vient de le réaliser. Que dis-je ? il l'a agrandi, et toutes les ambitions ont disparu devant lui.

« Il a délivré pour jamais les peuples du Midi de la crainte des barbares du Nord ; crainte invétérée que quatorze siècles d'une supériorité toujours croissante n'avait pu détruire ; crainte qui était devenue une espèce de superstition, une vérité politique fondée sur les monuments de l'histoire.

« Par lui le génie de la France plane sur les bords de la Vistule et de la Néwa. Qu'on ne dise pas que celui de Pierre l'avait devancé ; nous avons vu avec *Swarow*, les Russes dégénérés de ce *Pierre*, l'enfant gâté de la renommée !

« Napoléon sera le vrai législateur du Nord : nouvel *Odin*, il va vivifier ces âmes fortes : et les idées libérales du XIX^e siècle, du SIÈCLE DU GRAND NAPOLÉON, vont germer dans ces contrées barbares, ou des *Princes assassins* ou *massacrés* ont été nos contemporains.

« Heureuses ces régions lointaines si, comme l'Italie, elles

« voient leurs nouvelles destinées confiées à un Prince de
« son sang, compagnon de ses victoires.

« C'est là, c'est dans la *Grande-Grèce*, c'est dans le *Sam-*
« *nium* qu'il a envoyé le *Titus* de sa famille, ce prince aima-
« ble dont la gloire et les vertus rejaillissent sur le Grand-
« Orient de France, tout orgueilleux, non des couronnes,
« mais des qualités vraiment royales de son Chef.

« Que d'autres essaient d'achever ce tableau, et d'élever
« leurs chants à la hauteur du sujet : efforts impuissants !

« Napoléon a vaincu la renommée ; son nom seul traversera
« les siècles, quand tous les monuments de sa gloire auront
« subi la loi du temps.

« Et vous, Sérénissime Grand-Maitre ! -dépositaire de la
« pensée et du pouvoir du Héros ; vous qu'il a cru assez
« grand, assez sage pour lui confier la tranquillité de ce vaste
« Empire, sans le secours d'une force publique ; vous qui,
« seul et sans le prestige des armes, faites jouir cette seconde
« Rome de toutes les douceurs de la paix, votre nom sera
« dans tous les siècles associé à son grand nom : et s'il
« nous rappelle Auguste et Henri IV, vous nous rappelez à
« la fois Mécène, Agrippa et Sully. »

Le Secrétaire-Général écrit :

« Cette péroraison, comme l'éclair électrique, fait passer
« dans tous les cœurs les mêmes sentiments d'admiration et
« de reconnaissance ; toutes les mains sont levées, et atten-
« dent avec impatience le signal des applaudissements.

« Mais le Sérénissime Grand-Maitre, prenant la parole,
« dit avec la douceur et l'aménité qui le caractérisent :
« J'aurais déjà provoqué l'applaudissement si unanimement
« désiré, sans les choses flatteuses qui me sont personnelles
« dans le discours vraiment digne de Maçons français, que
« vient de prononcer le frère De Joly. Mon Représentant
« particulier va me suppléer en cette circonstance. »

Discours du F. de Joly (Saint-Jean d'Été, 1807).

« *Alexandre* étonna le monde par la rapidité de ses con-
« quêtes ; mais *Alexandre* laissa perdre le nom de ses braves

« Macédoniens ; ce Héros ne vit à sa mort que des Perses ou
« des Grecs, et sa patrie n'existait déjà plus.

« Plus heureux que ce peuple oublié, la France voit le
« nom de la Grande Nation s'étendre avec la gloire et la
« puissance de son Chef ; et, grâce à son génie, la posté-
« rité, dans ses fastes, distinguera l'époque de l'*Univers*
« Français comme elle a signalé celle de l'*Univers Romain*.

« A ce nom, l'âme s'élève... Le cœur s'enflamme encore au
« souvenir de ce Sénat, dont la profonde sagesse le rendit,
« au bout de cinq siècles, le maître du monde... Mais com-
« bien NAPOLÉON a plus fait en moins d'années, et quelle
« supériorité dans sa politique !

« Il régénère, et Rome opprimait ; il fonde des royaumes,
« et Rome réduisait les empires en provinces. Rome ne cher-
« chait qu'à s'agrandir : les conquêtes du Héros français ne
« sont pour lui que des remparts éloignés de la Grande-
« Nation, les gages de notre sûreté, la récompense de la
« bravoure, le prix héroïque du courage et de la vertu.

« C'est ainsi que, fidèle à sa généreuse et sage politique,
« nous avons vu naguère son génie s'élançant aux rives du
« Bosphore, soutenir les antiques murailles de Byzance, ren-
« dre à l'indépendance les descendants de Mahomet... Et cette
« Asie où vint s'anéantir la puissance romaine, devenir pour
« Napoléon un nouveau théâtre de grandeur et de gloire.

« Parcourons l'ère moderne. Ce n'est qu'après trente-deux
« campagnes sanglantes que nous voyons *Charlemagne* sub-
« juguer les peuplades du Nord. Une seule marche porte
« son successeur aux bords de la Vistule. — Et dans cette
« courte période, le trône de Frédéric a disparu. — Et peut-
« être l'empire du Czar n'a dû son salut qu'à cette multitude
« d'obstacles que la nature et le climat ont accumulés, et
« contre lesquels le courage et le génie sont impuissants.

« Forcé de suspendre un moment le cours de ses exploits ;
« condamné, pour la première fois, à goûter le repos, le temps
« n'a pas été perdu pour la gloire : il n'a servi qu'à préparer
« des triomphes nouveaux.

« Les frimas ont à peine disparu, que les murs de Dant-
« zick retentissent de nos chants de victoires ; et que du haut
« de ses tours où il plane fièrement, l'aigle français jette la
« confusion et la terreur dans les rangs ennemis.

« Puisse ce dernier prodige de ses armes ! puisse celui qui
 « vient tout récemment de s'opérer aux combats de Spandau,
 « sous les murs, dans les plaines de Heilsberg : prodige plus
 « éclatant encore que tous ceux dont nous avons à nous glo-
 « rifier : puissent-ils enfin dissiper l'esprit de vertige qui
 « s'est emparé de ces nouveaux *Philistins*, et mettre un
 « terme aux sanglantes catastrophes qui désolent la terre !

« Et s'il faut de nouveaux combats, si l'humanité est encore
 « condamnée à gémir, puissent nos vœux, veillant sans cesse
 « sur les destinées du *Héros*, obtenir du *Grand-Etre*, qu'il
 « étende une main protectrice sur son Auguste Personne !
 « puisse enfin NAPOLÉON, après avoir couronné, par une
 « paix durable, ses immortels travaux, jouir longtemps du
 « bonheur de son peuple et de ses bénédictions.

« Illustre et Sérénissime Grand-Maitre, soyez le dépositaire
 « de nos vœux et l'interprète de nos sentiments : vous,
 « dont l'administration sage et sévère justifie si dignement la
 « confiance du Prince ; vous dont la magistrature rappelle
 « sans cesse le glorieux consulat de Cicéron, de cet homme
 « étonnant qui, loin de la carrière des armes, sut, ainsi que
 « Votre Altesse, s'immortaliser et se fonder, dans la recon-
 « naissance de ses concitoyens, une renommée d'autant plus
 « durable qu'elle est dégagée de tous les prestiges, de toutes
 « les illusions. »

*Discours du Très Révérend Frère Régnaud de Saint-
 Jean-d'Angély. (Saint-Jean d'Hiver, 1807).*

« La fête qui nous rassemble, toujours chère aux cœurs
 « éclairés de la vraie lumière, doit recevoir, des circonstances
 « qui l'ont précédée, un intérêt plus vif, un éclat plus impo-
 « sant, une solennité plus auguste. Je ne sais quel senti-
 « ment de crainte se mêlait, il y a un an, à la joie de cette
 « réunion.

« Nous formions alors, dans cette enceinte, des vœux dont
 « le Grand Architecte de l'Univers a confié l'accomplisse-
 « ment au Héros de la France, au génie qu'il a créé dans sa

« bienfaisante sagesse, pour être le Régulateur de l'Europe,
« le Bienfaiteur du monde, l'Organe du Destin.

« Il était alors éloigné de ses enfants, le père de la patrie ;
« il bravait, entouré de ses guerriers, les fatigues des mar-
« ches forcées, la rigueur des saisons, les dangers des
« batailles.

« Alors il combattait pour la Paix, et aujourd'hui la Paix
« continentale, conquise par la victoire, jurée par la bonne
« foi, affermie par une ligue sainte, laisse respirer la terre,
« console l'humanité et permet l'espoir à l'Univers.

« Que nos premières paroles soient donc, mes Frères, un
« concert de bénédictions, de reconnaissance et d'amour
« envers NAPOLÉON.

« Que le Sérénissime Maître, qui nous préside, recueille
« à cet Orient et porte aux pieds de son trône cet hommage
« que nous lui rendons au nom de tous les Maçons français.

« Que les aînés des guerriers, que tous les chefs donnés
« par le premier des Monarques à la première des armées,
« reçoivent et transmettent à leurs compagnons de gloire,
« les témoignages éclatants de notre vive allégresse de leur
« retour, de notre fraternelle affection, de notre immortelle
« gratitude... »

Discours du Vénérable Frère Delahaye (même date).

« ... Je cherche en vain le mot qui doit rendre mon idée...
« Nos pères n'ont jamais rien vu qui leur ait pu donner celle
« qu'inspire NAPOLÉON, ils n'ont pas eu besoin d'un mot pour
« exprimer ce dont ils n'avaient pas même l'idée.

« O vous que Napoléon daigne honorer de sa confiance,
« veuillez être auprès de lui l'organe de notre amour ; por-
« tez au pied du trône le sentiment de tout le peuple Maçon.

« Nous jurons dans vos mains, pour nous, pour tous ceux
« qui sont dignes du nom Maçon, et dont nous sommes les
« garants, nous jurons tous à l'Empereur :

« Amour, obéissance, fidélité.

« Qui mieux que lui mérite, en effet, notre hommage,
« notre Adoration... ?

« Qu'ai-je dit ? Adoration !

« Elle n'est due qu'au *Grand-Architecte de l'Univers*, à
« *l'Etre Éternel* ;

« Eh ! s'il est vrai que le nom, que la gloire de NAPO-
« LÉON sont immortels... ;

« S'il est vrai que le nom, que la gloire de NAPOLÉON ne
« périront jamais ;

« Si notre amour, si l'enthousiasme, qu'il nous inspire, nous
« le font regarder comme une *divinité*,

« Les vives inquiétudes que nous éprouvons continuellement
« sur son sort,

« Les vœux ardents, que sans cesse nous adressons au
« ciel pour sa conservation, ne nous prouvent que trop que
« NAPOLÉON, pour être le *chef-d'œuvre de la Nature*, n'en est
« pas moins que nous, hélas ! sujet à la commune loi, et
« qu'au sein même de sa gloire un coup fatal...

« Dieu détourne de nous ce malheur affreux !... L'idée
« seule nous glace d'effroi.

« Assez longtemps, tu as abandonné la France à elle-
« même ; mais puisque tu nous a montré le *Héros* qui doit
« rendre à notre patrie le calme et la tranquillité, laisse-lui
« le temps de consommer son ouvrage.

« Lorsqu'il aura rempli ses hautes destinées...

« Lorsque, couvert de lauriers, il viendra jouir au milieu
« de ses peuples du fruit de ses travaux, et recueillir les
« élans de l'amour et de la reconnaissance,

« Donne le bonheur et la paix au *Héros* qui a tout fait
« pour donner à son peuple la paix et le bonheur.

« Et pour preuve du bonheur mutuel du Souverain et de
« ses peuples, puissions-nous, dans de longues années, réité-
« rer avec la même effusion de cœur ce vœu, l'expression
« unanime des sentiments de la France entière :

« *Vive ! Vive l'Empereur !* »

Discours prononcé par le Vénérable Frère de Joly,

(Fête d'Hiver, 1808).

« Mes Frères, je vous ai entretenus de l'état de la Maçon-
« nerie dans ces derniers temps ; l'avenir ne se présente pas

« à nous sous un aspect moins satisfaisant. Ils sont loin de
« nous ces moments de désastre, où nous combattions moins
« pour notre prospérité que pour notre existence.

« Assise sur ses antiques bases, la Maçonnerie brille d'un
« éclat, dont ses Annales, dans les plus beaux âges, n'offrent
« pas d'exemple.

« Eh ! à quelles époques, en effet, dans quels lieux a-t-elle
« réuni tant de moyens de prospérité et de gloire ? Quand
« a-t-elle reçu une protection plus éclatante des Souverains
« qui commandent aux nations ?

« Et quel Souverain est le nôtre ! N'est-ce pas déjà un
« bienfait de la Providence d'appartenir au siècle de Napo-
« léon ?

« Quand a-t-elle compté de plus fermes appuis ? Et, si
« j'ose le dire, quand a-t-elle vu plus de grandeurs humaines
« se confondre sous cette règle inflexible qui nivelle tous les
« hommes et ne laisse en éminence que leurs vertus ?

« Nous avons vu siéger parmi nous la plupart des héros
« que le Monarque associe à ses périls, et plusieurs des hom-
« mes d'Etat dont il interroge la sagesse dans ses Conseils.

« L'Europe entière est couverte de nos innombrables tri-
« bus ; et, si j'en crois mes secrets pressentiments, l'Asie
« elle-même sera désormais une terre hospitalière pour les
« enfants d'Hiram. J'en ai pour garant l'initiation à nos
« mystères du Ministre qui représente auprès du GRAND
« NAPOLÉON le plus puissant des Souverains dans cette
« partie du globe : Askeri-Khan, Ambassadeur de Perse,
« présent à la séance. Et la présence de cet illustre néophyte
« à la solennité de ce jour, est un hommage public aux prin-
« cipes, à la morale qui sont tout à la fois le bien et la
« force de notre confédération.

« Sérénissime Grand-Maître, grâces vous soient rendues
« de nos brillantes destinées ; elles sont l'ouvrage de votre
« sagesse, qui, comme la Providence, embrasse tout ce qui
« peut contribuer au bonheur de l'humanité.

« Que votre sollicitude daigne continuer à veiller sur
« nous. Assis sur les premières marches du trône, soyez
« auprès du Monarque l'interprète de nos vœux pour l'accom-
« plissement de ses grands desseins...

III. — APOLOGIE DE LA SAINTE-MAÇONNERIE.

Discours prononcé par Son Excellence le ministre d'État, Frère Comte Régnaud de Saint-Jean-d'Angély.

Monseigneur,

« Sous vos auspices, Sérénissime Grand-Maître, l'antique
« famille des Maçons a repris en Europe sa place sociale : le
« lien protecteur de tous les enfants de la Veuve, dont le
« premier anneau est soudé au pied du trône où vous êtes
« assis, s'étend sur toutes les parties de l'Europe, se rattache
« à tous les Empires, se subdivise entre toutes les Cités.

« Il offre partout un appui tutélaire, un secours bienfai-
« teur au voyageur errant, au naufragé sans ressource, au
« pauvre sans consolateur, à l'infortuné sans support.

« Mais ce n'était pas assez pour la gloire de la Maçonnerie,
« pour la renommée de ses Chefs, pour l'avantage de l'humani-
« té.

« Il semble que tel est le sort des institutions françaises,
« nouvelles ou régénérées, non seulement de s'élaner hors des
« limites de l'Empire, mais de franchir l'enceinte de l'Eu-
« rope, et d'aller enrichir le monde de ses bienfaits.

« Un auguste et puissant Monarque a envoyé en France,
« du fond de l'Asie, un de ses plus nobles sujets, un de ses
« ministres les plus éclairés, un de ses guerriers les plus
« distingués.

« Son Ambassadeur est venu admirer de plus près le Chef
« glorieux de notre Empire, et porter aux pieds de son trône
« des paroles d'amitié et de paix, au nom du Sophi, son
« maître.

« Pendant son séjour en cette capitale, il recueille avec
« l'attention d'un politique, l'habileté d'un sage, la bonté
« d'un homme, tout ce qui peut être honorable pour son
« pays, avantageux à sa nation, utile à ses semblables.

« Il a été admis dans nos mystères. Il lui a été donné de voir
« briller ces rayons consolateurs, qui ont traversé l'immen-
« sité des espaces et des temps, pour venir du fond de l'Orient
« éclairer les hommes justes et bienfaisants.

« Par lui cette pure lumière retournera vers son antique
« berceau : l'Asie recouvrera la pieuse et utile institution dont
« elle a enrichi nos climats.

« Un nouveau lien unira les hommes, une clarté morale,
« commune, éclairera toutes leurs âmes, comme un soleil
« unique éclaire tous leurs yeux.

« L'acacia refleurira sur les rives de l'Euphrate, non loin
« des lieux où surgirent ses premiers rameaux.

« Ses rejetons transplantés sur leur terre native prêteront
« leur abri, ses cultivateurs Néophytes offriront leurs secours
« au voyageur européen, au sein de la Perse immense, dans
« ses cités célèbres, dans ses villages ignorés, dans ses peu-
« plades lointaines, et jusque dans ses déserts.

« Ces bienfaits, Monseigneur, le Maçon reconnaissant qui
« en jouira dans d'autres climats, en fera hommage à Votre
« Altesse, et à l'Art Royal qui fleurit sous vos auspices.

« Votre nom uni aux noms sacrés, gravés dans l'arche
« Maçonnique, sera béni dans les pays où l'adepte Persan
« va bientôt les faire connaître ensemble. »

Le Secrétaire-Général écrit :

« Le Sérénissime Grand-Maître, joignant ses félicitations
« à celles du Grand-Orateur d'Honneur, remet au Très-Cher
« Frère Askeri-Khan un exemplaire relié avec soin, tant du
« Tableau-Général que des Statuts de l'Ordre. »

Discours du Vénérable Frère Houel

(*Saint-Jean d'Été 1809*).

« Lorsqu'un Orateur, fort de votre indulgente bonté, qu'il
« a plusieurs fois éprouvée, encouragé par des succès dont
« il conserve un honorable souvenir, se présente pour vous
« rendre compte de nos travaux, il paraît à la tribune avec
« une noble et respectueuse confiance.

« Il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Un Orateur nouveau
« se trouve placé entre la Diète Maçonnique et son Chef;
« tiré, depuis peu de temps, des colonnes de ce temple, il

« rompt avec effroi un silence que tant de motifs auraient
« dû lui faire garder. Permettez-lui de se rassurer en se
« rappelant qu'il parle, au nom de tous les Maçons Français,
« à leur protecteur, à leur père commun; qu'il n'est que dé-
« positaire de la couronne qu'il doit présenter; mais que les
« fleurs dont elle se compose ont été recueillies et tressées
« par des mains plus habiles, après avoir été cultivées avec
« soin dans toutes les vallées de l'Empire.

« Oui, Sérénissime Grand-Maitre, c'est la Maçonnerie
« de France toute entière que vous présidez en ce jour. Votre
« présence vivifiante, votre approbation rémunératrice s'éten-
« dent d'ici sur vingt mille des Français les plus attachés à
« leur Souverain, j'ai presque dit, et en parcourant les co-
« lonnes de ce temple, je crois pouvoir dire, sur vingt mille
« des Français les plus éclairés et les plus vertueux.

« Quelle est grande l'institution qui met ainsi les leçons et
« les exemples en commun, qui tire l'homme privé de l'isole-
« ment, qui replace, pour un moment, l'homme public dans
« les rangs ordinaires. Ici le fort touche la limite de sa puis-
« sance, ici le faible voit ses moyens se décupler; la gran-
« deur même ne nous donne que des frères aînés. La chaîne
« qui unit les Maçons est électrique, tout ce qui la touche re-
« çoit ou communique l'étincelle brillante du génie ou le feu
« sacré de la vertu...

« Vous avez, en accordant un pension viagère de 1.200
« francs au Frère *Defournelle*, âgé de 119 ans, créé un avenir
« pour ce respectable vieillard; vous avez fait tout ce qui était
« en vous pour que rien ne troublât sa fin, qu'elle fût le soir
« d'un beau jour.

« Ne craignez donc plus de vivre, Vénérable Frère *De-
« fournelle*; restez longtemps, sans inquiétude, le cinquan-
« tième anneau d'une chaîne qui touche au berceau du monde
« et le lien d'union entre le siècle des lettres, le siècle des
« sciences et le siècle de la gloire. Trois fois salut, patriarche
« des Maçons, puissent vos derniers regards se porter sur des
« hommes qui ressemblent à ceux qui ont illustré l'époque de
« votre naissance; puissiez-vous, lorsque le Grand-Architecte
« de l'Univers vous accordera le repos des hommes vertueux,
« annoncer aux Fénélon, aux Bossuet, aux La Fontaine, aux

« Racine, aux Boileau, aux Fléchier qu'ils ont des succes-
« seurs dans leur patrie.

« Vous direz du moins au chancelier d'Aguesseau que ses
« vertus et son talent nous ont été rendus; vous direz aux
« Condé, aux Turenne, aux Villars qu'ils ont des héritiers
« de leur gloire. »

*Harangue du Vénérable Frère Mercadier, Hospitalier-
Aumônier (même date).*

« S'il m'était permis, Mes Frères, de vous retracer ici le
« tableau des malheureux Maçons que vous assistez, votre
« sensibilité serait vivement affectée... Mais vous éprouverez
« du moins une sorte de consolation en apprenant sur qui
« votre Hospitalité et votre Commission de bienfaisance ver-
« sent des bienfaits; ici ce sont des vieillards infirmes et
« plus que septuagénaires dont vous prolongez l'existence;
« des veuves de Maçons que leurs époux ont laissées dans une
« vertueuse indigence. Là, des mères de famille, des femmes
« en couche, qui, par vos soins généreux, recouvreront la
« santé et conserveront leurs enfants, dont vous acquittez
« une partie des mois de nourrice.

« Des aveugles dont vous adoucissez la triste existence;
« des voyageurs qui retrouvent une terre hospitalière et les
« moyens de parvenir au terme de leurs courses.

« Vous le dirai-je enfin, Mes Frères, plusieurs Maçons
« qui, après avoir rempli avec zèle et intelligence dans les
« Ateliers de cet Orient, les fonctions honorables qu'ils de-
« vaient à la confiance de leurs frères, sont devenus tout à
« coup victimes des malheurs du temps, et par conséquent,
« dignes de tout votre intérêt.

« Je vous rappellerai, en même temps, mes Frères, cet
« orphelin âgé de quinze ans, louveton d'un militaire, mort
« au champ de l'honneur, dans les premières campagnes de
« la Révolution, à l'éducation duquel vous contribuez an-
« nuellement; déjà vous recueillez la récompense de cette
« bonne action, puisqu'il se montre de plus en plus digne et
« de votre amitié, et de la préférence qu'il a obtenue.

« Chaque jour, les enfants de la veuve, que vous soulagez,
 « forment un concert de bénédictions en faveur de leurs gé-
 « néreux protecteurs; chaque jour ils font éclater les senti-
 « ments de reconnaissance dont ils sont pénétrés; je les dé-
 « pose aujourd'hui dans votre sein, Mes Frères, comme un
 « bien qui vous appartient, et je demande pour nos infor-
 « tunés la continuation de vos bienfaits.

« Ici, Mes Frères, vos regards comme les miens se repor-
 « tent involontairement sur ce vieillard, le frère *Defournelle*,
 « âgé de 119 ans, dont la présence dans cette enceinte sacrée,
 « provoque votre attendrissement et votre admiration.

« L'arrêté que vous venez de prendre en sa faveur, est un
 « monument durable du respect que vous portez au mal-
 « heur et à la vieillesse. Sa langue que les ans entassés sur
 « sa tête n'ont point glacée, vous a articulé les mots d'atta-
 « chement et de reconnaissance.

« Permettez-moi encore d'être son interprète, en vous pré-
 « sentant l'expression de la reconnaissance qu'un Maçon
 « presque octogénaire, aussi peu favorisé de la fortune,
 « m'adresse en ce moment :

LA CESSATION DU MALHEUR

Première des vertus, céleste humanité !
 L'égoïsme se borne à faire ton éloge
 Au sein de l'union et de l'égalité ;
 Où te voit-on régner ? Hélas ! ce n'est qu'en Loge.
 Du sort, qui m'accablait de toute sa rigueur,
 Je cherchais vainement à me rendre vainqueur ;
 On me renouvelait promesse sur promesse,
 On nourrissait de vent ma crédule vieillesse ;
 Des Frères en silence agissent pour mon bien,
 Et le Grand-Orient par eux est mon soutien !
 Muse reconnaissante embouche la trompette ;
 Il y va de ta gloire à n'être point muette.
 Vivant, vivant, et semper vivant !

Le Secrétaire-Général écrit :

« Le rapport du Vénérable Frère Mercadier, et cet hom-

« mage d'un Maçon infortuné et reconnaissant, qui le ter-
 « mine, ont été reçus avec la sensibilité qui caractérise les
 « décisions du Grand-Orient pour les Actes de bienfai-
 « sance. »

NOTA. — *Le Grand-Orient accordait annuellement
 pour les aumônes 5.000 francs au plus, 4.000 francs
 au moins!!*

Discours du Vénérable Frère De Joly,

(Saint-Jean d'Hiver, 1812).

« Monseigneur,

« L'Art Maçonique est parvenu, de nos jours, à un de-
 « gré de splendeur que n'obtinrent pas nos devanciers, dans
 « leurs plus beaux moments de ferveur et de gloire.

« Cette prospérité, cet éclat, ne cherchons pas à nous le
 « dissimuler, nous les devons à la protection bienveillante
 « dont nous couvre l'autorité publique; — nous les devons
 « au Sérénissime Prince, au Frère Illustre et choisi de nous
 « tous, qui, dépouillant pour nous les dignités politiques, ne
 « reste grand dans cette enceinte que par ses vertus, et veut
 « bien n'y recevoir d'hommages que de notre amour et de
 « notre reconnaissance; — nous les devons à ce concours
 « glorieux de magistrats, de guerriers, l'honneur et l'appui
 « du trône, qui daignant s'associer à nos travaux, se sont
 « rendus ainsi les garants de la pureté de nos intentions et
 « de nos vues; — nous les devons à cet empressement hono-
 « rable qui, sans cesse, conduit auprès de nous les hommes
 « célèbres, les sages, les savants, qui viennent dans la capi-
 « tale pour s'instruire, pour connaître tout ce qui paraît di-
 « gne de fixer leurs regards.

« Tel en ce moment solennel, le prince de Saxe-Weymar,
 « qui, couvert de lauriers que jeune encore, et sous les yeux
 « du Grand Napoléon, il cueillit aux champs à jamais célè-
 « bres de Wagram et d'Essling, parcourt modestement, pour
 « s'instruire, la terre des sciences et des arts; vient, plus mo-

« destement encore, prendre place sur nos colonnes, partager nos travaux, s'éclairer des lumières dont brille le Grand-Orient, pour les reporter ensuite et les fixer un jour dans ses États.

« Mais, mes Frères, que deviendraient ces titres à la protection des Lois, à la bienveillance de ses dépositaires, si nous nous montrions divisés, si nous donnions à la société le spectacle affligeant d'une désunion qui ne fut jamais dans nos cœurs, que pourrait peut-être opérer l'égarément de nos esprits ?

« Sous prétexte de quelques imperfections, des voix, dans les rits divers, se sont élevées, les unes pour étendre, les autres pour restreindre, toutes pour réclamer des droits, pour revendiquer des prérogatives.

« Des droits... ! dans une association qui ne doit exister, s'il m'est permis de le dire, que par abstraction, et qui n'existe réellement que par l'effet d'une noble et généreuse tolérance.

« Des Prérogatives... ! parmi des hommes qui ne sont que de simples missionnaires de paix, de morale, et de fraternité ; qui, dès lors qu'ils sortiraient de leur paisible obscurité pour prendre une existence positive, franchiraient leurs limites et présenteraient l'image d'une espèce d'état indépendant dans le sein de l'État lui-même.

« Imprudents ! de mettre ainsi en péril le peu de bien qu'il nous est donné de faire... ! imprudents ! qui ne craignent pas de mettre dans la nécessité douloureuse de nous délaisser, la main qui nous sert d'égide, et, privés de son appui tutélaire, de retomber dans l'affreux néant où naguère nous gémissions !!!

« Ah ! mes Frères, que le passé se réveille pour nous comme une lueur salutaire !... étouffons, je vous en conjure, dans leur germe, des ferments de discorde et de rivalité qui ne peuvent engendrer que des maux ; rappelons-nous la foi promise d'une union inaltérable pour l'achèvement du grand-œuvre ; — foi promise, que blesse de part et d'autre, je le dis également pour Benjamin et pour Juda, toutes les prétentions individuelles ; qui ne se maintient pure que par l'abnégation de tous les intérêts personnels. »

IV. — ELOGES FUNEBRES.

Les Frères de Luynes, de la Lande, Carrel, et la femme de Sébastiani. (Discours de De Joly, Saint-Jean d'Été, 1807).

« Trois de nos Frères, le Grand-Orateur d'Honneur, le
« Grand-Aumônier d'Honneur, un de nos Officiers hono-
« raires, ont quitté leur dépouille mortelle. L'ombre du Ré-
« vérend Frère de Luynes, celle du Frère de la Lande, l'om-
« bre du Cher Frère Carrel, errent dans cette enceinte et
« nous leur devons le tribut mérité de nos regrets, de notre
« attachement.

« Carrel, d'abord premier Surveillant d'un de vos Ateliers
« et depuis l'an 1802, Officier honoraire, modeste et simple,
« ami franc, Maçon zélé. Pendant vingt-deux années consé-
« cutives, il donna souvent, et toujours il suivit l'exemple
« de toutes les vertus.

« De Luynes, dont les qualités civiles, même au milieu de
« nos troubles politiques, s'embellirent toujours de la prati-
« que des vertus maçonniques.

« De la Lande, que les sciences regrettent autant que l'ami-
« tié; si quelques nuages ont obscurci les derniers jours de
« cette belle vie, fort de sa propre conscience (et si l'expres-
« sion peut nous être permise), pareil aux astres dont il me-
« surait si bien l'immensité, il ne répondit aux clameurs de
« l'envie qu'en versant des torrents de lumière, même sur
« ses plus obscurs détracteurs.

« Pardonnez, Illustre et Sérénissime Grand-Maitre, et
« vous tous, Mes Frères, si dans cette auguste enceinte, au
« centre de la régularité Maçonnique, le nom d'une femme
« vient se mêler à ceux dont j'ai été forcé de vous entretenir.
« Mais ce nom, devenu désormais célèbre par les vertus, par
« la dignité de celui qui l'honore, ce nom s'allie pour jamais
« au nom glorieux de la ville de Constantin : Sébastiani a
« soutenu ses antiques murailles; mais presque au même
« instant, ses lauriers se sont changés en cyprès, et, pour
« son âme sensible, Constantinople n'est plus le théâtre de
« ses hauts faits, mais le tombeau d'une épouse adorée, l'ob-

« jet des regrets de tous ceux qui ont eu le bonheur de la
« voir et de l'apprécier.

*Éloge funèbre du Maréchal, duc de Montebello, par
le Vénérable Frère Houel, (Saint-Jean d'Été, 1809).*

« Les pertes que le Grand-Orient a faites pendant ce se-
« mestre sont grandes, sans être nombreuses; que dis-je, les
« pertes du Grand-Orient, elles sont celles de toute la France,
« et je ne viens que rouvrir vos plaies, renouveler vos dou-
« leurs, en vous rappelant que l'Empereur a perdu un de
« ses plus fidèles compagnons d'armes, l'État un de ses plus
« fermes appuis, la Victoire un de ses plus chers favoris, la
« Maçonnerie un de ses plus glorieux adeptes; il est nommé,
« mes Frères, déjà vos regards se tournent vers la blessure
« mortelle, déjà vos pleurs arrosent la cendre du Frère
« Maréchal Duc de Montebello, Grand-Aigle de la Légion
« d'honneur, Colonel général des Suisses, et l'un des Grands-
« Administrateurs d'honneur du Grand-Orient de France.

« Il a versé son sang pour son Prince et pour sa Patrie.
« Mêlons quelques branches d'acacia aux lauriers qui vont
« couvrir sa tombe; que les enfants de la Veuve pleurent
« avec les fils de Mars; qu'ils pleurent... ou plutôt que leurs
« regrets pour un héros se changent en espérances pour les
« jeunes héritiers de sa gloire et de ses vertus, et que la
« douleur n'étouffe pas les actions de grâce que nous devons
« au Grand-Architecte de l'Univers, pour la conservation de
« ceux de nos Grands-Officiers dont les palmes ne sont pas
« changées en cyprès. »

V. — SA MAJESTÉ LE ROI JOSEPH.

Discours du Vénérable Frère de Joly

(Saint-Jean d'Hiver, 1812).

« Mes Frères, je tromperais votre attente, si je descendais
« de cette tribune sans avoir rappelé à vos hommages un

« nom chéri autant que révééré, l'auguste nom du chef de la
« Maçonnerie en France, Sa Majesté Joseph Napoléon.

« S'il fut un moment où, trop prompts à s'alarmer, nos
« âmes furent inquiètes sur sa fortune, bientôt nous l'avons
« vu, supérieur aux événements comme un nouveau Gédéon,
« marcher aux Philistins, les disperser, voler avec la rapi-
« dité de l'éclair à sa capitale, y rentrer moins en conqué-
« rant qu'en père, au milieu des acclamations des habitants,
« doublement heureux de posséder leur Roi, et d'avoir
« échappé encore une fois au joug de leurs odieux oppres-
« seurs.

« Laissons le profane vulgaire ne voir, dans cette succes-
« sion rapide d'événements, qu'un jeu de la fortune, un
« exemple des chances journalières de la guerre.

« Quant à nous, Mes Frères, sachons y reconnaître la main
« toute puissante de la Providence, qui, toujours admirable
« dans ses décrets, n'a semblé s'éloigner un moment que pour
« nous montrer le Monarque dans tout l'éclat de sa vertu;
« supérieur aux coups de la fortune et toujours plus digne
« de commander à un grand peuple. »

DEUXIÈME SECTION

LA POÉSIE AU GRAND-ORIENT.

L'Empereur.

« Le Vénérable Frère Général de Lasalle, après avoir de-
mandé et obtenu la parole, a dit :

« Sérénissime Grand-Maître, Mes Frères.

« Après mon *Épître à la haine*, qui a si bien servi les
« hautes conceptions de notre Auguste Monarque, je viens
« d'en faire une à l'*Amour* : veuillez m'accorder votre indul-
« gence et votre attention. »

« Le Vénérable Frère de Lasalle fait lecture de la pièce
suivante :

EPITRE A L'AMOUR

Amour, fruit noble et pur de l'admiration,
Tu soumetts l'univers au Grand Napoléon.
La haine Britannique a bien servi sa gloire,
Le forçant de courir de victoire en victoire,
Et quand son front voulait se ceindre d'olivier,
Ne laissant sous sa main que palmes et laurier ;
Mais c'est toi dont la flamme embrasant son armée
Par mille exploits nouveaux, surpris la renommée,
Donnant l'air de la fable à l'authenticité,
Et fis qu'à peine on croit à la véracité.

Par toi nos fiers guerriers surmontant tous obstacles
Entassent en sept jours miracles sur miracles ;
Du Wéser à l'Oder poussant les ennemis,
Marchent comme un torrent ; bientôt tout est soumis.
Joachim, Lasnes, Sault, Bernadotte, Berthier,
Et mille autres marchant dans un pareil sentier,
Par leur humanité, comme par leur vaillance,
Font bénir le Héros, Dieu Donné de la France,
Et même les vaincus, admirant sa bonté,
Célèbrent comme nous le Grand Bonaparté (*sic*).

Les Saxons subjugués par son vaste génie,
Lui demandent la paix pour sauver leur patrie ;
Et son cœur généreux, ouvert à la pitié,
L'accorde en y joignant sa puissante amitié.
Le Polonais courbé sous l'affreux despotisme,
Sent, au bruit de son nom, renaître son civisme :
Pour reprendre son rang il a recours à lui,
Certain de son triomphe, s'il obtient son appui.

« Un partage odieux vous ôta l'existence ;
« Mais il ne fut jamais reconnu par la France :
« Dit le sage Héros ; veuillez briser vos fers,
« Et vers la liberté les chemins sont ouverts.
« Un grand peuple est toujours libre quand il veut l'être ;
« C'est par vos actions que je pourrai connaître
« Vos talents, votre force et votre volonté ;
« Alors, comptez sur moi pour votre liberté. »

Ces braves opprimés, fiers de cette assurance,
 Le cœur rempli d'amour et de reconnaissance,
 De leurs concitoyens vont ranimer l'ardeur ;
 Ils s'arment, bénissant leur puissant protecteur.
 Des rives de l'Oder aux bords de la Vistule
 Retentit le grand nom de ce nouvel Hercule ;
 Tout s'unit et quittant leurs malheureux foyers,
 Sur les pas du Héros accourant par milliers,
 Les hardis Polonais respirent la vengeance,
 Viennent se rassembler sous l'aigle de la France.
 Leur zèle pour son chef redoublant leur valeur,
 Ils vont se dérober au joug de l'oppresseur.

D'un saint amour pour lui c'est en ce lieu le temple,
 Et notre Illustre Maître à tous donne l'exemple
 Du zèle le plus pur, de l'admiration :
 Répétons avec lui : « Vive Napoléon ! »

Saint-Jean-d'Hiver, 1806.

NAPOLÉON ET LES POLONAIS EN 1807.

*Stances, par le Vénérable Frère G. de Beaumont,
 petit-fils de Charlotte Sobieska, Duchesse de Beaumont.*

Sors enfin de ta léthargie,
 Peuple Sarmate, enfant du Nord,
 Et tu verras ta patrie
 Renaître du sein de la mort !
 Suis aux combats un Dieu terrible ;
 Il peut reconquérir tes droits
 Celui dont le bras invincible
 A la terre dicte des lois.

Alexandre en vain te menace,
 Il en est temps, brise tes fers !
 Rappelle ton antique audace,
 Reprends ton rang dans l'Univers.

Napoléon, dans sa sagesse,
Va fixer un terme à tes maux ;
Mais confiant dans ta promesse,
Viens triompher sous ses drapeaux.

Modèle-toi sur tes ancêtres !
Cazimir et Sobieski,
Eussent-ils reçu des Maîtres
Comme fit Poniatowski ?
Ces deux grands noms, de la Patrie
Furent les généreux soutiens,
Ce dernier, dans l'ignominie,
Porta le poids de tes liens.

Saisissez le moment propice,
La gloire embellit l'horizon ;
Baisez la main libératrice
De l'immortel Napoléon.
Près de nos cohortes guerrières,
Braves Polonais, rangez-vous,
Si vous marchez sous nos bannières,
Qui peut résister à vos coups ?

Déjà les bords de la Vistule
Ont vu nos valeureux soldats,
Tels que les compagnons d'Hercule
Agrandir ses vastes États.
Peuples, sortez de l'esclavage
Et venez combattre avec eux,
Pour vos femmes, votre héritage,
Pour vos enfants et pour vos Dieux.

Divinité, dont je respecte
Et le courroux et les bienfaits,
De l'Univers Grand-Architecte,
Écoute les vœux que je fais !
Dans la Pologne décimée,
Protège le héros Français ;
Ordonne... et sa fidèle armée
Remplira tes justes décrets.

Envoi

Descendant du roi magnanime
 Qui jadis reçut ton encens,
 Je cède à l'ardeur magnanime
 En t'inspirant ce que je sens.
 Le Polonais brisant sa chaîne,
 Saura relever ses remparts,
 Du Czar il bravera la haine,
 Aidé du premier des Césars.

« Le Vénérable Frère de Lagarde, Préfet du Département
 « de Seine-et-Marne, ayant obtenu la parole, chante les cou-
 « plets suivants de sa composition. » (Saint-Jean-d'Hiver
 « 1806).

CANTIQUÉ

Quel joug s'est appesanti
 Sur ma malheureuse patrie !
 Tout le globe avait senti
 Les secousses de l'anarchie.
 Un héros s'élance des lieux
 Que le Nil arrose et féconde :
 Peuples, c'est l'envoyé des cieus,
 C'est le Libérateur du monde.

Que son cœur sensible est touché
 Des maux enfantés par le crime !
 Qu'il lui tarde d'avoir séché
 Les larmes de chaque victime.
 Avec quel art il sait guérir
 La blessure la plus profonde !
 Qui pourrait ne pas le chérir ?
 C'est le Consolateur du monde

Jaloux de ce bonheur naissant,
L'Anglais ose tout entreprendre,
Des Rois à ce peuple marchand
Ne rougissent pas de se vendre.
Napoléon rit des projets
Où leur coupable espoir se fonde.
Lâches ! expiez vos forfaits :
Tremblez, c'est le Vengeur du monde.

Mais au prix de sanglants succès,
La gloire à ses yeux est trop chère ;
Dans la victoire c'est la paix,
La paix seule qu'il considère.
S'il combat, c'est pour l'obtenir ;
Ei si la foudre encore gronde,
C'est qu'il veut enfin devenir
Le Pacificateur du monde.

Dans ses pacifiques desseins,
Admirez quelle prévoyance,
Voyez comment ses sages mains
Des États règlent la balance.
Pour assurer notre repos,
Il rajeunit la Mappemonde ;
C'est, au sein d'un autre chaos,
Un autre Créateur du monde. »

LES TRIPLÉS VŒUX

« L'Architecte des cieux a droit à notre hommage :
Honorons après lui son plus parfait ouvrage,
Un roi cher à nos cœurs, objet de tous nos vœux ;
Il prouve que son but est de nous rendre heureux...
C'est lui qui, ranimant mille débris épars,
Sur leur base ébranlée a raffermi les arts ;
Lui qui, rajeunissant la vieille monarchie,
Pour nous donner des lois, détrôna l'anarchie ;
Lui qui restitua, par ses dons paternels,
Aux Français leur pays, aux chrétiens leurs autels... »

Ah ! puisse ce héros, pour l'honneur de notre âge,
 Finir et voir longtemps son immortel ouvrage !
 Il l'a trop mérité ; car le prix des bienfaits
 Est dans le doux aspect des heureux qu'on a faits !
 Que puisse aussi le ciel, toujours bon, toujours juste,
 Veiller avec amour sur sa compagne auguste !
 Pour elle ses sujets offrent partout leurs vœux ;
 La vertu couronnée est l'image des dieux.
 Puisse cet Enfant-Roi, cher à notre tendresse,
 D'un avenir brillant acquitter la promesse !
 Puisse-t-il sous les yeux du grand Napoléon,
 Hériter de son âme ainsi que de son nom !
 Que sa valeur, fidèle à sa noble origine,
 D'un voisin orgueilleux consomme la ruine ;
 Que sa race aux Français épargnant bien des maux
 De l'arbre monarchique étende les rameaux ;
 Mais qu'il soit, puisqu'au trône un jour il doit prétendre,
 Tardif pour y monter, tardif pour en descendre. »

Par le frère Alissan de Chazet.

AU SERENISSIME GRAND-MAITRE

Je vous propose la santé
 Des vrais talents, de la prudence,
 De la noblesse sans fierté,
 Et de la douce bienfaisance.
 Mais déjà vous me comprenez :
 L'allégresse devient commune,
 Sans peine vous le devinez,
 Ces quatre santés n'en font qu'une.

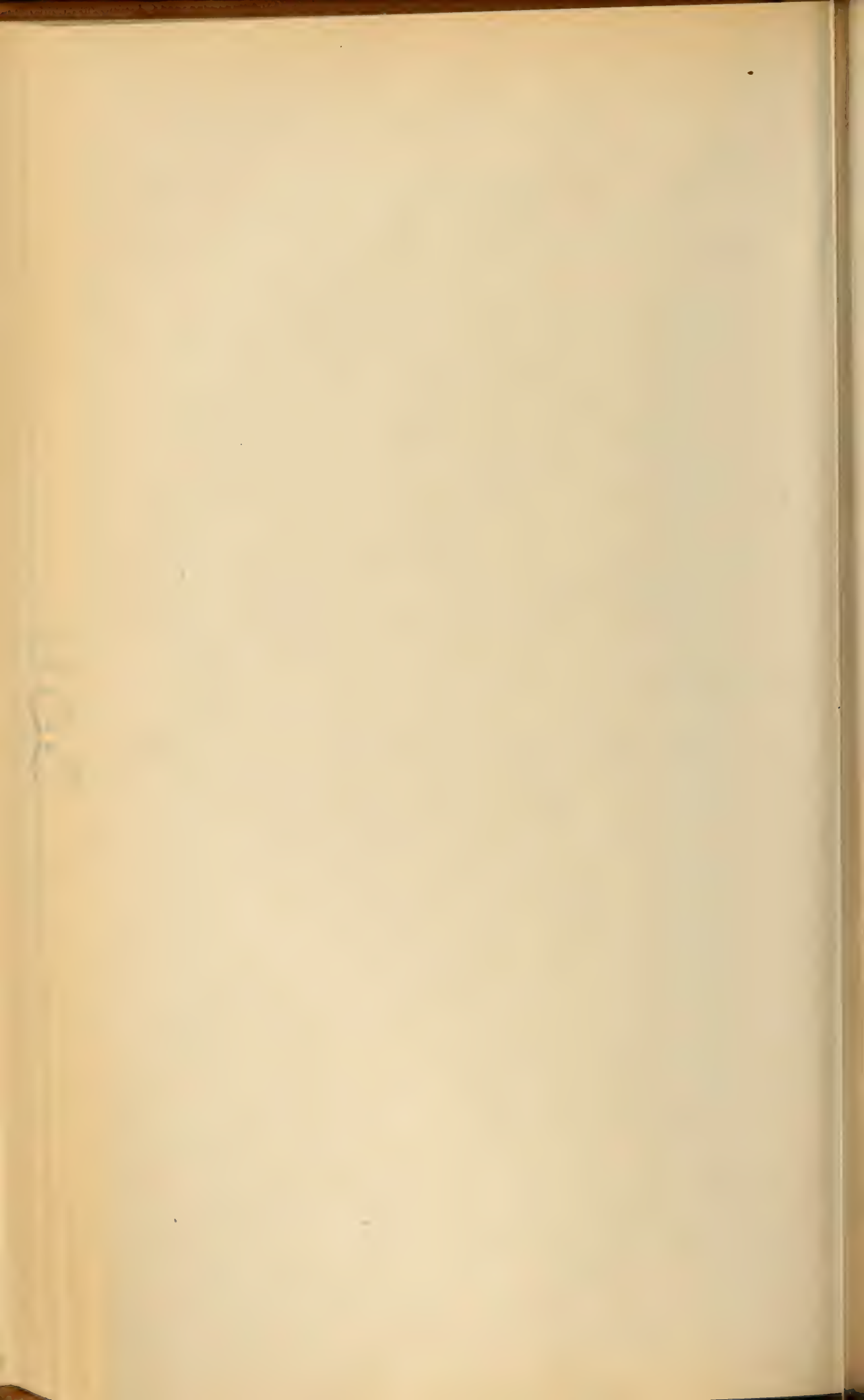
AU GRAND-ORIENT

Boutade Maçonniqne.

On m'a conté que Diogène,
 Philosophe un peu trop hardi,
 Cherchait un homme dans Athènes
 Lanterne en main, en plein midi.

Nous sommes l'Athène moderne :
Chez nous il devrait s'installer ;
Et le porteur de la lanterne
Serait forcé de la souffler...

Dans tous les temps aux vrais Maçons
Cette Loge à bon droit fut chère ;
Du culte que nous professons
C'est le chef-lieu que l'on révère.
Y trouver plus d'un nom marquant,
Franchement ne m'étonne guère ;
On sait que c'est de l'Orient
Que nous arrive la lumière.



CHAPITRE VII

Cambacérès et les Régimes Indépendants.

1° Les Supérieurs occultes.

Tandis que le Grand-Orient expédiait des Constitutions à plus de douze cents Loges et recrutait partout des adeptes; tandis que la Maçonnerie officielle multipliait les protestations d'attachement à l'Empire; tandis que sa Diète Nationale vouait au « Héros Pacificateur », au « Dieu Donné pour la France », au « nouveau Créateur du monde », un culte d'adoration, les Maçons initiés aux Régimes « plus avancés », faisaient renaître de ses cendres « l'antique Judée ».

L'« antique Judée », c'est la vraie Maçonnerie; c'est la dépositaire fidèle des secrets du Pouvoir occulte; c'est la gardienne et l'interprète autorisée de « sa dogmatique »; c'est la mère de la Révolution.

La correspondance de *l'Éques a Capite Galeato* avec

les dignitaires des divers Rites Écossais et les Grands Officiers du Grand-Orient, est extrêmement précieuse. Ces pages, trop longtemps ensevelies dans l'ombre, projettent un rayon de lumière sur l'histoire du Premier Empire, que nous croyons bien connaître et que nous connaissons, hélas ! si imparfaitement.

Les historiens officiels croient pouvoir expliquer par le prodigieux génie de Napoléon, son incroyable fortune et le foudroyant succès de ses armes, comme ils tentent d'expliquer, par la disproportion du nombre, ses revers et sa chute définitive. Ils détournent obstinément les yeux du Temple Maçonique. A l'exemple de Henri Martin, ils ne nous permettent pas de soupçonner que la Secte ait alors existé, qu'elle se soit développée, qu'elle ait couvert l'Empire de ses établissements, qu'elle soit parvenue, à cette époque, à un degré de puissance et d'éclat qu'elle n'avait jamais atteint « *depuis 5809 ans* ». Quel fut son rôle ?

Dans cette correspondance nous découvrons la trace de Hauts-Supérieurs en relations étroites et constantes avec leurs fidèles adeptes de Paris. Les auteurs dévoués à la Maçonnerie paraissent croire et répètent à l'envi que *Weishaupt*, le fameux chef des Illuminés, s'enferma définitivement dans le silence, après sa condamnation par la cour électorale de Bavière et sa fuite auprès du prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

Il n'en est rien.

Weishaupt demeura toujours le vrai chef de la Secte qu'il avait fondée et, par elle, l'un des chefs de la Maçonnerie universelle.

En 1808. *Weishaupt* conseille les Maçons dirigeants du Grand-Orient de France, dans l'affaire si délicate pour eux du Rit Primitif. (1).

(1) Cela résulte de lettres que nous publions en partie. Voir plus loin, p. 362 à p. 367.

Un jeune noble, le chevalier d'*Harmensen*, expulsé de Suède, et protégé par le gouvernement Impérial, vient à Paris, et, suivant l'expression du « Très Illustre » Frère d'*Aigrefeuille* écrivant à son cousin l'*Éques a Capite Galeato*, y déploie « un grand caractère diplomatique » : Ce « jeune maçon » initié aux plus « hauts secrets » sert en réalité d'intermédiaire entre les Supérieurs étrangers et leurs agents Français.

Nous trouvons encore le nom d'un autre adepte, du mystérieux docteur *Wurtz*, un Strasbourgeois, qui a fixé sa résidence à Versailles. Il y avait acheté, pendant la Révolution, une charmante propriété, qui faisait suite à l'Ermitage, et que Pierre Coquet, secrétaire de Madame Victoire de France, tante du roi, avait reçue de la générosité de Louis XVI. De cet asile, sûr et respecté, *Wurtz* vit passer sans crainte la tourmente révolutionnaire. Ses admirateurs lui firent la réputation d'un philosophe, ami de la solitude, d'un fervent Mesmérrien, d'un savant détaché de toutes les affaires de ce monde, et plongé dans la méditation des vérités les plus « sublimes ». Le docteur écrivit de nombreux ouvrages. Il fit, notamment, paraître une brochure de quelques pages, intitulée : « *Teinture confortative nerveuse* ».

C'était une composition pharmaceutique de son invention, dont le solitaire de Versailles exposait les avantages. Les Loges étaient priées de vanter auprès du public les vertus merveilleuses de ce produit, et quelques frères zélés le vendaient au profit de la « sainte cause ».

Cet esprit mercantile de la « bonne, philanthropique et auguste » Maçonnerie mériterait d'être étudié à part. Quelques années avant la Révolution, vers 1784, par l'entremise de *Bode*, et de son agent à Paris, le frère *Otto*, un maçon Autrichien, le major *Hirsch*, proposait à l'*Éques a Capite Galeato*, une certaine eau gazeuse, que la Maçonnerie d'Allemagne avait accepté de vendre

au-delà du Rhin et jusque dans les provinces méridionales de la Russie.

Docteur Mesmérrien, auteur de savants ouvrages, inventeur, *Wurtz* était un des vrais directeurs de la Maçonnerie universelle. Les chefs de l'Écossisme recouraient sans cesse à lui. Ses conseils étaient pour eux des ordres.

Les Régimes dont *Weishaupt*, *Wurtz*, *d'Harmensen*, et d'autres Supérieurs que les Correspondants ne nomment pas ou qu'ils désignent par des signes conventionnels, étaient les représentants, ces Régimes, très secrets, étaient par leurs principes mêmes, hostiles à l'Empire, comme ils avaient été, quelques années auparavant, les plus ardents et les plus perfides ennemis de la Monarchie.

Leurs disciples fidèles, *Pyron*, *Thory*, l'abbé de *Bermond d'Alès* (*d'Anduze*), ne se lassent pas de répéter à l'*Eques a Capite Galeato* — qui les gourmande — que « leur *dogmatique* » n'est point celle du *Grand-Orient*. Par ce mot couvrant « *dogmatique* », il faut entendre la connaissance du « vrai but » assigné par la Maçonnerie à ses purs adeptes, c'est-à-dire, la conquête du monde au profit de la Secte.

Le sens que nous donnons à ce mot est le seul qui soit conciliable avec le contexte. Une étude minutieuse et très attentive d'une multitude de documents, de lettres, de constitutions, de discours, de pièces de toute sorte, et même d'informes brouillons, nous permet d'assurer que notre interprétation peut et doit être acceptée en toute sécurité.

2° *Cambacérès et ses amis.*

Or, chose curieuse : Le Grand-Maître Adjoint de la Maçonnerie officielle en France, Son Altesse le prince

Cambacérès, frère Jean-Jacques Régis *Ordre*, l'homme de confiance de l'Empereur, le fidèle collaborateur que Napoléon a choisi comme Grand-Surveillant de la Maçonnerie, est l'ami des ennemis avoués du *Grand-Orient*, l'ami des ennemis secrets du régime impérial. Il est l'ami, le confident, le conseiller, le protecteur des *Weishaupt*, des *d'Harmensen*, des *Wurtz*, des *Pyron*, de l'*Éques a Capite Galeato*, de tous les chefs, de tous les agents des Associations plus secrètes, superposées à la Maçonnerie inférieure — c'est-à-dire au *Grand-Orient*

Cette attitude est un mystère. Un seul mot l'explique. — Quel est ce mot ? — Trahison. *Cambacérès* a trahi l'Empereur. L'accusation est grave. Nous espérons montrer qu'elle n'est pas mal fondée.

3° *La Trahison.*

Nous ne prétendons pas avoir trouvé, dans les archives de l'*Éques a Capite Galeato*, les preuves écrites de sourdes menées, de complots, d'entreprises contre le régime impérial, dont *Cambacérès* aurait été l'auteur ou dont il se serait fait le complice. Certes, les Chefs des Hauts-Régimes Maçonniques sont trop avisés, trop prudents, pour laisser après eux des écrits compromettants. Ordres, projets, plans d'attaque, tout s'y transmet verbalement : *Verba volant*.

Mais les chefs d'accusation ne font point défaut. La « grande trahison » du frère Jean-Jacques Régis *Ordre* est plus facile à porter, devant le tribunal de l'histoire, que celle de Louis XVI devant un tribunal, même révolutionnaire.

Cambacérès avait assumé la charge de surveiller la Franc-Maçonnerie. Tout devait se passer au sein des Loges, dans les réunions Capitulaires, dans les séances des « Diètes Nationales », conformément au bon ordre

et aux principes du Gouvernement que la France s'était « librement donné ».

Afin de rendre cette surveillance possible et efficace, Sa Majesté l'Empereur avait voulu que les divers Rites Maçonniques professés dans toute l'étendue de l'Empire, se réunissent et se rangeassent désormais sous la bannière du *Grand-Orient* de France.

Les Constitutions et les Statuts du Grand-Orient devenaient la Charte de la Maçonnerie Française.

Tous les Régimes Maçonniques, établis en France, pouvaient librement reprendre leurs travaux; tous avaient le même Grand-Maitre; le Grand-Maitre devait toujours être un sujet de Sa Majesté Impériale. N'étaient reconnues pour Chartes régulières que celles émanées du Grand-Orient de France, ou revêtues de son visa. Tant qu'il n'avait point soumis au Grand-Orient l'original ou une copie de ses titres, ainsi que les instructions relatives au but et à la moralité du Rit, par lui professé, tout Régime, quel qu'il fût, était considéré comme irrégulier. Défense lui était faite de se réorganiser, de rouvrir ses anciens Ateliers, d'en établir de nouveaux. Le *Grand-Orient* pouvait et devait réclamer le secours de la force publique, pour disperser et, au besoin, punir les membres de ces Associations, qui oseraient tenir des réunions illégales. Tout membre d'un Régime irrégulier était irrégulier lui-même. Toute Loge, même régulière, qui admettait à ses « travaux » un maçon irrégulier, pouvait être déclarée irrégulière et condamnée à fermer ses « sublimes Ateliers ».

Ces règlements avaient souri à Napoléon. Il s'était flatté, grâce à ces dispositions draconiennes, de mettre sa puissante main sur la Maçonnerie Française, et, par elle, sur toutes les Maçonneries étrangères. L'Empereur ne comprit jamais, ou, pour mieux dire, (car cet immense génie paraît avoir été créé pour tout embrasser), l'Empereur n'étudia jamais sérieusement l'orga-

nisation de cette Société redoutable. Cette négligence et cette ignorance contribuèrent à sa perte.

Ce maître tyrannique, si défiant, eut le tort grave, commit la faute irréparable de traiter avec la Maçonnerie et de se confier à elle. Que n'espérait-il point ? Il espéra la dominer. Il rêvait peut-être de constituer « deux gendarmeries sacrées » : l'Église Romaine, pour les catholiques ; la Franc-Maçonnerie, pour les autres. Mais la Maçonnerie, l'ennemie héréditaire de l'Église et de l'État, la Maçonnerie qui est condamnée par l'Église et qui devrait l'être par l'État, domina l'Empereur et renversa son trône.

L'attitude des divers Régimes est curieuse à observer. Les plus secrets cèdent le pas au *Grand-Orient* de France, triomphant, solennel et flagorneur. Ils s'enfoncent dans l'ombre et ne « travaillent » qu'avec la plus extrême réserve. Mais ils « travaillent ». Tels sont, par exemple, les Elus Cohens, les adeptes de l'Illuminisme Bavarois, les Rose-Croix d'Allemagne.

D'autres s'affichent au grand jour et s'affilient au *Grand-Orient*. On voit leurs adeptes accourir, empressés, à la « Diète Nationale », comme Grands-Officiers d'Honneur ou Grands-Dignitaires. Mais, en réalité, les Établissements auxquels ces adeptes appartiennent s'organisent à part, enseignent la « vraie dogmatique », et « travaillent » loin de la surveillance du Régime officiel. Tels sont les Régimes variés, connus sous la dénomination générale de Rites Écossais. Tel fut le Régime Primitif.

Nous venons d'exposer la tactique des Régimes, c'est-à-dire des différents Corps Maçonniques.

Quant aux Frères, pris individuellement, ils paraissent avoir obéi à un même mot d'ordre. Ils demandent à faire partie des Loges régulièrement ouvertes. Le lecteur n'a pas oublié qu'un même maçon peut être à la fois membre de tous les Rits connus — ces Rits profes-

seraient-ils les doctrines les plus opposées — car tout Régime Régulier appartient au tronc Maçonique. Un Régime ni ne peut, ni ne doit contrôler un autre Régime. Il ne doit, ni ne peut juger les rites, le cérémonial, les mystères de son voisin. Tout établissement Maçonique, « émané » de la puissance « légitime », est « un rameau vivant de l'arbre sacré dont les branches sont destinées à couvrir le monde ».

Et donc, en principe, un membre de l'un des Régimes qui avaient refusé de conclure un Concordat avec le Grand-Orient était irrégulier. Mais ce frère, sans cesser d'appartenir à son Rit, pouvait demander à une Loge régulière de l'admettre dans ses Ateliers, afin de participer aux travaux de la Maçonnerie officielle. Il était même facile à un certain nombre d'adeptes d'un Régime — qui voulait demeurer « voilé » et comme enseveli dans le sommeil, — de se réunir ensemble, de composer une Loge « juste et parfaite », de demander des lettres-patentes au Grand-Orient, d'établir un Chapitre, et, loin de tout regard indiscret, de se livrer aux travaux de leur Régime, d'enseigner une « dogmatique » contraire à celle du Grand-Orient, sous la protection du Grand-Orient lui-même.

Tous ces frères, soumis à des Supérieurs étrangers, fidèles aux Régimes dissidents, mais désormais à l'abri des rigueurs du Pouvoir, pouvaient franchir le seuil de toutes les Loges ouvertes dans toute l'étendue de l'Empire. Ils y pouvaient connaître, choisir, éclairer, former des disciples. Ils pouvaient les prendre sous leurs ailes et les faire monter, des ombres du Régime officiel, vers la « pure et bienfaisante lumière » des Régimes « plus scientifiques et plus avancés ».

Dès lors, comment le Grand-Orient aurait-il pu exercer sur la Maçonnerie Française une surveillance efficace ? Comment le « Grand-Surveillant » du Grand-Orient de France, le Sérénissime Grand-Maître Cam-

bacérés, a-t-il pu répondre des sentiments, des doctrines, des travaux, de la loyauté, ou, si l'on veut, du loyalisme des ouvriers appelés à « travailler » dans les Ateliers de l'Art-Royal ?

La tâche était au-dessus des forces de Cambacérés, au-dessus des forces de l'homme. Cambacérés le savait bien. Quand il promit de surveiller, Cambacérés savait qu'il ne pourrait tenir sa promesse. Il savait que sa Grande Maîtrise n'était qu'un simulacre. Il savait enfin qu'un gouvernement, quel qu'il soit, est réduit à opter entre ces deux choses : anéantir toutes les Sociétés Secrètes, s'il veut vivre ; ou se résigner à mourir s'il les soutient et, même, s'il les tolère.

Cambacérés a donc trahi l'Empereur, son maître. Il l'a trahi, en ne lui révélant pas l'organisation mystérieuse de ces Sociétés superposées les unes aux autres.

Cambacérés a trahi l'Empereur, car, ami des Talleyrand, des Fouché, des Condorcet, des Mirabeau, des Savalette de Langes, de l'Éques a Capite Galeato ; fervent adepte de l'Écossisme, dont les doctrines, à la veille de la Révolution, s'étaient fondues avec celles des Philalèthes, du Rit Primitif, du Martinisme et de l'Illuminisme Bavarois, Cambacérés connaît le vrai but : substituer les constitutions maçonniques aux constitutions politiques des États ; remplacer, par les dogmes de la Secte, les dogmes de la Religion révélée.

Cambacérés a trahi l'Empereur, car il fut le protecteur et, tranchons le mot, l'ami des Chefs Maçons qui ont subi Napoléon, mais qui trament sa ruine. Au « sublime héros », sorti de la Maçonnerie pour gravir les marches du trône et ceindre le diadème des Césars, combien d'irréconciliables Frères eussent redit, s'ils eussent pu les connaître, ces deux vers de Hugo :

*Roi, pendant que tu sors joyeux de ma demeure,
La vieille loyauté sort de mon cœur...*

Cambacérés eût-il dit comme eux ? Cet homme qui,

dans son testament, reconnaît avoir commis des « fautes innombrables » a-t-il personnellement travaillé à la chute de l'Empire? Encore une fois, nous déclarons n'avoir rien découvert, pas même un commencement de preuve, dans la correspondance de l'Éques a Capite Galeato. Mais, en notre âme et conscience, nous déclarons : L'ami du Fondateur du Rit Primitif était capable de cette suprême trahison.

Si l'on répugne à cette conclusion, il faut admettre que Cambacérès fut trompé par les Hauts-Initiés, ses amis. Étant donné la subtile intelligence et le caractère de l'homme, il nous paraît, quant à nous, plus logique d'opter pour la première hypothèse.

L'Éques a Capite Galeato tomba malade au commencement de l'année 1812. Il languit encore deux ans. Les dernières lettres reçues par lui portent la date de 1814.

Pour compléter cette longue étude documentée sur le Grand-Orient de France, il ne nous reste plus qu'à faire passer sous les yeux du lecteur des extraits de cette vaste correspondance. Ceux qui aiment à se former une opinion d'après les documents, et à posséder en main les pièces du débat, liront avec un intérêt grandissant ces dépêches Maçonnes. Ils retrouveront dans « ces planches d'architecture », la manière et l'accent des lettres qu'a publiées l'historien Créteineau-Joly. Les chefs et les agents de la Haute-Vente sont les disciples immédiats et les dignes successeurs des Maçons de 1804.

DOCUMENTS

105

Extraits de la Correspondance

Lettres du Frère Pyron. — O. . de Paris.

Le 18^e j. du 1^{er} m. 5807.

(A l'Eques)

S. . S. . S. . T. . V. . M. .

J'éprouve une satisfaction bien vive à vous adresser, pour votre vénérable Loge du Rit Primitif en France, la délibération ci-jointe de la Révérende Loge Écossaise, Rit ancien accepté de Saint Napoléon à l'Orient de Paris ; en la plaçant sous les yeux de ses membres, daignez y placer de même les assurances de ma plus haute considération.

L'illustre frère d'*Aigrefeuille* m'a donné connaissance de deux passages de l'une de vos Planches qui méritent quelques développements.

Le Rit ancien accepté a, comme tous les Rites d'une dogmatique différente, ses chefs. Les qualifications, qu'ils prennent, ne sont relatives qu'au Rit, et ne s'appliquent en aucune manière aux autres Rites.

Frédéric II a bien eu l'intention de soumettre à l'exercice de sa souveraineté le Rit Moderne, dont vous connaissez

comme moi la science, et qu'il ne faut pas confondre avec la Maçonnerie renouvelée, et avec le Régime rectifié.

Dans les Iles de l'Amérique française et anglaise, et dans les états-unis (*sic*), on regarde les chefs du Rit ancien accepté (*les Souverains grands inspecteurs généraux du 33^e degré*) comme Souverains grands inspecteurs du Rit moderne ; et nos diplômés ou lettres de créance nous attribuent cette inspection générale ; mais les membres du Suprême Conseil de France n'ont point réclamé cette puissance sur le Rit moderne, connu ici (*au Grand-Orient*) sous le nom de Rit Français, qui n'est ni primitif, ni renouvelé, ni rectifié, et dont la doctrine n'est à proprement parler qu'un amas de connaissances superficielles de la science des autres Rites.

Les décrets du 33^e degré, que vous connaissez, Vénérable Maître, et ceux qu'il lui arrivera, dans sa profonde sagesse, de rendre par la suite, n'ont et n'auront d'autre application qu'au Rit ancien accepté ; et quelque (*sic*) soit la Puissance Symbolique et dogmatique, ou administrative des autres Rites, nous la respecterons, et nous vénérons toujours celle qui mérite nos vénération. Là se borne notre pensée : ce n'est point une profession de foi, c'est un développement des grandes Constitutions de notre Puissance, comme Rit ancien accepté.

Le Rit ancien, Vénérable Maître, est mixte, c'est-à-dire qu'il est symbolique, moraliste, chevaleresque, avec quelques éléments des Sciences Philosophiques, Hermétiques, etc., etc. Il a aussi dans le *Nec plus ultra* les deux montants et le dernier Echelon (mais couvert) de Dresde, Echelon qui ne vous est pas étranger, d'après les désignations de votre caractéristique en la planche que vous avez daigné me faire, et dans laquelle il n'y a rien, qui me soit applicable ni reconnaissant (*sic*), que mon nom...

... Il faut vous l'observer, Vénérable Maître, rien n'est aussi détestable que les Constitutions du Grand-Orient, c'est un corps absolument nul. Il est composé d'un député de chaque Loge et Chapitre, au nombre de plus de 700. Ils y sont quelquefois de 3 à 400 ; et comme les officiers du Grand-Orient, prenant part aux délibérations, sont à peine au nombre de 80, ils sont pressés par les députés toujours en grande majorité effrayante par la composition sociale, parce qu'un député de

Loge ou Chapitre, devant être domicilié à Paris, la représentation repose sur des hommes qui ne sont pas connus de leurs commettants, et que l'intrigue indique.

Dans mon affaire, on y avait appelé tous les aboyeurs du Palais de justice, des colporteurs de cordons, de bijoux, et enfin ce qu'on appelle les marchands et les brocanteurs de Maçonnerie. On y avait introduit des gens qui ne sont pas même maçons. Entraît qui voulait sans diplôme, ni même sans être tuillé, parce qu'il était question de prononcer contre un des chefs les plus marquants du Rit ancien, contre celui surtout qui avait planté dans le Grand-Orient la bannière Écossaise..., ou plutôt contre le Rit auquel on faisait le procès...

Ce n'est que depuis ce temps que j'ai constitué le Grand-Orient d'Italie, et je trouve ma récompense de cette opération, Vénérable Maître, dans le jugement que vous portez de ses Constitutions. J'ai l'espérance qu'elles vous intéresseront plus particulièrement un jour peu éloigné, ainsi que votre sublime Atelier, et ce sera pour moi une double récompense, puisque je vous serai uni par un double lien.

Le Très Illustre frère d'*Aigrefeuille* guidé par sa grande amitié pour moi, et par l'estime qu'il me porte d'une manière rare, veut bien vous envoyer ma supplique. Quelque (*sic*) soit la portion de science à laquelle vous vouliez m'appeler, Vénérable-Maître, je serai infiniment flatté, et les frères *Thory*, d'*Harmensen*, *Montaleau* et *Bacon de la Chevalerie*, que vous y avez élevés précédemment, ne me dépasseront jamais de zèle, ni de reconnaissance.

Agréez, T. Illustre . . Illustre . . Illustre . . Vénérable Maître, l'expression d'un sentiment profond d'amour et de respect pour vous, et pour votre 9 fois Sublime Atelier.

PYRON.

Paris, 8 mai 1807.

(A l'Éques)

J'ai reçu, avec un sentiment de reconnaissance difficile à exprimer, votre planche du 20 avril, à laquelle votre bonté a joint mon Diplôme de membre du Rit Primitif, et la notion

des Courtisanes, j'ay desespere avec quedes vous indifferents sur le point d'entreprendre
un peu plus d'ignobilité, ainsi que votre fait: alecter, et de se agerous mesy une

Double Resurrexer, puis que je vous serai un par un d'oublier bien.

Lyth: p. L'augustin de quid: pas agard. aussi pour moy, et par
l'écriture qui ne porte d'une manière rare, vous bien vous enverrez une
supplique. Quelque soit l'opposition de Science et de quele vous voyez
un appétit, ven: M. L. Je serai infiniment flailé; et de ff. 17014
d'hemmes en, procédés et de mon d'acheter de vous, y avez chose
spécialement, en me d'espereront jamais d'y être, in d. de ce monde main.

aguer d.: jlt.: jlt.: jlt.: Ven. M. L. desprevisions d'un sentiment
profond d'aimer et d'esperer pour vous, et pour votre g. son fait: atches.

Lyons :



générale sur son caractère et son objet. J'ai donné la plus grande attention au dernier paragraphe de la page 46, et je n'oublierai jamais que c'est à vous, Très Illustre frère, que je dois d'avoir monté l'échelon de la troisième Division, dont la science fait souvent mon étude particulière.

Il ne me resterait plus rien à désirer si les frères instruits pouvaient cesser d'être *voilés* pour moi en éclairant quelques notions que j'ai acquises, et me faire (*sic*) parcourir les différents degrés qui composent les 3 classes. J'ambitionne de me rendre digne de la faveur que je viens d'obtenir, et ce n'est qu'en me livrant à l'étude que je puis y arriver.

Ne considérez point, Illustre Vénérable Maître, comme un laconisme réfléchi, mon silence sur la dénomination des grades ou des séries des Rites, que j'ai énoncés à la suite de ma supplique et des autres degrés qui n'en font point partie. Je m'empresserai d'y suppléer incessamment. J'ignorais cette formalité comme chose nécessaire.

Mes qualités civiles, dans le tableau ostensible, sont celles d'Ancien Agent Général, et Ancien Intendant des Domaines et bois appanagés. Quant aux qualités Maçonniques, elles sont celles que j'ai prises comme Secrétaire du Saint-Empire :

1° membre du Suprême Conseil, pour la France, des Souverains-Inspecteurs-Généraux du 33° et dernier degré du Rit ancien accepté ;

2° Comme membre du Rit Écossais d'h. r. d. m. (*d'Hérodome*) dans le G. . O. . d'Italie, dont je suis l'un des premiers Grands Dignitaires ;

3° Comme membre du Rit Écossais d'h. r. d. m. (*d'Hérodome*) de Kilwinning ;

4° Comme membré de la Révérende Mère Loge Écossaise de France et du Souverain Chapitre Métropolitain de Saint-Alexandre d'Écosse et Contrat Social Réunis ;

5° Comme pourvu des hauts degrés de plusieurs autres Rits, etc., etc., etc...

Ma réponse, Très Illustre Frère, à la Très Révérende Loge du Rit Primitif vous dira que je sais apprécier le Rit Primitif ; et la définition de la 3° division ne pouvait m'échapper, lorsqu'on y parle des Mages, Théosophes.

Il eût été difficile de répondre à ce que vous avez dit sur

le Chapitre Métropolitain (*du Grand-Orient*), qui vient encore de se mettre en grande dépense pour s'approprier quelques cendres du Phœnix, afin d'échaffauder une nouvelle compilation de ces sciences mystiques dont il a dérobé à chaque Rit le morceau qui lui a le plus convenu, pour en faire une communion générale dont lui seul est chef et grand légataire ; comme si un Rit composé de pièces et de lambeaux, avoué par les *volcurs* et méconnu par les *volés*, est un Rit régulier et conventionnel.

Je ne pouvais que gagner, Très Vénérable Maître, en vous donnant des détails sur cette monstruosité du Grand-Orient en France, à mon égard. Beaucoup de Loges du Nord et de l'Ouest ont fait comme celle de N... Le Représentant Particulier Montaleau eut même le courage de faire inscrire sa protestation contre la délibération. — Mais cette affaire ne m'était pas personnelle : j'étais le page que l'on fouettait pour les fautes de son maître. — L'on me considérait comme l'un des chefs les plus ardents du Rit ancien accepté, et il fallait avoir ma tête pour paralyser celle des autres. Les Écossais ont péri dans la tranchée, de peur, et non les armes à la main... je suis calme.

Le Rit ancien accepté est en pleine possession de son état. Mais, Très Illustre Frère, le degré 33° n'est pas ce que vous pensez. Le *Deus mcumque jus*, qu'il a pour légende, aurait dû vous l'apprendre et explique ce que c'est que ce degré. L'autorité déléguée à ce 33° degré est étrangère aux autres Rits quels qu'ils soient, et leurs tribunaux ne pourraient s'en constituer juges par la raison qu'une communion mystique n'a rien à voir dans une autre communion, étrangère, et qui, loin de la troubler, la considère comme une communion étrangère à elle-même.

La délégation de la Puissance porte en même temps la constitution des Suprêmes Conseils pour le Rit dans chaque état et empire, sur les deux hémisphères, et tous les Suprêmes Conseils en activité, notamment dans les Iles de l'Amérique française et anglaise, et dans les états-unis, ne peuvent méconnaître la Puissance à laquelle ils doivent leur existence.

Chaque Rit, enfin ne sortant pas le cercle de ses prérogatives et attributions particulières, n'a rien à redouter. — S'il était question d'un Congrès, tel que celui de Wilhelmsbad,

auquel vous avez été député, et dans lequel les Mages, les Théosophes, ont été si bien accueillis, il pourrait arriver que d'autres Rits voudraient connaître l'institution du 33^e degré. Mais son existence et sa dogmatique ne seraient ni repoussées, ni compromises.

Le Livre d'Or a été envoyé au Chapitre du Rit Moderne, parce que le Rit ancien s'est uni au Grand-Orient, en France, et parce que, quoique bien différents en Dogmatique, ils sont attachés au même tronc. De plus cet envoi était nécessaire, parce qu'il est un avis, et un préservatif contre le trafic honteux des grades, et cette profusion criminelle que l'on en fait. Les Chefs du Rit ancien accepté ont dit : Les hauts degrés de notre Rit ne seront conférés que de cette manière, et par telle autorité ; si dans les Chapitres, qui ne sont pas de notre Rit, il se présente un pourvu de nos degrés, nous vous indiquons le moyen de reconnaître s'il les a obtenus régulièrement.

Ils ont dit ensuite aux Chapitres du Rit ancien : Vous ne reconnaîtrez point et vous n'admettrez point, comme pourvu de l'un de nos hauts degrés, celui qui ne vous en présentera pas le Diplôme revêtu des formes que nous vous indiquons. — Tel est l'objet du décret du 27 novembre inséré au Livre d'Or...

Les titres et caractères déployés, Très Illustre frère, dans la première planche, que j'ai eu la haute faveur de recevoir de vous, vous ont signalé pour moi, et j'ai pensé pouvoir fixer mon regard vers l'Aréopage, bien convaincu que vous recevriez avec bonté les émanations d'un adepte qui cherche la lumière scientifique, partout où il peut s'approcher d'elle, et qui, livré à la contemplation, à la théorie, et à la pratique dans la mesure de ses facultés intellectuelles, a toujours fait des vœux pour arriver au dernier Echelon, sans avoir encore l'acte de son Bâteme (*sic*).

— Quant aux deux montants, nous sommes, vous et moi, de la même famille. La sévérité de mes principes me rassure sur toute espèce d'indiscrétion de ma part, parce que j'ai dû mettre ma confiance dans l'énumération de vos dignités : la notion générale, qui pour tout autre pouvait être une science occulte, m'a fait recueillir avec respect votre précepte : *Qui aures habet audiendi audiat*.

Quant à votre étonnement de ce que de grands personnages, qui ont exploré votre titre, ont fait l'observation que vous êtes des Maçons du Rit anglais et parfait écossais, je vous répondrai, Très Vénérable Maître, que tous ceux qui siègent, sur les bancs lumineux, ne peuvent inscrire sur leur Bannière : *Lux ex tenebris* : beaucoup de maçons ne sont maçons que dans les banquets et dans les Loges d'Adoption. Placez-les à la porte du Temple ; à peine trouveront-ils l'Atelier. — L'ancienne Judée est en divorce permanent avec la Judée moderne.

Je pense comme vous, Très Illustre frère, qu'il serait bien difficile, dans une Assemblée Générale de la grande famille, de déterminer les préséances de chaque Rit, et j'ajoute que, dans un Congrès ou Convent, beaucoup de Rites hémiphères (*sic*) n'auraient pas même, lors de l'appel, l'entrée du Portique, parce que l'intrigue, la vanité, et la soif de l'argent ont fait de la Maçonnerie un chaos qu'il n'appartient pas à tout le monde de tuiller, mais les *free and accepted masons* (Rit de l'Éques) ne s'y trompent pas, et ils savent accorder et présenter dans la grande procession le n° 1 à celui qui doit primer le n° 2.

Je pense encore comme vous que nos institutions maçonniques et scientifiques, dans toute l'acception de ce dernier mot, se maintiendront à l'infini, toutes les fois que les différents rameaux de la Maçonnerie s'empresseront d'avoir pour Bannière une Maçonnerie tout à la fois Symbolique et Politique, sœur intime de la Politique gouvernementale qui leur donne l'hospitalité : les Gouvernements doivent protéger les Maçons, parce que leurs meilleurs amis sont et doivent être dans les Loges ; et la Maçonnerie doit se resserrer auprès des Gouvernements, parce qu'avec leur aide et leur bienveillance, elle reviendra à sa première institution symbolique : la bienfaisance et l'hospitalité. Celle des Sciences occultes est impérissable.

Je crois, Très Illustre frère, avoir répondu à votre conversation amicale. Daignez encore recevoir mes réponses avec la conviction de la pureté de mes Principes, et soyez persuadé que, si vous vous chargez un jour de mon éducation dans le Rit Primitif, vous ne désavouerez jamais votre initié.

PYRON.

(A l'Éques)

Orient de Paris, le 9 septembre 1808.

Le 24 mai dernier, je vous ai écrit et remis au Très Illustre frère d'Aigrefeuille une très longue planche, sur laquelle je n'ai pas eu de réponse. Depuis ce temps, je n'ai pas cessé de m'occuper auprès du Grand-Orient d'Italie, du Rit Primitif, et j'ai eu avec lui, à cet égard, une correspondance très active. La Bannière (offerte par la Loge de l'Éques) perdue dans les Bureaux des diligences, a été retrouvée, et a été inaugurée le 23 août. Le même jour, le Grand-Orient a nommé une commission de deux membres, pour surveiller l'exécution et l'envoi de celle qu'il a voté d'offrir à la Révérende Loge de N...

Quant au visa des Constitutions, je n'ai pas été aussi heureux dans mes négociations. Le Grand-Orient et ses divers Ateliers ont arrêté, à diverses reprises, de les viser, mais ils ont observé qu'on ne pouvait viser des chiffres et des colonnes mystérieuses : sans connaître s'il lui convient et appartient de les viser, on m'a demandé, dans différentes lettres, de vous prier d'en donner la traduction, ou la quintessence.

D'après des instructions, que j'ai reçues de l'Illustre frère d'Aigrefeuille, j'ai observé que ces colonnes mystérieuses tenant à la dogmatique intérieure du Rit, il était impossible de satisfaire à cette demande ; que la constitution reposait essentiellement dans la colonne française, et que d'ailleurs le visa n'était en quelque sorte qu'un acte de Police Maçonnique, insignifiant par lui-même, parce que la consistance et la prospérité d'un Rit n'était pas dépendante du visa d'un autre Rit ; j'ai fait passer le duplicata du visa du Grand-Orient de France, mais celui d'Italie a pensé que son opinion était indépendante et n'appartient qu'à lui. Le même jour, 23 août, le Grand-Orient, après avoir inauguré la Bannière, a arrêté de vous faire une adresse *flatteuse, fraternelle, affectueuse et remplie de respect et de dévotion* pour le Rit Primitif, et dans laquelle il vous demandera cette traduction ou quintessence, et vous sollicitera pour l'établissement d'une Loge du Rit à Milan. J'ai demandé, d'après les conseils de l'Illustre frère d'Aigrefeuille, de me renvoyer la copie officielle des Constitutions, en annonçant que le Rit Primitif se bornera à son affiliation. Tel est l'état des choses.

Je ne dois point vous taire, Très Illustre Vénérable Maître, que j'ai su, *par la correspondance secrète*, qu'un membre du Rit dans l'ancienne Souabe s'est opposé mystérieusement au *visa*; qu'un membre de la *Secte de Bav.* (1) a fortement agi pour qu'on obtienne de vous la traduction des colonnes. Et, enfin, on met en doute si la Révérende Première Loge du Rit Primitif a pu, sans le consentement de ses Sup. maj. . et même min. ., demander le *visa* d'un autre Rit. Je vous confie cette opinion et vous demande vos instructions sur ce que je dois continuer de faire.

Quant à moi, Très Illustre Vénérable Maître, je pense aussi qu'il faudrait se borner à l'affiliation comme un chaînon de plus, car, s'il s'agissait, par exemple, au Grand-Orient d'Italie, de faire viser par un autre Rit quelconque ses Constitutions, comme homologation, je me livrerais à cet égard aux représentations les plus fortes, fondé sur ce que les différents Systèmes de la Franche-Maçonnerie sont indépendants les uns des autres, quoique émanant tous du même tronc, et c'est à ceux qui veulent en suivre le culte, de choisir celui qui est le plus analogue à leurs conceptions.

Agréez, Très Illustre Vénérable Maître, les sublimes honneurs qui vous sont dûs.

Le F. . PYRON.

(A l'Eques)

Paris, 29 décembre 1808.

Ne m'en voulez point, je vous en supplie, si je ne vous ai pas répondu plus tôt. L'Illustre frère d'*Aigrefeuille* vous dira que depuis plus de deux mois je suis entièrement tourmenté par la maladie de ma femme qui m'est chère à tous égards.

Le Secrétaire-Général du Grand-Orient d'Italie m'avait annoncé la lettre que vous désirez, et que j'étais bien éloigné de déconseiller, puisqu'elle vous est agréable et que, de plus, j'ai l'honneur d'appartenir au Rit Primitif. Il m'a annoncé

(1) On verra, d'après deux autres lettres que nous citons plus loin, que ce membre de la « Secte de Bavière » n'était autre que Weishaupt. (N. de l'A.)

aussi la Bannière qui est faite ; mais ce retard doit d'autant moins vous affecter qu'ils sont aussi en retard vis-à-vis de Monseigneur (*Cambacérés*) et du Grand-Orient de France, d'une manière impardonnable, si ce n'est qu'ils sont fort occupés d'une très grande fête, pour célébrer leur affiliation au Grand-Orient de France. Cette correspondance devait être indispensablement signée par des personnes qui ont accompagné le Vice-Roy dans ses tournées, et qui à peine rentrent à Milan. J'ai recommandé le renvoi des copies des Constitutions ou le visa comme correspondance et affiliation. Il ne m'a été fait d'autre réponse sinon que l'on aurait égard à mes observations.

J'ai bien aperçu qu'ils auraient été jaloux d'avoir à Milan une Loge de ce Rit (*Primitif*), et qu'ils n'ont regardé que comme un refus ce que je leur ai dit à cet égard. Ils ont néanmoins parmi eux un membre du Rit Primitif auquel, encore bien qu'il ne veuille pas se faire reconnaître, j'ai fait des représentations vigoureuses, et je soupçonne que je l'ai vaincu, m'ayant fait annoncer une lettre de lui à ce sujet, qui néanmoins ne m'est pas encore parvenue. — Je passe à l'ensemble de votre lettre du 27 septembre.

Si je ne vous ai pas donné la lettre de Trévisé et de Vicence, c'est qu'elle est en italien, et indéchiffrable. Mais ce ne sont que des Maçons symboliques. — Il y a bien en Italie des membres du Régime Rectifié à Wilhelmsbad, que vous avez formé en IX^e Province (*au Convent de Wilhelmsbad*), mais je n'ai pu obtenir d'eux leur consentement pour les faire connaître. Ils sont dans une réserve excessive. L'un d'eux est cependant mon ami intime, et je ne désespère pas de voir l'Italie, comme IX^e Province se reformer en directoire, préfecture, etc...

Mon intention, Très Illustre Vénérable Maître, n'avait pas été en vous indiquant quelques candidats, de vous demander de les élever en masse. Je m'étais borné à consulter vos dispositions, avant de donner suite à mon idée. C'était peut-être un moyen assuré de vaincre la résistance. Mais cette résistance a été cause, que je n'y ai point donné de suite, et, comme l'un d'eux sait que je dois vous en parler, j'attends que cela revienne d'eux-mêmes, et qu'ils tiennent ce que nous leur demandons.

Par le mot « *voilé* », que j'ai appliqué à l'auteur du livre que je vous envoie, j'ai voulu dire qu'il est très mystérieux, caché, voilé sur les sociétés et sciences maçonniques, philosophiques, etc., qu'il professe.

La Bannière (*du Rit Primitif offerte au Grand-Orient d'Italie*) sortant du pouvoir inquisitorial de la douane de France eût été fourragée en Piémont, et la nature de cette Bannière et ses inscriptions auraient pu être considérées par ces Messieurs Douaniers comme signe conspirateur : ce qui nous eût causé des embarras. J'ai fait plomber la caisse, au moyen de quoi elle était inouvrable. Mais ces Messieurs ne donnent pas pour rien leur plomb, leur ficelle et leur toile cirée ; et voilà pourquoi M. d'Aigrefeuille vous a porté en dépense les frais de douane. Aucun courrier, ni voyageur ne se serait chargé d'une caisse longue de plus de 4 pieds, sur 8 pouces de diamètre. Cette caisse enfin n'annonçait par aucune inscription qu'elle renfermait une Bannière Maçonnique. Si elle a été retenue à Lyon, c'est que Messieurs Bocrofon, directeurs des diligences de Lyon pour l'Italie, d'après ce qu'ils m'ont écrit, ne font d'envoi pour l'Italie que lorsqu'ils ont de quoi frêter sur une voiture entière.

Par le mot *Secte de B...* j'ai entendu *W...* (1). Vous devez bien penser que je ferai encore, s'il est nécessaire, de nouveaux efforts, pour un visa quelconque dans votre seul, et dans notre intérêt.

A l'égard du concours de Sup. Maj., je vous ai répété fidèlement ce qui m'a été dit, et écrit.

Agrééz, Très Illustre Vénérable Maître, les sublimes honneurs qui vous sont dûs, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être...

Le F. : PYRON.

(1) On a vu plus haut (lettre du 8 septembre 1808) « qu'un membre de la Secte de Bav. » avait fortement agi pour que le Grand-Orient de France obtint de l'*Eques* la traduction de ses colonnes hiéroglyphiques. On voit ici que Pyron révèle maintenant à l'*Eques* l'initiale (W) du nom de cet Illuminé bavarois. Plus tard, il lui donnera le nom presque entier du redouté Weishaupt. (N. de l'A.)

par de nos Jectés d'ici. par ces caser W.

pour d'icy Brungues que serai eu en plus
nécessaire, de nous en effort pour un via quelconque
d'au volu fer, d'aus notre ventel.

alégard Du concours de sup. Maj: Je
vous ai Nopete! J'adelenent equis m'attis dit, et
est.

agrez A: gld: Mer: M: les fact. J' qd s' d
en au les quds par Youven d'eu.

1701. 11. 24. 1701.

d'f Syron



La lettre du F. : Pyron dont la fin est reproduite ci-dessus en photogravure était du 29 décembre 1808. C'est seulement dans une lettre du 3 décembre 1809 (dont nous reproduisons un fragment ci-après) que Pyron s'est décidé à écrire *Weis = pt* et non plus *W*.

L'autre mot resté au bout de la plume se reporte énigmatiquement à *Weis=pt.* = Je l'ai combattu utilement, en ce que *Penn* n'étant pas Sup. : Maj., il ne dépendait pas de vous de donner la *Clef* (1) ; ce langage lui étoit trop familier pour ne pas se rendre dans une controverse qui ne peut s'écrire, ni se chiffrer.

Ainsi qu'on le voit, il n'est plus à douter qu'il soit question ci-dessus de Weishaupt, et l'on observe cependant que son nom n'est pas encore écrit en toutes lettres. Il nous faut constater ici que Pyron prenait de grandes précautions dès qu'il s'agissait de Weishaupt ! Et l'on est amené à se demander quelle pouvait être l'extraordinaire importance du rôle joué à ce moment dans la Fr. : Maç. : du Premier Empire, par ce Weishaupt qu'on supposait à l'écart du mouvement maçonnique depuis le procès de l'Illuminisme, en 1786 !...

(A l'Eques)

A Paris, le 2 mai 1809.

J'ai pensé, Illustre Vénérable Maître, que vous serez flatté de recevoir au nom du Grand-Orient d'Italie, comme Protecteur en France du Rit Primitif, la Bannière, 2 médailles en argent, 2 en bronze, dont le Grand-Orient d'Italie fait hommage au Rit Primitif. Ces différents objets sont accompagnés d'une planche, en italien, qui contient l'expression de sa vénération pour le Rit.


(1) On a vu plus haut, p. 67-71, la comédie jouée par l'Eques, sous le nom de *Penn*. (N. de l'A.)

méd. mgt: Du mar... etc. = l'autre mot rite au bout de la
phrase. Si Reporte l'og mgt quement à Heis = pt. = j'ai
Combatu ubitement, en caque sem n'ait pas sup: maj:
il n'edep ca do il pas de nom de donner la sup; le langage lui
à été trop familiarisé pour ne pas se rendre dans un controversé
qui ne peut s'ouvrir, en le chiffrer

J'ai pensé, Illustre Vénérable Maître, que vous serez flatté de recevoir cet hommage de la main même de l'Illustre Protecteur, et la remise en sera faite, par son Altesse Sérénissime au Très-Illustre-frère d'Aigrefeuille, votre ministre près de sa personne, pour vous en faire la transmission.

La planche du Rit Primitif remplit selon moi toutes nos vues, et je pense plus que jamais qu'un visa, on ne peut plus insignifiant, n'est pas à comparer au dépôt dans les archives du Grand-Orient d'Italie de la copie des Constitutions, et, si vous avez en ma manière de voir (que j'ai eu déjà l'honneur de vous développer dans ma dernière) un peu de confiance, vous abandonneriez ce *visa*.

L'Illustre frère d'Aigrefeuille insistait pour demander que l'on renvoie les copies que l'on ne vise pas ; je suis bien loin de partager cette opinion, puisque je considère comme une chose précieuse le dépôt qui en est fait, et qui n'existerait plus, si on retirait les copies.

La personne, qui avait le plus insisté pour la traduction, a traversé Paris ces jours-ci (1). J'ai eu avec elle une conversation fort étendue, dans laquelle elle est convenue que vous ne pouviez, ni ne deviez donner cette traduction. Elle tient un peu à un des systèmes du Rit Primitif, et vous aurez une idée de l'étendue de ses connaissances par son signe caractéristique que voici.  . .

Vous remarquerez, Très-Illustre Maître, que le Grand-Orient d'Italie ambitionne plus que jamais de pouvoir professer le Rit Primitif. Ce Rit n'étant point connu en Italie, ne vous serait-il pas possible de former un établissement provisoire sous la condition de le faire régulariser aussitôt que les circonstances le permettront, ou d'en faire arriver la demande par vous à *qui de droit* ?

Je savais bien, en écrivant les mots *Supérieurs Majeurs* que je m'écartais ; mais vous avez dû comprendre que les Supérieurs majeurs étant voilés pour moi, je me complaisais à vous dire que vous m'en teniez lieu. Ne considérez point cette dénomination comme une cajolerie ; des honneurs excès-

(1) Il est infiniment probable que ce mystérieux personnage n'était autre que Weishaupt. (N. de l'A.).

sifs ne blessent point celui auquel on les rend par un sentiment de vénération, et lorsque l'expression est écrite avec ce sentiment elle est pardonnable.

Vous me demandez, Très Illustre Vénérable Maître, mon opinion sur la demande qui vous a été faite par un chef de bataillon prétendant avoir le 31^e degré, et (par) un autre s'intitulant Rose-Croix.

Si celui qui prétend avoir été élevé au 31^e degré a reçu le grade régulièrement par un tribunal constitué régulièrement, il peut arriver au 32^e. Mais il ne peut l'obtenir que du Suprême Conseil : les extraits du Livre d'Or, que j'ai eu l'honneur de vous adresser, y sont formels.

Le Rose-Croix., s'il est du Rit français, et par conséquent Rose-Croix. de Judée, n'est pas promu au 18^e degré Rose-Croix. du Rit ancien accepté, et, avant de pouvoir aller plus loin, il faut qu'il appartienne au Rit, en recevant les degrés antérieurs. Ces faits sont faciles à vérifier par le diplôme du 31^e degré et par le Bref du Rose-Croix., qui constatent l'autorité Maçonnique dont ils sont émanés.

J'ignore quel est le voyageur qui se prétend avoir été élevé au Consistoire. Vous avez, dans le premier extrait, du Livre d'Or, qui contient l'acte d'élévation de Son Altesse à la dignité de Très Puissant Souverain et Commandeur, le nom des membres du Consistoire. S'il n'y est pas dénommé, il vous trompe, et son Diplôme est faux. Il y a beaucoup de marchands de maçonnerie, qui donnent ce qu'ils n'ont pas le choix de donner, et qui attrapent, avec zèle et ferveur, l'argent des dupes qu'ils font.

Un Maçon fort zélé, quelque soit son Rit, est toujours très recommandable ; mais je pense bien comme vous qu'il faut être avare des degrés. Le commerce honteux qui s'en fait dans le Rit français est cause du grand avilissement, dans lequel il tombe chaque jour. Il y a aussi de grandes précautions à prendre, car, en général, les Maçons modernes, c'est-à-dire, les Maçons français, sont les ennemis bien prononcés des autres Rites, dont ils sont perpétuellement les détracteurs.

... Je vous donnerai incessamment les noms de quelques maçons à Milan, très distingués, et que vous avez dû connaître. Je puis vous indiquer dès à présent M. de *Brême*, ministre de l'Intérieur, et M. *Oppiani*, peintre de Sa Majesté ; ils

appartiennent à l'Ancienne Grande-Loge de Milan. Celui dont je devais avoir la lettre est celui dont vous avez la caractéristique ci-contre (⊠). (1). Je dois le revoir sous 15 jours, et m'enfermer 24 heures avec lui, pour des objets importants, et, s'il y a quelque chose qui puisse, selon moi, intéresser le Rit Primitif, je vous en informerai.

Nous venons d'établir à Naples un Suprême Conseil du 33^e degré et un Grand Consistoire. Ils doivent s'installer au moment où je vous en parle, et le Rit Ancien accepté va se promener dans les États. Vous voyez qu'il prospère. Je ne désespère pas de faire maçonner le *Saint Père*, car j'ai envoyé des instructions dogmatiques à Rome, et un 33^e degré qui y est dans le moment, en espère beaucoup (2).

Agréez, Très Illustre Vénérable Maître, et Conservateur du Magnanime Chapitre de la Table Ronde, les sublimes honneurs qui vous sont dûs.

PYRON.

Vos pouvoirs pour ma représentation près le Grand-Orient d'Italie ont été visés et me reviendront incessamment. J'y ferai honneur. Je vous joins ci copie de mon acte de présentation, à Monseigneur, de la Bannière, des médailles.

A Son Altesse Sérénissime, l'Archichancelier,
Protecteur en France du Rit Primitif.

Monseigneur,

Il ne suffisait pas à votre philanthropie de protéger les différents systèmes de la Maçonnerie, et de poser les Bazes (*sic*) du Grand Œuvre, qui doit la rappeler à son Institution primitive, Votre Altesse Sérénissime a voulu encore porter ses regards sur un Système Particulier, dont les plus profondes méditations se dirigent sans cesse vers la spiritualité, vers tout ce qui peut épurer la morale, et rendre l'homme parfait.

(1) Plus haut, dans la même lettre, il est déjà question de ce Supérieur Inconnu très mystérieux — Weishaupt, plus que probablement. (N. de l'A.)

(2) Le même vain espoir sera caressé quelques années plus tard par la Haute Vente. (N. de l'A.)

C'est ainsi, Monseigneur, que Votre Altesse Sérénissime a daigné accepter le titre de Protecteur, en France, du Rit Primitif, qui, dans le calme, et dans le silence, adore son Dieu, bénit son Souverain, honore le malheur, et lui porte les secours dûs à l'humanité souffrante.

Le Grand-Orient d'Italie s'est empressé d'affilier le Rit Primitif, d'en accepter la Bannière, qui occupe dans son Temple une place distinguée. Il me charge de présenter en son nom, au Rit Primitif : 1° deux médailles en argent et deux en bronze, qu'il a fait frapper en commémoration de l'affiliation réciproque du Grand-Orient de France et du Grand-Orient d'Italie ; 2° la Bannière du Grand-Orient d'Italie dont il fait hommage au Rit Primitif, et une adresse qui contient l'expression de sa vénération pour le Rit Primitif.

C'est de la main de son Protecteur que le Rit Primitif doit s'enorgueillir de recevoir tout ce qui peut ajouter à sa gloire, comme à son bonheur.

Daignez, Monseigneur, agréer, que je dépose entre les mains de votre Altesse Sérénissime, les dons précieux pour une réunion de Maçons, que vous avez accueillis, dont j'ai l'honneur de faire partie, et qui ne cessent de bénir le jour où vous les avez jugés dignes de votre personne. Il sera beau pour eux de consigner, dans leurs Annales, que ces dons leur sont arrivés comme une marque particulière de votre affection pour le Rit Primitif.

PYRON

Lettres du Chevalier d'Harmensen.

DEMANDE D'AFFILIATION.

Le frère d'*Harmensen* soussigné,

A la Très Révérende Loge des P... (Rit Primitif),
Orient de N..., T. T. T. S. S. S. T. T. T. P. P. P.
et T. T. T. J. J. J. F. F. F.

Jaloux de participer aux augustes travaux de la Révérende Loge des P... (Rit Primitif), Orient de N... ; espérant plus

encore de votre indulgente bonté et de mon zèle, que des connaissances Maçonniques que je possède, puisque que je n'ose croire à leur concordance à vos lumières, je viens avec une confiance fraternelle et soumise, supplier la Révérende Loge des P..., « Rit Primitif », de me faire participer, si elle m'en croit digne, au bonheur inappréciable de m'admettre dans son sein, et de diriger sur moi une portion des Instructions sublimes que je désire avec *ardcur, sincérité* et *confiance*, en m'affiliant à son Rit, et m'admettant au nombre de ses membres, jurant et promettant de garder en tout temps et de me soumettre aux règlements de la Révérende Première Loge.

Agréez, etc...

D'HARMENSEN.

Pour qu'il soit au fait des allusions, des saillies spirituelles, et même des coups de griffes et des coups de dents, que le lecteur remarquera dans la correspondance échangée entre l'Éques a Capite Galeato et le jeune chevalier d'Harmensen, quelques explications nous ont paru indispensables.

Nous avons déjà raconté, ailleurs (pages 22, 23, 58 à 61), que ce jeune adepte avait été lancé par le Grand-Orient contre le puissant fondateur du Rit Primitif, dont les Maçons Parisiens, aussi insuffisants que pleins de suffisance, aussi ignorants que fiers de leurs pompons et de leurs cordons, ne connaissaient pas même l'existence. Ceci était vrai du moins de la plupart d'entre eux. Le frère Charles d'Aigrefeuille, homme d'un caractère assez léger, espérait jouer un bon tour à son cousin, l'Éques a Capite Galeato, en persuadant au brillant chevalier Suédois de demander au Conservateur du Rit Primitif de l'agrèger à son « *mirifique* » Régime. (Voir ci-contre une des demandes d'agrégation adressées à l'Éques par d'Harmensen.)

Paris, le 12^e jour du 5^e mois de l'an de la V. : L. : 5806.

NOMS, PRÉNOMS, LIEU DE NAISSANCE ET RÉSIDENCE, RELIGION ET DOMICILE	QUALITÉS CIVILES	QUALITÉS MAÇONNIQUES DANS LES DIVERS RITS
<p>Jean-Etienne-Juste d'Harmensen — né à Paris, le 20 mars 1779. — Dans la religion Luthérienne de la Confession d'Augsbourg.</p> <p>~~~~~</p> <p>Domicilié quant à présent à Paris, rue Montmartre, n^o 113.</p>	<p>Ancien noble indigène des Etats de Pologne; membre des Etats de Suède siégeant à la Diète ; ci-devant gentilhomme de cour du roi de Suède régnant, Gustave IV.</p> <p>~~~~~</p> <p>Maintenant sans aucune place.</p>	<p>Chevalier du Phénix du Rit français, du Phénix du Rit Adhoniramite.</p> <p>R. : + d'Hér. : de Kilv. : (Réunion). Membre du Trib. : de G. : I. : I. : Cade, attaché au Souv. : Ch. : Mét. : de la R. : M = Ecc. : de France (du Rit Ecossais).</p> <p>Sage vrai maçon. — Cher. de l'Iris, de la clef d'Or. — Général des Argonautes. : et Chev. : de la T. : d'Or. — L'un des 12 uniques de ce S. : Ch. : avec le caractéristique T. ✕.</p> <p>Philosophe Hermétique, 52^{me} grade du Rit anglais pur.</p> <p>Gr. : Insp. : génal. : de la maçonnerie ancienne et moderne 33^{me} degré:</p> <p>Profes des Chev. : du St-Sépulcre, en Palestine, par la puissance du S. : représentant N. N. N. du S. : G. : Métropolitain de St. : 3^e chbre.</p> <p>Du Chap. : des P. : S. : K. : de Berlin.</p> <p>Sublime Philosophe. Souv. : Pontif. :</p> <p>Et pourvu d'autres grades, que la volonté de mes maîtres tient cachés sous un sceau terrible, imposant et majestueux.</p>

Certifié véritable. Paris, le 12^e jour du 5^e mois de l'an de la V. : L. : 5806.

D'HARMENSEN.

D'*Harmensen* expédia une demande d'agrégation assez sommaire. Celle que nous avons reproduite ci-dessus fut envoyée un peu plus tard. Voici la première :

DEMANDE D'AGRÉGATION A LA RÉVÉRENDE LOGE DES P...,
(DU RIT PRIMITIF) A L'ORIENT DE N...

par

Jean-Etienne-Juste d'Harmensen, gentilhomme Suédois, Ancien noble indigène de Pologne, et ci-devant gentilhomme de cour du Roi de Suède régnant, Gustave IV.

Né à Paris, à la Maison du Consulat général de Suède, en France, le 20 mars de l'an 1779;

— fils de M. d'*Harmensen*, Consul général de Suède en France, chev. de l'ordre de Wasa

— gentilhomme Suédois, noble indigène des États de Pologne, domicilié à...

maintenant à Paris.

✕ de tous les grades d'un grand nombre de Rits.

J.-E.-J. d'HARMENSEN.

Paris, 28 mai 1806.

Le vieux Maçon flaira le piège. A cette demande, présentée sous une forme aussi insolite, il répondit à son cousin, qui l'avait transmise, sur le ton du plus gai badinage. Mais quelques épines; aux pointes très acérées, se cachèrent sous les fleurs. Le chevalier d'*Harmensen*, à qui le frère d'Aigrefeuille avait communiqué la réponse, sortit de l'ombre. Les premières lettres, échangées de part et d'autre, offrent un simple intérêt de curiosité. Celles que nous publions sont au contraire d'une importance qui n'échappera pas au lecteur. L'exis-

tence d'Arrière-Loges très-cachées, — de « Hauts Ordres Secrets » infiniment supérieurs aux Maçonneries vulgaires et mi-apparentes — s'y avère de la plus éclatante façon.

On remarquera tout d'abord, dans la première de ces lettres; que l'*Éques* y appelle d'Harmensen un « sylphe », un esprit « domicilié... dans la moyenne région de l'air », d'après le vocabulaire kabbaliste. Sous une forme badine et voilée, mais qui dans sa pensée *pouvait* et *devait* être comprise, le vieux Maître veut faire entendre à son jeune correspondant qu'il l'a dès l'abord pénétré dans son caractère et son rôle de messenger et d'espion. En effet, les « Douze Sylphes » étaient les adeptes encore novices d'un Rit philosophique dirigé — naturellement — contre la Religion, peu connu mais fort *couru*, avant la Révolution : *La Clef de la Maçonnerie*. Mais ni d'Harmensen, ni d'Aigrefeuille ne comprirent les allusions : ils n'avaient pas cette « clef » !...

(De l'Éques a Capite Galeato.)

N..., le 12 juin 1806. Le F. : de Ch... au sylphe d'Harmensen, domicilié à ... dans la moyenne région de l'air.

Très Volatil et Très Sublime F. :.,

Non, votre gentillesse, que vous nommez torts, ne pouvait pas me rester inconnue; j'en étais parfaitement convaincu, avant que vous ayez cru nécessaire d'en faire l'aveu. J'avais démêlé à merveille que mon cher parent, à qui je n'en veux pas plus de mal pour cela, me faisait l'espièglerie de me tâter en tous sens, et, pour le bien de la chose et par activité de zèle Maçonnique, essayait diverses sondes, pour me faire expliquer.

S'il y avait eu du charlatanisme dans mon fait, la décou-

verte, que j'avais faite, de l'allure de mon cousin, m'aurait engagé de tenir mon jeu serré.

Mais, comme il n'y avait pas plus de charlatanisme que de mystère dans le Rit Primitif, et que dans toute occasion, notamment dans celle qui nous occupe, il m'a donné des preuves de son obligeante amitié, j'ai feint, sans répugnance, d'abonder dans son sens ; je me suis prêté à cet innocent badinage, et j'ai tâché de répondre à ses lettres, sous tous les rôles dont il s'est amusé à s'envelopper comme le mercure galant.

Peut-être voudrez-vous soutenir la gageure, et vous défendre de votre qualification ; mais ce serait bien en vain. Vous êtes certainement dix fois plus sylphe, que je ne suis un sage, un philosophe, comme il vous plaît de me considérer. Pour ne pas marchander à deux fois, il faut que tout de bon je vous pousse dans vos retranchements, en spécifiant la preuve démonstrative de votre essence.

1° Dans votre lettre du 7 mai, vous vous annoncez comme membre du Chapitre Métropolitain de Saint-Alexandre d'Écosse, et *connaissant tout ce qu'il professe* ; et l'un de nos frères, qui a bien voulu se charger de faire cette recherche, n'a trouvé aucune trace de votre existence, ni dans le tableau du Chapitre, ni dans celui très récent de la Loge, ni dans les signatures manuscrites d'une lettre encore plus récente. N'est-il pas évident que vous êtes un être idéal, impalpable, dont le nom même se refuse à l'impression ?

2° Votre nom ressemble si fort au surnom, dont ma famille s'est honorée pendant longtemps, comme décorée d'un titre acquis par ses valeureux services, ce surnom bien connu de mon cousin d'Aigrefeuille, et qu'il a altéré très peu pour le déguiser ; votre nom enfin joint à vos connaissances, votre zèle, votre style, vos recherches, vos voyages, etc., etc., toute cette ressemblance, ou plutôt cette identité avec mes circonstances : tout ne montre-t-il pas que vous n'êtes pas un homme, comme tant d'autres ? ou plutôt, n'est-il pas manifeste que le sublime frère d'Aigrefeuille, par un essor de son imagination, et sous une légère variante du nom de d'Arm... en d'Harmensen, s'est fait un jeu d'exposer mon génie à mon esprit, ou mon esprit à mon génie ?

3° Enfin, ce qui achèvera de vous dévoiler, c'est le mode de votre demande d'agrégation à la Loge des P... Certainement le frère d'Aigrefeuille s'est fait scrupule de vous faire trop ressembler à lui et aux autres frères, en vous faisant faire une demande circonstanciée, comme la leur. N'est-il pas évident qu'un être qui exprime une demande quelconque en termes aussi substantiels, et qui d'ailleurs n'a ni caractère, ni religion, ni domicile, ne peut être qu'un être aérien ? Puis, tous ces grades, sans en désigner aucun, cette croix, qui, tout au plus, veut dire qu'on n'appartient point à l'hierarchie noire, ces traits d'encre en zigzag, au-dessus de la signature, et ces très petits monogrammes en manière d'abraxas, qui sont au-dessous, tout cela sent son farfadet de deux cents lieues loin....

Au surplus, sylphe, salamandre ou génie, il n'importe ; vous n'êtes pas le premier et vous ne serez pas le dernier, j'espère, avec qui il m'est permis de conférer de vive voix ou par écrit. Je vais donc répondre à vos lettres, à peu près comme si vous étiez un homme.

Très Sublime et Très Digne Frère,

En me disant que vous êtes son intime ami, qu'il vous connaît à fond, et qu'il se rend votre caution, mon cher cousin d'Aigrefeuille vous donne un brevet indélébile d'homme d'esprit, aimable, et de bonne compagnie. Si à ces qualités, infiniment plus importantes que le vulgaire des penseurs ne le croit, vous joignez les connaissances que le début un peu pindarique de votre lettre, et quelques passages des deux semblent annoncer, vous êtes sans contredit du petit nombre des êtres privilégiés que la bonté paternelle de l'Éternel place au milieu du monde, pour que leurs instructions, prudemment disséminées, leur exemple surtout, et même l'influence de leur atmosphère, ralentissent la rapidité du torrent invisible qui entraîne les générations dans les abîmes de la corruption et des ténèbres.

Cultivez avec soin les vraies données que vous avez recueillies ; vos lettres en contiennent plus que l'on n'en saurait glaner dans les amphigouris scientifiques de beaucoup de Loges et de Régimes. Et puisque vous dites que vous êtes

jeune, agréez que mon âge vous donne, ou plutôt vous rappelle un conseil précieux : votre travail personnel et soutenu vous sera mille, dix mille fois plus profitable que tous les sentiments des prétendus sages ; et, comme le disait très bien votre compatriote Emm. Schew. (*Emmanuel Schwedenborg...*) : « *Si bonus sum, quæ vera sunt ex ipso bono possum scire, et quæ non scio possum recipere...* »

Lettre du Chevalier d'Harmensen à l'Éques

(de Juin 1806).

Je ne suis ni sylphe, ni salamandre, ni génie, Très Cher Frère. Je n'habite point la moyenne région de l'air, mais bien ce globe préparatoire. Je ne suis point volatil, mais homme, pour mes péchés, et peut-être pour les vôtres. Votre très aimable et très spirituelle épître m'a été remise par le F. d'Aigrefeuille ; il m'est aussi agréable que facile d'y répondre.

Je ne me serais guère douté, à la vérité, que ce pût être pour les éclaircissements que vous me demandez, et, qu'après 40 années de représentation, nous vinssions à renouveler en réalité la scène de M. de l'Empyrée et de M. Baliveau. Piron vous en voudrait de tout son cœur, s'il pouvait revenir dans ce bas monde, et la muse anonyme de Kimper me paraît moins plaisante que ma transformation en génie aérien. Cependant, comme tout ce qui sort de votre plume est assaisonné de sel et de grâces, je m'applaudis d'avoir été l'objet d'une méprise sans laquelle, peut-être, je n'aurais pu sortir de la lutte établie avec tous les honneurs du combat.

Je commencerai par vous déclarer (et j'appuierai ce que je vais avancer de l'authenticité du mysticisme auguste dont je me sers dans toutes mes correspondances maç. comme Chev. de la Toison d'Or, et représentant des grades de la Sagesse vers les Orient du Nord de l'Europe, et dont, par humilité je n'avais pas voulu vous donner la représentation), je déclarerai donc, dis-je, qu'il y a erreur ou bien oubli, de part et d'autre.

Pour répondre d'abord à votre première inculpation de n'être point sur le tableau des membres du Chapitre Métro-

politain de St. : A. : d'Écosse, j'aurai l'honneur de vous dire, ou, plutôt, de vous répéter, que non seulement je suis membre de ce S. : Ch. : M. :, mais qu'encore je suis pourvu de ses plus hauts grades ; Que si l'erreur consiste dans le tableau, j'en suis très fâché, mais que la vérité est telle que je l'avance, et que pour vous ôter à cet égard toute sorte de soupçons, je joins ici l'attestation des membres composant l'Académie des Sages et le Tribunal des Grands Inquisiteurs Inspecteurs Com. : — Quant à l'heureuse fatalité qui met de la ressemblance entre le nom de d'Arm... et le mien, je ne saurais que m'en féliciter beaucoup, quoique ce dernier soit infiniment moins beau et moins connu ; mais, pardonnez-le moi, mon Très Cher Frère, je ne puis en changer les lettres, et tel qu'il est, il faut s'en contenter, et me le laisser porter *in statu quo*, comme l'ont fait mes pères.

Je viens maintenant au mode dont je me suis servi pour la demande d'aggrégation à la Loge des P... — Le frère d'Aigrefeuille a satisfait à tout ce que vous demandiez ; j'ai répondu à ce que j'ai pu répondre.

J'ignore ce que vous entendez, Mon T. : C. : F. :, par le mot *Caractère*. Si cela doit signifier existence Politique, ou je me trompe fort, ou j'ai dû mettre : « Ancien noble indigène des États de Pologne, membre des États de Suède siégeant à la Diète, et ci-devant gentilhomme de cour du roi de Suède régnant Gustave IV. » En voilà plus qu'il n'en faut pour vous convaincre que je ne suis point né dans les airs, ou dans le feu, et que je suis très véritablement habitant de cette planète.

L'article de la religion me surprend encore davantage, car étant entré, il y a plusieurs années, dans un ordre d'une très haute importance, on s'informa bien de ma croyance, mais non de ma religion. Puisque je me suis fait fort cependant de vous contenter sur tous les points, je vous dirai que mes ancêtres ont tous professé le Luthérianisme de la Confession d'Augsbourg. Je n'en dirai point davantage sur cet article.

Le domicile mériterait une plus longue dissertation, car, n'en ayant point, il faut bien vous dire pourquoi. Lorsque j'occupais la place de gentilhomme de cour du roi de Suède, mon domicile était à Stockolm ; il y était encore alors que sans exercer cette place, j'en ai conservé le titre ; mais les

événements politiques me l'ayant fait abandonner, pour rester en France, où j'ai ma fortune, et n'y étant que momentanément cependant et sous la protection du Gouvernement Impérial, qui me fait la grâce de m'y protéger, ne sachant d'ailleurs ce que je deviendrai dans l'avenir, quoique décidé à ne jamais retourner en Suède, je n'ai dans ce moment aucune espèce de domicile, à moins qu'il ne vous plaise d'honorer de ce nom un appartement que j'occupe, quand je suis ici, et qui reste vide, quand je suis absent, rue Montmartre, n° 113.

Lorsque j'ai mis : de *tous les grades de plusieurs Rites*, j'ai cru suffisant de spécifier ma qualité incontestable de Maçon, puisqu'elle est appuyée des plus hauts grades de la Sublime Académie des Sages de S. : Alexandre d'Ecos. :

Comme d'ailleurs je fais très peu de cas d'une multitude de grades que j'ai reçus en divers temps, que j'ai toujours cru, que je crois encore, et que je croirai toujours que la Maçonnerie est dans le fait et non dans les formes, je n'attache pas à beaucoup près à ces simagrées l'importance que je vois avec peine mettre par vous à de semblables dehors. J'étais, je crois, plus qu'en mesure, d'après le sens que renfermaient mes lettres, et je doute que ceux qui s'arrogent tant de titres pompeux, que j'ai comme eux, et dont je me moque, comme je fais aussi d'eux, eussent écrit aussi clairement une profession de foi qui ne pouvait être équivoque.


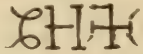
Pour vous donner l'assurance de ce que j'étais, avant d'entrer à St. : Alex. : d'Ecos. :, je me bornerai à vous dire que la Maç. : dans toutes ses branches m'est connue ; que je suis membre depuis huit ans de plusieurs Chap. : Métrop. : de K...s, des Chev. : du St. : Sé...re, en Palestine, de la Stricte-Observance, de Ch. : Herm. : dont le dernier et 52^e grade se nomme Phil. : Herm. : ; d'un Rit Ecc. : Ang. :, dont le faite est le ch. : du Phénix ; du Rit français, autrement dit Rit bleu, dont le plus haut grade est un autre Chev. : du Phénix, 26^e ; membre du Consistoire du 32^e degré du P. : de R. : S. : Rit ancien et accepté ; du Rite Adhoniramite, dont le dernier grade est Chev. : R. : ☩ 12^e ; que j'ai, en outre, beaucoup d'autres grades, complément de plusieurs autres Rits, dont il ne m'est permis, ni possible de parler, que délié de tous mes serments Maçonniques par les plus Hauts Ordres Secrets : Je suis par les Supérieurs inconnus médiats (et non immé-


fait aussi d'eux, eussent eue aussi clairement une profession de foi que
ne pouvait être equivoque. Pour vous donner l'opinion de ceux j'étais
avancé d'entrer à St. Alex. d'Éc. Je me bornerai à vous dire, que la chose... dans
toutes les branches m'is connue; que je suis membre depuis dans de plus...
Ch.: M.: d'Al... du Ch.: du S. S... re en S... re de la stricte observation,
de Ch.: Herm.: donc le dernier se 52. e grade. Le nomme Phil.: Herm.: d'un
Prie Sec.: angl.: donc le faite est le Ch.: du P. Henip. du Prie Français autrement di
Prie bleu donc le plus haut grade est un autre Ch.: du P. Henip. ^{26. e} Prie ad honorante
donc le 2. e grade est Ch.: H. 7. ^{12. e} que j'ai eu autre beaucoup d'autres grades
complètement de plusieurs autres Prie donc il ne m'est ni permis ni possible de
parler, que d'ici de tous mes fermens par les plus hauts ordres secrets, je suis
par les Supérieurs inconnus médiats (ce non immédiats) entret. Je con =
naître par moi seul de ce que je veux savoir; que je n'ignore point qu'ils
font vos travaux en tous genres; que c'est par le desir d'acquies des lumières

diats) en état de connaître, par mon seul désir, ce que je veux savoir ; que je n'ignore point quels sont vos travaux en tous genres ; que c'est par le désir d'acquérir des lumières nouvelles et précieuses que je vous ai demandé vos enseignements, ayant aperçu dans votre correspondance tout ce qui peut inspirer l'intérêt et le justifier.

Voilà un très court aperçu de tout ce que je puis *vous dire*. Je pourrais me parer encore d'une série plus insignifiante, si je voulais allonger la courroie ; elle n'est déjà que trop longue ; et je me tais.

Quant aux prétendus zigue-zagues de ma signature, je ne me rappelle pas d'en avoir jamais fait. J'ai pu mettre une flèche, dessus ou avant mon nom. Si cette marque ne vous est point connue, j'en suis fâché ; c'est une flèche ; voilà tout.

J'ai fait probablement suivre mon nom de ces signes :  qui signifient V. : M. :, vrai Maçon, et ensuite de ceux-ci : . Le premier est le signe du Zodiaque du Capricorne : comme il ne peut y avoir que 12 chevaliers de la Toison d'Or, et que chacun a pour signe indélébile et distinctif un des 12 signes zodiacaux, celui qui m'a été donné accompagne toujours ma signature. La lettre H, qui suit, est l'initiale de mon nom, et vous savez ce que c'est que la croix.

Peut-être ai-je encore fait suivre cela des lettres S. : P. :  ce qui signifie : Subl. : Phil. :, Souv. : Pont. : et Scuv. : Prè. :

Voilà l'explication de tous les signes zigue-zagues, qui vous tiennent si fort à cœur, mon Très Cher Frère...

Je ne dois plus avoir rien à dire, quant à ma justification. Vous demandez le nom des gens, que je connais, dans et hors la Maçonnerie, capables de mériter votre attention. Je ne parlerai point de ceux que j'ai connus hors de France, ceux-là étant trop éloignés de vous. Mais il y a, disséminés, dans ce grand et bel Empire, des gens dont la moralité sainte est honorée par moi comme elle le mérite.

Je citerai d'abord M. *Fiquet*, de Marseille, qui, par une pratique de 30 années dans le magnétisme animal, s'est rendu par cette voie dans un état de perfection morale admirable.

Je pourrais citer le Docteur La Motte, mort depuis six mois, et d'autres vivants.

Mais je me bornerai dans la Maç. . à vous recommander surtout le docteur *Wurtz*, de Strasbourg, maintenant fixé à Versailles. J'ai connu peu de frères et peu d'hommes aussi intéressants, et par lui-même et par les adeptes que l'on rencontre parfois chez lui.

Comme au surplus, tout ce que je pourrais ajouter sur des individus, qui n'ont aucun désir d'appartenir à aucune Loge, deviendrait inutile, je me borne non plus à solliciter mon aggrégation à la Loge des Ph. Rit Primitif, puisque je ne pourrais en recueillir aucun fruit, d'après vos documents, mais à honorer infiniment cette Loge respectable et son vertueux Vén. . Il m'importe peu, quelque gloire que j'en retire, de me voir porté sur un tableau de plus ou de moins. J'aurais fait tout, au contraire, pour mériter et recueillir ses instructions, mais d'après votre propre aveu, Mon Très Cher Frère, cela étant impossible, prenez toutes mes ouvertures comme non avenues. Elles me laisseront toujours d'agréables souvenirs, puisqu'elles m'auront mis à même de me recommander au Révérend Frère de Ch...

C'est une jouissance de plus pour moi que de l'honorer en foi et vérité, et c'en sera toujours une aussi de lui être, lorsque j'en trouverai l'occasion, bon à quelque chose.

Agréez.....

D'HARMENSEN.

Juin 1806.

L'Esques a Capite Galeato au Chevalier d'Harmensen.

..... Il ne serait pas très surprenant que, provincial, campagnard, et encore balancé dans les rêves délirants que ma maladie m'a laissés, j'eusse attaché quelque réalité à l'idée fantastique de votre existence aérienne ; mais il n'est pas aussi facile de concevoir comment deux hommes de cour, pleins d'esprit et d'instruction, ont pu ne pas démêler de prime abord, que je me jouais dans cette plaisanterie, pour dire, ainsi, comme sous le masque, ce que je ne voulais pas énoncer à visage découvert...

Trêve de badinage, puisque l'essai m'en a si complètement mal réussi.

Permettez-moi, cependant, Très Illustre Frère, que, pour cette fois, et sans autre suite nécessaire, j'aie l'honneur de vous exposer le vrai sens de quelques expressions accolées à ma plaisanterie, et qui paraissent vous avoir induit à erreur. Je prendrai votre lettre pour base de mes remarques.

Assurément, dès que vous avez dit que vous étiez du Chapitre Métropolitain de St-Alexandre d'Écosse, je n'ai pas même songé à en douter, et je m'estimerais bien peu moi-même, si votre simple parole n'avait pas droit de me convaincre de la réalité du fait. Mais une fois posé qu'il fallait vous trouver sylphe, j'ai dû tirer parti de tout ce qui pourrait servir à étayer ma fable. L'attestation de l'Académie des Souv. et du Tribunal des Grands I. : I. : C. :, que j'honore l'un et d'autre infiniment, ne sauraient rien ajouter à la haute considération que j'étais disposé à avoir pour vous sur votre simple assertion.

Je verrais avec beaucoup de peine que mon badinage sur les noms vous ait blessé, tandis que — et je ne dirai pas ceci sans quelque rougeur — partant des éloges exagérés que vous trouviez bon de faire de moi, et ne les prenant pas cependant pour argent comptant quant à ma personne, je feignis de vous identifier avec moi, pour vous offrir ainsi l'hommage le plus délicat et le plus flatteur, dont je fusse capable.

Le mot *caractère* est généralement usité, en Allemagne, dans l'acception que vous lui donnez. D'ailleurs, par une espèce de pressentiment obscur, j'avais pris la précaution, de mettre dans un passage de ma lettre du 11 juin, au Révérend Frère d'Aigrefeuille: « l'État en profession, rang ou caractère actuel », de sorte qu'il n'aurait pas dû rester d'équivoque.

Vos qualifications étant précédées des adjectifs *ancien* et *ci-devant* semblaient rendre indispensable de caractériser celles d'*aujourd'hui*, d'*à présent*, comme l'ont fait les autres frères. Au reste, toutes les qualifications possibles, Maçonniques ou profanes, sont parfaitement indifférentes à la Révérende Première Loge, quant à elle : mais elle pense que les frères, qui désirent d'être sur son tableau, veulent sans doute y être désignés par ce qu'ils sont, et de manière à n'être point pris pour d'autres frères, d'un nom pareil ou approchant. — On a

toujours un domicile de droit, et, soit pour un passeport, ou pour quelque autre affaire que ce soit, il faut faire mention d'un domicile quelconque, ou du moins on met le dernier domicile connu. Cependant, si vous l'eussiez mieux aimé, on aurait pu remplacer la mention du domicile par les mots : En voyage.

On a dû s'informer de votre *croyance*, lorsque l'on vous a admis dans un ordre d'une haute importance, parce qu'on voulait vous imposer un *CARACTÈRE* ; mais dans les simples Loges préparatoires, dédiées à Saint-Jean, il est à propos de savoir que l'on *Ne Fait Pas Profession Constante d'Athéisme*. Et, pour cela, il suffit d'être né et instruit dans une des Religions approuvées. Pour être agréé à la Révérende Première Loge, il suffisait que vous fussiez reconnu comme Maçon ; mais pour vous classer, c'est-à-dire, vous mettre au rang analogue à vos connaissances, il fallait une indication prise d'un grade connu : assurément, c'était bien peu exiger que de l'attendre de vous-même. « *Tous les Grades* » est trop vague ; et, je le répète, ce n'est point pour la Révérende Première Loge, que l'on fait cette demande, mais pour désigner correctement le Frère dont il s'agit.

Vous avez pu voir, dans une lettre adressée, je crois, à M. de *Thory*, le cas précis que je fais des *grades*, des *titres pompeux*, et des *dehors* ; ainsi les sentiments, que vous voulez bien concevoir, à cet égard, sont sans objet.

Je n'ai aucun *doute* sur le peu de facilité, que j'ai à m'exprimer *clairement* ; j'ai eu, au contraire, tout à fait lieu de croire, que plusieurs Révérends Frères ne m'ont point compris. Mais ce n'était pas là un motif pour vous *moquer de moi*. Il ya là d'autant moins de générosité à cela de votre part, que si j'avais le goût et le loisir d'user de représailles, en outre de tous vos autres avantages, il est probable, selon l'ordre naturel, que vous ririez bien, puisque vous ririez le dernier.

Tous les grades que vous nommez, et je présume la plupart de ceux que vous ne nommez pas, ne sont *Que de la Crème fouettée*, passez-moi le mot. Je passe, de mon côté, à pied joint, sur l'efficacité de votre *Saint Désir*, et plus encore sur l'espèce d'éloge indirect que vous me donnez, comme par réminiscence.

J'allais oublier de vous prier de me dire, ou de dire au Révérend Frère d'*Aigrefeuille*, qui aura la bonté de me le transmettre, à quel Chapitre Métropolitain de la Stricte-Observance vous appartenez, et quel grade vous y avez.

Par égard pour vous et pour mon parent, je n'ai pas dû vous parler avec sévérité des *Hiéroglyphes*, dont vous parez vos signatures ; je me suis contenté de les effleurer bien légèrement, en feignant de les prendre pour de petits abraxas.....

J'ai eu l'honneur de voir M. le Chev. de *Fabri*, à Malte, sur la place des Ch^{ers}, où, en attendant mon départ, il eut la bonté de m'entretenir de ses merveilleuses découvertes, à ce qu'il me semble, dans les propriétés du Zodiaque. Si ma mémoire ne me fait pas illusion, M. de *Fabri* doit être conséquemment plein d'une vénération toute particulière pour le Souv. Pontife du signe indélébile, dont le culte est le plus généralement répandu à Paris et partout, à en juger du moins par le nombre incalculable de ses prêtres, décorés de la *thiarc* (sic) caractéristique de leur sacerdoce.

Si vous voulez parler de M. François *Fiquet*, marchand de liqueurs, sur le port à Marseille, j'ai eu l'honneur de le voir, et même de faire chez lui, en présence de MM. de *Scimanzy* et de *Paul*, ce que le vulgaire appellerait un tour de force en Magnétisme, dont il pourrait vous parler, s'il en a conservé le souvenir.

Je connais aussi, mais seulement par ouï-dire, le docteur *Wurtz*, médecin clinique, autant qu'il m'en souvient.

Je présume que le docteur *La Motte* était celui que j'ai vu diriger des traitements du célèbre *Mesmer*.

La Révérende Première Loge eût sans doute été flattée et honorée, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma précédente, de vous compter au nombre de ses membres : elle n'avait ni sollicité, ni ambitionné cette faveur. Elle s'en verra aujourd'hui privée sans se plaindre. Comme elle n'a pas la prétention de donner des instructions, des enseignements de quelque intérêt, elle n'a pas l'indiscrétion d'en demander, pour en retirer seule l'avantage ; et, quoiqu'un frère aussi instruit que vous, Très Sublime Frère, eût pu lui être extrêmement utile autant qu'honorable, sa délicatesse ne lui permettra pas d'insister sur une acquisition, dont tout le *lucré* serait pour elle, sans avoir rien à offrir en compensation ou en échange.

Ce que je dis pour la Rév. : Première Loge, je le dis, à plus forte raison, pour moi-même.

Lorsqu'il vous a plu de me faire l'honneur de m'écrire, j'ai dû avoir celui de vous répondre.

Aujourd'hui vous souhaitez que *toutes vos ouvertures soient comme non avenues* ; vous serez satisfait.

Il me restera néanmoins une douce impression des heureux pensers, auxquels vous m'avez donné lieu de me livrer ; et je me féliciterai, dans tous les temps, d'avoir l'avantage d'être connu de vous, et, de l'espoir que je conserve d'être quelquefois présent à vos méditations. Dans l'état de dénuement, de toute espèce, qui m'environne, à cette extrémité de l'Empire, je ne puis vous témoigner ma sensibilité à vos offres infiniment obligeantes, que par l'expression de ma plus vive reconnaissance....

Je ne me proposais pas, *Monsieur*, d'écrire avec autant de prolixité. Mon *ami fidèle* en a disposé autrement. J'ai écrit sous sa dictée, et, quoique je m'aperçoive très bien qu'il a omis — à *dessein* — quelques articles, je ne vous en dois pas moins d'excuses de cette insignifiante collection de mots.

Agréez, *Monsieur*, Très Illustre, Très Cher et Très Sublime Frère, l'hommage de mon dévouement.

CH.

Lettre du Chevalier d'Harmensen à l'Éques a Capite Galcato.

Paris, ce 12 juillet 1806.

Au Très Révérend et Très Digne Frère de Ch....

J'attendais votre réponse avec impatience, Mon Très Digne Frère ; je l'ai reçue avec joie, je l'ai lue avec douleur. Dans quelque circonstance de la vie que ce puisse être, j'aimerais toujours mieux passer pour un sot que pour un ingrat. Ne serais-je point tel, si je méconnaissais les bonnes dispositions, en ma faveur, que vos premières lettres semblaient annoncer, et que, dans votre dernière même, vous voulez bien me dire avoir conçues. S'il ne s'agissait que de se tenir pour battu, je ne tenterais plus de justification ; mais il y a eu erreur ou mécompte, quant aux sentiments. J'abandonne mon esprit aux écrivains, que le vôtre lui donne. Mais mon cœur doit sortir

tout entier de cette lutte, et vous lui rendrez justice, je n'en doute point, lorsque vous le jugerez ce qu'il est.

Je conviens d'abord, et avant toute chose, de ma méprise, quant à la plaisanterie aérienne : mon esprit trop littéral n'avait pas saisi le but qui avait dicté tant de choses aussi flatteuses. Mais, encore une fois, condamne-t-on les gens à mort parce qu'ils ne sont que des imbéciles ? La majeure partie des gnômes, très gnômes, qui peuplent cette hémisphère, en disparaîtrait, à coup sûr ; je serais de la partie, et ferais le voyage en bonne compagnie. Je me tiens pour battu, mais non pour coupable.....

Mais ce point une fois éclairci, je dois être pardonné, surtout lorsque vous serez bien assuré que, dès que j'ai eu l'honneur d'entrer en correspondance avec vous, l'intérêt le plus senti, la vénération la plus entière, et un pressentiment aussi impérieux qu'involontaire, par conséquent inspiré, ont été mes guides. Sans toutes ces raisons, Mon Très Cher Frère, me serais-je mis en avant ?

Peut-être, et votre lettre semble me le faire pressentir, supposez-vous la curiosité mon seul motif. Alors, vous seriez dans l'erreur. Écoutez ma profession de foi, et jugez.

Tout ce qui tient aux connaissances de la Maçon. civile, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, m'est tellement connu, que je le dis avec vérité et sans vanité, rien ne peut plus m'être révélé de ce qui existe, qui ne soit déjà connu de moi. Peut-être les grades, énoncés dans ma dernière lettre, vous en feraient douter, et je ne puis me méprendre à cet égard, en relisant le passage suivant : « Tous les grades que vous nommez, et, je présume, une partie de ceux que vous ne nommez point ne sont que de la crème fouettée. »

Mais, quel était mon but en vous les spécifiant ? De vous prouver seulement que j'étais Maçon. et de plusieurs Rits. non que ces Rits énoncés fussent importants, et je ne crois pas l'avoir dit.

En nommant les grades de Philosophe Hermétique, 52, et de Chevalier de la Toison d'Or, 12, je voulais seulement vous faire connaître que je tenais à la Maçon. Hermétique. Et, certes, j'ai été reçu en Allemagne, dans des Chap. de cet Ordre, qui, déjà, avaient recueilli d'abondantes et précieuses moissons.

En France, où rien ne mûrit, quoique le soleil soit plus chaud, je ne trouve que des fruits verts et déjà pourris.

Voilà pour l'Hermétisme. Quant au Grade de Commandeur Profès des Chevaliers du Saint-Sépulcre, en Palestine, que je tiens d'un représentant immédiat de Son Altesse Royale, Monseigneur le duc de Sudermanie, grade dont, au surplus, je ne fais aucun cas, et dont j'ai abandonné depuis longtemps l'exercice, il venait du Chap. : Métrop. de Stokholm. Je le reçus en Allemagne, il y a 9 ans, et je ne l'ai spécifié que pour vous montrer que je tenais aussi à ce Rite.

Je ne fais pas plus de cas du Grade de Grand-Inspecteur Général de la Maç. : ancienne et moderne du 33^e degré en France, où je viens d'être élevé avec le F. : d'Aigrefeuille. Mais il n'en fallait pas davantage, ce me semble, pour vous prouver incontestablement que j'étais Maçon.

J'aurais pu, et je n'ai pas dû en dire davantage : ne vous méprenez pas, Mon Cher Frère, au sens de cette phrase : elle veut seulement signifier, que *ne pouvant conférer avec vous de vive voix, je n'ai pu en écrire que ce que j'ai fait.*

Je ne doute point, d'ailleurs, de l'étendue de vos connaissances en tout genre : un passage de votre lettre, à M. de Montaleau, me prouve cependant que vous ne les approuvez pas toutes. Je vous prie donc d'oublier cette phrase, après l'avoir lue, et de croire que je ne Professe rien, que je ne puisse avouer au R. : F. : Ch. C'est la vérité.

Je sais que, si je l'avais voulu, j'aurais pu me faire mieux venir en spécifiant beaucoup d'autres Grades, que j'ai reçus par communication : tels sont certains du Régime Rectifié ✠ ✠ ✠ ✠. Mais, quoique je les connaisse, ils ne m'ont point été conférés régulièrement. Dès lors, j'aurais mauvaise grâce à m'en parer, quoique, par une faveur, particulière et qui a peu d'exemples, j'aie été admis en Loge, comme visiteur, dans des travaux de ce Régime.

Je ne tiens en rien à la Spiritualité comme Maçonnerie, mais j'ai connu beaucoup de Spiritualistes, et très avancés, qui n'étaient point maçons, et qui même ne voulaient pas entendre parler de Maçonnerie, sous aucun rapport.

Les biens que l'É.... s'est plu à répandre sur ses enfants, sont dans la nature ; donc, ils sont communs à tous ; donc, tous peuvent arriver à leur connaissance, *s'ils en sont Dignes.*

Mais, pour y atteindre plus tôt, et avec moins de recherches et de peine, j'ai toujours demandé, avec ferveur et humilité, les enseignements des Maîtres habiles : c'était à ce titre que je sollicitais vos bontés. En avouant que le Rit Primitif m'était tout à fait inconnu, je demandais à le connaître, et mon ardeur était mon seul titre, puisque je n'appartiens à aucun Rit *Qui Conduise à Celui-là, et je crois ce que j'ai toujours dit.*

Le Frère *Bacon de la Chevalerie*, envers qui j'ai usé de même sorte, relativement au *Rit Cohen* (1), qu'il professe, m'a traité avec plus d'indulgence. Mais vous l'eussiez fait comme lui, si nous nous étions trouvés plus rapprochés, et si la distance et les malentendus des lettres ne m'avaient fait perdre dans votre esprit, alors que je croyais faire ce qui m'était possible, pour, au contraire, y gagner.

Peut-être me traitiez-vous un peu durement, Mon Très Révérend Frère, en me reprochant ce que je croyais devoir dire. Il me paraissait importun et indiscret, d'insister davantage sur des communications que vous sembliez ne pas vouloir faire : la phrase suivante de votre première lettre était claire : « En un mot, je ne prévois pas que votre association à la Loge puisse vous être de quelque utilité », et plus loin : « Elle ne peut, en ce moment, vous procurer ni communication, ni correspondance, ni adresses. »

J'ai cru voir, par cela, de l'éloignement, de votre part, et le désir que *mes instances cessassent ; c'est, donc, seulement, par discrétion, que, dans ma dernière, je retirai mes ouvertures à cet égard ; il eût été, au contraire, il serait encore bien doux pour moi de les voir couronnées d'un heureux succès.*

Je me borne donc, pressé que je suis par d'importantes occupations, qui ne me permettent pas, comme je le désirerais, de m'étendre aujourd'hui davantage, à vous prier si dans ma correspondance il y avait des choses qui puissent vous déplaire, et *qui certainement sont à mille lieues de mon cœur et de ma pensée, d'anéantir tout ce qui est fait, et de vous en tenir immuablement à ce qui suit :*

(1) Celui créé par le Juif Martinès de Pasqually et devenu, avec L. Cl. de Saint-Martin, le Martinisme. (N. de l'A.)

Que personne n'honore et vénère plus vos vertus, vos connaissances et les mystères élevés que vous professez, que moi ; que personne ne désire plus de vous appeler son maître, et, si cette faveur m'est interdite, au moins me restera-t-il toujours l'heureux souvenir de vous avoir transmis un tribut d'hommage, de sentiment et de respect, qui restera à jamais gravé dans mon cœur. Puisse le vôtre me conserver l'intérêt que j'ai toujours désiré vous inspirer, et puissiez-vous croire que je suis digne de votre confiance, comme je crois l'être de votre estime.

Agréez ces assurances, Mon Très Cher Frère, et croyez au dévouement et à l'attachement éternel de votre dévoué F. .

D'HARMENSEN.

Je joins ici tout ce que je puis fournir. Je désire avec ardeur que cela suffise. Mon zèle et votre cœur compléteront l'œuvre, si elle est possible.

L'Equus a Capite Galcato au Chevalier d'Harmensen.

N..., le 23 juillet 1806.

Très Révérend Frère,

Je ne puis me défendre de quelque regret, de ce que vous persistez à supposer en moi des connaissances, que je suis bien loin de mériter, de posséder, et de savoir exprimer. J'ai un égal regret de me trouver loin de vous, puisque, ainsi que vous le pressentez, en nous expliquant de vive voix nous nous serions sans doute et mieux et plus tôt entendus ; et, puisque vous êtes en état de connaître par votre seul désir tout ce que vous voulez savoir, et que rien de ce qui existe ne peut plus vous être révélé, j'aurais infiniment gagné à mériter vos bontés et votre confiance. En un mot, n'étant jusqu'ici, comme je ne cesse de le dire, que tout au plus un *chercheur*, j'aurais enfin, avec votre aide, trouvé à saisir quelque chose.

C'était donc à moi de devenir votre disciple et non à m'ériger, sans titre, en maître de qui que ce soit. La voie de la correspondance, au contraire, infidèle autant qu'inexacte, sem-

ble avoir transposé nos rôles, puisque, en effet, malgré tout ce que j'ai pu dire aux Frères de la Chev..., d'*Aig.*, de *Thory*, et à vous-même, Très Révérend Frère, vous persistez à croire, ou du moins vous paraissez croire que je possède de hautes connaissances, etc. D'un autre côté, telle est l'infidélité des *communications* épistolaires, que vous n'avez vu d'abord dans ma lettre, d'une longueur *notable*, qu'une *méprise* sans objet ; ensuite, sur ma réclamation, vous avez bien voulu y reconnaître une *plaisanterie* passable ; tandis que si vous eussiez eu l'idée de la lire dans l'*esprit* où elle est écrite, en dépit de la maladresse de l'expression, et dans le sens de certains grades peu connus que professent même des profanes, tant en *Allemagne* qu'en *France*, vous y auriez peut-être vu distinctement tout autre chose qu'une méprise, prétexte d'une plaisanterie, et qu'une *plaisanterie, voile de ce que je ne devais pas énoncer à visage découvert.*

Mais cette digression me fait perdre de vue ce que je dois répondre à votre lettre, et, premièrement, pour ne pas l'oublier, rendez-moi la justice de croire que je n'ai pas été plus mortifié de ce qui pouvait paraître désobligeant, dans votre dépêche précédente, que je n'ai été disposé à tirer vanité de ce que et celle-là, et les premières, et la dernière du 12 juillet, peuvent renfermer de trop flatteur, je dois même dire de déplacé à mon égard. Quelle que soit l'opinion que les autres savent, peuvent ou veulent prendre ou donner de moi, je ne partage point du tout leur illusion, sur mon compte ; et me présentant fréquemment à l'Étalon, je sais que je ne suis haut que de quelques pieds, pouces et lignes : ni plus ni moins.

J'ajoute avec plaisir qu'il m'aurait été extrêmement précieux et doux de faire et de cultiver, personnellement et de vive voix, votre connaissance ; et que votre *ALLURE*, passez-moi l'expression, m'a inspiré pour vous le plus vif intérêt ; que je souhaite ardemment votre bonheur, et qu'il m'est tout-à-fait pénible de ce qu'il n'est pas à mon pouvoir d'y contribuer.

N'attribuez ceci, ni à ma mauvaise volonté, ni comme une défaite. Pensez plutôt que j'habite une des provinces..... de cette France, où vous avez *trouvé que rien ne mûrit, quoique le soleil soit plus chaud*, etc.

On n'a hésité d'adhérer à votre demande en affiliation, que parce que vous paraissez avoir accolé ensemble la demande du diplôme et celle des enseignements. Or la Révérende Première Loge, n'ayant à sa disposition, *en ce moment*, aucune sorte d'instruction, elle a dû à elle-même, autant qu'à vous, de vous en prévenir, parce qu'elle ne se dissimulait pas qu'il n'était d'aucun intérêt pour vous, de voir votre nom figurer sur un tableau de plus, comme vous le dites très bien, dans une de vos lettres.

Vous revenez à la charge, Très Révérend Frère. Il est indubitable que la R. . P. . Loge s'honorera, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, de placer sur son tableau le nom d'un Frère aussi zélé, aussi instruit ; elle recevra, avec reconnaissance, les documents et mémoires instructifs, dont votre bienveillance et vos loisirs vous permettront de la gratifier.

Mais il faut bien que je le répète, puisque cela est ainsi : *La R. . P. . Loge n'a pas à sa disposition, En ce Moment, un petit discours qui, en peu de pages, donne une idée générale du Rit ; elle ne peut, En ce Moment, vous procurer ni Communications, ni correspondances, ni adresses.*

Toute ma correspondance avec les Frères de Paris ayant passé sous vos yeux, il semble qu'à cet égard, je ne vous apprends rien de nouveau. Si cette pénurie ne vous rebute pas, tant mieux ; le marché de notre association est léonin, et tout à notre avantage. Mais du moins, il n'y aura pas de surprise, et vous l'aurez bien voulu. Néanmoins, si, quand vous aurez été convaincu par vous-même que le Rit que professe la R. . P. . Loge, est *presque moins que rien*, ainsi que je crois l'avoir dit et répété, il vous fâche d'être en société, non seulement de gnômes, mais d'automates, vous n'aurez qu'à parler ; la R. . P. . Loge impassible, sans colère comme sans joie, rayera votre nom sur les tableaux ostensibles et laissera votre place vacante.

Résumant : tenez pour assuré que vous serez affilié incessamment, et que vous serez ensuite, non instruit, mais informé de tout ce qui concerne la R. . P. . Loge, à mesure que l'occasion s'en présentera, d'une part ; et, d'autre part, si voyant positivement que vous vous êtes fait une idée haute et fausse du Rit ; que le nom d'un frère aussi éclairé, aussi décoré, est

hors de place, parmi des frères qui font profession de ne rien savoir, vous voulez vous en séparer, cela vous sera accordé. Mais vous aurez la générosité de ne rien dire, pour que d'autres puissent, comme vous, y être attrapés...

Je suis tout à fait étonné que vous ayez été admis aux travaux du Régime Rectifié, du moins si c'est au-delà du 3^e grade. Je pense que vous savez que, au Convent de Wilhelmsbad, j'étais seul représentant de la III^e Province de ce Régime. Dans une autre occasion j'ai été député par un Chapitre auprès de Mgr le duc de Sudermanie, et je n'ai point ignoré l'anecdote du Baron de Blumenfeld.....

Dans les sentiers de la Spiritualité, il faut marcher comme font les mulets dans les sentiers de nos montagnes, ou comme les renards sur la glace, c'est-à-dire, avec infiniment de précaution, car les erreurs sont, en ce genre, aussi multipliées que funestes. La *Maçonnerie* est au moins une perte de temps utile pour les spiritualistes décidés et avancés ; mais elle est très profitable à d'autres, dont elle modère l'impétuosité et dirige la marche.

Permettez-moi, Très Révérend Frère, de vous rappeler le *Multi vocati, pauci vero electi*. Ainsi, les connaissances ne sont pas, comme vous le dites, *le bien de tous, s'ils en sont dignes*; il faut encore, pour y prétendre, être *Capable*, être *Elu*.

Les communications, surtout *mutuelles*, surtout *verbales* et en présence, hâtent les progrès, quand on va bien; mais elles sont nulles, pour le moins, quand elles sont hors d'apropos. Celles par correspondance, surtout, rencontrent rarement celui qui écrit et celui qui lit, montés sur le même diapason: alors, c'est temps perdu pour l'un et l'autre.

Je vous félicite d'avoir inspiré un juste intérêt au Très Révérend Frère Bacon de la Chevalerie. Je le reconnais pour Maître dans la carrière du *Rit C. (Cohen)*, peu connu, et qui doit rester tel; avec les connaissances variées et multipliées, que vous possédez, et ce que vous pourrez acquérir, auprès de cet Illustre Substitut Universel, etc., je suis à me demander de nouveau: *Qu'attend donc le Sublime Frère d'Harmensen pour bâtir?*

En attendant, à plus juste titre moi-même, je recevrai, si vous le permettez, vos compliments pour des compliments.

Je ne cesserai de répéter que nous n'avons *tous*, dignes ou non, qu'un seul Docteur et Maître; et nous sommes tous frères; qu'il me sera toujours infiniment précieux d'être conservé dans votre souvenir, ainsi que de vous renouveler l'expression de mon dévouement à jamais.

Votre dévoué...

Ch.

Lettre du Chevalier d'Harmensen à l'Éques a Capite Galcatò.

Le Sublime Frère d'Aigrefeuille a bien voulu me remettre, Très Digne Frère, votre lettre du 23 juillet. Le temps ne me permettant pas de répondre à tout ce qu'elle contient, je me bornerai à vous témoigner ma bien sincère reconnaissance sur l'intérêt que vous voulez bien prendre au *désir très ardent*, que j'ai d'être *affilié* à la R. . Prem. . Loge, et je le répète, et le répéterai toujours, mes efforts tendront à m'en rendre digne.

Vous avez la bonté de me présenter à cette R. . Prem. . Loge: c'est assez pour que je doive espérer un plein succès.

J'ai toutes sortes de regrets d'avoir été obligé de clôturer la série de quelques grades par les mots qui la terminent; mais il m'était aussi impossible de les omettre qu'il m'eût été impossible de les spécifier. Au surplus, j'ai oublié une douzaine de grades, dont je me suis souvenu depuis, comme Chev. . du Soleil, de la Lumière, etc., etc. Ils n'ajouteraient pas plus à mon zèle, qu'ils ne prouveraient mes connaissances; ainsi je les omet, persuadé de vous avoir déjà trop ennuyé par une récapitulation aussi fatigante qu'insignifiante.

Lorsque j'ai été admis comme visiteur, (et cela par grâce spéciale), dans une Loge du Rit Rectifié, les travaux se tenaient seulement au deuxième grade. Je n'ai point été témoin de ceux du troisième, ni par conséquent, d'autres plus élevés; mais j'ai recueilli, par la confiance de frères distingués, des notions assez détaillées sur ce Rit, et, jamais sur aucun point, ma discrétion mise à l'épreuve n'a trahi mes devoirs. Voilà, mon Très Révérend Frère, ce qui souvent m'a valu des *Enseignements* variés et utiles, en outre que, tenant par mes Supérieurs à une infinité de Régimes (je ne donne maintenant cette

acception qu'à des *connaissances sérieuses*), j'AI PU, PAR LA, SAVOIR DES CHOSÉS QUI RESTENT, ET RESTERONT IGNORÉES D'UNE INFINITÉ DE FRÈRES, QUI N'ONT PAS LES MÊMES AVANTAGES.

Malgré cela, je conviens, et confesse que mon avancement dans la *Spiritualité* ne pourra venir qu'à l'aide d'une main secourable, et, si je ne suis pas encore parfaitement digne, au moins ma bonne volonté fera foi, dans le temps, que, dès que je l'ai pu, j'ai voulu me mettre dans la véritable voie droite.

C'est vous, Mon Tr. : Rév. : Fr. :, qui m'en ouvrirez la barrière. Obligé de terminer ici ma lettre, je ne puis cependant accéder à un point de la vôtre. Vous voulez que je diminue, et l'opinion que j'ai conçue du Rit Primitif, et de son digne Vénér. : à l'Orient de N...!

Cela ne se peut et voici pourquoi: J'honore, dans le Rit, son but, où la Vertu domine, où l'Erreur est détruite, où la Vérité doit triompher, où les louanges à l'É..... ne sont point stériles, et par où ses bienfaits le sont encore moins. J'honore dans le F. : de Ch. :, celui qui joint à l'expérience, au savoir, et à l'esprit, l'exercice de toutes les vertus, et celui qui, à juste titre, en recueille les fruits. Voilà ce que malgré tous et votre modestie, vous ne pouvez m'empêcher de respecter et de vénérer. Toute discussion, à cet égard, serait inutile. Passez-moi mon respect pour vous, ma vénération pour vos vertus, et je passerai condamnation sur tout ce qui vous plaira d'ailleurs. Mais sur ce chapitre, point de composition: voilà mon dernier mot.

Je finis, Mon Très Révérend Frère, par me recommander de nouveau à vos bontés, et à vous prier de vouloir bien suivre ma demande, afin que je puisse en recevoir les patentes, et me glorifier à mes propres yeux, d'appartenir à un Rit qui est *moins que Rien*.

Je vous enverrai le Mémoire que vous me demandez, dès que j'aurai le temps de le faire, et certes, je le prendrai sur d'autres soins, le plus tôt que je pourrai.

Recevez, Très Sublime, et Très Révérend Frère, l'invincible et immuable assurance de mon tendre respect et de mon entier dévouement.

Paris, 7 août 1806.

D'HARMENSEN.

L'Eques a Capite Galcato au Chevalier d'Harmensen.

N..., le 21 août 1806.

Votre départ pour l'Allemagne paraissant prochain, je me suis hâté de vous faire expédier, et de diriger vers vous le Diplôme de votre affiliation à la R. . Pr. . L. ., dans tous les degrés du Rit Primitif. Au-dessous de votre signature, les Frères de Paris mettront: Vu à l'Or. . de Paris, la (date de l'Ere Vulgaire) et, à la suite, la ou les signatures d'un ou de plusieurs Frères du Rit Primitif.

Nous n'attachons pas à ce Diplôme plus de mérite qu'il ne faut; mais vous avez insisté à le désirer: le voilà.

Il n'est pas aussi facile de vous satisfaire, quant à l'autre demande, j'ai déjà eu l'honneur de vous en dire les raisons jusqu'à satiété. Ce que nous ne pouvons pas faire, d'autres peuvent vous l'accorder, et la R. . P. . Log. . vous met en mesure, par son Diplôme, autant qu'il dépend d'elle.

Vous rencontrerez en France, en Allemagne, et ailleurs, trois sortes de maçons communicatifs:

Les premiers, et ce sera les plus empressés, ayant attrapé, par ci, par là, quelques notions sur le Rit, feindront de vous instruire, pour tirer au contraire de vous des notions certaines, etc. Je ne ferai pas l'injure à votre prudence, votre esprit, votre expérience, de vous prévenir, en détail, contre cette sorte d'escroquerie.

Vous verrez aussi des Frères, qui ne *doivent* ou qui ne *veulent* pas se donner à connaître comme appartenant au Rit Primitif, et de ceux-ci, il y en a dans *tous* les Régimes. De grâce, ne les pressez pas, n'exigez pas qu'ils s'expliquent sur leur qualité; et, sans vous mettre en frais de communications, puisque votre Diplôme atteste ce que vous êtes, recevez leurs enseignements, s'ils vous conviennent, en les appréciant d'après les justes idées que la correspondance a pu vous faire concevoir.

Enfin, vous rencontrerez des Frères qui prouveront, d'une manière indubitable, qu'ils sont des nôtres: avec ceux-là, la confiance étant mutuelle, et sans hésitation, vous complèterez tout ce qui vous manque, sur le compte du Rit Primitif. Alors, vous verrez, ainsi que je n'ai cessé de le dire, qu'en total, ce n'est pas grand'chose...

Agréez, Très Révérend Frère, l'expression de ma joie de ce que votre association à la R. : Prem. : L. : me donne un petit droit de plus de vous demander la faveur d'être présent à vos souvenirs, et de vous persuader de la perpétuité de mon dévouement.

Si vos courses vous rapprochent de quelques personnes que je vais vous nommer, obligez-moi de leur dire que leur souvenir, que je me plais à conserver, m'est infiniment précieux. Peut-être mon nom profane ne sera pas présent à tous, et je ne dois pas dire les *noms d'Ordre sous lesquels ils me reconnaîtraient peut-être*. Au surplus, tout ce qui importe en ceci est que leur connaissance puisse vous être utile.

M. de Beyerlé, ancien président à Nancy; MM. Jean et Bernard de Turkeim, rue Brûlée, à Strasbourg, ainsi que M. Blessig, président des Luthériens; M. de Roskampff, ancien bourgmestre à Heilbrunn; M. le baron de Gleichen, à Ratisbonne; le baron de Waechter à Stutgard; le baron de Waldenfelds, à Wetzlar; le docteur Falc, à (1) ; le Comte Zapary, à Presbourg; M. Fischer, chirurgien, etc., à Vienne Autriche; le Prince de Carolath, en Silésie; M. Egleff, en Suède; M. Christ. Bode, à Weimar ou Hambourg; M. Ullman, conseiller; M. de Wœlner, conseiller à Berlin; M. Lavater, à Zurich; M. Brooks, à Hammersmith, près Londres; M. Caerni, médecin, à Edimbourg; MM. Tiéman et Wukasowich, en Russie, etc., etc., etc..

Le Chevalier d'Harmensen à l'Equus a Capite Galcato.

Paris, ce 28... 1806.

J'étais, hier, chez le F. : d'Aigrefeuille, lorsqu'il reçut le paquet contenant toutes les planches de la Log. : des Ph : de N..., et la lettre aimable qui les accompagnait, Très Digne Frère.

J'ai, cependant, des torts envers vous. Ils pourraient rester

(1) En blanc, dans le manuscrit de l'*Equus*, phot gravé ci-contre. (N. de l'A.)

propane ne sera pas present à bord; et je ne dois pas dire les noms
D'ordre sous lesquels ma reconnaissance peut être; au surplus tout ce
qui importe en ceci est que vous connoissiez par ce voyage et le Duple:

M^r de Baycelle, ancien president, à Nancy. Jean Boissnard de Turckheim,
ma brulé à Strasbourg, ainsi que M^r. Blesig president de l'union de M^r.
De Roskampt, ancien bourgeois et à kailbrunn. M^r. le Baron de Glicker
à Ratibonne. le D^r. de Waachler à Stutgar. le D^r. de Waldenfeld à
Wetzlar. le D^r. Falck à . le Comte Zappary à presbourg. M^r. Fischer
chirurgien D^r. à Vienne autriche. le prince de Carolath en Silésie. M^r.
egleff en suedes. M^r. christ. Boda à Weimar ou hambourgh. M^r. ullmar
conseiller à ~~Am~~. M^r. de Woelher conf. à Berlin. M^r. Lavater à Zurich.
M^r. Brooks à hammeymith près Londres. M^r. caerni Mar. à Edimbourg. M^r.
Lisman et WuKapsich en russie. D^r. G. G.

toujours ignorés, si je n'aimais mieux vous en instruire. Mais aussi, vous connaîtrez mon excuse, et, peut-être m'en apprécierez-vous d'autant.

Il faut reprendre l'affaire, dès le commencement. J'avais abandonné, depuis mon retour à Paris, l'exercice de la Maçonnerie en France, parce que j'étais pénétré (et je le suis tous les jours davantage) de sa nullité. La Maçonnerie veut non seulement du mystère, mais surtout des hommes recueillis et fervents, qui attachent aux révélations qu'ils obtiennent toute l'importance qu'elles méritent, et, qui, pénétrés de respect pour leur Ordre, d'amitié pour leurs Frères, et d'intérêt pour l'humanité, se vouent avec une sorte d'enthousiasme à ce même Ordre.

Oserai-je le dire, Mon Très Digne Frère, la nation française, si aimable d'ailleurs, si pleine d'esprit et de grâces, quant aux rapports sociaux, apporte en général une si grande légèreté dans tout ce qu'elle fait, que les choses les plus sérieuses deviennent, pour ainsi dire *risibles*, dès qu'elle veut se mêler de semblables pratiques. Aussi la Maçonnerie n'est-elle réellement ce qu'elle est, qu'en Allemagne, et dans quelques contrées du Nord. Là, ces esprits, penseurs et réfléchis, justes appréciateurs du *bon*, se livrent avec respect, assiduité et zèle, à la culture de ce vaste champ, ouvert à tous par la grâce d'en haut : champ si fécond, lorsqu'il est travaillé par des mains laborieuses, si plein de ronces, et d'épines, lorsqu'on laisse étouffer la semence par les végétations inutiles.

Pour terminer cette digression, déjà trop prolongée, et en revenir à moi, j'étais donc, comme je viens de le dire, éloigné de toute pratique maçonnique. Tout est de mode, à Paris, depuis les pompons, jusqu'à la maçonnerie, et depuis l'opéra-comique, jusqu'au sentiment. Les Loges se sont donc ouvertes ; les grands personnages y ont apporté les plaques et les cordons qu'ils ont reçus de tous les pays, et, dans cette confusion de décorations (car les Maçons de Paris n'en manquent pas) on a peine à distinguer ce qui est civil de ces brimborions auxquels Messieurs les serviteurs du Grand-Orient attachent un si grand prix. Bientôt on n'a plus entendu parler que de Maçonnerie, et depuis les grands de l'Empire jusqu'aux commis de Bureau, tout s'est précipité en masse dans les Loges.

Celle de Saint-Alexandre d'Écosse, croyant apercevoir en moi quelque instruction, me fit entrer dans son sein, et, je

dois le dire à sa louange, tous les grades me furent accordés à l'instant, et porté au faite, sans aucune contribution pécuniaire, j'acceptai. La composition de cette Mère Loge, réchauffée d'Avignon, comme vous l'avez plaisamment dit, dans une de vos dépêches, m'engage à me réunir à elle. Presque toutes les réunions Maç., à Paris, sont telles que l'on doit se trouver heureux, en sortant, de retrouver son mouchoir et sa tabatière dans la poche où on les tient.

Saint-Alexandre est composé de gens honnêtes et décents qui, s'ils sont sans moyens, ne sont pas au moins sans égard et sans politesse. Je dirai plus: cette Loge doit être distinguée de la plupart des autres (car, au royaume des aveugles, les borgnes sont des rois), parce qu'au moins le Rit, qu'elle professe, tend à un qui, pour être presque idéal, quant à la réussite, n'en est pas moins un. Le comble de ce majestueux édifice (car, dans notre modestie, nous n'hésitons pas à lui donner ce nom pompeux) est le Chap. de la Toison d'Or, que cette Loge si instruite, à ce qu'elle dit, doit aux bontés du F. d'Aigrefeuille, qui l'a constituée.

Dans les grades de ce Chap., après une analyse assez bien raisonnée des métaux, nous engageons les néophytes à mettre en œuvre les procédés si clairs, que nous ont transmis les philosophes hermét.; et tout notre savoir se réduit à les instruire que nous croyons à la possibilité du grand œuvre; qu'à la vérité nous ignorons la matière et le feu, mais, qu'à cela près, nous sommes très savants: que les lumières ne sont que chez nous; qu'on les chercherait en vain ailleurs, et qu'ils doivent bénir, à jamais, le jour heureux où nous leur avons transmis un aussi rare secret. Nous voilà donc ainsi foyers des foyers, recevant de partout les noms de Très-Puissants, Très Sages, Très Illustres, et nous les jetant nous-mêmes fort sottement à la tête les uns des autres.

Jugez maintenant, Mon Tr. C. F., de notre puissance, de notre sagesse, et de notre illustration.

Il faut en venir maintenant à ma condamnation, puis, ensuite, à ma justification; après ce détail, je serai connu de vous, comme si vous m'aviez suivi dès le commencement de ma carrière; vous apprécierez aussi le F. d'Aigrefeuille à sa juste valeur, et vous verrez en quelles mains sont vos pleins pouvoirs. Je reviens maintenant à mon sujet:

J'avouerai qu'en entrant dans la Mère Loge d'un Rit Ecos-

sais, presque inconnu en France, je crus trouver par cela même un moyen d'y porter la véritable maçonnerie, et, à l'abri de la réputation de cette Loge, de sa scission presque habituelle avec le Grand-Orient, d'en faire un tabernacle de science. Voilà quel était mon but; le frère d'Aigrefeuille le sait.

Ces vues ne seraient point impossibles, si la Loge était autrement composée. Mais quoique ses membres soient de fort honnêtes gens, ils ne sont aptes, ni dignes de hautes connaissances. M Thory, Vénérable et atercata du Chapitre, est un furet Maçonique, qui tâche de chercher à amener à Saint-Alexandre toutes sortes de lumières, mais, seulement, par orgueil, et non par zèle. Lorsque donc il eut appris qu'il existait à N... une Loge du Rit Primitif (Rit aussi inconnu de lui que de moi), il n'hésita point à vous écrire, Mon Très Digne Frère, que sans doute vous professiez le même Rit que nous et que nous étions des aigles.

Votre réponse le mit dans le plus grand embarras; il ne sut que dire et vint me trouver pour blanchir son linge sale, ou plutôt pour lui en donner du neuf. N'ayant point l'avantage de vous connaître alors, ne connaissant point la sublimité de vos mystères, que j'ai découverts depuis, je fis sa lettre, que vous avez reçue, et j'en remis le brouillon au F. . Thory, qui ne sut pas même le copier, car il mit l'abbé le Roy, au lieu de Larry, qui était à Toulon en 1785, et Surd, au lieu de Swed..., abréviation de Swedenborg.

J'étais bien résolu de voir venir, et, si, comme je commençais à m'en douter, la réponse me confirmait dans l'opinion que je concevais de vous et de votre Régime, j'étais toujours à temps de tout arrêter, puisque l'on ne pouvait rien faire sans moi. Cette réponse reçue, je fus trouver le F. . d'Aigrefeuille. Je lui dis que votre but n'était plus un mystère pour moi, mais qu'il était trop beau, trop grand, trop saint, pour souffrir qu'il pût être prostitué.

La délicatesse si connue de ce cher F. . applaudit à la mienne, et de concert, quoique avec peine, nous déterminâmes le F. . Thory, empêché par sa nullité, de poursuivre son désir d'affiliation à votre Rit. C'est donc au F. . d'Aigrefeuille et à moi, que vous devez faire d'abord le reproche d'avoir voulu vous sonder. Mais c'est à lui et à moi aussi, Très Digne Frère, que vous devez avoir obligation d'avoir détourné des profanes de pénétrer votre Saint Régime.

Si j'ai eu tort de prêter ma plume au F. : Thory, j'ai suffisamment réparé ce tort, en empêchant ce vénérable de se faire passer pour croyant à une Sublimité dont il ne peut être le disciple, et, je le dis avec regret, je ne connais personne dans notre resplendissante Mère Loge qui puisse y parvenir. Mais j'en connais hors de cette Loge et même hors de la Maçonnerie. Voilà ce que me dicte la bonne foi, et le profond respect que m'inspire (*sic*) vos vertus. Vous apprécierez — je n'en doute point — la conduite du Ch. : F. : d'Aigrefeuille : elle est d'autant plus noble et plus désintéressée que, curieux comme tous les chercheurs, et jaloux comme Président du Chap. : de la Toison d'Or, de voir la Loge pourvue de lumières, il a mis tout en œuvre pour arrêter le F. : Thory dans sa course indiscrete. Le F. : d'Aigrefeuille est le seul d'entre nous qui possède des connaissances hermétiques, et c'est à lui, comme je l'ai dit plus haut, que nous devons ce Chap. : des 12, dont il était membre à Montpellier, depuis trente-trois ans, et membre travaillant. Voilà, Très Digne Frère, votre fondé de procuration. Jugez si elle est en bonnes mains. Quant à moi, ma tâche est finie....

Je vous salue, Très Révérend, Très Digne F. :, non seulement avec t. : h. : q. : v. : s. : d. : (1), mais avec un tendre respect qui, j'espère, vous agréera davantage.

D'HARMENSEN.

Lettre du Même au Même.

Paris, ce 4 septembre 1806.

Lorsque l'on s'est servi d'expressions fortes, pour exprimer un désir ardent, il est pénible de n'en point trouver qui suffisent au sentiment de gratitude et de reconnaissance, que l'on ressent; il est doublement malheureux de ne pouvoir les peindre, lorsqu'on les éprouve avec ardeur. En comblant la mesure, en m'accordant plus que je ne demandais, vous avez

(1) C'est à dire : « tous les honneurs qui vous sont dûs ».
(N. de l'A.)

usé de votre puissance de bonté, vous avez voulu suivre l'exemple du G. E. qui nous dispense plus de biens que nous ne méritons, afin de nous mettre à même d'être plus tôt dignes de ceux qu'il nous réserve. Depuis longtemps, je m'empressais de vous chérir, de vous honorer, Très Digne Frère, mais aujourd'hui, il me faut joindre, à ces sentiments, ceux de la gratitude; ils ne gêneront rien, j'espère, à ce qui était.

Peut-être auriez-vous raison de me reprocher d'avoir attendu si longtemps à vous faire parvenir ce témoignage de sensibilité, mais une fièvre assez forte me servira d'excuse; vos bontés charitables me pardonneront.

Permettez-moi quelques observations sur votre lettre et ce qu'elle contient: la commenter, c'est commenter mes obligations.

Parmi les personnes dont votre soigneuse bienveillance veut bien me donner les adresses en Allemagne, afin d'y puiser ce que j'aimerais bien mieux puiser chez vous, il en est plusieurs que je connais, ou au moins de réputation: tels sont, par exemple, le Professeur-Docteur Lavater, à Zurich et le Baron de Gleichen, à Ratisbonne. Ce dernier m'est beaucoup plus connu, quoique je n'ai jamais eu l'honneur de le voir, qu'une infinité de gens que je vois très souvent. Je regretterai bien de ne pouvoir vous en donner des nouvelles. Mais je ne crois pas visiter, cette année, cette partie de l'Allemagne.

Vos indications, T. . Rév. . F. ., s'étendent assez pour que j'ose espérer, en quelque endroit que j'aille, d'y rencontrer lum.....

Comme je ne veux avoir rien à me reprocher, vis-à-vis de vous, je vais répondre au paragraphe de votre lettre, où vous paraissez étonné qu'ayant reçu d'un représentant du duc de..., le grade de Com. P., je n'aie pas été admis de droit à tous les grades du Régime Rectifié.

Vous n'ignorez point, Tr. . Ch. . Fr. ., qu'il existe en Suède trois sortes de Maç. .; que celle à laquelle appartient ce grade, ci-dessus mentionné, est à l'épé... comme tant d'autres, et qu'elle ne vaut pas mieux; que, d'ailleurs, il n'existe que deux Rectifications (au moins à ma connaissance): que toutes deux *sont fautivees, en ce qu'elles ne sont point dans le centre de l'unité, qui renferme, de toute ancien-*

neté, ce qui est bien, sans accroissement, perfectionnement, ni décroissance; parce que tout fut ainsi établi pour le mieux des mieux.

Dans la Rectification de Suède, qui tient éminemment près à celle d'un certain lieu d'Allemagne, les Com. P. ne *sont point admis* et pour bonnes raisons; pour moi, je n'aurais pas voulu, plus que vous ne l'eussiez fait à ma place, y prendre part, et je me rappelle un paragraphe de votre deuxième lettre à M. de Montaleau, qui me suffit à cet égard.

Vous savez d'ailleurs qu'aucune rectification n'admet de Gr.: Mait.: Et quand celui (1) dont je parle m'aurait donné de sa propre main un bref, portant tout ce qu'il aurait voulu y mettre de chimérique, et d'admirable, une seule ligne de votre précieux et à jamais cher Diplôme d'agrégation à la R.: Prem.: L.: du Rit Primitif, m'aurait mieux servi et, surtout plus honoré. Qu'il me soit permis, à cette occasion, T.: S.: et T.: D.: F.:, de vous dire une vérité, que je n'aurais jamais pu connaître et découvrir, sans l'envoi de la Copie de votre Titre d'installation; tant il est vrai que, de loin, et par écrit, il est difficile de se bien approfondir, surtout lorsque la Sagesse dicte une juste retenue envers des personnes que l'on ne connaît pas assez — et vous étiez dans ce cas vis-à-vis de moi — non point que vos lum.: ne l'emportent de beaucoup sur les miennes — puisque je me fais gloire de vous rendre foi et hommage — mais encore pour le peu que je sais, ne l'aurais-je pas dit.

D'abord, Mon T.: Ch.: F.:, votre Rév.: Prem.: L.: est *la seule en France*, régulièrement constituée. Marseil.: Strasb.: et autres, ne sont et ne seront probablement que de bien petites filles, alors que vous seriez grand'mère. Il est même étonnant pour moi d'avoir vu un pareil titre, qui réunit toute la puissance constitutive, tandis que les autres n'ont reçu l'existence que d'une émanation, dont le droit est trop petit pour régulariser rien. Mon Mait.: (2) en a été frappé et m'a dit: J'en ai vu plusieurs en France, mais jamais d'aussi entier.

Au surplus, cette perle va être enfouie dans un fumier, et

(1) Le duc de Sudermanie. (N. de l'A.)

(2) Qui ? Encore un Supérieur Inconnu ? (N. de l'A.)

vous savez mieux que moi que les pourceaux qui se vautrent sur le fumier, ne sont point des lapidaires, et que, par conséquent, la perle est plus en sûreté que ne le serait un crottin de cheval.

Par conséquent, aussi, la faveur que vous m'avez accordée est si précieuse et si excellente, que je ne saurais assez vous en remercier.

Mais, oserais-je seulement vous demander pourquoi, dans la couronne qui décore le haut de mon bref (je ne parle pas des autres papiers où se trouve cette marque), mais, seulement, sur mon agrégation, pourquoi, dis-je, elle ne renferme point un signe quelconque, OPH, que je croirais devoir être une guitare, entourée de certains caractères mystérieux, ou peut-être un serpent se fermant lui-même.

Pardonnez, T. : Rév. : F. :, si je vous fais cette question, mais je ne crois pas diminuer l'intérêt, que vous me témoignez, en vous traçant ce peu de mots. Au surplus, accablé d'affaires civiles, je n'ai que le temps de griffonner cet informe brouillon maç. :; mes idées affaiblies par la fièvre, et distraites par des intérêts majeurs et pressants, ne sont pas trop concordantes, ni en ordre. Pardonnez-moi donc ce difforme imbroglio.

Je le ferme cependant, avant de le remettre au F. : d'Aigref. :, car depuis que j'ai vu le Titre Constitutif et que j'ai résolu de vous en dire mon avis, je n'ai pas cru et je ne crois pas pouvoir lui laisser parcourir ce bavardage, tout insignifiant qu'il est; et cela pour m'épargner des questions auxquelles je ne puis, ni ne veux, ni ne dois répondre, malgré ma sincère et véritable amitié pour lui, dont les fruits me sont si précieux, puisque c'est à lui que je dois vos bontés et votre connaissance.

Veillez bien aussi me répondre sous couvert, parce que, probablement je serais parti et qu'alors, c'est le seul moyen de ne pas laisser courir à vos pensées les chances que, parfois, la négligence pardonnable d'un instant peut occasionner.

A vous à jamais, et à jamais Eternelle gratitude.

Votre tout dévoué,

D'HARMENSEN

L'Éques a Capite Galcato au Chevalier d'Harmenscn.

N..., 22 novembre 1806.

Indépendamment des motifs d'affaires et de santé, j'étais disposé à différer d'avoir l'honneur de vous écrire, jusqu'à ce que j'eusse reçu les mémoires, dont vous avez promis de gratifier la Rév. Prem. L., touchant le But général et particulier des Sociétés Maçonniques, et l'origine de ces Associations.

Ce projet, de ma part, n'était cependant pas tellement subordonné à l'envoi de vos Mémoires, que je ne dusse point désormais faire une panse d'A... qu'après avoir reçu ce fruit de vos conceptions.

Je saisis donc, avec plaisir, l'occasion de me rappeler à votre souvenir, et d'effleurer quelques objets de votre lettre du 4 septembre, en même que je m'acquitte de la commission que la R. Prem. L. m'a donnée de vous adresser un exemplaire d'un petit écrit sur le Rit Primitif, dont j'ai eu l'honneur de vous parler il y a longtemps. Après l'avoir parcouru vous jugerez si j'avais raison de le regretter vis-à-vis des Frères, à qui j'aurais voulu transmettre une idée générale du Rit. (*Ceci est photogravé à la p. 408. — N. de l'A.*)

Le docteur, Sénateur et Matérialiste Diethelm Lavater, à Zurich, est un Frère très instruit, de la Stricte Observance, et mon collègue à Wilhelmsbad. S'il ne se rappelle pas mon nom profane, dites-lui que j'étais le seul représentant de la 3^e Province, et, pendant nombre de séances, assis immédiatement à côté de lui. Son frère, Gaspard Lavater, auteur de la physiognomonie, et qui, à ce qu'il me semble, a terminé sa carrière temporelle, possédait un genre d'instruction bien sublime. S'il est encore conservé pour le bon exemple et l'instruction de ses frères, il se ressouviendra peut-être des deux heures délicieuses que j'ai passées, seul avec lui, sous les portiques de Wilhelmsbad.

Le baron de Gleichen n'aura peut-être pas perdu le souvenir d'un de ses cinq collègues aux Archives du Régime des Philalèthes. S'il a eu occasion de voir un extrait que j'avais fait des correspondances Philaléthiques, il y aura vu que je rendais un hommage senti à ses vertus, ses connaissances, et

que la R. H. m'a donné de vous adresser un exemplaire. J'en
peut écrie sur le R. H., dont j'ay eu l'honneur de vous parler il
y a long temps. Après l'avoir parcouru, vous jugerez si j'avois
raison de le regretter vis-à-vis de V. H., à qui j'aurois voulu transmettre
une idée générale du Rit. le Docteur, Landeur et Materialist.
Diethelm Lavater à Zurich est un f. très instruit, de la suite de Hoffers-
ance, & mon collègue à Wilhelmsbad; s'il ne se rappelle pas mon
nom profane, s'il lui que j'allois le seul représentant de la 3.^{me}
province, et pendant nombre de séances après immédiatement à
côté de lui. Son frere Gaspard Lavater, auteur de la physiogno-
mie, ~~est~~ qui à ce qu'il me semble a terminé sa carrière Temporelle,
pouvoit un genre d'instruction bien sublime. Il est encore
confessé pour le bon exemplaire de l'instruction de V. H. il se

l'étendue de ses lumières. C'est un des frères dont il est le plus intéressant de mériter l'amitié et la confiance.

Tout ce que vous me faites l'honneur de me dire, au sujet de votre Grade Suédois, élude la difficulté, mais ne la résoud pas. Je m'étais, peut-être, mal expliqué ; j'y reviens. Mon opinion est toujours que, si vous eussiez été initié dans les Hauts Grades Suédois, par un véritable Représentant de S. : Alt. : Roy. :, vous auriez été en mesure d'expliquer au Sublime F. : d'Aigr. quelque chose, que j'ai placé à dessein dans ma lettre du 17 août, dans la pensée que vous lui en donneriez l'interprétation. Au surplus, comme ceci n'importe, ni à vous, ni à moi, n'en parlons plus (1).

Vous me dites bien des choses en termes détournés, avec des réticences, sans doute pour que je ne l'entende pas ; à la bonne heure. Mais vous m'obligeriez beaucoup de me désigner nettement le paragraphe de ma deuxième lettre à M. de Montaleau, qui vous a suffi, etc. Je voudrais aussi que vous voulussiez bien m'indiquer le point radieux du Titre d'installation, qui vous a découvert une vérité, que ma correspondance sans doute ne vous avait pas donné lieu de pressentir. Je souhaiterais surtout de savoir (si ce n'est pas trop indiscret), quel est votre Maître, qui n'a pas vu en France, de titre aussi entier que le nôtre...

Quant aux Loges de Marseille, Strasbourg, et autres, sans les juger avec trop de sévérité, j'oserais penser qu'elles émanent de branches un peu plus secondaires que celle à laquelle nous appartenons.

La couronne, qui décore le haut de votre brevet, est le timbre général de toutes les planches émanées de la R. : P. : L. : Votre OPH, jeté presque imperceptiblement entre les lignes, et comme un trait de plume insignifiant, ne m'est point échappé. Permettez-moi de vous dire que c'est, sans doute, comme Pontife zodiacal que, prenant intérêt à la couronne, vous voudriez qu'elle fût escortée de la constellation que vous nommez guitare, et que nous appelons lyre.

Notre Rit n'est ni ophique, ni orphique ; et notre cou-

(1) Ceci paraît masquer des arcanes si profonds que l'Eques ne voulait y faire que des allusions discrètes. (N. de l'A.)

ronne n'est point celle d'Ariadne ; le nombre des étoiles de la Couronne Boréale, différant de celui des grenades qui décorent la nôtre, démontre cette vérité. En un mot, notre couronne n'est point du tout scientifique ; elle est purement sentimentale : le myrthe et les grenades ont de tout temps été l'emblème de l'union sociale et fraternelle des membres de l'Ordre, ou de ceux d'une Loge. Et le nombre de *sept*, en outre de ce qu'il est en soi Maçonique, se réfère spécialement à mon respectable père et ses six fils, premiers fondateurs de la Loge, et formant ainsi une Loge juste et parfaite, bien intéressante aux yeux de tous les Maçons sensibles. Croyez, T. : Ch. : F. :, que je vous rends la justice de croire qu'elle le sera aux vôtres ; et que désormais vous estimerez notre couronne autant que si elle était environnée de toutes les lyres et de tous les serpents de l'univers.

Je manquerais, Très Digne Frère, aux sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués, si je dissimulais une petite inadvertance qui vous est échappée, que je n'attribue ni à votre cœur, ni à votre esprit, et dont je fais tout l'honneur à la hâte de vos affaires, ou à votre fièvre. En scellant votre lettre, contre votre usage, vous avez peut-être désobligé le R. : F. : d'Aigrefeuille, qui est si plein d'estime et d'amitié pour vous. Je sais qu'il est des *vérités sacrées, qu'il faut taire*, et ne point exposer à la profanation. Mais votre lettre n'en contenait pas, et j'oserais presque croire que vous auriez pu montrer votre lettre à bien des personnes sans vous compromettre. Ne voyez-vous pas les merveilles de l'univers exposées à tous les yeux, sans fixer l'ATTENTION que du très petit nombre !

Votre précaution n'a peut-être produit d'autre effet que de me mettre dans la nécessité de vous imiter, de faire fermenter un instant la curiosité de votre ami, et lui faire penser que vous étiez plus réservé avec lui qu'avec moi, qui lui dois cependant votre connaissance et les sentiments, que vous voulez bien m'accorder.

Vale et ama.

Votre Dévoué Frère.

CH.

Lettres du F. : Bacon de la Chevalerie.

Extrait du Supplément au Tableau des Frères initiés ou affiliés au Rit Primitif :

N° 49 : Bacon de la Chevalerie, ancien officier-général, né et domicilié à Paris. Décoré de tous les grades de divers Rits, notamment, Grand-Inspecteur du 32° degré du Rit Ecossois, dit ancien et accepté; Rose-Croix ☩ ☩, Substitut Universel du Grand-Maître des E. C., depuis 3766 ; Grand-Officier d'Honneur honoraire au Grand-Orient de France : Assoc. III. 10-11 mai 1806. 2°, 3°, 4°. Député des Hauts Ateliers de la Souveraine Grande Loge des P. auprès des Hauts Ateliers du Grand-Orient de France, et représentant du Rit Primitif, ayant séance au Grand Directoire des Rites.

L'Eques a Capite Galeato au F. : Bacon de la Chevalerie.

N..., le 28 avril 1805.

Très Révérend Frère et Digne Maître R. R.

Vous m'avez témoigné tant de bonté et d'amitié, pendant mon séjour à Paris, que je me flatte d'avoir encore une petite place dans votre souvenir. Vous avez été l'un des *premiers coopérateurs* d'une nouvelle organisation Maçonnique. Je ne peux mieux m'adresser qu'à vous, Très Révérend Frère, pour obtenir des notions justes à cet égard ; à vous, qui avez parcouru, à très peu près, tous les cercles de la science, et qui, en m'initiant à quelques-uns, m'avez appris combien la multitude de grades et le vulgaire des M. : étaient étrangers à la vraie M. :

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Tr. : Rév. : F. :, que les voyages et d'heureuses circonstances ont aussi favorisé mes frères ; et que, tenant chacun à divers Rits ou Régimes, tenant même anciennement au Grand-Orient de France par les grades symboliques et par tous les grades rouges, nous tenions en corps à des Maîtres, qui, peut-être, avaient avec

vous, Très Digne Maître, plus d'un rapport, mais qui se complaisaient à rester inconnus à la multitude.

Les événements, qui ont compromis notre existence personnelle, et absorbé la majeure partie de nos biens temporels, ont aussi livré à la spoliation nos Diplômes, nos décorations, nos archives Maç.:., *et surtout coupé le fil de nos Correspondances*. C'est en cherchant à recueillir quelques débris épars, échappés à la destruction, et les traces de nos anciennes liaisons, que nous avons vu les plans du G.:. O.:. de France dans son nouveau mode. Nous ne saurions abjurer nos rapports avec des maîtres, dont nous sommes contents, et qu'il est de notre devoir de chercher, jusqu'à ce que nous les ayons retrouvés.

Ayez la bonté de juger dans votre sagesse, Tr.:. Rév.:. Fr.:., si nous avons bien entendu la déclaration, que le G.:. Or.:. de France a faite ; *qu'il s'unit à tous les frères de quelque Rit qu'ils soient ;*

Si sous les auspices de cette union, nos Loges peuvent prétendre à fraterniser avec celles qui tiennent immédiatement au G.:. Or.:. de France, à la charge seulement de verser dans la caisse dudit G.:. Or.:., à titre d'hommage, soit en une fois, soit annuellement, une prestation convenue, ainsi que l'honoraire des brevets et certificats des frères, qui désireraient d'en avoir :

Si ces données ont votre approbation et votre appui, Tr.:. Rév.:. F.:., il sera temps de convenir des autres modes et points de contact.

J'écris, par ce même courrier, une planche tracée au T.:. Rév.:. F.:. de Montaleau qui, probablement, n'aura pas ignoré la part qu'un de mes frères et moi avons prise aux travaux des Philalèthes.

J'ose espérer, Tr.:. Rév.:. F.:., que, quelle que soit votre opinion, vous aurez la bonté de m'en faire part très incessamment.

J'ai l'honneur d'être, par tous les nombres mystérieux, et avec l'attachement respectueux que je me plais à vous devoir, Tr.:. Rév.:. F.:. et digne Maître R.:. R.:., votre très honoré et Très obéissant serviteur et dévoué Frère.

Le Frère Bacon de la Chevalerie à l'Éques a Capite Galeato.

A l'Or. . de Paris, le 20 janvier 1806.

Tr. . Ch. . Fr. .,

Je vois par votre lettre du 15 juin dernier, qui ne m'a été remise que depuis peu de jours, que vous n'aviez point encore reçu la mienne du 23 de ce même mois, par laquelle je vous répondais à la fois aux deux lettres que vous aviez adressées, le 28 avril précédent, au F. . Rœttiers de Montaleau et à moi.

Je vais donc succinctement vous retracer ce que contenait ma réponse.

Je ne vous dissimulais point, T. . Ch. . F. ., le plaisir extrême et la reconnaissance que m'avait causé (*sic*) le témoignage flatteur de votre souvenir, et la satisfaction que je ressentais de vous voir de nouveau reprendre les travaux Maçonniques, que je n'ai, moi-même, jamais abandonnés, et auxquels je dois la constante fermeté qui m'a soutenu calme à travers les tempêtes révolutionnaires et les revers multipliés qui m'ont personnellement accablé.

Je vous disais que le G. . Or. . de France avait cru de sa sagesse d'ouvrir son accès et son sein à tous les Rits, que lorsque les Directoires Écossais se représenteraient, ce qu'ils n'ont point encore fait, on les laisserait jouir, sans difficulté, des avantages de leur Traité primitif ; qu'à l'égard des autres Rits, lorsqu'ils se feraient connaître sous l'étendard d'une composition morale, telle que nous devons tous la désirer, je ne doutais pas de l'accueil fraternel que le G. . Or. . serait disposé à leur faire.

Il a nommé un Consistoire pour prendre connaissance des diverses demandes de ce genre ; les membres en sont classés par districts ; chaque district est composé de cinq frères. J'ai été destiné à faire nombre dans celui des grades les plus éminents et les moins connus. Je ne suis cependant point Philalèthe, mais je suis, comme vous le savez, *Substitut Universel*, pour la partie Septentrionale, du *Rév. . Ordre des Elus Coën. .* (Rit extrêmement peu connu). (*Sic*.)

Les Loges, auxquelles vous tenez, peuvent donc former leurs demandes, nommer des Députés auprès du Grand-

Orient, et leur donner des instructions auxquelles ils seront tenus de se conformer, et qui soutiendront vos propositions. Vous ne devez pas douter, Tr. : Ch. : F. :, du zèle que je mettrai à favoriser la réunion de Frères si estimables et d'anciens Maçons au Corps Central de la Maçonnerie Française.

Le Frère d'Aigrefeuille, a-t-on dit, est déjà investi de pouvoirs. Si les Rits, auxquels vous ou d'autres Frères tiennent, ont une descendance multipliée, il faudra multiplier aussi les représentants, car un seul membre du Grand-Orient ne peut exercer que cinq députations symboliques et autant de chapitrales...

Voilà, T. : Ch. : F. :, tous les renseignements que je puis vous donner. Quant à des conseils, je ne m'en permettrai point : ma profession de foi est connue ; vous savez aussi jusqu'à quel point de lumières m'ont conduit mes travaux et mes sacrifices.

J'ai toujours cru qu'il était important qu'un centre commun entourât le faisceau Maçonnique ; que, sous son enveloppe, chacun pût parvenir aux progrès, qu'un travail constant doit nécessairement procurer. C'est sous ces bannières qu'a été fondé le G. : Or. : de France et, qu'à l'aide du zèle d'excellents Frères, il s'est maintenu jusqu'à ce jour, et j'espère qu'il se maintiendra de longues années encore, si le bon esprit, qui le guide, se soutient, et, surtout, s'il se renferme toujours dans les bornes des grades symboliques, et des quatre *ordres supérieurs* de la Maçonnerie qu'il a adoptés.....

Mon grand âge et ma ruine totale, toute ma fortune existante à Saint-Domingue, ont borné mes fonctions, au G. : O. : de France, au titre de G. : Officier d'Honneur HONORAIRE. Mon adresse personnelle est rue Guisarde, faubourg Saint-Germain, n° 14.

BACON DE LA CHEVALERIE. ✕ ✕.

Du même au même.

A l'Or. : de Paris, le 6^e jour du 6^e mois 5806.

Le Rév. et Ch. : Fr. : d'Aigrefeuille ne m'a rien laissé ignorer de votre correspondance avec lui, touchant la réunion

projetée entre le Rit Primitif et le G. : O. : de France. Tout ce qu'il vous a mandé, sur ce point, a toujours été concerté entre ce Révérend Frère, le Frère de Montaleau, et moi,

Si, comme autrefois, j'eusses joui de quelque influence au G. : O. :, dès longtemps vous auriez obtenu la satisfaction désirée ; mais je suis au rang de ces vieux animaux domestiques, qui ne sont plus bons à rien, et qu'on laisse vivre par charité.

Je vois avec peine les délais qu'une administration, lente et hérissée de formes, vous fait éprouver. Je crains même que la représentation exigée du Titre Constitutif de la R. : Loge des Ph... ne vous cause quelque embarras. Surtout, d'après la spoliation de vos Diplômes, Archives, Correspondances M. : que vous m'avez annoncée par vos lettres intéressantes du 28 avril et 15 juin 5805.

Mais comme il n'est pas permis, Très Cher et Bien Aimé Frère, à quiconque vous connaît, de douter de la vérité des faits allégués par vous, et que la contexture de votre Constitution première ne peut être entièrement sortie de votre mémoire, je ne vois aucune difficulté à ce que vous en traciez, de mémoire, une expédition que vous et vos estimables Frères certifierez conforme à la pièce originale, et, dès lors, toutes les difficultés me paraissent devoir être levées.

Le Frère d'Aigrefeuille, qui réunit à toutes les qualités sociales et Maçoniques l'avantage de vous appartenir, qui est précieux à mon cœur, a désiré que je vous fisse part de mon opinion : la voilà. Et c'est un plaisir pour moi d'avoir cette nouvelle occasion de vous assurer des sentiments tendres et fraternels que vous a voués pour la vie, Tr. : Ch. : et Bien Aimé Frère,

Votre serviteur, ami et frère

BACON DE LA CHEVALERIE.

L'Eques a Capite Galeato au F. : Bacon de la Chevalerie.

N..., le 16 août 1806.

F. : Ch... au Tr. : Rév. : Tr. : Subl. : et T. :
Ill. : Frère et Maître Bacon de la Chevalerie,

Le Rév. : et Ch. : frère d'Aigrefeuille est entré tout à fait

dans les vues de la Rév. : Loge des Ph..., et du Rit Primitif, qu'elle professe, lorsqu'il vous a communiqué toute ma correspondance avec lui, touchant l'aggrégation du Rit Primitif au G. : O. : de France, et il m'a fait un cadeau précieux, lorsqu'il m'a procuré la marque d'intérêt, de souvenir, et de bonté constante, dont la lettre, que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire le 6 du courant, est un témoignage irréfragable.

La Révérende Loge a été en effet complètement spoliée, mais par un effet précieux du hasard, par des soins et au prix de quelques sacrifices, elle a été réintégrée, depuis quelques mois, de son Titre Constitutif. Les copies en ont été faites en mai, et seraient depuis longtemps à Paris, sans des idées conçues, peut-être légèrement, par quelques Ph..., sur la dénomination textuelle et caractéristique de Rit Primitif, qu'il leur a paru que l'on voulait leur enlever.

Au surplus si, demain, les autres membres du Conseil de la Rév. : Loge sont, comme je le pense, du même sentiment que moi, les copies des Constitutions partiront par le prochain courrier, qui est lundi. Alors le Chapitre Métropolitain de l'O. : de Paris, qui ne s'est qualifié de Rit Primitif, que postérieurement aux lettres que j'ai écrites relativement à ce Rit, reconnaîtra sans doute s'il appartient au même Rit que la Rév. : Première Loge, et qui, de lui ou de nous doit conserver la dénomination pure de Rit Primitif — si l'on n'a pas décidé l'intention d'en imposer aux autres et à soi-même sur les vraies relations Maçonniques.

Je suis du moins bien sûr que — si vous êtes consulté, comme on vous le doit à toute sorte d'égards — vous n'hésitez pas un moment à apprécier les justes droits d'un établissement qui sera toujours flatté de ce qu'il vous est agréable d'être compté au nombre de ses membres. Agréez l'expression des sentiments tendres, fraternels, et respectueux, que je conserverai toujours pour vous, Mon Bien-Aimé Frère et Très Révérend Maître R. ✕ ✕.

Votre... CH.

Bacon de la Chevalerie au F. : Eques a Capite Galeato.

A l'O. : de Paris, le 8-11. : 06. :

Mon B. : A. : et Vénérable. : F. :,

Le 27 août dernier, le F. : d'Aigrefeuille eut la complaisance de me remettre votre aimable Pl. :, du 16 du même mois ; ce même F. : s'est chargé de vous prévenir que la demande de la R. : L. : des Ph... en aggrégation au G. : Or. : avait été admise, *unâ voce*, le 27 septembre dernier, par le Directoire des Rits.

Je vous annonce qu'avec moins d'unanimité — 41 voix contre 21 — majorité, 15 — et en conséquence de l'admission du Directoire, le Gr. : Or. :, dans sa séance d'hier, 10. :, a confirmé la décision du Directoire : le Rit Primitif est donc, sans retour, affilié au G. : Or. : de France. :

La compétence du Directoire ayant été jugée ne pouvoir s'étendre jusqu'à l'admission des Loges et Chapitres particuliers, la R. : L. : des Ph... sera mise sous les yeux de la Grande. : L. : Symbolique, dans sa première séance qui aura lieu le 21. : j. : de ce mois, et son Chapitre, sous ceux du Grand-Chapitre général qui tiendra le jour suivant, mercredi 22. : — de l'Administration desquels les demandes dépendent.

Le Tableau, que vous avez adressé au G. : O. :, sera augmenté des signatures des FF. : d'Aigrefeuille, de Montaleau, Harmensen, de la mienne. Ainsi vous aurez, à cette époque, satisfaction complète.

Nous n'avons pas pu éviter ces longueurs ; le G. : Or. : *s'abîme dans les formes. Il est dirigé par des hommes de Loi, qui jouent tout leur jeu, corroborés par la terrible influence, dont ils nous ont accablés dans les temps malheureux.*

C'est vous dire, B. : A. : et V. : Fr. :, combien peu je vous ai été utile dans cette affaire. : Je suis pauvre et vieux, et c'est par pitié qu'on daigne m'ouvrir les portes du G. : O. :, où je ne me permets pas de porter la parole, et où l'on se permet au contraire de fréquentes insultes, protégées par les présidents.

Voilà la considération que me valent cinquante-neuf années de profession maçonnique, 76 ans d'existence, et, surtout, ma ruine totale. :

Ne croyez cependant pas que mon caractère ait faibli ; ni ma tête non plus. Mon âme les soutient, et le temps n'est peut-être pas éloigné où *je ferai sentir à la canaille qui, profitant du malheur des temps, s'est introduite dans un Temple qu'elle inonde de souillures, tout le mépris qu'elle m'inspire, et qu'elle a lieu d'attendre de tous les bons et vrais Maçons.*

Je vous ai déjà exprimé toute ma sensibilité à l'aggrégation, dont m'a honoré la R. : Loge des Ph..., et aux témoignages de sa confiance. Je ferai, dans le peu de jours qui me restent à passer parmi les hommes, tout ce qui dépendra de moi pour justifier son choix et vous donner à vous-même, Tr. : Vén. : et B. : A. : Fr. :, les preuves du plus tendre et plus fraternel attachement.

BACON DE LA CHEVALERIE. :

P. S. : — Malgré les vérités fâcheuses, qui viennent d'échapper à ma plume, je dois vous dire qu'il existe au G. : O. : un grand nombre de maçons éclairés, honnêtes et vertueux ; mais (comme partout) la modestie et le silence sont leur partage, et ils laissent aller les choses, pour conserver leur tranquillité.

L'Eques a Capite Galeato au F. : Bacon de la Chevalerie.

N..., 19 novembre 1806.

Mon Bien Aimé Frère et Très Révérend
Maître R. ✕ ✕.

Agréez l'expression de ma gratitude pour l'intérêt que vous avez bien voulu mettre au succès du traité entre le G. : O. : de France et la R. : L. : des Ph..., et celle de toute ma sensibilité pour les suites pénibles que vous fait éprouver la différence de votre situation. Je suis d'autant mieux en mesure de les apprécier, que je les éprouve dans ce petit coin du monde, et d'autant plus sensiblement que je vis au milieu d'une poignée de gens, dont une partie se rit de ma détresse, et l'autre se rengorge de posséder les biens immenses qui m'étaient destinés. Les mêmes individus, qui se trouvaient honorés

d'avoir accès dans la maison de mon père, croient me faire grâce en m'admettant quelquefois chez eux.

Enfin, passons la truelle sur des malheurs, qu'il n'a pas dépendu de nous d'éviter, et cherchons notre dédommagement dans les hautes et sublimes contemplations, que l'on ne peut pas nous enlever, ni peut-être partager avec nous.

A cette occasion, permettez-moi de vous inviter, Tr. : Rév. : M. :, à prendre, avec réflexion et d'avance, des mesures certaines, pour que les documents précieux, qui sont en vos mains, ne soient exposés en aucun cas, à tomber jamais en des mains indignes et profanatrices.

La Rév. : Prem. : L. : vous prie d'agréer un exemplaire d'un petit discours, qui donne une notion générale du Rit Primitif. Vous le recevrez avec cette lettre, ou très incessamment, par la médiation du Rév. : F. : d'Aigrefeuille.

Ce discours fut remis à la R. : Prem. : L. : par le Commissaire Installateur, comme écrit classique du Rit. Il fut réimprimé en 1790, et précédé du Tableau de la Loge. Tous les exemplaires avaient été brûlés ou enlevés, pendant les temps orageux. Le hasard ou la cupidité ont heureusement conservé un ballot en feuilles, que nous avons récupéré, et nous avons joint aux exemplaires une note manuscrite des nouvelles acquisitions que la R. : Pr. : L. : a faites, cette année.

Si je ne me méprends point, T. R. M., vous entendrez dans ce discours *certaines choses, dans lesquelles beaucoup de fiers Maçons ne trouveraient pas le sens commun*. En tout état de cause, nous souhaitons qu'il vous soit un témoignage de notre considération et de notre attachement. Nos autres frères de Paris en recevront aussi, et le liront, chacun selon la couleur de ses lunettes.

Vous remarquerez, au tableau manuscrit, la qualification que l'on vous y donne de député des Hauts Ateliers... etc. Si vous agréez cette qualité, et qu'il y ait lieu de l'exercer au G. : O. : — ce que j'ignore complètement — nous en expédierons le diplôme.

Mes sentiments tendres, fraternels et respectueux vous sont toujours dévoués, Mon B. A. et Tr. Rév. Maître R ✕ ✕.

Le F. : Bacon de la Chevalerie à l'Eques a Capite Galeato.

Orient de Paris, le 58-26J 07.

Mon B. : A. : et T. : V. : F. :,

Ne me condamnez pas, mais plaignez-moi bien plutôt, du long et trop long silence que j'ai gardé sur votre planche chérie du 19 novembre 1806, et sur l'excellente esquisse qu'elle m'annonçait, et qui, en effet, m'a été remise par le Ch. : et R. : F. : d'Aigrefeuille, quelque temps après la réception de votre planche, avec l'erreur que l'exemplaire, qui est dans mes mains était destinée au Ch. : F. : de Bondi qui, vraisemblablement, aura été pourvu de celui qui m'était adressé. Je me suis plusieurs fois présenté chez lui pour lui en présenter le contre-échange, mais il s'est trouvé presque toujours à la campagne, et les autres fois, absent. Je me suis enfin déterminé à garder le trésor que je possédais.

Je l'ai médité plusieurs fois, T. : C. : F. :, et y suis, toujours, revenu avec plaisir. J'ai vu que, dans les développements graduels, que produit cet écrit, il ne laisse rien à désirer au M. : instruit et néanmoins ne compromet point les mystères les plus graves et les plus importants. J'en ai porté certains traits sur mes lèvres avec respect. J'ai vu, enfin, avec délices, dominer, dans ce précieux ouvrage, le principe vulgaire et sacré de l'amour des hommes, duquel dérive la bienfaisance obligatoire, en faveur de l'humanité en général et de la fraternité particulièrement.

En parcourant le tableau des Membres de la Rév. : L. : des Ph..., j'ai donné de nouveaux regrets à la perte de l'excellent F. : marquis de Marnesia qui, si l'on conserve dans les lieux qu'il habite le droit et le pouvoir d'observer les vicissitudes mondaines, jouit sans doute de quelque satisfaction de la destinée de sa petite-fille, portée au trône électoral de Bade, et de son gendre, M. de Beauharnais, au Sénat de l'Empire français. *Sic voluere fata*. Du reste, on ne peut s'empêcher, en admirant sa composition, de regretter que tant de dignes frères ne soient pas réunis, et que les travaux des quatre Chapitres ne soient pas en pleine activité.

A cet égard, je me suis rendu compte, au premier Chapitre, des abréviations de Her. : et de Kil. :, mais je n'ai pu me

rappeler la terminaison de Old. : Vous me ferez plaisir de me la donner, à moins que ce ne soit Oldensée.

Quant au Supplément, vous ne pouvez pas douter, T. : C. : F. :, que je ne reçoive avec une vive reconnaissance, et que je n'accepte, avec respect, la Députation des Hauts Ateliers de la Souveraine G. : L. : des Ph. : auprès des Hauts Ateliers du G. : O. : de F. :, près duquel la R. : L. : des Ph. : m'a déjà accordé la faveur de me nommer représentant du Rit Primitif, qui m'a donné le droit de séance au G. : Directoire des Rites, ou la non activité du Directoire Écossais et le SILENCE ABSOLU DES ÉLUS C. : toujours agissants sous la plus grande réserve, EN EXÉCUTION DES ORDRES SUPRÊMES DU SOUVERAIN MAÎTRE . : LE G. : Z. : W. : J. : (1).

J'ai remarqué quelques erreurs et fait des observations sur le Tableau supplémentaire. Je vous les sou mets :

- 1° Je ne suis point né à Paris, mais à *Lyon* ;
- 2° Le F. : de Montaleau est premier représentant *particulier* du Gr. : Maître. Le F. : de Valence a succédé au F. : de Grasse-Tilly, en qualité de second représentant *particulier*. Il existe en outre un Grand-Représentant : celui-ci a la représentation générale aux Assemblées du G. : O. : ;
- 3° Le F. : abbé d'Alez-Bermond-d'Anduse n'a point été G. : Orateur, ni G. : Secrétaire Général ; il a été simplement G. : Officier d'Honneur, et n'est plus porté sur le Tableau, par égard pour l'ancien ministre des Cultes, qui s'était ridiculement annoncé pour ne le présenter à aucune place de son ordre tant qu'il figurerait dans les Loges de F. : M. : ;
- 4° J'ai observé que quatre des membres supplémentaires portent le titre de l'un des douze uniques Chevaliers de la Toison d'Or, et je vous avoue franchement que mon instruction ne va pas jusqu'à connaître ce titre Mac. :, à moins qu'il ne soit inhérent à celui de G. : Inspecteur du 33° degré, auquel

(1) Malgré de minutieuses études, nous n'avons pu découvrir à quel Supérieur Inconnu des Élus Cohens il est fait allusion par le F. : Bacon. L'Éques l'interrogea là-dessus, mais ne reçut pas de réponse. (N. de l'A.)

je n'ai pas été admis, quoique l'on me l'eût offert et que je l'eusses accepté. Mais ce n'est pas le plus poignant des affronts que j'ai éprouvé (*sic*) au R. . G. . Or. . de France, dans la Fondation duquel j'ai été le principal Coopérateur, que j'ai présidé pendant seize ans, dont dix comme G. . Orateur, et six, comme G. . Représentant unique du G. . Maître. ., et que je sois le seul des Fondateurs du G. . O. . qui en soit resté membre depuis trente-six ans, date de son établissement dû à mes soins soutenus, pendant six années consécutives, et à 130 Mille Liv. de sacrifices que me coûte l'Art Royal.

C'est aux tribulations, aux angoisses qui m'ont éprouvé depuis quatre ans, et qui se sont cumulées, depuis dix mois, que vous devez mon trop long silence; quand on est bien tourmenté, on se donne des torts; l'Amitié n'en souffre pas, mais tous les ressorts expansifs sont paralysés. Je ne vous ennuierais pas de ces détails révoltants. Je me plais cependant à vous dire que le Ch. . et R. . F. . d'Aigrefeuille les connaît, que son amitié m'a consolé, soutenu et, peut-être, empêché de commettre quelque grande faute, oui grande et très grande, car si j'eusses été contraint de jeter le manche après la cognée, l'éclat en eût été terrible, et, peut-être irréparable. Je suis encore sous le coup. Je ne sais ce qui en arrivera, mais je me sens plus de force en vous écrivant; c'est une consolation, je le sens, de confier ses peines à un homme honnête, à un bon F. ., Bon, par nature et par principe.

Je vous ai pris bien du temps, C. . F. ., et je finis par vous demander une faveur, celle d'obtenir l'union au Rit Primitif du F. . de Joly, avocat au Conseil, Vénérable. . de la R. . L. . d'Anacréon, Orient de Paris, et G. . Secrétaire de la G. . L. . d'Administration du G. . O. . de France. C'est un homme doué de beaucoup d'esprit; il fut très avant lancé dans les affaires publiques. Je crois qu'il a succédé à D'Anton (*sic*) ou à son successeur — également avocat au Conseil — tous deux morts sur l'échafaud — au Ministère de la Justice: il s'en est tiré plus heureusement. Votre Cousin et R. . F. . d'Aigrefeuille lui a trouvé des qualités qui lui font estimer, et je présume qu'il verra avec plaisir le succès de ma demande.

Le F. . de Joly me paraît jouir aussi de l'estime du G. . Maître. . Le Sérénissime F. . Archichancelier.

Je vous prie d'être mon interprète auprès de la R. . L. . des

Ph. : et de dire aux C.-C. : FF. :, qui la composent que j'attache un prix infini au discours qu'ils ont bien voulu me confier ; il n'a pas peu concouru à corroborer mon zèle Maçonique. : auquel on porte ici de vigoureuses et fréquentes atteintes Mais il entre des contrepoids dans la balance. Je le sens en vous communiquant mes diverses sensations et lorsque je vous renouvelle l'assurance de mes tendres sentiments pour vous, T. : C. : F. :. Ils seront aussi constants que fraternels.

BACON DE LA CHEVALERIE, ✕ ✕.

Lettres du F. : abbé d'Alès-Bermond d'Anduse.

Nous faisons précéder les Extraits de la Correspondance de l'Éques a Capite Galeato, avec l'abbé d'Alès, de deux fragments qui nous ont paru utiles au lecteur. Le premier document se rapporte au fameux Weishaupt ; le second explique fort naturellement les relations qui s'établirent entre les deux correspondants.

*Extrait d'une lettre de l'Éques... au Frère Rattiers
de Montaleau.*

N..., 12 mai 1806.

... Je vois avec autant de surprise, et encore plus de tristesse, que, dans la volubilité de la composition, vous avez écrit : toute Loge qui se tient isolée est pour ce seul fait dangereuse.

De bonne foi, T. R. F., est-ce dans les loges isolées que s'est tramée l'Atroce Conspiration de Philippe et de Robespierre ? — Est-ce des loges isolées qu'étaient sortis ces hommes marquants qui, réunis à l'Hôtel de Ville, soufflèrent la révolte, la dévastation, l'assassinat ? Et n'est-ce pas des Loges liées, co-et-sub — ordonnées que le Monstre Weishaupt

avait établi ses leçons d'épreuve, et fait préparer ses horribles Principes ? ... (1).

Fragment d'une lettre de l'Eques... au Frère d'Aigrefeuille.

N..., le 14 août 1806.

... *In illo tempore* que M. l'abbé d'Alez était à Madrid, quelques frères du Rit Primitif, qui avaient des affaires dans la même ville, ayant entendu parler du zèle et des lumières de M. l'abbé d'Alez, se proposèrent de faire sa connaissance, et de l'associer au Rit, si cela pouvait mutuellement leur convenir. J'ignore la suite qu'a pu avoir cette première partie de l'épisode. Lorsque, sur les avances que vous aviez fait faire par le Vénérable F. de Thory, il fut question d'associer une partie de votre Société Secrète à la R. . Prem. . Loge, ou au Rit Primitif, et que je demandai un Tableau détaillé et un Mémoire, je pensais que l'abbé d'Alez serait sur le Tableau, et même qu'il serait le rédacteur du Mémoire, d'où j'espérais pouvoir reconnaître si nos frères avaient abouti à lui...

Vous fîtes votre retraite avec beaucoup de politesse, sans doute, mais il n'en fallut pas moins renoncer aux espérances que nous avions d'abord conçues. Brisons donc là-dessus.

Cependant, j'oserais désirer de M. d'Alez, sous vos auspices, qu'il voulût bien dans ses moments de loisir, s'occuper d'un Mémoire, dont à raison de ses lumières, de son esprit, de son état, il est plus en mesure que personne de remplir le but avec succès.

Il s'agirait d'examiner, d'abord, si deux Bulles contre les F. . M. ., l'une de Clément XII et l'autre de Benoit XIV, sont authentiques ; 2°, si, étant reconnues vraies, elles mettent, soit les prêtres, soit les gens du monde, dans le cas de s'abstenir de la Maçonnerie. J'ai vu autrefois ces Bulles, à la

(1) Voir p. 362-367 les lettres de 1808 et 1809 qui ont trait aux relations de Weishaupt avec le G. . O. . de France, à cette époque. Quelle comédie *l'Eques* jouait-il là en face de l'initié inférieur Montaleau ?... (N. de l'A.)

suite d'un petit livre, où l'on prétendait dévoiler le secret des F. : M. :, et je les regardai comme apocryphes. L'Histoire du Jacobinisme par Baruel en fait mention, à ce qu'il me semble ; mais je suis sûr qu'elles sont citées dans de prétendus *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique du XVIII^e siècle*.

Ceux de mes frères, qui ont été en Espagne ou ont lu ces ouvrages, ne veulent plus entendre parler de la Loge et de M...rie. Si donc tous les hommes timorés, qui, au bout du compte, sont pourtant les plus honnêtes gens, nous quittent, serons-nous bien flattés, vous et moi, de n'être en société qu'avec ceux qui n'ont ni foi, ni loi ? (1).

Dans le cas où M. l'abbé d'Alez accepterait de vous la mission de rassurer les F. : M. : sur l'effet des Bulles, dont s'agit, il pourrait tout d'un temps repousser les traits acérés que divers auteurs — surtout les deux que j'ai cités — ont lancé contre les pauvres F. : M. :, en leur imputant les horreurs de la Révolution, dont, assurément, je les crois, pour le moins, très innocents, du moins comme maçons (2).

Cet article-là n'est point indifférent — je ne sais à Paris — mais en beaucoup de villes de province, où bien des hommes estimables, qui même n'abjureraient pas la Maçonnerie par principe de conscience, s'en abstiennent à raison des imputations odieuses, avancées par l'auteur du Jacobinisme, et par celui des *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique du XVIII^e siècle*.

De sorte que si, à votre considération, M. l'abbé d'Alez éclaircit cette affaire, d'une manière victorieuse, il aura bien mérité de la chose Maçonique, et mention honorable doit en être faite par tout le monde « Eclairé par 3 Fois 3. »

Le simple rapprochement de ces pièces est singulièrement éloquent et instructif. Dans cette partie de notre étude, nous nous sommes imposé l'obligation d'apporter

(1) Il n'est pas besoin de faire remarquer l'extrême importance de ces lignes. (N. de l'A.)

(2) Quand l'*Eques* dit-il ce qu'il pense ? Ici, ou p. 423, lorsqu'il parle des Loges « sub-ordonnées au Monstre Weishaupt » ?

les documents et de recueillir les aveux. Au lecteur impartial de lire, de méditer, et de porter un jugement qui ne saurait contredire les conclusions de notre vaste enquête. Et maintenant, venons à M. l'abbé d'Alès.

Le F. : d'Alès-Bermond d'Anduse à l'Eques...

Paris, 9 octobre 1806. (E. : V. :)

Rue de Joubert, n° 33.

Grâces à votre tout aimable et honoré cousin, Notre Très Sublime Président d'Aigrefeuille, me voici enfin, Très Cher, Très Digne, Très Révérend Frère. Et, tel est l'effet de la fraternité que je vais vous écrire, pour la première fois, comme si c'était la mille et unième fois de ma vie.

Je vous dois des remerciements pour votre bienveillante amitié si gracieusement offerte ; au lieu de vous les adresser, je vous gronderais presque, et tout de bon — si je l'osais. Vous avez — entendez-vous — trop haute opinion de mes faibles lumières. Vous paraissez attendre de moi les fruits du talent, quand je n'ai que des efforts à vous offrir. Tels qu'ils sont, je suis prêt à les consacrer au bien de l'Ordre et de mes frères ; trop heureux, s'ils peuvent être de quelque utilité !

Si, toutefois, un zèle sans bornes, une discrétion à toute épreuve, un cœur droit et ferme dans la Recherche de la vérité, attirent la considération et la méritent — oh ! alors, je dois avoir la vôtre toute entière. La mienne vous est acquise, dès longtemps, à toutes sortes d'égarés — surtout par la pureté de vos principes. — J'ai été vivement touché de l'expression franche et vigoureuse de votre âme brûlante, qui se peint tout entière dans vos lettres.

Pénétré d'un respect involontaire pour le Rit *primitif*, que je suppose devoir remplir son *titre*, présenté par vous, sans me mettre en garde contre le *Charlatanisme* — si commun parmi nous — j'ai désiré, sans doute, le connaître ; mais avec

M. R. J. C.

R. J.

Paris 9 Octobre 1806 28

Rue de Joubert n. 33.

Grâce à votre tout aimable et bonnori Cousin notre C. S. Président d'Argenteuil, me voici enfin, T. C. C. S. J. J. et Tel est l'effet de la fraternité que j'ai vu vous écrire pour la première fois, comme si c'était la mille et unième de ma vie.

Je vous dois des remerciements pour votre bienveillante amitié si gracieusement offerte; adieu de vous les adieu je vous rendrais presque et tout de bon si je l'osais. vous m'avez entendu vous. trop haute opinion de mes faibles lumières. vous paraissant attendre de moi les fruits du talent, quand je n'ai que des efforts à vous offrir. Tels qu'ils sont je suis prêt à les consacrer au bien de l'ordre et de mes frères; trop heureux s'ils peuvent être de quelque utilité!

cette modération qui doit toujours accompagner les désirs du Sage.

Tenant pour maxime inviolable le « *festina lente* » qu'il prescrit, je me suis vu arrêté par le « *omnia tempus habent* », qu'il ordonne également ; parce qu'avant d'*enfanter* il faut *concevoir*.

Telle a toujours été la marche sûre de l'homme homme, et du Maç. : vrai Maç. :

D'après ces données, T. : R. : F. : — que vous jugerez être ma mesure exacte — je vous adresse, avec confiance, le Mémoire exigé par vos *Statuts*, pour être admis pleinement et sans réserve dans le Rit que vous professez.

Son titre seul a fait fermenter ma tête et germer en moi des idées qui — sans vous, je l'avoue — n'auraient jamais vu le jour. Car — sans être apathique — j'ai adopté depuis longues années la méthode de *Socrate*. Donnant beaucoup à la réflexion, je prends difficilement la plume. Elle coule toutefois pour vous aujourd'hui avec ce charme inexprimable qui ne vient que du cœur : aussi, j'ose compter d'avance sur toute la réciprocité du vôtre — et dont mon collègue Thory est également digne.

Soyez bien persuadé qu'il n'y a jamais eu d'isolement ni de retraite formelle de notre part. Mais un mauvais génie a traversé, malgré nous, le plus louable des desseins, celui d'unir votre Rit aux *Travaux intérieurs* de la Mère L. : Écossaise. Spectateur tranquille et non *passif* du prurit ardent et des sollicitations d'un jeune frère (d'*Harmensen*), dont M. Thory et moi ne saurions imiter la bouillante activité, j'ai voulu attendre du temps et de vous-même, T. : C. : F. :, l'offre qui me flatte aujourd'hui. En y accédant, vous voyez combien, sur votre parole, j'y attache de prix.

Cette offre flatteuse est pour le moment toute gratuite de votre part. Mais un jour viendra peut-être, où — si vous le voulez — je pourrai, à mon tour, payer cette faveur avec usure. Car *Si, Si, Si, Si* enfin pour trancher le mot, mon Mémoire n'atteint pas le vrai but du *Rit que vous professez*, et que la doctrine des *Esséniens* et des *Thérapeutes* n'en constitue pas la base, je reprendrai alors mes premiers errements en *sous-œuvre*, et vous dirai rondement : « Vous êtes donc

Cop. du Rit Egypt., qui a été légalement constitué et professé à l'O. de Lyon, et je *sais bien par qui.* » (1).

Du reste, que cela soit ou non, j'aspire *en regardant le ciel* et SUIS....

par etc., etc., etc. Tout à vous

A.-B.

P.-S. — Je n'ai pas perdu de vue les Questions importantes que vous m'avez faites, par l'entremise de notre Cher d'Aigrefeuille, et, dont vous attendez la réponse au nom de la fraternité et de la Religion (2).

Mais pour être traitées avec l'étendue et la précision qu'exige une matière, aussi délicate qu'importante, il me faut un temps convenable, dont je n'ai pu disposer encore. En attendant que je prenne la plume pour la plus grande gloire de Dieu, tranquiliser la conscience timorée de nos bons frères, arrêter leurs doutes et fixer leur opinion, je vous dirai pour eux *sommairement*, et dans toute la vérité de mon cœur :

Il existe deux Bulles ou Rescrits Apostoliques contre la Société de *Liberi Muratori* ou *Franco-Maçons*.

La première est de Clément XII, donnée à Rome l'an de J.-C. 1738, le 4 des Kalendes de Mai, et de son pontificat le huitième: Elle commence par ces mots: « *In eminenti Apostolatûs speculo.* »

La deuxième, commençant ainsi: « *Providas Romanorum Pontificum... leges* » est de Benoît XIV, en 1751, le 15 des Kalendes de juin, et de son pontificat la sixième.

Ces bulles, lues et publiées à *Rome seulement*, où le pape exerce la double puissance spirituelle et temporelle, peuvent alarmer la conscience des ultramontains qui croient à son infallibilité et qui de plus sont ses sujets.

Mais il n'en est pas de même de nous, *Français*.

Par l'article 3 de nos Libertés de l'Eglise Gallicane, qui n'ont jamais cessé d'être en vigueur, et par la décision du Concile Œcuménique de Constance, en 1414, Session 5^e, qui

(1) C'est-à-dire que l'abbé d'Alès prend l'*Eques* pour un successeur du Grand Cophte Cagliostro. (N. de l'A.)

(2) Ceci est positivement un comble. (N. de l'A.)

en confirme la doctrine et la maxime de tout temps établie : *Nous ne reconnaissons en France aucunes Bulles, qu'elles n'aient été examinées, lues, publiées et enregistrées.*

Les deux Bulles, dont s'agit, n'ont subi aucune de ces formes voulues par nos Lois Ecclésiastiques ; elles sont donc et ont toujours été comme non avenues pour la France — surtout ces Sociétés étant, non-seulement tolérées, mais approuvées et protégées par le gouvernement et Chef de l'Empire.

Je vais plus loin : d'après la permission expresse du gouvernement, ces deux Bulles fussent-elles lues et publiées, elles ne sauraient frapper en masse des individus innocents, fausement outragés, calomniés, et suspects d'hérésie, sans pleine et entière connaissance du prétendu crime qu'on leur impute. Car l'*excommunication majeure* étant la plus grande peine que l'Eglise puisse infliger, d'après le Concile de Maux (sic), Ch. 2, q. 3, Sess. 41, rapporté par Gratien : « *L'anathème* « *qui nous condamne à une mort éternelle ne doit être employé que pour punir un péché mortel.* » C'est la doctrine de tous les théologiens et de tous les casuistes : il faut que le péché soit notoire : « *Quand le péché n'est pas évident, dit Origène, dans sa 20^e Homélie, nous ne pouvons chasser personne de l'Eglise, de peur que ne voulant arracher (que) l'ivraie, nous arrachions le bon grain.* » C'est ce qui fait dire à Saint Augustin, Liv. 3, Chap. 4, contre Parménien : « *Il ne faut employer la sévérité des Censures que quand le Crime est si notoire que tout le monde l'a en horreur, de manière qu'il ne se trouve personne qui prenne la défense du coupable.* » Il est encore de principe incontestable qu'il ne suffit pas que le péché soit mortel et notoire, pour mériter l'excommunication, il faut de plus qu'il soit joint à la contumace et à la révolte contre l'Eglise. C'est ce que J.-C. nous enseigne : (Math. 18) il ne veut pas que nous retranchions notre frère de notre communion et que nous le regardions *comme un païen et un publicain*, à moins qu'il n'ait refusé d'écouter l'Eglise. Si, donc, dit le célèbre Gerson, dans son Livre de la Vie Spirituelle, Lect. 4, Coroll. 14 : « *Votre frère est toujours prêt d'écouter l'Eglise, pourquoi le retranchez-vous de votre Communion comme un païen et un publicain ?* »

En appliquant ces principes certains à notre Société, permise par le Gouvernement, et dont le perfectionnement de

toutes les vertus morales et sociales fait la base, — où est le péché mortel, sa notoriété, et la contumace ?

L'Excommunication lancée par deux papes, prévenus, et sans connaissance de cause, est donc injuste envers la Société en général, et tous ses membres en particulier. C'est la doctrine commune des Théologiens et des Casuistes, fondée sur le Canon *Si quis*, tiré d'Origène : « *Si quelqu'un, dit ce*
 « Père, chap. 24, Ques. 3, Can. 41, est chassé de l'Eglise par
 « un jugement injuste des Supérieurs Ecclésiastiques; s'il
 « n'en est pas lui-même sorti auparavant, c'est-à-dire, s'il ne
 « s'est pas conduit d'une manière qui l'en retranche, le juge-
 « ment injuste des hommes, qui le chassent, ne lui nuit en
 « aucune manière. Ainsi, arrive-t-il souvent que celui qu'on
 « chasse est toujours dans l'Eglise, et que celui qui punit au-
 « dedans, en est effectivement séparé. » Saint Augustin dit
 la même chose, dans l'endroit cité par Gratien, Chap. II,
 Ques. 3, Can. 87 : « *Si quelqu'un est injustement frappé*
 « d'anathème, celui qui fait cette injure se fait plus de tort
 « qu'il n'en fait à celui qui la reçoit; car l'Esprit-Saint, qui
 « habite dans les Sts, et par qui chacun est lié ou délié, ne
 « punit personne injustement. » (1).

Ainsi, le Chrétien, qui ne cherche à servir Dieu qu'en Esprit et en vérité — par une conduite pratiquement certaine — doit plus craindre le moindre péché qu'une Censure injuste — telle qu'elle puisse être.

Ainsi, donc, les Maçons qui, forts du témoignage de leur conscience, de la pureté des principes vertueux que leur Société professe, n'oseraient toutefois — à l'exemple des PHARISIENS, les AVOUER PUBLIQUEMENT, de peur d'être chassés de la Synagogue, seraient alors convaincus — d'après l'apôtre saint Jean — de mentir à leur conscience, et de PRÉFÉRER la gloire, qu'ils tirent des hommes, à Celle qu'ils doivent à DIEU.

(1) Voir p. 432, immédiatement après ceci, la reproduction en photogravure de ce passage capital de la lettre du F. abbé d'Alès. (N. de l'A.)

l'opinion l'unie, par deux papes prévenus et sans connaissance de cause, et de
injuste envers la Société en-général et tous ses membres en particulier. aucun d'ux ne saurait
donc être cité devant Dieu et dans la foi intérieur de la Conscience. C'est la doctrine Commune de
l'Ecclésiastique et des Canonistes fondée sur le Consentement de l'Église. Si quelqu'un dit ce
11 pape, Chap. 24. Quod. 3. Can. 47 est obediens de l'Église par un jugement injuste des Supérieurs
11 Ecclésiastiques; s'il n'en est pas lui-même sorté auparavant, C'est à dire s'il n'est pas ordonné
11 manière qui d'un revers, le jugement injuste des hommes que le Christ ne lui veut en aucune
11 manière. Ainsi arrivée souvent que celui qu'on chassa est toujours dans l'Église, et que celui
11 qui persécuta dans, en est effectivement séparé. St. Augustin dit la même chose dans
l'endroit cité par Gratien, Chap. 11. Quod. 3. Can. 84. Si quelqu'un est injustement

DEMANDE D'AGGRÉGATION.

A l'O. : de Paris, le 9^e jour du 8^e Mois 5806.

Le F. : Jean-Joseph-Henry-Augustin d'Alès-Bermond d'Anduse,

1^{er} St. : en exercice de la T. : R. : Mère Loge Écossaise de France,

1^{er} St. : de la Sup. : Acc. des S. : V. : M. :,

Grand Chancelier du Grand. : Sup. : et Souv. : Tribunal des G.G. : .I.I. : .I.I. : C.Comm. : y attachés

A la R. : Loge Première du Rit Primitif en France, régulièrement constituée à l'O. : de N... sous le titre distinctif des Ph.

T.T. : D.D. : et T.T. : R.R. : F.F. :

Jaloux de parvenir au complément des connaissances Maçonniques, et fier d'en voir tripler enfin l'heureuse moisson, après 27 ans d'études et de recherches, je vous adresse avec toute la confiance qu'inspirent vos lumières profonde (sic), mon mémoire pour obtenir mon agrégation au Rit que vous professez. Désirant de compter au plus tôt parmi vous, j'ose espérer que votre indulgente amitié pour moi sera aussi étendue que ma reconnaissance pour vous éternelle et sans bornes.

C'est dans ces sentiments fraternels, dont je vous prie d'agréer l'expression, que j'ai la faveur d'être

T.T. : D.D. : et T.T. : R.R. : F.F. :

Votre tout dévoué et affectionné (sic) F. :,

M. D'ALÈS-BERMOND D'ANDUSE, ✕.

NOMS PRÉNOMS AGE	QUALITÉS CIVILES	TITRES MAÇONNIQUES
<p>D'Alès (Bermond d'Anduse). Né au Château de Boisse, en Languedoc, le 23 décemb. 1757. De la Religion C. Apostolique Romaine. Domicilié à Paris, et y demeurant, rue de Joubert, n° 33.</p>	<p>Avant la Révolution: Vicaire Gal de Bayeux et Ch^{ne} Comte de Vienne. Actuellement, Vicaire gal honre d'Arras.</p>	<p>Rit français ~~~~~ Gd.°. Officier d'Honneur du Gd.°. Or.°. de France et Gd.°. Secrétaire Général de la Chambre d'Administration. ~~~~~ Rit Ancien et Accepté ~~~~~ Souv.°. Gd.°. Insp.°. Gal.°. Membre du Sup.°. Conseil du 33^e Degré en France. ~~~~~ Rit Ecossais d'Avignon. Tous les grades de ce Rit. ~~~~~ Grades Philosophiques y attachés. ~~~~~ Vrai Maçon V.°. Maç.°. dans la voie droite. Ch^{er}.°. de l'Iris. Ch^{er}.°. de la Clef d'or. V.°. Ch^{er}.°. des Argonautes et Chev.°. de la Toison d'or.</p>

M. D'ALÈS-BERMOND D'ANDUSE, * *

L'Eques a Capite Galeato au F.°. d'Alès.

N..., le 22 novembre 1806.

Quid retribuam à mon aimable et cher cousin d'Aigrefeuille, pour tous les biens qu'il me procure, au nombre desquels, sans doute, je dois placer, en première ligne, T.C.T.D.T.R.Fr. votre estime honorable, et votre bienveillante amitié ?

Vous étiez le maître — dès le début — de m'en donner une

preuve. Car pourquoi ne me grondiez-vous pas, si vous en aviez envie ? En vérité je suis *grondable* par tant de facetes (*sic*), que je dois me trouver heureux que l'on m'en laisse quelqu'une sans correction.

En attendant, je saute à cloche-pied par-dessus vos expressions, trop indulgentes pour moi ; et je n'ai rien à dire sur la nature du Rit Primitif, que je cultive depuis tant d'années. Le petit Mémoire, dont la R. : L. : 1^{re} a la faveur de vous adresser un exemplaire, vous fera rabattre sans doute, de l'opinion que vous vous étiez formée de ce Régime. Celle que vous en concevrez — après l'avoir lu — m'intéressera bien plus vivement, si vous daignez me la faire connaître....

En attendant paisiblement l'effet bienveillant de vos authentiques promesses, je suis en tous... et par tous les, etc., possibles, entièrement à vous.

CH.

Post-scriptum (de l'Eques au F. : abbé d'Alès).

Votre note rapide, sur les Bulles, me paraissait toute propre à rappeler à nos Frères effarouchés. Un prêtre éclairé — qui l'a vue — m'a dit, plusieurs fois de suite : *C'est bien fait ; c'est bien fait ; on a tiré tout le parti possible du sujet.* Mais il a ajouté que cela ne suffisait pas, et qu'il y trouvait le même inconvénient qu'à certaines propositions de Quesnel, qui — vraies en soi — ne sont condamnées que eu égard aux conséquences qui en dérivent. Un autre prêtre, de nos Frères, a dit assez brusquement, que c'était sur de pareils raisonnements que les Prêtres Constitutionnels basaient leur dissidence, etc. De sorte que, mortifié de voir l'opinion d'un frère que je fais profession d'aimer et de respecter, mise ainsi en parallèle, je me suis interdit de la communiquer à d'autres.

J'ai dû vous informer du fait pour que, si vos loisirs vous permettent — et que vous jugiez à propos — de vous occuper du même objet, d'une manière plus développée, vous évitiez de donner prise à de telles objections.

Au reste, il me paraît que — sans se casser la tête en ergotismes — le G. : O. : de France pourrait solliciter et ob-

tenir du pape le rapport des Bulles — comme données sur exposé erroné — ou comme non applicables aux pauvres M. . d'aujourd'hui.

L'Histoire du Jacobinisme et *Les Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIII^e siècle* méritent et permettent que l'on repousse vigoureusement les traits qu'ils ont lancé contre l'Ordre. Vous ne sauriez imaginer combien ces sottises ont fait d'impression sur l'esprit de beaucoup d'honnêtes gens, que nous serions très aises de voir parmi nous.

FIN

TABLES

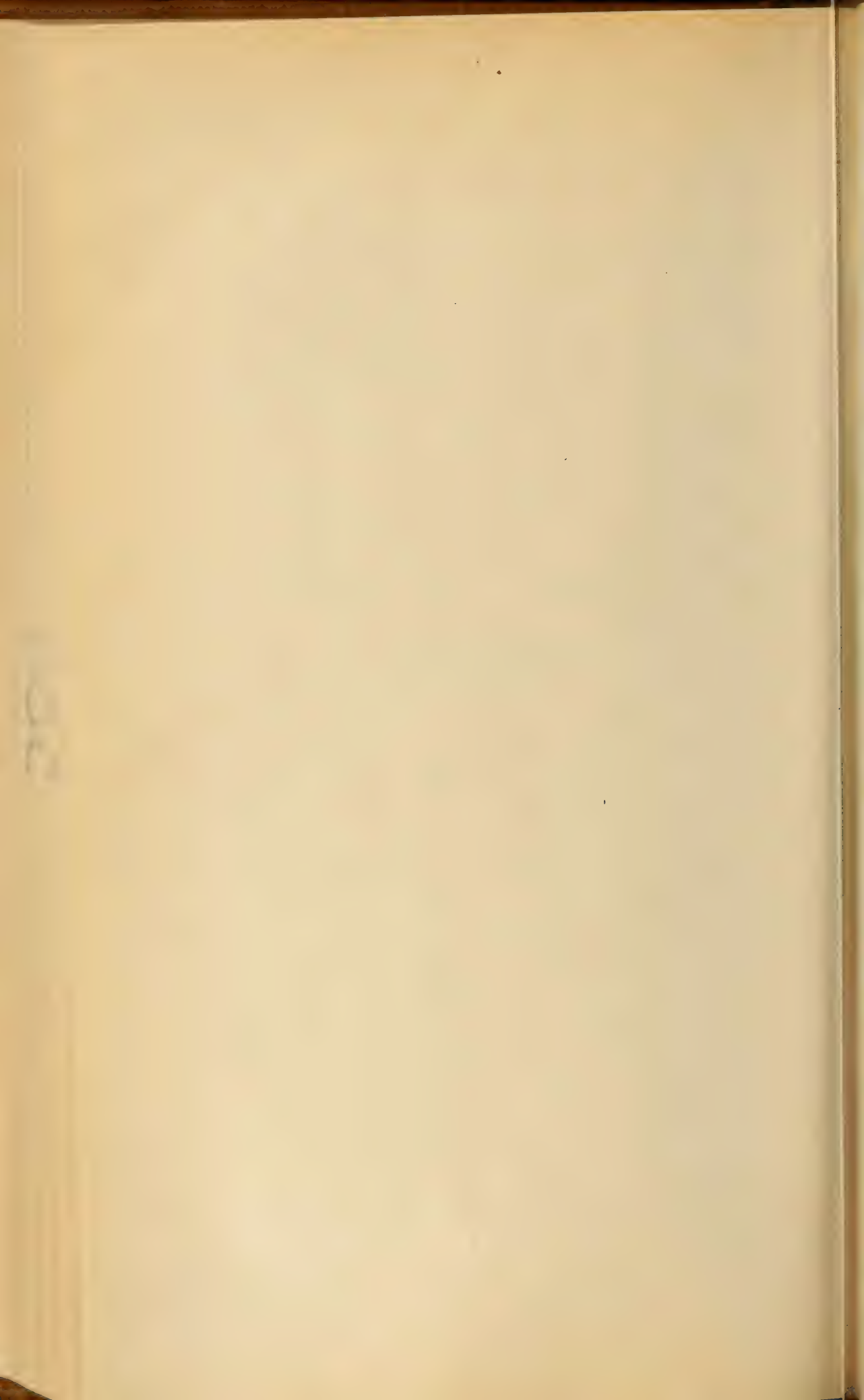


TABLE DES MATIÈRES

LE RIT PRIMITIF

I. — <i>L'Eques a Capite Galeato</i> , sa famille, ses grades.....	3
II. — Une Loge en famille. — Le Rit Primitif. — Une esquisse d'architecture maçonnique	9
III. — Composition de la Révérende Loge.....	21
IV. — Portrait de <i>l'Eques a Capite Galeato</i> ..	27
V. — Ruses et Fourberies. <i>L'Eques</i> aux prises avec le Grand-Orient. Les « Actes constitutifs ».....	35
VI. — <i>L'Eques a Capite Galeato</i> , le f.°. Marquis Savalette de Langes, et... Falc « Chef de tous les Juifs ».....	73
VII. — Kabbale, Martinisme et Anarchie.....	117
VIII. — Comment <i>l'Eques</i> écrit l'histoire.....	121
IX. — L'Ennemi de la Religion et de la Monarchie, des prêtres et des rois.....	149

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA ROYAUTÉ

I. — Les Origines de la Grande-Loge. — Les Trois Premiers Grands-Mâîtres.....	157
II. — La Grande Maîtrise du comte de Clermont:	
1° Le Nouveau Grand-Maître.....	163

2°	Le désordre et l'anarchie.....	164
3°	Les Mères-Loges.....	165
4°	Rupture avec la Grande-Loge de Londres	165
5°	Le Substitut Lacorne.....	167
6°	La Faction Lacorne. — Les deux Grandes-Loges rivales.....	168
III.	— La paix est rétablie.	
1°	Le Duc de Chartres.....	171
2°	Réconciliation	172
3°	Préparation d'une Grande-Loge Nationale	172
4°	Les Députés à Paris.....	173
IV.	— Les Séances de la Grande-Loge Nationale	175
V.	— Les Constitutions du G. : O. : de France	
1°	Le Titre des Statuts.....	189
2°	Division des Statuts.....	190
3°	Le Chapitre Premier.....	190
4°	Le Chapitre Deuxième.....	199
5°	Le Chapitre Troisième.....	200
6°	Le Chapitre Quatrième.....	201
VI.	— Nouveau Schisme :	
1°	Le Grand-Orient excommunié.....	206
2°	Le Grand-Orient et le duc de Chartres.	206
3°	Décadence de l'Ancienne Grande-Loge.	209
4°	Dernier coup porté à l'Ancienne Grande-Loge	214
VII.	— Rang occupé par le G. : O. : de France dans la Hiérarchie des Régimes Maçonniques :	
1°	Orgueil et prétentions du G. : O. :.....	217
2°	L'opinion des Maîtres.....	219
VIII.	— L'Utilité du G. : O. :	
1°	Comment la Société Secrète sut s'en servir	229
2°	Le Rôle des Adeptes plus avancés....	230
IX.	— Le demi-sommeil du G. : O. :	
1°	La Démission du G. : M. :.....	225
2°	Le G. : M. : fantôme.....	236
3°	L'échafaud	237

X. — Le Réveil (1795)

1° Roettiers de Montaleau.....	239
2° Reprise des Travaux.....	243
3° Réconciliation	244

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'EMPIRE

I. — Napoléon Bonaparte et le Grand-Orient

1° Les Régimes Écossais.....	249
2° Un point d'histoire fort obscur.....	250

II. — Les Régimes Écossais et le Grand-Orient

1° Une levée de boucliers Maçonniques..	255
2° Accord et Désaccord.....	256

III. — Cambacérès.

1° La famille.....	261
2° La ville natale.....	262
3° La carrière civile et politique.....	265
4° Frère Jean-Jacques Régis Ordre.....	268
5° Cambacérès et Bonaparte.....	273
6° Les Grands-Corps de l'État et Cambacérès	278
7° Discours de Cambacérès au Sénat.....	284
8° Projet de Sénatus-Consulte.....	287
9° Au Château de Saint-Cloud.....	290

IV. — Le Sérénissime Grand-Maître Cambacérès et le Grand Orient :

1° Zèle du Grand-Maître.....	295
2° Un voyage dans le Midi.....	297

V. — Essai de reconstitution historique des Grandes Fêtes de l'Ordre.....

299

VI. — Anthologie Maçonnique.. — Première Section. — Prose.

1° Compliments au Grand-Maître.....	309
2° Éloge de Sa Majesté l'Empereur	315
3° Apologie de la Sainte-Maçonnerie....	323
4° Éloges funèbres.....	330
4° Sa Majesté le roi Joseph.....	331

Deuxième Section: La Poésie au G. : O. :

1° L'Empereur. Épître à l'Amour.....	333
Napoléon et les Polonais en 1807.....	334

2°	Cantique	336
3°	Les Triples vœux.....	337
4°	Au Sérénissime Grand-Maitre.....	338
5°	Au Grand-Orient.....	338
VII. — Cambacérés et les Régimes Indépendants.		
1°	Les Supérieurs Occultes.....	341
2°	Cambacérés et ses amis.....	344
3°	La trahison.....	345

DOCUMENTS

Lettres du f. : Pyron.....	353
Lettres du f. : chevalier d'Harmensen.	371
Lettres du f. : Bacon de la Chevalerie.	411
Lettres du f. : abbé d'Alès Bermond d'Anduze	423

TABLE DES GRAVURES

Hors' texte: Portrait de l'Éques a Capite Galeato	
« Esquisse d'Architecture », du Rit Primitif...	17
« Coronam ne Vellito ».....	22
Lettre du F. : Roëttiers de Montaleau.....	41
Un fragment du « Titre Constitutif ».....	67
Traduction en clair des chiffres de la colonne de droite du « Titre Constitutif ».....	70
Les fiches du F. : marquis Savalette de Langes.....	75
Tieman et Gleichen (?).....77 et	79
De Grainville, Champoléon, comte de Luzignan	
abbé Fournier, abbé Bulet, Léman, etc.....	81
Beyerlé, Birgen, Cagliostro, prince de Carolath..	83
Docteur Falc.....	85
Duchanteau, Fredericstein.....	87
Baron de Gleichen.....	89
Garner, prince Louis héréditaire Darmstadt.....	91
Frédéric, prince de Hesse Darmstadt, Chrétien,	
prince de Hesse Darmstadt.....	93
D'Heckh, Kœrner, Kukumur.....	95
Lavater	97
Lioi, baron de Leuwenstein.....	99
Mosseder, prince de Nassau Usingen.....	101
Otto, de Roskampf, Schrepfer, Schrœder.....	103
Scherer, baron de Staal.....	105
Baron de Steuben, de Toux de Salvertes.....	107
Tieman	109
Baron de Waldenfelds.....	111
Waechter	113
Lettre de Pyron à l'Éques.....	356
Lettre de Pyron à l'Éques.....	365
Lettre de Pyron à l'Éques.....	367
Lettre de l'Éques à d'Harmensen.....	399
Lettre de l'Éques à d'Harmensen.....	408
Lettre du F. : abbé d'Alès à l'Éques.....	427
Lettre du F. : abbé d'Alès à l'Éques.....	432

TABLE ALPHABETIQUE

DES PERSONNAGES NOMMÉS DANS CET OUVRAGE

A

Abel	115
Abraham	249
Aguilar (Charles d').....	24
Aigrefeuille (Charles d'), 4, 6, 7, 19, 42, 47, 301, 343, 401	422
Albisson	279
Alès (Abbé d'),47, 254, 421, 423 et suiv.	
Alissan de Chazet.....	305, 338
Anderson	129, 218
Antin (Duc d').....	159 et suiv. 214
Askéri-Khan (Prince).....	301, 322

B

Bacon de la Chevalerie, 18, 37, 42, 47, 166, 176, 180, 230, 232, 390, 394,	411
Barbaroux	270
Barboux	223
Barlay	223
Bauchesne	106
Bauclas (de)	173, 196
Bauer	80, 82
Baumès (François).....	264
Baure (Banquier).....	164
Beaumont (Chev. G. de).....	42, 50, 300, 313, 334
Beaumont (Chev. Phil. de).....	199
Beaurepaire (de).....	306, 313
Bégnicourt (Ricard de).....	176
Berlier (de).....	278
Bertin	303
Beurnonville	50, 301
Beyerlé	82, 124, 398
Birgem	82

Blaine (Marie)	264
Blessig	398
Blumenfeld (Baron de).....	394
Bode (Illuminé).....	3, 124, 149, 343
Bode (Christian)	398
Boissy d'Anglas	289
Bonaparte (Napoléon)	249 et suiv.
Bonaparte (Joseph)	257
Bonicel (Jacques dit Galantini).....	264
Bonnout	224
Borgia (Camille)	301
Bouffandeau	124
Boulay (de la Meurthe)	278
Bourdinière (Jacques de la).....	196
Bourlette (Victoire)	263
Bourrely (Jacques, dit Paul).....	264
Brême (de)	182
Bréqueville (Marquis de).....	182
Bréval (Hue de).....	194
Brooks	82, 398
Brunet	223
Bruneteau	176, 195
Brunswick (Duc Ferdinand de... Eques a Victo- riâ).....	149, 167, 217, 231
Brunswick (Prince Ferdinand de).....	112, 114
Bulet (Abbé)	80, 82
Buzançois (Comte de).....	173, 179

C

Caerni	82, 398
Çagar	24
Cagliostro	13, 82, 106, 429
Cambacérès (Prince)	4, 218, 261 et suiv. 344 et suiv.
Carion-Nisas	279
Carles	302
Carnot	277, 279
Carolath (Prince de).....	82, 398
Carrel	330
Carrot	279
Caseuil le Jeune.....	178
Castillon (de Montpellier).....	82
Castillon (de Berlin).....	82

Cavour	152
Ch... (Anne vicomt. d'A...)	5, 7, 9, 31, 42
Ch... (François d'A... marquis de) <i>Eques a Capite Galeato</i>	
Ch...(d'A... chev... de).....	21
Ch... (d'A... baron de).....	21
Ch... (Abbé René de... d'A...)	21
Ch... (Guillaume d'A... chev. de).....	21
Ch...(Gabriel d'A... chev... de).....	21
Chabaud-Latour	279
Chabot	279
Chabouillé (Nicolas).....	226
Chaillon de Jonville	168, 179
Challan	279
Champeaux (Chev... de).....	173, 196
Champoléon	80, 82
Chapelot	160
Chartres (Duc de)	86, 171 et suiv. 207, 236
Chasset	301
Chassiron	279
Chaumont (Chev. de)	86
Clauzel (Baron des)	198
Clavel (Historien)	235, 250, 255, 258
Clément de Ris.....	301
Clermont (Comte de)	163 et suiv. 179
Clermont-Tonnerre (Marquis de).....	173, 181
Cocula	124
Comte (André)	264
Comte (Louise).....	264
Comte (Philippe)	264
Condorcet (Marquis de)	269
Conti (Prince de).....	163
Costas	279
Cros (Pierre)	263
Curée	278

D

Dalkeit (ou Delkeit, Lord).....	130
Danton	270, 422
Darnonester (ou d'Harnwester, Lord)	131, 158
Dalessen	173
Dambertin	194
Davous	301

Defournelle	325
Delaître	279
Delahaye	297, 306 et suiv.
Delort (Françoise)	264
Delort (Suzanne)	264
Delpierre	279
Derwent-Water (Lord)	131, 157
Désaguliers (ou des Aguliers).....	129, 218
Destours (Chevalier Giraud).....	173, 181
Dietrich (Strasbourg)	3
Dittfurt (baron de).....	149
Dournay	84
Dubin	42
Dubois (Préfet)	50
Duchanteau (Touzay).....	86, 90, 92, 106
Ducoudray	198
Dufay (Chevalier)	196
Dupaty	305
Duret	170
Duveyrier	279
Duvidal	279, 301

E

Eggleff (ou Eccleff),	80, 84, 398
Espiney (de l').....	305

F

Fabre (de l'Aude).....	50
Fabri (Chevalier de).....	386
Falc (Prince des Juifs)	73, 110, 114, 398
Farge (Rolin de la).....	24
Fargues	289
Fasquel	303
Faure	279
Favard	279
Félis (Pierre)	262
Figarut (Pierre)	264
Fiquet (Marseille)	382, 386
Fischer	398
Fitz-James (Marquis de).....	173, 181
Foissy	42

Fontanes	4
Fouché	4, 274, 289
Fournier (Abbé)	80, 84
Frauger (Chev. de).....	198
<i>Frédéric II</i> (Roi de Prusse).....	7, 353
Fréville	279
Frolich	86

G

G. Z. W. J. (Souv. Maître Cohen).....	421
Gages (Marquis de).....	212
Gallois	279
Gamon	272
Garat	289
Gardane	195
Gavazzi	152
Gébelin (Court de)	150
Génin (Charles)	197
Gerbier (de Werschamp)	178, 195, 214
Gillet	279
Giraud (Docteur)	24, 126
Gleichen (Baron de) ...	78, 84, 88, 100, 124, 398, 404, 407
Gorce (Merle de la).....	
Gouillard	177, 197
Goupil de Préfelu.....	282
Grainville (de).....	80
Grasse-Tilly (Comte de)	7, 249, 255, 421
Gratman	90
Grégoire (Evêque).....	289
Grenier	279
Guainard	196
Guérine (Suzanne)	262
Guillotín (Docteur)	173, 198, 230
Guyot	124

H

Hadde (Milord, ou Haddo)	224
Hales (de)	223
Harmensen (Chev. d')	22, 56, 60, 218, 343, 371
Harville (Comte d').....	50
Haugwitz	149

Hauterive (Duroy d').....	82
Hay	224
Heckh (Profess... d')	94, 102
Héguerty (d')	158
Hérault	178
Hesse-Darmstadt (Christian, prince de).....	92
Hesse-Darmstadt (Louis, prince de).....	90
Hesse-Darmstadt (Frédéric, prince de).....	92, 102
Hesse-Cassel (Charles, Duc de...Eques a Leone re- surgente)	124, 149, 231
Hirsch (Major)	343
Hohenlohe (Prince de)	94
Hotchan	94
Houel	306, 312
Houghton (Chev....)	224
Hundt (Baron de)	80 106

I

Isembourg (Prince d').....	301
----------------------------	-----

J

Jagny (Comte de)	178
Jaubert	279
Jeayème	223
Joly (de)	42, 317 et suiv. 422
Jossot (Abbé)	173, 198
Joubert (Cons. d'Etat)	50
Joubert de la Bourdinière	178

K

Koch	279
Kellerman (Maréchal).....	257
Kørner (Docteur)	94
Ku Kumur	94, 112

L

Labady	173, 213
Iacépède	274, 289, 301

Lacorne	167,	168
Lacretelle		272
La Croix		173
Lafferre		124
Laforêt		303
Lagarde (Préfet)	303,	336
La Harpe		272
La Marque (l'Américain)	173,	199
Lamballe (Princesse de)		31
Lamotte (Docteur)	382,	386
Lande (De la)	176, 194,	330
Lanjuinais		289
La Place		289
Larry (Abbé de)		402
Lassalle (Général)	50, 305,	332
La Tour-du-Pin-Montauban		
Launey (Cheval... de)		181
Lauzun (Duc de)	173,	180
Lavator (Sénateur)	94, 398, 404,	407
Lavator (Gaspard)	94,	407
Lebrun (Consul)		275
Lecoulteux-Canteleu		289
Lefèvre		303
Lelièvre-Villette		305
Le Lorrain		173
Léman	80, 98,	114
Lemot		302
Léonard (Abbé)		24
Leroy	161,	195
Lespinasse-Lanjeac (Comte de)		194
Léveillé		170
Levin (Comte de)		224
Leuwenstein		98
Lewenhœch		98
Lezay-Marnésia (Marquis de)	24,	420
Lioi		98
Loubière (Suzanne)		264
Lourie (Chevalier de la)		198
Lucadon (Antoine)		198
Lucas de Boulainvilliers (Abbé)		173
Luxembourg (Duc de)	172 et suiv. 179	232
Luxembourg (Chev... de)	114, 173,	180
Luynes (Duc de)		330
Luzignan (Comte de)	80,	98

M

Maistre (Comte Joseph de).....	6
Manteufel (Comte de).....	100
Marat	270
Mariette (Guillaume)	195
Martin (Henri-Historien)3, 159, 206, 274, 289,	290
Martin	178
Martinez de Pasqualis (ou Pasqualy)	71, 80
Maskeline (Chevalier de)	158
Masséna (Maréchal).....	301
Matheus	223, 226
Maugeret	239 et suiv. 306
Mazaurigue (Jeanne).....	263
Mazère (Bernard)	196
Mazzini	152
Melville (Comte de)	224
Mercadier	326
Méry-d'Arcy (de)	177, 194
Mesmer	24, 386
Miétau	100
Miollis (Général).....	301
Mirabeau	3
Montaigu (Duc de)	129
Montebello (Maréchal Lanes, Duc de).....	331
Morin	176, 195
Mosseder (Docteur)	100
Murdoch	222

N

Narboud (de)	174
Neufchateau (François de)	282
Neuvied (Comte de)	86
Nubius	152

O

Oppiani	369
Ossun (Comte d')	173, 181
Otto	102, 343
Oughton (Chevalier)	224

P

Packault	178
Pajot	42, 53
Paul (de).....	386
Pen (Chevalier)	44, 67, 366
Peny	170
Périgny (Comte de)	174, 181
Perrin	279
Petit-Radel	125, 302
Piccolo-Tigre	152
Pignatelli (Prince de)	173, 181
Pingré (Abbé)	174, 197
Poilet	214
Poncet (Pierre)	262
Poulet	300
Poussin (Tapissier)	302
Prost de Larry	174
Prudhon	302
Pyron 6, 18, 47 139, 198, 250, 256, 342, 363 et suiv.	

R

Rampsow (Chev. de)	
Raymond (Abbé)	174
Regnard	177
Regnaud (de St-Jean-d'Angély)...305, 309 et suiv.	
Richard	178
Richard (François)	195, 306
Richelieu (Maréchal de).....	84
Richer-Serizy	272
Robespierre	270
Rochefoucault (Comte de la)	232
Rœderer	289
Rœtters de Montaleau 4, 37, 39, 40, 42, 45, 53, 218, 236, 239 et suiv.	421
Rohan-Guémenée (Prince de).....	84, 173, 180
Ros (Comte de)	24
Ros (Baron de)	174, 197
Roslin (Sainclair de)	224
Rouault (Vicomte de)	181
Rouyer (Général).....	30
Rozier (Abbé)	174, 197

S

Sahuc	279
Saint (Antoine-Félix de)	198
Saint-Furcy (Basile de)	198
Saint-Martin (Marquis de)	12, 82, 88
Saisseval (Marquis de)	174, 198
Salfi	139
Salis (Baron de)	196
Salzmann	86
Savalette de Langes (Marquis de) 3, 24, 31, 52, 75,84, 125, 174, 194, 213, 227,	231
Saxe (Maréchal de).....	163
Saxe-Cobourg-Gotha (Duc de)	342
Saxe-Weimar (Prince de).....	301, 328
Sauvage	302
Schemetau	80
Schœnbourg (Prince de)	90
Schaerer (de Strasbourg).....	80, 104
Schuing (?)	104
Sébastiani (Général).....	330
Séгур (Comte de)	4, 50
Seigneley (Marquis de)	174, 180
Seimandy (de)	386
Serrurier (Comte)	50, 301
Schraeder	102, 110
Siéyès	273
Siméon	279
Spense	104
Sræphfer	80, 98, 102
Staal (Baron de)	106
Steuben (Baron de)	106
Stroganoff (Comte de)	174, 195
Sudermanie (Duc de).....	218, 389, 394, 405
Swedenborg	378
Szapary (Comte de)	24, 398

T

Taillepied de Bondi	24, 420
Talleyrand	3, 4, 274
Théaulon (ou Théolon)	178, 197
Thoux (ou Toux de Salverte)	106
Tiéman	76, 398
Tirnau	108

Thory	42, 47, 49, 50, 53, 220,	402
Tour-du Pin-Montauban (Marquis de la)		174
Toussainct (Baron de).....	174, 176, 194,	207
Touzart (Chevalier de)		174
Treilhard		278
Trémoille (Duc de la)	174,	180
Triest (Baron de)	80,	108
Turkeim (Bernard de)	108,	398
Turkeim (Jean de)	108,	398

U

Ullman (de)		398
Usingen (Prince de Nassau)		88

V

Valence (Cyrus de)	50, 301,	421
Valencey		110
Varenne de Béost (de)	174,	194
Vaubois		289
Verchand (La)	262 et suiv,	
Vernon (Abbé)		24
Vernier		289
Vesson (Jean)	262 et suiv.	
Vincentini		301
Vœlner (de)		398
Voltaire		142

W

Wachter (ou Wæcter, Waechter, Baron de) 88, 110,	112, 149,	398
Wakenfeldt (ou Waldenfelds) ..88, 100, 102, 110,		398
Weiler		80
Weishaupt	162, 342, 362, 364, 366,	423
Westhall (Milord).....		224
Willermoz (Eques ab Eremo).....	124, 149, 174,	231
Wuckasowich (de).....		398
Wurtz	104, 343,	383

Z

Zinnendorff		80
Zuirleim	80,	110

10
14
27
174
28
180
8
8
8

IMPRIMERIE F. CONTY

II, RUE MOLIÈRE, II

PARIS

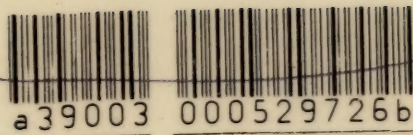
- 51
1900 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--

UOC



CE HS 0604
.F2 1913
C00 FABRE, BENJA FRANCISCUS
ACC# 1403651

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	02	11	05	24	09	8